Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/lacompagniedejes0002jose

La Compagnie de Jésus en France

Histoire d'un Siècle

1814-1914

Tome Deuxième : 1830-1845

DU MÊME AUTEUR

Les manuels d'éducation civique et morale. Un vol. in-18. Quatrième édition. Lyon, Vitte, 1884.

Le Retour aux champs. In-8. Paris, Retaux. 1894.

Vie du P. François-Xavier Gautrelet, S. J. Un volume in-12 de VI-352 pages. Deuxième édition. Paris, Téqui. 1896.

L'État et ses rivaux dans l'enseignement secondaire. Un volume in-12 de III-352 pages. Paris, J. de Gigord. 1898.

Du Lycée au Couvent. Un volume in-12, de VI-345 pages. Paris, Téqui. 1900.

Cinquante ans après. (La liberté d'enseignement.) Un volume in-12 de VIII-315 pages. Paris, Gabalda. 1900.

Un Jésuite : Amédée de Damas. Un volume in-8 de VIII-375 pages, Paris, J. de Gigord. 1908.

Le Brésil d'aujourd'hui. Un volume in-12 de IX-340 pages. Deuxième édition. Paris, Perrin. 1910.

La Compagnie de Jesus en France. *Histoire d'un Siècle : 1814-1914.* Tome premier, 1814-1830. Un volume in-8 cavalier de XLVIII-568 pages. 7 fr. 50, *franco.* Paris, Gabriel Beauchesne, 1914.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

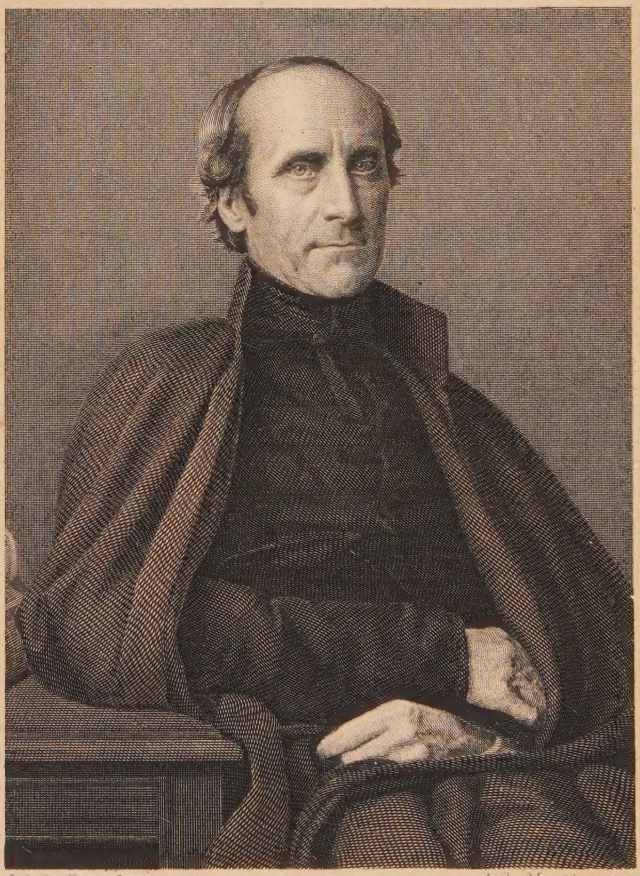

Jul. de Bourge pinx. Ach. Martinet sc

H. de Ravignan S. J.

à Paris rue St Sulpice 25, et à Dusseldorf chez A.W. Schulgen, Editeur
Imp. J. Chardon aîné, 30 rue Hautefeuille Paris

LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN FRANCE

Histoire d'un Siècle

1814-1914

PAR

Joseph BURNICHON, S. J.

Tome Deuxième : 1830-1845

ALMA COLLEGE
060.92
LIBRARY
B935
Alma, California

PARIS
GABRIEL BEAUCHESNE
117, Rue de Rennes, 117
—
1916

6981

Nihil obstat.

Lugduni, 5a Octobris 1915.

C. Clauteur.

Imprimatur.

Parisiis, die 3a Augusti 1916.

E. Thomas, v. g.

CHAPITRE PREMIER

I. — La Compagnie de Jésus en France au lendemain de la Révolution de Juillet. Les deux premières Lettres encycliques du R. P. Général Jean Roothaan. Les vrais *Monita Secreta*.

II. — Les *Coutumiers* de la Province de France. La revision du *Ratio Studiorum*. Importantes modifications dans les programmes d'enseignement : Théologie, Philosophie, Langue maternelle, Sciences mathématiques et Physiques.

III. — Lamennais et les Jésuites. Le Mennaisianisme dans la Compagnie. Le Père Rozaven. Sa lutte contre la Philosophie de la *raison générale*, ou du *sens commun*. L'Ordonnance du R. P. Fortis. Rozaven et Lamennais. Échange de lettres entre Lamennais et le Provincial de France. L'abbé Gerbet et le Père Barat. Le Père Raymond Brzozowski, Assistant du Général, se fait le champion du mennaisianisme. Regrettables indiscrétions. L'Assistant désavoué. Fâcheux effet sur l'opinion.

IV. — Élection du Père Roothaan. L'Assistant mennaisien est évincé; le Père Rozaven maintenu. L'Ordonnance du Père Fortis est confirmée. Les Jésuites partisans du système ne se croient pas obligés d'y renoncer. Le P. Rozaven publie l'*Examen* du livre de l'abbé Gerbet sur les fondements de la certitude. Colère de Lamennais. La lumière se fait. L'Encyclique *Mirari vos*. *Les Paroles d'un croyant*. Condamnation explicite du système philosophique de Lamennais. Soumission des Jésuites mennaisiens

V. — Le collège du Passage. Tracasseries du gouvernement espagnol. Fermeture et expulsion. Fribourg. Le collège Saint-Michel et le *Pensionnat*. Prospérité inouïe du Pensionnat; elle se soutient vingt ans, non sans contradictions de toute sorte. Dénonciation calomnieuse de M. Thiers. Fureur des radicaux suisses. Guerre du *Sonderbund*. Ruine du Pensionnat. Le *Livre d'Or* de Fribourg.

I

A peine renaissante, la Compagnie de Jésus en France avait essuyé de furieux orages. Une invraisemblable

coalition de colères, de haines et de mensonges avait abouti, après quatre ans, à l'exécution de 1828 ; deux ans plus tard la rafale qui emporta le trône balayait du même coup les quelques établissements de Jésuites que les Ordonnances royales n'avaient pas atteints. De la Société, objet de tant de craintes chimériques, et de tant de violences trop réelles, il ne restait sur le sol français que quelques individus dispersés ça et là et contraints de se cacher pour échapper aux pires traitements. On pouvait croire qu'on en avait fini avec elle ; elle n'aurait fait qu'une apparition dans le monde moderne où sa présence était un anachronisme ; elle rentrait au tombeau, et pour n'en plus sortir. C'est bien ainsi que l'entendaient les libéraux, acteurs de la grande « Comédie », qui s'étaient servis du nom des Jésuites pour mener la campagne contre la monarchie légitime, et qui, au lendemain de la Révolution, avaient oublié et la Congrégation et les Jésuites, ou même avouaient n'être pas bien sûrs de l'existence des Jésuites [1]. Mais peut-être bien l'Ordre de saint Ignace ressemble-t-il, lui aussi, à l'arbre décrit dans une fière strophe que savent par cœur tous ceux qui ont entretenu quelque commerce avec les muses classiques :

Duris ut ilex tunsa bipennibus [2]...

Sous les coups de la hache qui l'émonde le chêne devient plus vigoureux. Ainsi la petite Province de France, si maltraitée, se replie sur elle-même, ramasse ses forces et, confiante dans l'avenir, se prépare pour les travaux que la Providence lui destine.

1. Voir l'article d'Armand Carrel dans le *National*. Tome I, p. 318.

2. *Duris ut ilex tunsa bipennibus,*
Nigrae feraci frondis in Algido,
Per damna, per caedes, ab ipso
Ducit opes animumque ferro.

Comme le chêne, émondé par le dur tranchant de la hache, dans les noires forêts de l'Algide, au milieu de ses pertes, de ses désastres, reçoit du fer lui-même plus de force et de vie.

(Horat. Od., lib. IV, 4.)

Au moment même où éclatait l'orage des journées de Juillet, les Jésuites français recevaient la première lettre adressée par le nouveau Général, le Père Roothaan, à toute sa famille religieuse. Elle avait pour objet « l'amour de la Société et de son Institut ». (7 Juillet 1830.) Il ne se pouvait rien de plus à propos pour ceux que leur qualité de Jésuites désignait à une sorte de malédiction : « Ce fut toujours, disait le Père Général, comme un don spécial de notre Société que tous ceux qui y furent appelés de Dieu s'attachèrent à elle par les liens les plus étroits, l'entourèrent d'un tendre amour... Ce fut là, dis-je, le don spécial et comme le caractère distinctif des membres de la Compagnie, si bien que ses ennemis lui reprochèrent souvent cet amour, et lui firent un crime de ce qui devrait lui valoir leur estime. Ce sentiment d'affection fut si profondément gravé dans le cœur de ses enfants que, même après le coup mortel dont elle fut frappée, tous, à l'exception d'un très petit nombre qui, au milieu de tant de milliers de leurs compagnons, furent regardés comme des exceptions, ne cessèrent jamais de l'aimer, alors même qu'elle n'existait plus... »

L'année suivante une autre circulaire abordait un sujet d'une actualité plus sensible encore. Le premier Supérieur entretenait les siens des « Tribulations » de l'heure présente. « Ce que saint Ignace, disait-il, semble avoir divinement entrevu dès l'origine de la Compagnie..., ces persécutions qu'il demandait pour elle, qu'il sollicitait de la divine bonté, comme nous l'avons appris, ces persécutions n'ont jamais manqué à sa famille ; cependant elles ne sont jamais tombées sur elle aussi violentes qu'à notre époque. Car je ne sache pas que nos ennemis de tout genre aient jamais excité contre la Compagnie et le nom qu'elle porte une guerre aussi générale que celle qui nous est faite présentement, guerre féconde en calomnies, en outrages, en vexations, en spoliations, en bannissements, en toutes ces épreuves que les hommes appellent

des maux, mais qui dans la réalité sont d'insignes bienfaits de la bonté divine. »

C'est en effet une béatitude évangélique et une prédiction explicite du Sauveur que le Général de la Compagnie de Jésus montre accomplie au pied de la lettre en faveur des siens; sur quoi il ajoute une protestation qui doit trouver sa place ici, car elle s'adresse moins à sa famille qu'à ceux du dehors : « Les hommes nous maudissent, ils nous persécutent, et ce qui est à la fois le comble et la source la plus féconde de toutes ces persécutions, ils nous imputent faussement toute sorte de mal. Mais nous en prenons à témoin Dieu et notre conscience, non, notre vie n'est pas vouée à tous les crimes dont ils ne cessent de nous charger, à des crimes qui feraient de nous, non plus des hommes, mais des monstres, mais des êtres qui seraient la peste et le fléau des peuples, comme ils le prétendent en effet, et comme ils parviennent à le persuader à une multitude ignorante. Ils nous retranchent de la société, ils nous mettent hors la loi; cette liberté qu'ils réclament avec emphase pour le reste du genre humain, ils nous en refusent le bénéfice comme à des scélérats, à des hommes convaincus et condamnés par l'évidence de leurs forfaits, même avant tout examen; enfin notre nom même est repoussé comme un opprobre. Pourquoi? Parce que le Fils de l'Homme a daigné nous communiquer son nom adorable. Oui, c'est à ce nom sacré qu'ils ont déclaré la guerre; c'est ce nom qu'ils abhorrent; leurs paroles et leurs actes le démontrent assez, puisqu'ils appliquent notre nom à tout ce qui fait profession de foi et de piété, puisque la haine dont nous sommes l'objet de la part des ennemis implacables de toute religion, atteint également le Vicaire même de Jésus-Christ, la sainte Église, enfin tout ce qui est vertueux, chaste et dévoué à notre sainte religion. » (24 Juillet 1831.)

Ainsi envisagées, les épreuves, si dures soient-elles, loin d'abattre le courage des membres de la Société, seront pour eux un sujet de fierté et de joie. « C'est, poursuit

le Père Roothaan, le seul sentiment digne d'un vrai Jésuite ; les contradictions qui assaillent la Compagnie, au lieu de diminuer en nous l'estime de notre vocation, nous la feront apprécier davantage et nous inspireront plus de zèle à conserver un don aussi précieux. »

Au surplus cet attachement à leur vocation, cet amour pour la Compagnie à laquelle ils appartiennent, les Jésuites ne doivent pas oublier qu'il a aussi ses écueils ; leur Général les avertit que ce serait l'entendre mal que de désirer pour leur Société une extension rapide et brillante ou encore des ministères en vue et des succès éclatants. Aussi, s'adressant à tous ceux qui ont quelque autorité, il leur fait entendre cette admonition solennelle : « Je les conjure par les entrailles de Jésus-Christ et par tout le zèle qu'ils ressentent pour la conservation de la Société, de ne pas songer à ouvrir de nouvelles maisons, de nouveaux collèges, et de ne donner là-dessus aucune espérance prochaine aux solliciteurs trop ardents, jusqu'à ce que nous ayons un nombre suffisant de sujets à qui les fonctions de la Compagnie et surtout le soin de l'administration puissent être remis en sûreté. » D'ailleurs ce qu'elle attend de ses enfants, la preuve solide d'affection qu'elle leur demande, c'est de s'appliquer à bien connaître son Institut et de l'observer fidèlement. Et ce n'est pas leur demander peu. « Un religieux de la Compagnie croirait-il avoir fait assez en se bornant à une vertu médiocre, vertu qui pourrait suffire à un chrétien ordinaire?... » Et ici le Père Roothaan esquissait l'idéal proposé par saint Ignace dans les Constitutions, idéal vers lequel il faut tendre toujours sans se flatter de l'avoir jamais atteint.

Quelques mois plus tard le Provincial de France adressait, lui aussi, à tous ses religieux, une exhortation sous forme de lettre circulaire. Parmi les tribulations qu'il redoutait le plus pour son Ordre, le Père Général avait signalé la dispersion qui brise les liens de la famille religieuse et rend les frères étrangers les uns aux autres. Cette calamité, les Jésuites français la subissaient en ce moment pour la

première fois ; ce ne devait pas être la dernière. Conformément au devoir de sa charge, le Père Druilhet leur signalait les dangers d'une situation nouvelle pour eux, et les pressait de chercher leur sauvegarde dans l'accomplissement plus scrupuleux que jamais de leurs règles. (8 Février 1832.)

Voilà un spécimen de ces *Monita secreta* que les Supérieurs majeurs des Jésuites envoient de temps à autre à ceux qui sont sous leur obéissance. Ils n'ont pas, croyons-nous, à redouter la lumière, et volontiers nous les citerions plus abondamment, si au lieu de raconter l'histoire, nous nous proposions seulement d'éclairer et d'édifier les âmes éprises de perfection religieuse.

II

La Compagnie de Jésus tient fortement à ce qu'elle regarde comme essentiel dans son Institut : sa fin, son organisation intérieure, sa hiérarchie, ses principaux moyens d'action ; sur tout cela elle entend rester elle-même. *Sint ut sunt aut non sint!* Mais en dehors de ces éléments constitutifs de sa personnalité, elle n'est pas intransigeante. Le but même qu'elle poursuit exige qu'elle sache s'adapter aux circonstances de temps et de lieux. Dans le détail de sa vie extérieure, rien de rigide, ni d'immuable. Son fondateur ne lui prescrit ni costume, ni régime alimentaire, ni emploi des heures de la journée. Dans d'autres Ordres et non des moindres, ces choses sont réglées de façon immuable. Le vêtement n'a pas changé depuis six ou sept cents ans ; c'est toujours le même froc et la même bure ; l'heure où l'on peut rompre le jeûne, le menu du repas, le gobelet d'étain, le couvert de bois, etc., n'ont pas varié davantage. Cette immobilité n'est pas sans signification, ni sans grandeur. C'est la vision de ce qui demeure en face de la figure changeante de ce monde, la protestation contre l'éternelle poursuite du luxe et du bien-être ; et quelle leçon à l'encontre de la mode

et de ses folies dans cette robe et cette coiffure qui sont de nos jours ce qu'elles étaient au temps de saint Louis!

Tel n'est pas l'idéal de l'Ordre de saint Ignace. Appelé à travailler de toutes ses forces au salut des âmes, à se trouver par conséquent en contact presque perpétuel avec la société, il ne s'astreindra pas à des observances qui seraient pour son ministère une gêne et un obstacle. Pour tout ce qui paraît au dehors, il vivra donc comme le clergé du pays qu'il habite; il suivra comme lui la loi de l'évolution, et donc ne boudera pas au progrès, dans la mesure où le progrès sera compatible avec l'esprit religieux qui sera toujours l'esprit de simplicité.

C'est ce qui explique l'existence dans la Compagnie de *Coutumiers* très variables selon les pays et les époques. Pendant les premières années qui suivirent son rétablissement, il y eut par la force des choses bien des hésitations et des divergences entre les maisons françaises, dispersées aux extrémités du territoire et séparées par de si grandes distances. En l'absence d'un texte écrit, il n'était guère possible d'arriver à l'uniformité. En 1830, nous voyons que l'on s'occupe de codifier les usages et de dresser un Coutumier de la Province de France. Quatre Pères des plus anciens ont été chargés de ce travail. « Le Père Loriquet, avec son incroyable activité », écrit le Père Provincial, en rassemble les éléments; il est l'âme de la commission. Elle aboutit, après de nombreuses conférences et des examens minutieux, à une rédaction qui suivait de très près le Coutumier en usage dans la Province de Lyon un siècle auparavant.

Ce document est instructif en ce qu'il reflète les mœurs d'un temps déjà loin de nous et où l'on manquait de bien des choses que nous estimons indispensables. Pas de foyer dans les chambres des religieux (mais combien y avait-il de chambres à feu au château de Versailles?); on ne connaît que le chauffoir commun; la montre est presque un objet de luxe, dont l'usage n'est permis qu'à de rares privilégiés; le petit déjeuner est une tolérance, rien

de plus; on y sert du pain et du vin, un fruit pendant la saison; la viande est distribuée avec parcimonie, etc. Mais le train de vie des « honnêtes gens » de la première moitié du dix-huitième siècle, leur *standard of life*, comme disent les Anglais, paraissait déjà dur à nos grands-pères de 1830. Par crainte du relâchement, les Jésuites français de la nouvelle génération avaient voulu suivre trop à la lettre la pratique de leurs devanciers. Le Coutumier mis à l'essai dut subir des retouches. On en fit à plusieurs reprises, et nous constatons, sans embarras d'ailleurs, qu'il s'y est introduit des adoucissements, où nos ancêtres auraient vu des délicatesses sinon des superfluités, mais que l'usage universel justifie et dont la privation serait aujourd'hui une souffrance.

C'est sur le terrain pédagogique surtout que s'imposait aux Jésuites français un travail d'adaptation. Le régime des grands internats était, nous l'avons dit, une nouveauté pour laquelle la tradition de la Compagnie ne fournissait que des indications très insuffisantes. Quant à l'enseignement, il est clair que le *Ratio Studiorum*, rédigé au seizième siècle, n'était pas en parfaite harmonie avec les exigences des temps nouveaux. La langue et la littérature nationale, l'Histoire, la Géographie, les Sciences réclamaient leur place à côté de l'étude trop exclusive de l'antiquité gréco-romaine. Il fallait changer les programmes et quelque peu aussi les méthodes. Au reste ce n'était pas la première fois que l'on introduisait des modifications dans le vénérable Code scolaire, qui fait partie intégrante de l'Institut de la Compagnie de Jésus. Là aussi il y a des éléments de nature et de valeur diverses, des principes immuables, des règles fixes quant à leur esprit, mais qui peuvent se prêter à des applications très variables. Déjà la Congrégation générale de 1820 avait prescrit la revision du *Ratio Studiorum*. Le généralat du Père Fortis s'acheva sans qu'on eût mis la main à l'œuvre. Entre temps le Père Rozaven gourmandait les Pères français pour leurs

innovations ; il s'évertuait à les rappeler à l'observation plus stricte des usages d'autrefois. Mais le mouvement était irrésistible ; toutes les Provinces demandaient que le vieux *Ratio* fût accommodé aux nécessités des temps. La Congrégation générale de 1829 reprit le vœu de sa devancière et donna mandat au nouveau Général de procéder à la revision le plus tôt possible.

Quelques mois plus tard en effet, une lettre du Père Roothaan à tous les Provinciaux de la Compagnie annonçait que, en exécution du Décret XV de la Congrégation générale, une Commission allait être réunie à Rome au commencement de septembre. Il ne s'agissait nullement, disait-il, de confectionner un *Ratio Studiorum* nouveau ; l'ancien était confirmé comme toutes les autres parties de l'Institut ; on aviserait seulement à en adapter les prescriptions aux besoins des temps. Et ce n'était qu'avec la plus extrême réserve que l'on se permettrait de modifier une œuvre « élaborée avec tant de prudence, éprouvée par une pratique deux fois séculaire et à laquelle les ennemis mêmes de la Compagnie n'avaient pas marchandé les éloges ». La Commission chargée de préparer cette mise au point serait composée d'un député de chaque Province[1]. Ces députés devraient lire attentivement le *Ratio Studiorum* tout entier, en notant par écrit les changements, additions ou suppressions, qu'ils estimeraient désirables. On leur recommanda de prendre note également de ce qu'ils auraient remarqué d'utile dans les écoles autres que celles de la Compagnie.

Nous voyons par une circulaire du Père Varin, vice-provincial en l'absence du Père Druilhet, que tous les Jésuites français furent invités à faire la même étude et à fournir leurs observations. Le député de la Province de France fut le Père Loriquet. La Commission commença ses travaux à l'époque fixée ; elle les poursuivit pendant

1. Les Provinces alors existantes étaient au nombre de sept : Italie, Sicile, Angleterre, Espagne, France, Germanie, Galicie.

une année presque entière. Toutes les règles du *Ratio* furent examinées une à une ; toutes les modifications proposées furent l'objet d'études scrupuleuses et parfois de discussions serrées, dont le Rapport a conservé la trace. Ce Rapport, très sobrement rédigé, indique les conclusions auxquelles les commissaires se sont arrêtés, avec les raisons qui les appuient. Ces conclusions sont au nombre de cent quatre-vingt-dix. Chacune représente une retouche à faire au vénérable *Ratio Studiorum* de 1599. Quelquefois c'est une simple variante dans le texte, qui n'en altère pas le sens; par exemple, le professeur de *Cas de conscience* sera appelé désormais professeur de *Théologie morale*, parce que, par suite d'accusations injustes, les mots de *cas de conscience* et de *casuiste* ont pris un sens désobligeant: *locutiones invidiosae*. En certains cas au contraire le changement est très appréciable[1].

Après avoir énuméré dans son préambule les innovations les plus importantes proposées par la Commission, le Rapport ajoute comme une amende honorable de ses membres pour leur hardiesse à porter la main sur le monument légué par les anciens : « Au surplus nos méditations quotidiennes du *Ratio Studiorum* nous ont fait reconnaître qu'il s'y trouve une multitude d'industries qui, bien connues et appliquées avec soin et persévérance, produiraient de merveilleux progrès dans les études de nos collèges. L'enchaînement de ces règles est si parfait, elles sont conçues avec tant d'art et de sagesse que les insuccès de notre enseignement actuel doivent être attribués, non pas à une discipline vieillotte, mais bien au contraire à l'ignorance ou à la négligence des préceptes excellents qu'elle renferme. »

La question mûrement examinée et discutée avec les Assistants, le Père Roothaan adressa à « tous les Provinciaux, Recteurs de collèges, Préfets des études et professeurs » de la Compagnie de Jésus le *Ratio Studiorum*

1. Cf. *Monumenta Germaniae Paedagogica XVI. Observationes quibus innititur accommodatio Rationis Studiorum.* P. 470-506. Berlin, 1894.

adapté aux besoins des temps. (25 Juillet 1832). On n'avait pas admis tous les changements proposés par la Commission ; néanmoins le texte nouveau placé en regard de celui de 1599, fait apparaître çà et là une véritable transformation. Elle est sensible surtout en ce qui concerne les Facultés supérieures. Dans l'enseignement de la Théologie des modifications considérables s'imposent en effet, pour le choix et la distribution des matières ; beaucoup de questions qui ont pu être agitées en d'autres temps sont aujourd'hui sans intérêt ; d'autres au contraire appellent l'attention, que l'on pouvait autrefois traiter sommairement ou même passer sous silence. En Philosophie, la transformation est profonde, radicale même. Le programme est complètement refondu. Aristote a perdu de son prestige ; on ne prononce même pas son nom. Les Mathématiques et les Sciences de la nature prennent la place qui leur revient ; elles seront enseignées avec les méthodes et l'étendue que le monde moderne réclame. C'est l'objet de deux chapitres entièrement nouveaux.

Pour ce qui est des classes inférieures, et par là le *Ratio Studiorum* entend les classes de Lettres et de Grammaire jusqu'à la Rhétorique inclusivement, le rajeunissement du Code antique consiste à y faire entrer la langue et la littérature nationale, avec l'Histoire, la Géographie et les éléments des Mathématiques. A vrai dire, l'ancien *Ratio* ne s'occupait guère de la langue maternelle ; il ne prévoyait pas un enseignement direct et autonome de l'Histoire et de la Géographie ; des Sciences il faisait une partie intégrante de la Philosophie. Le nouveau ne saurait être si exclusivement voué au culte du latin et du grec. Il admet donc ces divers enseignements ; il recommande même d'apporter un soin particulier à celui de la langue et de la littérature du pays [1]. Cependant on est loin de les mettre

1. La règle nouvelle prescrit de suivre pour l'enseignement de la langue nationale et l'explication des auteurs la même méthode que pour les langues et les littératures classiques.

sur le pied d'égalité avec la culture des langues anciennes. Le temps leur est mesuré de façon que l'on serait tenté d'appeler parcimonieuse. Histoire, Géographie et Sciences, jusqu'en Rhétorique, sont qualifiées d'*accessoires*. La langue nationale et les *accessoires* ont à se partager deux demi-heures par jour, cinq à six heures par semaine. On est surtout préoccupé, en faisant ces concessions, de maintenir la prééminence des Lettres grecques et latines, lesquelles, dit le Père Roothaan, « sont toujours les modèles achevés de la bonne littérature ». « Que si, ajoute-t-il, les exemplaires accomplis de beauté qu'elles renferment étaient mieux connus, nous ne verrions pas sortir tous les jours, de la plume d'hommes d'ailleurs intelligents, des œuvres extravagantes pour la forme aussi bien que pour le fond, qui excitent l'admiration du vulgaire, mais qui, aux yeux des gens de goût, témoignent que la perversion de l'art d'écrire accompagne celle des mœurs. »

Au reste, les nouveaux règlements n'avaient rien de définitif. Le Supérieur Général de la Compagnie demandait seulement qu'on en fît l'application consciencieuse. Les observations auxquelles cet essai aurait donné lieu seraient ensuite communiquées, et nulle innovation ne serait introduite dans la législation de l'Ordre qu'autant qu'elle aurait reçu la sanction de l'expérience. Or, l'expérience devait montrer de plus en plus l'impossibilité pour la Compagnie d'établir un plan d'études arrêté et applicable à tous ses établissements d'éducation. La Compagnie de Jésus, pas plus qu'aucune autre Société, n'est aujourd'hui maîtresse de son enseignement. L'unité de culture par les humanités gréco-latines est abolie sans retour ; chaque pays organise ses études comme il l'entend, et en cette matière comme en beaucoup d'autres, la seule règle commune paraît être l'instabilité. Quiconque veut faire de l'enseignement est obligé de suivre les programmes officiels. Dans ces conditions, il est clair que la Compagnie de Jésus ne pouvait songer à dresser pour ses collèges un plan d'études unique qui eût chez elle force de loi. De fait l'antique *Ratio*

Studiorum est demeuré ce qu'il était, sans addition, ni retranchement. Il reste le seul Code pédagogique élaboré par la Compagnie de Jésus et qu'elle reconnaisse comme sien, qu'elle observe dans la mesure du possible, dont elle s'inspire plutôt qu'elle ne s'y astreint, le regardant comme un moyen, non comme une fin en soi.

A côté du plan d'études qui fut le sien et de la méthode qu'elle revendique, la Compagnie de Jésus montre dans son vieux *Ratio Studiorum* le système d'éducation qui eut ses préférences, tant qu'elle fut libre de son choix. Pas un mot sur les grands pensionnats, l'une des exigences des temps nouveaux, auxquelles elle a dû se plier ; ce qui n'empêche pas les maîtres en pédagogie universitaire d'accuser les Jésuites d'être les inventeurs du régime [1]. Mais d'autre part les innombrables Ordonnances des Généraux relatives aux études, spécialement dans l'intérieur de la Société, témoigneraient à elles seules qu'elle n'est pas figée dans l'observation d'un Code intangible, mais au contraire toujours en éveil pour s'adapter aux besoins des temps et au progrès, quand progrès il y a.

III

La dix-neuvième règle du Professeur de Philosophie d'après la réforme de 1832 porte ce qui suit : « Qu'il fasse en sorte que ses élèves connaissent à fond les moyens de discerner le vrai du faux. Qu'il expose donc amplement et solidement les signes ou critères de la vérité, leurs sources et leurs caractères. » Les rédacteurs de l'ancien *Ratio* n'avaient pas eu à mentionner spécialement ce chapitre de la Logique générale ; l'avènement du cartésianisme obligea

1. Sans doute la Compagnie de Jésus ne s'interdisait pas dans le passé de recevoir et de diriger des pensionnats (*convictus*). On trouvera dans la collection des *Monumenta paedagogica* de nombreux règlements relatifs à ces sortes d'établissements. Mais il n'en reste pas moins que le Code scolaire officiel de la Compagnie, celui qui fait partie de son Institut, les ignore complètement.

l'enseignement de l'école à s'en occuper; mais il venait de prendre une importance nouvelle par le fait d'une crise qui n'était pas encore complètement conjurée à l'époque dont nous parlons.

Le mennaisianisme fut en effet pour la Compagnie de Jésus renaissante un ferment de trouble qui menaça profondément la paix au dedans, alors que les ennemis du dehors l'attaquaient avec tant de violence. En cette même année 1829, Lamennais venait de publier son livre *Des progrès de la Révolution et de la guerre à l'Église*. On y lisait, à l'adresse des Jésuites, une phrase à laquelle les circonstances donnaient, en dépit de sa modération apparente, la portée d'un verdict de condamnation : « Que leur Institut, si saint en lui-même, soit exempt aujourd'hui d'inconvénients même graves, qu'il soit suffisamment approprié à l'état actuel des esprits, aux besoins présents du monde, nous ne le pensons pas. » L'illustre écrivain avait formulé jadis sur l'Ordre de saint Ignace un jugement bien différent. Dans les *Réflexions sur l'état de l'Église* publiées en 1808 et réimprimées dans les *Mélanges* en 1819, il avait loué en magnifique langage « cette Société fameuse, qui ne sera jamais remplacée que par elle-même, objet de haine pour les uns, de vénération et d'amour pour les autres, signe de contradiction parmi les hommes, comme le Sauveur même des hommes, au service de qui elle s'était consacrée », qui, « comme lui, passa en faisant le bien et comme lui ne recueillit pour récompense que l'ingratitude et la proscription ». L'*Ami de la Religion* [1], après avoir mis en regard les opinions successives du grand homme poursuivait : « Qu'est-il donc arrivé qui l'ait forcé à changer de sentiment? Comment les Jésuites ont-ils démérité à ses yeux? Il ne faut pas se le dissimuler;

1. *L'Ami de la Religion et du Roi*. Tome LIX, p. 67. Il y eut une troisième phase dans les sentiments de Lamennais à l'égard de la Compagnie de Jésus. En 1837 parurent les *Affaires de Rome*. Le prêtre révolté déchargeait sa colère sur l'Église et sur le Pape; les Jésuites ne pouvaient manquer d'avoir leur part d'injures.

ils ont eu un tort grave ; ils n'ont point adopté la doctrine de M. de Lamennais, et leur général a eu la faiblesse de défendre de l'enseigner. Dès lors, il est visible que leur Institut *n'est pas exempt d'inconvénients* et n'est plus *approprié aux besoins du monde.* »

Le fondateur de l'*Institut de Saint-Pierre* avait peut-être encore d'autres raisons de juger sévèrement l'Institut de saint Ignace. Malheureusement, à l'égard de la doctrine, l'attitude des Jésuites n'avait pas été tout à fait celle qu'on leur prête. Il nous faut reprendre de plus haut cette histoire qui n'est pas si simple que cela.

C'est en 1820 que parut le second volume de l'*Essai sur l'Indifférence*. Il apportait au monde un système philosophique d'après lequel toute certitude reposait sur la foi. La raison individuelle est toujours faillible ; partant, avec ses seules ressources personnelles, l'homme ne peut connaître certainement aucune vérité, pas même sa propre existence. Il n'y a que la *raison générale* qui soit à l'abri de l'erreur ; ce que tout le monde admet ne peut être faux ; le consentement universel, voilà donc le signe et la garantie de la vérité, autrement dit le *criterium* de la certitude. De là le nom de philosophie du *sens commun* donné au système.

Système qui porte sur une contradiction. Car enfin, cet accord universel ne nous est connu que par la raison individuelle. Si donc elle ne peut par elle-même connaître avec certitude le consentement universel qui seul engendre la certitude, comment arrivera-t-elle jamais à la certitude ? C'est un cercle sans issue, ou plutôt qui a pour issue fatale le scepticisme universel.

Comment expliquer qu'un système « dont le moindre élève de Philosophie reconnaît aujourd'hui la fausseté[1] », ait pu séduire des esprits comme ceux d'un Bonald et d'un de Maistre et s'imposer à toute une génération ?

1. *Mgr Gerbet*, par l'abbé de Ladoue. Paris, Tolra et Haton, 1870. Tome I, p. 131.

Lacordaire répond que, en ce qui le concerne, il a subi l'ascendant du maître : « Je me suis demandé comment une Philosophie, dont j'aperçois si clairement le vice aujourd'hui, avait pu si longtemps tenir ma raison en suspens, et j'ai compris que, luttant contre une intelligence supérieure à la mienne, et voulant lutter seul contre elle, il était impossible que je ne fusse pas vaincu [1]. »

Sans doute le prestige de celui à qui on allait décerner le titre de dernier des Pères de l'Église, le ton d'assurance, la magie du style et l'implacable rigueur avec laquelle il poussait un raisonnement jusqu'en ses conséquences extrêmes, c'était de quoi faire prendre le change sur le peu de solidité du fondement. Puis, le système avait de précieux avantages. Il apparaissait comme une réaction triomphante, comme la revanche de la foi contre la raison émancipée et qui prétend se suffire à elle-même. « Pour humilier sa confiance superbe », il montre au philosophe que, « dès qu'on cherche en soi la certitude », on aboutit « à la destruction absolue de la vérité et de l'intelligence » ; il le pousse « jusqu'au néant pour l'épouvanter de lui-même... ; il lui fait voir qu'il ne peut se prouver sa propre existence, comme il veut qu'on lui prouve celle de Dieu » ; en un mot, on « désespère toutes ses croyances, même les plus invincibles », et on réduit « sa raison aux abois dans l'alternative ou de vivre de foi ou d'expirer dans le vide [2] ». C'est la revanche de la foi sur la raison, de la religion sur la philosophie impie.

Plus avant encore le système allait atteindre le cartésianisme que l'on rendait responsable de tous les égarements de la raison individuelle, que le rationalisme revendique à bon droit comme son père et qui n'en a pas moins envahi l'enseignement ecclésiastique. C'est sur ce

1. Cité par Mgr Ricard dans la *Vie de l'abbé Combalot,* p. 43. Paris, Gaume, 1891.

2. *Essai sur l'indifférence.* Tome II, p. 2, 1820.

point de vue qu'insisteront les partisans du mennaisianisme, sous prétexte qu'il faut opter entre l'un ou l'autre système et que combattre la Philosophie du *sens commun*, c'est se déclarer disciple de Descartes.

Au contraire du cartésianisme, rationaliste par essence, la Philosophie du *sens commun* ou de l'autorité, apparaissait comme une discipline d'essence chrétienne. « Le sens commun, voilà la règle de l'esprit humain dans l'ordre Philosophique. Qui ne voit le bénéfice que le catholicisme lui-même retirera de l'adoption de cette règle, attendu que la doctrine qu'il enseigne n'est que la plus haute expression du sens commun? Tous les dogmes de l'Église ont constamment fait partie des croyances universelles; on les retrouve au fond de toutes les religions[1]. » C'est sous cet aspect que l'abbé Gerbet envisageait la question dans son livre *Des Doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la Théologie*. Comme le dit très bien son historien, « la conclusion qu'il laisse deviner, plus qu'il ne l'énonce, est celle-ci : impossible de faire de bonne Théologie sans prendre pour base le système philosophique du sens commun. »[2]

Si donc la construction de Lamennais péchait par la base, du moins elle présentait une belle façade et elle offrait un abri commode, et qui paraissait sûr, aux croyances chrétiennes. Il ne faut donc pas trop s'étonner de la faveur, ou pour mieux dire de l'enthousiasme avec lequel elle fut accueillie parmi les penseurs catholiques et tout spécialement par une portion considérable du clergé. Le succès fut prodigieux ; il tenait de l'engouement. On peut citer des catéchismes où, grâce à la doctrine mennaisienne, on donne une solution élégante à des problèmes délicats. « Le gouvernement peut-il punir ceux qui ne veulent pas croire à la divinité de la religion? — Réponse : C'est demander

1. *Mgr Gerbet.* Tome I, p. 130.
2. *Mgr Gerbet.* Tome I, p. 134.

si l'on a le droit de punir ceux qui vont contre le sens commun[1]. »

Les Jésuites comme les autres cédèrent à l'entraînement. La plupart d'entre eux n'avaient fait que des études fort incomplètes sous des maîtres improvisés ; nous l'avons assez dit. Ce qui devait arriver arriva ; chez eux comme dans les rangs du clergé séculier, on se divisa en partisans et en adversaires du système de l'*Essai*. « Cette division, dit l'annaliste de Montrouge, éclata d'une manière plus ou moins prononcée dans chaque maison. Ici le Supérieur prenait parti, là il ne disait rien ; ailleurs il était contre. Nulle part aucun frein efficace pour ramener les esprits échauffés. » On ne s'avancerait pas trop, croyons-nous, en affirmant que les noms les plus en vue dans cette première génération des Jésuites français furent aussi à un moment des noms d'ardents mennaisiens. Qu'il suffise de mentionner le Père Loriquet, le Père Renault, futur Provincial, le Père Delvaux, etc. Le Provincial d'alors, Père Richardot, n'avait-il pas un faible pour le système ? On serait tenté de le croire ; sans doute il eut assez de sagesse pour ne pas se déclarer ouvertement, mais la seule mesure qu'il crut devoir prendre au milieu du conflit fut la défense d'attaquer publiquement les doctrines philosophiques de l'*Essai*. L'abbé Combalot, lui, avait déjà enseigné le système au grand séminaire de Grenoble, quand il se présenta à Montrouge. Son tempérament ne se prêtant guère à la contrainte de la règle, il dut quitter le noviciat, mais fut adjoint comme auxiliaire aux missionnaires de Laval. Entre temps il continuait à rompre des lances en l'honneur de la *raison générale*, à laquelle sa conviction fougueuse gagna plus d'un partisan parmi ses compagnons d'apostolat.

Cette agitation ne pouvait laisser indifférents les Supérieurs de Rome. Plus que tout autre l'Assistant de France,

1. Cité par Dupin dans la plaidoirie pour le « Constitutionnel », Novembre 1825.

le Père Rozaven, était préoccupé du trouble qui en résultait pour le présent et des dangers qu'il prévoyait dans l'avenir. Au témoignage d'un grand évêque peu suspect de tendresse pour les Jésuites, le Père Rozaven n'était pas seulement « un homme excellent, la bonté même et un très saint prêtre ; c'était aussi un puissant esprit », et mieux encore, « j'oserai dire que depuis Bossuet, l'Église de France n'a pas possédé un théologien plus consommé[1] ». Formé à la dialectique rigoureuse de l'École, il avait dès l'abord reconnu le point faible du système philosophique de l'*Essai*, il en avait mesuré les conséquences, et sans tarder davantage s'était fait un devoir de le combattre.

De fait, la Philosophie de la *raison générale* ne rencontra pas d'adversaire plus persévérant, ni de plus redoutable. Toutefois, pendant des années, le Père Rozaven évita de se mettre ouvertement en opposition avec Lamennais, se bornant à prémunir sa famille religieuse contre la fascination d'une nouveauté pleine de périls. Dans ce but, avec une patience inlassable, il écrivait aux uns et aux autres des lettres qui prenaient la forme et l'étendue de véritables dissertations. Dans une de ces lettres au Père Gury, il expose ainsi le motif qui lui a fait adopter une méthode aussi laborieuse : « Je m'étais d'abord proposé de faire imprimer quelque chose, et déjà j'en avais obtenu la permission de notre Père Général ; mais ensuite j'ai jugé à propos de m'abstenir, par la crainte d'occasionner du scandale, et de prêter à rire aux ennemis de la religion, en leur donnant le spectacle de ses défenseurs aux prises les uns avec les autres. Mais si je m'abstiens de rien donner au public, j'ai du moins à cœur de prémunir mes confrères contre des idées que, dans mon âme et conscience, je crois devoir être funestes à la religion. C'est pour cette raison que j'ai beaucoup

1. *De la réunion de l'Église russe avec l'Église catholique*, par le P. Rozaven, S. J. Réédition par le Prince Galitzine, précédée d'une lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. C'est dans cette lettre que se trouve le passage qu'on vient de lire.

écrit à différentes reprises... Je ne veux pas que, par ma faute ou par mon silence, quelques-uns soient entraînés à embrasser inconsidérément un système dont on apercevra enfin, et Dieu veuille que ce ne soit pas trop tard, les fatales conséquences. » (28 Octobre 1822.)

Le Père Rozaven aurait voulu que dans l'enseignement des petits séminaires on fît silence, et surtout qu'on s'abstînt de toute controverse publique sur la doctrine mennaisienne : « Permettre à qui voudra, disait-il, d'attaquer et à qui voudra de défendre un système que l'on dit fondamental, ce serait introduire dans la Compagnie la diversité de doctrine, contre nos Constitutions et contre la volonté si souvent manifestée de notre saint fondateur. Permettre seulement de défendre et ne pas permettre d'attaquer, ce serait annoncer au public que la Compagnie de Jésus adopte cette doctrine ; ce qui assurément n'est pas, et, je l'espère, ne sera jamais. »

Apparemment ces sages instructions ne furent pas communiquées à tous ceux qu'elles concernaient. Il arriva en effet que le professeur de Philosophie du petit séminaire de Forcalquier fit mettre en thèses imprimées et défendre en séance solennelle par les élèves le système de *la raison générale*. A cette nouvelle l'Assistant de France écrit au Père Gury : « Cela m'afflige plus que je ne saurais vous dire. Si le Père Provincial y a donné son consentement, il a fait, à mon avis, une imprudence ; si cela s'est fait sans sa permission expresse, c'est un désordre. » (22 Octobre 1822.) Le professeur ne pouvait en effet imprimer les « conclusions » sans y être autorisé par le Provincial.

Le bien de la paix réclamait une intervention de l'autorité tout à la fois plus précise et plus énergique ; elle fut préparée, à la manière romaine, sans hâte et avec mûre réflexion. « Je travaille, écrivait le Père Rozaven, à réduire cette controverse à quelques points précis que l'on puisse discuter sans s'écarter à droite ou à gauche. » Ces quelques « points précis », résumé de la doctrine

mennaisienne, se fixèrent finalement dans une série de propositions dont le sens, dégagé de toute littérature, était facile à saisir, et que le Père Général interdit d'enseigner dans les écoles de la Compagnie. En adressant sa rédaction au Père Fortis, l'Assistant de France lui écrivait de Tivoli, le 23 septembre 1823 : « Votre Paternité m'ayant chargé de préparer une formule d'*ordination* à envoyer en France pour réprimer la trop grande liberté de quelques professeurs, je l'ai fait avec tout le soin possible et je lui soumets mon écrit pour qu'elle l'approuve, le corrige, le change selon qu'elle jugera bon dans le Seigneur. Je lui demande seulement une chose, c'est d'écrire soit en ces termes, soit en d'autres qui portent. Car le mal fait des progrès, et, si l'on n'y remédie promptement, il produira des effets déplorables. [1] »

A quelques jours de là le Père Rozaven pouvait en effet annoncer à son confident ordinaire l'arrivée prochaine du document en question : « Vous recevrez, je pense, dans peu une *ordination* du R. P. Général pour défendre l'enseignement des principes de M. de L. M. J'espère que les défenseurs de l'autorité n'auront aucune peine à soumettre leurs raisons individuelles [2]. »

L'*ordination* suivit de près. Elle porte la date du 4 octobre 1823. Elle rappelait que la tradition, aussi bien que la règle, dans la Compagnie, est de s'en tenir aux opinions communément reçues dans les écoles catholiques [3] ; elle relevait, non sans quelque malice, l'inconséquence des nouveaux docteurs qui, pour ériger l'autorité

1. *Quod Paternitas Vestra mihi commendavit ut scriberem aliquam formulam ordinationis quae mitti posset in Galliam ad coercendam quorumdam professorum nimiam libertatem, hoc curavi diligenter efficere, et scriptum meum ei mitto, ut illud approbet, corrigat, immutet, prout in Domino judicaverit, hoc solum rogans ut vel his verbis, vel aliis efficacibus scribere dignetur; serpit enim malum, et nisi mature caveatur, infelices edet fructus.*

2. Au Père Gury, 1er octobre 1823.

3. ... *Nec aliquid contra Doctorum axiomata communemque scolarum sensum doceat; sequantur potius universi probatos maxime Doctores et*

du sens commun, renversent d'abord l'autorité de tous les théologiens et de tous les philosophes chrétiens venus avant eux. Enfin défense était faite d'enseigner les sept propositions suivantes :

1° Il n'y a pas d'autre criterium de la vérité que le sens commun.

2° La foi seule engendre la certitude.

3° L'existence de Dieu est la première vérité que nous connaissons.

4° De l'existence d'un être contingent, on ne saurait déduire l'existence d'un être nécessaire ; en d'autres termes c'est faire un raisonnement vicieux que de dire : J'existe, donc Dieu existe.

5° L'intelligence finie, par cela même qu'elle est finie, est toujours et en tout sujette à l'erreur.

6° Dans les écoles catholiques ont prévalu de faux systèmes qui conduisent à l'athéisme et au renversement de la religion.

7° L'homme ne saurait être certain, si ce n'est par le sens commun, ni de son existence ni de sa pensée.

On remarquera qu'aucune note ni qualification n'était infligée aux propositions qu'on vient de lire. Le Général des Jésuites n'avait garde de s'arroger un droit qui n'appartient qu'au Pape et aux évêques. Il se bornait à prohiber l'enseignement de ces propositions dans l'intérieur de son Ordre, pour en écarter un sujet de dissentiment et de discorde, en quoi assurément il ne faisait que remplir le devoir de sa charge. On remarquera d'autre part que le nom de Lamennais n'était pas prononcé. S'il était impossible de se méprendre sur la doctrine visée dans les propositions, du moins les personnes étaient hors de cause ; on voulait qu'elles fussent respectées et qu'elles ne perdissent rien « de leur réputation de piété et d'attachement à la religion ».

quae, prout temporum usus tulerit, recepta potissimum fuerint in catholicis academiis. (*Ratio Studiorum. Regulae communes omnibus professoribus Facultatum superiorum.* Reg. 6.)

Quel fut le résultat de « l'*Ordination* » ? La parole du premier Supérieur eut-elle assez de vertu pour ramener tous ceux qui s'étaient laissé séduire par le système mennaisien ? « Plusieurs, dit le Père Gury, revinrent de cœur aux principes de l'enseignement commun. Mais, il faut l'avouer, un plus grand nombre continuèrent à être attachés d'esprit et de cœur au système, et comme la bouche ne peut guère manquer de parler de l'abondance du cœur, quoiqu'ils eussent la meilleure intention d'obéir religieusement à la défense, ils ne laissaient pas de parler trop souvent dans le sens des propositions prohibées [1]. »

Ceux-là seuls seront étonnés et scandalisés peut-être de cette obstination qui ignorent quel empire une idée exerce sur l'entendement humain qui croit posséder en elle la vérité, surtout quand cette idée tire après soi tout le bloc de la connaissance humaine ; en tout cas ils y verront que le Jésuite n'est pas l'automate de la légende, qui abdique entre les mains de son Général sa personnalité tout entière, sa conscience et sa raison comprises. Les prétextes ou même les excuses ne manquaient pas aux récalcitrants. On ne devait pas enseigner les propositions, soit ; mais il n'était pas défendu de les examiner, de les discuter, de les adopter même et de les soutenir à l'occasion ; elles n'étaient point condamnées ; elles pouvaient donc être vraies, et elles l'étaient certainement dans un certain sens, et ce sens était celui qu'entendaient les mennaisiens ; si bien que comme auparavant les controverses allèrent leur train ; le Père Rozaven continua de rédiger, tantôt pour l'un tantôt pour l'autre, des lettres fort longues d'ordinaire, qui témoignent assurément d'autant de charité et de patience que de fermeté d'esprit. Il lui arrive pourtant de se plaindre qu'on lui envoie, au lieu d'arguments, des « tirades mystico-métaphysiques » qu'il ne comprend pas et auxquelles il ne saurait répondre ; ou bien encore il lui échappe des boutades comme celle-ci :

1. *Mémoires de Montrouge* (à l'année 1823).

« Il faut avouer que la raison générale a bouleversé bien des raisons individuelles[1]. »

Le Père Rozaven eut une fois l'occasion de discuter en tête à tête avec le maître lui-même. C'était au mois d'août 1824. Lamennais s'étant rendu à Rome entra en relations avec plusieurs Pères du Gesu et enfin avec l'Assistant de France. Dans sa correspondance avec les siens il parle volontiers de deux Jésuites favorables à ses idées, mais point du tout de celui qui les contredisait. De ses conférences avec le Père Rozaven, nous savons seulement ce qu'en raconte le Père Rozaven lui-même dans une lettre écrite quelques jours plus tard au Père Gury «... Il vint un jour, dit-il, me trouver tout exprès pour me parler de son système. Nous eûmes une discussion amicale de trois quarts d'heure, au bout desquels nous fûmes interrompus. Je trouvai que, dans la discussion, il ne tenait ferme nulle part, et que, dès que je l'arrêtai sur quelque principe, il me l'abandonnait pour passer à autre chose. Je l'invitai à reprendre notre conférence un autre jour ; et, afin de nous entendre plus parfaitement et plus vite, je réduisis toutes mes objections à une seule que je lui exposai. Il me dit qu'il était bien facile d'y répondre. — Tant mieux, répliquai-je, nous serons plus tôt d'accord. — Mais je l'attendis en vain pendant plusieurs jours, et, voyant qu'il ne venait pas, j'allai le trouver et nous reprîmes notre discussion, mais tout aussi inutilement que la première fois.

« Voyant que tout son art consistait à éluder les difficultés, je lui proposai de mettre par écrit une difficulté fondamentale, le priant d'y répondre par écrit. Il me le promit et nous nous séparâmes. De retour chez moi, j'écrivis aussitôt ma difficulté et je la lui envoyai par M. Lemarié. Mais j'attendis en vain une réponse. Et quoi qu'il soit resté encore huit jours à Rome, je ne le revis que la veille de son départ, où il vint me dire adieu en grande hâte, me

1. Lettre au Père Gury, 28 août 1827.

fit toute sorte de protestations d'amitié et de services, mais ne me dit pas un mot de ma difficulté.

« J'ai envoyé mon écrit au Père Jennesseaux qui vous l'aura sans doute communiqué[1]. Le Père Loriquet ne voulait qu'un quart d'heure de conversation pour me réconcilier avec le système de M. de la M...; mais une heure et demie ou deux heures de conversation avec l'auteur m'en ont éloigné plus que jamais et m'ont convaincu qu'il est insoutenable; et le refus de répondre directement à une difficulté, exposée avec précision et clarté, a encore augmenté ma conviction, s'il est possible. »

Au moment où se livrait entre Lamennais et l'Assistant de France cette joute inutile mais courtoise, l'auteur de l'*Essai* savait-il que le Père Général avait fait défendre aux Jésuites d'enseigner le système du *sens commun?* On serait porté à le croire d'après une lettre dont nous aurons à parler bientôt[2]. Toutefois il semble bien extraordinaire qu'il n'en ait rien laissé paraître au cours de sa discussion avec le Père Rozaven. Quoi qu'il en soit, dans les derniers mois de l'année suivante (1825), l'Ordonnance du Père Fortis fut l'occasion d'un échange de lettres pénibles entre Lamennais et le Provincial de France, le Père Godinot[3]. A cette date la campagne contre le gallicanisme battait son plein; Lamennais avait commencé la publication de *La Religion considérée dans l'ordre politique et civil.* En attendant d'être déféré aux tribunaux comme attentatoire aux

1. Cette pièce se trouve aux Archives de la Province de Lyon, avec ce titre : « Objection fondamentale contre le système de M. de Lamennais, proposée à l'auteur et qu'il a laissée sans réponse. » Cet écrit a été publié par le P. Guidée, *Notices historiques*, etc. T. II, p. 141. L'auteur de « *Mgr Gerbet*, etc. » a également inséré, aux *Pièces justificatives* (tome I, pp. 301-303), la lettre du Père Rozaven à M. de Lamennais, 13 août 1824.

2. « Est-il vrai, comme je l'entends dire depuis *environ deux ans*... qu'il existe une lettre de votre général portant défense...etc. » (Lettre de Lamennais au P. Godinot, 14 novembre 1825.)

3. Cette correspondance a été publiée pour la première fois par le P. Paul Dudon en 1909, dans les *Études*, Tome CXXI, p. 206.

lois de l'État et aux droits du roi [1], cet ouvrage provoquait l'irritation des gallicans de toute nuance. De là un redoublement de contradictions, de réfutations et d'attaques contre les idées du réformateur, y compris le système de la certitude. Les uns, gallicans, jansénistes et régaliens, le dénonçaient comme un *système ultramontain;* c'était assez à leurs yeux pour le faire rejeter comme une erreur détestable. Pour Lamennais et ses partisans l'injure se tournait en éloge; ils y voyaient la preuve que leur doctrine était favorable à la défense de l'Église, puisque ses ennemis la repoussaient. Mais d'autres gallicans n'hésitaient pas au contraire à déclarer qu'à Rome le système était désavoué, et à l'appui de leur dire ils invoquaient l'enseignement du Collège romain et l'Ordonnance du Général des Jésuites.

Cette opposition des Jésuites qu'on exploitait contre lui eut le don d'exaspérer Lamennais. Il voulut savoir ce qu'il en était exactement, et tel fut le motif qui lui fit écrire de La Chênaie au Père Godinot, le 23 octobre 1825 :

« Depuis assez longtemps je savais, quoique d'une manière vague, que votre Compagnie répandait en secret des impressions défavorables à la doctrine dont je me suis servi pour défendre la religion contre les attaques de l'impiété. Deux raisons cependant m'empêchaient d'ajouter une croyance entière à ce qu'on me disait à cet égard... » Ces raisons sont : 1° qu'un procédé aussi déloyal ne pouvait se concilier avec l'idée qu'il s'était faite de la vertu des Jésuites ; 2° que les Jésuites connaissant l'approbation donnée à Rome au second volume de l'*Essai*, et d'autre part les attaques violentes des impies contre « une doctrine mortelle pour leurs erreurs », il ne pouvait supposer qu'ils eussent quelque malveillance pour cette doctrine. « Mais, j'ai aujourd'hui la certitude, poursuit Lamennais, de ce que le *système ultramontain*, pour parler le langage de M. Tabaraud et de ses amis..., a été

1. Cf. *Histoire d'un siècle.* Tome I, p. 357.

censuré par votre Compagnie ; que cette censure est communiquée mystérieusement à beaucoup de personnes... En conséquence, je demande à mon tour communication de cette censure ou condamnation, quelle qu'elle soit. Vous ne pouvez certainement à aucun titre me la refuser. Au reste, j'attends de vous là-dessus une réponse positive et prompte. »

A cette sommation hautaine et impérieuse, le Provincial des Jésuites pouvait se dispenser de répondre. De quel droit un particulier, fût-il investi de la magistrature que M. de Lamennais exerçait alors sur une portion du clergé de France, peut-il exiger d'un particulier communication du jugement porté sur ses opinions philosophiques ? Le Père Godinot pouvait aussi répondre, comme il le fit du reste, que la Compagnie n'avait jamais eu ni « la volonté » ni « la pensée de condamner ou de censurer » les « principes » de M. de Lamennais, « comme elle reconnaît, ouvertement et de cœur, n'en avoir ni le droit ni l'autorité ». Peut-être eût-il bien fait de s'en tenir là. Malheureusement, par bonté d'âme, le Père Godinot entra dans des explications assez longues et quelque peu embarrassées.

Les Jésuites, disait-il, ont autant que personne applaudi aux services rendus à la cause de la religion par l'éminent écrivain. Quant au système de la certitude, sans doute il y a eu des discussions parmi eux ; leurs principes sont ceux que l'on tient communément dans les écoles catholiques... En tout cas, « on peut avoir des sentiments différents en matière laissée à la liberté ; mais la modération et la charité doivent toujours être sauvegardées. Ce principe domine toutes les controverses. Si je savais que quelqu'un parmi nous ne le gardât pas, j'y remédierais de tout mon pouvoir. » (4 Novembre 1825.)

De l'Ordonnance elle-même il n'était pas question dans la réponse du Père Godinot. L'excellent homme pensait que, devant ce silence calculé, M. de Lamennais comprendrait que sa demande était indiscrète et qu'il n'insisterait

pas. Mais c'était faire la partie belle à un homme résolu à pousser jusqu'au bout ce qu'il croyait être son droit. L'attitude du Provincial lui parut être celle d'un adversaire qui se dérobe. Une seconde lettre partit de La Chênaie; on y sent de l'irritation; si la plume n'écrit pas le mot de jésuitisme, manifestement il est dans la pensée de l'auteur qui trace des phrases comme celle-ci : « Mon très Révérend Père, c'est avec une peine extrême que je me vois obligé de vous dire que je ne trouve pas dans la lettre dont vous m'avez honoré cette franchise et cette sincérité chrétienne, qui me paraît bien préférable à tous les compliments et que je me serais fait un scrupule de ne pas attendre de vous. » Aussi bien que les compliments, Lamennais écarte ensuite, l'une après l'autre, les explications du Père Godinot. La Compagnie a ses doctrines et ses opinions ; personne ne songe à lui en faire grief. On peut avoir des opinions différentes dans les matières libres; c'est entendu. L'Église seule a le droit de « prononcer une condamnation, une censure doctrinale proprement dite » ; je ne l'ignore pas ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. « Ce que je vous demandais, mon Révérend Père, et ce que je vous demande encore, c'est ceci : Est-il vrai, comme je l'entends dire depuis environ deux ans, et comme le prétendent beaucoup de personnes qui se disent bien instruites, qu'il existe une lettre de votre Général portant défense de soutenir un certain nombre de propositions extraites de mes livres. Si vous m'assurez que non, tout est fini. Dans le cas contraire, je réclame communication de cette défense, et vous ne pouvez avec justice me la refuser... Qui défend accuse. Or, penseriez-vous qu'on pût à la fois accuser et ôter tout moyen de justification?... » (14 Novembre 1825.)

Il n'était plus possible d'esquiver une mise en demeure aussi catégorique. La réponse du Père Godinot fut parfaitement claire cette fois, peut-être plus que ne l'aurait voulu celui qui la rendait nécessaire :

« ...La demande de communiquer la correspondance

de mon Supérieur m'a étrangement surpris, et j'ai cru que mon silence vous suffirait pour comprendre ma réponse. Vous insistez et vous exigez que je m'explique. Il faut donc que je vous dise que je ne puis en aucune manière vous parler des relations du Père Général avec nous, ni rien communiquer de ce qu'il croirait devoir nous écrire. N'a-t-il pas d'ailleurs le droit d'espérer qu'on ne le soupçonne pas de manquer dans sa correspondance, quelle qu'en soit la matière, à ce que lui prescrivent la justice, la prudence et la charité ?... » (8 Décembre 1825.)

Le Père Godinot s'efforce ensuite assez longuement d'atténuer ce que son refus peut avoir de pénible pour celui à qui il est obligé de le faire. Lamennais appuyait sa requête sur la nécessité où on le mettait de se justifier : « Qui défend accuse », avait-il dit. « Il est possible, répond le religieux, qu'en certains cas ce principe soit vrai ; mais il est certain que ce n'est pas ainsi que la Compagnie entend user du droit qu'elle a de défendre. Il est même notoire qu'elle a très souvent défendu de soutenir des opinions sans les accuser le moins du monde. La nécessité, la paix de l'uniformité lui suffisent pour proposer des défenses... » Enfin, comme Lamennais croyait avoir à se plaindre du langage de quelques Jésuites, le Provincial promettait de veiller à ce qu'aucun des siens, en usant de son droit de discuter les doctrines, ne se départît des égards dus aux personnes, et surtout à un défenseur de la religion aussi méritant que M. de Lamennais.

De fait nous voyons par la correspondance du Père Gury qu'une circulaire fut adressée à toutes les communautés pour recommander de ne parler des écrits de M. de Lamennais qu' « avec toute la considération possible, comme s'ils parlaient à l'auteur lui-même ». « Qu'on se garde bien surtout, ajoute le Provincial, de donner aucune qualification au système de M. de Lamennais, puisque l'Église ne l'a point censuré. »

Il n'était pas dans le tempérament de Lamennais d'accepter avec sérénité un refus qui était aussi une leçon ; il

affecta d'y voir un aveu, dont il lui était aisé de triompher. Sa lettre est d'un ton sec et coupant qui décèle une colère concentrée. Après des remerciements où l'ironie ne prend pas la peine de se dissimuler : « Vous avez des *secrets*, poursuit-il, des secrets qui me concernent et que vous ne pouvez me communiquer. Ils ne sont pourtant pas des secrets pour tout le monde, mais ils doivent le demeurer pour moi, selon vos règles, à ce que vous m'assurez. Soit, mon Révérend Père, je n'ai rien à dire à vos règles, il me suffit de les connaître; et n'eussé-je appris que cela dans notre correspondance, je serais loin, très loin de la considérer comme inutile. »

Ce trait ne lui suffisant pas, il en décoche un autre en terminant, trempé dans un fiel amer : « ...Je sais que votre Société peut lui (rendre à la religion) d'éminents services; mais cependant, pour m'expliquer nettement à votre exemple, la religion et la Compagnie sont deux choses qui ne se confondent nullement dans ma pensée et que même j'apprends tous les jours à distinguer davantage. » (15 Décembre 1825.)

L'incident était clos; quand la lettre, adressée à Sainte-Anne d'Auray, lui arriva à Paris, le 30 décembre, le Père Godinot se contenta d'écrire en tête de la première page : *Rien à répondre.*

Assurément, en refusant à Lamennais communication de l'Ordonnance du Père Fortis, le Provincial de France se conformait aux termes de sa règle[1], règle très sage, très raisonnable d'ailleurs et qui n'est pas spéciale à l'Ordre de saint Ignace. Il est trop aisé de comprendre qu'il y a intérêt majeur pour les communautés religieuses à ce que leurs membres n'aillent pas s'entretenir de ce qui s'y passe, avec les gens du dehors. Toutefois on pourrait se demander si c'était bien le cas d'appliquer la règle au pied de la lettre. Il s'agissait, il est vrai, d'une

1. Voici le texte même de l'Institut : *Nemo quae domi acta vel agenda sunt externis referat nisi superiori id probari intelligat.* (*Reg. com.* 38.)

mesure de discipline intérieure; mais cette mesure concernait l'enseignement de la Compagnie. En refusant de la faire connaître, on donnait à croire que l'enseignement lui-même s'environnait de secret et de mystère. Or, rien n'est plus faux; la Compagnie de Jésus n'a pas de doctrine ésotérique; tout ce qu'elle enseigne, elle l'enseigne au grand jour, et, si ses cours de Philosophie et de Théologie ne sont pas partout ouverts au public, ce n'est pas à elle qu'il faut s'en prendre. On aurait donc pu, sans aller contre l'esprit de la règle, communiquer à M. de Lamennais tout au moins le texte des sept propositions qu'il était défendu d'enseigner dans les écoles de la Compagnie. Mais alors que fût-il advenu? Lamennais prenait à parti les contradicteurs, et on sait quelle modération il mettait à soutenir ses idées; il fallait répondre, justifier son opposition; c'était la porte ouverte aux polémiques, et, comme disait le Père Rozaven, le spectacle des défenseurs de la religion aux prises les uns avec les autres, pour la plus grande joie des incroyants et des athées. C'est, croyons-nous, cette perspective, plutôt qu'un scrupule d'observance religieuse, qui obligea le Provincial de France à refuser au fougueux réformateur de la Philosophie la communication qu'il réclamait. Une telle conduite était, semble-t-il, marquée au coin de la prudence et de la charité.

Ce fut celle qu'adopta quelques années plus tard, dans une circonstance analogue, le vénérable Père Varin. L'abbé Gerbet venait de publier son livre *Du Dogme générateur de la piété chrétienne*. (1829.) Le bruit parvient à ses oreilles que le Père Barat dit à qui veut l'entendre que ce livre renferme une foule *d'erreurs dangereuses*. On ne manque jamais de personnes empressées pour ces sortes de rapports. L'abbé écrit au Jésuite, lui demandant sur un ton poli et modeste, de lui signaler ces erreurs pour qu'il puisse les corriger dans une nouvelle édition. Le Père répond qu'il a en effet dit son avis sur l'ouvrage en

question au confessionnal, avis peu favorable, il est vrai ; toutefois il n'en a point interdit la lecture, parce que l'Église ne l'a pas condamné, et d'ailleurs le péril lui paraît atténué par la poésie du style qui engendre l'obscurité. Au surplus, il laisse à l'autorité ecclésiastique le soin de signaler les erreurs. Le doux abbé ne put se contenter de cette fin de non-recevoir. Il revient à la charge, parle de droit et de justice. « Vous me devez une explication. » C'est alors que le Père Varin, vice-provincial en l'absence du Père Godinot, s'interpose. Il va trouver l'abbé Gerbet, lui déclare que le Père Barat, théologien exercé et fort érudit, ne se dérobe point du tout, qu'il exposerait volontiers devant un jury ecclésiastique son opinion sur les erreurs qu'il croit découvrir dans le *Dogme générateur*, mais que lui, son Supérieur, ne croit pas devoir autoriser semblable discussion, parce que la paix risque d'en souffrir, sans que la vérité y gagne en lumière. L'abbé Gerbet demande alors au Père Varin de déclarer, par écrit, d'abord que l'opinion du Père Barat lui est personnelle et que la Compagnie de Jésus ne s'en fait point solidaire, ensuite que le Père Barat ne dira plus que le livre renferme des erreurs. Le Père Varin fit cette déclaration sous forme de lettre en date du 4 octobre 1829. En ce qui concerne l'avenir, il se bornait à garantir que le Père Barat ne formulerait à l'occasion son jugement sur le livre de M. l'abbé Gerbet qu'avec tout le respect et les égards dus à l'auteur. L'abbé exigeait davantage. Du moment qu'on ne voulait pas discuter avec lui, on ne devait plus trouver d'erreurs dans son œuvre. Le Père Varin refusa de le suivre jusque-là [1]. C'est pourquoi l'abbé Gerbet annonça dans

1. On y trouvait tout au moins l'erreur fondamentale du système philosophique de la « raison générale ». C'était la mise en œuvre de la méthode que l'auteur avait exposée dans son livre sur les *Doctrines de la certitude*. Le consentement universel étant le signe infaillible de la vérité, il s'agit de montrer que les dogmes de la religion ont été admis plus ou moins expressément par toute l'humanité. Dans les premiers chapitres, Gerbet applique ce mode de démonstration à l'Eucharistie elle-même. On conçoit qu'il faudra s'appuyer sur des analogies lointaines

une dernière lettre qu'il allait publier toute la correspondance échangée en cette affaire. Entre les Jésuites et moi je prends le monde pour juge!

Ainsi fut fait [1], et le monde put se convaincre que les disciples de Lamennais n'étaient guère plus endurants à la contradiction que le maître lui-même. A les en croire, on leur devait compte des appréciations portées sur leurs écrits dans la direction donnée au confessionnal. Quant au Père Varin, outre ce qu'une telle prétention avait d'intolérable, il n'avait que trop de raisons pour interdire à ses subordonnés d'entrer en controverse avec l'abbé Gerbet. Par la publication de son livre sur *Les Doctrines de la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la théologie*, (1826), le brillant écrivain s'était posé comme le représentant en chef et le répondant autorisé du système philosophique de Lamennais. L'auteur de *l'Essai* lui avait cédé la place et la fonction, se réservant à lui-même de pousser la bataille sur d'autres terrains. Or, « la raison générale » n'avait pas cessé d'entretenir dans le sein de la Compagnie de Jésus un état de malaise et de trouble. A en croire la plupart des historiens de Lamennais et de l'école mennaisienne, les idées du grand novateur auraient rencontré chez les Jésuites une opposition constante et irréductible, et dans cette opposition se serait manifesté une fois de plus l'esprit intolérant et dominateur de la Société. Nous avons dit déjà que la vérité historique est bien différente. On le verra davantage par ce qui va suivre.

Ce n'était pas seulement parmi les Jésuites français que le système avait été accueilli avec faveur; en Italie, à Turin, à Rome même il avait conquis des partisans. Le plus

dont on sollicitera la signification arbitrairement. Les considérations qui suivent, d'une inspiration très haute et très belle, sont trop souvent difficiles à saisir, et la langue qui les exprime, langue musicale et charmeuse, n'a rien de commun avec la précision théologique.

1. Cf. *Mémorial catholique*. L'abbé de Ladoue a reproduit le tout avec quelques commentaires dans son ouvrage sur *Mgr Gerbet et l'École Mennaisienne*. Tome I, pp. 373 sqq.

convaincu et aussi le plus entreprenant se trouvait aux côtés mêmes du Général ; c'était le Père Raymond Brzozowski, l'un de ses Assistants. Lors de son voyage à Rome en 1824, Lamennais lui fit de nombreuses visites, ce qui donne lieu de croire que leurs relations épistolaires remontaient à une date antérieure ; par la suite elles devinrent plus fréquentes. Lamennais pouvait donc compter sur l'appui d'un Jésuite qui, par sa situation même, jouissait dans son Ordre d'une autorité considérable ; l'occasion venue, il ne manquerait pas de s'en prévaloir. Cependant Brzozowski se faisait à temps et à contretemps défenseur et apôtre du « système » ; il insistait pour qu'on l'enseignât dans les trois Provinces de son assistance ; il s'évertuait pour lui gagner des adhérents au Collège romain ; il n'épargnait ni ses collègues, ni son Général lui-même, lequel, affaibli par l'âge, n'avait plus le goût aux discussions d'école et demandait seulement que l'on fît silence sur des matières où l'on ne pouvait se mettre d'accord. Brzozowski interprétait ce semblant de neutralité comme une approbation de l'attitude qu'il avait prise dans la question du mennaisianisme. Quant à l'Ordonnance du Père Fortis, elle avait été faite en dehors de lui, et il ne paraît pas en avoir connu le texte exact. Soit de son initiative, soit à la requête de Lamennais, Brzozowski lui écrivit tout ce qu'il savait ou croyait savoir là-dessus. Si le Provincial de France avait pris trop au pied de la lettre la prohibition de sa règle, en revanche l'Assistant se mettait étrangement à l'aise avec elle. Lamennais était informé de tout ce qui se passait dans l'entourage du Père Général ; on allait jusqu'à dire que sa bonne foi avait été surprise, qu'il n'était pas responsable, que ce décret était sans valeur. Au surplus les sept propositions étaient parfaitement défendables et conformes à la doctrine des Saints Pères ; on se faisait fort de le démontrer.

Cette déplorable indiscrétion allait fournir au parti l'occasion d'un triomphe et du même coup mettre la Compagnie en France dans la plus fâcheuse posture. Dans la

lutte engagée par Lamennais contre le gallicanisme, pas plus d'un côté que de l'autre on ne gardait guère de ménagement. « Nous pouvons affirmer, écrivait l'abbé Clausel de Coussergues, qu'à Rome M. de Lamennais n'est pas mis au rang des théologiens ; et quant à son système philosophique, nous répèterons un fait déjà connu, que M. de Lamennais ne démentira point, c'est que l'enseignement de ce système est interdit par le Supérieur des Jésuites non seulement dans le Collège romain, mais encore dans tous les collèges de la Société[1]. » Dans un nouvel écrit publié peu après, l'« ancien grand vicaire » précisait son affirmation en donnant le texte même des sept propositions interdites [2].

A cet argument, auquel manifestement on accordait dans les deux camps une valeur considérable, l'organe du parti mennaisien, le *Mémorial Catholique* répliqua par un long article intitulé : *Éclaircissements sur quelques faits relatifs aux questions théologiques traitées aujourd'hui.* Ces éclaircissements consistaient à analyser point par point une lettre écrite, « par une personne que sa position et ses fonctions mettaient à même de connaître parfaitement tout ce qui concerne le régime intérieur de la Compagnie de Jésus ». L'Assistant était assez clairement désigné ; on s'abstenait toutefois de faire connaître son nom, aussi bien que certaines choses qu'il recommandait à la discrétion de ses correspondants. La lettre était une réfutation virulente des brochures de l'abbé Clausel. Voici comme elle s'exprimait au sujet du système philosophique : « Parmi les faussetés renfermées dans ces libelles, j'ai remarqué l'impudent mensonge souvent répété de ces propositions que l'on prétend avoir été proscrites par le Général des Jésuites [3]. » Puis, en six paragraphes

1. *Nouvelles observations sur le dernier écrit de M. de Lamennais,* par un ancien grand vicaire. (1826). P. 60.

2. *Réflexions sur les écrits de M. l'abbé F. de Lamennais et sur le Mémorial,* par un ancien grand vicaire. (1826). P. 50.

3. *Distincte tamen graviora et mendacia collegi inter quae non omisi*

numérotés, elle explique comme quoi il n'y a jamais eu de la part du Général des Jésuites ni proscription, ni condamnation contre les propositions qu'on présente comme renfermant le système de Lamennais. Sur quoi le *Mémorial* concluait : « Si M. Clausel a publié la prétendue condamnation, sans avoir reçu à ce sujet aucune communication des Jésuites français, d'où vient qu'ils ne réclament pas contre cet impudent mensonge? Si au contraire il l'a publiée sur la parole de quelques Jésuites français, comment arrive-t-il que l'on affirme en France ce qui est nié à Rome? Au point où en sont les choses, il est évident que les Jésuites français ne peuvent se taire... [1]. »

Devant cette mise en demeure, qu'allaient faire les Jésuites? Livrer au public l'Ordonnance du Père Fortis? Sans doute on ferait remarquer qu'il ne s'agissait nullement de condamnation; mais ce n'en était pas moins se déclarer ouvertement contre Lamennais; et alors quelles luttes en perspective! Se taire, c'était laisser croire que le *Mémorial* disait vrai et que son argumentation était sans réplique. La voie était ouverte aux commentaires, et ils ne pouvaient qu'être désobligeants pour la Compagnie, où l'on entrevoyait des dissensions, pour ne pas dire de l'anarchie. Néanmoins les Jésuites crurent meilleur de garder le silence; le *Mémorial* s'en autorisa pour publier une Dissertation latine, œuvre de Brzozowski, où les sept propositions étaient expliquées, grâce à d'habiles distinctions, dans un sens défendable. Le titre, arrangé sans doute par Lamennais en personne, prenait à lui seul la valeur d'un formidable argument : *Éclaircissements sur sept propositions que certaines gens affirment faussement avoir été condamnées par le Préposé général des Jésuites. Par un ancien professeur de Philosophie de la Compagnie de Jésus* [2].

impudens mendacium saepius iteratum de proscriptis quibusdam assertionibus a Praeposito Generali Jesuitarum.

1. Le *Mémorial catholique*. Novembre 1827.

2. *De septem propositionibus quas a Praeposito Jesuitarum quidam*

Si, par égard pour Lamennais et par amour de la paix, les Supérieurs évitèrent de désavouer devant le public l'imprudent religieux, ils ne se crurent pas obligés à la même réserve dans l'intérieur de la famille. Il importait d'ailleurs d'apaiser les esprits troublés par une intervention déconcertante. Avant la fin de novembre, le Provincial de France faisait savoir à tous les siens que c'était contre le gré du Père Général qu'un de ses Assistants avait donné une adhésion retentissante au système mennaisien. Le Père Fortis lui-même, dans une lettre récente[1], déclarait maintenir l'Ordonnance du 4 octobre 1823, laquelle ne pouvait être abolie *per unius imprudentiam.* Une fois de plus il ajoutait que son intention n'était point de censurer la doctrine, ce qui n'appartenait qu'à l'Église ; mais cette doctrine, la Compagnie ne l'enseignerait pas. Et au reproche d'enseigner les principes du cartésianisme, reproche que l'Assistant répétait à satiété, il prenait encore la peine de répondre : « Non, nous n'enseignons pas le cartésianisme, mais nous continuons à enseigner ce qu'on enseigne chez nous et hors de chez nous, depuis plus de deux cents ans, *sine reprehensione.* »

C'était assez pour rassurer les Jésuites de France ; mais au dehors l'impression fâcheuse produite par les révélations du *Mémorial* subsistait. Aux premiers jours de cette année 1828, qui devait être marquée par de si dures épreuves, le Père Godinot, écrivant au Père Général, laissait s'échapper comme un cri de douleur : « L'année ne s'est pas achevée sans nous inonder d'une amertume très amère. Nous sommes devenus un objet de dérision, et avec nous Votre Paternité et toute la Compagnie, par suite des lettres de l'Assistant de Germanie »[2]. Et,

falso asserunt damnatas Dilucidationes, a veteri Philosophiae professore Societatis Jesu. (*Mémorial catholique,* février 1828.)

1. *Postridie nonas novembris* (1828.)

2. « *Certum est non sine amaritudinis amarissimo felle desinere praesentem annum. Sumus ludibrio, et nobiscum V^a Pas totaque Societas per effectum litterarum P. Assistentis Germaniae. Si est in ipso capitis vitium, culpabilitas est minor.* » (28 Janvier 1828.)

comme pour excuser son confrère, le digne homme ajoutait: « Si c'est la tête qui est malade, la faute est moins grande. »

IV

Les Jésuites de France avaient en ce moment d'autres soucis que ceux des querelles philosophiques. Le *Mémorial* donnait à entendre que leur opposition au système mennaisien était inspiré par le désir de ménager Mgr Frayssinous, « patriarche du gallicanisme » et « chef de l'Université cartésienne ». S'ils eussent fait un aussi piètre calcul, les Ordonnances du 16 juin les auraient bien cruellement détrompés. Il est certain que, pendant que se préparait ce coup de force contre la Compagnie de Jésus, le mennaisianisme jouissait d'un regain de faveur. Par son livre sur les *Doctrines de la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la Foi* (1826), l'abbé Gerbet avait donné au système du *sens commun* sa forme didactique et définitive, en même temps qu'il en montrait la valeur apologétique. Sans doute ses contradicteurs ne désarmaient pas; mais il faut bien reconnaître que le talent et l'ardeur étaient plutôt du côté de ses partisans. Ceux-ci et ceux-là continuaient à faire à la Compagnie de Jésus l'honneur de se préoccuper de son attitude; l'interdiction lancée par le Père Général, sans être connue officiellement, n'était plus un mystère pour personne; les dénégations et les commentaires du *Mémorial* ne suffisaient pas à dissiper l'inquiétude qu'elle donnait aux mennaisiens. Leurs adversaires l'exploitaient comme un argument décisif. Le Père Fortis étant mort, le choix que la Compagnie fit du nouveau Général et de ses Assistants fournit aux partis une occasion de manifester leurs sentiments. *L'Ami de la Religion* publiait la nouvelle comme un bulletin de victoire: « Ce système (de la *raison générale*) vient de recevoir un double échec, et par l'élection du Père Rozaven, et par l'éloignement d'un autre Assistant, le P. B. qui

s'était fait le champion des nouvelles doctrines et qui les soutenait avec toute la ferveur d'un adepte... Ce qui vient de se passer prouve assez l'opinion qu'on a sur son compte dans sa Compagnie[1]. »

De fait l'Assistant de France avait été maintenu en charge à l'unanimité des suffrages, tandis que Brzozowski était évincé et relégué à Naples. Quant au Père Roothaan que les votes de la Congrégation générale appelaient au gouvernement de la Compagnie, son élection fut tout d'abord accueillie comme un espoir de revanche par les champions du système. Lamennais lui-même, qui le connaissait, écrivait au comte de Senfft : « Je suis enchanté... Je crois qu'il fera tout le bien qu'il est possible de faire... » Mais cette joie fut de courte durée. Avant la fin de l'année le Père Rozaven écrivait à son confident, le Père Gury : « Je connaissais moi-même fort peu le Père Roothaan ; nous n'avions fait que nous entrevoir en Russie-Blanche. Mais cinq mois d'intimité m'ont appris à l'apprécier. C'est un homme d'une piété tendre, mais solide et sans minutie... Une seule chose au commencement me donnait un peu d'inquiétude ainsi qu'à quelques autres. Le nouveau Général paraissait favorable au système de M. de La M... Il n'avait pas lu le système, il en avait seulement entendu parler. Il vivait à Turin où le système a de si chauds partisans. Il y avait vu l'auteur qui lui avait donné les explications les plus spécieuses et avait eu l'adresse de se poser comme injustement attaqué par nos Pères de France. Il était donc naturel qu'il y eût au moins doute et hésitation dans son esprit. Cependant, comme il a le jugement excellent, il ne pouvait pas ne pas approuver en soi le décret du Père Fortis ; et s'il hésita lorsqu'on lui parla de le confirmer, ce fut parce qu'il craignait que ce ne fût une pomme de discorde[2]. » (30 Novembre 1829.)

1. *L'Ami de la Religion et du Roi.* Tome IX, p. 404.
2. Archiv. lugd. XXI, p. 123.

Sur la demande de la Congrégation générale, le Père Roothaan avait en effet confirmé l'Ordonnance de son prédécesseur. Sans attendre d'être rentré à Paris, le Père Godinot envoyait de Nice à toutes ses communautés le décret interdisant à nouveau d'enseigner les sept propositions. (17 Septembre 1829.) La portée de la défense était d'ailleurs enfermée comme précédemment dans des limites précises : « Notre intention n'est pas de censurer aucune de ces propositions, ce qui ne nous appartient pas. Nous ne voulons pas non plus rendre suspects en matière de foi ceux qui les soutiennent. Aussi, en n'adoptant pas de semblables doctrines dans nos écoles, il n'est pas pour cela dans nos intentions que les Nôtres les attaquent et les combattent. Bien plus notre volonté expresse est que l'on évite toute dispute qui pourrait blesser ou altérer la charité. »

L'Assistant de France complétait la pensée du Général par une déclaration qui n'aurait pu prendre place dans un document officiel, mais qu'il fallait pourtant faire entendre : « Nous désirons bien sincèrement la paix ; nous ne ferons rien pour provoquer les disputes ; nous les éviterons autant qu'il sera en notre pouvoir. Mais aucun homme, quel que soit son talent, quelque opinion qu'il ait de lui-même, n'a le droit d'exiger que nous suivions ses sentiments[1]. »

Assurément, mais d'autre part, même après le décret du Père Roothaan, ceux qui s'étaient laissé séduire par le système mennaisien ne se croyaient pas plus qu'auparavant tenus d'y renoncer. Les correspondances du temps témoignent que certains adressaient au Général lui-même leurs argumentations accompagnées de leurs regrets. La doctrine de *l'autorité du sens commun* leur paraissait si raisonnable, « si conforme, ou pour mieux dire, presque identique à la doctrine catholique, appuyée sur la même base, ayant la même règle, qu'elle ne saurait être une

1. Au P. Varin. *Ibid.*, p. 127.

doctrine fausse, ni une doctrine funeste ». Aussi a-t-elle la sympathie de tous les catholiques, tandis que tous les mécréants lui sont hostiles,... etc. [1]. D'autres ne pouvaient se retenir de manifester dans leur entourage l'attachement qu'ils lui gardaient. « Le Père Brenot, écrivait le Père Richardot, Supérieur de Laval, est bon philosophe, bon théologien, très bon missionnaire, le meilleur ouvrier que nous ayons, mais il est entiché du système de Lamennais. » Un autre, le Père Glussot ne pouvait pardonner à la Compagnie de ne pas y adhérer et demandait à être relevé de ses vœux [2].

Néanmoins l'opinion s'affermit dans le public que la Compagnie de Jésus restait réfractaire aux doctrines propagées par l'école de La Chênaie. Lamennais en éprouvait une irritation violente qui éclate fréquemment dans sa correspondance d'alors. Quant aux disciples, ils ne craignaient pas, paraît-il, d'exercer des représailles. « Personne n'ignore en France, lisait-on dans le *Mémorial*, que la partie la plus instruite du clergé compte, soit à Paris, soit dans les divers diocèses, un grand nombre de jeunes hommes aussi distingués par leurs talents que prononcés dans leur attachement à la doctrine d'autorité. » L'opposition qui lui est faite par la Compagnie « a produit sur leur esprit la plus fâcheuse impression, et ceux d'entre eux qui pensaient ou pouvaient penser entrer chez les Jésuites se sont décidés à y renoncer ou à ajourner leur départ » [3]. Or, le passage suivant d'une lettre du Provincial de France, écrite quelques semaines plus tard, révèle le secret de cette désaffection : « J'ai encore de nouvelles preuves qu'on cherche à détourner des jeunes gens qui voudraient entrer chez nous, qu'on s'efforce d'en faire

1. Lettre du P. Génet, préfet des classes au collège de Brigue, au P. Roothaan, 3 janvier 1831.

2. Pour le même motif le P. Wrindts, qui avait été à Belley le professeur de Lamartine, avait quitté la Compagnie dès 1826. En 1828 il publia un *Nouvel essai sur la certitude*.

3. Le *Mémorial catholique*, août 1829.

sortir même ceux qui ont fait des vœux. Lettres, visites, émissaires, tout est employé[1]. »

Comme on l'a vu plus haut, dès l'apparition du second volume de l'*Essai*, où se formulait pour la première fois le système philosophique mennaisien, le Père Rozaven en avait préparé la critique; des raisons de délicatesse le dissuadèrent de le publier. Il eût vraisemblablement gardé la même réserve pour son *Examen* du livre de l'abbé Gerbet[2]. De fait, ce travail lui coûta peu; il en avait de longue main réuni tous les éléments; un sincère amour de la paix retint le manuscrit en portefeuille pendant près de cinq ans. Des instances venues de haut lieu purent seules l'en faire sortir. La première édition de l'*Examen* porte la date de 1831[3]. Il n'était pas possible de donner un titre plus modeste à un ouvrage plus achevé et plus décisif. On en croira l'historien même de Mgr Gerbet et de l'école mennaisienne : « Ce livre est sérieux, grave, nerveux, logique; il fait toucher du doigt les erreurs du système philosophique du sens commun que l'abbé Gerbet, disciple trop fidèle, avait voulu poser pour base de l'enseignement ou plutôt de la réforme de l'enseignement théologique[4]. » Venant d'une telle source, ce suffrage nous dispense d'en rapporter d'autres où l'éloge prend le ton de l'enthousiasme.

Par contre, le livre du Jésuite eut le don d'exaspérer l'inventeur du système. Voici ce que Lamennais écrivait à l'abbé Gerbet, le 1er février 1832 : « Dans la prochaine édition de votre livre, ayez seulement soin de faire revenir,

1. Lettre du P. Godinot au P. Roothaan, 29 octobre 1829.

2. « L'écrit qu'on va lire a été composé, il y a plus de quatre ans, et il n'était pas destiné à voir le jour. Nous n'avions en vue que de satisfaire le désir de quelques amis qui nous avaient demandé notre avis sur un ouvrage dont on parlait avec une sorte d'enthousiasme. » On le présentait comme un classique qui devait renouveler tout l'enseignement de la Théologie... (Introduction de l'*Examen*, etc.)

3. *Examen d'un ouvrage intitulé « Des Doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la Théologie »*, par J. L. Rozaven D. L. C. D. J.

4. Abbé de Ladoue, *Mgr Gerbet*, etc... Tome I, p. 135.

parmi vos additions, les éclaircissements que les attaques (du P. Rozaven) pourraient rendre utiles, mais sans faire aucune mention ni de lui, ni de son ouvrage. Il ne cherche autre chose qu'à entamer une discussion qui lui donnerait une importance que par lui-même il n'a pas. Il faut laisser ces gens-là tranquilles dans leurs idées et dans leur bêtise et continuer de marcher en avant. » Manifestement l'homme qui parle ainsi a perdu le sang-froid, et, sans s'en apercevoir, il rend lui-même le plus bel hommage à l'écrivain qu'il croit accabler de son mépris.

Ce qui n'est pas moins significatif que le dépit de Lamennais et l'expliquerait au besoin, c'est que l'*Examen* porta la lumière dans beaucoup d'esprits et détermina des défections parmi les mennaisiens. Le Père Renault, futur Provincial de France, était, au dire du Père Rozaven, l'un des plus « tenaces ». Quelques mois après l'apparition du livre, il avouait au Père Roothaan que, « de la portion si considérable des Jésuites français » qui avaient embrassé « la doctrine d'autorité », il n'en restait plus qu'un nombre infime. « Pour moi, ajoutait-il, je ne tiens plus aucunement à cette doctrine, telle que l'a exposée M. de Lamennais et que l'a expliquée M. Gerbet dans ses rapports avec la foi... Jusqu'ici le Père Rozaven avait vainement essayé de m'ôter de la tête mes idées...; maintenant je me trouve entièrement convaincu; son livre répond surabondamment à tout. » (17 Février 1832.)

Un témoignage plus honorable encore et de plus grand poids fut celui que le Souverain Pontife lui-même rendit spontanément à l'*Examen*. La première édition ayant été épuisée en moins d'un an, Grégoire XVI exprima le désir qu'on en fît paraître une seconde. Sur ces entrefaites, l'Encyclique *Mirari vos* était venue rappeler à la modération et à l'orthodoxie les mennaisiens rédacteurs du journal l'*Avenir*. (15 Août 1832.) Comme ni les personnes, ni les ouvrages n'étaient expressément désignés, quelques-uns d'entre eux, tout en protestant de leur soumission, s'efforçaient de mettre leurs doctrines hors

de cause ; celles qu'ils soutenaient n'étaient pas, d'après eux, celles que réprouvait le document pontifical [1]. Ils avaient opposé la même fin de non-recevoir aux arguments de l'*Examen*. C'est assez l'usage, malheureusement, de ceux à qui on signale leurs erreurs de répondre : On ne m'a pas compris. Aussi à propos de cette nouvelle édition à laquelle il travaillait, le Père Rozaven écrivait à son confident accoutumé : « J'espère prouver à ces Messieurs que, quoi qu'ils en disent, j'ai bien compris leur doctrine. » (22 Février 1835.) Et, après avoir dans une longue *Introduction* mis en regard les affirmations de l'Encyclique et les textes de *l'Avenir*, il annonce que, puisqu'il le faut, il va « suivre pied à pied « celui de M. l'abbé Gerbet.

Au reste toute échappatoire allait être fermée aux défenseurs du système philosophique du *sens commun* et de la *raison générale*. Les erreurs de *l'Avenir*, déférées au jugement du Saint-Siège tout à la fois par les évêques qui les avaient censurées et par les rédacteurs même du journal, avaient été condamnées en toute bénignité et douceur ; l'Encyclique de 1832 ne contenait rien d'autre que l'énoncé de la doctrine de l'Église sur les points en question, sous forme d'instruction adressée au monde catholique par le Pape à l'occasion de son avènement. La Curie romaine s'était contentée d'en faire remettre un exemplaire à Lamennais et à ses collaborateurs. Mais, même avec ces ménagements, le désaveu de ses idées irrita profondément le réformateur ; c'était plus que n'en pouvait supporter l'orgueil du malheureux prêtre qui prétendait régénérer l'Église. Dès lors la révolte et l'apostasie étaient consommées dans son for intérieur. Le flot d'amertume et de colère, contenu quelque temps, s'épancha enfin dans *Les Paroles d'un croyant*, sorte de pamphlet où

1. « Les opinions nouvelles, incontestablement hétérodoxes, signalées dans l'Encyclique, ne sont point celles de M. de Lamennais et de ses amis. » (*Revue européenne* citée par Rozaven, *Examen*, etc. 2e édition, Introduction, p. 75.)

le blasphème parle une langue d'apocalypse. Les doctrines de *l'Avenir* y reparaissaient sous la forme la plus outrée et la plus violente. Rome ne pouvait se taire devant une telle provocation. L'Encyclique *Singulari* formulait cette fois une condamnation explicite, (15 juillet 1834,) et au nombre des erreurs qu'il réprouvait formellement, le Pape mettait « ce système fallacieux (du *sens commun*), attendu qu'en le suivant, entraîné par un amour téméraire et sans frein de nouveautés, on ne cherche plus la vérité où elle est certainement, mais que, laissant de côté les traditions saintes et apostoliques, on introduit d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines, qui ne sont point approuvées par l'Église et sur lesquelles les hommes les plus vains pensent faussement qu'on peut établir et appuyer la vérité »[1].

La décision de l'autorité suprême mettait fin à la controverse. A partir de ce jour, le silence se fit entre catholiques. Quant aux Jésuites mennaisiens on leur demanda davantage. Par ordre de leur Général, ils furent invités à signer une déclaration par laquelle ils renonçaient purement et simplement à la Philosophie dite du *sens commun*. Tous se soumirent sans hésitation[2].

Telle fut la fin d'un système qui déniait à la raison individuelle la possibilité d'atteindre à la certitude, pour l'attribuer au seul consentement général. Désormais il ne fournirait plus qu'un chapitre à l'histoire des fausses théories philosophiques. On en trouverait toutefois la survivance dans le système politique qui place la source du droit dans la volonté générale exprimée par le suffrage

1. « ... *Probe autem intelligitis, Venerabiles Fratres, Nos hic loqui etiam de fallaci illo haud ita pridem invecto philosophiae systemate improbando quo, ex projecta et effrenata novitatis cupiditate, veritas ubi certo non consistit quaeritur, sanctisque et apostolicis traditionibus posthabitis, doctrinae aliae inanes, futiles incertaeque nec ab Ecclesia approbatae adsciscuntur, quibus veritatem ipsam fulciri ac sustineri vanissimi homines perperam arbitrantur.* »

2. Voir aux *Pièces justificatives*, N° I, la circulaire du P. Renault, Provincial de France.

universel. La parenté des deux doctrines saute aux yeux, et elle est assez étroite pour qu'on les rapporte l'une et l'autre à la même origine. Une fois de plus l'Église défendait les prérogatives de la raison humaine contre ceux-là mêmes qui exaltaient la foi à ses dépens. Quelques Jésuites, individuellement, avaient donné dans l'erreur si avantageuse, en apparence, à la foi; mais l'Ordre lui-même, fidèle à sa règle qui lui prescrit de se garder des nouveautés en matière de doctrine, avait pris le parti de la raison, qui se trouva être celui de la vérité.

V

En renouvelant le décret de son prédécesseur, le Père Roothaan l'étendait à la Compagnie tout entière ; quant à la Province de France, à laquelle il avait été adressé tout d'abord, l'interdiction relative aux propositions mennaisiennes ne concernait plus que l'enseignement donné dans les scolasticats. A ce moment un Jésuite ne pouvait pas « montrer » l'alphabet dans une maison d'éducation en territoire français ; cette exclusion allait durer plus de vingt ans. Pendant toute cette période les Jésuites français durent aller chercher hors des frontières la liberté d'exercer une fonction qui est une des raisons d'être de leur Ordre.

A peine les Ordonnances de 1828 avaient-elles paru au *Moniteur* que déjà on les sollicitait de créer des établissements dans les pays voisins pour recevoir les élèves des petits séminaires qui allaient être fermés. Il y a dans les archives de la Province de France un volumineux dossier de lettres relatives à ce sujet; la plupart proviennent de familles dont les enfants étaient pensionnaires à Sainte-Anne d'Auray; ce qui autorise à croire qu'un bien plus grand nombre de lettres semblables n'ont pas été conservées. Quoi qu'il en soit, on pourrait extraire de cette correspondance un beau témoignage en faveur d'une éducation que les parents réclament pour leurs fils avec cette

insistance, et qu'ils sont résolus à leur assurer quelle que soit la distance à franchir et les sacrifices à s'imposer [1]. Et ce qui vaut mieux encore que ces protestations de la première heure, c'est que cette fidélité de la clientèle ne se démentira pas, aussi longtemps que durera la proscription des maîtres.

Sans perdre de temps, des démarches furent faites pour la fondation d'un collège français à proximité des frontières. Le gouvernement sarde, à qui on s'adressa tout d'abord, ne donna pas d'espérance ; à Jersey la négociation se heurta aux susceptibilités protestantes. En Espagne, on fut plus heureux ; dans le courant d'octobre le roi Ferdinand VII accordait aux Jésuites l'autorisation de s'installer au Passage, petite bourgade de 600 habitants, au bord de la mer, à une lieue de Saint-Sébastien [2]. Tout fut organisé en quelques semaines ; le petit séminaire de Bordeaux fournit personnel et matériel, et le 17 novembre 1828, le collège ouvrait ses classes avec une centaine d'élèves presque tous venus de France. Le gouverneur de Saint-Sébastien avait envoyé la musique militaire, et le soir des feux de joie s'allumèrent sur les collines qui encadrent la baie. On avait aménagé à la hâte deux ou trois maisons alignées au bord de l'eau, et

1. Voici un spécimen de cette correspondance, signé : Lelasseur. « ... Quant à mettre mon fils dans un collège de l'Université, jamais on ne l'obtiendra de moi ; j'aime mieux qu'il soit ignorant qu'irréligieux et ennemi de son roi ; j'ai malheureusement sous les yeux la preuve journalière que ce sont les principes qu'on suit dans ces collèges. L'envoyer chez les Pères à l'étranger, c'est très coûteux ; puis pourra-t-il passer le baccalauréat nécessaire à l'entrée de toutes les carrières ? Un séminaire ? J'obtiendrai de l'y faire admettre, malgré la restriction du nombre. Quand la tyrannie atteint un certain degré, la fraude est permise. Mais ensuite pourra-t-il être admis dans un collège pour préparer le baccalauréat ?... » (Au P. Valantin, recteur de Sainte-Anne.)

2. En espagnol *Los Pasages*, à une lieue à l'est de Saint-Sébastien et à trois lieues de la frontière française. « Le grand hâvre de commerce de la contrée, dit Élisée Reclus, devrait être la magnifique baie de *Pasages*... Il est parfaitement abrité, puisque de ses eaux on ne voit même pas la mer, avec laquelle il communique par un étroit goulet facile à défendre. » (*Europe méridionale*, p. 915.)

séparées de l'église par une ruelle, sur laquelle on ne tarda pas à jeter un pont [1].

Dans de telles conditions le collège du Passage ne pouvait guère se promettre un avenir brillant. A l'isolement, au manque de ressources, aux difficultés d'accès, vinrent s'ajouter les complications de la politique. Le contre-coup de la révolution de Juillet se fit sentir en Espagne ; Mina et ses bandes de partisans envahirent le Guipuzcoa ; refoulés par l'armée régulière, ils approchèrent jusqu'à deux lieues du Passage ; les élèves étaient en vacances ; il fallut ajourner la rentrée jusqu'à la fin de novembre ; beaucoup manquèrent à l'appel. Les années suivantes furent plus tranquilles et l'on entra dans une période de prospérité relative.

Le collège comprenait deux divisions, l'une française, l'autre espagnole ; le nombre des élèves approchait de deux cents ; les cours étaient abondamment pourvus de professeurs ; la communauté compta jusqu'à cinquante religieux. Malgré les incommodités de la situation le collège du Passage aurait pu connaître de beaux jours ; la mort de Ferdinand VII vint ruiner toutes ces espérances (1833.) Les Jésuites furent accusés de faire de l'opposition au gouvernement de sa fille Isabelle ; ce qui donnait à cette imputation un semblant de vérité, ou tout au moins un prétexte, c'était la présence au collège d'enfants appartenant à des familles de la région où Don Carlos comptait le plus de fidèles. Dès lors les tracasseries de toute sorte allèrent leur train ; on en vint jusqu'à frapper la maison d'un impôt de guerre de 20.000 francs ; les Jésuites offrirent 300 francs, se déclarant prêts à partir si l'on exigeait davantage.

Vers le milieu de 1834, le Père Renault, après sa visite, exposait ainsi la situation.

« ... Les parents ont retiré les élèves espagnols, les uns parce qu'ils ne nous regardent pas comme favorables

1. Voir aux *Pièces justificatives*, N° II.

à la cause de la reine, les autres parce qu'ils craignaient que leurs enfants ne fussent enlevés... Les externes, tous espagnols, étaient divisés ; les uns se déclaraient pour la reine, les autres pour Don Carlos. Un de nos Pères a été chargé de les suivre davantage et de leur rappeler ce qu'ils ont promis, savoir de mettre toute leur politique à bien apprendre leurs leçons et à faire leurs devoirs... Je ne suis point rassuré sur l'existence de ce collège. Le gouvernement de la reine qui ne paraît pas nous être favorable, une police ombrageuse qui nous impute les indiscrétions de nos enfants, la crainte qui retient les familles, trois causes qui peuvent concourir à notre ruine, et une seule suffirait. Je vais pourtant comme si j'étais rassuré. La Providence nous a mis là. J'attendrai qu'elle nous en retire ou qu'elle nous ouvre un asile dans quelque autre coin de la terre. » (28 Juin 1834.)

Quelques jours plus tard, le 6 juillet, la reine régente Christine signait l'ordre de fermeture du collège et l'expulsion hors du territoire des maîtres et des élèves étrangers. Les autorités locales chargées de l'exécution y procédèrent avec une rigueur quelque peu barbare. Le décret fut notifié au Recteur, le Père Louis Valantin, le 12 juillet ; on lui accordait douze heures pour vider la maison. Pas n'était besoin de longs préparatifs, car tout ce qu'elle contenait était mis sous séquestre. Les protestations du Recteur, appuyées des timides observations du consul de France, aboutirent à prolonger le délai de quelques heures. Le 14 juillet, au matin, eut lieu l'embarquement sur un bateau qui, quelques heures après, déposait sur la rive française toute la petite colonie. Le collège du Passage terminait ainsi sa courte existence de six années[1]. Le Père Guidée, alors *Socius* du Provin-

1. L'auteur de la vie du Père Jeantier, dit l'Apôtre des petits enfants, raconte à l'occasion de ce départ l'anecdote suivante : « Lorsque l'embarquement touchait à son terme, le P. Jeantier se rappela tout à coup que le Saint Sacrement avait été laissé dans une des chapelles de la maison. Que faire ?... Pendant qu'il exprimait son embarras autour de lui,

cial de France, écrivait dans son Journal à la date du 20 juillet : « Ce soir, nous est arrivée la nouvelle de la suppression de notre collège du Passage. *Sit nomen Domini benedictum !* C'était le seul qui nous restât. »

Quelques jours plus tard, on recevait une autre nouvelle, celle de la mort de quinze Jésuites espagnols, massacrés le 17 du même mois, avec cinquante-neuf autres religieux de divers Ordres, par la populace de Madrid ; en plusieurs autres villes d'Espagne la multitude manifestait son amour pour la liberté et le régime constitutionnel en pillant les monastères et en tuant les moines.

Si le collège du Passage a laissé peu de souvenirs, il en est tout autrement de celui de Fribourg. Fribourg et Saint-Acheul sont les deux noms qui résument le mieux l'œuvre éducatrice des Jésuites français dans la première moitié du dix-neuvième siècle. Fribourg, plus encore que Saint-Acheul, a joui d'une réputation que l'on peut dire mondiale. A une époque où les communications étaient loin d'être ce qu'elles sont de nos jours, sa clientèle lui vint non seulement de tous les États de l'Europe, mais même de l'une et l'autre Amérique.

un des plus jeunes enfants qui n'avait pas déjeuné ce jour-là, parce qu'il avait, disait-il, « le cœur trop gros », d'ailleurs plein d'innocence et de candeur, s'offrit au Père pour consommer les Saintes Espèces. Il s'appelait Henri de Carmejane, et est devenu depuis officier de l'armée française. Le P. Jeantier le ramène donc avec lui au collège, le communie avec les dernières hosties qui restaient dans le tabernacle, puis tous les deux reviennent au port, emportant, selon leur expression, « le Bon Dieu du Passage ». Monté sur le navire, le jeune communiant se mit à genoux au pied du grand mât pour y faire son action de grâces; ses condisciples l'entouraient d'un saint et respectueux silence... » (*Vie du Père Jeantier*, par le P. Xav.-Aug. Séjourné. Oudin, éditeur, 1882, p. 35.)

L'anecdote doit avoir un fond de vérité, mais, telle qu'elle est racontée, elle ne laisse pas que d'être embarrassante. Même dans la presse d'une expulsion brutale, des religieux n'oublient pas le Saint Sacrement. Le narrateur a sans doute omis quelque circonstance qui expliquerait tout. Tel quel, il est incroyable, ou par trop malédifiant; la piété du cher petit écolier ne suffit pas à racheter la négligence de ses maîtres.

Voir aux *Pièces justificatives*, N° III, le récit de l'expulsion par le Père Louis Valantin.

Fribourg n'appartenait pas, comme le Passage, et comme plus tard Brugelette, à la Province de France ; les Jésuites français n'y étaient pas chez eux, mais il faut bien reconnaître que c'est à eux qu'il dut son exceptionnelle fortune. Admis d'abord comme auxiliaires et presque comme réfugiés, ils y occupèrent bientôt par la force des choses la place principale et un rôle prépondérant. La partie française du personnel compta jusqu'à trente-cinq et quarante religieux, prêtres pour la plupart.

Il y eut à Fribourg deux établissements bien distincts, le collège Saint-Michel et le Pensionnat. Le collège datait des premiers temps de la Compagnie. Il avait été fondé en 1582 par le Bienheureux Pierre Canisius dont il possède encore les reliques. Dès 1818, le gouvernement cantonal y rappela les Jésuites ; leur enseignement, qui embrassait tout le cours traditionnel des études, jusqu'à la Théologie inclusivement, y attira bientôt de nombreux élèves ; mais selon l'usage ancien ceux qui venaient du dehors étaient obligés de se loger chez l'habitant. Les inconvénients de cet état de choses déterminèrent la construction, à proximité du collège, d'un vaste bâtiment où pourraient être reçus les écoliers étrangers à la ville. Ce fut l'origine du célèbre Pensionnat. La direction en fut confiée aux Jésuites, mais la propriété resta entièrement aux mains de la société anonyme qui avait eu l'initiative et fait les frais de l'entreprise. Il était bien entendu que les classes continuaient à se faire exclusivement au collège ; les pensionnaires devaient donc s'y rendre deux fois par jour. L'inauguration eut lieu le 1er octobre 1827. Le nombre des pensionnaires en cette année de début ne dépassa pas la trentaine ; déjà quatre ou cinq États de l'Europe y étaient représentés. Mais, à la suite des Ordonnances du 16 juin, l'afflux des Français porta ce chiffre à près de quatre cents.

Cette invasion subite, partie de tous les points de la France, n'alla pas sans quelque trouble et quelques désordres. La turbulence française déconcertait les Pères,

presque tous suisses ou allemands. Il fallut recourir aux grands moyens. Le Père Galicet, nommé d'abord préfet, puis recteur du Pensionnat [1], procéda tout d'abord à une épuration qui réduisit à deux cent quarante le nombre des pensionnaires. Mais la perte fut bientôt réparée, et le logis ne suffit plus à recevoir tous ceux qui s'y présentaient. En 1836 on ouvrit une succursale pour les plus jeunes enfants à Estavayer, sur le lac de Neuchatel, à cinq lieues de Fribourg. En ce temps-là le collège atteignait son apogée ; il compta jusqu'à 431 pensionnaires et 328 externes, au total 759 élèves. (1839.)

En raison du caractère international de la clientèle, l'enseignement fut dès l'origine divisé en deux sections parallèles, l'une allemande, l'autre française ; celle-ci de beaucoup la plus nombreuse, car elle était suivie par la plupart des étrangers. Au-dessus de la Rhétorique les élèves de toutes langues étaient réunis, car l'enseignement se donnait exclusivement en latin. Les cours comprenaient la Philosophie, les Mathématiques, les Sciences naturelles, le Droit, l'Agronomie et enfin la Théologie pour ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. En dehors des Universités romaines et des scolasticats des grands Ordres religieux, ce fut apparemment le dernier exemple de l'emploi du latin comme langue commune entre étudiants de nationalités différentes [2].

Les programmes du collège empruntés au *Ratio studiorum* ne faisaient aucune place aux arts d'agréments ; mais le Pensionnat se chargeait de combler cette lacune. Le

1. Le Père Jean-Népomucène Galiez (Galicet était son nom francisé) était de nationalité polonaise, mais avait été versé dans la Province de France lors de l'expulsion de Russie. Il gouverna le Pensionnat de Fribourg d'abord avec le titre de préfet général, 1829-1830, puis avec celui de recteur, du 9 février 1831 jusqu'à la fin de l'année scolaire 1840.

2. Lors de l'enquête pour la réforme du *Ratio Studiorum* en 1830, nous voyons que la Province de Germanie réclamait la faculté de donner, *lingua vernacula*, l'enseignement de l'Histoire, de la Géographie et des Sciences. (*Documenta Germaniae Paedagogica*, XVI, p. 433.)

dessin et la peinture y furent en honneur ; l'escrime, l'équitation et autres sports peut-être encore davantage ; il n'y avait pas moins de dix-huit maîtres de musique attachés à l'établissement. Les concerts donnés par l'orchestre et la chorale faisaient le bonheur de la société fribourgeoise. « La musique militaire, composée de cinquante membres de choix, maîtres et élèves, en uniformes élégants, jouissait d'une réputation qui s'étendait au delà des frontières du canton. Aussi les jours de sortie, lorsque drapeau déployé, les élèves du Pensionnat, précédés d'un piquet de jeunes cavaliers, défilaient le long des vieux remparts, pour se diriger vers la maison de campagne de Belfaux, toute la population se massait sur leurs pas, avide de voir la belle tenue de cette brillante jeunesse et non moins avide d'entendre les puissants accords de cette musique guerrière. Le poste de garde se mettait sous les armes, et faisait, au commandement, le salut militaire. La rentrée avait lieu dans les mêmes conditions, et c'est en faisant son chemin au pas cadencé, à travers la foule compacte que les rangs serrés arrivaient aux portes du Pensionnat [1]. »

Les raisons qui avaient fait plus ou moins proscrire des petits séminaires de France les divertissements scéniques ne pouvaient être invoquées à Fribourg. Le théâtre eut donc sa part assurée dans les fêtes du Pensionnat. On y jouait la tragédie, le drame, la comédie, voire même l'opéra, sans préjudice des innombrables séances dont les différentes Académies faisaient les frais. Les Archives des Provinces de Paris et de Lyon possèdent quantité de programmes imprimés de ces solennités scolaires, avec les noms des figurants. Beaucoup de nos contemporains y retrouveraient avec plaisir et peut-être non sans fierté celui d'un aïeul.

L'un des agréments les plus appréciés des pensionnaires de Fribourg, c'était la campagne de Belfaux, située à

1. *Le Livre d'Or des élèves du Pensionnat de Fribourg* 1889. Précis historique, p. 36.

cinq kilomètres de la ville, au pied d'une colline couverte de sapins qui lui avait fait donner le nom de château du Bois. Pendant la belle saison le Pensionnat s'y transportait le jeudi de chaque semaine pour la journée tout entière. Après plus d'un demi-siècle, des vieillards parlaient encore avec émotion de leurs ébats sous les beaux ombrages ou dans les eaux claires du bassin de Belfaux.

Les voyages de vacances furent, on peut le dire, une institution de Fribourg. On les organisa d'abord pour les élèves qui, en raison de l'éloignement, ne retournaient pas dans leurs familles à l'époque des vacances. Par la suite, d'autres, qui n'étaient pas dans ce cas, demandèrent à prendre part à ces expéditions. Les bandes étaient composées de douze à quinze enfants ou jeunes gens, sous la conduite de deux Pères ; on allait sac au dos, en blouse blanche, et toujours à pied, sauf des exceptions très rares et de courte durée. Le voyage durait de sept à huit semaines. La Suisse, le Tyrol, la Bavière, la vallée du Rhin, l'Italie virent défiler chaque automne, pendant des années, des petits bataillons de touristes qui étaient alors une nouveauté et qui, pour cela même, ont laissé leur trace dans les chroniques de l'époque.

Grâce à son *Pensionnat*, la ville et le petit État autonome de Fribourg avaient acquis une sorte de célébrité ; c'était d'ailleurs une source appréciable de revenus pour un pays dépourvu d'industrie et sans autres ressources que celles d'une agriculture assez pauvre. C'était le temps où la misère obligeait une partie de la population du canton à émigrer en France, en Allemagne et jusqu'en Amérique. Bois-le-Comte, ambassadeur de France à Berne, écrivait à son ministre : « Le collège des Jésuites est la vie même de Fribourg. Un libéral de cette ville me disait : Je n'aime pas les Jésuites, mais s'ils n'étaient pas ici l'herbe croîtrait dans nos rues. » (24 Mai 1847.) Cet état de choses, l'importance relative de l'établissement, et le caractère cosmopolite de sa clientèle expliquent une faveur accordée par le gouvernement au Pensionnat de Fribourg, savoir

l'autorisation de battre monnaie pour son usage spécial; c'est apparemment un fait unique dans l'histoire des collèges[1].

Par ailleurs, nous voyons que l'autorité cantonale, toute sympathique et reconnaissante qu'elle fût envers les Jésuites, ne se faisait pas faute de leur susciter des embarras. Un de leurs prédicateurs, le Père Ferrand, ayant affirmé en chaire que tout pouvoir vient de Dieu et non pas de la volonté populaire, les susceptibilités démocratiques s'émurent et des réclamations officielles furent faites au recteur du collège. Le prédicateur présenta le manuscrit du discours incriminé; il fournit des explications rassurantes pour les idées philosophiques des magistrats; il n'avait fait qu'énoncer sommairement la doctrine de l'Église; de son côté l'évêque se portait garant de son orthodoxie; malgré tout Messieurs du Grand Conseil exigèrent le renvoi du Père Ferrand. Une autre fois c'était le Comité de l'Instruction publique qui prétendait modifier à son gré l'organisation de l'enseignement. Le collège, en effet, restait une institution d'État[2]; les conseillers aspiraient à rajeunir programmes et méthodes. Au système de la classe avec professeur principal, ils eussent

1. *Le Livre d'Or,* etc. *Précis historique,* p. 36. Apparemment il s'agit là d'une monnaie fiduciaire, autrement dit de *bons* émis par la caisse du Pensionnat fonctionnant comme une banque. Il n'est pas vraisemblable que l'établissement ait jamais frappé de monnaie de métal.

2. Le collège de Fribourg vivait, selon l'usage antique, sur sa *fondation.* On lui avait attribué les biens de la Chartreuse de la Valsainte, dont le revenu devait pourvoir à l'entretien de trente religieux. L'État payait en outre quelques chaires. Quant au Pensionnat, il demeura toujours la propriété de la Société anonyme; les religieux qui y étaient employés étaient défrayés de tout, et la Société payait en outre pour chacun au Séminaire de la Province une demi-pension de 200 francs suisses, soit 289 francs de France.

Les Jésuites de Fribourg n'étaient donc guère en mesure de faire fortune; on ne leur en attribua pas moins de colossales richesses; la prospérité de l'établissement donnait une base apparente à la légende. C'est pour y répondre que parut une brochure sous le titre : *Les Jésuites de Fribourg accusés d'opulence et convaincus de pauvreté, par M. Esseiva, prêtre administrateur du collège,* 1834.

voulu substituer celui des cours indépendants les uns des autres, qui met sur le même pied toutes les matières d'enseignement. Il est curieux de constater que le bouleversement accompli chez nous en 1902, pour le plus grand dommage des études, hantait déjà, il y a quatre-vingts ans, le cerveau des hommes d'État du canton de Fribourg. De longs Mémoires furent échangés à ce propos entre le gouvernement et le collège. Inutile de dire que les Jésuites se refusèrent à entrer dans une voie qui allait au rebours de leurs traditions et qu'ils jugeaient calamiteuse.

Ces nuages n'altéraient pas la prospérité du Pensionnat; elle se soutint pendant près de vingt ans. Mais ce ne fut pas sans exciter de véritables fureurs chez les libéraux de France et les radicaux Suisses. M. Thiers s'oublia un jour jusqu'à qualifier de « mauvais Français » les jeunes gens qui allaient chercher hors des frontières l'éducation chrétienne expulsée de France[1]. L'outrage fut relevé par ceux à qui il s'adressait; mais, à vrai dire, ce n'était qu'une formule de polémique banale que personne ne prit au sérieux, pas même celui qui s'en servait. Dans un pays aussi profondément divisé que le nôtre, ces écarts de langage sont sans grande portée, car chacun est plus ou moins exposé à ne voir de bons Français que dans son parti. Il est très vrai que la clientèle française de Fribourg appartenait dans son immense majorité au parti légitimiste. Le comte de Chambord l'appelait « la pépinière de la fidélité ». C'était une manière d'être « bons Français », dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle en valait une autre.

Les rancunes protestantes devaient aller plus loin. Il n'entre pas dans le cadre de notre Histoire de raconter

1. « ... Il y a à Brugelette et à Fribourg, je cite ces collèges parceque je sais ce qu'on y professe, il y a des établissements mauvais, dangereux pour tout citoyen qui doit vivre sous les lois de la France. Que des Suisses, des Belges envoient leurs enfants à Brugelette et à Fribourg, où on enseigne le mépris de nos lois et de notre gouvernement, à eux permis; mais je dis qu'on n'y fait pas de bons Français... » (Chambre des Députés. Séance du 29 janvier 1846.)

la guerre dite du *Sonderbund*. Nous rappelons seulement les faits dans leurs grandes lignes : les sept cantons catholiques ligués pour défendre leur dignité et leur liberté contre l'intolérance de la majorité protestante, leur armée écrasée par le nombre, la ville de Fribourg prise en violation de la parole jurée et livrée au pillage, le Pensionnat, le collège, les couvents saccagés, les églises profanées et les objets du culte brisés ou brûlés avec accompagnement de parodies sacrilèges et de saturnales qui rappelaient les plus mauvais jours des guerres de religion. Puis, comme couronnement, la plupart des Ordres religieux, mais tout d'abord les Jésuites, bannis à perpétuité du territoire de la confédération. Helvétie, doux pays de liberté!...

Ainsi périt, de mort violente, on peut le dire, une institution scolaire que les *Histoires* de la pédagogie affectent d'ignorer, alors qu'elles exaltent Pestalozzi et le Père Girard, qui vécurent aux mêmes lieux. Ce n'est pas que le Pensionnat de Fribourg se recommande moins à l'attention que les petites écoles du cordelier philosophe et que l'institut d'Yverdon ; mais Pestalozzi était protestant et le Père Girard vivait en marge des règles de son état, tandis que le Pensionnat ne fut rien de plus qu'un exemplaire de l'éducation des Jésuites.

Toutefois, pour apprécier cette œuvre, nous avons mieux que des théories et des programmes ; nous sommes heureusement en mesure de juger l'institution de Fribourg comme on juge l'arbre par ses fruits. Les anciens élèves de Fribourg avaient depuis longtemps déjà formé entre eux une association amicale ; un de leurs premiers soins avait été de dresser le catalogue de tous ceux qui avaient passé par le Pensionnat, avec la situation actuelle de chacun d'eux. Après des années de laborieuses et patientes recherches, les camarades lyonnais qui s'étaient attelés à cette tâche parvinrent à publier la nouvelle et définitive édition du *Livre d'Or des élèves du Pensionnat de Fribourg*

en Suisse, 1889. C'est un fort volume in-8° de près de 700 pages, avec nombreuses illustrations et des portraits par centaines. Chaque nom est accompagné d'une notice, sobre et succincte pour les vivants, un peu plus étendue pour les morts. Le *Livre d'Or* s'est complété par une série de comptes-rendus annuels qui vont jusqu'en 1896, un demi-siècle après l'année fatale qui vit la fin du Pensionnat. L'affection de ces anciens élèves, maintenant des vieillards, pour la maison où s'écoula une partie de leur jeunesse, leur attachement à la « famille fribourgeoise », leur vénération pour ceux qui furent leurs maîtres, se manifestent dans ces pages avec une sorte d'enthousiasme juvénile. Fribourg fait penser à cette mère que l'Écriture déclare bienheureuse, parce que « ses fils se sont levés pour lui donner des louanges ». L'un d'eux, devenu Jésuite, il est vrai, et Provincial de la Province de Lyon, le Père Michel Jullien, écrivait lors du dernier banquet de l'Association (1896) : « Fribourg m'est resté au cœur comme un idéal de bon esprit, de piété et de bonnes manières ». Cet « idéal » ferait sourire sans doute certains professeurs de pédagogie officielle ; on sait que la culture des « bonnes manières » dans l'éducation des Jésuites leur a fourni un thème à plaisanteries. Au surplus, ni la distinction des manières, ni même la piété ne furent l'objet unique des leçons qui se donnaient à la jeunesse d'élite réunie à Fribourg. Le *Livre d'Or* cite ces paroles du Père Labonde, « dont le souvenir est resté impérissable dans le cœur de tous ceux qui furent soumis à sa tutelle » : « Je ne veux pas, leur disait-il, vous former comme des moines, mais comme des chrétiens solides, fermes et inébranlables, capables d'entrer dans quelque carrière que ce soit... » Il suffit de feuilleter le *Livre d'Or* pour se convaincre que ce programme fut rempli magnifiquement. Nous citerons seulement quelques chiffres et quelques noms.

Pendant ses vingt dernières années d'exercice, le Pensionnat de Fribourg reçut de quatorze à quinze cents

élèves français ; tous les départements, sauf dix ou douze, étaient représentés dans ce nombre. Les deux plus forts contingents sont celui de la Provence, Bouches-du-Rhône et Var : 212, et celui de la région lyonnaise, Rhône et Loire : 190. La Suisse en envoya 200 environ, et 300 à 400 autres furent fournis par vingt nationalités différentes.

Le *Livre d'Or* a fait un classement par carrières. La liste du clergé présente trois archevêques ou évêques, dont un cardinal, 48 prêtres séculiers et 98 religieux, Jésuites pour la plupart, mais non pas tous[1] ; la liste des armées de terre et de mer contient 187 noms d'officiers, dont 13 généraux, 12 colonels, 8 lieutenants-colonels, etc. Nous trouvons ensuite la liste des Sénateurs, 15, des Députés, 42, la liste des magistrats, celle des fonctionnaires, celle des diplomates, 25 à 30, celle des ministres, secrétaires ou sous-secrétaires d'État, celle des maréchaux de Cour, chambellans et gouverneurs, une vingtaine de noms ; puis la liste des avocats, 52, des notaires, des médecins, des hommes de lettres, 72, des industriels et des négociants, plus de 200, et enfin celle des propriétaires ruraux, la plus longue de toutes, plus de 600 y sont inscrits [2].

Parmi les noms plus ou moins caressés par la gloire, on peut citer S. E. le cardinal Mermillod[3], Lucien Brun, de Decker, Malou, général Clifford, marquis de Pimodan, marquis de Saporta, comte de Raousset-Boulbon, de Villeneuve-Bargemon, de Saint Victor, abbé Timon-David ; même des Jésuites, comme Anderlédy, de Backer, Marin de Boylesve, de Foresta, Ramière, Henri Dumas, etc., etc. Si la liste des hommes éminents sortis du fameux Pensionnat n'est pas plus longue, il faut en accuser la nature,

1. Voir aux *Pièces justificatives*, N° IV.

2. Ces listes sont loin d'être complètes ; elles sont dressées d'après l'édition du *Livre d'Or* de 1889. Chacun des *Suppléments* annuels qui ont suivi y a ajouté plus ou moins.

3. Les « Fribourgeois » ont été justement fiers de leur cardinal, et lui-même fut toujours fier de son titre de « Fribourgeois ». Toutefois nous devons à la vérité de dire que le jeune Mermillod fit ses études au collège de Fribourg, mais ne fut jamais élève du Pensionnat.

qui fut toujours et partout avare en ce genre de produits ; mais du moins, à part de très rares exceptions qui se comptent et qui confirment la règle, il est certain que les générations formées dans cette école, se sont fait remarquer par une dignité de vie au-dessus de l'ordinaire. C'est le souvenir qui en reste, maintenant que les derniers survivants sont bien clairsemés. Tous ceux qui ont pu les connaître savent qu'un élève de Fribourg cela voulait dire un homme d'honneur et surtout un chrétien exemplaire.

CHAPITRE II

I. — Fondation de Brugelette. Les plans d'études de 1839. M. Cousin et le *Ratio Studiorum*. Les vingt années de Brugelette. Les collèges de Chambéry, de Mélam, de Brigue, de Sion.

II. — A Fribourg : Le P. Galicet, recteur. Le P. Barrelle, préfet. Les PP. Labonde et Jeantier, directeurs des Congrégations. Le « héros de la Sonora ». Le P. Delvaux, recteur à Brugelette. Le P. Louis Lambillotte; son œuvre musicale.

III. — Les Jésuites dispersés après 1830. Les PP. Varin, Ronsin, Gloriot, Sellier. Le P. Guyon et la Mission de Chambéry. Le P. Besnoin à Blois. Vexations et tracasseries.

IV. — Les Jésuites à Lyon. La légende du trésor caché. Le Provincial de France s'établit à Lyon. Fondation de la résidence 1er mars 1832. La maison de la rue du Puits-d'Ainay. Les Jésuites à Toulouse. Le Cardinal de Clermont-Tonnerre. Fondation de la résidence, novembre 1832. Fondation de Lalouvesc. Le pèlerinage avant l'arrivée des Jésuites. L'abbé Terme. Le P. Sellier à Lalouvesc. Le P. Guillermet. La châsse de saint François Régis.

V. — L'Affaire de Prague. M. Barrande et le duc de Bordeaux. Le baron de Damas, gouverneur du jeune prince. Négociation du marquis de Foresta à Rome. Le P. Druilhet appelé mystérieusement à Chambéry. Il reçoit commission de se rendre à Prague. Le P. Étienne Deplace. Instructions du P. Général pour les Pères chargés de l'éducation de l'héritier du trône. Les appréhensions du P. Druilhet. Le P. Deplace et le duc de Bordeaux. Intrigues de la « jeune France ». Charles X accorde le renvoi des Jésuites. Le baron de Damas se retire. Témoignages de satisfaction et de regret donnés aux Pères par le Roi et le jeune prince.

Au moment où l'Espagne repoussait les Jésuites français, ils se voyaient appelés en Belgique. Le collège du Passage était fermé au mois de juillet 1834; celui de Brugelette s'ouvrait l'année suivante. L'initiative de cette

création revient à quelques pères de famille de la région du Nord qui, depuis la fermeture de Saint-Acheul, regrettaient pour leurs fils les maîtres de leur choix. A leur tête étaient le baron de Lépine, qui avait vaillamment défendu les Jésuites à la Chambre des Députés en 1828, M. Charvet et surtout M. Dubois-Fournier, de Valenciennes[1]. A la distance où nous sommes des événements, il n'y a plus à craindre d'effaroucher aucune susceptibilité en citant les noms de ces hommes de bien, et leurs descendants seront peut-être heureux de les retrouver dans cette Histoire. Ils formèrent une société civile, réunirent des fonds, et munis de l'agrément de l'évêque de Tournai, se rendirent acquéreurs d'un vieux couvent, presque abandonné, situé près du bourg de Brugelette, à peu de distance de la ville d'Ath. On n'était pas éloigné de plus de cinq à six lieues de la frontière française. La propriété fut payée 72.000 francs ; il en fallut au moins autant pour rendre les locaux habitables. La Société loua l'immeuble aux Jésuites moyennant le 4 °/₀ des capitaux engagés. — « Si l'œuvre réussit, disait M. Dubois-Fournier pour attirer les souscripteurs, vous aurez 20 °/₀ de revenu : 4 °/₀ en ce monde et le surplus dans l'autre. »

1. Cf. *Un Patriarche : Vie de M. Dubois-Fournier, 1768-1844, par le P. Paul Dubois-Fournier, son fils, de la Compagnie de Jésus. Lille, Bergès.* M. Dubois-Fournier avait coutume d'aller tous les ans faire une retraite à Saint-Acheul. « En 1828, lisons-nous dans la *Notice préliminaire*, il s'y rendit avec sa femme qui portait son nouveau-né, et se mettant à genoux devant les Pères réunis : « Bénissez-nous, mes Pères leur dit-il, et inscrivez cet enfant pour votre futur collège. » Ce collège, c'est lui qui devait l'ouvrir. L'enfant inscrit ainsi le premier pour Brugelette est l'auteur même de ce récit. » (*Vie...*, p. 104.)

M. Dubois-Fournier fut père de vingt et un enfants, dix d'un premier mariage, et onze du second. Trois de ses fils, Louis, Paul et Léon entrèrent dans la Compagnie de Jésus ; un quatrième fut prêtre séculier et curé. Dès les premières pages du livre, on trouve la note suivante : « Aujourd'hui, 8 décembre 1898, les rejetons de M. Dubois-Fournier, mort en 1844, sont au nombre de 497, y compris 90 conjoints de ses descendants. » On peut voir en appendice, à la fin du volume, le tableau généalogique de toute cette postérité. On y compte 29 prêtres, religieux et religieuses.

Le nouveau collège hérita de ce qui restait encore à Saint-Acheul du mobilier scolaire après le pillage de 1830. Les classes furent inaugurées le 29 Octobre 1835, avec une cinquantaine d'élèves ; malgré ce petit nombre, seules la Philosophie et les Sciences ne furent pas enseignées dès la première année. Au reste, le succès fut rapide ; dès 1840, on atteignait le chiffre de 350 pensionnaires ; les prévisions du début étaient dépassées et il fallut entreprendre de nouvelles constructions.

Les Jésuites français avaient fondé Brugelette pour des élèves français ; ils devaient éviter de faire concurrence à leurs confrères de la Province de Belgique sur leur propre territoire ; c'est pourquoi ils s'étaient engagés à ne pas admettre d'enfants de familles belges, sinon en fort petit nombre, et quand il serait moralement impossible de les refuser ; on avait même fixé un maximum de vingt-cinq. A tort ou à raison, l'éducation française exerçait un certain prestige sur beaucoup de familles belges et des meilleures. De là des sollicitations, des instances, renforcées d'interventions devant lesquelles les Supérieurs de Brugelette se virent souvent contraints de céder. Le contingent belge dépassa presque toujours le maximum convenu. Il en résulta — pourquoi ne pas le dire ? — quelques froissements. Nous en trouvons la trace dans les correspondances échangées entre Rome et la Belgique, mais on y trouve aussi la preuve que, après de loyales explications, ces petites querelles s'apaisaient et que jamais la charité fraternelle n'en fut troublée sérieusement. Au reste les difficultés vinrent plutôt de quelques amis belges des Jésuites français pour lesquels ils prenaient fait et cause avec un peu trop de chaleur, à l'encontre même de leurs compatriotes. Au nombre de ces amis dévoués presque jusqu'à l'excès, la Province française a conservé avec une impérissable reconnaissance les noms du baron de Sécus et du prince de Ligne, ce dernier ancien élève de Saint-Acheul.

Les Pères de Brugelette publièrent en 1839 un plan

d'études qui accuse un progrès appréciable sur celui qui avait été suivi dans les petits séminaires de la Restauration. Le tassement est fait; les disciplines nouvelles ont conquis leur place; la distribution des matières d'enseignement est désormais réglée de façon à donner satisfaction aux exigences modernes tout en sauvegardant la culture traditionnelle. De fait, c'est le programme de Brugelette qui sera appliqué par les Jésuites français à partir de la loi de 1850 jusqu'au jour où la persécution les exclura une fois de plus du droit commun. L'enseignement du collège est partagé en trois cours : le *Cours préparatoire*, le *Cours des Lettres* et le *Cours des Sciences* ou *Supérieur*. Le Cours préparatoire dure une ou plusieurs années consacrées à l'étude de la langue française et autres connaissances élémentaires. Le Cours des Lettres comprend trois ou plutôt quatre années de Grammaire, suivies d'une année d'Humanités, le tout couronné par la Rhétorique. Le français, le latin et le grec forment alors la base de l'enseignement; on apprend l'arithmétique dans les classes inférieures, l'algèbre en Humanités, la géométrie en Rhétorique; l'Histoire et la Géographie sont réparties entre toutes les classes. Enfin le Cours Supérieur comprend deux années partagées entre la Philosophie et les Sciences. Le programme de Brugelette comportait une troisième année facultative où l'on complétait et perfectionnait les études précédentes.

Moins d'un an après, M. Cousin, pendant un court passage au ministère de l'Instruction publique, exécutait dans les programmes universitaires une de ces petites révolutions qui devaient s'y renouveler si souvent dans la suite. Crétineau-Joly pense que c'est le plan d'études de Brugelette qui lui en suggéra l'idée; pour mieux dire, en le « cachant sous des mots plus sonores », il l'aurait « donné comme étant son œuvre »... A part un « léger changement, qui fut peut-être un calcul, le projet de M. Cousin est servilement celui des Jésuites ».

Il y a ici une confusion. Ce n'est pas le plan de Brugelette

que M. Cousin copie « servilement ». Sa réforme est plus radicale, plus réactionnaire que cela ; le grand maître de l'Université est plus Jésuite que les Jésuites. Les Pères de Brugelette appliquaient le *Ratio Studiorum* retouché et adapté aux exigences du temps ; de là l'introduction dans les classes de Grammaire et de Lettres d'une dose assez considérable d'Histoire, de Géographie et de Sciences. M. Cousin, lui, remontait au *Ratio Studiorum* d'avant 1830, au *Ratio* de l'ancien régime. La circulaire ministérielle qui annonce la réforme est parfaitement explicite. « Il est évident, même en théorie, dit le ministre, que cette combinaison des études scientifiques et des études classiques est entièrement défectueuse... Je n'ai donc point hésité à supprimer tous les accessoires scientifiques répartis depuis la Sixième jusqu'à la Rhétorique, afin de fortifier par là l'enseignement classique, et j'ai rassemblé dans l'année de Philosophie tout l'enseignement scientifique, qui alors devient lui-même plus important et plus sérieux. » M. Cousin se rendait parfaitement compte d'ailleurs que cette unique année de Philosophie devenait alors absolument insuffisante, et, de plus en plus fidèle au vieux *Ratio*, « ce plan, disait-il, serait achevé et définitif s'il instituait deux années de Philosophie au lieu d'une seule[1]. »

Bien entendu, M. Villemain, qui succéda à Victor Cousin, s'empressa de mettre à néant la réforme projetée. Mais il n'en est pas moins piquant de voir un grand maître de l'Université, ennemi déclaré des Jésuites, leur emprunter, sans le dire et sans y rien changer, une organisation des études qu'eux-mêmes avaient cru devoir modifier. Pour M. Cousin elle avait l'avantage de donner satisfaction

1. Circulaire aux Recteurs d'Académie du 27 août 1840. Ce n'était pas la première fois que M. Cousin trouvait qu'il y avait quelque chose de bon à prendre chez les Jésuites. Témoin la traduction des *Dialogues de Platon*, par le Père Grou, qui figure à très peu près telle quelle dans les *Œuvres de M. Cousin* (Cf. *Études*, Tome XLV, p. 569, et Tome XLVI, p. 50).

à tous les besoins de l'esprit en se conformant à l'ordre de la nature : «... D'abord les études classiques, si bien appelées humanités, parce qu'elles forment l'homme et cultivent à la fois la mémoire, l'imagination, l'intelligence et le cœur. La Philosophie, les Mathématiques, les Sciences doivent venir après ; elles s'adressent à la réflexion naissante. » La conclusion, c'était donc, pour le grand maître de l'Université, que le vieux *Ratio Studiorum* de la Compagnie de Jésus convenait aux temps présents aussi bien qu'aux temps passés.

Quant aux Jésuites de Brugelette, ils n'étaient pas loin de penser de même. Ils faisaient loyalement l'essai de la réforme élaborée par la Commission de 1830 ; mais nous voyons par leurs correspondances, celle du Père Delvaux en particulier, qu'elle était loin de leur donner un parfait contentement. Les programmes étaient surchargés ; les élèves sollicités par des enseignements disparates n'apprenaient plus rien à fond ; leur connaissance des langues classiques laissait à désirer ; il avait fallu renoncer à faire la Philosophie en latin, ce que l'on estimait très regrettable[1]... etc., etc. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on se plaint de l'instruction encyclopédique imposée aux adolescents. Mais quels que fussent leurs regrets ou leurs préférences, les Jésuites devaient désormais s'accommoder au goût du jour, ou plutôt se mettre au pas de l'État

1. Dans une lettre datée du 17 août 1838, le P. Delvaux rend compte au R. P. Général d'une consulte sur l'état des études à Brugelette. En somme on n'est pas satisfait, et l'on voudrait revenir à l'ancien *Ratio*. Il y a trop de *Sciences* dans les classes inférieures, et pas assez dans les classes supérieures. Les trois années de Philosophie, selon l'ancien système, seraient beaucoup plus profitables. Avec le système actuel, on n'apprend ni latin, ni sciences. On ne peut plus faire la Philosophie en latin, les élèves le savent trop peu ; d'autre part « ils ne veulent plus faire de Sciences, quand il les faudrait faire, avec un esprit plus développé, et par suite avec beaucoup plus de chance d'y réussir ». Le recteur de Brugelette remarque très justement que telles études, qui sont un casse-tête pour les enfants, deviennent un jeu pour des jeunes gens qui ont l'esprit formé par une bonne culture littéraire.

devenu le suprême régulateur de l'enseignement, quand il n'en est pas l'unique dispensateur.

Le collège de Brugelette eut vingt années d'existence comme le Pensionnat de Fribourg. La loi de 1850 lui ôtait sa principale raison d'être. Toutefois on ne se pressa pas de le fermer. Cette année-là même il arrivait à son plus haut point de prospérité. « Notre pensionnat est plus florissant que jamais, écrivait le Père Delvaux; les demandes se sont multipliées au point d'atteindre pour la première fois notre maximum, puis d'être obligés d'ajourner les uns et de diriger les autres sur nos collèges de Belgique. L'état politique de la France et le peu de confiance dans la prétendue liberté de la loi d'enseignement sont les causes de cette vogue momentanée. » (27 Mars 1850.) La loi est promulguée le 15 mars, et tout aussitôt les Jésuites la mettent à profit pour ouvrir plusieurs collèges. Néanmoins Brugelette ne veut pas mourir. « Notre jeunesse, écrit le Père Delvaux, nous est revenue aussi nombreuse et aussi bien disposée que jamais. » (7 Novembre 1850.) Pendant trois années encore, on se défend contre l'inévitable. Les amis belges font entendre des regrets qui se tournent parfois en plaintes et en récriminations; les Pères ne voient pas sans quelque amertume le déclin d'une œuvre qui a prospéré entre leurs mains; le Général de la Compagnie lui-même écrit : « Le collège de Brugelette a produit en son temps un si grand bien que je souhaiterais de tout mon cœur le conserver s'il était possible... Mais les circonstances sont telles qu'il ne saurait plus remplir le but de son institution. Il faut donc céder à la nécessité. » (20 Avril 1854.) Ces regrets et ces résistances étaient d'ailleurs une belle oraison funèbre pour l'établissement condamné à disparaître. La lettre circulaire adressée aux familles pour leur annoncer l'abandon définitif de Brugelette porte la date du 19 mai 1854; l'année scolaire toutefois se termina à l'époque accoutumée, c'est-à-dire au dernier lundi du mois d'août. Comme la rentrée avait été fixée une fois pour toutes au second mercredi d'octobre, il

s'ensuit que, du temps de Brugelette, les vacances, un peu allongées pourtant, depuis Saint-Acheul, ne duraient encore guère plus de six semaines [1].

Le Passage, Fribourg et Brugelette ne furent pas les seuls établissements où les Jésuites français purent se dévouer à l'éducation de la jeunesse pendant que ce ministère leur fut interdit en France. Nous avons vu que dès 1824, le collège de Chambéry, dépendant alors de la Province de Turin, réclamait l'aide des Pères français. Après 1830 leur nombre augmenta d'année en année, si bien que, à partir de 1836, le personnel soit du collège proprement dit, soit du pensionnat, était à peu près exclusivement français. Le gouvernement exigeait seulement que le recteur fût toujours un sujet sarde. D'autre part, dans la vallée du Giffre en Faucigny, l'ancienne Chartreuse de Mélan était devenue une maison d'éducation ecclésiastique d'une certaine importance. En 1833, son propriétaire l'abbé Marin Ducrey, confesseur de la foi sous la Révolution, la céda à la Compagnie de Jésus, à la seule condition que, si elle s'en retirait, la propriété passerait au diocèse d'Annecy. Par décret royal Mélan reçut le titre de collège, et là encore ce furent les Jésuites français qui durent assurer le service. Ils n'eurent d'ailleurs pas à le regretter, car les élèves de Mélan, enfants de la Savoie pour la plupart et appartenant à des familles foncièrement chrétiennes, fournirent à la Compagnie de nombreuses et excellentes recrues.

Un certain nombre d'autres Pères avaient trouvé de l'emploi dans différents collèges de Belgique ainsi que dans ceux de Brigue et de Sion en Valais [2]. Chassés

1. Voir aux *Pièces justificatives*. N° V.

2. Le catalogue pour l'année scolaire 1835-1836 mentionne la présence de 14 Jésuites français, dont 6 prêtres, dans les collèges de Belgique; 3 au collège de Tarnopol en Galicie; 40, dont 34 prêtres, à Fribourg ou à Estavayer; 45, dont 33 prêtres, dans la Province de Turin; à Chambéry, Mélan, Nice, etc.

des États Sardes par l'agitation révolutionnaire de 1848, comme ils l'avaient été de la Suisse l'année précédente, les Jésuites français rentrèrent dans leur pays, préparés par une longue pratique à la tâche que la loi de liberté allait bientôt ouvrir à leur zèle.

Plus de cent cinquante d'entre eux avaient en effet, pendant cette période de vingt-deux années, fait un stage plus ou moins long dans des établissements d'éducation à l'étranger. Le *Livre d'Or* de Fribourg, qui n'oublie pas plus les maîtres que les élèves, en énumère à lui seul une centaine. Il en est parmi eux qui méritent une mention spéciale dans cette Histoire.

Nous avons nommé déjà le Père Jean-Népomucène Galicet (de son vrai nom Galicz), Polonais d'origine, mais agrégé à la Province de France après 1820. On peut le regarder comme le véritable fondateur du Pensionnat de Fribourg qu'il gouverna pendant dix ans et qui atteignit sous son administration son plus haut point de prospérité.

«... Il a laissé, disent les rédacteurs du *Livre d'Or*, dans l'esprit de tous ses anciens élèves des souvenirs ineffaçables. On l'a appelé avec justesse le *Grand Recteur*. Tout dans son extérieur révélait le prince et le saint religieux... Il aimait ses élèves comme ses vrais enfants, donnait à leurs âmes les soins les plus dévoués et mettait en jeu les plus délicates industries pour réjouir leur jeunesse.[1] » Le Père Galicet eut pour successeur le Père Aloys Geoffroy. Né à Chambéry, le 2 juin 1793, il était Français de langue, mais il entra dans la Province allemande. D'après le *Livre d'Or*, c'était « un esprit d'une perspicacité très fine », mais en même temps « un cœur pétri d'une tendresse maternelle ». Il lui arrivait « d'errer la nuit dans les dortoirs, une lanterne sourde à la main, et quand il s'était assuré que tous dormaient paisiblement,

1. Le Père Galicet, au sortir de Fribourg, en 1842, fut rappelé dans sa Province d'origine, pour fonder, à la demande de l'archiduc Ferdinand d'Este, le collège des Nobles à Lemberg. Il mourut à Tarnopol, le 4 janvier 1876.

on l entendait dire : Ils reposent ! Mon Dieu, gardez-les, tous. » Son rectorat de sept années fut attristé par la perpétuelle menace de destruction que la haine des radicaux suisses, encouragés par les libéraux français, tenait suspendue sur le trop célèbre Pensionnat.

Tout à côté des deux recteurs qui présidèrent aux destinées de Fribourg se place le Père Joseph Barrelle, que nous avons déjà entrevu dans les petits séminaires, puis à Lisbonne, où il s'était révélé missionnaire puissant en œuvres et en paroles. Une illusion, comme il en arrive parfois aux âmes trop ardentes à poursuivre leur idéal de perfection, avait obligé les Supérieurs à le rappeler du Portugal. Pendant un séjour de quelques mois à Rome, il avait ravi le cœur du Père Roothaan par la splendeur d'une humilité qui ne semblait pas compatible avec une nature aussi richement douée. En l'envoyant à Fribourg, le Révérend Père écrivait aux Supérieurs d'Allemagne : « Je n'ai rien de meilleur à vous donner ; c'est ma perle. » Le Père Barelle exerça les fonctions de préfet général du Pensionnat pendant huit ans, de 1833 à 1841, avec une interruption d'une année seulement rendue nécessaire par l'épuisement de ses forces.

Un problème difficile se posait devant les directeurs de l'établissement alors encore à ses débuts. « Le Pensionnat, dit l'auteur de la *Vie du Père Barrelle*, offrait une réunion peut-être unique dans les annales de l'éducation, une affluence d'enfants de familles respectables, distinguées, souvent même illustres. Les fils d'armateurs, de commerçants, de gentilshommes français s'y rencontraient avec la noblesse d'Allemagne, les plus grands noms de France et les seigneurs polonais. Il y avait des ducs, des princes, des lords d'Angleterre et des Altesses Sérénissimes ; jeunes natures aisément un peu fières, un peu indépendantes et accoutumées au bien-être. Par une coïncidence presque décourageante pour les instituteurs, la difficulté des temps, les embarras de la politique et de légitimes susceptibilités ôtaient à beaucoup de ces jeunes

gens cette ardeur au travail que stimule naturellement l'espoir d'une carrière brillante. Pour compliquer la situation, le collège où se faisaient les cours, entretenu par l'administration cantonale, devait régler son enseignement sur les besoins de la Suisse. Or, les programmes des examens de France étaient tout autres. La loi française ne permettait même pas aux élèves de Fribourg de se présenter à l'épreuve du baccalauréat[1]. »

On conçoit que, dans de pareilles conditions, le rôle du préfet général réclamait un homme d'une valeur peu ordinaire. A lui en effet de maintenir la discipline, garantie du bon ordre, en même temps que l'entrain dans les études et la persévérance pour en assurer le succès. Le Père Barrelle fut vraiment l'homme de la situation. Par ses talents, ses vertus, ses qualités extérieures elles-mêmes, il conquit sur cette jeunesse l'ascendant qui est le propre des grands éducateurs et qui donne à leur action tout ensemble l'aisance et l'efficacité. Le *Livre d'Or* esquisse ainsi la physionomie du Père préfet de Fribourg: « D'une taille élevée et élégante, d'une régularité de traits remarquable, on pouvait dire de lui que c'était une grande et noble figure. Aussi avait-il le don d'imposer à première vue un sentiment de respect et d'exercer en même temps un prestige qui attirait à lui. D'une nature toute méridionale, il avait un genre d'éloquence qui entraînait et électrisait la jeunesse confiée à sa direction. On le craignait, on l'aimait et on le vénérait tout à la fois. »

Ces sentiments divers avaient si bien pénétré le cœur des pensionnaires de Fribourg que, instinctivement, ils se découvraient en passant devant la porte de la chambre du Père préfet, et cette habitude persévéra même après son départ. Comme corollaire à ces témoignagnes nous ajouterons celui d'un homme dont les jugements font autorité en matière pédagogique : « Je l'ai vu à l'œuvre au

1. *Vie du R. P. Joseph Barrelle*, par le P. Léon de Chazournes. Tome I, p. 284. Paris, Plon, 1858. L'auteur de cette biographie, un peu trop copieuse, avait été lui-même élève de Fribourg.

collège de Fribourg, écrivait Mgr Dupanloup peu après la mort du Père Barrelle ; c'était un véritable instituteur de la jeunesse. C'était la vraie et grande éducation qu'il donnait. Il était aimé et vénéré de tous ses nombreux élèves. Je l'ai entendu là prêcher toute cette jeunesse avec la plus vive éloquence ; l'esprit, l'âme, le cœur, l'imagination ; tout y était[1]. »

Le Père Barrelle fut en effet dans l'exercice de ses fonctions pédagogiques, avant tout, prêtre et apôtre. Il ne lui suffisait pas de faire une police vigilante et sévère, non plus que de pourchasser la paresse et d'exciter par les stimulants ordinaires l'ardeur à l'étude ; il n'avait garde de négliger aucune des industries en usage avant lui ; il sut même en inventer de nouvelles. Si nous en croyons l'auteur de sa *Vie*, c'est à Fribourg et par l'initiative du Père Barrelle qu'aurait été introduite pour la première fois la distribution en séance solennelle des *témoignages* à la fin de chaque mois. Cette innovation produisit des résultats si heureux qu'elle fut adoptée par la suite et s'est maintenue dans tous les collèges que les Jésuites français ont eu à diriger. Toutefois ces moyens extérieurs paraissaient secondaires au Père Barrelle ; ce vrai fils de saint Ignace voulait atteindre la volonté elle-même, y éveiller et mettre en jeu le moteur intime de la conduite, du travail, du devoir. Aussi le vit-on débuter dans sa charge de préfet général en prêchant la retraite du commencement de l'année ; c'était une innovation plus originale peut-être que celle dont nous avons parlé plus haut. Après cette prise de possession, il ne cessa plus en toute circonstance d'en appeler aux vues de la foi, d'imprégner de surnaturel ses exhortations, ses encouragements et ses réprimandes, et cela avec un accent pathétique, une parole chaude et vibrante où passait toute son âme et que sa réputation de sainteté rendait irrésistible.

A Fribourg comme à Saint-Acheul, les congrégations

1. L. de Chazournes, op. cit. Tome I, p. 320.

eurent un rôle considérable dans le fonctionnement de l'organisation scolaire. Elles y firent fleurir la piété, la régularité, le bon esprit, le travail, tout ce qui constitue la santé d'un collège chrétien. Chaque division avait la sienne; la première, celle des grands, était sous le vocable de la Sainte-Vierge; les deux autres avaient pour patrons les Saints-Anges et saint Louis-de-Gonzague. Deux noms surtout se détachent dans l'histoire des congrégations de Fribourg, ceux du Père Labonde et du Père Jeantier.

Le Père Pierre Labonde était déjà depuis des années directeur de la congrégation des Saints-Anges à Saint-Acheul. Il la transporta, si l'on peut dire, avec armes et bagages, au Pensionnat de Fribourg. De fait, il y amena, dès la première rentrée, avec un groupe d'élèves qui lui avaient été confiés par leurs familles, tout un attirail d'ornements, de bannières, de statues que ses petits congréganistes avaient voulu emporter avec eux en exil. En 1832 le Père Labonde devint directeur de la congrégation de la Sainte-Vierge, qui comptait soixante-quinze membres, la plupart formés par lui dans la congrégation des Saints-Anges. C'est là qu'il fit paraître des qualités peu ordinaires pour un ministère délicat entre tous. Le Père Ramière qui avait été lui-même au nombre de ses congréganistes lui a rendu ce témoignage : « La congrégation de la Sainte-Vierge au collège de Fribourg est restée dans mon esprit comme un idéal auquel on n'a pu reprocher qu'une seule chose, sa trop grande perfection. Il faut avouer qu'on ne pourrait, sans témérité, chercher à établir dans la plupart des collèges, même les plus chrétiens, ce que le Père Labonde avait institué parmi ses congréganistes. Les plus fervents avaient le titre d'*admoniteurs* ou d'*anges gardiens*, et chacun des autres congréganistes devait en choisir un, spécialement chargé de l'avertir, de l'encourager, et au besoin de le corriger fraternellement. Pour mettre les *anges gardiens* en état de remplir leur office, ceux qui s'étaient librement confiés à leur garde venaient les

trouver en pleine récréation et recevaient leurs avis avec autant de cordialité que de simplicité[1]. » Hâtons-nous de dire que l'institution des *anges gardiens* provoqua des critiques : l'autorité supérieure elle-même en conçut des inquiétudes, et le directeur de la congrégation fut invité à supprimer une pratique que ne justifiaient ni les règlements, ni les usages.

Évidemment les abus pouvaient s'ensuivre et mieux valait les prévenir. Mais, en attendant, le Père Labonde avait, comme dit le *Livre d'Or*, obtenu des « prodiges », grâce à l'ascendant invincible qu'il savait exercer autour de lui : « Son originalité de bon aloi, devenue proverbiale, loin de nuire à sa mission, ne servait qu'à augmenter son prestige... Un autre eût peut-être fait rire; l'homme de foi nous saisissait et nous pénétrait de sa foi. Nous l'estimions et nous l'aimions tant, ce vénéré Père Labonde! Tout était pris au sérieux; la singularité de la forme ne faisait qu'attirer l'attention... »

Il paraît bien que, avec son originale bonhomie, l'humble religieux réussissait souvent dans des cas que les plus habiles estimaient désespérés. On nous permettra de rappeler ici le nom d'un homme qui eut son heure de célébrité, sinon de gloire. Il y a soixante ans, toute la France connut le comte de Raousset-Boulbon, « le héros de la Sonora ». Gaston de Raousset-Boulbon avait été élevé à Fribourg; c'était dès lors une de ces natures exubérantes, impatientes de tout frein et réfractaires à toute discipline; l'influence qu'il exerçait sur ses camarades n'était pas sans danger pour le bon ordre de la maison; plus d'une fois on fut sur le point de le rendre à sa famille. Heureusement Gaston tenait de son atavisme quelque chose du chevalier chrétien. Le Père Labonde parvint à réveiller en lui, en même temps que la foi, la piété envers la Sainte Vierge; le jeune homme

1. *Un apôtre des enfants et des ouvriers : Le R. P. Pierre Labonde, de la Compagnie de Jésus*, par le Père Charruau, de la même Compagnie. In-12 de 378 pp. Nantes, Libaros, 1884.

conçut l'ambition d'être reçu congréganiste. Il fit des efforts sur lui-même et apprit à se vaincre. Le Père, qui savait ce que lui coûtaient ces victoires, l'admit au nombre des aspirants. C'était comme le vestibule de la congrégation; Gaston ne devait pas pénétrer jusque dans le sanctuaire; il eût fallu pour cela une dose de sagesse que son tempérament ne pouvait porter. Cependant il n'oublia jamais la simple parole que le Père Labonde lui avait répétée souvent : « Mon enfant, soyez fort dans la foi. » A travers une vie d'extraordinaires aventures il garda toujours le respect de la religion et des choses saintes; pas un seul jour il ne manqua de réciter le *Memorare*. Fait prisonnier par les troupes mexicaines et condamné a être passé par les armes, il profita des quelques heures qui lui restaient à vivre pour se préparer pieusement à la mort et pour écrire à ses anciens maîtres, les remerciant de lui avoir enseigné la foi et l'espérance qui ramènent le prodigue entre les bras de son Père[1].

Dans des fonctions analogues à celles du Père Labonde, le Père Ferdinand Jeantier apportait au Passage, à Fribourg et plus tard dans d'autres collèges le même dévouement et un zèle également industrieux. Pour lui, il s'était fait une spécialité dont il ne sortit pas jusqu'à son dernier jour. Dès le début de son sacerdoce, il avait entendu le divin Pasteur lui dire comme à saint Pierre : « Pais mes agneaux. » Le Père Jeantier passa un demi-siècle à cultiver chez les plus jeunes enfants la piété et les autres vertus de leur âge. Ministère obscur, qui demande un complet oubli de soi-même; mais peut-être bien n'en est-il pas de plus fructueux, parce que les impressions reçues par ces âmes toutes neuves sont ineffaçables. Son grand moyen d'action était la dévotion aux Saints Anges; sa congrégation des Anges était le coin de paradis dont il proposait la conquête à tout son petit peuple, et où il faisait entrer les meilleurs, les plus vaillants; lui-même on

1. *Le héros de la Sonora*, par Henri de la Madelène.

avait fini par l'appeler le *Père aux Anges ;* mais sous le couvert des Anges, et sans doute avec leur collaboration, le Père Jeantier déployait dans son apostolat une activité personnelle intense, toujours en éveil et féconde en ressources. L'histoire de cet apostolat a été écrite dans un livre très curieux en son genre et très instructif, qui pourrait servir de commentaire au classique traité de Gerson : « De l'art d'attirer au Christ les petits enfants [1]. »

A ces noms, il convient de joindre celui du Père Philippe Delvaux que nous avons déjà rencontré, recteur au petit séminaire d'Aix, puis Supérieur de la Mission de Portugal. Ce fut lui encore qui fut chargé d'organiser le collège de Brugelette ; il le dirigea à deux reprises, de 1835 à 1840 et de 1847 à 1854. Homme d'initiative, tout en restant fermement attaché à la tradition scolaire de la Compagnie, il n'hésitait pas à adopter les innovations dans lesquelles il reconnaissait un progrès. Les programmes de 1839 furent rédigés à la suite de discussions et de conférences dans lesquelles le recteur de Brugelette eut un rôle prépondérant. Belge de nationalité, le Père Delvaux partageait les sentiments de ses compatriotes pour les institutions libérales que son pays s'était données et dont il était fier. Volontiers il se faisait avec ses confrères français le champion de « la liberté comme en Belgique ». Dans sa correspondance avec ses Supérieurs, il ne manque guère l'occasion de soutenir que, au temps où nous vivons, les Ordres religieux en général et la Compagnie de Jésus en particulier feront bien de revendiquer leur part des libertés publiques, plutôt que de compter sur la bienveillance et la faveur des souverains. Nous ne faisons pas difficulté d'avouer que ces idées déconcertaient quelque peu les habitudes des Jésuites français, qu'elles

1. *De pueris ad Christum trahendis.* Le livre en question a été publié par le P. Xavier-Auguste Séjourné, S. J., sous ce titre un peu chargé : *Un apôtre des petits enfants dans les collèges des Jésuites. Vie du R. P. Jeantier, de la Compagnie de Jésus. Souvenirs de Saint-Acheul, de Fribourg, du Passage, de Turin, de Brugelette et de Vannes.* Nouvelle édition. In-12 de XI-461 pp. Paris, Poitiers, Oudin, 1882.

troublaient leur attachement aux principes monarchiques, pour tout dire, qu'elles leur paraissaient hardies, sinon hétérodoxes.

On pourrait citer encore ici les noms de plusieurs jeunes religieux, connus plus tard à des titres divers, et qui faisaient alors leurs premières armes comme professeurs ou surveillants. Frédéric Studer occupait la chaire de Rhétorique à Fribourg (1832 à 1835); Arsène Cahour débutait dans celle d'Humanités, à Chambéry en 1834 et montait en Rhétorique l'année suivante. Adolphe Pillon, ses études de Théologie à peine achevées, révélait à Mélan d'abord, puis à Brugelette où il passa quinze ans, des qualités exceptionnelles d'administrateur et d'éducateur[1]; elles devaient le faire maintenir pendant quarante ans dans les fonctions de la supériorité. Nous trouvons encore Alexis Canoz, le futur évêque du Maduré, préfet de discipline ou professeur de Grammaire à Fribourg, et nombre d'autres missionnaires dont le souvenir n'a point péri, Ferdinand Brumauld, Claude Gotteland, Louis du Ranquet, etc. Nous terminerons cette liste de mentions honorables par le nom du Père Lambillotte, ou plutôt pour être juste, des Pères Lambillotte. Ils furent en effet trois frères, qui se donnèrent à la Compagnie de Jésus, Louis, François et Joseph; tous trois musiciens et compositeurs; mais la réputation de l'aîné a pour ainsi dire absorbé celle des deux autres, d'autant plus que leur vie fut courte et leur production peu abondante[2]. Le Père François Lambillotte mourut à Fribourg, en 1835,

1. Brugelette ne connut que deux recteurs, le Père Delvaux et le Père Pillon, « que l'on vit se passer l'autorité l'un à l'autre et demeurer étroitement unis dans une charité touchante » (*Le R. P. Pillon*, par le P. Orhand, p. 57.) Le curé-doyen de Valenciennes, M. Prouvost, leur ancien élève, écrivait : « Brugelette est l'œuvre de ces deux hommes que nous vénérerons toute notre vie... Doués tous deux de qualités éminentes qui imposent le respect et gagnent l'affection, ils arrivaient au même but par des moyens différents. » (Ibid.)

2. Le Père Joseph Lambillotte a laissé, sous le titre *Le Consolateur*, un recueil de *Lectures pieuses*, fort apprécié. Il n'a pas eu moins de neuf éditions françaises et a été traduit en cinq ou six langues étrangères.

âgé de 33 ans; le Père Joseph, de trois ans plus jeune, mourut à Saint-Acheul, en 1842. A cette date un seul recueil de *Chants à Marie* signé du nom de Lambillotte avait vu le jour. (1840.)

Louis Lambillotte était né à Hamaide, près Charleroi, le 27 mars 1797. A 15 ans il avait déjà fait exécuter de la musique de sa composition, et il tenait le grand orgue à Charleroi et à Dinant. Un ami le fit recevoir à Saint-Acheul où il remplit les fonctions de maître de chapelle; en même temps il suivait les cours pour compléter son instruction. Il entra au noviciat d'Avignon le 14 août 1825; son frère François l'y rejoignit un an plus tard, et en 1828 Joseph y était admis à son tour. Ordonné prêtre le 10 avril 1830, après des études de Théologie un peu hâtives, le Père Louis reprit ses fonctions de directeur de musique d'abord à Fribourg, puis à Brugelette où il fut envoyé dès l'ouverture du collège et où il passa dix-sept ans. C'est de là que partirent ces innombrables publications qui ont valu au nom de Lambillotte une renommée, qui n'est pas la gloire, mais qui suppose pourtant quelque mérite [1].

L'œuvre du Père Louis Lambillotte est énorme; elle occupe dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* dix colonnes et soixante-cinq numéros, dont la plupart représentent non pas une composition isolée, mais un ensemble, un recueil plus ou moins considérable. Malheureusement on pourrait inscrire au frontispice de cette

1. Le P. Louis Lambillotte revint en France en 1853; il mourut subitement, au collège de Vaugirard, le 27 février 1855. Sur sa tombe au cimetière de Vaugirard on grava ce distique :

Qui cecinit Jesum et Mariam, eripuitque tenebris
Gregorium, hunc superis insere, Christe, choris.

Place, ô Christ, dans les chœurs célestes, Celui qui chanta Jésus et Marie et délivra le chant grégorien des ténèbres où il était enseveli.

Cf. *Louis Lambillotte et ses frères*, par Mathieu de Monter. In-12 de VII-232 pp. Paris, Ruffet, 1871. (Ouvrage tiré à 150 exemplaires numérotés.) On trouvera dans ce livre, à côté d'une biographie succincte, une appréciation très judicieuse de l'œuvre du Père Lambillotte.

trop volumineuse collection l'épigraphe que certain poète latin avait faite pour ses vers :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura [1].

C'est le jugement que lui-même portait sur sa production musicale. « Éclairé par l'étude, la pratique et le goût, il exprimait publiquement à Vaugirard, au mois de juillet 1854, six mois avant sa mort, le regret d'avoir livré à la publicité d'informes élucubrations et le désir de les corriger toutes, ses travaux de plain-chant terminés [2]. »

Le Père Lambillotte, c'est là son excuse, n'avait jamais prétendu au titre de compositeur. Directeur de musique dans des collèges, il n'écrivait pas pour des amateurs et des délicats; il parlait, pour ainsi dire, en musique la langue comprise et goûtée des exécutants comme des écoutants, lesquels n'étaient autres que de jeunes élèves; ses compositions telles quelles leur plaisaient; à lui-même elles lui coûtaient peu, et il n'y attachait aucune importance. « Pendant vingt ans, dit M. de Monter, étaient ainsi sorties de sa plume, sans parler de ses cantiques célèbres, des feuilles volantes dues à son inspiration féconde, écrites en vue d'une exécution facile par un orchestre d'élèves, où les instruments bruyants ne sont pas en minorité, où chacun veut avoir sa partie avec le moins de pauses à compter... Pendant ces vingt ans, il n'avait pas songé un seul instant à livrer à la publicité ces improvisations écrites qui s'étaient peu à peu répandues dans les maisons d'éducation, en raison de leur simplicité, de leur caractère de suavité religieuse, de leur couleur pittoresque. L'idée lui en vint un jour en songeant aux demandes fréquentes qu'on lui adressait et qu'il ne refusait jamais de satisfaire. Si cela avait une valeur? Si quelque parti en était tiré? Il pourrait donc enfin réaliser son vœu le plus ardent; il pourrait acheter un orgue, cet

1. Il y en a de bons, il y en a de médiocres, et de mauvais en plus grand nombre.

2. M. de Monter, op. cit., p. 76.

orgue tant envié qui manquait à Brugelette, dont ses Supérieurs contestaient l'opportunité et refusaient l'achat. Puis sa mère était veuve, malade, pauvre. Il n'hésita pas, et les cahiers et les feuillets d'aller chez l'éditeur tels quels, de premier jet, tels qu'il les retrouvait. Avec l'insouciance qui était un des traits de son caractère, il ne revoyait même pas ses épreuves[1]. »

Ce sont là des circonstances atténuantes dont malheureusement la critique n'avait pas à tenir compte. C'était son droit d'être sévère; mais sa sévérité a dépassé toute mesure à l'égard du Jésuite compositeur. Tous les moyens ont paru bons pour le discréditer et le rendre ridicule ; on a trouvé plaisant, par exemple, de travestir des motets religieux en musique de danse. Mais toute mélodie à trois temps peut se tourner en air de valse; la plus grave peut devenir sautillante en changeant le *molto moderato* en *allegro*. Pour avoir été mise en caricature une belle œuvre ne cessera point d'être une belle œuvre.

Mais la grande injustice de la critique à l'égard du Père Lambillotte, c'est de s'être acharnée sur des défauts très réels et d'avoir méconnu des qualités qui ne le sont pas moins. Et ces qualités ne s'accusent pas chez lui avec moins de relief que les défauts. « S'il est mauvais, peut-on dire avec M. de Monter, il va jusqu'au pire ; s'il est bon, il va jusqu'à l'excellent. » Il est inconstestable que nombre de ses compositions présentent de l'aisance, du naturel, de la grâce. Il a souvent des trouvailles mélodiques exquises, que malheureusement il n'a pas pris la peine de développer. Maintes fois des maîtres de chapelle peu scrupuleux lui ont emprunté, sans le dire, des motifs qu'ils travaillaient et arrangeaient selon les règles de l'art. C'était une manière comme une autre de lui rendre hommage. La plupart de ses cantiques populaires, resteront comme des classiques du genre ; ils réalisent si heureusement l'accord de la musique avec les paroles qu'on les

1. M. de Monter. *Op. cit.*, p. 48.

dirait jaillies ensemble d'une même inspiration[1]. Il n'y a qu'à les comparer avec tant d'autres venus après pour voir la différence qu'il y a entre la grâce simple, naturelle, expressive et la banalité vide d'idée et d'émotion. Beaucoup de ses cantiques ont fait le tour du monde ; ils ont pris possession de l'âme populaire en Chine, en Océanie, aussi bien que dans les campagnes de France; et cela aussi est un criterium de leur valeur musicale qu'il n'est pas permis de dédaigner.

Louis Lambillotte n'ignorait pas la technique de son art. « Ceux qui ont entendu ses improvisations sur l'orgue, à Brugelette et ailleurs, savent que le contre-point lui était familier, et que, s'il n'avait pas toujours été préoccupé de l'exécution facile de ses compositions, il aurait pu réussir dans un genre qui offre moins de difficultés réelles au compositeur qu'à ses interprètes [2]. » Mais il était avant tout un mélodiste. Il ne fait pas de difficulté de déclarer, à l'encontre de la mode du jour, que la mélodie est pour lui les trois quarts, sinon le tout, de la musique. « La mélodie, dit-il, est une émanation de l'âme... L'âme a des mélodies pour la joie, pour la douleur, pour la piété... La mélodie habite nos temples; elle s'y plaît, elle aime à prêter son charme aux saintes poésies, aux cantiques sacrés. Là elle est calme et fervente comme la prière, sainte comme le Dieu qu'elle chante, sublime comme la Majesté qu'elle loue...; elle se réjouit avec l'âme pieuse et fidèle; elle gémit et pleure avec le pécheur repentant... » Aussi, dût son esthétique paraître enfantine et attardée, il conclut : « C'est à la mélodie que les compositeurs doivent leur gloire, leur immortalité... Une musique, sans mélodie, c'est un cadavre... Tous apprécient une inspiration vraie, spontanée, puisée dans la nature, vivifiée par le sentiment... Elle a aussi ses ennemis; ce sont ces

1. Les paroles des *Chants à Marie* sont l'œuvre de différents confrères du P. Lambillotte, les PP. Henri et Florent Dumas, Marin de Boylesve, Daniel, Le Lasseur, Lefèvre, Dufour, Alet, etc.

2. M. de Monter, op. cit. p. 73.

âmes froides et glacées..., ces esprits à calcul, à combinaisons mathématiques, ces artistes à système d'accords chromatisés, ces compositeurs savantasses qui voudraient assujétir la mélodie à tous les caprices, à toutes les lois d'une froide science harmonique [1]. »

Toutefois le Père Louis Lambillotte ne s'est pas borné à composer des airs de cantiques, des oratorios, des *messes* et des *saluts ;* « la restauration du chant grégorien, dit M. de Monter, fut son œuvre maîtresse ». Il y consacra les douze dernières années de sa vie, alors qu'il était encore dans la force de l'âge et qu'il avait la plénitude de ses moyens. Ses travaux, ses recherches, ses découvertes, ses polémiques doivent trouver place dans cette Histoire; mais ce serait trop anticiper que d'en parler ici.

II

Pendant que les Jésuites français, chassés par la tourmente, reprenaient ici et là, loin du pays, leur vie religieuse dans des conditions régulières, ceux qui étaient restés en France allaient y commencer une existence de proscrits. La dispersion, l'isolement qui en était la suite, la réprobation populaire soulevée contre eux, sans parler des privations inévitables, c'était de quoi leur faire expérimenter la béatitude évangélique de la persécution. Ils l'accueillaient d'ailleurs en hommes préparés de longue main à la recevoir. « C'est donc à présent, écrivait l'un d'eux, que nous commençons à être véritablement ce que nous faisons profession d'être. Nous goûtons maintenant tout le bonheur de ces paroles de l'Apôtre, et de tant d'autres dont l'Écriture est pleine : *Maledicimur et obsecramus... Si exprobramini in nomine Christi, beati eritis...* Quelle grâce et comment y répondre [2] ! »

Le Père Général répondait sur le même ton : « ...Oui,

1. *Le Diapason*, N° du 11 avril 1850.

2. « On nous maudit et nous prions pour ceux qui nous maudissent... Si l'on vous accable d'injures pour le nom de Jésus-Christ, vous

mon Père, *Beati!*... Que vous êtes heureux de comprendre cela, non pas en spéculation, mais en pratique [1] ! » Ce n'étaient point là les sentiments de quelques âmes exceptionnellement avancées dans les voies mystiques. Le Provincial de France atteste qu'il les a rencontrés chez tous ses religieux : « Le cœur, écrit-il, paraît bon partout. On se félicite d'avoir à souffrir quelque chose pour Notre-Seigneur. Il me semble que l'esprit de foi y gagne et s'affermit tous les jours dans le peu d'ouvriers que nous avons conservés avec nous [2]. »

Ces « ouvriers », demeurés en France au lendemain de la tempête de 1830, étaient en effet bien peu nombreux : au total 56 prêtres, avec quelques frères coadjuteurs, disséminés sur tous les points du pays. Leur existence ne présente guère de faits saillants ; il est même souvent difficile de suivre leurs traces, obligés qu'ils étaient à éviter tout ce qui aurait pu attirer l'attention sur leurs personnes. Six mois après la Révolution de Juillet, le Père Gury écrivait : « La maison de Paris n'est plus habitée que par quelques frères coadjuteurs. Les PP. Varin, Jennesseaux, Barat, Fouillot et Martin logent dans des maisons particulières, déguisés en laïques. Il paraît que le gouvernement actuel n'ignore pas leur séjour à Paris, mais il ferme les yeux. Ils travaillent beaucoup, mais sans bruit et avec prudence [3]. »

Le Père Varin, Supérieur de la Maison Professe de Paris [4], avec deux de ses compagnons, avait trouvé un asile chez les Augustines du Saint Cœur de Marie, établies alors au n° 26 de la rue de l'Arbalète. On a vu plus haut comment il avait été la providence de cette communauté lorsque, quelques années auparavant, elle était venue se

serez bienheureux... » (Lettre du Père Renault au R. P. Roothaan, 7 janvier 1831.)

1. *Notice historique sur le Père François Renault*, par le Père Achille Guidée. P. 49. Paris, Douniol, 1864.

2. Lettre du Père Druilhet au Père Général, Lyon, 15 mars 1831.

3. Au Père Général, Lyon, 17 janvier 1831.

4. C'est le titre que portait alors la maison de la rue de Sèvres.

réfugier à Paris. Elle s'estima heureuse de pouvoir alors payer sa dette de reconnaissance, en mettant à la disposition des Pères un logis qui lui appartenait. Ils y passèrent trois ans. Le Père Ronsin avait dû s'éloigner de la capitale sitôt après le triomphe de l'insurrection ; les diatribes des journaux et des pamphlets avaient excité de telles colères contre le directeur de la Congrégation [1] qu'il n'aurait pu y rester sans danger pour sa vie. Il alla littéralement se cacher dans une demeure hospitalière en Normandie et y resta deux ans, s'employant avec zèle aux ministères les plus humbles. Il rentra à Paris au moment où le choléra y faisait rage. C'était pour un fils de saint Ignace une trop belle occasion de se dévouer. Le Père Druilhet écrivait de Bordeaux : « A Paris, j'ai trouvé tous nos Pères occupés autour des cholériques. De toutes les résidences on m'a écrit pour me demander la même faveur [2]. »

Le Père Ronsin eut alors tout à la fois la douleur et la consolation d'assister à ses derniers moments un de ses fils spirituels, reçu par lui dans la Congrégation et devenu prince de l'Église. Le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, se trouvait à Paris pendant les sanglantes journées de Juillet. Il fut arrêté, insulté, frappé au visage, séquestré, et n'échappa à la mort qu'à la faveur d'un déguisement et d'un concours de circonstances providentielles. Réfugié en Belgique, puis en Suisse et enfin à Rome, il ne se décida à rentrer dans son diocèse que pour porter secours à son troupeau ravagé par le choléra. Des fatigues excessives épuisèrent ses forces en quelques mois. Comme il visitait les prisons le jour de Noël, il fut atteint d'un mal dont les progrès ne laissèrent bientôt plus d'espoir. Se sentant frappé à mort, il exprima le désir de revoir son ancien confesseur. Le père Ronsin

1. A la demande de l'archevêque de Paris, le Père Ronsin avait dû se démettre de sa charge de Directeur de la Congrégation, à la suite des Ordonnanees de 1828. Mais, pour les libéraux et pour le public, la Congrégation et le nom du Père Ronsin étaient à jamais inséparables.

2. Au Père Général, 13 mai 1832.

accourut, et le pieux prélat, encouragé et fortifié par les exhortations de l'homme de Dieu, s'éteignit doucement entre ses bras, le 8 février 1833.

Le Père Charles Gloriot, qui s'était fait une spécialité des retraites pastorales, avait récemment évangélisé le clergé de Rennes. Sa vertu, plus encore que sa prédication, y avait fait une impression profonde, si bien que, quand la résidence de Laval dut se disperser, l'évêque de Rennes, Mgr de Lesquen, estima comme une faveur de lui donner l'hospitalité dans son grand séminaire. Le Père Gloriot n'était d'ailleurs pas d'humeur à y rester inactif. « Nous allons garder auprès de nous ce saint homme, écrivait un jeune séminariste, et de cette manière notre retraite durera jusqu'au bout de l'année ; car Monseigneur a décidé que, au lieu d'un sermon par semaine, il nous en donnerait trois. »

Ce jeune séminariste s'appelait Armand de Ponlevoy. Nous n'avons pas besoin de dire que ce nom rappelle un des religieux les plus distingués de la Compagnie de Jésus en France au siècle passé. C'est dans la *Vie du Père de Ponlevoy* que nous trouvons la trace du Père Gloriot pendant les deux années qui suivirent la Révolution de 1830. Armand de Ponlevoy était alors un jeune homme pur et fervent, mais indécis sur sa vocation. Il était entré au séminaire pour faire sa Philosophie, mais sans intention aucune de suivre la carrière ecclésiastique ; la vie religieuse était encore plus loin de sa pensée. « Cependant, écrivait-il plus tard, je m'étais abandonné si pleinement à la direction de ce saint Père Gloriot que je résolus de me laisser faire et de suivre partout sa conduite. Mais cet homme si sage et si complètement surnaturel ne me parla jamais de l'état religieux, encore moins de la Compagnie de Jésus. Autrement il m'aurait plutôt inspiré de la défiance que de l'attrait [1]. »

1. *Le R. P. de Ponlevoy, S. J. Sa Vie*, par le P. Alexandre de Gabriac, avec un choix d'opuscules et de lettres. 2 vol. in-12. Paris. Ed. Baltenweck. P. 33.

L'appel de Dieu se fit entendre sans intermédiaire à Armand de Ponlevoy, en même temps qu'à un de ses condisciples, Émile Cor. Leur détermination prise, ils s'en ouvrirent chacun de leur côté au Père Gloriot. Celui-ci était en droit de leur écrire après son départ du séminaire : « Vous pourrez attester à qui il faudra que je ne vous avais donné aucune insinuation à ce sujet. Je respecte trop les droits de Dieu. » Mais la voix publique ne pouvait manquer d'attribuer aux manœuvres du Jésuite la décision des deux jeunes clercs. L'évêque lui-même s'en plaignait aimablement peu de temps après à un confrère du Père Gloriot : — « Ah ! ces Jésuites, ce n'est pas sans raison qu'on les accuse de tous les méfaits. — Pourquoi donc, Monseigneur ? — Voyez, vous-même. Je les aimais beaucoup. En 1830, je donne asile dans mon grand séminaire au Père Gloriot. Je devais compter sur sa reconnaissance. En retour il me prend les deux meilleurs sujets de mon séminaire. Que vous en semble ? — Je pense, Monseigneur, que c'est Dieu qui vous les a pris, et que vous avez bien fait de les laisser partir. Nous vous en sommes d'ailleurs très reconnaissants. — Les voilà bien, ces Jésuites, conclut l'évêque en riant. Et pourtant, je les aime toujours. [1] »

Comme les Augustines de Paris, les Sœurs de la Sainte-Famille d'Amiens avaient été l'objet de la sollicitude du Père Varin ; on peut dire que la Congrégation lui était redevable de sa vie religieuse. Elle s'estima heureuse de témoigner sa gratitude envers la Compagnie, en recueillant plusieurs des expulsés de Saint-Acheul. Le Père Sellier était du nombre. Mais celui qu'on appelait l'apôtre de la Picardie se trouvait en 1830 dans une situation analogue à celle du Père Ronsin dans la capitale. Il était trop connu pour que sa présence ne fût pas un danger pour lui et pour ses compagnons. Il fut envoyé d'abord à l'autre bout de la France, à Montpellier, où il exerça les fonctions

1. *Le R. P. de Ponlevoy*, etc., p. 45.

d'aumônier dans la maison dite de la Providence. Mais ce n'était pas de quoi satisfaire les aspirations d'un zèle aussi dévorant; le Père Sellier ne tarda pas à élargir beaucoup, peut-être trop, dans la ville et au dehors, le champ de son activité. Avant la fin de l'année 1831, l'infatigable ouvrier se livrait de nouveau au ministère qui avait toutes ses préférences, les Missions des villes et des campagnes. Toutefois son séjour de quelques mois à Montpellier avait suffi à l'homme de Dieu pour laisser dans la partie la plus chrétienne de la population un souvenir durable, et c'est ce souvenir, dit son biographe, « qui a préparé les voies à l'établissement d'une résidence de la Compagnie de Jésus dans cette ville », vingt ans plus tard. (1851.)

Un autre Jésuite pour qui il n'y avait plus de place en France par suite de la Révolution, c'était le Père Guyon, ce missionnaire, si l'on peut dire, de taille plus grande que nature. Celui-là pouvait s'appliquer en toute vérité la parole du saint Précurseur : Je suis une voix; *Ego sum vox*. Cette voix, tous les échos du pays en avaient retenti depuis quinze ans. Assurément, au lendemain de 1830, le Père Guyon n'aurait pu prêcher quelque part en France sans se faire lapider; d'ailleurs pas un évêque, ni un curé n'eût osé l'appeler dans son église. Il ne lui restait qu'à aller dépenser au dehors une ardeur qui l'eût bien vite consumé sur place. Il partit donc, avec un jeune compagnon, le Père Jacques Ferrand, qui avait déjà commencé, lui aussi, une belle carrière de prédicateur. Ils s'offrirent d'abord à prendre du service en Angleterre; mais l'essai fut de courte durée. Le Père Ferrand fut envoyé à Fribourg, et le Père Guyon, après avoir parcouru la Belgique et différentes parties de l'Allemagne, s'arrêta enfin à Chambéry. Pendant toute l'année 1831, il évangélisa la Savoie, avec le Père Brenot, et dans les premiers jours de 1832, nous le voyons entreprendre avec plusieurs de ses confrères, y compris le Père Sellier, une grande Mission dans la ville même de Chambéry. Ce fut l'occasion

d'un scandale qui eut alors un grand retentissement et qui montre quelle audace la Révolution de Juillet avait inspirée à l'impiété cosmopolite.

La Mission avait été autorisée par le gouvernement sarde; la population si religieuse de la capitale de la Savoie s'apprêtait à s'y porter en masse. L'ouverture s'en fit le jour de l'Épiphanie par une procession solennelle. Comme le Père Guyon allait prendre la parole en plein air, sur la place Saint-Léger, devant plusieurs milliers de personnes, il fut interrompu par les vociférations d'une bande d'énergumènes. Le désordre se renouvela dans la cathédrale, et, pour la première fois de sa vie, le missionnaire dut renoncer à se faire entendre. Encouragés par l'inertie des autorités, les perturbateurs revinrent à la charge le lendemain; ils avaient juré d'empêcher la Mission. Au sortir de l'église ils se portèrent contre le collège des Jésuites et tentèrent de l'envahir, en poussant des cris de mort. Le syndic de Chambéry, marquis d'Oncieu, crut devoir céder à l'orage; l'ordre fut donné de suspendre la Mission, à raison des troubles auxquels elle donnait lieu. Le Père Guyon publia une protestation modérée dans la forme, mais très ferme dans le fond. On ne pouvait, disait-il, lui reprocher non plus qu'à ses confrères d'avoir provoqué personne au monde. Il avait annoncé la parole de Dieu dans quarante des plus grandes villes de France sans que la liberté de son ministère eût jamais été entravée. Ainsi, parce que les manifestations publiques de foi et de piété déplaisaient à quelques libres penseurs, il fallait sacrifier les droits et la liberté de toute une population attachée à ses croyances!

Malheureusement cette thèse étrange, qui devait plus tard inspirer notre législation, était déjà à l'ordre du jour dans les sphères gouvernementales et administratives. On trouvait plus commode et moins périlleux de vexer les catholiques que d'imposer silence aux mécréants.

L'effervescence des premiers jours une fois apaisée, les Jésuites dispersés, et au besoin déguisés, purent, comme

nous l'avons dit, reprendre le cours de leur ministère sacerdotal. Toutefois la plus sévère discrétion ne les mettait pas toujours à couvert de désagréments plus ou moins sérieux. Il n'y avait pas de forfait, au lendemain de la Révolution de 1830, qu'on ne pût mettre au compte des Jésuites. Au cours du procès des ministres de Charles X, le commissaire accusateur près la Chambre des Pairs, M. Bérenger, reçut avis d'un soi-disant ancien membre de la Congrégation, nommé Berrié, s'offrant à lui remettre tout le dossier du complot tramé à Montrouge par les Jésuites. La seule énumération des propriétés à incendier était pour faire dresser les cheveux sur la tête. L'imposture était trop grossière pour que l'accusation en fît état; mais elle trouva de l'écho dans la presse libérale.

Vers le même temps, un certain Troclet, jardinier à Verrières, non loin de Montrouge, inculpé pour assassinat, imaginait d'engager les Jésuites dans son affaire : Il n'avait fait qu'exécuter les ordres du procureur de Montrouge. Le Père Jennesseaux fut appelé aux assises; il n'était pas procureur à Montrouge; il n'y avait pas mis les pieds depuis quinze mois avant la date indiquée par l'assassin; au surplus, il n'avait jamais vu Troclet. Un propos du misérable fut rapporté à l'audience, qui expliquait la calomnie : « Si on tuait un homme dans un coin, on n'aurait qu'à dire que ce sont les Jésuites; il n'en serait que cela[1]. »

L'aventure du Père Besnoin n'est pas moins significative, encore qu'elle prit un tour plaisant, grâce à la bonne humeur de celui qui en fut victime. Le Père Besnoin se rendait à Blois par la diligence; chemin faisant ses compagnons de voyage veulent savoir son opinion sur les ministres de Charles X dont on instruisait alors le procès. Comme le Père s'abstient de les maudire, on en conclut qu'il doit être Jésuite. Il est signalé à la police de Blois qui lui demande son passeport. Le Père Besnoin

1. Cf. *L'Ami de la Religion*, tome LXVIII, pp. 176 et 207.

n'ayant pas de passeport, on le met en prison. En y entrant il fait vœu de prêcher le Rosaire, s'il recouvre sa liberté avant le premier dimanche d'octobre ; c'était sur la fin de septembre. Le Père Besnoin fut relâché au bout de quelques jours, grâce à l'intervention du célèbre avocat libéral, M. Janvier, adversaire déclaré des Jésuites, mais ennemi non moins ardent des mesures arbitraires. Le missionnaire avait employé ses loisirs forcés à catéchiser ses compagnons de captivité et à préparer un de ses geôliers à la première communion. Sa première visite fut pour son vieil ami, le curé de la cathédrale : — « Père Besnoin, lui dit l'excellent homme en le serrant dans ses bras, je suis exaucé ; j'avais prié la Sainte Vierge de vous faire mettre en prison, parce que vous prêchiez partout, et jamais chez moi. — Ce sera pour demain, repartit le Père, car moi j'ai fait vœu de prêcher pour la fête du Rosaire, si j'étais libre ce jour-là. »

L'année suivante, le Provincial de France lui-même, le Père Druilhet, était le héros, ou plutôt la victime de semblable aventure. C'était sur la fin de juin 1832. Comme il venait de faire sa visite au collège du Passage, à l'arrivée de la diligence à Bordeaux en pleine nuit, il fut arrêté et conduit devant le commissaire de police. Là, il eut à subir un premier interrogatoire qui dura deux grandes heures. Tous les papiers qu'il portait sur sa personne ou dans sa valise furent saisis et examinés. Il n'y avait certes aucun secret intéressant la sûreté de l'État, mais bien d'autres de nature plus ou moins intime, que le malheureux Supérieur ne pouvait sans de cruelles appréhensions voir en des mains étrangères. Il était en voyage depuis quatre mois ; sa correspondance, son administration étaient à la merci des inquisiteurs officiels. — « Ma première pensée, racontait plus tard le Père Druilhet, fut d'adresser à Dieu une prière fervente pour qu'il empêchât ces gens-là de voir ce qu'ils ne devaient pas voir. » Heureusement une bonne partie des pièces révélatrices étaient en latin.

Il en résulta une obscurité salutaire. Le magistrat, M. Giroud de Labruyère, poursuivit son examen avec une attention minutieuse, mais sans manifester aucune impression désobligeante. Le Père Druilhet fut retenu au poste le reste de la nuit. Le lendemain dans la matinée nouvel interrogatoire pendant trois heures d'horloge. Au reste la franchise et la bonne grâce du prévenu avaient fini par gagner le cœur du policier qui n'était pas un méchant homme et qui vraisemblablement exécutait des ordres venus de plus haut. On se sépara bons amis. La dernière parole du commissaire ne fut même qu'une petite malice plutôt bienveillante : — « Adieu, M. l'abbé, allez, prêchez, faites vos affaires, mais ne portez pas vos lettres en voyage. » L'incident aurait pu finir plus mal[1].

III

Par le fait même qu'elle obligeait les Jésuites à se disperser, la Révolution de 1830 donna à l'Ordre de saint Ignace l'occasion de prendre pied en divers lieux, où il n'avait pu s'établir jusque-là. On peut rapporter à cette date la fondation de ses deux résidences les plus importantes après celle de Paris et qui devaient être par la suite les chefs-lieux de deux Provinces nouvelles, celle de Lyon et celle de Toulouse.

Au moment de sa suppression la Compagnie de Jésus possédait à Lyon le grand collège de la Trinité, auquel était annexé un pensionnat, un autre collège dit de Notre-Dame au pied de la colline de Fourvière, enfin une maison professe avec un noviciat sous le vocable de saint Joseph. Les souvenirs qu'elle y avait laissés facilitèrent l'établissement des Pères de la Foi dans la ville et dans le diocèse. En 1824 des instances furent faites auprès du Père de Clorivière par nombre de familles désireuses de

1. *L'Ami de la Religion* en fait le sujet d'un long article qui a pour titre : « Le secret des Jésuites surpris et dévoilé ». N° du 10 juillet 1832.

confier aux Jésuites l'éducation de leurs enfants ; en même temps une pétition était adressée au Roi pour l'érection d'un collège de la Compagnie à Lyon. Mais les Jésuites ne pouvaient diriger une maison d'éducation que sous le couvert de l'autorité épiscopale et avec le titre de petit séminaire. Or, le cardinal Fesch, grand protecteur des Pères de la Foi, n'aimait pas les Jésuites. Pendant dix ans aucun des prêtres et des clercs lyonnais qui auraient voulu entrer dans la Compagnie de Jésus ne put obtenir le consentement de l'administration diocésaine. Le premier Provincial de France, le Père Richardot en gémissait ; mais il ne se permit d'en faire la remarque qu'au moment où cet état de choses prit fin. L'évêque de Limoges, Mgr de Pins, était nommé administrateur apostolique du diocèse de Lyon : — « Voilà, écrit le Père Richardot, qui change la face des affaires. » (23 Novembre 1823.)

Le pieux archevêque d'Amasie était loin de partager les préventions du cardinal. Tout au contraire, pendant les dix-sept ans qu'il gouverna l'église de Lyon, il ne cessa de témoigner aux Jésuites une bienveillance qui parfois leur parut à eux-mêmes excessive. Nous avons dit quelle fut l'attitude de Mgr de Pins vis-à-vis des malheureuses Ordonnances de 1828. Aucun membre de l'épiscopat ne s'engagea plus à fond dans la résistance, ni ne donna une formule tout à la fois plus énergique et plus doctrinale à sa protestation en faveur des Jésuites.

Toutefois, le moment n'était pas encore venu pour eux d'avoir une résidence dans la métropole religieuse des Gaules ; mais du moins, ils ne se voyaient plus systématiquement tenus à l'écart ; on faisait appel à leur ministère ; on les invita même pour des stations de Carême ; l'une d'elles, prêchée par le Père Étienne Deplace, eut un tel succès que, au dire du Père Guidée, « elle détermina l'établissement de la Compagnie à Lyon [1] ».

1. *Notices historiques sur quelques membres de la Société des Pères du Sacré-Cœur*, etc. Tome II, p. 268.

Les préjugés contre les Jésuites n'y étaient pas plus inconnus qu'ailleurs ; les histoires funambulesques mises en circulation par la presse libérale trouvaient créance dans la population lyonnaise. Une légende avait cours, d'après laquelle les Jésuites, avant de quitter le collège de la Trinité, en 1762, avaient enfoui dans les souterrains un trésor qu'on évaluait à une vingtaine de millions. Malheureusement personne ne pouvait dire à quel endroit il fallait diriger les recherches ; mais on espérait bien qu'un jour ou l'autre un heureux hasard amènerait la découverte. En 1829 des travaux d'aménagement entrepris au collège royal — l'ancien collège des Jésuites — réveillèrent les espérances. On se flattait déjà parmi le peuple de voir les patentes supprimées et la contribution foncière allégée, grâce à la riche aubaine qui allait tomber dans les caisses publiques [1]. Pour cette fois on ne trouva rien.

Mais quelques années plus tard, en 1835, l'opinion fut de nouveau mise en émoi. L'histoire est vraiment curieuse. Comme on procédait à des réparations dans les sous-sols du collège, il fut aisé, à un certain moment, de reconnaître, au son que rendaient les marteaux le voisinage d'une cavité. Le fonctionnaire municipal qui surveillait les ouvriers fit arrêter le travail. Persuadé qu'on touchait à la bienheureuse cachette, le bonhomme s'en vint la nuit suivante, avec deux compères, pour s'emparer du butin. D'après les récits du temps, on peut croire ou que la cavité était vide, ou que, ayant servi de sépulture, elle renfermait quelques ossements. Mais, le jour venu, quand on reprit l'ouvrage, l'état des lieux révéla la visite nocturne. Naturellement on eut des soupçons ; l'enquête amena l'arrestation de l'explorateur. Avait-il mis la main sur les millions des Jésuites ? C'est le point qu'il s'agissait d'éclaircir. Après de longues et minutieuses perquisitions, le tribunal de première instance renvoya le prévenu des

1. Cf. *L'Ami de la Religion*, N° 1529.

fins de la poursuite, le déclarant coupable seulement de trop de crédulité. De son côté le maire de Lyon, pour calmer les imaginations surexcitées par cette aventure, informait la population par une lettre aux journaux que « le sieur Tenon, aide-architecte et père de cinq enfants, n'avait trouvé dans les souterrains du collège autre chose que la perte de l'emploi qu'il avait dans les bureaux de la ville[1] ».

D'autre part, la Compagnie de Jésus comptait de nombreuses et chaudes sympathies parmi les meilleures familles de Lyon. On en avait pour preuve le chiffre de la colonie lyonnaise à Fribourg. Dès 1824, le Père Druilhet écrivait de Lyon, où il se trouvait de passage, que beaucoup de pères de famille qui envoyaient leurs fils à Saint-Acheul, demandaient maintenant des places à Dôle, où le petit séminaire avait été ouvert l'année précédente. « Saint-Acheul, ajoutait-il, se dépeuplerait bien plus encore, si nous avions ici une maison. Tous les pères de famille ladésirent et nous pressent. Mais il y a quelques obstacles... » (20 Nov. 1824.)

Aussi, au lendemain des journées de juillet, trois Jésuites, les PP. Rigaud, Besnoin et Augry trouvèrent tout d'abord à Lyon un asile dans des maisons amies. Ils ne tardèrent pas à s'employer, avec l'agrément de l'autorité ecclésiastique, au ministère sacerdotal dans les communautés et les pensionnats. Six mois plus tard, dans les premiers jours de janvier 1831, le Père Provincial lui-même vint avec son *Socius* fixer sa résidence à Lyon. Il s'y trouvait mieux qu'à Paris pour correspondre avec les établissements de Suisse, d'Italie et d'Espagne, qui avaient recueilli la plus grande partie du personnel de la Province. Le Père Druilhet reçut l'hospitalité chez le comte d'Herculais ; le Père Gury chez M. de Verna.

L'année 1831 fut marquée à Lyon par de formidables

1. *L'Ami de la Religion*, tome LXXXIII, consacre cinq articles à cette histoire burlesque.

insurrections ouvrières qui furent suivies de répressions sanglantes. Ce fut le prétexte de perquisitions et de tracasseries policières dans les maisons connues pour leur attachement au parti légitimiste; les Jésuites durent plus que jamais, se tenir sur la réserve pour ne pas attirer des désagréments à leurs amis et bienfaiteurs. Cependant dès l'année suivante, leur présence à Lyon n'avait plus rien de mystérieux pour personne. Bien que la prudence ne leur permît pas la vie en commun, la communauté était constituée en droit et en fait. Le Père Pierre Béquet, ancien recteur du petit séminaire de Forcalquier, en est établi le Supérieur à partir du 1er mars 1832. Cette date peut être considérée comme celle de la fondation de la résidence de Lyon. Elle comptait à ce moment huit prêtres et trois frères coadjuteurs. Le Supérieur habitait, au n° 10 de la rue des Marronniers, au quartier Bellecour, un appartement mis à sa disposition par une noble dame, la chanoinesse de la Barmondière, qui préludait aux grandes fondations qu'elle accomplit plus tard au prix de royales largesses. Elle aurait voulu dès lors préparer l'établissement à Lyon d'un collège dirigé par les Jésuites; c'est apparemment pour entrer dans ses desseins que le Père Béquet recevait, au risque de l'amende et de la prison, quelques enfants auxquels il donnait des leçons de latin. C'étaient les fils du baron de Verna et ceux du docteur Laboré.

Cependant la tranquillité s'étant rétablie, la petite communauté s'installa au mois d'août de cette même année (1832) dans l'immeuble n° 3 de la rue du Puits-d'Ainay[1], qui lui était offert par la famille de Revel de Malval. La maison était vieille, incommode, malsaine et par surcroît avoisinée d'usines fumeuses et bruyantes; mais on pouvait s'y réunir et y reprendre la vie religieuse. Ce fut la première résidence, régulièrement constituée, de la Compagnie de Jésus à Lyon depuis son rétablissement.

1. Cette rue longe le chevet de l'église d'Ainay; elle s'appelle aujourd'hui *Rue Adélaïde-Perrin.*

La résidence de Toulouse est contemporaine de celle de Lyon, peut-être même au point de vue du droit pourrait-elle revendiquer la priorité ; la nomination de son premier Supérieur, le Père Michel Leblanc porte en effet la date du 16 décembre 1830 ; mais, en fait, la situation ici et là était la même ; ce n'est que deux ans plus tard, quand l'horizon politique se fut un peu rasséréné, que la petite communauté de Toulouse inaugura une existence à peu près régulière.

A l'époque où elle fut supprimée, la Compagnie de Jésus ne possédait pas moins de cinq établissements dans la métropole du midi : Maison professe, noviciat, scolasticat, collège et pensionnat [1]. Aussi Toulouse fut parmi les premières villes de France à réclamer le retour des Jésuites [2]. Le 15 juillet 1816, le Père de Clorivière écrivait au Père Général : « La ville de Toulouse fait les plus vives instances pour nous engager à y former un établissement. Son archevêque, s'unissant à la demande des familles les plus respectables, m'écrit à ce sujet de la manière la plus honnête et la plus engageante. » Et quelques mois après : « La ville qui nous demande actuellement avec le plus d'instances est celle de Toulouse, capitale du Languedoc, qui nous a toujours été très affectionnée. C'est là qu'était la principale maison d'une de nos Provinces de France qui nous a donné saint François Régis et plusieurs grands personnages qui ont vécu de nos jours. » (20 Mai 1817.) Pendant les dix ans qu'il occupa le siège archiépiscopal, le cardinal de Clermont-Tonnerre multiplia les démarches et les offres pour attirer les Jésuites à Toulouse : « Ce fut d'abord, écrit le Père Richardot, son grand séminaire, qu'il voulait nous confier ; puis ce fut un collège ; mais l'argent qu'on lui avait

1. L'ancien collège des Jésuites est aujourd'hui le lycée ; la *maison professe* était dans la rue qui porte actuellement le nom de Lakanal ; après la suppression, le noviciat, proche du collège, devint le *Séminaire de la Mission*, aujourd'hui caserne.

2. On se rappelle la Pétition adressée à ce sujet à Louis XVIII et la réponse faite par le Roi. Cf. Tome I, p. 141.

remis pour cet effet a été dépensé pour d'autres œuvres. » (2 Octobre 1823.) Trois ans plus tard on revient à la charge, et le Père Godinot écrit à son tour : « L'archevêque de Toulouse insiste pour que la Compagnie accepte son petit séminaire et une maison de missionnaires[1]. »

A des requêtes si pressantes et si honorables, renouvelées encore les années suivantes, les Jésuites n'avaient répondu que par des atermoiements ; nous avons assez dit pourquoi. Mais on comprend que le vénérable archevêque en ait conçu de l'humeur. Le pauvre Père Godinot essuyait des reproches et ne savait plus guère comment se défendre. Dans une lettre du 24 novembre 1829, il fait part au Père Roothaan du cruel embarras où il se trouve pour s'être excusé une fois de plus devant de nouvelles instances : « Le cardinal, en répondant à la lettre de refus, sans avoir l'air de se plaindre, d'après les raisons qu'on lui donnait, y a mêlé un mot piquant et insinué que, malgré son dévouement à la Compagnie, on paraissait déterminé à ne lui rien accorder, malgré ses demandes anciennes et constamment réitérées. M. Berger, son vicaire-général, m'en écrivit une dans le même temps, beaucoup plus sèche et plus piquante, où il me reprochait de manquer à une promesse positive faite les années précédentes, d'après laquelle ils avaient travaillé à tout préparer, même en faisant des sacrifices et en évacuant une maison occupée par d'autres ecclésiastiques. Il faisait valoir tout ce que nous devions à Son Éminence... »

C'est la Révolution qui devait avoir raison de la résistance des Jésuites et les amener à Toulouse, réalisant ainsi d'une manière bien inattendue les vœux du pieux archevêque. Il n'eut pas toutefois la satisfaction de les voir accomplis, car il s'éteignit plein de jours et de mérites, au début de cette malheureuse année 1830, qui lui eût d'ailleurs apporté d'amères tristesses. Chassés

1. *Urget archiepiscopus Tolosanus pro acceptatione minoris Seminarii et domus missionariorum.* Au T. R. P. Général, 18 mai 1826.

de leurs demeures, obligés de fuir et de se cacher, les Jésuites qui n'avaient pas passé la frontière, allèrent là où l'on voulait bien les recevoir. Quatre d'entre eux trouvèrent asile à Toulouse. L'administration diocésaine accueillit avec faveur des auxiliaires qu'elle appelait depuis quinze ans. Ils s'employèrent tout d'abord isolément et sans bruit à tous les ministères qu'on voulut bien leur confier, ministères d'ailleurs nombreux et variés ; il fallut bientôt envoyer de nouveaux ouvriers pour suffire à la tâche.

Un saint prêtre toulousain, l'abbé Frédéric de Chièze, ancien congréganiste du Père Ronsin, était mort en 1827, laissant par testament l'ancienne église de Saint-Sauveur avec une maison adjacente qu'il avait acquise pour y établir une société de missionnaires, et, si possible, des Jésuites. C'est là que, au mois de novembre 1832, fut installée la petite communauté composée, comme celle de Lyon, de cinq prêtres et de trois frères coadjuteurs. Sa situation ne fut pas tout d'abord sans quelques désagréments; les Jésuites ne se trouvaient pas complètement chez eux; les héritiers du fondateur restaient propriétaires de l'immeuble; un de ses anciens associés avait la haute main dans l'administration de l'église. Cet état de choses devait se prolonger quelques années encore. C'est en 1838 que M. Duportroux fit définitivement et très libéralement abandon de tous ses droits de propriété. Mais la nouvelle résidence n'avait pas attendu jusque-là pour devenir un centre très actif de piété et d'apostolat. Dès 1834, les registres signalent plus de 20.000 communions distribuées dans la vénérable église de Saint-Sauveur[1]; chiffre remarquable pour une population, religieuse à la vérité, mais que le jansénisme

1. L'église Saint-Sauveur, située rue de l'Inquisition, date du temps de saint Dominique qui habita le vieux monastère. Les religieuses de Marie-Réparatrice l'occupèrent après les Jésuites, et aujourd'hui l'archevêque de Toulouse, expulsé de son palais, y a établi sa résidence.

avait déshabituée de la fréquentation des sacrements. En cette année le Père Leblanc écrivait que le personnel de la résidence était surchargé, qu'il ne pouvait donner satisfaction aux seules demandes qui lui venaient de la ville. Quant aux campagnes, ajoutait-il, nous ne pouvons y exercer notre ministère, « faute de savoir la langue[1]. »

Cette même année 1832 vit encore les commencements de la résidence de Lalouvesc. Ce nom n'est pas celui d'une grande ville comme Lyon ou Toulouse. Lalouvesc est un modeste village assis presque à califourchon sur un col des Cévennes à 1.100 mètres d'altitude. Les sommets qui le dominent, aussi bien que les pentes raides qui encadrent les vallons, portent un manteau de forêts d'aspect sévère. Avec des échappées gracieuses, des panoramas lointains splendides, s'étendant d'un côté jusqu'aux Alpes, de l'autre jusqu'à la chaîne du Mézenc, le caractère du paysage reste plutôt grave et austère; on n'y aborde qu'après une ascension toujours plus ou moins laborieuse; le sol y est pauvre et le climat âpre comme il peut l'être à une pareille hauteur. Rien ne distingue le pauvre village de tant d'autres, attachés comme lui aux flancs des montagnes du massif central, et il serait sans doute parfaitement inconnu s'il ne gardait le tombeau de l'humble Jésuite qui fut au dix-septième siècle l'apôtre de ces contrées déshéritées. François Régis mourut à Lalouvesc au cours d'une Mission, le 31 décembre 1640. Depuis lors les populations n'ont pas cessé d'accourir de vingt lieues à la ronde pour vénérer et implorer celui qu'elles n'appellent pas autrement que le *saint Père*.

Pendant la Révolution l'église fut d'abord, par ordre du district de Tournon, dépouillée de tout ce qui avait quelque valeur, y compris la grille qui fermait la chapelle du saint; toutefois les émissaires n'osèrent pas toucher à la châsse d'argent qui contenait ses restes mortels. Mais

1. Lettre du P. Michel Leblanc au T. R. P. Roothaan, 3 août 1834.

il était à craindre que la cupidité fût plus forte que le respect, ce qui arriva, en effet, peu de temps après. Les trois frères Buisson, de la Grangeneuve, résolurent donc de mettre en sûreté ce qu'ils regardaient comme le trésor et le palladium du pays. En compagnie d'un jeune clerc, J.-B. Bilhot, ils pénétrèrent dans l'église à la faveur de la nuit, ouvrirent la châsse, en retirèrent le coffre de bois scellé où se trouvaient les reliques, et le remplacèrent par un autre rempli d'ossements pris au cimetière. Cela fait, ils emportèrent le précieux dépôt et le cachèrent entre deux planchers, dans une chambre de la maison paternelle[1]. Il y demeura huit ans. Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay, alors archevêque de Vienne, rentré de l'émigration, dès 1797, fut admis à le vénérer, et il prédit que la maison qui avait recueilli ces restes sacrés, serait bénie comme celle de l'Israélite qui avait jadis abrité l'Arche d'Alliance. Enfin, la paix rendue à l'Église par le Concordat, l'évêque de Mende, Mgr de Chabot-Rohan, dans le diocèse duquel Lalouvesc se trouvait alors, procéda à la reconnaissance authentique du saint corps et le replaça solennellement dans l'église. (13 Juillet 1802.)

De ce moment les troupes de pèlerins reprennent le chemin de la sainte montagne ; d'année en année elles arrivent plus nombreuses; l'apostolat posthume du *saint Père* s'exerce avec une intensité croissante ; son tombeau est une de ces fontaines mystiques d'où s'écoulent perpétuellement des flots de grâces pour les âmes et pour les corps.

Les événements qui s'y accomplissent avant même que les Jésuites soient de nouveau commis à sa garde ne sont pas des hors-d'œuvre dans l'Histoire de la Compagnie de Jésus; car enfin saint Régis lui appartient toujours. Sans entrer dans d'autres détails sur la période qui précéda le

1. On peut voir le procès-verbal de cet enlèvement signé des frères Buisson et de trois prêtres témoins du fait, dans *Le Tombeau de saint François Régis à Lalouvesc*, par Frédéric de Curley, S. J. Lyon, Vitte et Perrusel, 1886. Il porte la date du 7 janvier 1794.

retour des Pères à Lalouvesc, nous rappellerons deux institutions qui y prirent naissance à cette époque.

Le 29 juin 1824, se trouvait parmi les pèlerins de la sainte montagne un magistrat distingué par ses vertus chrétiennes autant que par sa valeur professionnelle. C'était M. Gossin, vice-président du Tribunal de la Seine et plus tard conseiller à la Cour Royale de Paris. C'est en cette qualité qu'il devait prendre devant ses collègues réunis en assemblée plénière la défense de la *Congrégation,* dont il était lui-même un membre assidu[1]. Gravement malade il était venu implorer par l'intercession de saint Régis un soulagement que l'art des médecins était impuissant à lui procurer. On a conservé la formule d'un vœu écrit de sa main et qui fut déposé près des reliques pendant la messe : « Si Dieu, disait-il, me rend la santé et les forces, je m'emploierai tout entier à l'œuvre que je médite depuis longtemps et que je n'ai pas eu le courage de réaliser jusqu'ici. » Cette œuvre avait pour objet de combattre le fléau des unions irrégulières, et, selon les expressions de M. Gossin, de « travailler à la réforme des mœurs par le saint sacrement de mariage ». La confiance du généreux chrétien fut exaucée et lui-même sembla dès lors n'avoir plus d'autre souci que d'accomplir sa promesse. Telle est l'origine de la Société de Saint-François-Régis, aujourd'hui établie dans le monde entier et qui peut être considérée comme une des auxiliaires les plus actives et les plus bienfaisantes des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

A la même date, le premier évêque de Viviers, Mgr Molin, avait tenté l'établissement d'une société de missionnaires diocésains attachés au pèlerinage de Lalouvesc. L'un d'eux était l'abbé Terme, un saint prêtre dont la carrière fut courte mais dont la mémoire est restée en vénération. C'est lui qui le premier eut la pensée d'ouvrir près du tombeau de saint Régis une maison pour recevoir

1. Cf. Tome I. P. 374.

les femmes qui voudraient y passer quelques jours dans les exercices de la retraite. Une association de personnes pieuses fut organisée par ses soins dans ce but; elles devaient également s'employer à l'instruction des petites filles dans les écoles de villages; il leur donna un règlement et les forma à la vie religieuse. Quand les Jésuites vinrent remplacer à Lalouvesc les missionnaires séculiers, l'abbé Terme obtint de rester ave ceux, partageant leur vie et leurs travaux. Bientôt, frappé à mort comme le Saint lui-même, au cours d'une Mission de village, il expira entre leurs bras, leur léguant en héritage la petite société orpheline dès le berceau[1]. Peu après, sous l'impulsion du Provincial de Lyon, le Père Renault, elle se partagea en deux congrégations distinctes, celle des Sœurs de Saint-Régis, enseignante, et celle de Notre-Dame-du-Cénacle, vouée principalement à l'œuvre des retraites selon la méthode des Exercices de saint Ignace[2] (12 Décembre 1834).

C'est dès 1831, quelques mois après la destruction de toutes les maisons de la Compagnie de Jésus, que l'évêque de Viviers, Mgr Bonnal de la Brageresse, songea à la rappeler auprès du tombeau de l'apôtre du Velay. Aucune invitation ne répondait mieux aux vœux des expulsés. Elle fut acceptée avec empressement et reconnaissance. Au point de vue des avantages temporels, la situation n'avait rien de séduisant. Les Jésuites seraient simplement les hôtes et les auxiliaires du curé de Lalouvesc pour l'époque des pèlerinages, c'est-à-dire pendant les quatre mois de la belle saison. Ces conditions s'accordaient mal avec les usages et les règles canoniques; mais on laissait au temps le soin d'y remédier. Le Père Sellier fut désigné pour cette fondation, si tant est que l'on puisse qualifier de

1. « *Lethali pleuritide correptus D. Therme e vivis sublatus est, cum jam inter Nostros ex speciali R. P. Provincialis gratiâ adscriptus esset... Jamjam diem supremum clausurus, opus imperfectum PP. Societatis commendavit.* » (Litt. ann.)

2. Cf. *La Société de N.-D.-du-Cénacle. Origines et Fondateurs*, par le P. G. O. Longhaye. 8°, Paris, 1898.

fondation ce premier essai. De fait, il figure dans les catalogues avec le titre de Supérieur, à partir du 1er octobre 1832. C'est donc de ce jour que date la nouvelle résidence qui devait compter parmi les plus importantes que la Compagnie ait eues en France depuis un siècle, et surtout parmi celles qui lui furent le plus chères.

Le Père Sellier se rendit à Lalouvesc après cette Mission de Chambéry si malheureusement interrompue, dont il a été parlé plus haut. Il y arriva le 25 février, au cœur de l'hiver. Ce n'était pas le moment pour un ouvrier apostolique tel que lui d'y planter sa tente. Aussi dès le lendemain il partait pour commencer la Mission dans le village de Rochepaule, limitrophe de Lalouvesc, encore que de l'un à l'autre la distance soit de trois lieues. Là, il eut un avant-goût des fatigues et des consolations qui attendaient les frères et successeurs de saint Régis dans ces âpres montagnes, où les âmes ont gardé leur foi comme la nature ses rudesses. Le vieux missionnaire n'avait rien vu de semblable dans les molles campagnes de Picardie. Il ne pouvait se tenir de faire part de ses impressions dans une lettre écrite sur place. La partie descriptive manque de dessin précis, mais même après les progrès accomplis depuis quatre-vingts ans, on ne peut pas dire qu'elle soit imaginaire.

« L'église, le presbytère et quelques maisons occupent le sommet d'un plateau, plus inaccessible que celui de Lalouvesc; le reste des habitations est épars çà et là, à une et deux lieues de l'église, les unes sur d'autres sommets, d'autres dans le creux des vallées, d'autres sur le penchant des ravins ; on n'y peut arriver que par des sentiers étroits longeant des précipices. Voilà quatre semaines que nous donnons dans ce village les exercices de la Mission. En dépit du froid, de la neige et du verglas, les gens les suivent avec une assiduité admirable. Le premier coup de cloche se fait entendre à quatre heures du matin ; un grand nombre sont déjà arrivés à la porte de l'église, et souvent il faut ouvrir une heure plus

tôt pour ne pas les laisser grelotter dehors. Hier, mardi, c'était le jour de la communion générale des femmes. Un des missionnaires (le Père Sellier lui-même) était resté jusqu'à deux heures du matin pour confesser. Comme il sortait de l'église pour aller prendre un peu de repos, une troupe de femmes et de jeunes filles arrivèrent des quartiers les plus éloignés, afin de se préparer à la communion qui ne devait avoir lieu que vers huit heures, de sorte que le Père n'eut pas la peine de fermer l'église. La pieuse caravane, qui avait dû se mettre en route vers minuit, s'empara du lieu saint et y resta, ainsi que les autres personnes qui arrivèrent successivement, depuis deux heures et demie jusqu'à la fin de la cérémonie qui ne se termina pas avant dix heures du matin[1]... »

Telles étaient les prémices de l'apostolat des Jésuites du XIX^e^ siècle dans le champ fécondé deux cents ans plus tôt par les travaux du *saint Père*. Aussi le Père Sellier disait-il en terminant sa lettre : « Je quitte ce pays avec regret et avec joie; avec joie, en voyant ce que le Seigneur y a opéré, et avec regret de ce qu'il y en a si peu qui lui ressemblent. »

Au reste l'intrépide missionnaire ne quittait un village que pour passer dans un autre, où il trouvait semblables fatigues et semblable moisson à recueillir. En cette année de début, il n'eut avec lui, à Lalouvesc, pendant les quatre mois des pèlerinages, qu'un seul compagnon, le Père Jules Valantin. Mais dès l'année suivante la communauté comprenait huit prêtres avec trois frères coadjuteurs ; l'affluence des pèlerins allait grandissant, et pour satisfaire aux exigences de leur dévotion, les missionnaires n'étaient jamais assez nombreux. Les bonnes gens des campagnes, qui forment en immense majorité la clientèle de saint François Régis, ne viennent pas en effet visiter son tombeau sans se confesser et communier. C'est la Mission de l'apôtre des humbles et des pauvres qui se

1. 22 mars 1832. *Vie du P. L. Sellier*, p. 219.

perpétue et s'élargit avec le temps. Le flot envahit la sainte montagne à peu près exclusivement les dimanches et jours de fête. Dès cette époque déjà lointaine on comptait en l'espace de quelques semaines de quinze à vingt mille confessions, et sur ce nombre quatre à cinq mille, d'après les notes des missionnaires, embrassaient des périodes de plusieurs années, quand ce n'était pas la vie tout entière. Inutile de dire que par la suite le chiffre des pèlerins de Lalouvesc s'est accru dans de fortes proportions; de nos jours c'est par soixante et quatre-vingt mille qu'ils se comptent annuellement.

Les anciens Jésuites ne s'étaient pas établis à demeure auprès du tombeau de saint Régis. Les Pères chargés de desservir le pèlerinage avaient leur résidence à Annonay, et ils se transportaient à la montagne pendant la belle saison. Tout d'abord leurs successeurs pensèrent faire de même. La maison d'Annonay fut même achetée en 1833, mais heureusement revendue quelques mois après. On se rendit compte que les circonstances avaient changé. Les communications à travers cette région montagneuse étaient déjà beaucoup plus faciles qu'au siècle passé et elles ne pouvaient manquer de s'améliorer encore. Il fut donc décidé que les missionnaires de Lalouvesc y auraient leur domicile et leur centre. De là, pendant ce que l'on pouvait appeler la morte-saison du pèlerinage, c'est-à-dire pendant les deux tiers de l'année, ils rayonneraient pour porter leur ministère là où ils seraient appelés.

Ce fut le train de vie de cet infatigable Père Sellier pendant les trois ans qu'il passa encore à Lalouvesc. Son biographe donne une liste incomplète des bourgs et des villages qu'il évangélisa ; elle prouve que l'âge ne parvenait pas à éteindre l'ardeur de son zèle, non plus que l'éclat de sa voix; il la fit retentir jusque sur l'un des sommets du massif du Mézenc où il prêcha pour la plantation d'une croix en plein pays protestant. Son activité dévorante s'accommodant mal de ses fonctions de Supérieur,

il avait cédé sa charge au bout d'une année au Père Philibert Guillermet. (13 novembre 1833.) Celui-ci n'était pas d'un tempérament beaucoup plus tranquille ; Crétineau-Joly le qualifie de « fougueux » ; mais cette fougue se dépensait surtout à tonner du haut de la chaire contre le péché, les vices et les scandales.

Depuis trente ans que les ossements du Bienheureux étaient exposés à la vénération publique, on n'avait pas songé encore à remplacer la châsse d'argent d'autrefois. Ces restes sacrés étaient « renfermés dans un petit coffre de bois, vieux, grossier, pauvre et sans ornement[1]. » Une des premières préoccupations du nouveau Supérieur fut de leur procurer une demeure plus décente. Sur sa demande l'évêque de Viviers, adressa à ses diocésains une lettre pastorale pour solliciter leurs offrandes. On vit alors quelle place l'apôtre du Velay a conquise dans le cœur d'une population généralement besogneuse et à qui le Père Sellier ne trouvait à reprocher qu'un attachement excessif au peu de bien qu'elle possédait. Du moment qu'il s'agissait d'honorer le *saint Père*, toutes les bourses s'ouvraient; les plus pauvres ne refusaient pas leur obole, et on peut citer tel modeste cultivateur qui s'estimait heureux d'apporter une pile d'écus laborieusement amassés ; il y en avait pour trois cents francs. Une châsse en bronze doré fut exécutée par une maison importante de la capitale, et le 3 septembre 1834, une fête splendide eut lieu sur la montagne de Lalouvesc pour la translation des saintes reliques. Elles furent portées triomphalement dans une procession présidée par trois évêques[2], et l'on y compta près de cinq cents prêtres, avec une multitude accourue de toute la région et qu'on évalua à plus de 25.000 personnes.

1. Lettre pastorale de l'évêque de Viviers.

2. C'étaient NN. SS. de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon; Devie, évêque de Belley, et Bonnal de la Brageresse, évêque de Viviers.

V

Les voyages interminables, imposés au Provincial de France pour la visite annuelle de ses subordonnés, n'allaient pas sans des fatigues excessives pour un sexagénaire. De retour à Lyon dans les premiers jours de 1833, le Père Druilhet tomba sérieusement malade et dut s'aliter pour plusieurs semaines. A peine remis, il s'apprêtait à reprendre ses pérégrinations ; il voulait commencer par le Passage, où la situation devenait critique, et il allait se mettre en route, lorsqu'il reçut du Père Rozaven la lettre suivante :

« Rome, 21 mars 1833.

« Mon Révérend et bien cher Père, le proverbe dit : « L'homme propose et Dieu dispose. Vous avez formé « votre plan pour votre visite. C'est fort bien. Mais voici « quelque chose qui le dérange. Je suis chargé de vous « dire qu'il faut que vous vous trouviez à Chambéry pour « le 20 du mois d'avril. *Ibi tibi dicetur quid te oporteat « facere*[1]. Il peut bien arriver que, au lieu de voyager au « midi, on vous fasse voyager au nord. Vous attendrez « une lettre de moi qui ne tardera pas ; celui qui vous la « remettra vous en dira plus que je ne vous écrirai. Ne « témoignez rien à vos connaissances pour ne pas donner « lieu aux conjectures, et tâchez de trouver un prétexte « pour aller à Chambéry, afin que ceux qui connaissent « vos projets ne soient pas étonnés de cette détermination « subite... »

En dépit des légendes, l'administration intérieure de la Compagnie de Jésus n'a pas coutume de procéder avec ces allures mystérieuses. Quel était donc cet ordre secret qui ne pouvait s'écrire et que le Provincial de France devait apprendre à Chambéry ?

1. Là on vous dira ce que vous devez faire. (*Actes des apôtres*, IX, 7.)

Ici il nous faut ouvrir une parenthèse et reprendre les choses d'un peu plus haut. On nous excusera d'adopter cette marche familière aux romanciers pour raconter un épisode où les faits se déroulent un peu comme dans un roman.

Après un premier séjour au château d'Holyrood, la famille royale exilée trouvant trop rigoureux le climat de l'Écosse, s'était transportée à Prague et installée au palais du Hradschin mis à sa disposition par l'empereur d'Autriche. Le baron de Damas, gouverneur du duc de Bordeaux depuis 1828, y dirigeait l'éducation du jeune prince alors dans sa treizième année. Deux professeurs, l'abbé de Moligny et M. Barrande, l'aidaient dans cette tâche délicate. L'abbé de Moligny, avec le titre officiel de confesseur, était chargé de l'instruction religieuse; M. Barrande, ingénieur des Ponts et Chaussées, ancien élève de l'École polytechnique, était seul professeur pour toutes les autres parties de l'enseignement. Il apportait dans l'exercice de ses fonctions beaucoup de zèle et d'habileté. Mais les succès et les éloges lui avaient quelque peu enflé l'esprit; naturellement fier et hautain, il en était venu à ne plus accepter de la part du gouverneur ni direction, ni contrôle. A l'égard du prince lui-même il ne savait pas toujours user de son autorité avec la discrétion convenable. « Il semble, dit un témoin, qu'il trouve un secret plaisir à humilier son élève, à lui faire sentir la supériorité de la science et du génie... Il le traite durement, il lui inflige, et cela devant des étrangers, des pénitences humiliantes [1]. » Les griefs ne manquaient pas contre un maître trop altier et trop envahissant. Toutefois

1. Appréciation du marquis de Foresta sur l'entourage de M. le Duc de Bordeaux, citée par le comte de Damas d'Antezy dans « L'éducation du duc de Bordeaux » (*Revue des Deux Mondes*, 1902. Tome XI, p. 612.) « M. Barrande met le prince à genoux, il lui fait baiser la terre. L'enfant le racontait un jour, en riant, à sa sœur : « Il a voulu me faire baiser la terre; il m'a déchiré ma collerette, m'a fait une bosse au front, mais tout de même je ne l'ai pas baisée. » (*Ibid.*)

le baron de Damas ne proposa pas à Charles X de le remercier, mais seulement de lui adjoindre un autre professeur pour les Lettres et l'Histoire ; on lui laisserait l'enseignement des Sciences qui était sa spécialité. Rien sans doute n'était plus raisonnable qu'un pareil arrangement. Tel était néanmoins l'ascendant que M. Barrande avait su conquérir dans l'entourage du vieux roi et si puissantes les influences qui le soutenaient que Charles X n'y donna son assentiment qu'au début de 1833, l'année où le duc de Bordeaux devait atteindre sa majorité.

Restait maintenant à trouver l'homme pour l'emploi. Ce fut l'objet de la mission confiée par le gouverneur au marquis de Foresta. Le baron de Damas lui remit une Note écrite qui devait le guider dans ses démarches et éclairer les personnes dont il aurait à prendre conseil. Dans ce but, la Note donne d'assez amples « détails sur l'enfant précieux dont il faut achever l'éducation ». On parle de son caractère : « M. le duc de Bordeaux est vif » ; de sa piété, qui est « sincère » ; de ce qu'il sait de latin, de français, d'allemand, d'anglais, d'Histoire, etc. ; il est vraiment avancé pour son âge, et il a « l'esprit pénétrant ». Vient ensuite le programme des études futures qui devront être conduites avec des vues très hautes, et le gouverneur conclut : « On voit maintenant qu'il ne peut être question d'un maître ordinaire, et qu'un nouvel instituteur devra joindre à une instruction profonde un caractère élevé. Le Roi ayant approuvé cette Note, le marquis de Foresta la prendra pour règle de sa conduite, sauf toutefois les instructions verbales que S. M. s'est réservé de lui donner[1]. »

On verra plus loin sur quoi portaient ces instructions verbales de Charles X à son envoyé. Quant au baron de Damas, il semble bien que son choix était déjà arrêté. Parti de Prague sur la fin de janvier, le marquis de Foresta se dirigeait, en effet, non pas vers la France, mais vers

1. *L'éducation du duc de Bordeaux*, loc. cit. p. 612.

Rome. C'était déjà un indice. Dans une lettre dont il est porteur pour le cardinal Lambruschini, le gouverneur du duc de Bordeaux s'exprimait ainsi :

« ... J'ai donc pris mon parti en ce qui me concerne ; mais il faut d'autres conseils, d'autres volontés. Je demande à Votre Éminence conseil et appui. Le marquis de Foresta, qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, expliquera mieux que je ne pourrais l'écrire l'objet de nos vœux qui est aussi le but de son voyage. Si, comme je le pense, Monsieur le Cardinal, une décision du Saint-Père était nécessaire, j'ose espérer que vous voudrez bien la provoquer. Demandez-lui sa bénédiction apostolique et pour l'enfant précieux qui m'est confié et pour ceux qui sont ou qui seront chargés de continuer son éducation. M. le duc de Blacas a écrit pour le même objet à Votre Éminence, à M. le Cardinal Sala et au Père Général des Jésuites. Comme je n'ai pas l'honneur de les connaître, je m'adresse à Votre Éminence [1] ; j'ai écrit aussi au Père Rozaven, qui est un de mes plus anciens amis. »

Les préférences du baron de Damas n'étaient donc pas douteuses ; c'était bien d'ores et déjà, sur un Jésuite qu'il avait jeté son dévolu, et pour l'obtenir, il n'hésitait pas, si besoin était, à réclamer l'intervention du Pape. Cette intervention ne fut pas nécessaire, comme en témoigne la réponse du cardinal Lambruschini :

« Monsieur le baron, Monsieur le marquis de Foresta m'a présenté vers la fin du mois de mars votre intéressante lettre du 28 janvier, et il vous portera aussi ma réponse. Le digne voyageur m'a expliqué l'objet de sa mission que vous m'avez suffisamment indiqué. La résolution prise est sage et vous fait beaucoup d'honneur. J'ai offert de grand cœur mes services à votre recommandé ; mais ils ont été inutiles, parce que le bon Père Général avait accueilli tout de suite la demande et il n'a pas besoin

1. Le baron de Damas avait eu l'occasion de connaître Mgr Lambruschini pendant sa nonciature en France, laquelle ne prit fin qu'un an après la Révolution de juillet.

de recourir à l'autorité supérieure, pouvant faire la chose par lui-même. Cependant je lui en ai parlé et j'ai eu raison de me convaincre de plus en plus des bonnes dispositions qui l'animent. Il désire seulement le plus strict secret et cela ne peut faire la moindre difficulté, parce que, comme vous voyez, il est dans l'intérêt des deux parties également... » (4 Avril 1833.)

A cette date, la négociation du marquis de Foresta avait donc abouti ; un Jésuite était désigné par les Supérieurs majeurs pour remplir les fonctions de précepteur auprès du duc de Bordeaux. Ce n'est pourtant pas à eux que le négociateur s'était adressé tout d'abord. A la date du 18 avril, il rend compte, dans une lettre très confidentielle au baron de Damas, de ses démarches, de ses échecs et du succès final [1] :

« ... Les instructions verbales que, peu d'instants avant mon départ de Prague, Robert [2] voulut bien ajouter à celles écrites dont j'étais porteur, me prescrivaient de diriger mes recherches, d'abord sur un laïc, ensuite, s'il ne s'en trouvait pas qui réunît les conditions requises, sur un simple ecclésiastique, et enfin en désespoir de cause, sur Didier, ou sur tel autre individu de même robe, jugé plus capable encore par les personnes dont l'opinion devait me diriger dans cette recherche.

« Cet ordre de marche, je l'ai strictement suivi, et c'est, en résultat, sur la dernière des trois catégories qu'il a fallu se replier, après avoir échoué dans les deux autres. »

On s'est donc rabattu sur Didier. « Ici encore nouveau désappointement. Didier est homme d'esprit et de talent, pieux et savant, doux et poli, ayant l'usage du monde et les allures du salon... Mais caractère timide, faible, sujet

1. Les lieux et les personnes sont désignés dans cette lettre par des noms de convention, et plusieurs passages sont en chiffres dans l'original. (Loc. cit., p. 613.)

2. Charles X.

au découragement... ; ses Supérieurs déclarent catégoriquement qu'il ne saurait nous convenir, qu'il faut porter nos vues ailleurs [1]...

« ... Rassurez-vous ; la Providence nous réservait mieux que nous n'osions espérer. Ces mêmes hommes (je vous les garantis bons juges) qui nous déconseillaient Didier, qui même, pour ne pas compromettre leur responsabilité, se refusent formellement à nous le céder, nous proposent, nous accordent un sujet infiniment plus distingué encore, un sujet qu'ils donnent pour parfait, dont, en un mot, *ils répondent*. L'opinion sur son compte est unanime. Car je ne me suis pas seulement borné, conformément à vos instructions, à consulter Ignace et Gilbert [2], mais encore les cardinaux Sala et Lambruschini, lesquels ayant longtemps vécu en France et à la cour savent parfaitement ce qu'il nous faut. Et remarquez une chose qui certainement n'échappera pas à la sagacité de Robert, c'est que l'inconvénient de position de l'individu dont il s'agit disparaît presque, ou du moins n'égale pas à beaucoup près celui qui s'attache à la personne de Didier notamment connu en France et en Europe pour Jésuite, tandis que le Père Druilhet — c'est le nom du sujet en question — n'est connu pour tel que d'un très petit nombre d'individus étrangers à la cour. Il sera dès lors très facile de dissimuler la chose en lui faisant changer de nom. Ses Supérieurs, sans précisément l'exiger, le désirent, et la prudence semble le conseiller. Si donc Robert le trouve bon, on l'appellera tout simplement l'abbé de Laplace.

« Voilà, cher baron, à quoi mes recherches, poussées

1. Qui est ce *Didier* que sa notoriété avait désigné à l'attention du baron de Damas et qui était demandé nommément? *Didier* est assurément un nom de guerre ; mais il est malaisé de dire à quel Jésuite alors en vue peut convenir le signalement donné par le marquis de Foresta.

2. Le P. Roothaan et le P. Rozaven.

aussi loin que possible, ont abouti... Toutes les formes qui m'étaient prescrites ont été scrupuleusement suivies ; aucune précaution n'a été négligée. Dans cet état de choses, j'ai dû, conformément à mes instructions, me hâter de conclure, et c'est ce que j'ai fait. Vous m'aviez à cet égard donné toute la latitude nécessaire. Il n'y a donc plus à revenir sur cette affaire ; elle est terminée. Le Père Druilhet a reçu de ses Supérieurs l'ordre de quitter Saint-Marcel (Lyon) et de se rendre à Saint-Augustin (Fribourg), où il s'abouchera avec Léonard (le marquis de Foresta). Il en recevra les instructions et les moyens nécessaires pour se rendre en toute hâte au poste qui l'attend. »

Le Père Rozaven confirmait et complétait les renseignements du négociateur en écrivant de son côté au baron de Damas :

« ... Il pourra vous attester qu'il n'a éprouvé de notre part aucune difficulté, aucune résistance. Il y a quatre ans, nous eussions sans doute montré une répugnance invincible à accéder à une semblable proposition ; mais aujourd'hui, les circonstances étant si différentes, nous pensons qu'on ne verra dans notre promptitude à l'accepter que la preuve du dévouement le plus entier et le plus désintéressé, et c'est ce qui nous à déterminés à entrer dans vos vues dès la première ouverture qui nous a été faite...

« Vous n'ignorez pas, Monsieur le baron, que tout membre de notre Compagnie doit, autant que possible, avoir son compagnon. En conséquence nous vous donnons le double de ce que vous demandiez, et le second est bien en état d'aider le principal et même de le suppléer en cas de besoin. Il n'est pas nécessaire que je vous dise qu'il ne peut être nullement question d'appointements. L'entretien convenable à de pauvres religieux, c'est tout ce qu'ils peuvent accepter. Ils auront toute la récompense qu'ils peuvent désirer si Dieu daigne répandre ses bénédictions sur leur ministère et si le succès répond à

l'attente qu'on a bien voulu s'en former. Puissions-nous, après deux siècles et demi, donner une nouvelle preuve de la reconnaissance éternelle que notre Compagnie a vouée au grand monarque dont votre auguste élève porte le nom ! » (15 Avril 1833.)

On comprend maintenant l'invitation faite au Provincial de Lyon, dans des formes étranges, d'avoir à se trouver au collège de Chambéry, vers le 20 avril, pour y entendre une communication le concernant. Dans l'intervalle il avait reçu de la même provenance un pli qu'il devait remettre à la personne chargée de lui notifier les ordres de ses Supérieurs.

Le Père Druilhet partit donc, emmenant avec lui conformément à de nouvelles instructions, le Père Étienne Deplace et le Frère Dutel coadjuteur. Au jour dit, il se trouvait au rendez-vous et y rencontrait le Père François Renault, arrivé de Rome peu auparavant, qui l'informait de vive voix de tout ce que nous venons de raconter et lui faisait ainsi connaître la fonction bien inattendue à laquelle il était appelé. En retour, le Père Renault recevait, par le pli confié au Père Druilhet, sa propre nomination à la charge de Provincial de France. Apparemment le Père Renault était déjà averti, et il n'y avait pas pour lui de surprise. Mais quelle dut être celle du Père Druilhet en se voyant imposer un fardeau auquel bien certainement il n'avait jamais pensé ! Ce n'était pas trop de tout l'esprit d'obéissance d'un vrai fils de saint Ignace, pour accepter sans résistance, et disons le mot, pour se résigner.

Il passa les quelques jours dont il pouvait disposer à mettre son successeur au courant des affaires de la Province ; ils allèrent ensemble à Annecy voir le Père de Mac-Carthy qui touchait à ses derniers moments [1] ; après quoi ils se séparèrent, le Père Renault rentra seul

1. Cf. Tome I. P. 216. Ils assistèrent à la cérémonie des derniers sacrements qui lui furent administrés par l'évêque, Mgr Rey. Le P. de Mac-Carthy mourut le 3 mai.

à Lyon, pendant que le Père Druilhet et ses deux compagnons s'acheminaient vers Turin, où ils arrivèrent le 4 mai. Ils comptaient y trouver le marquis de Foresta ; mais, par suite d'un malentendu, ce ne fut qu'après plusieurs jours de recherches qu'ils réussirent à le rejoindre ; c'était à Chambéry qu'ils auraient dû l'attendre. En même temps que les instructions de la cour de Prague, le messager royal remit au Père Druilhet celles qui lui étaient adressées de Rome par le Père Général et le Père Assistant de France. Ces lettres doivent trouver leur place ici ; nous croyons, en effet, qu'elles aideront à connaître la Compagnie de Jésus ; d'autre part elles expliquent sa conduite dans une circonstance singulièrement épineuse. C'est pourquoi, même avec quelques redites, elles ont leur intérêt pour ceux qui cherchent la vérité.

« Je puis, écrit le Père Rozaven, vous parler maintenant avec moins de mystère que je ne l'ai fait dans les lettres que vous avez reçues à Lyon. Le Père Renault vous a tout expliqué. Votre surprise a été grande sans doute ; la nôtre n'a pas été moindre. Il n'y avait pas à hésiter ; d'autant plus que celui qui était chargé de la commission était muni de lettres qui auraient fait intervenir l'autorité du Pape, si cela avait été nécessaire. Nous avons jugé qu'il valait mieux faire les choses de bonne grâce. Les circonstances d'ailleurs demandent que nous nous empressions de donner à Charles X cette preuve de notre dévouement et de la reconnaissance que nous devons à son auguste maison. Henri IV a eu pour notre Compagnie les sentiments d'un grand roi et l'amour d'un père ; que ne lui devons-nous pas ? Louis XIII et Louis XIV nous ont comblés de bienfaits... C'est bien à contre-cœur que Louis XV a signé l'édit de notre suppression, et ce n'est point non plus en consultant ses sentiments personnels que Charles X a donné les Ordonnances de Juin. Nous devions nous empresser de saisir l'occasion de prouver qu'il n'y a rien de gravé dans nos cœurs que le souvenir des bienfaits. Un refus de notre part eût été mal

interprété. Si le Roi avait été sur son trône, c'eût été autre chose ; refuser n'eût été que se soustraire à un honneur. Mais le désir d'un souverain exilé est à nos yeux quelque chose de plus respectable que la volonté d'un prince puissant.

« Il me semble vous entendre dire, mon Révérend Père, que tout cela est fort bien, que vous l'approuvez volontiers, mais ce qui vous touche, c'est que le choix soit tombé sur vous. A cela je réponds qu'il fallait bien que le choix tombât sur quelqu'un, et que c'est sans doute votre faute si le Père Général a jugé que, de tous les sujets dont il pouvait disposer, vous étiez celui qui convenait le mieux à cet emploi. Au reste, il est inutile de parler de cela ; vous avez votre mission et cela suffit. Vous ne l'avez pas désirée ; ainsi elle vous vient d'en haut et vous avez droit d'en attendre les secours qui vous seront nécessaires...

« Je pense que vous serez content du compagnon qui vous est donné. Vous ferez bien de vous rendre le plus tôt possible à votre destination. Il est inutile que vous retourniez en France, et cela pourrait avoir des inconvénients. Il faut garder le plus grand secret possible. M. le marquis de Foresta aura soin de vous procurer des passeports. Quand vous serez au terme, vous ferez bien de garder vos noms de guerre. Si, à votre passage à Turin, vous pouvez éviter de voir nos Pères, cela vous épargnera bien des questions, auxquelles vous ne devriez pas répondre... Si, contre notre attente, on vous parlait d'appointements, je n'ai pas besoin de vous dire qu'il ne faut y entendre en aucune façon. *Victum et vestitum sicut decet pauperes religiosos*, c'est tout ce que vous devez et pouvez accepter. »

La lettre du Père Roothaan était brève ; il remerciait le Père Provincial de France pour « l'activité, le zèle et la prudence » dont il avait fait preuve dans l'exercice de sa charge « en des temps si difficiles » ; quant à la mission à laquelle il était appelé, le Père Général s'en tenait, disait-il,

à l'instruction qu'il avait rédigée pour cet objet et qu'il lui faisait remettre. Ce document, écrit en latin, mérite d'être signalé à ceux qui voudraient publier une nouvelle édition des *Monita secreta* de la Compagnie de Jésus. En voici la substance[1] :

« Tout d'abord, dit le Père Roothaan, nous ne devons pas nous dissimuler que la fonction qui nous est confiée est moins un honneur qu'une charge très lourde et pleine de dangers. Elle l'eût été en tout temps, mais aujourd'hui plus que jamais... Puis donc qu'il n'a pas été possible de refuser ce qui était demandé de façon si pressante, je crois de mon devoir de vous donner les avis suivants :

« 1° En ce qui regarde vos personnes et votre genre de vie, vous vous rappellerez ceux de nos anciens Pères qui ont eu à vivre dans les cours. S'enfermant dans les limites de leur office, la prière, l'étude, leurs exercices spirituels, comme en communauté, ils sauvegardaient ainsi leur liberté... Au milieu de la cour, ils menaient une vie modeste, religieuse, recueillie, séparée du monde, uniquement appliquée à Dieu et à leur emploi. Les Ordonnances des Pères Généraux renferment à cet égard des recommandations auxquelles je vous renvoie, mais je vous signale surtout ce qui est prescrit en vertu de la sainte obéissance, *in virtute sanctae obedientiae*, relativement aux affaires de la politique. Si donc on vous sollicitait de vous en occuper, vous devriez répondre : « Ces choses sont « étrangères à notre emploi comme à notre vocation ; ce « n'est pas pour cela que nous sommes ici. »

« 2° En ce qui concerne vos fonctions auprès du jeune prince, Dieu vous inspirera ce qui convient, *dabit Dominus spiritum bonum*. Sans doute, vous devez faire qu'il progresse dans les Sciences et les Lettres ; mais ce qui importe bien davantage, c'est qu'il apprenne à se faire un jugement sain et droit sur les personnes et sur les choses,

1. L'autographe se trouve aux Archives de la Province de Lyon, XXI. P. 191.

qu'il acquière de la force d'âme et l'amour de la justice, qu'il comprenne que ce n'est point tant son droit que son devoir de défendre ses droits, en se gardant toutefois de s'arroger des droits qui ne lui appartiennent point... Qu'il se persuade bien que le travail est nécessaire aux princes encore plus qu'aux autres hommes... Enfin, (dernière recommandation qui a une saveur particulière sous la plume du Général des Jésuites) vous éviterez de le pousser trop dans la piété; vous devez user en cette matière de beaucoup de modération, *multam adhibendam moderationem.* » Le Père Roothaan invoque ici l'autorité d'un de ses prédécesseurs, saint François de Borgia, écrivant au Provincial de la Province d'Aquitaine : « Nous ne devons pas vouloir rendre nos élèves pensionnaires trop religieux. — Si cela est vrai pour nos pensionnaires, que dire quand il s'agit de l'héritier d'un trône[1] ? »

Les voyageurs partirent de Turin le 10 mai 1835 se dirigeant sur Fribourg; le père Druilhet éprouvait le besoin d'aller retremper son courage auprès de ce vénérable Père Godinot, dont il avait partagé les travaux et les sollicitudes pendant les six années de son provincialat. Les explications du marquis de Foresta l'avaient jeté dans des perplexités qu'il n'avait pas éprouvées tout d'abord. Le Père Renault n'était qu'imparfaitement renseigné. On ne désirait point tant les Jésuites, puisque le négociateur ne devait s'adresser à eux qu'en désespoir de cause; on n'en voulait pas deux, mais un seul; on ne lui demandait pas de former le caractère de son élève mais seulement de lui enseigner la littérature et l'histoire; ce cours tel qu'il était esquissé dans la Note du gouverneur, le Père Druilhet l'estimait au-dessus de ses forces; le Père Deplace malade était du même avis, en ce qui le concernait personnellement. Ces réflexions et d'autres encore le Père Druilhet les soumettait au Père Général dans une longue lettre

1. « *Non debemus velle convictores nostros facere nimis religiosos.* » (S. Fr. Borgia ad Prov. Aquit. 1568.) *Si haec de convictoribus, quid de principe?*

écrite dès le 11 mai, premier jour de son voyage. Elles lui paraissaient assez graves pour faire revenir son Supérieur sur une décision que peut-être il n'aurait pas prise, pensait le Père Druilhet, s'il avait connu toute la vérité.

La réponse du Père Roothaan, écrite de sa propre main, fut que rien ne lui avait été dissimulé, sauf pourtant la note relative aux matières à enseigner. Cette omission même lui paraissait une raison de s'affermir dans sa première impression. Le marquis de Foresta ne lui avait pas dit un mot du programme dont le Père s'effrayait ; c'est donc qu'on n'y attachait pas une telle importance. « Tenez-vous en donc, mon bon Père, à ce que je vous ai dit ailleurs ; il s'agit moins d'*instruction* que *d'éducation*... Si, à l'heure qu'il est, on ne comprenait pas encore qu'il faut s'attacher au *solide* bien plus qu'au *brillant*, j'avoue qu'il faudrait désespérer... » Au surplus, « la demande étant venue sans que nous pussions même y penser, et bien certainement contre notre désir et contre notre attente, il nous a paru y voir un *nutus* de la Providence, et nous avons cru devoir plutôt *céder* de bon gré aux *vives instances* qu'attendre d'y être *forcés* par un ordre supérieur[1]... Quant à ce qui peut s'ensuivre..., bruit et tapage ! On débitera des mensonges ? Quelques-uns de plus ou de moins sur notre compte, c'est bien là de quoi nous effrayer !... Ainsi, mon bon Père, *in nomine Domini*, allez sans crainte comme sans présomption : *Modicae fidei, quare dubitasti*[2] *?*... » (21 Mai 1833.)

Ces encouragements ne parvenaient pas à rassurer le Père Druilhet ; d'autres lettres suivirent où il laissait paraître ses appréhensions, si bien que le Père Roothaan lui écrivit de différer son départ ; mais quand la lettre arriva à Fribourg, les trois voyageurs étaient en route. Tout en faisant ses représentations, comme sa règle l'y autorisait, le Père Druilhet, sur la première réponse de

1. Tous les mots en italiques sont soulignés dans le manuscrit. Ils ont leur importance dans l'histoire de l'affaire de Prague.
2. Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ? (Math. XIV, 31.)

son Supérieur, s'était mis en devoir d'exécuter l'ordre reçu [1]. Après des retards occasionnés par l'état de santé du Père Deplace, on atteignit le terme du voyage le 11 Juin. Ici nouveau contre-temps. La famille royale avait quitté Prague pour se rendre aux eaux de Téplitz. C'est là que la situation des Jésuites allait enfin s'éclaircir et leur mission commencer.

Dès sa première entrevue avec le baron de Damas, le Père Druilhet — c'est lui-même qui le raconte [2] — lui posa nettement la question : « Vous ne voulez, paraît-il, qu'un seul prêtre de la Compagnie ; nous sommes venus deux ; si c'est un homme d'autorité et d'expérience qu'il vous faut, je crois que je mérite la préférence ; si c'est un professeur très instruit et très capable, il faut la donner au Père Deplace. » — Comme tel était en effet le désir du gouverneur, le Père Druilhet déclara qu'il ne voulait pas être indiscret et qu'il allait repartir. Sur quoi le gouverneur : « Non, dit-il, restez à titre d'ami ; votre présence ne sera pas inutile ; le château et la ville vous fourniront largement de quoi vous occuper. »

Le 16 juin les deux Pères furent présentés au roi, au duc de Bordeaux, au duc et à la duchesse d'Angoulême. Ils avaient espéré, continue le Père Druilhet, pouvoir garder l'incognito, mais des visiteurs de France venaient d'arriver qui avaient été ses élèves à Saint-Acheul, et apparemment le fait ne manquerait pas de se renouveler. Cependant, comme on l'avait demandé tout d'abord, il fut convenu qu'on ne leur donnerait ni leur nom ni leur

1. Pour dire toute la vérité, les représentations du Père Druilhet avaient quelque peu dépassé la mesure. Ses Supérieurs de Rome en avaient éprouvé du mécontentement. On en trouve la trace dans une lettre du Père Godinot au Père Druilhet (19 août) : « Dans son petit mot à moi, sa plume (du Père Rozaven) me glisse quelque chose sur l'obéissance du jugement et sur les objections qu'a faites pour aller là-bas qui vous savez. Dieu a bien tout arrangé, en permettant que vous fussiez parti avant l'arrivée de la lettre un peu sèche de M. Root (haan)... »

2. Lettre au R. P. Général, 19 juillet.

qualité; le Père Druilhet serait l'abbé de la Croix, et le Père Deplace, l'abbé Stéphane.

Les choses ainsi réglées, le Père Druilhet alla demander l'hospitalité au couvent des Capucins de Prague, qui voulurent bien l'admettre à partager leur vie. Le Père Roothaan lui exprimait sa « grande consolation de le savoir au régime de la sainte pauvreté si exemplairement observée par ces bons religieux[1]. » Quant au Père Deplace, il entrait le 19 juin, à Téplitz même, dans l'exercice de ses fonctions. Ce jour-là, le baron de Damas, ayant réuni dans son cabinet les deux professeurs, pour faire entre eux le partage des attributions, M. Barrande laissa éclater la colère qu'il avait contenue jusque-là. Il ne pouvait se dissimuler, dit-il, les motifs de l'arrivée des Jésuites; c'était une punition qu'on voulait lui infliger, et il ne croyait pas l'avoir méritée. Il n'avait nullement besoin de l'aide de M. Deplace; tout ce que le prince savait, c'est lui qui le lui avait enseigné, et il était en mesure de lui en apprendre davantage. A ces plaintes succédèrent de violentes récriminations contre le gouverneur.

Par une délicatesse chrétienne peut-être excessive le baron de Damas crut devoir garder le silence sur cette incartade; mais M. Barrande eut l'imprudence de se vanter de la scène qu'il avait faite et qui, d'ailleurs, avait été concertée; le bruit en arriva aux oreilles du roi et le trop chatouilleux professeur reçut son congé. On fit appel pour le remplacer au célèbre mathématicien Augustin Cauchy, qui arriva à Prague quelques semaines après.

Pendant cet intervalle, le Père Deplace fut seul à diriger les études de son royal élève. C'était, il est vrai, la saison de l'année où l'on donnait plus de temps aux exercices physiques pour lesquels les maîtres ne manquaient pas. On ne tarda pas à quitter la station balnéaire de Téplitz pour se transporter au château de Buschtierad, résidence

1. Lettre du P. Roothaan à « M. l'abbé de la Croix, chez les RR. PP. Capucins, à Prague », 9 août 1833.

d'été à proximité de Prague. Le départ de Barrande avait affligé le jeune prince qui l'aimait malgré sa sévérité ; on pouvait craindre que le nouvel instituteur fût mal accueilli. Le baron de Damas et l'abbé de Moligny offrirent donc au Père Deplace d'assister à ses leçons. Il les remercia et fit bien ; au lieu de ces manières raides et hautaines qu'on appréhendait, le duc de Bordeaux se montra docile et confiant. Le Père Deplace n'en était certes pas à ses débuts ; il était, lui aussi, en matière d'éducation, homme d'autorité et d'expérience. Il avait quarante-huit ans, avait été professeur de hautes classes à Saint-Acheul, puis préfet général à Bordeaux et au Passage [1]. Il avait sans doute moins de mathématiques que son prédécesseur, polytechnicien ; mais quand il s'agit d'instruire les enfants, mieux vaut une bonne méthode qu'un grand savoir. Il paraît bien que le nouveau maître trouva dès l'abord le moyen de gagner l'attention et d'exciter l'intérêt de son élève, car, au sortir de la leçon, raconte un témoin, « le duc de Bordeaux courut se jeter au cou de son gouverneur : — « C'est délicieux, lui dit-il, c'est délicieux. » Il le répéta dans la soirée au Roi qui voulut bien le redire à MM. Druilhet et Deplace, le lendemain, dans le parc de Clary, où il les rencontra au détour d'une allée [2]. »

Dès cette première leçon le jeune prince, conquis par la douce gravité du religieux, lui avait fait une confidence : « J'ai des défauts, mais je les connais et je veux m'en corriger. Comment faire ? — Réfléchir et se vaincre »,

1. Étienne Deplace, né à Roanne le 19 janvier 1785, fit ses études au collège des Pères de la Foi dans cette ville, et fut admis dans leur société. Il enseigna à l'Argentière, et après la dissolution de la société, exerça le ministère sacerdotal en qualité de vicaire dans diverses paroisses. Entré dans la Compagnie de Jésus, le 4 novembre 1815, il fut professeur à Montmorillon et à Saint-Acheul, puis préfet des classes à Bordeaux et au Passage. Il était depuis trois ans appliqué à la prédication, quand il fut envoyé à Prague. A son retour, il passa successivement dans diverses résidences, fut Supérieur de celle de Lyon de 1839 à 1842 ; il mourut à Avignon le 17 octobre 1846, à l'âge de 61 ans.

2. Cf. *Revue des Deux Mondes*. Article cité, p. 618.

repartit le Père Deplace. Ces deux mots firent une impression profonde sur l'esprit du duc de Bordeaux. Il les prit comme devise, il les écrivit et les signa de son nom, il se les répétait à lui-même et quelquefois aux autres. Mieux encore il s'appliqua à les mettre en pratique, et il était heureux quand il pouvait rédiger un petit bulletin de victoire remportée sur sa légèreté ou sur la violence de son caractère. Il y eut d'autres combats et d'autres victoires qui durent lui coûter encore davantage. Spontanément, sans y être obligé par personne, l'enfant royal en vint à s'imposer à lui-même d'adresser un billet d'excuses à son maître chaque fois qu'une saillie d'humeur lui était échappée au cours de ses leçons [1].

Le Jésuite n'eût-il appris à l'héritier du trône autre chose qu'à se vaincre soi-même, son temps et sa peine eussent été sans doute bien employés ; mais il avait d'ailleurs à remplir un programme fort chargé, passablement ambitieux, pour ne pas dire quelque peu chimérique. C'est le défaut trop ordinaire des programmes, surtout quand ils ont pour auteurs des hommes instruits, accoutumés à voir les choses de haut, mais n'ayant pas la pratique de l'enseignement. C'était bien le cas de celui que le baron de Damas, ci-devant ministre d'État, avait dressé pour l'éducation de son prince. On y lisait des paragraphes comme celui-ci :

« ...Alors devra commencer un cours d'Histoire raisonné ; on y examinera les passions des hommes, la valeur de leurs lois, les causes et les effets des révolutions ; on en fera ressortir les principes de morale, de politique, du droit des gens et du droit public qui ont prévalu aux diverses époques. »

Avec le cours d'Histoire universelle qui devait précéder, et le cours de littérature universelle qui devait aller

1. Plusieurs de ces billets d'excuses écrits de la main du duc de Bordeaux et adressés au Père Deplace sont conservés aux Archives de la Province de Lyon. Voir aux *Pièces Justificatives*, N° VI.

de front, c'était de quoi épouvanter un ancien professeur de Rhétorique, très au fait des classiques grecs et latins, mais pour qui les autres études n'avaient guère compté qu'au titre « d'accessoires ». De vrai, le Père Deplace se crut modestement au-dessous de sa tâche ; il eût peut-être perdu courage, si le Père Druilhet, qui voyait la situation avec plus de sang-froid, ne l'eût réconforté. Il ne fallait pas selon lui se laisser éblouir par les mots ; nous donnons déjà tel enseignement que l'on décore ailleurs de noms grandioses auxquels nous ne pensions pas ; on fait de la théologie sublime en enseignant le catéchisme, mais de la théologie à la portée des enfants ; ainsi un honnête homme, qui a de la culture et du bon sens, fait, sans se mettre le cerveau à la torture, la philosophie de l'Histoire en même temps que le récit des événements. Surtout il fallait éviter l'écueil où donnent sans s'en apercevoir les maîtres trop savants : passer par-dessus la tête de ceux qu'ils instruisent. Pour être prince, l'élève du Père Deplace n'en était pas moins un « écolier ». Si d'autres étaient tentés de l'oublier, lui du moins devait s'en souvenir. Ce serait tout profit pour l'élève en même temps que pour le maître.

Heureusement le Père Deplace avait assez d'empire sur lui-même pour vaincre la défiance de sa propre valeur qui l'eût paralysé. Tout en se condamnant à un travail acharné pour préparer ses leçons, il prit grand soin de n'en pas faire des cours de Faculté. En somme, il eut le don de captiver par son enseignement l'esprit du duc de Bordeaux, ce qui lui permit d'exercer du même coup sur son éducation une influence heureuse. « Au bout de quelques semaines, dit la relation que nous avons citée, on remarquait dans le jeune prince une amélioration sensible, un ton plus raisonnable, un langage plus soigné, des manières plus graves, plus convenables à un prince. Le Roi, le Dauphin, la Dauphine en témoignèrent successivement leur satisfaction. — Marquis, disait un jour M. le Dauphin à M. de Foresta, ces Messieurs que vous avez amenés,

c'est du bon. Bordeaux en est content, nous le sommes tous[1]. »

Mais cela ne pouvait durer. Nous n'avons pas à raconter quelles intrigues s'agitaient autour de la famille royale en exil et surtout de l'enfant sur qui reposaient toutes les espérances des fractions très divisées entre elles du parti légitimiste. Inutile de dire aussi que la personne du baron de Damas était antipathique à beaucoup de royalistes des plus ardents, à ceux en particulier qu'on appelait la *Jeune France*. Ce qu'on lui pardonnait le moins peut-être c'était la piété qu'il s'efforçait d'inculquer à son royal élève. Ce n'était pas d'ailleurs le seul grief qu'on eût contre le gouverneur que le Roi honorait de la plus entière confiance. Jusque dans la petite cour de Prague, et dans l'entourage immédiat de son prince, la fermeté du baron de Damas lui avait suscité des opposants, ou pour mieux dire, des adversaires déclarés. L'arrivée des Jésuites et le départ de M. Barrande fournirent un nouvel aliment aux commentaires désobligeants des uns et aux récriminations passionnées des autres. Quand la double nouvelle fut connue en France, ce fut une explosion de mécontentements, de colères, de quolibets, dans les rangs des monarchistes. L'éducation du duc de Bordeaux confiée aux Jésuites ! On voulait donc en faire « un capucin » ! Sans prendre tout à fait à l'égard des Jésuites le ton de la presse libérale, les organes légitimistes, la *Quotidienne* et la *Gazette de France*, déclaraient très haut qu'ils étaient radicalement incapables de s'adapter aux idées modernes, que, façonné par eux, l'esprit du prince serait à tout jamais fermé aux besoins et aux aspirations de son temps, que leur impopularité, quelle qu'en fut la cause, allait infailliblement rejaillir sur l'héritier du trône et lui interdirait à tout jamais l'espoir d'une restauration.

Les remontrances affluaient à la cour, par toutes les voies et sous toutes les formes, et il s'en fallait qu'elles

1. *Revue des Deux Mondes*, loc. cit., p. 618.

fussent toujours modérées et respectueuses. Les *Jeune France* ne parlaient de rien moins que d'enlever le prince et de le remettre à des éducateurs de leur choix. Chateaubriand était tout désigné pour gouverneur ou même premier ministre. La diplomatie s'en mêla, paraît-il; on fit entendre à Charles X que la présence d'un ou deux Jésuites auprès de son petit-fils inquiétait les chancelleries. Cependant ni ces inquiétudes, ni ces clameurs ne décidaient le vieux monarque à revenir sur sa décision. Ce furent le duc et la duchesse d'Angoulême qui triomphèrent de ses résistances. Plus émus que lui, parce que sans doute les réclamations et les menaces même leur arrivaient plus librement, ils poussèrent tellement le roi qu'il finit un jour par leur dire : « Eh bien ! faites donc ce que vous voudrez. »

On était alors sur la fin de juillet. Le baron de Damas fut averti que l'on ne pouvait conserver les Jésuites. Le gouverneur déclara alors qu'il se voyait obligé de se retirer. C'était lui qui les avait fait venir, avec l'agrément de Sa Majesté. Leur renvoi comportait un blâme, ou tout au moins un désaveu, incompatible avec l'exercice de sa fonction. Charles X essaya vainement de retenir un serviteur aussi loyal et aussi fidèle dans la mauvaise fortune. De son côté le Père Druilhet lui écrivit pour le dissuader de lier sa cause à celle des Jésuites, à qui il avait donné assez de témoignages de son estime pour être assuré de leur reconnaissance; le fier gentilhomme demeura inflexible, et il fallut aviser à lui trouver un successeur.

Naturellement on eût été bien aise de voir les deux Jésuites quitter la place de leur plein gré. La duchesse d'Angoulême les pressait de prendre ce parti; eux-mêmes n'étaient pas éloignés de s'y résoudre, car ils se rendaient parfaitement compte que leur présence était incommode. On ne se gênait pas d'ailleurs pour le leur faire sentir. Le Père Deplace qui habitait le château avait à subir mille petites vexations. Il prenait ses repas avec les dames attachées à la personne de Mademoiselle, sœur du duc de

Bordeaux. La plupart étaient franchement mal disposées pour les Jésuites, et c'était à tout propos de ces coups d'épingle dont les femmes du monde ont le secret. Misères sans doute, que le religieux pouvait mépriser, mais indices, entre autres, d'une situation qu'on cherchait à rendre intolérable. Dans sa correspondance avec le Père Général, le Père Druilhet donnait clairement à entendre que lui et son compagnon avaient été sur le point de demander leur congé. Le Père Roothaan répond, à la date du 17 septembre :

«... Je ne conçois pas que vous ayez pu avoir cette pensée, et je remercie bien le Seigneur de ce que vous n'avez pas cédé à cette *tentation*. Non, vous ne devez, ni ne pouvez vouloir décider cette affaire. Vous êtes là, non par votre choix ou par votre désir ; vous y êtes parce que vous y avez été *appelés*, *demandés*. Si ceux qui vous ont *appelés*, *demandés*, vous disent : Vous ne pouvez rester, alors vous partirez en bonne conscience. Dans ce cas-là, dont je serais bien fâché, bien plus pour d'autres que pour vous et pour nous, je pense qu'on ne vous refusera pas du moins le témoignage que vous avez droit de demander, par quoi la vérité *conste*, c'est-à-dire comment vous, aussi bien que nous, n'avons été pour rien dans toute cette affaire, tant pour la commencer que pour la terminer ou abandonner. Car on pourrait publier toute cette histoire, tout ce qui s'est fait, tout ce qui s'est écrit, il n'y aurait rien qui ne fût honorable devant Dieu et devant les hommes. Ainsi, mon cher Père, de quelque manière que la chose tourne, la Compagnie ne se trouvera pas dans une fausse position, pas plus que vous-même... »

Les deux Jésuites attendirent donc qu'on leur rendît leur liberté. Pendant six semaines encore ils demeurèrent en suspens ; leur sort était entre les mains du futur gouverneur qui pouvait, s'il le voulait, maintenir le *statu quo*. On avait fait appel au vieux général de Latour-Maubourg, lequel, tout en acceptant le titre, mais redoutant le climat de Bohême, se fit remplacer par le général marquis

d'Hautpoul. Mgr Frayssinous, nommé précepteur, avait fait venir de Rome, pour le seconder, l'abbé Trébuquet. Aussi, en arrivant à Prague, fut-il surpris d'y trouver encore les Jésuites ; il en manifesta même quelque mécontentement et, sur la proposition qui lui fut faite de maintenir le Père Deplace à son poste, il refusa net. On était alors aux derniers jours d'octobre ; la famille royale s'était rendue à Léoben pour s'y rencontrer avec la duchesse de Berry. Il fallut attendre son retour pour installer dans ses fonctions le nouveau personnel. Nous citons ici la relation à laquelle nous avons déjà fait des emprunts :

« La présentation de Mgr d'Hermopolis et de M. Trébuquet annonçait assez au jeune prince que l'espérance de conserver le baron et MM. Deplace et Druilhet était à peu près évanouie. Il en fut très affecté et pleura beaucoup, après que Mgr d'Hermopolis fut parti. Le soir, il le trouva chez le Roi avec M. d'Hautpoul. A cette vue, d'un air sombre et sans leur dire un mot, il se retira dans un coin du salon, les yeux rouges de larmes et le cœur très gros. La Dauphine se lève, s'approche et veut le consoler. — « Laissez-moi, lui dit-il, le cœur me crève « de douleur » ; et s'élançant dans la pièce voisine, il versa un torrent de larmes. Le baron le suit, le mène dans sa chambre et lui donne les plus tendres consolations. Le prince pleurait toujours et M. Cauchy, témoin de cette scène touchante, ne put la raconter, sans être lui-même profondément ému[1]. »

Enfin le 1er novembre, fête de la Toussaint, le baron de Damas remit son élève aux mains du général d'Hautpoul, et le surlendemain il le quittait pour ne plus le revoir de vingt ans. On peut bien dire qu'il ne fut remplacé ni dans l'attachement du jeune prince ni dans la confiance affectueuse du vieux roi. Quelques semaines plus tard, le duc

1. Op. cit., p. 624. Le baron Cauchy avait été appelé à Prague pour enseigner les mathématiques au duc de Bordeaux. Voir aux *Pièces justificatives*, N° VII, sa déclaration lors de son entrée en fonctions.

d'Angoulême lui écrivait ces mots qui caractérisent la retraite du fidèle serviteur de la légitimité et en résument l'histoire : « Je vous regrette sincèrement tous les jours, ainsi que le départ de ceux qui ont causé le vôtre ; mais en vérité, à l'âge de votre pupille, au moment du développement des passions, c'est un compliment à vous faire de la part de vos amis de n'être plus chargé d'une telle responsabilité, surtout quand vous pouvez vous dire que ce n'est pas vous qui l'avez rejetée, et que c'est le parti de l'impiété qui vous a forcé de vous éloigner. » (28 Décembre 1833.)

Le prince, qu'on appelait encore dans l'exil M. le Dauphin, voulait donc bien faire une part aux Jésuites dans les regrets que lui causait l'éloignement du baron de Damas. Le fait est d'autant plus à remarquer que les préventions du duc d'Angoulême contre la Compagnie de Jésus dataient de loin et que, à l'occasion, il ne les avait pas dissimulées. La présence des deux religieux à la cour ne fut pas apparemment sans influence sur le changement accompli dans ses idées. Quelques semaines auparavant, comme il se préparait à faire ses dévotions en la fête de saint Michel, anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux, où l'on devait proclamer sa majorité, le duc d'Angoulême avait mandé le Père Druilhet pour entendre sa confession : — « Mon Père, lui dit-il, je vous donne cette marque de ma confiance ; si je savais une plus grande preuve de mon estime pour vous et pour votre Compagnie, je vous la donnerais. »

Quant au roi Charles X, voici en quels termes il exprimait aux deux Jésuites ses sentiments personnels, dans un billet écrit de sa main la veille de leur départ[1] :

« La conduite de MM. Druilhet et de Place depuis leur arrivée près de moi n'a pu qu'augmenter ma véritable estime pour eux ; et si des motifs qui tiennent à des

1. L'autographe du roi, ainsi que le suivant, du duc de Bordeaux, sont aux Archives de la Province de Lyon, XXI, p. 307 et 301.

temps malheureux m'ont fait regarder comme nécessaire d'éloigner M. de Place de l'éducation de mon petit-fils, je me plais du moins à lui en exprimer mes justes regrets et à reconnaître les services qu'il lui a rendus; et je désirerai toujours lui donner, ainsi qu'à M. Druilhet, de nouveaux témoignages de ma bienveillance particulière. »

CHARLES

Prague, ce 2 novembre 1833.

A côté de cette déclaration royale celle du duc de Bordeaux ne sera point déplacée. Elle est d'un enfant, mais d'un enfant déjà acclamé Roi [1] et qui s'essayait à parler en Roi:

« Je me fais un plaisir de reconnaître que, depuis tout le temps qu'ils sont auprès de moi, MM. Deplace et Druilhet n'ont cessé de me donner des preuves de leur dévouement, de leur zèle, de leur attachement à ma personne. Leur départ m'afflige; il n'aurait point lieu, s'il m'eût été permis d'avoir ma volonté sur ce point. Les bons services qu'ils m'ont rendus leur avaient mérité ma confiance; je regrette ceux qu'ils auraient pu me rendre encore et leur en donne bien volontiers cette déclaration signée de ma main et munie du sceau de mes armes. »

HENRI

Prague, ce 31 octobre 1833.

Munis de ces attestations, les deux Jésuites s'éloignèrent de Prague le même jour que celui qui les y avait appelés. Leur séjour en Bohême avait duré près de cinq mois. Peut-être bien eût-il été préférable qu'ils n'y fussent jamais venus. En plaçant près de son prince des hommes

1. Les légitimistes venus de France, au nombre de plusieurs centaines, à l'occasion de la majorité du duc de Bordeaux, l'avaient salué de *Vive le Roi!* Ils prétendaient le faire en conformité avec les règles traditionnelles du droit monarchique, Charles X et le duc d'Angoulême ayant abdiqué; il est vrai qu'ils avaient ensuite retiré leur abdication.

aussi impopulaires, le gouverneur du duc de Bordeaux avait obéi à une inspiration plutôt malheureuse. Sans doute trouvait-il quelque plaisir à braver un préjugé sot et injuste. C'est une tentation assez ordinaire pour les âmes fières et indépendantes d'aller droit à l'encontre de l'opinion publique, quand elle leur semble déraisonnable. L'âme du baron de Damas était de cette trempe. Il avait connu les Jésuites à Saint-Pétersbourg, où il servait dans la Garde impériale ; il avait été ramené par eux à la pratique religieuse, et sous leur direction il avait contracté des habitudes de vie chrétienne dont il ne se départit jamais. N'ayant pu assurer à l'héritier du trône cette éducation des Jésuites qu'il estimait à si haut prix, il voulut du moins la procurer à ses propres enfants. Il avait six fils dont l'aîné était alors âgé de 15 ans. En quittant Prague, il se rendit à Rome et exposa son plan au Père Général. Qu'on voulût bien lui donner un ou plutôt deux Jésuites. Il promettait d'aménager dans son vaste château d'Hautefort un appartement réservé pour les maîtres et leurs élèves, un petit quartier latin où la vie serait réglée comme au collège. De cette façon, tout en restant sous le toit paternel, les enfants ne seraient point dérangés dans leurs études ni exposés à s'amollir dans la douce chaleur du foyer familial ; c'était là ce que le baron de Damas redoutait par-dessus tout. Si l'on en croit les souvenirs de l'un des intéressés, le Père Roothaan aurait acquiescé en principe, mais le Provincial de France, de qui dépendait l'exécution, n'aurait pas cru devoir accorder. Les six fils du baron de Damas furent donc élevés successivement à Fribourg ; le plus jeune y mourut, deux autres, Amédée et Charles entrèrent dans la Compagnie[1].

1. Cf. *Un Jésuite, Amédée de Damas*, par J. Burnichon, 8°, Poussielgue, Paris, 1908.

CHAPITRE III

I. — Le P. Renault, Provincial de France, 25 avril 1833. Accalmie dans les régions politiques. Réorganisation de la Province. Le Scolasticat de Théologie est rappelé en France. Les adieux au Valais. Installation à Vals. Mgr de Bonald. Émotion suscitée par « l'invasion » des Jésuites. Sympathies précieuses.

II. — Pérégrinations de la communauté de Paris. La maison de la rue du Regard. Le 15 août 1834, troisième centenaire de la Compagnie de Jésus. A Montmartre. La chapelle du « Saint Martyre ». *Etiam periere ruinae*. Activité apostolique. Le Père Guyon à Versailles. Conférence avec le Pasteur Pyt.

III. — Le Père Druilhet à Lyon. La maison de la rue Sala. L'insurrection de 1834. Une vilaine histoire. Le Père Roger. A la prison militaire. Le noviciat errant depuis quatre ans revient à Avignon. Mgr du Pont. Quelques recrues. La résidence d'Aix après 1830. Le choléra. Installation des Jésuites dans leur ancien collège.

IV. — A Saint-Acheul. Le choléra de 1832. Le P. Barthès. Reconstitution du Troisième An. Le Père Fouillot. Étude de l'Institut. Le Père de Ravignan à la cathédrale d'Amiens. A Dôle. Acharnement contre les Jésuites. Après l'incendie de Tavaux. Lettre de M. Persil, ministre des cultes, à l'évêque de Saint-Claude.

I

Comme on l'a vu plus haut, le Père Druilhet, avant d'aller à Prague remplir sa délicate mission, avait dû remettre à celui qui la lui apportait de Rome sa propre charge de Provincial. De vingt ans moins âgé que son prédécesseur, le Père François Renault avait dans la physionomie et dans l'allure quelque chose de plus rigide et de plus austère. Après la première visite qu'il fit au collège du Passage, le recteur, Père Louis Valantin, dans une lettre au

Père Général, esquissait un parallèle entre les deux Provinciaux : « Excellents tous les deux, disait-il, le Père Druilhet était plus rompu à l'administration d'un collège, avait des formes plus gracieuses, un air plus engageant et se conciliait de prime abord tous les esprits et tous les cœurs. Son successeur, naturellement plus sérieux, plus grave, moins expansif, a su néanmoins gagner, autant qu'il était nécessaire, l'estime et l'affection générale. Il a plu aux Nôtres et aux élèves sans les charmer. Il a creusé plus avant dans les devoirs de la vie religieuse et il a parlé et agi avec plus de vigueur pour la réforme des défauts. Il a paru plus occupé des religieux que des enfants, et je pense qu'il a bien saisi et bien rempli le but le plus important d'une visite. » (21 Juillet 1833.)

Pour le dire en passant, le Père Roothaan n'approuva pas cet essai d'un genre littéraire qui, appliqué aux grands hommes, peut stimuler l'ingéniosité des élèves de rhétorique, mais qui n'est pas sans inconvénient quand on institue la comparaison entre le Supérieur d'hier et celui d'aujourd'hui.

S'ils différaient beaucoup de tempérament physique et moral, les deux religieux dont nous parlons avaient aussi leurs traits de ressemblance. Par exemple, ils portaient très loin l'un et l'autre le désintéressement ; il n'est peut-être pas mal à propos de signaler ce point, quand l'occasion s'en présente dans l'Histoire des Jésuites. Quelques mois après la Révolution de Juillet, alors que toutes leurs maisons avaient été plus ou moins saccagées et qu'il avait fallu chercher des asiles hors des frontières, la Province de France fit une perte d'argent qui, eu égard aux circonstances, devait lui être fort sensible. Il s'agissait d'une somme de 120.000 francs environ. Voici en quels termes le Père Druilhet faisait part de l'accident au Père Général : « Notre bon procureur[1] est en ce moment bien chagrin, par suite d'une très grosse perte qu'il vient de faire dans

1. P. Nicolas Jennesseaux.

la faillite d'un agent de change à qui il avait confié une grande partie de notre avoir. J'en suis chagrin comme lui, mais nous disons du fond du cœur : *Dominus dedit, Dominus abstulit*, et nous ajoutons : *Sit nomen Domini benedictum*[1] ! » (15 Mars 1831.) La malencontreuse faillite n'arracha au Provincial ni plus de récriminations, ni plus de doléances.

Quant au Père Renault, le désintéressement était, dit son biographe, l'objet « de ses exhortations les plus pathétiques ». « Il faut, répétait-il, mes Pères et mes Frères, que nous puissions dire aux riches et aux grands du monde : *Non vestra, sed vos ;* gardez vos richesses et votre or ; nous n'en voulons pas, *non vestra ;* mais ce que nous désirons, ce que nous voulons, ce sont vos âmes, *non vestra, sed vos*. Oui, vos âmes, vos âmes seules pour les offrir à Jésus-Christ, notre Dieu[2]. »

Le nouveau Provincial était d'ailleurs un religieux profondément intérieur, puisant ses inspirations et sa ligne de conduite dans l'union habituelle de l'esprit et du cœur avec Dieu. Il en résultait dans toute sa personne un air de recueillement et de modestie qui imposait le respect et qui faisait dire à certaines personnes : « Ce prêtre semble toujours porter le Saint Sacrement. »

Dès avant son entrée dans la Compagnie de Jésus, l'abbé Renault avait donné une haute idée de sa capacité aussi bien que de son caractère. Secrétaire de l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Caffarelli, n'étant encore que séminariste, puis aumônier de religieuses et professeur de Théologie dès le début de son sacerdoce, ami et collaborateur des deux Lamennais, le jeune prêtre jouissait de l'estime générale, en même temps que de la confiance de ses Supérieurs. Une belle carrière s'ouvrait devant lui. Mais, lors de la mission donnée par les Jésuites à Saint-Brieuc

1. Le Seigneur l'avait donné ; le Seigneur l'a repris. Que le nom du Seigneur soit béni ! (Job, I, 21.)

2. *Notice historique sur le R. P. François Renault*, par le P. Achille Guidée. In-12, pp. 255.

en 1816, il avait entendu l'appel de Dieu : « Jamais, écrivait-il quarante ans plus tard, je ne me serais présenté au séminaire de Saint-Brieuc, à l'âge de dix-sept ans, si j'avais su que la Compagnie de Jésus existât quelque part dans le monde[1]. »

Comme plusieurs jeunes ecclésiastiques sollicitaient l'autorisation de le suivre au noviciat, l'abbé Jean-Marie de Lamennais, administrateur du diocèse en qualité de vicaire capitulaire, dit au Père Thomas, Supérieur des missionnaires de Laval : « Prenez les cœurs que Dieu vous donnera; ceux-ci n'ont guère autre chose à vous offrir; quant à l'abbé Renault, c'est une tête au-dessus d'un grand cœur[2]. »

L'abbé Renault entra à Montrouge le 5 août 1819; puis, après un an de noviciat, il fut désigné pour enseigner la Théologie morale au scolasticat de Saint-Acheul. *Socius* du Père Gury en 1823-1824, il alla cette même année fonder le noviciat d'Avignon et y exercer la charge de maître des novices. C'est dire en quelle considération le Père Renault était dès lors tenu dans sa famille religieuse. Aucune fonction, en effet, n'exige, avec une vertu solide, plus de tact et de prudence. Il la remplit pendant six ans, jusqu'au jour où la tempête révolutionnaire vint séparer le maître d'avec ses disciples. Quelques semaines auparavant, le Père Général lui écrivait : « Continuez, mon excellent Père, à former de vrais Jésuites... » (24 Avril 1830.) C'était exprimer tout à la fois un témoignage pour le passé et une espérance pour l'avenir. Le Père Renault avait effectivement donné une formation vigoureuse aux recrues que la Compagnie confiait à ses soins. Quatorze de ceux qui l'avaient reçue comptèrent parmi les premiers ouvriers des Missions étrangères renaissantes, et y périrent de bonne heure, victimes d'un dévouement qui ne savait pas compter. On a vu plus haut avec quelle générosité ceux qui furent surpris par la crise de 1830, acceptèrent l'exil

1. *Notice...* P. 23.
2. *Notice...* P. 24.

pour demeurer fidèles à leur vocation. Rappelant les souvenirs de son cher noviciat, le Père Renault disait plus tard, avec un attendrissement qu'on aurait pu croire étranger à sa forte nature : « J'avais de saints novices. Il y en avait dont l'obéissance était si grande que j'étais obligé de bien mesurer mes paroles pour ne pas les exposer à faire des imprudences. Une année il en mourut six[1] ; leur mort fut admirable ; il y en eut qui rendirent le dernier soupir, rayonnants de joie. Lorsque j'écrivis au Père Provincial pour annoncer la mort du dernier, je baignai ma lettre de mes larmes. »

Au moment où le Père Renault prit en main le gouvernement de la Province de France (25 avril 1833), elle ne s'était pas encore relevée du coup qui semblait l'avoir anéantie, trois ans auparavant. Une bonne moitié de ses membres résidaient toujours à l'étranger ; les autres pour la plupart vivaient dans un état de dispersion et d'isolement qui ne pouvait se prolonger sans mettre en péril la discipline religieuse. Les résidences existaient en droit, mais en réalité ceux qui en faisaient partie se réunissaient rarement et comme à la dérobée. Pendant toute cette période, disent les *Lettres annuelles*, les Pères qui se trouvaient à Paris, « se rendaient, au jour convenu, à la maison de la rue de Sèvres pour assister aux cas de conscience et aux exhortations[2]. » Du reste ils n'avaient pas encore repris le costume ecclésiastique. Il y avait dans ces rendez-vous de quoi fournir matière aux histoires de complots ténébreux.

Il était temps de reprendre un train de vie plus régulière ; les circonstances paraissaient favorables. Le pays était las d'agitations politiques, et le fanatisme antireligieux qui avait fait explosion en 1830 s'assoupissait dans l'indifférence. Les publications impies se faisaient rares.

1. L'année 1825-1826.

2. *Litt. ann.* 1834-1835, p. 17... « *Certis tantum diebus congregabantur ad casus conscientiae resolvendos, ad domesticas exhortationes audiendas*, etc. »

Entre autres symptômes de détente, on remarque en 1833 que, pour la première fois depuis trois ans, la Chambre des Députés voulut bien suspendre ses séances le jour de l'Ascension. Différents votes favorables à l'Église témoignaient qu'il y avait quelque chose de changé dans l'orientation de la politique générale. Le *Constitutionnel* criait à la « réaction », et le vieux Montlosier épanchait ses doléances dans une lettre ouverte à M. Dupin. D'après lui « le parti ecclésiastique dominait le gouvernement », et la Révolution de Juillet avait eu pour résultat « de faire entrer le prêtre dans notre instruction et dans nos affaires[1]. »

De vrai, la monarchie de Juillet, après avoir subi de furieux assauts, commençait à s'affermir. Elle avait triomphé des émeutes républicaines; elle venait de briser la réaction légitimiste; la duchesse de Berry était prisonnière à Blaye; en même temps la mort du duc de Reichstadt décourageait l'opposition bonapartiste. Le gouvernement de Louis-Philippe ne demandait qu'à asseoir sur de solides bases un régime d'ordre et de paix. C'est pourquoi, tout en ménageant les susceptibilités libérales, il s'efforçait de gagner la confiance du clergé et des catholiques. M. Guizot, au ministère de l'Instruction publique, multipliait les prévenances aux Congrégations enseignantes; il faisait offrir la croix de la Légion d'honneur au Supérieur des Frères des Écoles chrétiennes. C'est à cette date de 1833 que se place la fondation par Dom Guéranger de l'abbaye de Solesmes et la restauration de l'Ordre bénédictin. Tout se passa au grand jour sans que le gouvernement y mît obstacle. M. Guizot devait même bientôt donner aux nouveaux moines une allocation annuelle pour la continuation de la *Gallia christiana*.

Les Jésuites français profitèrent de cette accalmie; avant la fin de l'année toutes leurs maisons se trouvèrent

1. Cf. Thureau-Dangin. *Histoire de la Monarchie de Juillet*. Tome II. Chapitre XIII. *La question religieuse sous le ministère du 11 octobre*, Octobre 1832-février 1836.

réorganisées conformément aux règles et aux usages canoniques. Ce fut l'œuvre que le nouveau Provincial entreprit dès l'abord et dans laquelle il dut dépenser beaucoup d'énergie tempérée de douceur, *fortiter in re, suaviter in modo*, selon la devise qu'il avait adoptée.

Apparemment le premier objet de sa sollicitude fut le scolasticat de Théologie, qu'il s'agissait de rapatrier. Expulsés de Saint-Acheul et de Dôle les étudiants en Théologie avaient pour la plupart trouvé un refuge au collège de Brigue, en Valais. Ils y jouirent pendant trois ans de la plus parfaite tranquillité ; et comme les peuples heureux n'ont pas d'histoire, le séjour de la studieuse colonie dans ce coin des grandes Alpes n'offre guère d'événements dignes d'être rappelés. La monotonie du *Diaire* n'est interrompue que par des incidents d'un intérêt purement familial. Telle, par exemple, l'aventure d'une bande d'excursionnistes trop hardis, qui s'égarent dans la montagne et y passent la nuit, laissant toute la maison dans de mortelles inquiétudes. On y souffrait du froid, il est presque superflu de le dire ; l'hiver dans le Haut-Valais est exceptionnellement long et rigoureux ; le vieux collège n'était d'ailleurs guère confortable. Nous voyons dans la *Vie* du Père de Ravignan, alors professeur de Théologie au scolasticat, que dans ses heures de temps libre il se réfugiait au chauffoir commun. « Il y transportait ses *in-folio* pour la préparation de sa classe, y travaillait sous les yeux de ses disciples, comme s'il eût été seul, et son exemple leur en apprenait plus que ses leçons. [1] » Ainsi parle son biographe. Tout au moins c'était là une leçon qui en valait bien une autre. Des détails de ce genre laissent entrevoir bien des gênes et des privations ; mais ces petites misères n'altéraient point la bonne humeur, et le feu sacré de l'étude faisait oublier l'âpreté de la température.

1. *Vie du R. P. X. de Ravignan*, par le P. A. de Ponlevoy, 10e édition. Tome I, p. 139. Paris, 1876.

Il est rare que, dans un scolasticat de Théologie ou de Philosophie, ne se produise quelque courant d'idées qui échauffe et passionne les esprits. Le mennaisianisme tirait à sa fin; il allait bientôt recevoir le coup de grâce; mais déjà on voyait se dessiner le mouvement ontologiste; un des initiateurs du système, qui en devait être l'un des champions les plus en vue, le Père Jean-Pierre Martin était professeur à Brigue. Mais on était encore aux engagements d'avant-postes; la grande mêlée ne viendrait que plus tard; ce fut donc tout au plus un stimulant intellectuel dans la vie du scolasticat qui n'alla point jusqu'à la troubler.

Il trouvait d'autre part au Valais les sympathies d'une population foncièrement religieuse, et, ce qui n'est point à dédaigner, la sévère et émouvante beauté de paysages grandioses encadrés par les plus hautes montagnes de l'Europe. Aussi, lors de sa première visite à Brigue, dans l'été de 1831, le Père Druilhet avait été touché jusqu'aux larmes en constatant les attentions de la Providence envers ceux dont il avait la charge. La petite ville n'abritait pas moins de soixante-deux religieux appartenant à la Province de France. Le Père Provincial voulut laisser un souvenir durable de sa reconnaissance et de celle de tous les Jésuites français pour l'accueil qu'ils avaient reçu de leurs frères et du peuple valaisan. Il résolut donc de faire construire, sur la montagne du Rohrberg, près de la maison de campagne du collège, à deux lieues de Brigue, une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge sous le titre de *Auxilium Christianorum*. Cette chapelle devait être d'un grand secours pour les scolastiques pendant les vacances et les jours de congé, et de plus encourager les gens du voisinage qui ne pouvaient assister à la messe le dimanche qu'au prix de grandes fatigues. De retour en France, le Père Provincial quêta pour cette bonne œuvre avec un tel succès que bientôt, dit un chroniqueur témoin oculaire, on reçut à Brigue six fois plus qu'il n'avait promis; et maintenant (1832), ajoute-t-il, on travaille

à force à élever le sanctuaire de Notre-Dame Auxiliatrice[1]. »

L'année suivante, le successeur du Père Druilhet rappelait en France les théologiens de la Province. Avant de s'éloigner de Brigue, les Jésuites français envoyèrent une adresse aux autorités valaisannes ; ils y exprimaient leur gratitude pour l'hospitalité reçue. La pièce était rédigée dans la forme un peu emphatique du temps ; les artistes avaient encadré le texte de dessins et d'emblèmes ; il y avait des inscriptions en diverses langues, ode latine, ode française ; cette dernière commentait en dix-huit strophes la dédicace *Inclytae Vallesiae.*[2] Les magistrats ne voulurent pas demeurer en reste de politesse. Voici le début de la réponse que le Grand Baillif de Courten, ancien élève de Saint-Acheul, adressait « Aux Très Révérends Pères de la Société de Jésus et Scolastiques Théologiens de la Province de France à Brigue : L'attendrissement qu'a excité la lecture des adieux que vous faites au Valais, ainsi que celle des odes que vous

1. *Notice mss.* Cf. *Catalogues* Vivier, 1830-1831. P. 39.
Au frontispice de la chapelle du Rohrberg on lit l'inscription suivante :

Beatae Mariae Virgini Christianorum Auxilio
Hoc Sacellum
R. P. Druilhet S. J. in Gall. Prov.
Ob receptos in piam Vallesiam Socios
Gratus erigendum curavit
Mense Septemb. Ann. Dom. MDCCCXXXI

2. L'auteur était le P. Arsène Cahour, alors étudiant en Théologie. Sur la fin de 1832, des novices français furent envoyés de Chiéri à Brigue pour y faire leur juvénat. Parmi eux se trouvait Jean-Marie Prat, le futur historien. Voici une note trouvée dans ses papiers : « Le professeur était le P. Deharbe, Allemand. Comme la classe réunissait des Suisses, des Hollandais, des Belges, des Autrichiens, des Allemands et des Français, tout s'y faisait en latin. Mais on avait confié à des élèves du P. Rondot le soin de nous donner sur la Littérature française des leçons supplémentaires. Je conserverai à jamais dans mon cœur le souvenir de l'intérêt que nous portaient et des leçons que nous donnaient les FF. Libeyres et Cahour. » (Archiv. lugd. Notices, 20, p. 85.)

avez dédiées au Conseil d'État et à moi en particulier, a peine à se décrire... Il n'est pas besoin de vous dire combien de pareils témoignages nous sont agréables; il est moins nécessaire encore de vous dire que vous emportez nos regrets, notre vénération, notre amour ... »

On accordait en outre le transport gratuit pour les voyageurs et leurs bagages par les messageries cantonales jusqu'aux limites du Valais.

C'est la maison de Vals qui avait paru se prêter le mieux, eu égard aux circonstances, à l'installation d'un scolasticat. Même au fort de la tempête révolutionnaire, les Jésuites n'y avaient pas été molestés; les sympathies de la population leur étaient acquises et la protection de l'évêque, assurée. D'autre part la solitude d'un village, à proximité d'une ville peu importante et à distance des grands centres, permettait de rassembler une communauté considérable sans trop émouvoir l'opinion. En même temps que les théologiens de Brigue, d'autres arrivèrent de Rome, de Madrid, de Fribourg. A l'inauguration de l'année scolaire (octobre 1833), les cours ne réunissaient guère moins de cinquante étudiants, et la communauté comptait environ soixante-dix religieux. Nous relevons sur la liste des noms qui ne sont pas sans quelque notoriété. Le recteur était le Père Clément Boulanger, plus tard Supérieur de la maison de Paris et Provincial de France; le Père Jean-Pierre Martin, qui avait quitté sa chaire de Théologie, gardait le titre de préfet des études et travaillait à un ouvrage de Philosophie où il exposait les idées ontologistes déjà mises en circulation à Brigue et qui ne devaient pas tarder à déchaîner d'ardentes controverses. Le Père Jean-Pierre Gury débutait dans l'enseignement de la Théologie morale qu'il n'allait plus quitter pendant trente-trois ans, jusqu'à son dernier jour, et qu'il devait continuer après sa mort par le *Compendium* dont les éditions ne se comptent plus. Les professeurs de Théologie dogmatique étaient le Père François Moigno et le Père Julien Jordan. Citons, parmi leurs disciples

Ambroise Rubillon, Arsène Cahour, Joseph de Jocas, Paul de Reverseaux, Adolphe Pillon, Louis Marquet, Marcel Bouix, Alexis Lefebvre, Charles Cahier, Joseph Bon, Pierre Jennesseaux, Louis Parabère, Fr.-Xavier Gautrelet, Pierre Gamard, etc.

La maison de Vals, qui n'avait pas abrité jusqu'ici plus de dix ou douze habitants, était loin de suffire pour une telle affluence. Il fallut improviser des logements et s'y entasser au petit bonheur. Pendant des semaines et des mois, en plein hiver, ce fut un véritable campement; l'été venu, l'installation était encore bien précaire. « Nous sommes ici, écrivait le Supérieur en juillet 1834, dans les embarras des constructions et des ruines. Nous sommes gênés et nous allons l'être bien davantage. » Jamais du reste le scolasticat de Vals, dans sa longue existence, ne cessa d'offrir toute satisfaction aux fervents de la pauvreté religieuse. Mais d'ailleurs la studieuse colonie, en prenant possession de sa nouvelle demeure, trouvait, à côté du manque de confortable, des compensations précieuses.

C'était tout d'abord, chez l'évêque du diocèse, une sympathie qui allait jusqu'au dévouement. Mgr de Bonald s'était empressé d'en renouveler l'assurance au Père Général: « Votre maison du Puy, lui écrivait-il dès le 5 octobre, vient de prendre un grand accroissement par l'arrivée des théologiens de Brigue. J'espère que rien ne troublera leur tranquillité; au moins nous les soutiendrons de tout notre pouvoir[1]. » Le prélat ne cessa, en effet, de donner

1. La lettre dont nous extrayons ce passage est intéressante à un autre point de vue. Mgr de Bonald écrivait au Père Roothaan : « Un de mes parents, le jeune Emmanuel d'Alzon, se rend à Rome pour faire son cours de Théologie. Je prends la liberté de vous écrire pour recommander à vos bontés cet enfant qui quitte une grande fortune et de grands avantages dans le monde pour se consacrer à Dieu... » L'évêque désirait qu'il fût admis au collège des Nobles, d'où il suivrait les cours du Collège romain. Le jeune clerc ainsi recommandé au Général des Jésuites n'était autre que le futur fondateur des deux Congrégations des *Augustins* et des *Oblates de l'Assomption*.

aux Pères de Vals les témoignages d'une amitié pleine de confiance. Il venait tous les ans faire sa retraite au milieu d'eux, partageant avec une scrupuleuse régularité les exercices de la vie commune. Volontiers aussi il allait se délasser avec eux les jours de congé à la maison de campagne de Mons, qui dès la seconde année fut mise à la disposition du scolasticat. On se souvient qu'un jour, revenant de Rome, il en avait rapporté l'anneau du cardinal Odescalchi, entré peu auparavant au noviciat de la Compagnie de Jésus. Le Père Général n'avait pas cru pouvoir en faire meilleur usage que de l'offrir à un évêque à qui la famille de saint Ignace devait beaucoup de reconnaissance. Mgr de Bonald, heureux et fier d'un présent qui avait à ses yeux un prix inestimable, voulut en faire les honneurs tout d'abord à ses chers Jésuites de Vals; tous et chacun purent examiner de près et à loisir l'anneau cardinalice et en le donnant à baiser : « Mettez-y de la dévotion, disait le prélat, c'est une relique. »

Les Jésuites reçurent d'ailleurs des marques plus effectives de la bienveillance de l'évêque du Puy. En vue d'affermir leur situation dans le diocèse, il passa avec eux en 1834 un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans, qui leur assurait la jouissance du domaine de Vals, moyennant une location de 300 francs, laquelle était plutôt une reconnaissance du droit de propriété de la mense épiscopale. La Compagnie s'engageait seulement à y entretenir trois missionnaires. En même temps, ce qui n'était pas un moindre avantage, l'évêque du Puy voulait bien se charger de mettre en règle, du même coup, au point de vue canonique et au regard de l'État, tous les scolastiques étudiant à Vals.

Ils y étaient installés à peine que le Gouvernement présentait et faisait voter une loi qui supprimait en fait toute liberté d'association; c'était une arme de défense contre les sociétés secrètes, foyers d'intrigues politiques et instruments de propagande révolutionnaire; mais elle pouvait tout aussi bien atteindre les associations les plus inoffensives et même les plus bienfaisantes, comme on le vit plus

tard quand l'empire s'en servit pour dissoudre les conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Malgré les déclarations rassurantes du gouvernement royal, la loi se présentait comme une menace et il était sage de prendre ses mesures. Le Supérieur de Vals écrivait à ce sujet au Père Général, 3 avril 1834 : « Nous serions véritablement trop heureux sans cette nouvelle loi..., dans laquelle on dirait que l'on a l'intention de nous fourrer, quoique nous soyons aussi étrangers à la politique que nous le sommes à ce qui se passe dans la Chine ou même dans la lune. D'ailleurs, d'après l'avis de Monseigneur fort approuvé par le Père Renault, j'ai demandé à NN. SS. les évêques des excorporations pour le diocèse du Puy, en sorte que, dans le cas de chicane, Mgr de Bonald pourra nous revendiquer tous comme siens. » Avec licence des Ordinaires de leurs diocèses d'origine, les scolastiques de la Compagnie se trouvaient de la sorte incorporés au diocèse du Puy et, devant l'État, l'évêque présentait la maison de Vals comme succursale de son séminaire. On verra plus tard, par l'exemple de Saint-Acheul, que faute de bon vouloir de la part du Gouvernement, cette combinaison eût été, le cas échéant, une sauvegarde insuffisante. Mais elle n'en resta pas moins une preuve que l'évêque du Puy était disposé, comme il le disait, à défendre la Compagnie de Jésus selon toute l'étendue de son pouvoir.

Sans avoir pour elle une sympathie aussi chaude, le préfet de la Haute-Loire témoignait aussi d'intentions bienveillantes à l'égard de la communauté de Vals. Il y avait au Puy comme ailleurs de fortes têtes que le nom et surtout le voisinage des Jésuites faisaient dérailler. De sinistres rumeurs ne tardèrent pas à circuler en ville. Tous les Jésuites de l'Europe avaient envahi la région ; ils étaient plus de trois cents à Vals, aux portes de la ville ! Tout était à craindre, si l'on ne se hâtait de prendre des moyens énergiques. Une pétition fut rédigée, demandant l'expulsion de ces hommes redoutables. Mais quand elle fut présentée au préfet, celui-ci se contenta de répondre avec

une pointe de malice qu'il appréciait la vigilance des pétitionnaires en face d'un péril public, mais que, au surplus, il en faisait son affaire; on pouvait s'en reposer sur lui. Il manda en effet le recteur de Vals, l'informa de ce qui s'était passé, lui dit la terreur que la réunion de plusieurs centaines de Jésuites dans sa maison inspirait à quelques citoyens du Puy et le pria de lui faire connaître ce qu'il en était exactement. Le Père Boulanger n'avait rien à dissimuler; le préfet apprit de sa bouche tout ce qu'il avait besoin de savoir; lui aussi il avait eu ses préventions; haut fonctionnaire de la monarchie de Juillet, il ne pouvait pas ne pas voir dans les Jésuites des partisans actifs de la légitimité; mais du moment qu'ils se déclaraient étrangers à la politique, et tant qu'ils s'enfermaient dans les limites de leur ministère spirituel, il était bien résolu à leur garantir la jouissance de leur liberté et de leurs droits. De fait la maison de Vals n'eut qu'à se louer de la bienveillance du préfet de la Haute-Loire, Ymbert de Montruffet, bienveillance d'autant plus précieuse qu'elle était intelligente et discrète.

Quant à la population, on peut bien dire que, le groupe des pétitionnaires excepté, elle voyait sans déplaisir la maison de Vals recevoir de nouvelles et nombreuses recrues. La charité qui avait accueilli les premiers missionnaires à leur arrivée parut grandir en proportion des besoins; les habitants des campagnes environnantes se firent, dans la mesure de leurs moyens, les pourvoyeurs de la communauté; les plus pauvres n'étaient ni les moins empressés, ni les moins généreux; les *Lettres annuelles* renferment à cet égard des détails véritablement touchants. Nous y trouvons aussi les noms de plusieurs bienfaiteurs de marque dont la Compagnie de Jésus se fait un devoir de garder le souvenir. C'est, par exemple, à côté de Mgr de Bonald, son vicaire général, l'abbé Issartel, qui donna par testament sa bibliothèque au scolasticat de Vals; M. de Meaux, ancien élève de Saint-Acheul; le président Lavalette que l'on appelait le

« procureur » de Vals; Mme de Vercillac, qui avait organisé chez elle un atelier pour l'entretien de la lingerie et du vestiaire; la comtesse de Vogüé; Mme Perrin, une Lyonnaise qui, après avoir donné ses deux fils à la Compagnie de Jésus, ne cessa d'aider le scolasticat avec toute l'ingéniosité d'un dévouement fertile en ressources.

De leur côté les Jésuites ne marchandaient pas leur concours au clergé de la ville et du diocèse. A l'époque qui nous occupe, il semble bien qu'on leur laissait à peu près le monopole de la prédication. Dès lors le Père Maxime de Bussy réunissait autour de sa chaire, dans une église du Puy, un auditoire de douze cents hommes, et organisait pour eux une congrégation où l'on n'était pas admis avant l'âge de vingt ans; elle comptait, en 1834, trois cents membres, pratiquant la communion mensuelle, alors que, peu d'années auparavant, il n'y avait pas dans toute la ville plus de soixante hommes adultes à faire leurs Pâques. Dès lors aussi, la maison de Vals donna chaque année dix, douze et jusqu'à quinze Missions, la plupart du temps dans les bourgs et villages, mais souvent aussi dans des centres plus populeux. Quant aux scolastiques, la règle leur interdisant les occupations qui pourraient les distraire de leurs études, ils se contentaient d'aller deux à deux, les dimanches et jours de repos, faire le catéchisme aux enfants dans les églises ou les écoles du voisinage, parfois même à d'assez grandes distances. Établie dès les premiers jours, cette pratique a persisté aussi longtemps que la famille de saint Ignace a pu jouir d'un peu de paix et de liberté.

II

Lorsque le Père Renault fit la visite annuelle de la maison de Paris au mois de décembre 1833, il y trouva une douzaine de ses religieux, prêtres ou frères coadjuteurs. Le Supérieur n'était autre que le Père Loriquet; il habitait au n° 9 de la rue Monsieur, une maison assez vaste,

qui existe encore, occupée par des particuliers, mais avec un petit air de couvent. Les Jésuites l'avaient acquise l'année précédente dans des conditions avantageuses [1]. Le Père Varin recevait toujours, avec quelques-uns de ses frères, l'hospitalité des Religieuses Augustines de la rue de l'Arbalète ; les autres étaient rentrés à la rue de Sèvres. Nous voyons, dans le *Mémorial* de la visite, que la prudence ne leur permettait pas encore de paraître au dehors avec l'habit ecclésiastique [2]. Un an plus tard, alors que le clergé paroissial commençait à se montrer en soutane, l'archevêque de Paris faisait encore recommander aux Jésuites de s'en abstenir. Toutefois le Provincial crut pouvoir réunir toute la communauté sous le même toit. La résidence parisienne fut donc installée à la rue Monsieur, en janvier 1834. Elle n'y resta guère que dix-huit mois. Dès l'année suivante, on sentit le besoin de s'agrandir et surtout de s'établir dans un quartier moins excentrique. On ne pouvait reprendre possession de la maison de la rue de Sèvres qui venait d'être cédée, pour un bail de quatorze ans à un chef d'institution.

Les Jésuites devaient y revenir plus tard, mais non sans avoir auparavant planté leur tente en divers lieux. Ils se transportèrent d'abord au n° 15 de la rue du Regard. Il y avait là un immeuble considérable qu'il était aisé d'aménager à l'usage d'une communauté religieuse ; un corps de logis séparé permettait de recevoir à la fois jusqu'à vingt-cinq ou trente retraitants ; on avait la jouissance d'un jardin prolongé par d'autres espaces libres et plantés de grands arbres. Une description de l'état des lieux mentionne même un puits, qui fournit l'eau en abondance pour l'arrosage et les services domestiques. C'était une de ces

1. La maison fut achetée en janvier 1833, 60.000 francs. (Cf. *Catalogues* Vivier, 1833, p. 6.)

2. ...« *Si prudentia nondum sinit gestare habitum ecclesiasticum*, etc. Le Père Provincial règle certains détails relativement au costume civil, entre autres défense absolue d'entendre la confession de qui que ce soit, même dans l'intérieur de la maison, autrement qu'en soutane.

oasis de verdure dont il existe encore quelques restes dans le voisinage du Luxembourg [1].

Les Jésuites prirent possession de leur nouvelle demeure le 25 juillet 1835. Avant la fin de l'année, ils s'y trouvaient au nombre de vingt-quatre religieux, dont quinze prêtres. Un des avantages qu'elle leur offrit tout d'abord, et qui fut très apprécié, ce fut de pouvoir enfin installer une bibliothèque déjà riche, mais éparse çà et là dans des logements de fortune ; elle comptait 20.000 volumes, ramassés, dit l'annaliste, un peu partout à travers l'Europe, grâce au flair et à l'activité du libraire Merlin, célèbre bibliophile du temps, mort cette même année, 1835 [2]. Ces livres provenaient en grande partie des bibliothèques de l'ancienne Compagnie, pillées et dispersées au moment de la suppression ; on les retrouvait alors fréquemment dans les ventes publiques.

L'année qui précéda l'établissement de la résidence de la rue du Regard, les Jésuites de Paris avaient eu l'occasion de raviver un souvenir de l'ancienne Compagnie plus intéressant encore que les vieux livres. Le 15 août 1534, Ignace de Loyola, avec ses six premiers compagnons, s'était rendu à Montmartre ; Pierre Lefèvre, le seul d'entre eux qui fût prêtre, avait célébré la messe ; les autres avaient reçu la communion de ses mains et Ignace, au nom de tous, avait prononcé le vœu d'aller se remettre à la disposition du Souverain Pontife. La Compagnie de Jésus a toujours considéré ce jour comme celui de sa naissance.

1. Après les Jésuites, l'immeuble fut occupé par les Dames de la Retraite. Depuis, l'aspect des lieux a été complètement transformé ; le percement de la rue de Rennes, puis du boulevard Raspail a fait disparaître les jardins, et sur l'emplacement de la maison s'élève aujourd'hui le Mont-de-Piété en façade sur la rue de Rennes.

2. Les *Lettres annuelles* citent, entre autres opérations que Merlin fit pour le compte des Jésuites, l'achat des manuscrits du P. Gabriel Brotier, le dernier bibliothécaire de Louis-le-Grand, éditeur de Tacite et d'une partie des *Lettres édifiantes*. Ces manuscrits furent payés 3.000 francs, donnés par Louis XVIII, à la demande du duc de Doudeauville.

Le 15 août 1834 en ramenait le 300e anniversaire. Pour célébrer cette date mémorable, la résidence de Paris députa à Montmartre sept de ses membres, trois Pères et quatre frères coadjuteurs. Ils représentaient les sept premiers Jésuites qui avaient offert à Dieu à pareil jour et au même lieu les prémices de la Société. Les prêtres célébrèrent la messe de la fête dans l'église de Saint-Pierre ; deux d'entre eux, sur l'invitation du curé, adressèrent une allocution aux fidèles. Cependant la consolation de nos pèlerins était mélangée d'un regret. « Ils ne retrouvaient, disent les *Lettres annuelles*, ni la chapelle où leurs devanciers avaient fait leurs vœux, ni la fontaine au bord de laquelle ils avaient passé le reste de ce jour béni. » Déjà dix ans auparavant les novices de Montrouge avaient eu la même déception : « Aux vacances de 1824, raconte le Père Gury dans les *Mémoires*, ils firent le pèlerinage de Montmartre... On chercha, mais en vain, la chapelle souterraine où saint Ignace avait fait ses premiers vœux avec ses compagnons ; le temps avait tout détruit ; il n'en restait aucun vestige. »

Cette chapelle, dite du *Saint Martyre*, [1] se trouvait au seizième siècle dans l'enclos du monastère des Bénédictines, lequel s'étendait sur la plus grande partie de la Butte. En 1611 l'abbesse Marie de Beauvilliers, la fit reconstruire de toutes pièces et sur un plan plus vaste. Jusqu'à la Révolution, la dévotion du peuple de Paris pour ses premiers apôtres attira dans ce sanctuaire d'innombrables pèlerins. En 1792, les religieuses furent chassées et le monastère saccagé. Peu après, l'abbaye et ses dépendances furent vendues à des particuliers qui démolirent tous les bâtiments, à commencer par l'église du Martyre. En 1834, on ne savait plus même en indiquer

1. *Capella de Sancto Martyrio*, en mémoire du martyre de saint Denys et de ses compagnons, que la tradition place en ce lieu même, d'où le nom donné à la colline *Mons Martyrum*, Montmartre. Voir aux *Pièces justificatives*. N° VIII.

l'emplacement à travers les constructions qui déjà montaient à l'assaut de la Butte.

Dès lors pourtant il fut question pour les Jésuites de prendre pied en ces parages, qui avaient pour eux comme l'attrait de la terre natale. L'initiative du projet paraît être venue d'un prêtre de Marseille, l'abbé Milanta, qui avait été novice de la Compagnie et qui lui resta dévoué jusqu'à son dernier jour. Dans une lettre du 3 novembre 1836, le Père Provincial le remerciait « de son offre généreuse ». « Sans doute, ajoutait-il, ce serait une grande consolation pour nous de nous trouver voisins du berceau de notre Compagnie ; mais nous ne sommes pas en mesure pour former une seconde résidence à Paris. Au premier moment, je ferai à Montmartre la visite dont vous me parlez. Je compte sur votre coopération la plus dévouée pour toute espèce de bonne œuvre [1]. »

Ces dernières paroles semblent indiquer que le Père Provincial se serait mis en quête pour découvrir l'emplacement de l'ancienne église du Martyre et en faire l'acquisition avec l'argent qui lui était offert . Ses recherches n'aboutirent pas, et ce ne fut que vingt ans plus tard (1855) que les Jésuites purent acheter une partie de cet emplacement qu'on était parvenu à déterminer par l'étude attentive d'un plan de la Butte, du dix-huitième siècle, conservé à la Bibliothèque Nationale. En 1871, le reste du terrain ayant été mis en vente, l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine, s'en rendit acquéreur, et d'accord avec les Jésuites, fit élever une chapelle provisoire en bois où l'on commença à célébrer chaque année l'octave de saint Denys. Enfin, en 1878, les propriétaires cédèrent le tout pour l'établissement d'une communauté des religieuses Auxiliatrices du Purgatoire ; les Jésuites stipulèrent seulement que, dans la nouvelle chapelle du Martyre, un autel serait dédié à saint Ignace, où ils auraient la liberté de dire la messe, aussi souvent qu'ils le désireraient.

1. *Catalogues* Vivier, 1833-1834, p. 7.

Cet autel fut placé dans la crypte, apparemment au même niveau, ou à peu près, que la « chapelle souterraine » d'autrefois. L'abbé Le Rebours fit la bénédiction du monument, le 15 août 1887, assisté des PP. Théodore Salmon et Nicolas Bouchot. [1] Depuis lors il n'est guère de Jésuite venant à Paris qui ne réserve sa première visite pour l'humble crypte de la rue Antoinette ; plusieurs y ont prononcé leurs derniers vœux, et pour tous c'est une joie du cœur de renouveler leurs saints engagements en ce lieu vénérable.

En cette même année où le premier Provincial de France faisait son triste pèlerinage à Montmartre et s'assurait par ses propres yeux que, du pieux sanctuaire, berceau de la Compagnie de Jésus, les ruines mêmes avaient péri, *etiam periere ruinae*, un autre édifice disparaissait, lui aussi plein de souvenirs pour la famille de saint Ignace. Un incendie dévorait les bâtiments du noviciat construit en 1612, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice. Déjà l'église, transformée un moment en loge maçonnique, avait été démolie par la bande noire. A leur arrivée à Paris en 1801, le Père Varin et son compagnon le Père Barat auraient, d'après la tradition, dit la messe sur un autel improvisé avec des pierres ramassées dans les décombres. L'incendie de 1836 détruisit presque tout ce que la spéculation avait épargné jusqu'alors. Il ne restait désormais des anciennes maisons des Jésuites à Paris que le collège Louis-le-Grand et la maison Professe de la rue Saint-Antoine. Louis-le-Grand devait survivre en l'état jusqu'à la fin du siècle, où il fut rasé et reconstruit à neuf, en même temps que la Sorbonne. Quant à la maison Professe, aujourd'hui le lycée Charlemagne, elle demeure seule debout, avec son église devenue l'église paroissiale Saint-Paul-Saint-Louis, comme au temps où elle abritait les Bourdaloue et les confesseurs du roi.

En 1835 ces temps étaient déjà bien loin ; maintenant

1. Chapelle et couvent sont au n° 9 de la rue Antoinette.

les Jésuites cherchaient un asile peu sûr dans des maisons faites pour d'autres. Cependant ils s'étaient installés dans leur résidence de la rue du Regard sans trop de crainte pour le lendemain. Ils n'en étaient plus réduits à se cacher comme les années précédentes ; leur nombre avait plus que doublé, leurs travaux grandissaient en proportion, et sans jeter beaucoup d'éclat, n'étaient pas infructueux. L'archevêque de Paris leur confiait la retraite pastorale du diocèse ; ils prêchaient également les Exercices spirituels dans des collèges royaux comme Henri IV et Louis-le-Grand, dans des institutions libres comme Laville, Poiloup, Bervenger, dans des hôpitaux ou hospices comme la Salpêtrière, Necker, la Charité ; les retraites publiques montaient en une année au chiffre de 76 ; celui des retraites privées atteignait 160, et celui des confessions entendues dépassait 40.000. Les curés de Paris ne faisaient pas difficulté de recourir aux Jésuites quand ils avaient besoin d'un prédicateur. Le Père Loriquet écrivait, à la veille du Carême de 1836 : « Nous voilà lancés dans les chaires de la capitale. Cette année nous en occupons six à la fois, sans compter les communautés... On paraît enfin convaincu que nous ne nous occupons que de notre ministère, et que, si le Gouvernement n'avait pas d'autres ennemis que nous, il serait immortel[1]. »

L'année précédente le Père Guyon, qui appartenait de nouveau, mais pour la dernière fois, à la résidence de Paris, avait fait une de ces campagnes apostoliques où il fournissait à lui seul la besogne de plusieurs ouvriers vaillants. Elle avait été marquée par deux incidents qui agitèrent l'opinion et que de nombreux journaux commentèrent de façons différentes. Nous les rapportons d'après le périodique religieux le plus autorisé de l'époque :

1. Au P. Druilhet à Lyon, 20 février 1836. La lettre est signée *Marie*. Trop connu pour pouvoir sans danger mettre son nom au bas de sa correspondance, le P. Loriquet avait, depuis 1830, adopté ce pseudonyme.

« M. l'abbé Guyon a terminé à la fin de décembre (1834) dans la cathédrale de Versailles un cours d'instructions (on évitait le mot de Mission, mais ce n'était pas autre chose qu'une Mission) qui a duré plus de six semaines et qui a été constamment suivi. Il y avait deux discours par jour, un le matin et un le soir. L'auditoire se recrutait dans toutes les classes de la population. Les réunions ont été toujours fort paisibles, et il n'y a pas eu de tentative pour exciter du trouble. Seulement quelques libéraux attardés sont allés se plaindre à la préfecture. D'après eux c'était un scandale, après la Révolution de Juillet, de tolérer encore semblables exercices. Le préfet, M. Aubernon, les calma en leur représentant que ces exercices avaient lieu dans l'intérieur d'un édifice destiné au culte et que personne n'était obligé d'y assister.

« Au cours de ses instructions, le prédicateur en est venu à parler du sceau de la confession; il a insisté sur ce fait que, au milieu de tant de scandales qui ont affligé l'Église en divers temps, jamais le secret de la confession sacramentelle n'a été trahi. On lui a opposé un fait raconté dans un ouvrage, *Souvenirs de la Marquise de Créquy*, qui vient de paraître et qui a beaucoup de vogue. La marquise affirme qu'un curé du Maine, ayant révélé un secret reçu en confession, fut jugé et condamné au Parlement de Rennes. Le fait est sûr; car la marquise donne des détails très circonstanciés et très précis. On est donc allé aux informations; on s'est adressé à l'évêché du Mans; un grand vicaire, l'abbé Bournault, a été chargé par l'évêque de faire une enquête. Son rapport, daté du 16 décembre, est sous nos yeux... » On y voit ce qu'il faut penser de cette vilaine histoire. De toutes les indications, qui donnent au récit un air d'exactitude, pas une n'est véridique. En particulier, le Parlement de Rennes n'a pu connaître l'affaire, car le Maine se trouvait dans le ressort du Parlement de Paris; d'ailleurs personne dans le pays où elle aurait eu lieu n'en a jamais entendu parler, et pourtant les vieillards n'y manquent pas qui vivaient déjà à l'époque

où l'on place l'événement. Le récit que l'on prête à la spirituelle marquise n'a donc pas plus de valeur historique que tant d'autres « bavardages de salon dont les faiseurs de *Mémoires* amusent la crédulité publique »[1].

Telle était la conclusion du grave chroniqueur de *L'Ami de la religion et du Roi*, à la suite du vicaire général du Mans. Le Père Guyon l'avait de son côté développée devant son auditoire de la cathédrale. C'était peut-être faire beaucoup d'honneur à une calomnie ramassée dans un ouvrage apocryphe. Personne aujourd'hui ne prendrait la peine de réfuter sérieusement les commérages publiés par le comte de Courchamps sous le titre de *Souvenirs de la marquise de Créquy*. Mais on n'était pas encore, en 1835, saturé de ce genre de littérature; cette lourde compilation en sept volumes était, si l'on peut dire, le livre du jour.

L'autre épisode de la Mission de Versailles nous reporte à trois siècles en arrière, au temps des « Colloques » entre théologiens catholiques et ministres de la Réforme. Une personne, qui songeait à passer au protestantisme, proposa au Père Guyon d'accepter une discussion avec le pasteur Pyt, lequel était alors en renom de science parmi ses coreligionnaires de Paris. Le missionnaire y consentit. L'assistance devait se composer d'un petit nombre de personnes désignées par chacun des adversaires. Le Père Guyon choisit des hommes notables de Versailles, les uns catholiques, les autres protestants; le pasteur arriva escorté d'un groupe de femmes protestantes.

La conférence eut lieu le 12 décembre dans une salle de l'évêché de Versailles. Il avait été convenu que chacun aurait la parole à son tour pendant un quart d'heure. Sur la demande de M. Pyt, le Père Guyon parla le premier. « Il exposa les preuves qui établissent que l'église protestante n'est pas la véritable église de Jésus-Christ. Quand le tour de M. Pyt fut venu, au lieu de répondre aux arguments de son adversaire, il se jeta sur d'autres sujets,

1. Cf. *L'Ami de la Religion et du Roi.* Tome LXXXIII, 10 janvier 1835, pp. 130 et 190.

parla du Pape, de l'église romaine, de saint Pierre qui n'était jamais venu à Rome, etc. M. Guyon voulut le ramener à la première discussion. Il lui demanda comment, dans son système, il pourrait expliquer des textes très clairs de l'Écriture : *Dic Ecclesiae... Si Ecclesiam non audierit... Haereticum devita... Posuit episcopos regere Ecclesiam Dei*, etc. Tout cela ne peut s'appliquer au système protestant. Où est en effet l'Église qu'on est tenu d'écouter? Où les évêques chargés de gouverner l'Église... » Interrogé s'il tenait la doctrine de Luther ou celle de Calvin, M. Pyt ne voulut pas répondre. Au sujet de la divinité de Jésus-Christ, il hésita d'abord; mais voyant quel avantage il allait donner à son contradicteur, il déclara prendre à son compte les paroles de l'apôtre Thomas : Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu. De son côté, « M. Guyon refusa de répondre aux difficultés de détail, demandant qu'on éclaircît la question capitale posée par lui tout d'abord; autrement on passerait sans cesse d'un objet à un autre. Et ainsi s'écoulèrent les deux heures de la conférence. » Comme il arrive en pareil cas, on n'avait abouti à aucune conclusion précise et chacun restait sur ses positions.

Le lendemain M. Pyt fit proposer une nouvelle conférence, où le public serait convié. Le Père Guyon récusait le suffrage de la multitude et n'acceptait qu'une assistance restreinte d'hommes capables d'apprécier la valeur des raisons. Il fallut renoncer à recommencer la joute. Le missionnaire se contenta donc de traiter en chaire, dans une série de discours, des caractères de la véritable Église, lesquels se trouvent dans l'Église catholique et ne se trouvent que là. Quant au ministre du Saint Évangile, il se hâta de publier une brochure, sous le titre de *Quelques mots à M. Guyon*, où il rendait compte de la conférence, et naturellement se donnait à lui-même tout l'avantage. Une Revue protestante, *Le libre examen*, fut au contraire très réservée sur la victoire du champion de son parti. Cette victoire même lui parut plutôt douteuse. « M. Guyon,

dit-elle, posa en principe qu'il fallait un juge des controverses, puisque l'Évangile n'est pas toujours clair ; ce qu'il prouva par les divisions entre les chrétiens, et surtout entre les protestants. » Or, la Revue convient que l'argument resta sans réponse ; du moins le ministre ne répondit pas directement ; « il n'arriva jamais sur le terrain où l'abbé avait placé la discussion[1]. »

Le Père Guyon laissa le pasteur Pyt se décerner des couronnes. Ce n'est pas qu'il fût embarrassé pour lui adresser aussi *quelques mots*. Nous avons trouvé dans ses papiers des notes manuscrites sur les sujets de controverse avec les protestants ; elles fourniraient plus que la matière d'un juste volume. Sur ces questions, comme sur beaucoup d'autres, il pouvait dire qu'il était « plein de discours »[2]. Mais l'infatigable missionnaire n'avait pas le loisir de s'attarder en discussions sans utilité comme sans issue. L'obéissance l'envoyait faire sa troisième année de probation. Depuis douze ans, il n'avait pas connu de repos. La Mission achevée, il partit pour Saint-Acheul ; il allait enfin se recueillir dans le silence et les exercices de la vie intérieure. D'après le *Diaire* de la maison de Paris, on aurait distribué 15.000 communions dans les églises de Versailles le jour de Noël, où se clôturait la Mission. Alors même que ce gros chiffre devrait être réduit quelque peu, les prédications du missionnaire avaient donc obtenu un assez beau résultat ; il eût mieux fait peut-être de n'y pas ajouter une de ces conférences contradictoires dont le moindre inconvénient est de n'aboutir à rien.

III

Nous avons vu que, à partir de 1830, le Provincial de France avait fixé sa résidence à Lyon. Le Père Renault

1. *L'Ami de la Religion.* Tome LXXXIII.
2. *Plenus sum sermonibus.* (Job. XXXII, 18.)

y vint prendre possession de sa charge le 1er mai 1833. Il trouva la petite communauté partagée en deux groupes, celui de la rue du Puits-d'Ainay et celui de la rue des Marronniers; il donna ordre de se réunir au Puits-d'Ainay, où il se proposait d'appeler plusieurs prêtres qui n'avaient pas terminé leur noviciat. En effet, au mois de novembre suivant, il y en avait sept, sous la direction du Père Gury, qui était en même temps Supérieur de la résidence. Il ne garda toutefois cette fonction que pendant quelques semaines. Le Père Druilhet, libéré de sa mission de Prague, venait de rentrer à Lyon. Ses antécédents, la confiance de ses frères, les sympathies personnelles qu'il s'était acquises le désignaient pour le gouvernement de cette maison qu'il avait fondée, mais où tout était à faire ou à refaire. Il en prit en effet la direction le 19 janvier 1834; le Père Gury garda seulement ses attributions de Père spirituel et de maître des novices, attributions qui étaient devenues sa spécialité.

La résidence comptait dès lors dix-neuf religieux, dont quatorze prêtres. Le local qu'ils occupaient au n° 3 de la rue du Puits-d'Ainay devenait absolument insuffisant; le séjour en était d'ailleurs malsain et fort incommode à raison des forges et des usines qui l'avoisinaient. Le premier soin du nouveau Supérieur fut de chercher une installation plus convenable. Une excellente occasion se présentait. L'hôtel Roche-Baron, au n° 14 de la rue Sala, était à vendre. On y pouvait déjà trouver place pour la communauté entière, et il était facile de s'agrandir au fur et à mesure des besoins. Il y avait toutefois au préalable un cas de conscience à résoudre. L'hôtel avait été vendu comme bien d'émigré; l'ancien propriétaire prétendait maintenir ses droits et faire opposition. L'affaire fut examinée au Conseil de l'archevêché. Ledit propriétaire ayant reçu sa part d'indemnité sur le milliard des émigrés, l'avis unanime fut qu'il n'avait aucun titre à faire valoir sur son ancienne propriété, pas plus au regard de la conscience que devant les tribunaux civils. Restait

une question plus difficile à résoudre. Il fallait trouver 214.000 francs pour payer l'immeuble. La résidence de Lyon, dispersée en naissant, avait vécu au jour le jour ; il pouvait sembler bien téméraire d'assumer une telle charge. Le Père Druilhet s'en rendait compte assurément, mais ses hésitations, s'il en eut, furent de courte durée. Un mois après son entrée en charge, l'affaire était sans doute conclue. Voici en effet le billet que lui adressait Mgr de Pins à la date du 21 février :

« Mon très révérend Père, je me suis occupé cette nuit, aux pieds de Dieu, de l'œuvre dont nous nous sommes entretenus hier au soir... Je poserai la première pierre de l'édifice que vous vous proposez d'élever *Ad Majorem Dei Gloriam*. Dieu la bénira. Je vous envoie mille francs.

« Recevez, mon très révérend Père, l'hommage du tendre intérêt que je vous ai voué à tous et à vous en particulier. Celui qui vous accompagne ne doute pas non plus des tendres sentiments qui m'attachent à lui [1]. J'ai posé plusieurs premières pierres dans le diocèse et le bon Dieu a toujours béni. Ma confiance est grande dans la bénédiction que je sollicite pour l'œuvre dont nous nous sommes entretenus hier au soir.

« J.-P. Gaston, Archev. d'Amasie, administrateur de Lyon [2]. »

Une libéralité ainsi offerte était pour les Jésuites d'un prix inestimable. Le saint archevêque, on le voit, faisait plus que consentir à leur établissement définitif à Lyon. Lui-même en eût fait les frais, si ses ressources le lui eussent permis. On pouvait alors racheter le beau couvent des Carmes, avec son église et ses dépendances, si magnifiquement étalé à mi-côte de la colline de Fourvière. Mgr de Pins avait dit plus d'une fois aux Pères : « Si j'avais 300.000 francs sous la main, tout cela serait pour vous. » Cette bienveillance du premier pasteur pour la famille de

1. Le P. Étienne Deplace.
2. Archiv. Prov. Lugd. Autogr.

saint Ignace allait si loin, il la manifestait si ouvertement que le Père Druilhet se voyait obligé de lui en faire de respectueuses remontrances; beaucoup de gens en effet ne pouvaient manquer d'en prendre ombrage[1]. Voici pourtant une marque d'estime et de confiance qui n'était pas de nature à exciter la jalousie. Comme la ville de Lyon se voyait une fois de plus, en 1835, sérieusement menacée du choléra et que déjà on prenait des mesures pour le cas où le fléau éclaterait, l'archevêque déclara son intention de confier aux Jésuites le service spirituel de l'hôpital des cholériques. « Il savait, disait-il, que l'on pouvait compter sur leur dévouement. » Au reste, lui-même considérait comme un des actes les plus heureux de son administration d'avoir introduit la Compagnie de Jésus dans le diocèse confié à ses soins. Il s'en fait un mérite et un honneur dans une lettre qu'il écrit à son ami, le cardinal Pacca, peu de temps après sa retraite. « J'ai posé, lui dit-il, la première pierre de l'établissement des Jésuites, œuvre immense par les résultats qu'elle doit avoir un jour[2]. »

Fort de l'appui de l'archevêque le Père Druilhet alla donc de l'avant. Sa confiance ne fut pas trompée. La famille d'un jeune religieux fournit près de la moitié de la somme nécessaire; le reste vint sous la forme de dons ou de prêts sans intérêt; parmi les prêteurs eux-mêmes

1. Lettre du P. Druilhet au R. P. Général, 30 septembre 1835.

2. Le brouillon de cette lettre se trouve aux Archives de la Province de Lyon (XXI, p. 429) parmi les papiers de Mgr de Pins qui remplissent plusieurs volumes. Le vénérable prélat venait de recevoir le Bref qui le déchargeait de ses fonctions d'administrateur apostolique du diocèse de Lyon. Ce Bref, daté du 28 avril 1840, était assurément très élogieux; mais certaines omissions semblaient faites intentionnellement; Mgr de Pins se demandait s'il fallait y voir une désapprobation adoucie dans la forme. Il faisait confidence de sa peine au cardinal Pacca. Au reste il demeura persuadé jusqu'à la fin qu'il avait déplu, lors de l'affaire des Ordonnances de 1828, en s'adressant directement au Pape, sans passer par le Nonce. C'était, disait-il, le motif qui l'avait fait écarter, lorsque la mort du cardinal Fesch permit enfin de nommer un titulaire au siège de Lyon. Ses seize ans d'administration semblaient le désigner pour ce poste.

plusieurs détruisirent leurs billets avant le jour de l'échéance. La charité lyonnaise a toujours des largesses pour les œuvres dont l'utilité lui est démontrée ; les catholiques de Lyon estimèrent, avec Mgr de Pins, que l'établissement de la Compagnie de Jésus n'était pas sans avantages sérieux pour le bien de la cité.

La communauté prit possession de sa nouvelle demeure le 11 août 1834 ; le lendemain, en la fête de sainte Claire, Mgr de Pins fit la bénédiction de l'oratoire intérieur. Pour l'exercice du ministère sacerdotal, les Pères avaient précisément à leur disposition la chapelle publique des religieuses de Sainte-Claire, contigüe à leur résidence. Cet état de choses provisoire devait se prolonger pendant bien des années.

Ainsi, après soixante-dix ans d'exil, la Compagnie de Jésus se trouvait réinstallée à Lyon dans une maison à elle et dans des conditions à peu près normales. L'affaire avait été menée rapidement et les pronostics du pieux archevêque, qui avait posé la première pierre, s'étaient pleinement réalisés. D'ailleurs les épreuves, accompagnement ordinaire de ces sortes d'entreprises, n'avaient pas fait défaut. On avait à peine commencé l'aménagement de la future résidence, lorsque tout fut remis en question par un événement qui pouvait avoir les plus désastreuses conséquences. La loi sur les associations avait porté à son comble l'irritation de ceux contre qui elle était dirigée. Tous les organes révolutionnaires avaient annoncé la résistance à main armée. De fait des émeutes eurent lieu dans un certain nombre de villes de province ; à Paris la manifestation fut promptement et durement réprimée, si bien que les journaux du parti purent parler des « massacres de la rue Transnonain. » Mais c'est à Lyon que les meneurs portèrent leur principal effort ; ils comptaient se rendre maîtres de la ville, grâce à la population ouvrière des faubourgs très nombreuse et très inflammable. Le soulèvement éclata le 9 avril, et la lutte se poursuivit pendant cinq jours avec des alternatives diverses entre les

insurgés et les troupes régulières[1]. Le sang coula jusque dans les églises où les combattants s'étaient retranchés; il y eut plus de trois cents morts des deux partis et un bien plus grand nombre de blessés. Le 13 au soir, l'insurrection était enfin écrasée. Plus d'une fois pendant ces terribles journées on avait pu craindre que l'avantage ne lui restât, et on sait par expérience que, en pareil cas, les communautés religieuses sont réservées aux pires excès. Mais si l'alerte avait été vive, elle fut de courte durée. Les Jésuites qui avaient dû se disperser pendant l'orage rentrèrent au bout de quelques jours dans la pauvre maison de la rue du Puits-d'Ainay; les émeutiers n'avaient pas eu le temps de la mettre au pillage.

La joie du transfert dans une résidence plus confortable fut attristée par une autre épreuve d'une nature particulièrement douloureuse. C'est une vilaine histoire sur laquelle on pensera peut-être que mieux vaudrait faire silence. Mais l'Évangile raconte bien celle de Judas, et personne n'estime qu'il en rejaillisse aucun déshonneur sur le collège apostolique auquel il avait appartenu.

Un membre de la communauté, frère coadjuteur, s'était justement laissé prendre par la tentation de Judas. Il s'appelait Gabriel Colette. Abusant de la confiance qu'on lui accordait il avait commis une série de petits larcins. Il finit par s'enfuir en son pays, après avoir soustrait quelques milliers de francs qui représentaient toutes les réserves de la maison. Arrêté une première fois à Besançon et obligé à restituer sous menace d'être livré à la justice, il s'était imposé de nouveau et avait continué le cours de ses déplorables exploits, payant d'audace et se persuadant que les Pères n'oseraient jamais le dénoncer. Ils usèrent en effet au cours de cette trop longue aventure d'une mansuétude fâcheuse et à peine excusable. Des

1. « On a calculé que les troupes avaient tiré 269.000 coups de fusil et 1.729 coups de canon. » Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet,* tome II, p. 245.

méfaits d'un autre ordre amenèrent enfin le misérable devant les tribunaux. Son cas était passible des assises ; il fut condamné le 11 juin à « l'exposition » et à dix ans de travaux forcés. Le Père Fouillot, alors Supérieur de la résidence de Dôle, essaya, comme en témoigne sa correspondance, d'une intervention auprès de la reine Amélie pour obtenir que la peine infamante de l'exposition fût épargnée, en raison de ses antécédents, au malheureux Colette [1]. Nous ignorons quel fut le résultat de ses démarches.

Quelques semaines auparavant le Père Druilhet avait eu la douleur de perdre un autre de ses religieux, mais dans des conditions plus consolantes. Le Père Roch Legrand était comme lui un ouvrier de la première heure. Ils avaient été reçus l'un et l'autre par le Père de Clorivière, en 1814, à quelques jours d'intervalle. Usé avant l'âge et épuisé de forces, le Père Legrand ne se résignait pas à l'oisiveté ; il venait de donner ses soins à une édition du Bréviaire en un seul volume (*Totum*), qui eut un grand succès. Il n'entra à la maison de la rue Sala que pour se préparer à la mort. Ses derniers jours furent marqués par un témoignage d'affectueux dévouement que nous nous plaisons à rapporter. Un jeune homme, Henri du Colombier, qui avait été élève du Père Legrand au petit séminaire d'Aix, vint de La Tour-du-Pin à Lyon, s'installa au chevet du malade, et pendant six semaines lui tint fidèle compagnie, lui faisant la lecture et le servant comme un véritable infirmier. En racontant le fait dont il avait été témoin, le Père Gury y ajoute cette très juste réflexion : « On ne sait auquel il est plus honorable, du maître ou de l'élève [2]. »

En même temps qu'une nouvelle édition du Bréviaire,

1. *Archiv. Prov. Lugd.* VI, p. 27.

2. Le Père Roch Legrand mourut le 12 août 1835, âgé de 42 ans; il avait été précédé dans la tombe par le Père Charles Gentil, 19 octobre 1834. Ce sont les deux premiers Jésuites morts à Lyon depuis le rétablissement de la Compagnie.

la résidence de Lyon à ses débuts publiait les œuvres oratoires du Père de Mac-Carthy. Le Père Étienne Deplace s'y employa à son retour de Prague ; il y ajouta une biographie du célèbre prédicateur avec une dédicace à Mgr de Pins. Jusque-là les Jésuites de Lyon remplissaient seulement le rôle « d'éditeurs ». Le premier ouvrage où ils apparaîtront comme auteurs sera un hommage à la glorieuse protectrice de la cité, Notre-Dame de Fourvière[1].

Ils ne purent tout d'abord se consacrer à l'un des ministères que la Compagnie affectionne spécialement, l'établissement et la direction des congrégations ; la raison en est toute à l'honneur du clergé lyonnais et de la bonne organisation des paroisses lyonnaises. Chacune en effet avait déjà une ou plusieurs de ces pieuses associations. Cependant la congrégation des *Messieurs*, fondée au commencement du siècle par le Père Roger, s'était maintenue dans sa ferveur ; elle se recrutait dans toute la ville et jouissait de l'autonomie avec un aumônier pris en dehors du clergé paroissial. Le Père Roger, ayant été appelé à Lyon sur la fin de 1834, les plus anciens congréganistes se fussent volontiers remis sous sa direction ; pour des raisons de délicatesse l'autorité ecclésiastique ne crut pas devoir déférer à leurs vœux.

Vers le même temps Mgr de Pins confiait aux Jésuites l'administration spirituelle de la prison militaire qui se trouvait à l'autre extrémité de la rue Sala. C'est là que nous voyons débuter, dès la première année de la résidence, le Père Louis Parabère, qui devait pendant trente ans fournir en France, en Crimée et en Algérie, une belle et féconde carrière d'aumônier des soldats. Les *Lettres annuelles* rapportent que, pour son coup d'essai, il lui

1. *Notre-Dame de Fourvière,* ou *Recherches historiques sur l'autel tutélaire des Lyonnais et sur les principaux événements qui ont retardé ou hâté sa gloire,* par l'abbé A.-M. Cahour. Lyon, Pélagaud et Lesne. Paris, Poussielgue-Rusand, 1838. 8°, LIV-449 pp. Avec Dédicace à Mgr de Pins.

fallut préparer à la mort un pauvre garçon, nommé Philibert, qui venait de passer en conseil de guerre. L'exécution fut retardée, on ne sait pour quel motif, près de deux mois. Le Père ne manqua pas un jour de visiter le condamné qui finit dans d'admirables sentiments de résignation et de piété. Il marcha au supplice en récitant le rosaire. Du reste, l'aumônier avait de bonne heure gagné la confiance de son peuple de prisonniers; dès la seconde année de son ministère, il avait la consolation de les voir presque tous remplir leur devoir pascal ; une retraite en règle avait précédé, pendant laquelle beaucoup d'entre eux donnèrent des témoignages touchants de ferveur, jusqu'à refuser de toucher à la viande qu'on leur servait aux jours où l'Église l'interdit. Mieux encore, le Père Parabère réussit à enrégimenter les plus vaillants contre le respect humain, dans une petite congrégation de la Sainte Vierge, qui eut ses réunions avec chant de cantiques et pratiques pieuses et charitables. Par son influence l'atmosphère de la prison fut sensiblement assainie; le blasphème et l'obscénité se firent plus rares dans les conversations.

Tandis que le scolasticat rappelé de Brigue se reconstituait à Vals, que les Pères dispersés rentraient dans leurs résidences, Avignon attendait encore le retour de ses novices. Le Père Renault avait cru devoir différer leur rapatriement. Depuis son départ pour l'étranger en 1830, ce malheureux noviciat avait eu une existence nomade. Ceux qui se donnèrent alors à la Compagnie, dans la Province de France, y apprirent tout d'abord par leur expérience que la vocation du Jésuite est d'aller en divers lieux sans s'attacher à aucun. Après une première étape à Gênes, la petite tribu passait, en 1831, à Chiéri en Piémont; l'année suivante, elle est obligée de se partager ; une moitié reste à Chiéri, l'autre va à Estavayer. En 1833, quelques-uns restent à Estavayer, mais le gros de la troupe reçoit l'hospitalité dans une aile du collège de Brigue. En 1834, on se rapproche de la frontière ; le

noviciat s'installe à Mélan ; il compte un total de vingt-sept novices ; plusieurs sont originaires de la Savoie, qui appartient au royaume de Sardaigne ; mais ils optent pour la France, ce qui ne laisse pas que d'éveiller certaines susceptibilités, d'ailleurs très promptes à s'apaiser. Enfin, aux premiers jours de 1835, le noviciat se retrouve à Avignon après plus de quatre ans d'absence.

Par une lettre du maître des novices, le Père Solente, écrite le mois précédent au Père Général, nous voyons que la police surveilla de très près ce retour de l'émigration ; mais ne le jugeant pas sans doute dangereux pour la tranquillité publique, elle laissa faire. Ce n'était du reste qu'un modeste bataillon, une partie de l'effectif étant demeuré à Mélan. Parmi les nouveaux venus nous voyons figurer Michel Fessard, Alexis Possoz, Louis Saint-Cyr, Armand de Ponlevoy, Maurice Ogerdias, Amable du Bourg, etc. Dans la lettre que nous venons de citer, le Père Solente témoigne que la faveur qui avait accueilli à Avignon leurs devanciers ne s'était point refroidie. Le nouvel archevêque surtout, Mgr du Pont, ne mettait pas de bornes à sa bienveillance. Son affection pour la famille de saint Ignace allait, si nous en croyons les souvenirs de quelques vénérables anciens, jusqu'à lui faire souhaiter de se démettre un jour de sa charge pour mourir sous l'habit du Jésuite. Transféré à Bourges en 1842, ce fut la pourpre cardinalice qu'il revêtit quelques années plus tard.

Mgr du Pont encouragea de tout son pouvoir la reconstitution de la résidence et du noviciat. Dès la fin de 1835, la maison de la rue Saint-Marc ne comptait pas moins de quarante religieux. En attendant qu'ils eussent une église à eux, l'administration archiépiscopale avait mis à la disposition des Pères la chapelle dite de l'Oratoire, vaste et bel édifice en forme de rotonde. Mgr du Pont leur confia en outre une chapelle que se disputaient deux confréries de Pénitents, respectables par leur ancienneté mais bien dégénérées de la ferveur primitive. Le Père Nicolas Deschamps avait commencé à y introduire la réforme. La

congrégation des ouvriers du Port, dite des Bons-hommes, organisée sur un nouveau plan, réunissait déjà, en 1834, cent quatre-vingts membres partagés en deux sections, celle des hommes et celle des jeunes gens. Cette pieuse association était destinée à connaître une longue période de prospérité, suivie, hélas ! du déclin inévitable des institutions humaines.

Les Annales de la résidence d'Avignon mentionnent encore à cette époque de renouveau une série de Missions dans les villes les plus importantes du Comtat, entre autres Carpentras et Orange. Toute la région était alors sous la menace du choléra qui sévissait à Marseille, à Aix, et gagnait de proche en proche à travers la Provence. Le 27 juillet 1835, le Père Solente écrivant au Père Druilhet lui donnait quelques détails sur la marche du fléau. Avignon n'était pas encore atteint, mais d'un jour à l'autre on s'attendait à l'invasion. Déjà les novices avaient sollicité la faveur d'aller au secours des victimes. Le Père Maître avait répondu qu'il ne donnerait l'autorisation, le cas échéant, qu'à ceux qui auraient l'agrément de leurs familles. Quant aux novices déjà prêtres, il exigeait qu'ils fissent leur demande par écrit. Dieu se contenta de ces généreuses dispositions. Si Avignon ne fut pas complètement épargnée, du moins l'épidémie y fut relativement bénigne, et les jeunes religieux n'eurent pas l'occasion de se dévouer comme leurs devanciers au temps où la peste exerçait périodiquement ses ravages[1].

Les circonstances n'étaient guère favorables au recrutement du noviciat ; aussi le progrès fut-il tout d'abord assez lent. Toutefois sur la fin de l'année quatre élèves de Fribourg vinrent prendre leur place dans la petite famille ; c'étaient Édouard de Bouchaud, Louis Hélot, Marc Finaz et Victor Mertian. Tous les quatre sont de ceux dont

1. Le F. Florent Claude, scolastique de la Province de France, envoyé à Madrid, en 1830, pour y faire ses études de Théologie, mourut l'année suivante, juin 1831, du mal contracté à l'hôpital au service des cholériques.

l'Écriture dit qu'ils ont laissé après eux un nom digne d'éloge[1]. Le Père Édouard de Bouchaud fut, dans la Province de Lyon et spécialement au collège de Mongré, un religieux distingué dans tous les sens du mot; le Père Hélot, mort à Chang-Hai, en 1867, compta parmi les ouvriers de la première heure de la Mission du Kiang-Nan; le Père Finaz mourut préfet apostolique de la Mission de Madagascar; le Père Victor Mertian fut le premier Provincial de la Province de Champagne.

En même temps arrivaient au noviciat deux jeunes docteurs en médecine, Aimé Eyssette et Charles Castanier. Celui-ci n'eut pas le temps de réaliser les espérances que sa générosité et ses talents avaient fait concevoir. Il mourut au mois de juillet suivant. La petite famille fut durement éprouvée en ces années calamiteuses. Épargné par le choléra, le noviciat d'Avignon n'en payait pas moins tribut à la maladie. Le Père Solente ne cesse de gémir dans sa correspondance sur l'état précaire des santés. C'était la répétition des plaintes que le Père Gury faisait, dix ans plus tôt, sur l'affaiblissement général des tempéraments. Il semble bien aussi qu'il y eut alors quelques excès de rigidité dans les règlements et trop peu de souci de l'hygiène. Les médecins réclamaient plus d'exercice et de vie au grand air. Le Père Maître lui-même aurait voulu quelque détente; mais on lui répondait que le noviciat est fait pour mettre à l'épreuve la résistance physique aussi bien que la vigueur morale. Toujours est-il que les listes nécrologiques nous présentent à cette époque une proportion absolument anormale de jeunes religieux aux alentours et même au-dessous de la trentième année. Pendant quatre années consécutives, de 1832 à 1835, la mort enlève sensiblement autant de scolastiques que de prêtres, une fois même davantage, 32 contre 31, en 1832. Ces chiffres sont ceux de la Compagnie tout entière; mais la Province de France n'est pas mieux partagée que les

[1] *Reliquerunt nomen narrandi laudes eorum.* Eccl. XLIV, 8.

autres ; en cette même année 1832, sur sept morts un seul a dépassé 33 ans.

Pour en revenir à la maison d'Avignon, trois mois après Charles Castanier, elle perdit encore le frère coadjuteur Jean-Baptiste Guibal[1]. Celui-là n'était plus un jeune homme ; il était entré sur le tard. Père de famille, riche et considéré, devenu veuf aux environs de la cinquantaine, il n'attendait, pour se donner à Dieu, que d'avoir établi ses enfants. Son fils allait bientôt être ordonné prêtre ; il s'occupait de chercher un parti pour sa fille, quand un jour elle lui déclara qu'elle entrait à la Visitation. Il ne retarda plus un moment l'exécution de son dessein. Cet homme, qui avait connu une très large aisance, s'estima heureux d'être reçu parmi les fils de saint Ignace comme simple frère coadjuteur. Il y passa dix ans, faisant l'édification de tous et rendant de très précieux services dans la charge de procureur, par l'expérience qu'il avait des affaires, qualité rare chez les Jésuites, quoi qu'en dise la légende.

Cependant le choléra poursuivait ses ravages à peu de distance d'Avignon. Dans sa lettre du 27 juillet le Père Solente écrivait : « A Marseille, à Aix, à Toulon, à Beaucaire, il sévit d'une manière terrible... Presque tous ceux qui sont atteints succombent ; il n'en échappe pas cinq sur cent... Il paraît que le fléau a été apporté par un vaisseau venu d'Oran, avec quantité de vêtements et de linges qui avaient servi à des cholériques ; toute cette cargaison fut vendue sur le port de Marseille... En dépit de la salubrité de son climat, la ville d'Aix a été particulièrement atteinte. Le Père Richard m'écrivait, il y a peu de temps, qu'ils avaient eu en un jour 103 cas et presque autant de morts ; et notez qu'il ne restait pas dans la ville un quart de la population. La ville est maintenant presque entièrement déserte, et ils ont encore de 40 à 50 morts par jour. Tout fuit, riches et pauvres, et

1. Mort le 28 octobre 1835, à l'âge de 63 ans.

le choléra les poursuit à la campagne où ils périssent sans secours. Nos Pères ne se sont point épargnés, et ils en ont été quittes pour la fatigue... Le travail ne suffit plus maintenant à leur zèle, à cause du petit nombre d'habitants qui restent[1]. »

Le Père Théofrède Richard était le Supérieur de la résidence que les Jésuites venaient de reconstituer à Aix quelques mois auparavant et qui trouvait ainsi dans une calamité publique l'occasion de donner à la cité les prémices de son apostolat. On se souvient qu'après l'exécution des Ordonnances de 1828 les Pères s'étaient retirés à la maison de campagne de Saint-Joseph du Tholonet et y avaient établi le juvénat de la Province. Les études scientifiques et littéraires y fleurirent pendant deux ans, sous l'impulsion du Père Joseph Desbouillons, lui-même fervent humaniste. Nous voyons dans le *Diaire* de la maison que l'archevêque d'Aix assistait volontiers aux exercices académiques qui se donnaient à Saint-Joseph. La tempête de 1830 dispersa les étudiants. Il ne resta dans la paisible solitude de Saint-Joseph qu'un petit nombre de prêtres qui s'employèrent de leur mieux aux différents ministères et en particulier à celui des retraites fermées. Nous avons retrouvé de pieuses images du temps qui servaient sans doute d'invitation ou de mémorial. On y voit la maison des retraitants et, dans le voisinage, la chapelle de Lorette blottie sous les pins, avec la devise de saint Bernard en exergue : *O beata solitudo! O sola beatitudo!*

Mais, si tranquille et gracieuse qu'elle fût, cette petite chartreuse convenait mal à des Jésuites. Le Père Richard, qui avait remplacé le Père Desbouillons sur la fin de 1833, exposait peu après la situation sous un jour plutôt mélancolique. La résidence était languissante, on est dans le

1. *Archiv. Lugd.* XXI, p. 469.

désert. Il faudrait s'établir en ville, où il y aurait beaucoup à faire. Mais l'archevêque s'y oppose. (27 Février 1834.)

Le Père Renault, qui donnait alors tous ses soins à la reconstitution des résidences de la Province, jugea que celle d'Aix ne pouvait être maintenue dans les conditions où elle se trouvait. Il annonça donc son intention de la supprimer. On vit alors que, depuis dix ans qu'ils étaient venus à Aix, les Jésuites avaient su s'y faire apprécier. Une pétition fut adressée au Provincial pour le maintien de la résidence; elle réunit les signatures des plus notables catholiques d'Aix, à commencer par celles de tous les curés de la ville. Le Père Renault consentit à revenir sur sa détermination, demandant seulement une maison en ville avec la pleine liberté pour les Pères d'y travailler selon leur Institut. Ces conditions furent acceptées; une souscription fut ouverte et en quelques semaines l'affaire était conclue. On racheta une partie de l'ancien collège Bourbon, avec son église, et, dès le mois de septembre, la Compagnie de Jésus se réinstalla dans cette demeure bâtie pour elle deux siècles plus tôt. Elle n'eut pas tout d'abord la jouissance de l'église; ce monument, dont la noble architecture porte l'empreinte du grand siècle, était occupé par la régie des tabacs qui en avait fait un entrepôt. Il fallut attendre jusqu'en 1836 la fin de son bail. A cette date, une autre partie des bâtiments du collège fut ajoutée à celle que l'on possédait déjà, grâce à la générosité des bienfaiteurs, au premier rang desquels on doit nommer le marquis d'Albertas. Par la suite, tout le reste du vaste édifice fut acquis pièce par pièce; la résidence agrandie put être transformée et devenir une des maisons les plus importantes de la Province de Lyon. Par un privilège unique en France, les Jésuites habitèrent à Aix pendant plus de soixante ans, au dix-neuvième siècle, sous le même toit que leurs devanciers de l'ancienne Compagnie.

IV

A l'autre extrémité du pays, Saint-Acheul entrait dans une phase nouvelle d'une existence vouée à de perpétuelles métamorphoses. Après avoir abrité pendant quatorze ans une nombreuse et bruyante jeunesse de collège, la vieille abbaye était devenue maison d'étude pour les scolastiques théologiens de la Compagnie. Eux partis à la suite des événements de Juillet, elle était demeurée sans habitants; les quelques Jésuites, qui n'avaient pas pris le chemin de l'exil, n'y eussent pas été en sûreté. Ils se dispersèrent dans la ville et le diocèse d'Amiens, où leur zèle ne manqua pas d'emploi; mais deux ans ne s'étaient pas écoulés, quand un visiteur inattendu leur permit de l'exercer dans leur propre maison. Le choléra, qui allait pendant quelques années faire le tour de l'Europe, éclata tout d'un coup en plein carnaval à Paris et dans le Nord de la France. (1832.) La Picardie fut particulièrement éprouvée. Les établissements hospitaliers d'Amiens se trouvant insuffisants, le Père Guidée, Supérieur des Jésuites, mit les bâtiments de Saint-Acheul à la disposition de la municipalité. On y installa une ambulance pour les militaires atteints du fléau. Les malades y affluèrent pendant six mois entiers; les Jésuites, le Supérieur en tête, leur prodiguèrent les soins du corps et de l'âme; le nombre de ceux qui succombèrent fut relativement peu considérable; et quant à ceux qui revinrent à la santé, le séjour de Saint-Acheul fut pour la plupart l'occasion de mettre ordre à leur conscience et de revenir à la pratique de devoirs longtemps oubliés.

Le Père Jean-François Barthès avait été d'abord donné comme auxiliaire au curé de Moislains, gros bourg à peu de distance de Péronne. Il lui avait même succédé dans la charge pastorale depuis quelques semaines, quand le choléra commença à sévir sur cette population avec une

violence inouïe. Les gens de Moislains ne se distinguaient pas par leur ferveur religieuse, et ils avaient fait au Jésuite un accueil assez froid. Ce fut pour lui un motif de plus de se dépenser sans compter au service de ses ouailles. Son dévouement fit dans le pays une impression dont on retrouve la trace dans les journaux du temps. « On l'a vu, écrivait un témoin oculaire, passer les nuits entières près des malades, préparer leurs bains, les changer de linge..., pendant que les parents s'enfuyaient effrayés[1]. » « Sur 1800 habitants, lisait-on dans la *Gazette de Picardie*, il y eut 600 malades; le vénérable prêtre n'a manqué à aucun. Des préventions l'avaient accueilli dans la commune; mais les esprits les plus mal disposés ont bientôt cédé en présence de la charité de l'homme apostolique, que les habitants d'une voix unanime appellent le *Sauveur de Moislains*. » (13 Septembre 1832.) Le Gouvernement, déférant au vœu de la population, s'apprêtait à décorer le prêtre qui avait donné un si bel exemple de vaillance. Le Jésuite, persuadé qu'il n'avait fait que son devoir, déclina cet honneur ; il ne put toutefois refuser la médaille gravée à son nom qui lui fut remise par l'administration départementale. Mais il trouva une récompense meilleure dans la libéralité de quelques âmes généreuses, qui lui permit d'élever un modeste hôpital et un presbytère qu'il eut la consolation de laisser comme souvenir de ses trois ans de séjour dans la paroisse de Moislains.

L'épidémie ayant cessé à l'automne de 1832, l'ambulance de Saint-Acheul fut évacuée; dès lors les Jésuites auraient pu reprendre possession de leur demeure et y vivre en paix; le fléau n'avait pas peu contribué à calmer les passions. Ce ne fut pourtant que sur la fin de l'année suivante que la communauté y fut reconstituée de façon régulière. Le Père Renault poursuivait la tâche qu'il s'était assignée à son entrée en charge. Il s'était adjoint

1. *L'Ami de la Religion*, 8 sept. 1835.

en qualité de *socius* le Supérieur même de Saint-Acheul, le Père Guidée, lequel, avant de s'éloigner, dut y rassembler les membres épars de son personnel et y établir toutes choses selon les usages des résidences de la Compagnie.

Mais c'était peu qu'un groupe de quinze à seize religieux, Pères et Frères, pour occuper les vastes locaux de l'ancien collège. Dès l'année suivante, on y installa les Pères de la troisième Probation. Jusqu'alors on n'avait pu leur donner ni une maison, ni un instructeur à eux. Ils allaient à Montrouge et suivaient les exercices du noviciat, sous la direction du Père Gury. Après 1830, quelques Pères furent envoyés à Estavayer, en Suisse, où ils reçurent les leçons du Père Godinot. Le Père de Ravignan fut de ce nombre. C'était un organisme qui manquait à la Province de France et qu'il fallait créer de toutes pièces.

La difficulté n'était pas de trouver le local, mais bien plutôt l'homme capable de remplir une fonction dont il est inutile de souligner l'importance. On peut bien dire que, à ce point de vue, la Compagnie de Jésus lui fait dans son estime une place à part. Lorsque le Père Renault eut décidé l'ouverture du Troisième An à Saint-Acheul, trois noms se trouvèrent en présence; c'étaient ceux des PP. Druilhet, de Ravignan et Fouillot. Différentes raisons firent écarter les deux premiers. On ne pouvait enlever le Père Druilhet de Lyon où il avait chargé ses épaules d'un lourd fardeau qu'il ne convenait pas d'imposer à un autre; le Père de Ravignan n'était encore dans la hiérarchie qu'au degré de scolastique, n'ayant pas fait ses derniers vœux. Le Père Sébastien Fouillot, plus jeune d'âge, mais plus ancien religieux, entré dans la Compagnie l'un des premiers après les Pères de la Foi, « homme de grand sens et plein de tact », disait le Père Renault, parut le mieux adapté à l'emploi qu'il s'agissait de pourvoir. Le Père Gury, dont il avait été le disciple, lui rendait un témoignage où la note élogieuse

ne s'accompagne pas de superlatifs, l'austère maître des novices n'en faisait guère usage, mais la sobriété même de l'expression en garantit la valeur : « Bon religieux, du talent, sait bien sa Théologie dogmatique et morale, bon esprit, jugement droit; mais depuis bien des années a continuellement des maux de tête qui le fatiguent beaucoup et souvent l'empêchent de s'appliquer. Cette infirmité fait qu'il ne peut guère prêcher, et d'ailleurs il n'aurait guère de talent pour la chaire; il s'entend surtout à donner des retraites et à diriger les consciences. »

De ce portrait tracé en 1829 on pouvait déjà tirer un horoscope. Le Père Fouillot serait un maître de la vie intérieure et un conducteur d'âmes. A la date où nous sommes arrivés, l'état de sa santé le faisait passer par une de ces épreuves que la Providence ménage d'ordinaire à ceux qui sont appelés à soutenir les autres dans les heures critiques de la vie. Au Père Druilhet qui avait toute sa confiance, il écrivait : « Dieu m'anéantit à un point dont il n'est pas possible de se faire une idée, quand on me voit aller extérieurement. Voilà plusieurs mois que je n'ai littéralement rien fait ni rien pu faire. Vous verrez que ce que j'ai toujours prédit s'accomplira, que je deviendrai le fardeau le plus inutile de la Compagnie... Il faut quelque résignation pour supporter une telle destinée. » (20 Juin 1834.)

Celui qui désespérait ainsi de lui-même fut en réalité un des religieux qui ont le mieux mérité de la Compagnie de Jésus en France au dix-neuvième siècle. Il allait diriger, pendant plus de trente ans sans aucune interruption, cette « école du cœur », selon l'expression de saint Ignace, où ses fils viennent « se travailler eux-mêmes », et recevoir la trempe d'âme particulière qu'il a rêvée pour eux[1].

Le Père de Ravignan fut désigné pour aider le Père Fouillot et le suppléer au besoin, en qualité de ministre.

1. Le P. Sébastien Fouillot, né à Vesoul le 5 novembre 1798, entré au noviciat de Montrouge le 23 octobre 1816, instructeur du Troisième An 1834, mourut à Aix le 20 février 1877.

Ce double choix montre que le Provincial avait à cœur d'assurer à la nouvelle maison un heureux début. Après une visite à Saint-Acheul, il fait confidence de sa satisfaction au Père Druilhet : « Le Troisième An s'annonce bien. Le Père Fouillot et le Père de Ravignan, voilà des hommes ; mais malheureusement il y en a peu, parce que peu étudient, comme il faudrait, l'Institut. » (4 Décembre 1834.)

Ces derniers mots appellent une courte explication. Les Constitutions et les règles générales ou particulières écrites par saint Ignace, les Décrets des Congrégations générales et les Ordonnances des Généraux, forment avec les Exercices spirituels et les Bulles des Papes, ce que la Compagnie de Jésus appelle son Institut. C'est un recueil considérable qui renferme tout ce qui constitue son Droit, sa législation et sa jurisprudence. Par le fait même c'est là qu'il faudra chercher les éléments dont se compose le véritable esprit de la Société. Le Jésuite ne saurait donc en aucun temps négliger l'étude de son Institut; mais c'est au Troisième An qu'il devra s'efforcer d'en acquérir une connaissance sérieuse ; c'est même, avec celle de la spiritualité, la seule étude qui lui sera permise pendant cette longue retraite de dix mois.

Jusqu'alors, comme l'insinue le Père Renault, il y avait eu à cet égard quelque laisser-aller, imputable sans doute à l'organisation défectueuse de la troisième Probation. Le Père de Ravignan, lui, s'y était adonné avec l'ardeur tenace qu'il apportait partout où il voyait un devoir. Pendant son séjour à Estavayer, « il composa, dit son biographe, sous le titre de *Casus Instituti*, un grand nombre de véritables thèses sur les points les plus importants et les plus pratiques de l'Institut. On reconnaît dans leur rédaction la touche du jurisconsulte et du théologien » [1]. Le mot *thèses* est peut-être un peu ambitieux; nous voyons par les correspondances de famille que les *Cas d'Institut*,

1. A. de Ponlevoy. *Vie du R. P. X. de Ravignan.* 10e édition, 1876. Tome I, p. 152.

proposés et résolus à la façon des *cas de conscience* par le tertiaire d'Estavayer, étaient réclamés et circulaient dans les maisons de la Province. Quelques-unes de ces feuilles sont conservées aux Archives.

En même temps que l'Institut, le Père de Ravignan avait étudié à fond les *Exercices spirituels*, si bien que même à Estavayer le Père Godinot s'était déchargé sur lui du soin de diriger la grande retraite du Troisième An; le Père Fouillot ne crut pouvoir mieux faire que de lui confier la même mission auprès du groupe des *Tertiaires* de Saint-Acheul. Ils étaient seize en cette année de début et parmi eux se trouvait le Père Claude Guyon, arrivé à l'apogée de sa prodigieuse carrière; il avait cinquante ans quand la Compagnie l'envoya se refaire, dans la paix du noviciat, les forces de l'âme et du corps, *in utroque homine*, comme s'expriment les Constitutions[1].

Le Père de Ravignan, de dix ans moins âgé, n'avait pas encore commencé l'apostolat retentissant auquel la Providence le destinait. C'est pendant le carême de cette année 1835 qu'il donna dans la cathédrale d'Amiens ses premières conférences. Il n'avait jusqu'alors jamais paru dans une grande chaire. Mais « il y avait déjà comme une auréole autour du nom de Ravignan. Il semblait ressusciter après treize ans d'obscurité et de silence. Il excita la curiosité, et l'on courut pour entendre le magistrat devenu prédicateur. Ainsi sont les hommes; un nom les attire, comme un mot les mène; mais s'il faut quelque chose d'éclatant pour les faire venir, il faut quelque chose d'éminent pour les faire rester. Le Père de Ravignan vit autour de sa chaire une foule croissante, un auditoire d'élite. La magistrature surtout, par son assiduité, parut heureuse de faire valoir le présent qu'elle avait fait à l'Église, et fière de retrouver dans l'orateur un ancien et honorable collègue[2]. »

1. Cf. *Histoire d'un siècle*. Tome I, p. 212.
2. A. de Ponlevoy. *Op. cit.*, p. 165.

Deux chiffres nous permettront d'apprécier le renouveau d'activité apostolique qui suivit l'arrivée des Pères du Troisième An à Saint-Acheul. Au bilan de ses œuvres de 1835-1836 la maison pouvait inscrire 26 Missions et plus de 4.000 prédications.

Avant d'être appelé aux graves fonctions dont nous venons de parler et dont il ne devait plus sortir jusqu'à l'épuisement de ses forces, le Père Fouillot avait été chargé de reconstituer la résidence de Dôle. Comme à Saint-Acheul un scolasticat de Théologie avait été installé dans l'ancien pensionnat de cette ville. Nous avons vu comment et sous le coup de quelles menaces les Jésuites durent l'abandonner au lendemain de la Révolution de 1830. Il fut alors occupé par un orphelinat des Filles de la Charité. Ce ne fut que vers la fin de 1832 que les PP. Henri de Raze et Victor Oudet purent rentrer à Dôle et y exercer à la dérobée quelques modestes ministères, tant était vive et tenace dans une partie de la population et surtout dans le monde officiel l'animosité contre « le Jésuite ». La passion politique y sévissait avec une âpreté due sans doute au tempérament de la race. Nulle part les Jésuites n'avaient été désirés et appelés avec plus d'empressement ni plus d'enthousiasme ; nulle part non plus, maintenant que le pouvoir était passé au parti adverse, ils ne devaient rencontrer opposition plus acharnée.

La petite communauté, composée d'une douzaine de religieux, s'était réinstallée au mois de novembre 1833. Comme on célébrait cette année-là un jubilé,[1] les Pères furent invités à donner à cette occasion une série de prédications pendant le temps de l'Avent. Mais à la première annonce, le curé de Dôle reçut avis de la sous-préfecture que l'administration ne pouvait, par crainte

1. Accordé par Grégoire XVI à l'occasion de son exaltation. La Bulle est datée du 2 décembre 1832.

de désordre, tolérer la présence des Jésuites dans la chaire de l'église paroissiale. On crut satisfaire l'autorité en transportant les exercices du jubilé dans la chapelle de l'hôpital. Immédiatement ordre fut donné d'en fermer la porte au public. On apprenait le lendemain par la *Sentinelle de Dôle* qu'un grand péril avait été conjuré, car le dessein des Révérends Pères était de profiter de l'occasion du jubilé pour prendre possession de tous les établissements publics de Dôle; heureusement l'énergie du sous-préfet Marquiset avait « déjoué leur audacieuse entreprise ». Il va sans dire que l'énergique fonctionnaire avait tout d'abord interdit aux Jésuites d'ouvrir leur chapelle aux personnes du dehors. Le Père Fouillot se rendit à Paris pour réclamer auprès du ministre de l'Intérieur, M. d'Argout, contre l'arbitraire de son subordonné. On le paya de bonnes paroles, mais en lui recommandant d'éviter tout ce qui pourrait appeler l'attention sur lui et ses confrères.

Au mois d'avril suivant, un incendie dévora presque complètement le pauvre village de Tavaux, à deux lieues de Dôle. La population se trouvait sans abri et sans ressources. Devant une telle détresse, le Père Fouillot n'écoutant que son cœur avait fait savoir que l'on pouvait envoyer tous les enfants chez les Jésuites; la place ne manquait pas pour les recevoir. On lui en amena plus de cinquante; les petites filles furent promptement placées dans des familles charitables; quant aux garçons, on les garda près de deux mois; on les envoyait en classe chez les Frères, et pour le reste les Pères se chargèrent d'y pourvoir. La sous-préfecture ne manqua pas de faire entendre une désapprobation énergique contre cette nouvelle entreprise des Jésuites. C'était un pensionnat qui se reconstituait chez eux; puis cela leur valait une popularité très fâcheuse. Cependant le sous-préfet ne poussa pas le zèle pour « l'ordre légal » jusqu'à fermer le pensionnat et jeter les pensionnaires à la rue. Dans le courant du mois de juin, ils furent les uns après les autres rendus à leurs

familles, un seul excepté, un bambin de cinq ans, qui était mort comme un prédestiné entre les bras du Père Fouillot [1].

La situation de la résidence de Dôle restait bien précaire. Le successeur du Père Fouillot, le Père Emmanuel Bayard écrivait, quelques jours après son arrivée : « Me voici transplanté dans le beau parc que vous connaissez, sans savoir si j'aurai le temps d'y prendre racine... Nous manquons de tout; la sacristie a été dévalisée... L'effervescence paraît se calmer; mais je ne sais quand nous pourrons reparaître en chaire. Le nouveau maire est bon et ferme [2]... » (3 Novembre 1834.)

En parlant d'effervescence, le Père Bayard songeait aux faits récents qui avaient agité la région. La République avait été proclamée à Arbois; elle avait failli l'être à Chalon et à Dijon; le régime issu de la Révolution de Juillet semblait aux agitateurs trop rétrograde et surtout trop clérical; le retour des Jésuites, la tolérance dont il usait à leur égard n'étaient pas la moindre preuve de ses tendances réactionnaires. Dans ces conditions on s'explique les rigueurs exceptionnelles dont la pauvre résidence de Dôle était l'objet de la part du Gouvernement. C'était une manière de se justifier vis-à-vis des gens qui lui faisaient grief de sa mansuétude. Quoi qu'il en soit, les Jésuites ne pouvaient s'attendre à se voir de sitôt traités avec un peu d'indulgence et d'équité. On en jugera par la lettre suivante que M. Persil, ministre de la *Justice et des*

1. Le P. Fouillot donne sur cette mort des détails touchants dans une lettre du 20 juin 1834. *Archiv. Lugd.* XXI, p. 520.

2. M. Dusillet, dont les habitants de Dôle ont voulu perpétuer le souvenir en donnant son nom à une rue de la ville. Le P. Fouillot écrivait au P. Druilhet, le 20 juin 1834 : « Le nouveau maire est excellent; il m'a rendu hier la visite que je lui ai faite. Dans l'une et l'autre circonstance il s'est montré on ne peut mieux disposé pour nous et comme indigné de ce qui s'est fait à notre égard. C'est un homme religieux, dévoué aux bons principes; il a déjà été maire autrefois, et on lui doit tous les établissements religieux de la ville auxquels est confiée l'éducation. »

Cultes dans le Cabinet dit du 12 Mars, écrivait à l'évêque de Saint-Claude, le 31 mai 1835 :

« Monseigneur,

« Mon prédécesseur dans l'administration des Cultes vous fit connaître par sa lettre du 14 janvier 1834 les motifs d'ordre public qui l'avaient déterminé à faire fermer avec apposition de scellés la chapelle que les Jésuites de Dôle viennent d'ouvrir au public. Sur la demande de ces ecclésiastiques et par décision de l'autorité du 4 de ce mois, la levée des scellés a été permise sous la condition expresse que l'usage de la chapelle n'en demeurerait pas moins interdit et que, en cas de nouvelle infraction, les scellés seraient sur-le-champ réapposés. En portant ce fait à votre connaissance je crois devoir aussi, Monseigneur, appeler toute votre attention sur les efforts de ces ecclésiastiques pour sortir de l'obscurité qui les a protégés jusqu'à ce jour contre les préventions populaires. On m'assure qu'ils prennent hautement la dénomination de Jésuites, au mépris des lois qui ont supprimé dans le royaume la Société de ce nom. Ils s'écartent en cela de toutes les règles, sans excepter celles de la prudence.

« Mais c'est principalement sur la nécessité de les écarter du ministère que les circonstances me forcent d'appuyer. Il est inutile d'entrer en discussion relativement au droit des Supérieurs diocésains d'autoriser dans les diverses paroisses le concours de prêtres auxiliaires. Les limites de ce droit sont posées par la loi du 8 Germinal an X. Mais quand même ces règles ne devraient pas être appliquées en rigueur, l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, également intéressées au maintien de l'ordre et de la paix, auront à se déterminer, sur la question des prêtres connus sous la dénomination de Jésuites, par des considérations supérieures. Depuis leur retour à Dôle en 1832, ils ont été tolérés en se livrant paisiblement à

leurs exercices dans l'intérieur de leur maison. On leur attribue aujourd'hui l'intention de se produire au dehors et de ressaisir l'influence dont les événements les ont dépossédés. Chacune de leurs démarches trahit cette intention, appelle sur eux les regards du public... Cet état de choses compromettrait gravement l'intérêt de l'ordre public, aussi bien que la paix de votre diocèse et ne saurait se prolonger sans donner lieu de leur retirer la tolérance qu'ils ont obtenue jusqu'à ce jour. Leur communauté sera dissoute du moment qu'ils auront rendu cette mesure nécessaire. Il importe qu'ils soient bien prévenus de la ferme résolution du Gouvernement à cet égard, et vous pouvez, Monseigneur, leur rendre un service réel, en ne les appelant pas de leur retraite pour les employer dans le ministère et les exposer à perdre infailliblement tous les avantages de leur position actuelle.

« Agréez, etc. »

Malgré sa longueur, ce document valait d'être cité à titre de spécimen. Sa portée dépasse en effet de beaucoup le cas de la modeste résidence de Dôle. C'est tout un système de persécution qui s'y étale naïvement, persécution sans franchise et quelque peu honteuse d'elle-même, à l'usage d'un Gouvernement peu sûr de sa force, et soucieux de garder les formes. Des accusations vagues, la paix et l'ordre public troublés par les Jésuites, on ne se met pas en peine de dire comment, mais on l'affirme et on le répète, comme on criait déjà au tribunal de Pilate : *Commovet populum*, cet homme agite le peuple. Qu'ils restent chez eux, qu'ils se cachent, qu'ils fassent les morts et le Gouvernement usera de tolérance à leur égard. Et, comme on ne veut pas se donner l'odieux d'une exécution arbitraire ni l'ennui d'une poursuite juridique, on charge l'évêque de veiller à ce que les Jésuites ne se produisent pas hors de leur maison.

Cette méthode, plus habile que fière, convenait au tempérament de la monarchie de Juillet; comme nous le verrons par la suite, elle ne manqua pas d'en user à l'occasion.

L'évêque de Saint-Claude, Mgr de Chamon, qui savait à quoi s'en tenir, fit au Garde des Sceaux la réponse que lui dictait le respect de la justice et de sa propre dignité. Ayant fait ensuite appeler le Père Bayard, il lui donna communication de la lettre ministérielle. Il n'y avait qu'à s'incliner. Le personnel de la résidence fut réduit de quelques unités, la chapelle publique transformée en oratoire privé, et les quatre ou cinq Pères demeurés à Dôle s'ingénièrent à faire du bien sans faire de bruit. A la fin de cette malheureuse année, ils pouvaient encore apporter à la somme des œuvres quelque 20.000 confessions entendues, et environ trente retraites qui avaient réuni plus de 1.300 personnes.

CHAPITRE IV

I. — La résidence de Laval après 1830. Mort du P. Coince. Le cimetière de Saint-Michel. A Vannes. La tranquillité n'est pas troublée. Le P. Renault supprime plusieurs petites résidences. Le P. Jean et les Ursulines de Digne. Négociations avec l'autorité épiscopale.

II. — Les Jésuites à Metz. Le commandant Potot. Sa conversion. Commencement de la résidence de Metz. Mort du P. Potot. Les Jésuites et l'armée. A Lalouvesc. Les Jésuites établis au pèlerinage de Notre-Dame d'Ay.

III. — Une histoire fantastique à la Chambre des Députés. M. d'Argout. M. Thiers. Situation inquiétante. Le P. Renault et M. Thiers, M. Guizot et le projet de loi de 1836 sur l'instruction secondaire. Les Jésuites expulsés d'Espagne accueillis en France. Un renouveau d'activité apostolique. Symptômes rassurants. Différents témoignages de sympathie.

IV. — Division de la Province de France ; elle forme les deux Provinces de Paris et de Lyon. Quelques difficultés du partage. Le personnel. Les reliques.

I

Restaient les deux maisons de l'Ouest; l'œuvre de reconstitution entreprise par le Provincial de France y était déjà en bonne voie. La tempête de 1830 n'avait pas épargné la résidence des missionnaires de Laval; mais la crise n'y fut pas de longue durée. On sait que la frénésie d'impiété qui s'était emparée du pays à la suite de la Révolution s'acharna pendant plusieurs années à renverser ou briser les croix. Il y en avait deux à Laval, érigées en souvenir de la Mission de 1816. La belle croix de marbre de la place du Palais de Justice fut sauvée par la municipalité qui s'empressa de faire gratter sur le socle l'écusson aux armes royales. La fureur de la populace

prit sa revanche sur l'autre croix, adossée à l'église de Saint-Michel ; pendant la nuit du 14 juin, elle fut abattue, mise en pièces et jetée à la Mayenne. Les Jésuites ayant recueilli quelques débris du monument les déposèrent dans la chapelle de la Vierge, et le 17 juin célébrèrent une cérémonie expiatoire dont le souvenir fut consigné dans une inscription. C'est donc que, dès lors, les Pères avaient la libre disposition de leur église. La communauté toutefois se trouvait réduite à quatre ou cinq Pères, et ils ne pouvaient plus songer au ministère trop retentissant des Missions. L'un d'eux était le vénérable Père Coince [1], qui depuis plus de douze ans ne sortait guère de son confessionnal ; il n'eut rien à changer à ses habitudes au cours de cette période douloureuse dont il ne vit pas la fin. Il mourut le 10 mai 1833, et, quelques semaines après, le Père Varin écrivait au Père Général : « Quel vide dans la maison et quelle désolation dans la ville ! Le Père Coince était l'apôtre de Laval et de tous les environs. C'est une perte irréparable. » (28 Juin 1833.)

L'année suivante allait ramener des jours plus heureux. En 1834, le nombre des ouvriers apostoliques a presque doublé, et dès 1835 il se retrouve ce qu'il était avant la dispersion. Il paraît bien que la maison avait été quelque temps abandonnée par ses habitants ; les Annales de 1834 la montrent en effet dans un état lamentable de délabrement, résultat du séjour de deux cents soldats qu'on y avait casernés. Il fallut y faire d'importantes réparations avant d'y reprendre la vie de communauté ; l'église reçut aussi quelques embellissements, entre autres la statue de saint Michel, œuvre de Barrême, artiste vendéen. On était à la paix, les missionnaires allaient pouvoir reprendre un apostolat trop longtemps interrompu ; il y avait parmi eux des hommes de valeur tels que les PP. Arthur Martin, Balandret, Barthès, Chaignon.

A ce moment une malheureuse affaire vint réveiller les

1. Cf. Tome I, p. 208.

passions assoupies. Une personne pieuse et charitable était morte laissant une très grosse fortune. Elle attribuait par dispositions testamentaires à diverses bonnes œuvres une somme totale de 80.000 francs, sur laquelle 10.000 francs étaient destinés à l'achat de l'ancien cimetière de Saint-Michel, au profit de la résidence des Jésuites. Cette libéralité fournit à leurs ennemis l'occasion de rééditer contre eux les accusations ordinaires en pareil cas. Il fut impossible d'apporter la moindre preuve des indélicatesses qu'on leur reprochait ; mais il semble que certaines calomnies trouvent d'autant plus créance qu'elles sont plus dénuées de fondement. Les Jésuites ne virent qu'un moyen de couper court au déchaînement de l'opinion publique, ce fut de déclarer qu'ils refusaient le legs fait en leur faveur. Cet orage, coïncidant avec la reprise de leurs expéditions apostoliques, leur parut plutôt de bon augure.

A Vannes, c'est à peine si la résidence avait ressenti le contre-coup des événements de Juillet. Après la fermeture de Sainte-Anne-d'Auray, l'évêque, Mgr de la Motte-Vauvert, avait fait les plus vives instances pour avoir les Jésuites en qualité de missionnaires dans sa ville épiscopale; les autorités civiles avaient donné leur assentiment; un grand vicaire avait acheté une maison convenable, voisine de l'ancienne chapelle des Ursulines ; maison et chapelle étaient mises complètement à la disposition de la Compagnie. Elle avait jadis tant travaillé et avec un tel succès pour le bien des âmes dans la ville et le diocèse de Vannes, le souvenir des Missions de campagne et des retraites fermées était resté si vivant au cœur des populations que maintenant elles saluaient comme une bénédiction du ciel le retour des Jésuites. Par exception à la loi commune, les débuts de la résidence de Vannes furent donc paisibles et exempts de contradictions.

Mgr de la Motte se montrait de plus en plus bienveillant pour les missionnaires ; lors de sa visite en 1832, le Père Druilhet constatait qu'il était avec eux, non

« comme un supérieur mais comme un père avec ses fils ». De fait il donnait à la famille de saint Ignace un témoignage d'estime et d'affection qu'elle n'était pas accoutumée à rencontrer chez beaucoup de chefs de diocèses. Qu'un de ses prêtres ou de ses clercs lui demandât son autorisation pour entrer dans la Compagnie, il l'accordait toujours avec empressement, même s'il s'agissait de sujets d'élite. Il écrivait à ce propos au Supérieur de la résidence, le Père Varlet : « S'ils étaient tels qu'il ne m'en coutât rien de les céder, je ne vous les proposerais même pas. Je sais ce qu'ils doivent être. » (26 Juillet 1833.) A la vérité le diocèse de Vannes était moins que d'autres exposé à manquer de prêtres pour le service des paroisses. Néanmoins la Province de France devait une gratitude particulière au prélat qui s'inspirait d'une telle largeur d'esprit. Elle trouvait en effet un sérieux obstacle à son recrutement dans les difficultés et parfois les refus systématiques opposés par les évêques au départ de ceux qui servaient ou pouvaient servir leurs diocèses dans les rangs du clergé séculier. Pour ne citer qu'un exemple, à Lyon, Mgr de Pins, qui par ailleurs ne marchandait pas les preuves de sa sympathie pour les Jésuites, était presque intraitable quand un de ceux qui avaient besoin de sa permission venait la lui demander pour entrer dans la Compagnie.

La situation des Jésuites à Vannes n'en était pas moins particulièrement délicate. Sous la Restauration, un des griefs exploités contre l'ordre de saint Ignace était que son existence constituait un danger pour la dynastie ; certaines gens voyaient le poignard de Ravaillac suspendu sur la tête des Bourbons. Sous la monarchie de Juillet au contraire, les Jésuites furent tenus pour des partisans irréductibles de la branche ainée. Il est aisé de comprendre de quelles suspicions ils devaient être l'objet dans un pays où le nouveau régime était peu en faveur, surtout lorsque la fermentation légitimiste eut été surexcitée par la folle équipée de la duchesse de Berry. Les Pères de la

résidence de Vannes surent heureusement garder la circonspection que leur imposaient les circonstances. Quelques jours après l'arrestation de la princesse à Nantes, le Supérieur écrivait, avec une imprécision qui prouve que l'événement ne l'intéressait pas outre mesure : « Il y a eu des troubles en Vendée ; mais le Morbihan n'a pas bougé. La politique agite beaucoup les esprits ; nous ne nous en mêlons pas, et tout va bien. » (10 Juillet 1832.) L'année suivante, rendant compte de l'état de la maison au Père Général : Les autorités, disait-il, continuent à nous être favorables, « parce qu'on sait en ville que nous ne nous occupons pas de politique... Ramener les pécheurs dans les voies du salut, calmer les imaginations trop vives, pacifier les esprits trop aigris, faire adorer dans tous les événements les desseins de la divine Providence, consoler les affligés, secourir les malheureux, voilà, mon Révérend Père, nos occupations et notre politique. » (20 Juillet 1833.)

Pour rétablir sur un bon pied les maisons dont nous venons de parler, le Père Renault s'était vu obligé, par l'insuffisance du personnel, de supprimer quelques établissements de fondation récente. C'est ainsi que l'année 1833 est marquée dans l'histoire de la Province de France par la disparition de plusieurs embryons de résidences dont l'existence fut plus ou moins éphémère. Celle de Paray-le-Monial avait duré cinq ans ; celles de Bordeaux, de Poitiers et de Besançon dataient de l'année précédente ; ce ne furent que des essais, repris plus tard sous de meilleurs auspices. A cette liste funèbre il faut ajouter la résidence de Clermont, issue du collège de Billom à la suite des Ordonnances de 1828, mais qui ne put se relever de la secousse de 1830. Plus d'un an après la Révolution un Jésuite n'aurait pu paraître dans la capitale de l'Auvergne sans danger pour sa vie. Enfin, la résidence de Notre-Dame-de-Liesse, sans être complètement éteinte, n'était plus qu'une Mission desservie pendant la saison du pèlerinage par la maison de Saint-Acheul.

Le Provincial n'avait pu procéder à ces petites exécutions sans provoquer des mécontentements et se heurter à des résistances. On verra, par l'épisode que nous allons raconter, avec quel mélange de fermeté et de douceur il poursuivait l'accomplissement de ce que réclamait la discipline religieuse dont il avait la garde.

Lors de la fermeture du petit séminaire de Forcalquier, on y avait laissé d'abord, par égard pour l'évêque, quelques Pères comme missionnaires diocésains. Ils ne purent s'y maintenir longtemps ; mais après la dispersion de 1830, l'un d'eux trouva un refuge à Digne, où on lui confia le soin d'une communauté naissante d'Ursulines. Homme de ressources, le Père Pierre Jean leur rendit des services d'ordre temporel aussi bien que spirituel. Un Jésuite, aumônier d'un couvent de religieuses, c'était une infraction à la règle, que la nécessité avait pu autoriser momentanément, mais qui ne pouvait se prolonger. Le Père Renault en jugea ainsi, et dès avant la fin de la première année de son provincialat, il en donna avis à Mgr Miollis. Sur les réclamations du vénérable prélat — il était presque octogénaire — il consentit à retarder de deux ans le rappel du religieux. Le 1er février 1836, le Père Renault informe Sa Grandeur que, le délai expiré, l'aumônier va recevoir ordre de partir. Nouvelle instance de l'évêque qui sollicite un sursis de quelques mois. Le Provincial cède encore, mais c'est pour la dernière fois. On convient que, le mois d'août venu, le Père Jean s'éloignera. Mais, à l'approche de cette échéance, on s'évertue à Digne pour la retarder encore ; de l'évêché et du couvent des lettres partent pour Lyon d'abord, pour Rome ensuite. Voici celle que l'abbé Maurel, vicaire général, adressait le 7 août au Père Roothaan — ce n'était pas la première — elle éclaire bien la situation.

« Très Révérend Père,

« C'est au nom de Mgr l'évêque de Digne et de son

Conseil que son vicaire général, Supérieur des couvents de sa ville épiscopale, ose recourir à vous pour vous supplier de permettre que le Père Jean dirige encore quelques années la récente communauté des Ursulines établie en cette ville. Les raisons qu'il croit devoir vous y déterminer sont :

« 1° L'extrême besoin qu'a de lui cette naissante communauté qu'il a formée et qui est devenue nombreuse sous sa direction.

« 2° Le pensionnat est devenu nombreux aussi, et il importe singulièrement qu'il soit affermi dans l'excellent esprit qui l'anime.

« 3° Il serait impossible à Mgr l'évêque de trouver un prêtre séculier (il ne pourrait en avoir d'autre) qui pût remplacer maintenant ce respectable religieux, réunir comme lui la confiance, et continuer le bien qu'il fait dans cette maison.

« 4° Déjà Mgr l'évêque avait obtenu de votre bienveillance que ce digne prêtre lui serait accordé pour mener à heureuse fin un établissement si précieux, et il ne doute pas que vous ne daigniez acquiescer à sa demande. Vous tranquilliserez ainsi Sa Grandeur contre l'intention qu'on pourrait avoir de le lui retirer. M. Savornin, mon collègue, et moi avons écrit, il y a environ un mois, à Lyon, au R. P. Provincial, pour lui demander la faveur que nous sollicitons auprès de vous, et nous n'en avons pas encore obtenu de réponse.

« 5° Mgr l'évêque a fait bâtir à ses frais ce couvent de religieuses ; et il leur fait construire cette année une église qui élèvera sa dépense à une centaine de mille francs. Le Père Jean a dirigé ces travaux avec autant d'intelligence que de désintéressement. Jugez combien il lui est nécessaire, et combien, sous tous les rapports, il coopère au succès de ce qui se fait ici pour la gloire de Dieu.

« J'ose donc enfin espérer, Très Révérend Père, que, au nom de notre saint Prélat, vous daignerez me faire

bientôt une réponse favorable. C'est dans cette confiance que j'ai l'honneur de me dire avec une haute et respectueuse considération,

« Très Révérend Père,
« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« Maurel, Vre Général de Digne. »

Le Père Général répondit en s'excusant de ne pas pouvoir intervenir dans l'administration du Provincial de France en un point où celui-ci ne faisait qu'appliquer la règle, et où il l'avait fait avec beaucoup de ménagements. C'est alors que le Père Renault, assumant toute la responsabilité d'une décision mûrement réfléchie, écrivit les lettres suivantes où se révèle le religieux profondément humble, mais inflexible dans le devoir.

« Monseigneur,

« Dans ma lettre du 1er février de cette année (1836), j'ai exposé à Votre Grandeur les raisons de conscience qui demandaient que le Père Jean rentrât enfin dans une maison de la Compagnie, à Aix, par exemple, pour y remplir les vœux qu'il a faits, en remplissant les règles qui en déterminent la pratique, sous la direction d'un Père de la Compagnie. Oserai-je prier Votre Grandeur de se faire remettre sous les yeux cette lettre, que je lui ai écrite de Lyon ? Votre Grandeur sentit tout le poids de mes raisons, et elle jugea en effet qu'un religieux, quoique bon prêtre d'ailleurs, ne pouvait plus longtemps vivre hors de ces maisons qui sont pour lui son élément. Elle m'écrivit que le Père Jean lui semblait encore nécessaire à Digne jusqu'à la fin du mois d'août, pour l'achèvement d'une construction qui se faisait à la communauté des religieuses Ursulines ; mais que, cette construction faite, le Père Jean était à ma disposition. Je remerciai Votre Grandeur, et je comptais sur sa promesse. Aussi ma

surprise a été grande, à la lecture de la lettre que MM. les Vicaires généraux du diocèse m'ont fait l'honneur de m'écrire, le 10 juillet, pour me représenter, au nom de Votre Grandeur, que je l'obligerais beaucoup si je permettais au Père Jean de diriger encore, au moins deux ou trois ans, le couvent des religieuses Ursulines. Assurément, Monseigneur, je ferais tout pour Votre Grandeur et je l'ai montré. Elle m'a demandé, en 1833, de lui laisser encore le Père Jean ; je l'ai laissé. Je voudrais faire l'impossible, mais je ne puis aller contre ma conscience, en prolongeant plus longtemps un état contre nature. Il faut bien que le Père soit ce qu'il doit être. Ce n'est pas un refus de ma part, Monseigneur; un refus suppose la possibilité d'accorder. Non, ce n'est pas moi qui refuse ; c'est moi le suppliant, et c'est à moi seul qu'il appartient de l'être. Je me jette aux pieds de Votre Grandeur, et la supplie, au nom de cette Compagnie qu'elle aime encore, je crois ; je La supplie de rendre le Père Jean à la pratique de ses règles, à la vie religieuse. Placé à Aix, il pourra, de là, se rendre à Digne toutes les fois que le demandera Votre Grandeur. »

En même temps que le Père Renault adressait cette lettre à l'évêque, il répondit en ces termes à MM. les Vicaires généraux :

« Après la promesse que m'avait faite Monseigneur, en réponse à ma lettre du 1^er^ février, j'ai été, je ne puis vous le dissimuler, étrangement surpris et péniblement affecté, à la lecture de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 10 juillet. Il m'est impossible d'accorder ce que vous demandez ; ma conscience me le défend. Monseigneur vous communiquera, sans doute, la lettre que je lui écris. Me trompé-je, Messieurs, et serait-ce mal vous connaître, j'ose espérer que vous l'appuierez. Vous ne verrez pas seulement les religieuses de Digne; vous verrez aussi la Compagnie. On m'a dit que vous ne nous étiez pas contraires. Permettez-moi de le dire : cette circonstance va le faire voir. Je conserverai toujours le

souvenir du service que vous nous rendrez, et j'aimerai à vous en témoigner, par des services réels, toute ma reconnaissance. »

A ces deux lettres, le Père Renault en joignit une troisième pour les religieuses elles-mêmes :

« J'ai reçu, écrivait-il, la supplique que vous m'avez adressée, le 12 juillet, à l'effet d'obtenir que le Père Jean demeure à votre maison, continuant de faire indéfiniment ce qu'il a fait jusqu'à présent. Il me serait assurément très agréable de faire ce que vous me demandez avec tant d'insistance. Mais d'abord le Père Jean appartient à un Ordre auquel le soin des religieuses est absolument interdit, si ce n'est en passant, aux Quatre-Temps, par exemple ; ensuite, le Père Jean, étant toujours près de vous, n'est jamais dans nos maisons, et par conséquent la pratique de ses règles, des règles mêmes qui déterminent la pratique des vœux, lui est impossible. Les gens du monde peuvent ignorer qu'il est nécessaire à un religieux d'être habituellement dans une maison de son Ordre, sous peine de voir s'affaiblir et se perdre l'esprit de sa vocation ; mais des religieuses peuvent-elles l'ignorer ? Et si elles le savent, comment donc osent-elles demander que je fasse durer cet état, qui est un état contraire à la vie religieuse, et croire que les bénédictions de Dieu pour elles y sont attachées, en sorte que si le Père Jean s'en va, c'en est fait de leur pensionnat, de leur maison, de tout ? Je ne pense pas ainsi, mes très honorées Sœurs. Je pense au contraire que Dieu ne bénira les ministères que nous exerçons qu'autant que nous nous tiendrons dans l'esprit de notre vocation et que nous observerons nos règles, en demeurant sous l'obéissance et la direction d'un Supérieur de la Compagnie.

« Voulez-vous me permettre, mes chères Sœurs, de vous donner un conseil ? Je vous le donnerai avec tout l'intérêt que vous m'inspirez en ce moment même, où il m'en coûte, plus que vous ne pensez, de ne pouvoir me rendre à vos désirs ? Demandez à Monseigneur, vous-mêmes

et de votre propre mouvement, un prêtre pour remplacer le Père Jean ; le prêtre que vous donnera Monseigneur, recevez-le avec foi, comme venant de la main de Dieu. Ce prêtre sera pour vous, n'en doutez pas, l'homme de Dieu et le véritable Ananie. Loin de vous l'idée qu'il n'aurait pas tout ce qu'a le Père Jean ; car, quand il serait vrai qu'il lui manquât quelque chose, Dieu, ayant égard à votre foi, à votre esprit de sacrifice, saurait bien y suppléer abondamment par sa grâce. Le Père Jean, rendu à la vie religieuse, vous reviendrait comme confesseur extraordinaire aux Quatre-Temps. Alors, oui, je crois que de grandes bénédictions seraient attachées à son ministère, parce qu'il serait dans l'ordre de sa vocation. Ces secours précieux les voulez-vous, mes chères sœurs ? Suivez le conseil que je vous donne ; autrement, et en voulant tout avoir, contre l'esprit de l'Institut, les règles, la volonté des Supérieurs, je vous le dis, vous perdrez tout. »

II

Cependant la Compagnie de Jésus venait d'être établie à Metz. La fondation de cette nouvelle résidence date du mois d'octobre 1832. Il y a entre la vie de celui qui en fut le principal instrument et celle d'Ignace de Loyola des analogies dont il est impossible de n'être pas frappé.

Né le 12 juillet 1771, Nicolas-Marie-Dieudonné Potot appartenait à une famille de robe qui occupait à Metz une situation des plus honorables. On le dirigea d'abord vers le barreau, mais le jeune homme se sentait un goût irrésistible pour la carrière militaire. Officier à vingt ans, il était chef de bataillon après dix ans de campagnes aux armées du Rhin, lorsqu'il eut la jambe droite fracassée dans une rencontre sous les murs de Manheim où il avait fait preuve d'une folle bravoure. La blessure fut mal soignée, parce que tout d'abord, l'amputation jugée impossible, le cas parut désespéré. La force du tempérament triompha à la longue ; mais quand il put se tenir debout,

le brillant officier constata qu'il avait une jambe plus courte que l'autre ; il serait donc boiteux pour le reste de sa vie.

Plutôt que de subir une telle disgrâce il se soumit à un traitement qui rappelle la torture du chevalet. Le membre violemment étiré à plusieurs reprises pendant des heures, au prix d'atroces souffrances, finit par se redresser, mais demeura longtemps très faible, au point d'obliger le malade à se servir de béquilles.

Potot avait reçu une éducation chrétienne, mais de bonne heure s'était laissé envahir par le scepticisme philosophique ; avec le temps il était même devenu foncièrement impie. Pendant les sept mois qu'il passa à l'hôpital de Worms il avait, lui aussi, comme le blessé de Pampelune, demandé des livres pour se distraire ; mais au lieu de la « Vie des Saints », ce fut Marmontel, Raynal et surtout Voltaire qu'on lui donna à lire. Ces lectures étaient d'ailleurs celles qu'il préférait. Il voulait, disait-il plus tard, employer le peu de forces qui lui restaient « à faire un cours d'impiété », sur son lit de douleur. Chose remarquable, cette pâture empoisonnée provoqua dans l'âme de Potot, restée droite malgré tout, une réaction salutaire. « Voltaire, disait-il encore dans la suite, a peut-être commencé mon retour à Dieu. En lisant ses diatribes contre la religion et ses odieux blasphèmes, je me suis dit qu'un homme qui soutient sa cause par de telles armes et attaque son ennemi par l'injure ne peut être qu'un homme de mauvaise foi. »

Ce retour à Dieu ne devait plus tarder beaucoup. Le 13 octobre 1800, un peu plus d'un an depuis l'accident qui avait brisé sa carrière, après s'être vu plusieurs fois au seuil de la mort sans vouloir revenir de son impénitence, Nicolas Potot s'avouait vaincu par la miséricorde de Dieu et reprenait la pratique religieuse. Il n'était pas homme à faire les choses à demi. Rentré dans la vie civile, il s'affirma dès le premier jour chrétien tout d'une pièce et ignorant du respect humain. Toutes les œuvres de piété et de

charité de la ville de Metz trouvaient dans le commandant Potot un zélateur toujours prêt à payer de sa personne et de sa bourse. Après la dispersion des Pères de la Foi en 1807, le Père Robert Debrosse ayant été nommé aumônier de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, des relations d'intimité s'établirent entre le religieux et l'ancien officier; ces deux âmes éprises de perfection étaient faites pour s'entendre. Ensemble ils fondèrent l'œuvre des *Bons livres*, qui devint rapidement prospère et de Metz passa à Bordeaux et dans beaucoup d'autres villes[1].

Le Père Debrosse fit part à son ami de l'espoir qui était la raison d'être de la Société des Pères de la Foi, la reconstitution de la Compagnie de Jésus; mieux encore il l'amena à faire les Exercices spirituels de saint Ignace. Le commandant Potot sortit de cette retraite de dix jours avec la flamme de l'apostolat et du sacrifice de soi-même dans le cœur. Dès lors son parti était pris; il appartenait à Dieu et aux âmes; seules ses infirmités l'obligèrent d'en ajourner à plus tard l'exécution. Enfin au mois de septembre 1818, âgé de 47 ans, après avoir suivi pendant un an et demi les cours de Théologie du séminaire, il reçut l'ordination sacerdotale. Chargé d'abord de la direction de plusieurs communautés religieuses, l'abbé Potot, nommé chanoine, devenait en 1825 Supérieur des Missions diocésaines, que le nouvel évêque de Metz, Mgr Besson, à

1. Voici en quels termes le commandant Potot, devenu l'abbé Potot, s'exprimait sur les débuts de l'œuvre, dans un Compte rendu présenté à l'*Association de persévérance*, le 10 janvier 1829 :

« La ville de Metz, plus heureuse sous ce rapport que beaucoup d'autres, possède depuis longtemps un précieux dépôt de bons livres qui se prêtent gratuitement. Mais ce que presque tout le monde ignore, c'est que ce fut dans l'humble réduit du chapelain d'un de nos hospices que le vertueux abbé Debrosse prit, vers 1811, l'initiative de cette bonne œuvre que bientôt le zèle de Mgr l'archevêque de Bordeaux fit exécuter en grand dans son diocèse. Peut-être fut-ce le modeste prélude de ces grandes entreprises ou sociétés formées depuis à Grenoble, à Paris, à Bruxelles et ailleurs, pour la propagation des bons livres. C'est à la ville de Metz qu'on devra attribuer l'honneur d'avoir donné naissance à cette œuvre, qui deviendra une œuvre nationale, et bientôt celle de tous les pays. »

peine installé sur son siège, avait fondée l'année précédente. C'était une œuvre à organiser et à diriger dans ses débuts. L'abbé Potot s'y dépensa sans compter. Mais, en dépit d'une ferveur qui outrepassait souvent les limites de la prudence, le saint prêtre n'avait pas l'âme en paix. Il avait accepté cette dernière charge par pure obéissance et sans même avoir été consulté. Du reste, s'il était entré dans le clergé séculier, c'est qu'on lui avait persuadé que les besoins immédiats du diocèse lui imposaient le sacrifice de ses préférences. Son attrait l'appelait ailleurs. Chartreux ou Jésuite, il n'avait jamais hésité qu'entre ces deux partis.

Dès le rétablissement de l'Ordre de saint Ignace, il s'était promis de ne rien épargner pour l'attirer à Metz. En 1819, une première négociation fut entreprise à cet effet; l'abbé Potot, d'accord avec l'évêque, Mgr Besson, avait fait prier publiquement à la cathédrale pour en obtenir la réussite. Les Jésuites n'étaient pas alors en mesure d'accepter cette fondation. On revint à la charge par trois fois entre 1825 et 1830 sans plus de succès. Entre temps, le Père Guyon avait prêché à la cathédrale de Metz le Carême de 1827; il y avait ajouté une retraite pour la garnison; sa parole ardente avait comme à l'ordinaire produit un ébranlement général et les instances s'étaient faites plus vives auprès du Provincial des Jésuites, qui s'excusait toujours, non sans laisser un peu d'amertume au cœur du vénérable évêque. Enfin la révolution de Juillet, ayant dispersé le petit groupe des missionnaires diocésains, rendit du même coup sa liberté à l'abbé Potot; peu après un deuil de famille tranchait le dernier lien qui l'attachait encore au monde. Il n'avait jamais cessé d'entretenir des relations avec les Jésuites et surtout avec son cher Père Debrosse. Le 25 janvier 1832, il lui écrit :

« Ma sœur vient de mourir; moi-même je m'en vais et le temps de ma délivrance est proche. Le choléra arrive, et les fonds sont là qui me pèsent furieusement. Que faire? Je n'ai nullement changé de façon de penser au sujet de

la Compagnie, et je chanterais de bien bon cœur le *Nunc dimittis*, si je pouvais l'attirer ici. Monseigneur, quoique mécontent des refus qu'il a essuyés, ne tiendrait pas contre l'arrivée de quelques *ouvriers;* ce serait le moyen de faire la paix. La maison de la Mission est toujours là ; j'y suis resté seul pour vous la garder. Si on la trouvait trop en vue dans les circonstances, j'ai la maison paternelle qui est vacante, toute meublée et où il n'y aurait rien à faire qu'à se mettre à table... »

Cette fois les désirs du généreux chanoine allaient être comblés au delà même de ses espérances. Sa proposition fut transmise au Père Druilhet encore Provincial à ce moment, lequel répondit en annonçant sa très prochaine visite à Metz. Il s'y trouva en effet, le 9 avril. Tout fut réglé pour l'ouverture de la résidence; Mgr Besson déclara que c'était là pour lui le sujet d'une grande consolation, qu'il y voyait une miséricorde de la Providence pour la ville et le diocèse de Metz ; il regrettait seulement de n'être pas en mesure de subvenir aux frais de l'établissement et de l'entretien des précieux auxiliaires qu'elle lui envoyait. Sur quoi l'abbé Potot s'empressa de le tranquilliser; lui-même prenait tout à sa charge.

Il avait été convenu que les Pères s'installeraient dans sa maison. En attendant leur arrivée, il se mit donc en mesure de l'aménager conformément à sa nouvelle destination. Le Père Provincial consulté par lui à ce propos, répond en entrant dans quelques détails qui ne sont peut-être pas sans intérêt :

« ... Vous pouvez laisser quelques fauteuils au salon pour les personnes en dignité, l'évêque, les grands vicaires, etc... Quant aux chambres des religieux, leur ameublement est simple; une couchette, paillasse, matelas, traversin et rideaux, une cuvette et un pot à eau, un balai de crin, une table, en forme de bureau si l'on veut, deux ou trois chaises, quelques rayons pour mettre des livres, un prie-Dieu simple : voilà tout l'ameublement d'un Jésuite qui jouit des honneurs de l'hospitalité; car ils ne

ils ne sont pas partout traités d'une manière aussi magnifique; mais enfin on peut aller jusque-là. Je désire aussi qu'on supprime pour eux l'argenterie et le linge de table damassé. Je dis « pour eux »; car, s'il se trouve à table des étrangers, ce qui peut arriver quelquefois, on peut pour leur service user de l'une et de l'autre. »

Les deux premiers Jésuites envoyés à Metz furent le Père Jean-François Barthès et le Père François Morin; la résidence fut ouverte officiellement au mois de janvier 1833, avec le Père Barthès pour Supérieur. Mais entre temps le vénérable chanoine, non content d'offrir à la famille de saint Ignace le vivre et le couvert, avait fait part au Père Provincial de son désir, depuis si longtemps caressé, d'y être admis pour son compte. Ayant dépassé la soixantaine, il ne comptait guère le voir exaucé. De fait la règle ne permet pas de recevoir des novices au-dessus de cinquante ans. Mais le cas était assez exceptionnel pour autoriser une dispense. Le chanoine Potot sexagénaire commença donc son noviciat, le 18 janvier 1833, dans sa propre maison, sous la direction du Père Barthès. Puis, au mois d'octobre suivant, il reçut ordre d'aller le continuer à Estavayer avec les Pères du Troisième An. Il s'y trouva en compagnie de plusieurs religieux dont le nom reviendra dans cette Histoire et qui comptent parmi ceux que la jeune province de France s'honore d'avoir formés : Raymond Estève, Xavier de Ravignan, Ferdinand Brumauld, Louis Garnier, Pierre Cotain, Arthur Martin, Pierre Chaignon, etc. Ils avaient pour « instructeur » le vénéré Père Godinot. Le Père Potot apprit de ce maître expérimenté à corriger une certaine âpreté de vertu et une sévérité de principes assez fréquentes chez ceux que la grâce a ramenés de loin, et qui jusqu'alors avaient paralysé son action auprès des âmes, en même temps qu'elle le maintenait lui-même dans une disposition habituelle d'anxiété douloureuse.

De retour à Metz à l'automne de 1834, le Père Potot fut dès lors parmi les membres de la résidence. Le Père

Provincial lui ayant exprimé le désir qu'il prêchât le carême suivant, il songea d'abord à s'excuser sur son manque de préparation. « Cependant, ajoutait-il, nos bons Pères sont tellement excédés et dans une telle impossibilité de suffire à tout ce que leur zèle voudrait pouvoir accorder, que je suis résolu à ne rien refuser, en vertu de cette persuasion dans laquelle je vis, que tout est possible à celui qui obéit. » La petite résidence de Metz était donc dès lors en pleine activité ; en cette année 1833 elle comptait déja cinq Pères ; l'année suivante ils étaient sept, aidés de deux Frères coadjuteurs, et l'on commençait à se trouver à l'étroit dans la maison du Père Potot. Pour lui, convaincu dans son humilité qu'il avait à réparer beaucoup de temps perdu, il entendait bien ne pas se ménager ; sans égard à ses infirmités et au dépérissement de ses forces, il se laissait envahir par un ministère que sa réputation de sainteté et sa situation personnelle rendaient de jour en jour plus chargé. Les soldats à leur tour subirent l'attraction de l'ancien commandant et il se vit obligé d'organiser pour eux une réunion pieuse qui se tenait dans la chapelle de la résidence deux fois par semaine et qu'il dirigea jusqu'à son dernier jour.

Au commencement de 1837, le Père Potot, atteint par le froid de l'hiver, contracta un mal qui parut d'abord sans gravité ; mais son tempérament, usé moins par l'âge que par ses austérités d'autrefois, ne put réagir. Il s'éteignit doucement le 2 mai. Il avait soixante-cinq ans et quelques mois. Sa conversion avait reproduit trait pour trait celle d'Ignace de Loyola ; par une dernière ressemblance, il mourait au même âge que le saint fondateur. Sa mort fut un deuil public pour la ville de Metz où sa mémoire est restée en vénération [1].

1. La tombe du P. Potot n'avait pas cessé après plus de soixante ans d'être un but de pieux pèlerinage. « On y voit allumés un grand nombre de cierges apportés par ceux qui invoquent son intercession. M. Paixhans, son neveu, a fait élever un monument où le Père est représenté agenouillé sur son genou gauche; la jambe droite, qu'il ne pouvait plier à cause

Quant à la Compagnie de Jésus, le souvenir du Père Potot lui est cher à plus d'un titre. Outre qu'elle lui doit son rétablissement dans la capitale de la Lorraine, elle voit en lui comme l'aîné d'une branche de la famille pour laquelle elle aurait peut-être quelque préférence. L'Ordre de saint Ignace, institué pour la défense de l'Église et les conquêtes de l'apostolat, par un chevalier à l'âme héroïque, a pris de ses origines une allure militaire qui exerce son attrait sur ceux qui, ayant porté l'épée ou destinés à la porter pour le service de leur pays, se sentent appelés à ne plus servir que Dieu. Aussi la nouvelle Compagnie de Jésus en France au cours du dix-neuvième siècle a reçu en grand nombre des officiers de terre et de mer. En tête de ce contingent marche le chef de bataillon aux armées de la République, Nicolas Potot [1].

Nous avons raconté comment la Mission française du Portugal avait été expulsée dans l'été de 1834 ; en même temps le collège français du Passage était à son tour brutalement fermé par le gouvernement libéral espagnol ; les élèves étaient ou rendus à leurs familles ou renvoyés en France avec leurs maîtres. On a vu plus haut que la Providence ménagea une compensation en Belgique ; la négociation fut longue et difficile ; le Provincial de France la termina à force de persévérance et de délicatesse ; à la rentrée de 1835 Brugelette remplaçait avantageusement le pauvre petit collège de la côte basque dont la courte existence avait été traversée de tant d'épreuves. L'année

de ses blessures, reste étendue. Il tient à la main un crucifix qu'il adore. Sa tête, sculptée par un artiste messin sur un dessin du professeur Thiel, passe pour être ressemblante. On cite plusieurs guérisons obtenues par son intercession. » (Vianson-Ponté. *Les Jésuites à Metz.* P. 97. Strasbourg, 1897.)

1. Dix ans après la mort du saint religieux a été publiée la *Vie du R. P. Potot de la Compagnie de Jésus, ancien avocat au Parlement, ancien chef de bataillon, ancien chanoine de Metz, par un Père de la même Compagnie.* A. M. D. G. Paris et Lyon, Poussielgue-Russand, 1847. Le biographe anonyme est le P. Le Lasseur.

conclure une affaire intéressante pour la Province qu'il gouvernait.

En acceptant de desservir le pèlerinage de Lalouvesc on avait cru tout d'abord qu'il n'y avait guère d'utilité à rester pendant la mauvaise saison sur cette montagne où le froid serait très rigoureux et les besoins du ministère très réduits. Les missionnaires, qui d'ailleurs n'étaient point chez eux à Lalouvesc, comptaient donc descendre pour l'hiver à Annonay, d'où ils auraient toute facilité pour se rendre partout où ils seraient appelés. Déjà on préparait un logement pour les recevoir quand le Père Provincial y fit sa première visite. Rigide observateur de l'Institut, le Père Renault jugea que cette double résidence d'été et d'hiver s'accordait mal avec les exigences de la discipline et les règles de la pauvreté religieuse. Il décida que ceux des missionnaires qui ne pourraient supporter les rigueurs du climat de Lalouvesc seraient envoyés ailleurs; en attendant, la maison d'Annonay devait être vendue : elle le fut en effet quelques mois plus tard.

Sur ces entrefaites venait d'être restauré un antique pèlerinage de la Sainte Vierge, en grande vénération dans toute cette partie du Velay. Les eaux qui descendent de Lalouvesc sur le versant oriental forment en se réunissant au pied de la montagne une jolie rivière qui se glisse à travers une gorge sinueuse, pour aller s'épanouir dans la vallée du Rhône. Un de ces méandres entoure presque complètement à sa base un rocher haut de quatre-vingts mètres qui porte les restes d'un château-fort avec une chapelle et une tour sur laquelle se dresse aujourd'hui une madone monumentale. C'est le sanctuaire de Notre-Dame d'Ay, célèbre par sa Vierge noire rapportée d'Orient et mentionnné dès le douzième siècle dans des chartes impériales. Il était presque tombé en ruines quand une pieuse châtelaine du voisinage entreprit de le reconstruire, en exécution d'une promesse faite par son mari pendant la tourmente révolutionnaire. Pour compléter son suivante, le Père Renault eut encore la satisfaction de

œuvre, Mme de Larochette faisait donation à la Compagnie de Jésus de la chapelle et des bâtiments d'alentour, à la condition d'y assurer le service divin. Le 1er juillet 1836, au château du Plantier, le Père Renault signait la convention au nom des Jésuites de la Province de France, en présence de Mgr Bonnel, évêque de Viviers, de la donatrice et de plusieurs membres de sa famille. Charmante et pieuse solitude dans un site idéal, sous un climat très doux, en vue du glorieux tombeau de saint François Régis, la maison de Notre-Dame-d'Ay, tantôt autonome, tantôt réunie à la résidence de Lalouvesc, entre désormais dans l'histoire de la Compagnie de Jésus en France au dix-neuvième siècle.

III

Cette année 1836 est de celles que nous pouvons appeler privilégiées; nous verrons tout à l'heure qu'elle marque une date de première importance dans l'Histoire que nous écrivons. A l'horizon règne une sérénité relative; les maisons ont été reconstituées; la plupart de ceux que la tempête avait jetés hors des frontières ont été rapatriés; les membres de la Province naguère épars se sont rejoints et elle recommence à faire figure de corps organisé. Ce n'est pas que les sujets d'inquiétude aient manqué pendant ce travail de réorganisation; il fallait à ceux qui l'avaient entrepris une certaine dose de hardiesse renforcée de confiance en Dieu. Sans doute ils ne rencontraient pas une hostilité ouverte de la part du Gouvernement; il avait assez à faire de défendre le régime contre les partis révolutionnaires qui l'attaquaient au grand jour ou conspiraient dans l'ombre. Mais les Jésuites n'en restaient pas moins aux yeux du pouvoir une association illégale et dangereuse; à ses yeux c'était atteindre l'extrême limite de la bienveillance que de la tolérer. On peut juger des idées qui avaient cours sur les Jésuites dans les régions

ministérielles et parlementaires par l'incident de Chambre que voici. C'était dans la séance du samedi 25 janvier 1834; MM. Garnier-Pagès et Odilon Barrot ont interpellé le gouvernement pour avoir expulsé des étrangers sans motif légal. Le ministre de l'Intérieur, M. d'Argout répond :

« M. Garnier-Pagès s'est plaint de la manière dont on s'était conduit à l'égard d'un sieur Wolfrun que j'ai fait sortir de Paris... Eh bien! Messieurs, savez-vous ce que c'était que ce Wolfrun? Un agent des Jésuites de l'Allemagne... Oui, Messieurs, et en voici la preuve écrite. La pièce porte en tête le monogramme de Jésus, puis elle porte ce qui suit :

J. H. S.

Le membre affilié Wolfrun, à Ellevanger, devra comparaître le 11 novembre dans le premier confessionnal près de l'autel de la Conception de Marie dans l'église Saint-Pierre à Munich. Le moment de la comparution est fixé à 6 heures du matin. Le mot d'ordre est *Ignace de Loyola et Capet.* Après avoir reçu son passeport et de l'argent pour voyager, Wolfrun se rendra, sous le nom de Gianbattista Castelmonte, par Innsbrück, Bolseno, Vérone, Milan, Turin, dans cette ville et s'y logera dans la première auberge près de la porte de Turin, à gauche.

Grenoble, 1er Octobre 1830, P. Anselmo Cassera, S. J.

« Eh bien ! Messieurs, voilà l'honnête industrie que nous nous sommes permis de troubler.

« *M. le président* (Dupin). Vous avez demandé à connaître des faits : en voilà [1]. »

Nous devons à la vérité de reconnaître que le compte-rendu du *Moniteur* signale à deux reprises une *Hilarité prolongée.* Mais que le ministre de la Justice ait pu apporter ce conte fantastique comme un argument sérieux à la tribune d'une assemblée de législateurs, c'était un fait

1. *Le Moniteur* du Dimanche, 26 janvier 1834, p. 161, col. 1. « Wolfrun écrit dans le *Courrier belge :* C'est un conte bleu. Il est protestant; il veut poursuivre le ministre en diffamation. » (*L'Ami de la Religion.* Tome LXXIX, p. 22.)

assurément très sérieux pour les Jésuites ; car il leur indiquait ce qu'ils avaient à attendre de ceux dont leur sort dépendait.

A quelques semaines d'intervalle, M. Thiers, collègue de M. d'Argout dans le ministère de Broglie, faisait entendre contre les Jésuites, à la même tribune, des paroles moins funambulesques mais plus perfides et plus malfaisantes. On discutait cette loi sur les associations qui renforçait les dispositions déjà si sévères de l'article 291 du Code pénal, loi de circonstance réclamée par le Gouvernement pour réprimer les menées anarchistes, et qui par la suite, « devenue lettre morte à l'égard des associations révolutionnaires contre lesquelles elle avait été faite, a été mise en œuvre contre les associations religieuses que le législateur de 1834 avait affirmé ne pas vouloir atteindre »[1]. Pour M. Thiers les Jésuites étaient de ceux contre lesquels le Gouvernement avait besoin d'être armé. Invoquant l'expérience d'un passé peu lointain : « Vous vous souvenez tous, disait-il, qu'une société célèbre, celle des Jésuites, qui était profondément antipathique à la France, et non pas seulement à ce qu'on appelle les philosophes, mais au clergé lui-même, au bon clergé, à celui qui ne veut pas faire de la religion un moyen de puissance politique, qui avait été autrefois attaquée par la magistrature, qui avait été foudroyée par ses arrêts, que cette société rentra à une époque où rentraient tant de mauvaises choses. Un cri unanime s'éleva dans toute la France contre cette société ; on l'attaqua comme essentiellement politique, et on lui dit : Le Gouvernement ne peut pas souffrir à côté du Gouvernement établi un gouvernement occulte qui a sa milice, qui a un autre chef que le chef de l'État, qui a un autre but que le but avoué dans les institutions du pays ; le Gouvernement ne peut pas souffrir un autre gouvernement à côté de lui[2]. »

1. Thureau-Dangin. *Histoire de la Monarchie de Juillet*. Tome II, p. 237. 1888.

2. *Le Moniteur* du 19 mars 1834, p. 612. col. 1. *L'Ami de la Religion*

Il eût été facile de répondre à M. Thiers qu'il avait tort de prendre les criailleries des journalistes et des pamphlétaires de la Restauration pour « le cri unanime de toute la France », que le clergé n'était pas si opposé aux Jésuites, puisque les évêques les appelaient dans leurs diocèses et les curés dans leurs paroisses, que ce « gouvernement occulte », cette « milice », ces « impôts » n'étaient qu'une fantasmagorie éclose dans des cerveaux malades. Mais il n'y eut personne dans cette Chambre de 1834 pour oser défendre les Jésuites contre les affirmations audacieuses du ministre.

L'année d'après, le Père Renault eut une petite aventure, plutôt plaisante, mais qui amena encore de nouvelles appréhensions. Comme il revenait de Suisse, dans le courant de mai 1835, son bagage de voyageur fut visité à la frontière avec une attention inusitée. Nul doute que le passage du Provincial des Jésuites n'eût été signalé par la police. Ses papiers, qui n'étaient pas articles soumis aux droits de douane, furent saisis et examinés. On retint, entre autres, certaine formule en plusieurs exemplaires autographiés dont le titre parut suspect : *Informatio ad gubernandum*. On crut sans doute avoir mis la main sur quelque secret d'État des Jésuites. La pièce fut expédiée au ministère, et peut-être arriva-t-elle jusque sous les yeux du ministre. Le questionnaire relatif aux personnes proposées pour le gouvernement dut lui sembler assez étrange : Est-il maître de ses passions? Est-il humble, modeste, uni avec Dieu, etc...? L'*Informatio ad gubernandum* fut jugée inoffensive et renvoyée sans autre explication au Provincial de France.

répliquait à cette diatribe : « Ces grandes phrases ont pu produire de l'effet à la tribune, mais elles renferment bien des contre-vérités. Non, la Société des Jésuites n'était pas antipathique au clergé, puisque les évêques appelaient les Jésuites dans leurs diocèses et les cures dans leurs paroisses, puisqu'on leur confiait des Missions et des écoles. Non, il ne s'éleva point contre les Jésuites un cri unanime de toute la France, puisque tant de villes leur demandaient des établissements et que tant de familles leur confiaient leurs enfants... » T. LXXIX, p. 356.

Cependant le Père Renault se rendait parfaitement compte que la situation de la Compagnie en France était bien mal assurée. Sauf la résidence de Dôle, on avait laissé ses maisons se reconstituer sans y mettre obstacle ; mais leur existence ne jouissait d'aucune garantie inviolable ; elle était en définitive à la merci du pouvoir, et les dispositions des gouvernants à leur égard étaient pour le moins douteuses. Le Père Renault résolut de s'en éclaircir, et il jugea que le plus sûr était d'aller franchement interroger le ministre de l'Intérieur. Ce ministre n'était autre que ce même M. Thiers, que ses déclarations de l'année précédente ne désignaient pas comme un ami des Jésuites. Le Père Renault lui fit demander une audience qui fut accordée immédiatement. C'était à l'époque des vacances, au mois d'août 1835. On a par la suite épilogué sur le fait de cette entrevue entre le ministre et le Provincial des Jésuites. En 1862, M. Thiers fut *interviewé* à ce sujet, et ses souvenirs parfaitement nets confirmèrent ce que l'on savait déjà par le récit que le Père Renault avait fait dans une lettre dù 20 août, au R. P. Roothaan. Le voici textuellement :

« De retour à Paris (j'y étais lors de l'attentat du 28 juillet)[1], j'ai cru, avant de revenir dans le Midi, qu'il était bon de voir le ministre de l'Intérieur, M. Thiers. J'ai demandé une audience ; elle m'a été accordée. Je lui ai dit qui j'étais ; j'ai exposé nos principes... Ces principes, ma franchise et mon air de liberté lui ont plu. Il m'a dit ce que m'a dit si souvent Votre Paternité, que nous devions nous tenir en dehors des partis, qu'en agissant ainsi nous pouvions compter sur la protection du Gouvernement, qui veut la

1. Attentat de Fieschi, dirigé contre le roi Louis-Philippe et ses trois fils aînés, au cours d'une revue de la garde nationale sur les boulevards. « Les balles ont balayé le sol tout autour du Roi. Quarante et une victimes, généraux, officiers, gardes nationaux, bourgeois, gisent sur le pavé sanglant ; dix-huit sont mortellement frappées ; parmi elles le maréchal Mortier et une jeune fille inconnue. Par miracle Louis-Philippe n'a pas été atteint. » (*Histoire de la Monarchie de Juillet*. T. II, p. 312.)

religion. Il m'a parlé lui aussi avec franchise, s'est même ouvert sur certains embarras de position ; vous auriez dit presque un ami avec un ami. J'ai touché un mot des tracasseries de Dôle. — Que ne m'écriviez-vous ? a-t-il dit. Adressez-vous à moi. — Enfin, mon T. R. Père, je me suis retiré content de lui, et sans trop me flatter, je crois qu'il est content de moi. L'audience a été au moins de trois quarts d'heure, et il s'est dit bien des choses[1]. »

Le Père Roothaan se plaignait aimablement au Provincial de France que ses lettres fussent trop courtes et point assez explicites. Il y aurait bien lieu de lui faire ici, pour notre compte, la même querelle. Il nous eût été agréable et utile d'avoir un résumé moins sommaire du dialogue entre M. Thiers et lui. Il nous a du moins donné l'essentiel, savoir l'assurance des intentions pacifiques de son interlocuteur. D'après les souvenirs de ceux qui ont entendu de la bouche du Père Renault le récit de son audience, M. Thiers serait allé plus loin ; il lui aurait promis que, à condition de ne rien faire contre la dynastie et l'ordre public, les Jésuites ne seraient jamais inquiétés, aussi longtemps que lui-même serait au ministère. De fait, il ne paraît pas que M. Thiers, ministre, ait cherché noise aux Jésuites ; mais on verra qu'il sut bien se dédommager dans l'opposition.

La lettre du Père Renault au R. P. Général mentionne une autre entrevue ministérielle qui n'est pas non plus sans intérêt : « En même temps, dit-il, le Père de Laponce pressentait sur la question de nos collèges les dispositions de M. Guizot, son parent, ministre de l'Instruction publique. Voici le sens de quelques-unes des réponses du ministre : Qu'on me laisse faire... Lorsque le moment sera venu, lorsqu'on discutera la loi sur la liberté d'enseignement, on n'a pas à craindre d'être compris dans des exceptions ; il n'y en aura pour personne. *On se trouverait alors dans le droit commun.* Au fond, pour

1. *Archiv. rom.* France. 8. I. 52.

tout dire en un mot, je crois que le Roi et ses ministres nous veulent plus de bien qu'ils ne peuvent ou n'osent peut-être nous en faire. »

La réflexion finale paraît inspirée d'un optimisme un peu candide. Dans sa loyauté confiante, le Père Renault prenait pour argent comptant les bonnes paroles que les hommes d'État ne refusent à personne dans l'intimité d'une conversation. M. Guizot ne sut jamais s'affranchir de ses préjugés protestants contre les Jésuites; nous en retrouverons plus d'une fois la trace dans ses discours et plus encore dans ses instructions ministérielles. Mais il faut reconnaître que, dans la circonstance à laquelle il est fait allusion ici, il était parfaitement sincère. Il préparait à ce moment un projet de loi sur l'enseignement secondaire. Ce projet, déposé au mois de janvier 1836, était beaucoup plus libéral que ceux qui le suivirent jusqu'en 1849. L'odieuse « déclaration » introduite par les Ordonnances de 1828 en était absente, et si la loi Guizot eût été votée, les collèges libres, sans excepter ceux des Jésuites, eussent été ouverts quatorze ans plus tôt.

Fort des assurances qu'il avait reçues en haut lieu, le Père Renault encouragea ses subordonnés à aller de l'avant et à pratiquer sans dissimulation leur vie de religieux et d'apôtres. Désormais, tout en évitant de s'afficher, ils ne craindraient plus de se laisser voir. Ce n'était pas assez, les Jésuites français, hier encore dispersés ou exilés, oseraient accueillir à leur tour des frères étrangers proscrits. L'intolérance libérale des ministres de la reine Isabelle venait de décréter l'expulsion des Jésuites d'Espagne. Immédiatement le Provincial de France met à la disposition de son collègue toutes les maisons de son obédience. Il fait même intervenir le Père Général pour appuyer son invitation et obtenir ce qu'il regarde comme une faveur : « J'ai écrit au Père Provincial d'Espagne de nous envoyer tous les Pères qu'il pourrait... Oserais-je demander à Votre Paternité de joindre un mot à ma prière ? Ce sera pour nous une grande consolation de

donner à notre tour à ces bons Pères l'hospitalité ; et nous serons heureux, si nous pouvons, dans nos résidences, leur adoucir les peines de l'exil. » (2 Octobre 1835.)

Quelques semaines plus tard, c'est au Supérieur de la résidence de Toulouse que le Provincial écrit pour lui recommander « d'accueillir avec l'empressement de la charité tous nos Pères et Frères d'Espagne persécutés », « de leur rendre ce qu'ils nous ont donné en 1830 avec tant de charité. » (6 Novembre 1835.) Enfin, le Père Roothaan ayant annoncé la prochaine arrivée en France d'un certain nombre d'Espagnols, le Père Renault se hâte de lui en témoigner sa joie : «...Qu'ils viennent; ce sera pour nous un bonheur de leur adoucir, autant que possible, une si grande épreuve. Je l'ai dit et j'aime à le répéter : nos maisons leur sont ouvertes à tous, *à tous sans exception*, et nos cœurs encore davantage. » (2 Février 1836.) De son côté le Père Boulanger, recteur du scolasticat de Vals, offrait sa maison pour recevoir les théologiens et les philosophes. « Je viens d'écrire de nouveau au R. P. Morey (Provincial d'Espagne), de la part de notre Père Provincial, et je le prie avec toutes les instances possibles de diriger vers la France tous ceux qu'il pourra[1]. » Ces fraternelles invitations furent acceptées des Jésuites d'Espagne. Une douzaine de scolastiques figurent dès la

1. Le P. Boulanger au P. Roothaan, 26 septembre 1835.

En regard de ces lettres, où l'on voit quel esprit anime la famille de saint Ignace, il ne sera pas mal à propos de placer un entrefilet du *Constitutionnel*, l'un des grands journaux libéraux du temps. Voici comment il annonçait à ses lecteurs l'arrivée d'un de ces religieux exilés d'Espagne. Le Père Gil avait été recteur du collège des Nobles à Madrid; il était en dernier lieu recteur du collège de Loyola. Obligé de partir pour la France, « il a rencontré à Sant'Esleban *(sic)*, raconte le *Constitutionnel*, le général Don Basilio Garcia qui lui a dit : — Vil intrigant, artisan des maux de ma patrie, remercie Dieu de ce qu'il m'a fait bon chrétien; car sans cela et le vêtement qui te couvre et que je respecte, je te plongerais mon poignard dans le cœur. Fuis, retire-toi de la présence des hommes de bien. — Le Père Gil se mit à courir et ne s'arrêta qu'en France. Il est arrivé hier à Bayonne » (7 septembre 1835). Il va sans dire que l'historiette était inventée de toutes pièces.

première année au catalogue de Vals ; l'année suivante le chiffre était doublé.

En même temps la confiance ramenée dans les cœurs se traduisait par un renouveau d'activité apostolique. Nous l'avons constaté déjà en ce qui concerne la capitale ; les Jésuites reparaissaient, au Carême de 1836, dans les chaires de Paris qui ne les avaient pas revus depuis 1830. Mgr de Quélen en exprimait sa satisfaction en des termes qu'on est heureux de reproduire : « L'Église de Paris, écrivait-il au Père Roothaan, vous doit beaucoup de remerciements. Les enfants de saint Ignace ont rivalisé de zèle et de talent pendant ce Carême. Le Père de Ravignan, le Père Deplace, le Père Ferrand ont rassemblé autour de la chaire la foule des auditeurs. Un autre jeune prêtre, l'abbé Lacordaire, a rempli à Notre-Dame la station des conférences avec un immense concours, et il en est résulté honneur pour la religion, préparation pour le salut des âmes. L'année prochaine le Père de Ravignan tiendra sa place. Les succès de cette année nous donnent les plus grandes espérances pour l'avenir. A la fin de septembre, s'il plaît à Dieu, le Père Goudelin viendra prêcher notre retraite ecclésiastique. Vous voyez, mon Révérend Père, comment nous fatiguons votre charité. Dieu vous en récompensera au centuple. » (15 Avril 1836.)

Les autres résidences accusent un progrès analogue, comme il ressort du simple rapprochement de quelques chiffres. En 1834-1835 la Province tout entière inscrit au bilan de ses œuvres un total d'environ 200.000 confessions avec 315 retraites publiques ; l'année suivante elle dépasse 350.000 confessions et 500 retraites publiques, parmi lesquelles on comptait 32 retraites pastorales et nombre d'autres prêchées dans des collèges universitaires, des établissements municipaux et jusque dans des prisons. Le préfet de la Moselle, protestant, M. le baron Sers demandait aux Jésuites de Metz de donner les Exercices spirituels aux pensionnaires de la maison centrale.

Il ne faut pas trop s'étonner si certaine presse reprochait au Gouvernement de revenir aux errements de la Restauration. A en croire ces publicistes pour qui la politique se résume dans la guerre à la religion, la monarchie de Juillet reniait ses origines ; comme sa devancière elle est inféodée aux Jésuites ; l'esprit de Montrouge vainqueur de la Révolution dominait dans ses conseils. Mais le *Journal des Débats*, devenu officieux, s'efforçait de purger le ministère d'une accusation toujours redoutable, encore que mal fondée. « Quand il n'y aurait plus de Jésuites dans le monde, disait-il, l'opposition en ferait pour avoir le plaisir de crier que le Gouvernement favorise les Jésuites. » (10 Octobre 1835.) Certes, ce langage n'exprime pas précisément un retour de sympathie pour l'Ordre de Loyola ; mais du moins il donne clairement à entendre qu'il y a mieux à faire que de poursuivre une guerre d'extermination contre des fantômes. On n'en est plus au temps où les dénonciations de M. de Montlosier donnaient le frisson au pays.

Nous rapporterons encore ici quelques faits qui appartiennent à cette période d'accalmie, faits d'importance minime pour l'Histoire, mais que la Compagnie de Jésus ne saurait abandonner à l'oubli.

A défaut des sympathies de la presse libérale et de la faveur plus que douteuse des pouvoirs publics, elle recevait des témoignages non équivoques de bienveillance et d'estime de la part du clergé. Le doyen des évêques de France, le dernier survivant à cette époque de l'épiscopat d'avant la Révolution, Mgr François de Bovet, avait pris sa retraite au chapitre de Saint-Denis, après avoir donné sa démission de l'archevêché de Toulouse. Quelques années avant sa mort il manifesta l'intention de faire les Jésuites héritiers de sa bibliothèque, qui comprenait, disent les *Annales*, plusieurs milliers de livres de choix (*exquisiti*) et richement reliés. Il demanda un Père pour en rédiger le catalogue. C'est une peine pour

les amateurs de savoir que leurs collections seront dispersées. Tout devait donc revenir à la résidence de Paris. Mais entre temps certaines influences pesèrent sur l'esprit du vieillard, et finalement il modifia ses dispositions. Les Jésuites eurent seulement leur part ; elle fut encore assez belle pour qu'ils entourent de leur gratitude la mémoire du vénérable prélat[1].

Un don semblable leur avait été fait quelques années plus tôt par l'abbé Marduel. Dans la *Vie d'Ozanam*, Mgr Baunard esquisse le portrait de ce prêtre qui fut le directeur spirituel de son héros : « L'abbé Marduel avait été vicaire à Saint-Nizier, à Lyon, puis appelé à Paris auprès de son oncle, curé de Saint-Roch, C'était maintenant un vieillard, modestement retiré dans un appartement de la rue Massillon, près Notre-Dame, où l'avait su découvrir sa nombreuse clientèle de pénitents de toutes classes, évêques, prêtres, pairs de France, grands seigneurs, médecins, puis des étudiants, des ouvriers, des pauvres, reçus avec la même bonté, traités avec la même indulgente patience. On était à l'aise avec lui ; il était instruit, judicieux ; il était pieux, priant toujours et le faisant sur son chapelet lorsque ses yeux ne lui permirent plus de lire son bréviaire. Devenu très pauvre, dépouillé de tout, n'ayant plus que le morceau de pain que lui avait assuré la fabrique de Saint-Roch, il le partageait avec de plus malheureux que lui, tandis que sa vieille servante allait quêter pour lui les choses les plus nécessaires à la vie. Sa sainteté et son union continuelle à Dieu lui avaient mérité des lumières surnaturelles pour la connaissance et la direction des âmes, dans lesquelles il semblait lire[2]. »

Nous sommes heureux de transcrire ce bel éloge d'un

1. Le testament de Mgr de Bovet, par lequel il lègue une partie de sa bibliothèque au P. Barat, porte la date du 20 juillet 1835. Il mourut âgé de 94 ans, le 5 avril 1838, à Conflans, dans la maison du Sacré-Cœur. Il repose dans l'église des Carmes rue de Vaugirard, à côté des cardinaux de la Luzerne et de Bausset.

2. *Frédéric Ozanam*, par Mgr Baunard, p. 60. 1912.

prêtre à qui la Compagnie de Jésus doit de la reconnaissance. L'abbé Marduel se dépouilla en sa faveur de plus de 4.000 volumes, de sciences sacrées pour la plupart, qu'il avait sans doute hérités de son oncle, le curé de Saint-Roch. Ceux qui ont habité, avant la dispersion, les résidences du Jésus, de Paris ou de Lyon, se rappellent avoir rencontré maintes fois sur les rayons de la bibliothèque des ouvrages portant l'*ex-libris* Marduel.

Vers ce même temps encore un chanoine du Puy, l'abbé Issartel laissait aussi par testament tous ses livres au scolasticat de Vals. Qu'on ne s'étonne pas de voir consigner dans cette Histoire le souvenir des libéralités de cette espèce, d'ailleurs assez fréquentes ; la Compagnie de Jésus les estime précieuses entre toutes.

Il lui en survint une autre, sur la fin de 1834, unique en son genre, croyons-nous, et qui de ce chef mérite bien aussi une mention.

Un riche amateur, M. Cambiaso, avait toute sa vie collectionné des tableaux ; il y avait à peu près dépensé sa fortune. Sa pieuse veuve, après avoir donné son fils à la Compagnie, crut bien faire aussi de lui donner les tableaux ; il y en avait toute une galerie. Les sujets profanes, plusieurs centaines, s'en allèrent chez des amis et des bienfaiteurs ; parmi les autres, en bien plus grand nombre, quelques-uns trouvèrent place dans des chapelles ou des oratoires ; le reste servit, selon l'usage des vieux monastères, à décorer, dans deux ou trois maisons, les murs du réfectoire et de la salle qui remplace chez les Jésuites le chapitre monacal. Y avait-il dans le nombre quelques œuvres de valeur, qui eussent pu atteindre les gros chiffres dans les ventes publiques? Ce n'est guère probable. En tout cas, les Jésuites, réputés si habiles, ne le furent sans doute pas assez pour faire *une affaire* avec leurs tableaux. Inutile d'ailleurs de demander ce qu'ils sont devenus, après la série de déménagements et de pillages que les maisons qui les possédaient ont eu à subir.

Le Souverain Pontife, lui aussi, faisait à la même époque largesse aux enfants de saint Ignace. Par un Bref du 22 décembre 1834, Grégoire XVI rétablissait les nombreuses indulgences accordées par ses prédécesseurs pour l'exercice de leur ministère. Ces faveurs infiniment précieuses n'étaient pas spéciales à la France ; mais ce n'est pas une raison pour les Jésuites français d'en avoir moins d'estime et moins de reconnaissance. La concession de 1832 était faite pour sept ans ; mais, en 1839, à la requête du Père Roothaan, le même Grégoire XVI voulut bien la renouveler et l'étendre *in perpetuum*.

De son côté le Provincial de France puisait dans le trésor qu'il avait sous la main pour acquitter dans la mesure du possible les dettes de sa famille religieuse envers ses bienfaiteurs. Par une circulaire datée du 20 avril 1836, le Père Renault informait ses subordonnés que sept personnes avaient reçu leur diplôme de participation « à tous les biens spirituels de la Compagnie ». C'était tout d'abord Mgr de Bonald, évêque du Puy; ensuite trois laïques, le comte d'Herculais à Lyon, M. Dubois-Fournier à Valenciennes et M. Lacroix à Bayonne ; ce dernier avait été d'un grand secours aux expulsés du Passage ; les services des deux autres nous sont déjà connus. Il y avait en outre trois dames, la comtesse d'Estournelle, Mme de la Barmondière et la comtesse de Boylesve, dont le fils Marin de Boylesve appartenait déjà à la Compagnie et devait y fournir une carrière apostolique des plus fécondes. C'est à dessein que nous saisissons l'occasion de révéler au public les mystères de l'affiliation des hommes et des femmes du dehors à l'Ordre de Loyola. Ces personnes de l'un et de l'autre sexe, très peu nombreuses, sont admises, par concession expresse, à partager les mérites des prières et des bonnes œuvres qui se font dans la Compagnie ; elles ne sont pas autrement Jésuites, ni Jésuitesses ; la Compagnie de Jésus ne connaît pas d'autres affiliés ni d'autre affiliation.

IV

Dans ces conjonctures, plutôt favorables, on jugea le moment venu d'exécuter une mesure depuis longtemps projetée. L'administration de la Province de France, déjà très laborieuse et difficile quand tous ses établissements se trouvaient enfermés dans les frontières du royaume, l'était devenue bien davantage par le fait des dispersions et des exils. Nous avons vu le Père Godinot, obligé, après 1828, de partager avec son *Socius* la charge de la visite annuelle. Devenu Provincial, le Père Druilhet détaille son itinéraire dans une lettre au Père Roothaan (20 avril 1832) : C'est d'abord toute la France à parcourir en zig-zag ; puis, s'il veut voir tout son monde, il lui faut aller à Madrid et à Lisbonne, pour finir par le Piémont et la Suisse. En tout sept à huit mois de voyages. De l'autre côté de l'Atlantique, la Mission naissante du Kentucky réclamait encore sa part de sollicitudes. Outre que le fardeau semblait déjà au-dessus des forces d'un homme, bien des choses devaient rester en souffrance par le fait des distances et de la lenteur des communications.

On songeait donc dès lors à diviser la Province. Pendant les premières années de l'administration du Père Renault la question est sérieusement mise à l'ordre du jour ; lui-même insiste pour qu'elle soit tranchée au plus tôt ; la nécessité s'impose chaque jour plus évidente. On lui demande de présenter un projet de partage. Il le rédige en quelques articles très simples, ajoutant que dès lors il s'en remet, sans plus faire d'instances, à la prudence de son Général. (26 Avril 1835.) Au mois de décembre suivant, le Père Roothaan fait enfin connaître sa décision. Le partage est résolu ; deux Provinciaux seront désignés et ils arrangeront ensemble toutes choses pour la constitution des deux futures Provinces, sans savoir celle que chacun d'eux sera appelé à gouverner. (11 Décembre 1835.) Toutefois, fidèle aux principes de la sage lenteur romaine, le

Père Roothaan temporise encore, réclamant des suppléments d'information; la dernière lettre du Père Renault relative à cette grave affaire est du 14 avril 1836; on y sent percer quelque impatience.

Le Père Général donna son Décret le 27 juillet 1836; il devait entrer en vigueur le 15 août, en la fête de l'Assomption, date particulièrement chère à la Compagnie de Jésus qui la tient pour celle même de sa naissance [1]. Aucun autre motif n'est invoqué que la difficulté d'administration et de l'étendue des territoires qu'elle embrasse. La Province du Nord, qui garde le nom de Province de France, comprendra les cinq résidences de Paris, Saint-Acheul, Laval, Vannes, Metz, avec les deux collèges de Brugelette et de Sainte-Marie au Kentucky. A la Province du Midi, autrement dite de Lyon, sont attribuées les maisons de Lyon, Avignon, Toulouse, Vals, Lalouvesc, Dôle, Aix, avec les missions d'Asie, Syrie et Maduré [2]. Quant au personnel, il fut posé en principe que chaque religieux serait attaché à la Province à laquelle il appartenait par sa naissance. Une exception fut faite en faveur des Pères âgés, à qui on laissa la faculté de rester dans celle où ils avaient leurs habitudes.

Les déplacements imposés par cette règle n'allèrent pas toujours sans difficultés; çà et là il fallut accorder quelques délais; ailleurs on dut entrer en accommodements et se prêter à des échanges; pour un méridional qu'on gardait dans le Nord un septentrional fut retenu dans le Midi. L'esprit d'obéissance et de conciliation eût tout simplifié, tout aplani; mais il fallait compter avec des interventions qu'il n'était pas toujours possible d'écarter. Ce fut le cas du Père Maxime de Bussy. A la première nouvelle qu'il allait être rappelé dans le Nord, Mgr de Bonald s'était adressé directement au Père Général. On ne pouvait enlever à la ville et au diocèse du Puy celui en qui

1. Voir ci-dessus. Chap. III, p. 148.
2. Voir aux *Pièces justificatives*, N° IX.

revivaient l'apostolat et le prestige de saint François Régis ; car déjà, disait l'évêque, les populations l'appelaient « notre saint Père de Bussy ».

Le premier Supérieur de la Compagnie n'avait rien à refuser à Mgr de Bonald. Mais deux ans plus tard le prélat était transféré à Lyon. Le Père Guidée crut alors le moment venu de faire valoir le droit de sa Province. Le Père Maillard, qui venait de succéder au Père Renault, répondit qu'il ne pouvait s'opposer au départ du Père de Bussy, mais que l'affaire méritait considération ; il était nécessaire de prévenir l'archevêque de Lyon si l'on ne voulait pas s'attirer une protestation de sa part car il avait dit et disait encore : « Ce n'est pas à l'évêque que le Père Général a donné le Père de Bussy, mais au diocèse et surtout à la ville du Puy. » (8 Août 1840.) Deux mois après, le successeur de Mgr de Bonald, Mgr Darcimoles déclarait bien haut son intention de ne pas laisser partir « son Père de Bussy ». Le Provincial de Lyon en donna avis au Père Roothaan : « Mgr veut en écrire à Votre Paternité et s'en expliquer avec le Père Guidée. » (15 Octobre 1840.)

Le Général des Jésuites n'est pas l'autocrate imaginé par la légende ; en ce qui concerne l'administration des maisons et des Provinces, il impose rarement sa volonté. S'il lui arrive de donner une direction, de manifester un désir, il laissera d'ordinaire les Supérieurs immédiats décider au mieux des intérêts dont ils ont la charge. Cette fois le Père Guidée crut devoir se raidir contre toutes les sollicitations. Le Père de Bussy reçut ordre de rentrer dans sa Province ; le 30 juin 1841, il écrivait de Paris au Père Maillard : « Que la volonté de Dieu soit faite !... Je suis et me regarde désormais comme un vieux arbre transplanté qui va aller en se desséchant. »

Mais à ce moment-là même un autre cas semblable était posé entre les deux Provinces, celui du Père de Ravignan. Rattaché par son origine à celle de Lyon, il était Supérieur de la résidence de Bordeaux. Mais les

conférences de Notre-Dame, le ministère, les relations qui en résultaient pour l'orateur, les services qu'il était en état de rendre, tout l'appelait dans la capitale. Sa place y paraissait marquée par la Providence. La Province de Lyon n'opposa pas de résistance à une mesure qui était pour le plus grand bien. Le Père de Ravignan fut définitivement incorporé à celle de Paris ; en retour elle fit cession de son droit sur le Père de Bussy, et la modeste capitale du Velay recouvra son missionnaire dont elle ne devait plus être dépossédée.

La première richesse pour une nation, ce sont les hommes ; il n'en allait pas autrement pour les deux héritières de l'unique Province de France. Il ne faut donc pas s'étonner que ceux qui avaient à défendre leurs intérêts aient mis quelque ardeur à revendiquer la part de personnel qui leur revenait. Six mois après la division, elles se trouvaient constituées avec des effectifs sensiblement égaux. Les Catalogues de 1837 accusent pour la Province du Nord : 162 Prêtres, 40 Scolastiques, 60 Frères coadjuteurs, au total 262 religieux ; pour celle du Midi : 139 Prêtres, 49 Scolastiques, 65 Frères coadjuteurs ; ensemble 253 religieux.

La Province de France possédait de nombreuses reliques. C'était là aussi, selon l'expression liturgique, un « trésor », qu'il fallait partager équitablement. On y trouva de quoi confectionner deux tableaux, renfermant une relique de saint pour chaque jour de l'année. Ils furent attribués aux scolasticats de Théologie de l'une et de l'autre Province. Les autres lots furent répartis à l'amiable. Mais une vraie difficulté surgit quand il fallut faire l'attribution du doigt de saint Stanislas Kostka. Cette précieuse relique avait appartenu au cardinal de Rohan, qui l'avait léguée à sa sœur, la Comtesse d'Estournelle, laquelle en avait fait don aux novices de la Compagnie. Qui en serait l'heureux possesseur, maintenant que chacune des deux Provinces allait avoir son noviciat ? Tout d'abord on demanda à la donatrice de trancher le litige ;

mais elle se récusa. Pendant plusieurs mois l'affaire resta en suspens; elle donna lieu à consultation, pour ne pas dire à contestation d'ailleurs toute fraternelle, dont nous trouvons l'écho dans les correspondances du temps. Trois solutions se présentaient : Partager la relique, la détenir alternativement, la tirer au sort. Ce dernier parti finit par prévaloir: on pouvait invoquer en sa faveur la tradition apostolique ; le sort se prononça pour la Province de Paris. Par manière de dédommagement pour sa sœur moins heureuse, elle lui donna une parcelle considérable de la Vraie Croix de Notre-Seigneur, enchassée dans une grande croix de bronze doré avec cette inscription :

Provincia Franciae Provinciae Lugdunensi.
In perpetuum caritatis
SIGNUM. PIGNUS, VINCULUM.
A. D. MDCCCXXXVII[1].

Tel fut l'épilogue d'une séparation qui laissait unis dans une inaltérable charité les enfants d'une même famille[2].

1. La Province de France à la Province de Lyon, pour être à jamais le signe, le gage et le lien de la charité. L'an du Seigneur 1837.
2. Voir aux *Pièces justificatives*, N° X.

CHAPITRE V

I. — Le P. Guidée, premier Provincial de la Province de Paris. Débuts du P. de Ravignan à Notre-Dame. Préventions et inquiétudes. Il faut préparer les voies. Première retraite pascale 1841. Communion générale 1842. Lacordaire et Ravignan. L'oraison funèbre de Mgr de Quélen. L'archevêché de Paris. Mgr Affre et la Faculté de Théologie.

II. — La maison de la rue du Regard et l'Institut des Hautes Études. Dénonciations et enquêtes. Le Scolasticat de Théologie de Saint-Acheul. Rattaché par l'autorité épiscopale au grand séminaire d'Amiens, il est poursuivi par le Gouvernement comme établissement d'éducation illégal. Le ministre Persil prescrit la fermeture. Crise ministérielle. Accalmie de peu de durée. Nouvel orage en 1838. *Un grand acte de Théologie*. Dispersion partielle de Saint-Acheul.

III. — Épilogue de l'Affaire de Saint-Acheul. M. Cousin à la Chambre des Pairs. M. Isambert à la chambre des Députés. Chute du ministère Molé. Saint-Acheul encore trop peuplé. Nouveaux départs. Un noviciat à Laval. Les théologiens des deux Provinces réunis à Vals. Développement du Scolasticat. La campagne de Mons. Les PP. Valantin et Maisounabe.

IV. — Mgr de Bonald transféré de l'évêché du Puy à l'archevêché de Lyon. Mgr Darcimoles. Le jubilé de Notre-Dame du Puy. Encore le Scolasticat de Vals. Le P. Fr.-X. Gautrelet et l'*Apostolat de la Prière*. Le *Messager du Cœur de Jésus*.

I

La formation de deux Provinces de la Compagnie de Jésus en France donna à son développement une impulsion sensible. Ses progrès pendant la période qui va de 1837 à 1845 ont de quoi surprendre, étant données les conditions toujours précaires de son existence et la malveillance d'adversaires de plus en plus acharnés. Dans cet espace de huit ans le nombre de ses établissements est

plus que doublé ; le chiffre de son personnel grandit dans une proportion plus forte encore ; chacune des deux Provinces est obligée d'ouvrir un second noviciat ; les œuvres suivent la même marche ascensionnelle ; enfin une nouvelle carrière est ouverte à l'activité apostolique des Jésuites français dans les Missions lointaines ; outre l'Amérique du Nord et la Syrie déjà occupées, ils prennent pied à Madagascar, aux Indes et en Chine.

La Province de Paris[1] eut pour premier Provincial ce Père Guidée que nous avons vu à Saint-Acheul, au temps de la grande prospérité du collège. Il s'intitulait lui-même le « terrible préfet », ce qui d'ailleurs n'empêchait pas les anciens élèves de dire en parlant de lui le « bon M. Guidée ». Les deux appellations ne sont pas inconciliables. Homme d'ordre et de discipline, incapable de transiger sur la règle, le Père Guidée cachait sous des dehors plutôt sévères une véritable tendresse de cœur et un trésor inépuisable de dévouement pour tous ceux qui lui étaient confiés.

Au moment d'être nommé Provincial, il avait fait son possible pour détourner sur un plus digne le fardeau qui effrayait son humilité. Sans doute un bon religieux s'estimera toujours inhabile à exercer le gouvernement, et la conduite du Père Guidée, en cette occasion, fut celle de beaucoup d'autres avant et après lui. Mais la longue lettre qu'il écrivit au Père Roothaan pour lui représenter son insuffisance n'en reste pas moins comme un témoignage non équivoque d'une grande vertu, en même temps qu'elle

1. D'après le Décret qui établissait les deux Provinces, celle du Nord devait s'appeler *Province de France, Provincia Franciae*. Des réclamations furent faites à ce sujet. Il s'ensuivrait, disait-on, une confusion dans les idées ; la Province de France paraîtrait avoir une prééminence sur celle qui ne portait qu'un nom de ville. Mieux vaudrait dire *Province de Paris, Province de Lyon*. La réponse venue de Rome ne laisse pas que d'être piquante. On dira *Province de Paris*, en français ; mais, en latin, l'appellation produirait un effet déplorable ; *Provincia Parisiensis* rendrait le même son que *Provincia Babyloniae*. On dira donc *Provincia Franciae*, et ceux qui savent le latin feront aisément la différence d'avec *Provincia Galliae*. (11 Février 1837.)

fixe certains traits caractéristiques d'une figure restée chère à la Compagnie de Jésus pour les services éminents qu'elle lui rappelle. Après avoir énuméré ce qui lui manque, à son avis, de science, d'intelligence et d'esprit intérieur, le Père Guidée parle de « son indécision de caractère, quand il s'agit de prendre un parti », de sa timidité naturelle ; il se sent « écrasé », dit-il, « par la supériorité des autres ». Et « à tout cela ajoutez un extérieur pas toujours assez affable, un abord froid, un penchant à la taciturnité... » (1er Août 1836.) Un Supérieur qui s'est ainsi étudié lui-même et qui se juge avec cette sévérité n'est pas exposé à user de l'autorité de façon hautaine et dure.

Inutile d'ailleurs de dire que le portrait était poussé au noir. Esprit solide et positif plus que brillant, oublieux de soi-même, inaccessible aux considérations purement humaines, le nouveau Provincial n'envisageait les choses que du point de vue surnaturel, mettant au-dessus de tout la perfection religieuse de ses subordonnés, dont la condition indispensable, sinon unique à ses yeux, était la parfaite régularité. Il en donnait lui-même l'exemple avant de l'exiger des autres. Quelques-uns crurent pouvoir lui reprocher un respect de la « lettre » porté trop loin au détriment de « l'esprit ». Ils exprimèrent leur crainte à ce sujet; mais le Père Guidée, dit son biographe, n'eut pas de peine à la dissiper, et le Père Général, à qui il exposa sa conduite et ses principes, les trouva pleinement conformes à l'esprit comme à la lettre de l'Institut[1]. En somme son administration fut bénie et féconde.

Le nom du Père de Ravignan jette un reflet de gloire sur les débuts de la Province de Paris. Au moment même de son érection, il venait d'être appelé à la chaire de Notre-Dame, qu'il allait occuper sans interruption pendant dix ans. L'opinion reçue attribue à Lacordaire l'institution des fameuses Conférences, sur la demande d'un

1. *Vie du R. P. Achille Guidée*, par le P. F. Grandidier. 1867. P. 159.

groupe de jeunesse inspiré par Ozanam. D'après l'historien de Mgr de Quélen, c'est l'archevêque lui-même qui en aurait eu l'initiative. En 1834, il inaugurait en personne, dans l'église métropolitaine, une série d'instructions apologétiques destinées aux hommes; après lui, on entendit tour à tour plusieurs ecclésiastiques des plus distingués du clergé de Paris, les abbés Pététot, Jammes, Thibault, Dassance. Quoi qu'il en soit de la question de priorité, l'année suivante, l'abbé Lacordaire remplit à lui seul la station du Carême. Sa réputation était déjà établie ; l'éclat de sa parole, son prodigieux talent, la nouveauté de son genre de prédication attirèrent la foule; ce fut un ébranlement dans les classes sociales les plus intelligentes et les plus cultivées, et les nefs de la vieille métropole virent une affluence qu'elles ne connaissaient plus depuis longtemps. Mais l'orateur s'écartait trop des voies battues, son éloquence avait des envolées trop hardies pour ne pas susciter des inquiétudes et des contradictions; elles portèrent le trouble dans l'esprit du vénérable archevêque et l'alarme dans sa conscience. C'était bien, lui disait-on, le disciple de Lamennais et le tribun de *l'Avenir* qu'il avait fait monter dans la chaire de Notre-Dame. Après une seconde station, où le succès était allé croissant, le conférencier comprit qu'on désirait l'en voir descendre. Il se rendait compte d'ailleurs, comme il l'écrivait plus tard, qu'il n'était « pas encore assez mûr ». L'abbé Lacordaire partit pour Rome, où il allait trouver sa vocation dominicaine.

En cette même année, 1836, le Père de Ravignan avait prêché le Carême à Saint-Thomas-d'Aquin. C'était pour la première fois qu'il se présentait devant un auditoire de la capitale. Voici comment le grave rédacteur de l'*Ami de la Religion* appréciait le futur orateur de Notre-Dame : «... M. l'abbé de Ravignan a ouvert la station suivant l'usage le jour de la Purification. Cet ecclésiastique dont les débuts au parquet avaient eu beaucoup d'éclat, il y a douze ans[1], et qui ensuite avait abandonné la magistrature

1. C'est quinze ans qu'il fallait dire.

pour entrer au séminaire, s'est préparé longtemps dans la retraite et par des études suivies à se rendre utile à l'Église. Il avait commencé l'année dernière à prêcher à Amiens. On a remarqué dans son discours de mardi dernier une composition sage, des pensées fortes et un goût toujours pur... Il est aisé de voir que cet orateur s'est formé par l'étude des bons modèles. Il connaît les convenances de la chaire et ne cherche point à étonner par des expressions bizarres ou à éblouir par des pensées hardies[1]... »

Les derniers traits de ce *satisfecit* décerné au prédicateur de Saint-Thomas-d'Aquin étaient à n'en pas douter une pointe à l'adresse du conférencier de Notre-Dame. Or, c'est précisément ce prédicateur sage, « formé par l'étude des bons modèles », que Mgr de Quélen allait donner pour successeur au trop brillant conférencier. Assurément ce choix, dicté par la prudence, était très honorable pour celui qui en était l'objet. Mais d'autre part quel lourd héritage à recueillir! La voix de la sagesse, celle même de l'éloquence bien ordonnée, risquait de paraître froide après les superbes élans de Lacordaire. Le Père de Ravignan se faisait moins que personne illusion à cet égard. Pour bien d'autres motifs encore, comme on le verra plus loin, il répugnait à accepter la succession qui lui était offerte. Il essaya de s'y soustraire; mais l'obéissance intervint, et en vrai fils de saint Ignace, le Père de Ravignan n'eut plus de volonté que pour se soumettre.

D'ailleurs, en dépit des appréhensions fâcheuses, l'ouvrier parut dès l'abord à la hauteur de sa tâche. A la suite de la station de 1837, il écrivait au Père Roothaan : « Certaines préventions m'attendaient au début; l'incroyable influence du talent de mon prédécesseur rendait ma position délicate et difficile. Je suis arrivé, confiant et priant, et Dieu a établi entre un immense et imposant auditoire et son faible instrument des rapports constants de

1. *L'Ami de la Religion et du Roi,* 6 février 1836.

bienveillance et de faveur. Alors j'ai pu tout dire dans la franchise et l'énergie de la foi. » (15 Avril 1837.)

Le Père de Ravignan s'était donné de toute son âme à l'œuvre qui lui avait été imposée. Le caractère plutôt philosophique des conférences s'accordait assez bien avec sa tournure d'esprit, mais il ne répondait guère à ses attraits de religieux et d'apôtre. Ses répugnances, ou tout au moins ses scrupules à cet égard, ne se dissipèrent jamais complètement. Chargé dans la suite d'un cours d'éloquence sacrée au scolasticat de Vals, il mettait ses jeunes auditeurs en garde contre ce qu'il appelait « la tentation » de la conférence ; à son avis c'était là pour le prédicateur un pis-aller auquel il ne fallait se résigner que dans des cas exceptionnels et quand on ne pouvait faire mieux[1]. Quelques semaines après sa première station, il ouvrait son cœur au Père Général; le conférencier de Notre-Dame n'est pas loin de voir dans la fonction qu'il remplit une punition de son peu de vertu : « ... Une seule chose me peine parfois un peu, c'est ce genre même de ministère auquel je me trouve appliqué. Assurément les circonstances dirigées par la Providence ont amené cette position ; je le vois, mais je me dis : S'il y avait eu plus d'humilité, plus de l'esprit de Jésus-Christ et de ses saints, peut-être un emploi de zèle plus fructueux, moins en vue, aurait été ma part. » (2 Juin 1837.)

D'ailleurs si la faveur de l'auditoire avait été gagnée dès le début au nouveau conférencier, la critique n'avait pas non plus désarmé. Les impatients, qui avaient été scandalisés de ne pas entendre le nom de Jésus-Christ tomber une seule fois des lèvres de Lacordaire, purent adresser le même reproche, pendant les deux premières années, à son successeur. Et à quoi pouvaient aboutir ces dissertations philosophiques qui n'avaient rien de commun avec la prédication de l'Évangile ? Le Père Roothaan lui-même,

1. Conférences sur l'éloquence de la chaire. Résumé et notes autographiés. *Archiv. Paris*, n° 3148.

tout en approuvant les plans qui lui étaient soumis, exprimait le désir qu'on ne s'en tînt pas à la spéculation : « Il faut aussi, écrivait-il, parler au cœur, surtout dans la conclusion, pour rendre encore pratiques des discours qui paraissent ne s'adresser qu'à l'esprit. » A plusieurs reprises des recommandations en ce sens furent faites au conférencier de Notre-Dame par le premier Supérieur de la Compagnie de Jésus. Avec la liberté que laisse l'obéissance religieuse, le Père de Ravignan lui répondait un jour : « Voici en toute sincérité mon histoire : Évêques, grands vicaires, prêtres éclairés, nos Pères, des hommes distingués et chrétiens, interrogés quelquefois de façon à avoir toute liberté de leur pensée, m'ont paru juger que je portais suffisamment à conclure ; que presser davantage ce serait forcer, outrepasser le genre et le *quod decet.* »

Assurément la génération de 1830 était mal préparée à entendre la prédication évangélique ; et surtout, étant donné l'auditoire spécial de Notre-Dame, il fallait de longs travaux d'approche avant de tenter l'assaut avec quelque chance de réussite. La station de 1839 marquait une étape. Après trois ans, le Père de Ravignan se sentait assez maître de la situation pour avancer hors du domaine purement philosophique : « Dieu m'a soutenu, écrivait-il, et je serais bien ingrat si je ne reconnaissais pas dans la carrière parcourue sa grâce et son action toute spéciale. Aidé de cette grâce, j'ai pu parler avec franchise du positif de la foi, j'ai eu le bonheur de parler constamment de Notre-Seigneur et de voir mes paroles constamment écoutées avec assentiment. » Puis il cite les noms de plusieurs personnages de marque, parmi lesquels M. de Chateaubriand, revenus à la pratique religieuse. « J'ai reçu, continue-t-il, bien des lettres consolantes..., entre autres une très bien tournée au nom des élèves de Philosophie du lycée Saint-Louis. Les professeurs et proviseurs de l'Université menaient presque tous leurs élèves de Philosophie aux conférences. Il paraît qu'une bonne influence en

résultait. Vingt élèves de la grande École Normale sont depuis un ou deux ans chrétiens pratiquants ; eux et d'autres suivent avec intérêt les conférences... »

Fort peu ébloui d'ailleurs par ces résultats, l'humble religieux ajoutait : « Mais quelle masse, quelle masse hors de la vérité j'ai laissée, et pour laquelle j'ai dû nécessairement être un obstacle par mes péchés, mon orgueil et mes vices ! » (11 Juin 1839.) Le Père Roothaan répondit : « Quand j'ai vu Jésus-Christ et la Croix, j'ai reconnu mon cher Père de Ravignan, le disciple fidèle de saint Ignace et des Exercices. Avoir pu prononcer l'adorable nom de Jésus-Christ sans être insulté, c'est beaucoup sans doute. »

Malgré ces félicitations, il semble bien que dans l'entourage du Père Général certaines préventions persistaient encore à l'endroit des conférences de Notre-Dame. Le retentissement même de cette prédication inspirait des doutes sur son efficacité. Le bien réalisé était-il en rapport avec le bruit qui se faisait autour d'elle ? On voulait se rendre compte et l'on interrogeait ceux qui étaient en mesure de fournir quelque lumière. Nous trouvons la trace de ces préoccupations dans une lettre adressée au Père Roothaan, sur la fin de 1839, par le Père Boulanger, Supérieur de la maison de la rue du Regard : « Dans une ville immense comme Paris il est difficile de bien apprécier l'influence des conférences du Père de Ravignan. Il est cependant hors de doute qu'elles ont jeté de bonnes pensées dans une foule d'esprits, amené à l'église beaucoup de gens qui sans elles n'y seraient jamais venus, diminué les préventions, l'antipathie et la haine contre le clergé et augmenté l'espèce de bienveillance dont il est l'objet. Je ne doute pas non plus qu'un grand nombre de jeunes gens et d'hommes d'un âge mûr n'aient reçu de ces conférences une forte impulsion vers des recherches et des études plus sérieuses sur la religion, qui finissent toujours par lui ramener quelques enfants égarés. Elles ont certainement produit des conversions solides ; mais Dieu seul

en peut connaître le nombre. Je ne l'estime cependant pas fort grand... » (2 Décembre.)

L'opinion publique et l'autorité ecclésiastique elle-même étaient moins parcimonieuses dans les témoignages de leur satisfaction. L'auditoire des conférences était conquis, et cette année même le conférencier était, si l'on peut dire, installé à demeure dans sa chaire. « Me voilà, écrivait-il, par le consentement des Supérieurs et sur les instances de Mgr l'archevêque de Paris, indéfiniment chargé des conférences de Notre-Dame tous les ans. On a cependant pris un certain terme, comme par forme, 1850. Qui vivra verra. » (13 Avril 1839.)

Le Père de Ravignan était plus désireux que personne d'en venir à la conclusion que la parole sacerdotale doit toujours avoir en vue. Ce fut à la station de 1841, après avoir préparé le terrain pendant cinq ans, qu'il crut pouvoir enfin franchir la dernière étape. Lui-même a fait à son Général son rapport sur cette manœuvre hardie dont le succès dépassa toute espérance : « L'idée de la retraite m'était venue, dit-il, presque dès l'origine des conférences. Jusqu'ici le moment n'avait pas paru convenable. Cette année je demandai, vers le milieu du Carême, et j'obtins toute liberté de Mgr l'archevêque. Il sembla prudent de ne rien publier à l'avance, de commencer aussi par une petite église. On me donna l'Abbaye-aux-Bois. Je m'assurai la grande et belle église de Saint-Eustache, en cas d'encombrement. On m'avait refusé Saint-Sulpice. Le dimanche des Rameaux seulement, à Notre-Dame, avant la conférence, j'annonçai, pour la Semaine Sainte, une retraite d'hommes ; instruction tous les soirs, à huit heures, jusqu'au Samedi Saint inclusivement. »

Dès le premier jour, l'église de l'Abbaye-aux-Bois se trouva insuffisante. « Le lendemain, continue le Père de Ravignan, Saint-Eustache était envahi dès trois heures pour huit, et l'on vint même plus tôt les jours suivants... J'ai pris dès l'abord toute la franchise du langage apostolique, et j'ai sans détour parlé de péché, d'enfer, de

confession... J'ai confessé toute la semaine, six et sept heures par jour, des hommes jeunes, âgés, distingués ou du commun, tous fort arriérés. Un bon nombre venaient pour me soumettre des doutes, et je leur disais : Tenez, croyez-moi ; il y a un moyen; mettez-vous là. — Et tous, un seul excepté, se sont confessés... Il y a eu un mouvement marqué à Paris; plus de Pâques partout; nos Pères ont confessé beaucoup plus d'hommes... »

Cette fois le Père Roothaan ne dissimule plus sa pleine satisfaction. Il répond au Père de Ravignan : « Si jusqu'à présent je vous ai plaint à raison de cet énorme travail des conférences auquel il me semblait toujours que le fruit ne correspondait pas, cette année-ci je suis consolé, réjoui avec vous dans le Seigneur; je lui en ai rendu et lui en rends mille et mille grâces, et je vous en félicite, mon bon Père, *in Domino*... Je n'ai pas besoin de dire que j'ai goûté aussi les conférences de cette année plus que celles des précédentes. Je conçois que, pour pouvoir dire à un tel auditoire ce que vous avez dit cette année, il fallait qu'il y fût préparé... Mais que dirai-je de la retraite et de ses fruits? Quel bonheur! Mille fois *Deo gratias!*... » (18 Mai 1841.)

Dès cette première retraite, il fut question d'une communion générale d'hommes à la métropole. Beaucoup l'eussent désiré. « J'y avais songé aussi, dit le Père de Ravignan; mais, après avoir consulté, je pensai qu'il valait mieux laisser les gens sur la faim et remettre à l'année prochaine. »

Cette belle manifestation de la foi catholique eut lieu en effet pour la première fois en la fête de Pâques 1842. Depuis lors, elle s'est renouvelée, avec la retraite préparatoire, tous les ans, et personne ne peut dire quelle influence elle a eue sur les générations contemporaines. C'était le couronnement des conférences de Notre-Dame, couronnement nécessaire et désormais inséparable des conférences elles-mêmes. Pendant quatre ans encore, le Père de Ravignan put fournir à lui seul la double tâche;

il menait même de front à Notre-Dame deux retraites pendant la Semaine Sainte, l'une à midi, l'autre le soir. Grâce à l'étude approfondie qu'il avait faite des Exercices spirituels de saint Ignace, il pouvait exploiter, sans tomber dans des redites, ce fonds inépuisable.

En 1846, il se trouva à bout de forces, et il fut convenu avec ses Supérieurs que, la station achevée, il prierait l'archevêque de Paris de lui trouver un remplacant. Mgr Affre se montra contrarié de cette décision ; il insista pour qu'elle fût différée, au moins jusqu'à l'année suivante. Le Père de Ravignan devait donc occuper encore la chaire de Notre-Dame au Carême de 1847. Mais dans l'intervalle la maladie de larynx se déclara au point de lui interdire d'y remonter de longtemps.

Nous laisserons ici l'historien de « la Monarchie de Juillet » formuler un jugement plus autorisé que le nôtre sur l'œuvre du Père de Ravignan dans ce poste élevé et difficile. Après avoir dit l'impulsion donnée par la prestigieuse éloquence de Lacordaire, M. Thureau-Dangin continue :

« Le nouveau conférencier ne pouvait faire oublier celui qui l'avait précédé ; mais l'impression ne fut ni moins profonde, ni moins efficace. Tout contribuait à la produire : le talent de l'orateur, son accent d'une conviction imposante, l'autorité en quelque sorte visible de sa vertu, cette physionomie d'une noblesse si sainte qu'on a pu dire : Quand le Père de Ravignan paraît en chaire, on ne sait vraiment s'il vient de monter ou de descendre, et jusqu'à ce fameux signe de croix qu'il traçait lentement et grandement sur sa poitrine, après le silence du début, et qui était à lui seul une prédication. Sans doute il eût été impuissant à faire ce que Lacordaire venait d'accomplir ; ce n'est pas lui qui aurait du premier coup attiré en foule les générations nouvelles sur le chemin de l'église qu'elles avaient oublié ; mais il arrivait à son heure pour compléter l'œuvre de son devancier. Celui-ci avait eu pour mission, comme il le disait, de « préparer les âmes à la foi ».

Le Père de Ravignan les y faisait entrer plus avant. Aussi, tout en restant autant que le permettait la nature différente de son esprit, dans le genre créé par Lacordaire, tout en gardant les mêmes ménagements pour les susceptibilités et les préjugés de l'époque, tout en bravant les critiques et les dénonciations de ceux qui ne lui épargnaient guère plus qu'à son prédécesseur le reproche de ne pas oser être assez chrétien, il attirait peu à peu les auditeurs sur le chemin qui, du porche du temple, devait les conduire au sanctuaire. Chaque année il se voyait consolé par des succès nouveaux; c'étaient non seulement des sympathies d'opinion, mais des conversions d'âmes. La foi gagnait dans les régions qui avaient paru lui être le moins accessibles, parmi les élèves et les professeurs des collèges, à l'École Normale, à l'École Polytechnique. Bientôt même, après plusieurs années de ces progrès continus, le Père de Ravignan osera ajouter aux conférences du Carême la retraite de la Semaine Sainte et la grande communion pascale de Notre-Dame, couronnement de cette magnifique campagne et signe le plus éclatant de la rentrée de Dieu dans la société de 1830[1]. »

Le conférencier de Notre-Dame se trouvait désigné d'avance pour porter la parole dans les grandes solennités qui se célébraient dans l'église métropolitaine. C'est ainsi que le Père de Ravignan fut chargé au commencement de l'année 1840 de prononcer l'oraison funèbre de Mgr de Quélen. La tâche était, par le fait des circonstances, délicate, pleine de difficultés et même de périls. Le prélat défunt tenait par ses traditions de famille au parti légitimiste; il avait personnellement beaucoup souffert de la révolution qui avait porté au trône la dynastie régnante; sa situation vis-à-vis du nouveau régime avait toujours été gênée; à plusieurs reprises il avait cru de son devoir d'élever la voix contre certains actes du gouvernement; deux ans avant sa mort il avait protesté

1. *Histoire de la Monarchie de Juillet*, 1888. Tome II, p. 403.

énergiquement contre l'aliénation des terrains de l'ancien archevêché détruit par les émeutiers de 1830 et de 1831. Il avait été pour ce fait déféré au Conseil d'État, lequel avait déclaré l'abus. Le Gouvernement devant être représenté à la cérémonie de Notre-Dame, le Garde des Sceaux, M. Teste, invita les vicaires capitulaires à prendre leurs mesures pour que l'oraison funèbre ne donnât aucun sujet de plainte. En conséquence M. Affre[1] fit savoir au Père Guidée que le manuscrit devait être soumis au préalable à l'autorité ecclésiastique. En recevant de son Supérieur communication d'une exigence aussi insolite, le Père de Ravignan ne put s'empêcher de laisser voir qu'il en était froissé ; mais enfant d'obéissance, il remit son manuscrit au Père Provincial pour qu'il en fît à sa guise. Les vicaires capitulaires en prirent effectivement connaissance et le renvoyèrent avec quelques notes peu importantes[2]. Quelques semaines après, le Père de Ravignan racontait au Père Roothaan toute cette histoire d'oraison funèbre qui se terminait par cet épilogue : « Depuis, j'ai vu M. Affre ; je lui dis franchement que j'avais été peiné de ce qu'on avait exigé de moi ; que seul, abbé de Ravignan, j'aurais très probablement refusé et donné ma démission... Il me demanda pardon, à la lettre, les larmes aux yeux... » (30 Mars 1840.)

Deux mois plus tard, l'abbé Affre était nommé par le roi archevêque de Paris (26 mai). Il y avait eu pendant la vacance du siège beaucoup d'agitation et pas mal d'intrigues. Les concurrents, ou, si l'on veut, les candidats à la succession de Mgr de Quélen ne manquaient pas ; l'un d'eux tout au moins le fut bien malgré lui ; ce fut le conférencier de Notre-Dame. Dans cette même lettre que nous venons de citer, le Père de Ravignan aborde ce

1. Nommé au mois de décembre coadjuteur de Nancy, l'abbé Affre, en attendant d'être préconisé et sacré, avait été élu vicaire capitulaire de Paris.

2. Il se trouve aux Archives de la Province de Lyon.

sujet en termes qui prouvent que la nouvelle avait déjà été portée jusqu'à Rome : « ... Archevêché de Paris, oui, des bruits courent... Dieu m'est témoin que ce n'a été pour mon âme l'occasion d'aucune tentation ; assurément, et ce n'est pas difficile à croire. Des gens qui se mêlent de tout ont jeté cette pensée en avant. Ce qui est moins excusable peut-être, Mgr de Bonald en parla au roi et aux ministres... Du reste, mon Très Révérend Père, au cœur de votre enfant il n'y a pour toutes ces choses qu'un profond dégoût, il y a un amour sincère de la Compagnie, de ses vœux. Seulement une pensée m'est venue, mon orgueil mériterait d'être ainsi puni de Dieu. Mais que j'ai prié alors pour demander tout autre châtiment ! »

Le Père de Ravignan menacé d'être fait archevêque de Paris et voyant dans cette menace une punition de son orgueil, voilà qui donne assez bien la mesure de l'incurable ambition que l'on prête aux Jésuites. Au surplus, le danger n'était peut-être pas bien sérieux. En France, les Jésuites modernes, moins encore que ceux de l'ancien régime, n'ont pas à craindre d'être contrariés pour l'accomplissement du vœu qu'ils ont fait de renoncer aux dignités ecclésiastiques.

Quant à Mgr Affre, il n'eut garde de tenir rigueur à un compétiteur aussi désintéressé. A peine élevé sur le siège métropolitain, non seulement il maintint le Père de Ravignan dans la chaire de Notre-Dame, mais il pressa de tout le poids de son intervention pour le fixer définitivement à Paris. Il faut, écrivait-il au Père Général, que le Père de Ravignan « continue son apostolat toute l'année dans la capitale. Toute la vie directrice de la France est à Paris... Si je savais qu'il pût être plus utile ailleurs..., j'oublierais les besoins de mon diocèse pour que la plus grande gloire de Dieu fût procurée... » Et le prélat ajoutait ce témoignage, un des plus beaux assurément et des plus rares qu'on puisse rendre à un homme en vue : « Ce qu'il est bon de vous assurer, c'est que je ne connais pas d'adversaire au Père de Ravignan ; on peut dire que, au milieu

des divisions et des préjugés qui nous affligent, c'est un phénomène assez remarquable ou plutôt une grâce toute spéciale de Dieu. » (23 Avril 1841.)

Avant de voir son nom mis en avant pour l'archevêché de Paris, le Père de Ravignan avait été proposé pour une fonction moins brillante, mais qui ne lui souriait guère davantage. La Faculté de Théologie de la Sorbonne, assez languissante pendant la Restauration, avait fini par disparaître dans la tempête de 1830. Les ministres qui se succédaient à l'Instruction publique en souhaitaient le rétablissement. M. de Salvandy et plus encore M. Cousin s'en occupèrent avec un zèle que le dévouement à l'intérêt et à l'honneur de l'Église n'était pas seul à inspirer. Il importait à l'État d'exercer sa part d'influence sur l'enseignement théologique. De son côté l'autorité ecclésiastique voyait des avantages sérieux à ce que les sciences sacrées eussent leur place dans le haut enseignement officiel. Dès 1838, Mgr de Quélen, persuadé par son vicaire général l'abbé Affre, se préoccupait de recruter le personnel de la nouvelle Faculté. Le Père Guidée faisait part au Père Général des ouvertures qu'il venait de recevoir :

« L'archevêque de Paris demande le Père de Ravignan comme professeur de la future Sorbonne. J'ai répondu que cette question n'était pas de mon ressort, mais de celui du T. R. Père Général; que d'ailleurs beaucoup de points très délicats se rattachaient à cette question : l'enseignement des « quatre articles », sur lesquels nous ne fléchirions pas, l'organisation laïque de l'Université, des professeurs de Théologie nommés par un séculier... Mgr me répondit, mais assez faiblement, que les « quatre articles » ne seraient pas enseignés [1]. Quant à l'organisa-

1. Il paraît bien que le Gouvernement avait capitulé sur ce point. M. Cousin s'en plaignait à la Chambre des Pairs, au mois de décembre suivant : « On vient de suspendre jusqu'à 1850 l'article 7 du Décret de 1808, prescrivant que, pour enseigner dans les Facultés de Théologie, il faut être docteur. Or, on ne peut être docteur sans avoir adhéré à la Déclaration de 1682... » (*Moniteur* 26 et 27 décembre 1838, p. 2626.)

tion laïque, c'est bien, dit-il, le ministre qui nomme sur notre présentation, mais c'est nous qui donnons l'institution canonique, et je me propose bien, si la chose réussit, de demander le diplôme apostolique. — Mgr insista pour que je demandasse l'agrément de Votre Paternité. » (24 Mars 1838.)

Quant au Père de Ravignan, il écrivait à ce propos quelques semaines plus tard : « ... Il a été question de moi comme professeur. Je m'étonnais que cette idée pût paraître admissible. » (2 Mai 1838.) Nous n'avons pas la réponse du Père Roothaan ; mais on ne peut douter qu'elle ait été dans le même sens.

Toutefois Mgr Affre ne renonçait pas au projet dont il était le véritable auteur. Un des premiers actes de son administration épiscopale fut la réorganisation de la Faculté de Théologie qu'il inaugura solennellement dans l'église de la Sorbonne, le 26 avril 1841. C'est trois jours auparavant qu'il écrivait au Père Général pour lui demander que le Père de Ravignan fût fixé définitivement à Paris. Est-il téméraire de penser que le prélat ne désespérait pas de faire entrer le conférencier de Notre-Dame dans le corps professoral de l'Institut qui lui tenait tant à cœur ?

Le ministre de l'Instruction publique eût-il jamais consenti à la nomination du Père de Ravignan, il est permis d'en douter. La crainte de voir les Jésuites reprendre pied dans l'enseignement tenait toujours le Gouvernement en éveil. Trois semaines après l'inauguration de la Faculté de Théologie, Mgr Affre recevait du Garde des Sceaux, M. Martin du Nord, une lettre qu'il s'empressa de communiquer au Père Provincial. « Monseigneur, disait le ministre, la maison des Jésuites de la rue du Regard existe depuis quelques années et n'a pas sans doute échappé à votre surveillance. Je vous serais très obligé de me soumettre les renseignements que vous possédez sur la nature et le but de cet établissement, sur le nombre et les sentiments des personnes qui la composent, sur

leurs exercices et leurs études. Je vous prie également de me faire savoir s'il est vrai que plus d'activité y règne depuis quelque temps, et que les ecclésiastiques qui s'y trouvent songent à reformer leurs anciens établissements de cette nature qui existaient en France, qui ont été régulièrement fermés et dont la réouverture ne pourrait être aujourd'hui tolérée. » (12 Mai 1844.)

II

Nous avons vu les Jésuites de Paris s'installer paisiblement en 1835 dans leur nouvelle résidence de la rue du Regard. Que s'y était-il donc passé pour exciter ainsi la vigilance et les alarmes du ministre de la Justice ? L'histoire, croyons-nous, n'est pas sans intérêt. Il s'agit d'un premier essai de ce qui fut plus tard l'École des Carmes.

En 1837, l'abbé Jammes, vicaire général de Paris, eut l'idée d'ouvrir un établissement, moitié séminaire, moitié maison de famille, où l'on recevrait les jeunes ecclésiastiques envoyés à Paris par leurs évêques pour suivre les cours de la Sorbonne ou du Collège de France et se préparer au professorat. Il sollicita à cet effet le concours des Jésuites ; il prenait l'entreprise à sa charge et leur proposait de tenir l'établissement en son nom. La proposition fut acceptée ; mais, au moment d'en venir à l'exécution, Mgr de Quélen, tout en approuvant l'œuvre, témoigna à son vicaire général qu'il ne le verrait pas avec plaisir en assumer la responsabilité. Le Père Guidée se trouva donc seul en présence du projet. Allait-il l'abandonner ? Il ne paraît pas que ni lui ni ses consulteurs y aient songé. Voici comment il raconte la suite de l'affaire dans une lettre au Père Général :

« M. Jammes s'étant retiré, nous eûmes à examiner s'il était à propos d'aller en avant. Comme d'une part il était arrêté que le cours de mathématiques supérieures aurait lieu pour les Nôtres à Paris et que nous avions en

professeurs le personnel suffisant, il ne s'agissait, pour réaliser l'établissement projeté que d'admettre à nos cours des ecclésiastiques étrangers à la Compagnie. Mais comme, d'autre part, nous avions lieu de craindre l'opposition de l'autorité civile, nous crûmes prudent de consulter le ministre de l'Instruction publique, M. Villemain. Le Père Boulanger, Supérieur de la maison de Paris, sollicita, en mon absence, une audience qu'il obtint le 9 juillet. »

Suit le récit détaillé de l'audience. Le Père Boulanger, après avoir exposé son projet, demande au ministre s'il peut compter tout au moins sur la tolérance du Gouvernement. M. Villemain répond qu'il ne désire rien tant que de voir le clergé se mettre au niveau, pour les sciences, des établissements universitaires ; que par conséquent tout ce qu'on fera pour amener ce résultat ne peut qu'avoir son approbation. Il engage le Père Boulanger à lui présenter un projet écrit qu'il puisse soumettre au Conseil de l'Instruction publique. Au moment de prendre congé, le Père, ou mieux l'abbé Boulanger, demande au ministre « s'il y a entre eux quelque malentendu, s'il s'est bien fait comprendre de Son Excellence. — Parfaitement, répond M. Villemain, j'ai compris la pensée que vous m'avez exprimée, et même celle que vous ne m'avez pas exprimée. — Il n'est donc pas nécessaire, M. le Ministre, de vous dire qui je suis. — Non, répondit-il en souriant. »

Quelques jours plus tard, le Père Boulanger remettait entre les mains du ministre le programme de « l'Institut des Hautes Études, rue du Regard, 15 ». Il comprenait six articles, dont le cinquième était ainsi conçu : « Ce n'est donc point une maison d'enseignement public que je désire établir ; ce n'est point non plus un séminaire ; il n'y aura de cours ni de Théologie, ni de Philosophie ; c'est une simple *maison* où des ecclésiastiques auront leur domicile et où, réunis à des heures déterminées, ils disserteront ensemble sur les matières des cours de la Faculté ou du Collège de France. » M. Villemain, cette fois encore, se montra prodigue de bonnes paroles et fit espérer

une solution favorable. Mais le Conseil se déroba; après avoir retenu l'affaire près de six mois, il fut d'avis que, dans la forme où il se présentait, l'établissement avait plutôt le caractère d'une association scientifique ressortissant au ministère de l'Intérieur.

De ce côté on se montra plus accommodant. A plusieurs reprises on assura au Père Boulanger que l'autorisation n'était point nécessaire et qu'il lui suffisait d'aviser le ministre lors de l'ouverture de l'établissement pour n'avoir rien à démêler avec les commissaires de police.

Le prospectus parut en effet au printemps de 1838, annonçant la rentrée pour le mois d'octobre; la presse religieuse le reproduisit en l'accompagnant de commentaires élogieux[1]. Beaucoup d'évêques envoyèrent de chaudes félicitations; malheureusement, soit manque de sujets, soit faute de ressources, ceux qui fournirent des étudiants à l'Institut ne furent que l'exception. Il ne compta jamais plus d'une quinzaine de jeunes ecclésiastiques étrangers, avec huit à dix scolastiques de la Compagnie. Ils avaient pour directeur des études le Père François Moigno. Deux ou trois scolastiques des plus anciens faisaient fonction de répétiteurs. Nous voyons dans un document de famille que de célèbres professeurs de l'Université, M. Leroy, M. Babinet, d'autres encore, y venaient parfois donner une leçon ou faire passer des examens. Entre temps, les scolastiques allaient trois fois par semaine faire les catéchismes à la paroisse de Saint-Médard.

C'était plus qu'il n'en fallait pour mettre en émoi la vigilance des hommes d'État. Manifestement il se tramait chez les Jésuites quelque complot contre la sûreté publique. L'Institut ne fonctionnait pas depuis quatre mois que déjà la police enquêtait. Dans les premiers jours de février, M. de Salvandy, ministre de l'Instruction

1. Cf. *L'Ami de la Religion et du Roi.* Tome XCVII, p. 567.

publique, transmettait à son collègue de l'Intérieur, M. Barthe, un Rapport qu'il tenait de la Préfecture de police. La maison de la rue du Regard y était signalée comme un établissement clandestin, où, sous le nom de l'abbé Boulanger, les Jésuites faisaient œuvre d'enseignement dans des conditions particulièrement dangereuses. En effet, « ils préparent des professeurs pour les séminaires »... « Les Jésuites, concluait le Rapport, exercent donc en France une influence redoutable, parce qu'ils accaparent les bons sujets et propagent leur doctrine au moyen des jeunes professeurs. »

Pour cette fois cependant enquête et dénonciation n'eurent pas de suite. Apparemment on n'avait pas encore, dans les bureaux du ministère de l'Intérieur, perdu tout souvenir des récentes et loyales démarches du Père Boulanger. Mais on continua à surveiller, et au mois de mai 1841, le nouveau titulaire du ministère adressait à l'archevêque de Paris la lettre qu'on a lue plus haut. Elle était accompagnée d'un second Rapport de la Préfecture de police qui fut également communiqué au Père Provincial. Une copie en a été conservée aux archives de la Province[1]. La pièce est vraiment curieuse. Le rédacteur envisage la question de haut ; il part de cette idée que la Société de Jésus est sur le point de s'emparer de l'éducation nationale. D'après lui les protestations de l'épiscopat contre le projet de loi de M. Villemain sur la liberté d'enseignement « ont réveillé toutes les espérances des Jésuites. Cette Société, dont le personnel en France s'était fort appauvri au profit de la Belgique et de la Suisse, commence à se recruter de nouveau dans le clergé séculier et les diverses confréries religieuses. Ses membres, dispersés il y a quelques mois, dans tous les diocèses sous le titre de prédicateurs de stations et de retraites, ont dû recevoir l'ordre de rentrer dans les maisons que la Société possède à Paris, à Saint-Acheul, à Avignon, etc.

1. Archiv. Paris. N° 235o.

Le rappel a pour but l'organisation en expectative de maisons enseignantes et la préparation des membres à cet enseignement. »

On en vient ensuite à la maison de la rue du Regard. Elle comptait alors exactement quarante-huit personnes. Le Rapport en déclare plus de cent ; il donne une liste de noms ; on y trouve des morts et des vivants, des présents et des absents, d'autres complètement inconnus ou qui ne sont jamais venus à Paris. Puis il continue : « Presque tous ces prêtres suivent avec plus de zèle que jamais les cours de la Sorbonne et du Collège de France et y assistent en habit laïque ; dans l'intérieur de la maison ils s'exercent assidûment au professorat, se cédant tour à tour la chaire et remplissant de même le rôle d'écoliers les uns à l'égard des autres. Les maisons de province se livrent aux mêmes exercices préparatoires. »

Le Père Guidée remit les choses au point dans un Mémoire à l'archevêque. On lui faisait vraiment la partie belle, et il n'avait qu'à dire la pure et simple vérité pour mettre à néant ce mélange de faussetés et de préventions. Ce qui restait de toutes ces imputations, c'est que les Jésuites ne désespéraient pas de voir un jour les pouvoirs publics donner cette liberté d'enseignement tant promise et qu'ils osaient bien se préparer en vue de cette heureuse éventualité. Mais qui donc pouvait leur reprocher de croire à la parole du Gouvernement ? En attendant, disait le Père Guidée, les Jésuites restent sous le coup de l'exclusion dont ils sont frappés depuis 1828. « Ils pourraient l'éluder au moyen d'un mensonge ; mais ils ont toujours reculé et reculeront toujours devant cet obstacle, qui n'en serait pas un pour tout le monde. Il est faux qu'ils songent à reformer leurs anciens établissements et ils défient qu'on puisse leur prouver qu'ils ont fait aucune tentative pour rentrer dans l'enseignement. »

L'archevêque communiqua le Mémoire au ministre, lequel apparemment trouva qu'on n'avait rien à y répondre. De fait, l'*Institut des Hautes Études* ne fut pas

inquiété, et il continua à vivre, sinon à prospérer jusqu'aux mauvais jours de 1845.

Pendant qu'il était en butte à ces tracasseries ennuyeuses mais point meurtrières, un autre établissement succombait dans des assauts renouvelés avec un acharnement implacable. Il semble que les soi-disant libéraux de l'époque aient emprunté au vieux Romain le *delenda Carthago* pour l'appliquer à Saint-Acheul. Ce repaire de Jésuites hantait leurs cerveaux et ils s'étaient juré de le détruire.

Lors de la division des Provinces, une question avait été longuement agitée. Serait-il mieux d'avoir en commun noviciat, scolasticat, maison de Troisième An, ou bien chaque Province aurait-elle ses maisons de formation? Chaque système avait ses avantages et ses inconvénients. Le Père Druilhet, invité à donner son avis, se prononçait pour le premier, « afin, disait-il, de maintenir entre les deux Provinces ces liens du cœur si chers à nous autres Français, et de plus la triple unité d'esprit, d'enseignement et de discipline » [1]. En ce qui concerne les études, le gros argument en faveur de la réunion était que, avec l'autre système, on risquait d'avoir des scolasticats trop peu nombreux, où par suite manquerait l'entrain et la vie. A Rome, où les cours comptent les auditeurs par centaines, cette considération parut d'abord décisive. Cependant le Père Roothaan laissa aux deux Provinciaux le soin de trancher la question, et quand ils furent tombés d'accord pour avoir un scolasticat dans chaque Province, le même Père Roothaan témoigna que cette solution lui paraissait effectivement préférable, parce qu'elle obligerait à former un plus grand nombre de bons professeurs.

La Province de Paris établit donc dès l'automne de 1836 ses théologiens à Saint-Acheul. Un noviciat y avait déjà été installé avant la séparation ; quelques jeunes scolastiques y suivaient des cours de Lettres ; enfin, comme

1. Lettre au T. R. P. Général, 9 août 1836.

on l'a vu plus haut, les Pères du Troisième An y occupaient un quartier. C'était au total une communauté de quatre-vingts personnes qu'abritaient les murs de la vieille abbaye. Il y avait bien de quoi donner l'éveil à tous les dépositaires de l'autorité publique.

Le *Diaire* mentionne, sur la fin de cette année du théologat, une ordination de cinq prêtres faite par Mgr de Simony, évêque de Soissons, lequel avait au préalable fait pendant huit jours les *Exercices spirituels* de saint Ignace. L'un de ces nouveaux prêtres était le Père Charles Cahier, lui-même ancien élève de Saint-Acheul, et à qui ses savantes publications assignent une place dans l'histoire de la Compagnie de Jésus en France au siècle passé. A la grande édification de toute l'assistance, son vénérable père le servit à l'autel quand il célébra sa première messe, le 6 septembre 1837.

Mais déjà l'orage devenait menaçant; il ne devait pas tarder à éclater. Pour aller au-devant des chicanes que l'on prévoyait, l'évêque d'Amiens, Mgr de Chabons, avait bien voulu donner une déclaration écrite, par laquelle il reconnaissait Saint-Acheul comme « Maison de Hautes Études ecclésiastiques, annexe de son grand séminaire ». Malgré tout on prétendait y voir un collège. Après une série de perquisitions policières dissimulées sous la forme de visites de politesse, le préfet de la Somme adressait dès le mois de mars au Gouvernement une dénonciation contre l'établissement des Jésuites à Saint-Acheul. Nos documents nous montrent les pièces voyageant d'un ministère à l'autre, passant du cabinet du ministre de l'Instruction publique, M. Guizot, à celui de M. de Gasparin, ministre de l'Intérieur, pour aboutir enfin à celui de M. Persil, ministre de la Justice et des Cultes. L'affaire pouvait en effet ressortir à divers départements, suivant qu'on l'envisageait sous un aspect ou sous un autre. Ce fut M. Persil qui la retint. Le 8 mars, une lettre de lui arrivait à l'évêché d'Amiens. Le ministre témoignait son étonnement de ce que « les anciens professeurs de Saint-

Acheul s'y étaient réunis de nouveau » et de ce que Monseigneur avait « autorisé cet établissement, en contradiction manifeste avec les Ordonnances du 16 juin 1828 et avec la loi sur les associations du 10 avril 1834 » [1]. Il l'invitait donc à « user de son influence pour engager les ecclésiastiques de Saint-Acheul à se séparer », afin qu'on ne fût « pas obligé de recourir aux voies de rigueur que la légalité fournit ».

Le vénérable Mgr de Chabons répondit le jour même à l'injonction ministérielle : « Depuis 1828, disait-il, il n'y a pas eu l'ombre d'un petit séminaire à Saint-Acheul, pas l'ombre d'un établissement d'instruction secondaire, pas un seul élève admis pour s'y occuper de ce genre d'études; il n'y a eu rien, absolument rien qui violât les lois concernant l'Université... Nulle étude ne s'y fait qui ne soit théologique et ecclésiastique. Aussi les prêtres de Saint-Acheul depuis 1828, depuis 1830, ont-ils été laissés libres et tranquilles... » Au surplus, « ce qui tranche la difficulté, ce qui emporte la légalité la plus complète, c'est que Saint-Acheul est devenu, dans mon diocèse, séminaire pour les Hautes Études ecclésiastiques. J'ai ainsi constitué cette maison, le 1er octobre dernier; ce que je puis faire sans aucun doute... » Quant à la loi d'association, l'évêque se contentait d'invoquer le texte même de l'article 291 du Code pénal dont cette loi n'était qu'une aggravation. Cet article concerne les personnes étrangères les unes aux autres, n'habitant point la même maison et se réunissant en certaines circonstances dans un but spécial. Comment peut-on en faire l'application à des personnes qui de notoriété publique n'ont pas d'autre domicile que celui où elles vivent ensemble ?

Entre temps le Père Guidée avait sollicité une audience

1. On se rappelle que, pour obtenir le vote de cette loi *contre* les associations, le gouvernement avait, à plusieurs reprises et de la façon la plus formelle, déclaré qu'elle ne visait que les groupements révolutionnaires et anarchiques, et que en particulier elle ne serait jamais appliquée aux associations religieuses. Voir ci-dessus P. 143.

du président du Conseil, le comte Molé. Il en reçut un accueil bienveillant et de bonnes paroles ; mais ce fut tout. Il y avait mésintelligence entre le chef du Cabinet et plusieurs de ses collaborateurs ; le titulaire de la Justice était de ceux-là. M. Molé n'eut garde d'intervenir auprès de lui en faveur des Jésuites.

M. Persil ne s'attendait pas à voir l'évêque d'Amiens se solidariser ainsi avec eux. Il crut qu'il y allait de son honneur de briser la résistance d'un vieillard. Dans une seconde lettre plus sèche, plus impérieuse, il réitérait l'injonction de fermer Saint-Acheul, avec menace, si l'exécution tardait, d'y procéder immédiatement par la voie judiciaire et administrative. La lettre portait la date du 26 mars. Sans se laisser émouvoir, le vaillant évêque fit préparer une nouvelle réponse, exposant sa thèse avec plus de force et d'ampleur, cependant qu'à Saint-Acheul les prières se multipliaient pour obtenir l'assistance du ciel dans un péril aussi pressant. De fait, le secours vint sous la forme d'une crise ministérielle. Le 15 avril, le *Moniteur* annonçait la formation d'un nouveau Cabinet, dans lequel M. Persil était remplacé par M. Barthe. Celui-ci renvoya l'affaire de Saint-Acheul à son collègue de l'Instruction publique, M. de Salvandy, lequel, sur le rapport que lui fit le recteur de l'Académie de Douai, ne jugea pas qu'il y eût lieu à poursuites.

C'était une accalmie ; elle ne devait pas durer longtemps ; l'année suivante la tempête recommença plus violente et plus tenace. L'année 1838 se signale en effet par une recrudescence de la passion anticléricale ; les journaux de l'opposition ne cessent de dénoncer le progrès des idées religieuses, où ils ne voient que des empiètements du clergé favorisés par le Gouvernement. Le *Courrier français* du 18 février révèle avec l'accent de la terreur l'invasion des Ordres religieux d'hommes et de femmes. Les Jésuites, les Bénédictins, les Chartreux, les Trappistes couvrent le pays de leurs fondations au mépris des lois. « Saint-Acheul est rouvert sous la protection de

l'évêque d'Amiens, et les ecclésiastiques qui le dirigent prennent le titre de *Frères*. Ces Jésuites ont fondé beaucoup d'autres établissements, à la porte de Paris, à Boulogne-sur-Mer... [1]. Quand ils voudront, ils reprendront ce titre (de Jésuite); le Gouvernement est de connivence. » Le *Constitutionnel* n'est pas moins vigilant, ni moins précis : « Les Jésuites sont revenus dans tous leurs établissements et en ont formé d'autres. Tout le monde connaît l'établissement à Vaugirard de l'abbé Poiloup, éditeur du miracle de Migné... » (27 Octobre 1838.) A cette date les Jésuites n'avaient rien à voir au pensionnat de l'abbé Poiloup; mais c'était une habitude au *Constitutionnel* de découvrir partout la trace de Loyola. « Il est continuellement, disait l'*Ami de la Religion*, à la recherche des maisons d'éducation qui se distinguent par la pureté de leurs études et le maintien des anciennes mœurs religieuses. Quand il en découvre une, c'est pour lui comme un flagrant délit qu'il se croit obligé de dénoncer en qualité de bon citoyen. Ce ne peut être qu'une maison de Jésuites... Il n'y a que les Jésuites capables de telle révolte contre la raison publique et le progrès des lumières. [2] » Une méchante feuille d'Amiens, la *Sentinelle picarde* se chargeait de recueillir des nouvelles fraîches puisées à la source : « Saint-Acheul est ressuscité, écrivait-elle, ses vastes bâtiments, après dix années de solitude, abritent une jeune et ardente milice... Il y a une centaine de Jésuites à Saint-Acheul, et la succursale de Saint-Riquier en compte plus de trois cents. »

De son côté, le recteur de l'Académie écrivait que les maisons de l'Université se dépeuplaient au profit des collèges de Belgique, auxquels l'école normale de Saint-Acheul fournissait le personnel enseignant. Et ce n'étaient pas là les seuls méfaits des Jésuites. Le vieil évêque

1. Ces établissements n'existaient que dans l'imagination du rédacteur.

2. *L'Ami de la Religion*, Tome XCIX, p. 235.

d'Amiens, Mgr de Chabons, venait de démissionner; les Jésuites l'y avaient contraint pour avoir un évêque mieux à leur dévotion; le Supérieur du grand séminaire, vicaire général, lazariste, avait été appelé ailleurs; les Jésuites à qui il déplaisait avaient imposé son déplacement. Le nouvel évêque, Mgr Miolland, était venu à Saint-Acheul, selon la tradition, vénérer les reliques de saint Firmin, avant de prendre possession de son siège. C'était une créature des Jésuites. Le prélat autorisa le Père Recteur à rétablir publiquement la vérité. Le préfet de la Somme n'en écrivait pas moins dans une correspondance officielle : « Amiens est troublé malheureusement par le fait des Jésuites. »

En ce temps-là, comme nous le dirons plus loin, la Compagnie de Jésus s'établissait en plusieurs villes où elle était appelée. Mais, à côté des amis qui s'en réjouissaient, il y avait les ennemis dont ces fondations provoquaient les colères et les récriminations bruyantes. Le malencontreux éclat d'une séance scolaire vint sur ces entrefaites surexciter les esprits et fournir un prétexte aux sévérités du Gouvernement jusqu'alors indécis. On voulut y voir un défi jeté tout à la fois à l'opinion et au pouvoir. Le 17 septembre eut lieu à Saint-Acheul un *grand acte de Théologie*. Deux scolastiques devaient défendre contre tout venant un ensemble de thèses résumant le cycle complet de l'enseignement théologique. Pareille solennité ne s'était pas vue en France depuis la destruction des anciennes Universités. Les circonstances n'étaient guère favorables pour en tenter la résurrection. Le Provincial de Paris ne l'ignorait pas; mais il lui sembla que le péril était plus que compensé par les avantages qu'on pouvait s'en promettre : une puissante impulsion imprimée aux études théologiques, un salutaire exemple donné à tout le clergé de France; et il avait donné son approbation.

Mgr Miolland présida la séance; plus de cinquante prêtres, l'élite de plusieurs diocèses, y assistèrent; les

professeurs des séminaires prirent part au tournoi scolastique ; la lice était ouverte à tous. Les joutes se prolongèrent pendant la plus grande partie de la journée ; ce n'était point une parade concertée d'avance ; les attaques étaient sérieuses ; la défense fut brillante et mérita un applaudissement unanime. L'évêque d'Amiens était dans le ravissement et ne se faisait pas faute de le dire.

Malheureusement la soutenance de Saint-Acheul eut du retentissement au dehors. A quelques jours de là Mgr Miolland se trouvait chez le ministre de l'Instruction publique ; il crut bien faire de parler avec éloge de ce qu'il avait vu et entendu. M. de Salvandy, qui se piquait de connaissances théologiques, témoigna le désir de voir le programme des thèses. L'évêque le demanda immédiatement à Saint-Acheul. En l'envoyant, le Père Solente, recteur du scolasticat, eut le pressentiment de ce qui allait arriver. « Nous donnons, dit-il, des verges pour nous battre. » Ce programme, en effet, était au yeux des juges mal disposés pour les Jésuites une terrible pièce à conviction. Le titre portait : *Facultas Theologiae*. Les quatre articles de la Déclaration de 1682 y figuraient, mais à titre de propositions erronées et non défendables. On se figure sans peine l'impression produite sur des hommes politiques pour qui, le gallicanisme était une doctrine, ou plutôt une loi de l'État, et qui, dans leurs efforts pour restaurer la Faculté de Théologie de la Sorbonne, avaient surtout en vue d'organiser l'enseignement officiel de cette doctrine. Aussi, à partir de ce moment, l'hostilité contre les Jésuites et spécialement contre Saint-Acheul prit une allure plus menaçante. Des interpellations au gouvernement étaient annoncées pour la prochaine rentrée des Chambres. Averti de ce qui se tramait, le Père Guidée fit rédiger un exposé de la situation des religieux au point de vue de la légalité ; on y développait par des arguments de droit et de fait l'assertion suivante : « Des ecclésiastiques, vivant ensemble et s'occupant, sous la direction et la surveillance de leur évêque, d'études purement

théologiques ou des fonctions du saint ministère, sont incontestablement dans l'ordre légal. » La note se terminait sur cette déclaration : « Ils (les Jésuites, qui d'ailleurs n'étaient pas nommés) ne réclament que l'application du droit commun, et ils sont fondés à l'invoquer avec confiance. » (9 Novembre 1838.)

Le Gouvernement n'eût peut-être pas pris l'initiative des mesures de rigueur; mais il lui fallait compter avec la presse et le parlement; il ne se sentait ni d'humeur ni de force à défendre les Jésuites contre cette double puissance. L'évêque d'Amiens fut convoqué une fois de plus au ministère; on lui fit entendre que, en toute hypothèse, Saint-Acheul était condamné, et que, pour éviter que la condamnation s'étendît aux autres maisons des Jésuites, il serait sage de sacrifier celle contre laquelle l'opinion était déchaînée. Que Saint-Acheul fût évacué et le ministre avait sa réponse toute faite pour fermer la bouche aux interpellateurs.

Ce fut le parti auquel on s'arrêta. Avant la fin de novembre, les juvénistes de Saint-Acheul furent dirigés sur Brugelette; les théologiens les y suivirent dans le courant de décembre. Un généreux bienfaiteur, le baron de Sécus, ancien élève de Saint-Acheul, avait peu auparavant offert aux Pères de Brugelette une maison de campagne avec d'assez vastes bâtiments de ferme, à une faible distance du collège; une partie des exilés y trouvèrent un abri. Mgr Miolland donna avis de ces départs au ministre de la Justice. De son côté, le préfet de la Somme, toujours bien renseigné, écrivit au ministre de l'Intérieur que Saint-Acheul était vide et que tous ses habitants étaient partis pour Angers. Il n'y avait alors aucune maison de Jésuites en cette ville. Quant à Saint-Acheul, il s'y trouvait encore au 1er Janvier 1839, outre la résidence, les deux communautés du Troisième An et du noviciat, au total cinquante-quatre personnes. Sur la liste des novices nous relevons même deux noms qui ne sont pas sans quelque notoriété, celui du futur conférencier de Notre-

Dame, Joseph Félix, et celui de Jean-Baptiste Stumpf, le futur recteur de Saint-Clément de Metz.

III

Au moment où s'accomplissait l'exode des théologiens de Saint-Acheul, la Chambre des Pairs discutait l'*Adresse au Roi*. C'est à cette occasion que se produisaient toutes les critiques et toutes les querelles contre la politique générale du Gouvernement. M. Cousin se chargea de formuler les doléances de la haute Assemblée à propos de « la renaissance de la domination ecclésiastique ». M. Cousin était malade; la prudence lui conseillait, disait-il, « de se taire et de se retirer »; mais son dévouement pour le bien de l'État ne lui permettait pas le repos; car il avait à signaler « un danger menaçant pour la tranquillité publique ». Tout allait bien pendant les premières années du règne; « le clergé, enfermé dans les temples, se contentait de montrer le ciel. » Mais cela a bien changé. M. Cousin dénonçait alors en termes amers la scandaleuse intolérance de l'évêque de Clermont refusant la sépulture ecclésiastique au comte de Montlosier. « Cette affaire est si triste, concluait-il, que j'éprouve le besoin d'en détourner les yeux[1]. »

1. Montlosier était mort le 9 décembre 1838; il avait refusé obstinément toute rétractation publique des offenses sorties de sa plume intempérante contre l'Église, la religion et ses ministres. Le cas était clair; sur l'ordre de l'évêque de Clermont, Mgr Féron, le clergé paroissial dut s'abstenir de paraître aux obsèques. En ce temps-là les mécréants eux-mêmes n'admettaient pas que le clergé pût refuser à n'importe qui les honneurs de la sépulture chrétienne. L'évêque fut donc pour ce fait déféré au Conseil d'État, lequel s'empressa de déclarer l'abus. (30 Décembre 1838.) M. Cousin renchérissait sur cette sentence. Pourquoi avoir refusé la sépulture ecclésiastique à ce fervent chrétien? Parce qu'il n'avait pas voulu rétracter « l'acte le plus pieux de sa vie, le fameux *Mémoire à consulter* ». Ce n'était pas celui-là seulement; mais M. Cousin n'y regarde pas de si près. D'après lui Montlosier, en dénonçant les Jésuites, aurait rendu au pays un service inappréciable, « qui lui a valu d'être appelé dans cette enceinte ». Ainsi le siège qui lui fut donné à la

Puis, il passait aux Jésuites : « Un bruit se répand que Saint-Acheul se relève de ses cendres et qu'il se forme depuis quelque temps à Paris, au centre de l'autorité, un institut ou noviciat de Jésuites... S'il y a dans ces maisons un enseignement quelconque, s'il y a une école, alors, d'après l'article 2 du Titre Ier du Décret de 1808 qui, je le répète, est une loi, toute école, tout établissement quelconque d'instruction doit être préalablement autorisé par le Grand Maître de l'Université. Cette autorisation se donne sur l'avis du Conseil de l'Université ; il faut qu'une demande soit formée, il faut que le règlement intérieur d'études et de discipline soit produit, il faut que l'établissement en question se soumette à la surveillance des inspecteurs de l'Université. » Or, bien certainement ces conditions n'ont pas été remplies en ce qui concerne Saint-Acheul. M. Cousin demandait compte au Gouvernement de la violation des lois tutélaires du précieux monopole. Et il terminait en protestant de sa piété et de son dévouement à l'Église, « l'Église gallicane, avait-il soin d'ajouter, mais pas l'Église jésuitique ».

Chambre des Pairs en 1830 aurait été la récompense de l'étrange dénonciation que nous avons racontée plus haut. (Voir Tome I, Chap. VII.) La révélation est au moins piquante. A cette partie de l'interpellation, le ministre de la Justice, M. Barthe, fit une réponse embarrassée. Le libéral et le parlementaire gallican ont peine à se mettre d'accord. Sans doute, disait le ministre, le pouvoir civil doit respecter la liberté du pouvoir ecclésiastique ; mais quand celui-ci outrepasse son droit, cette liberté tourne au « scandale » ; alors le pouvoir civil doit intervenir et réprimer. C'est ce que le Gouvernement a fait en traduisant l'évêque au tribunal du Conseil d'État, qui l'a justement condamné ; car l'évêque n'avait pas le droit de refuser les prières de l'Église au comte de Montlosier. — On en revenait à la théorie des sacrements administrés par ordre de MM. du Parlement. Ce fut Montalembert qui fit entendre le mot du bon sens au milieu de cette confusion : « Vous ne pouvez, dit-il sur la fin de la séance, forcer l'Église à faire des prières pour qui que ce soit... L'Église n'est pas une administration des pompes funèbres, à qui l'on puisse commander des prières comme on commande un cercueil ou des chevaux de deuil. » Seulement, par une de ces inconséquences auxquelles un catholique libéral ne saurait échapper, Montalembert avait commencé par déclarer que personne plus que lui ne blâmait la conduite de l'évêque.

Le ministre, à qui l'esprit de modération des Jésuites avait épargné une exécution désagréable, put encore répondre avec un air de triomphe : « J'ai trouvé à Saint-Acheul une maison de Hautes Études ecclésiastiques. Comme j'ai reconnu que cet établissement n'était pas conforme aux lois de l'État, des instructions ont été données, avec tous les ménagements qu'on doit à des situations pareilles, même en faisant observer les lois de l'État, et il n'y a plus un seul élève à Saint-Acheul.[1] » Trois semaines après, le même *scenario* se déroulait à la Chambre des Députés. Sur un ton moins doucereux que M. Cousin, avec plus de prolixité, mais sans y rien ajouter au fond, M. Isambert fit entendre les mêmes récriminations contre les empiètements du clergé et les mêmes objurgations à l'adresse du Gouvernement coupable de connivence. Le Garde des Sceaux répéta la même défense, et en ce qui concerne Saint-Acheul, dans des termes à peu près identiques.

Attaqué avec une extrême vigueur sur ce point et sur beaucoup d'autres, le ministère Molé, bien qu'il gardât la majorité, se vit contraint de se retirer au lendemain du vote de l'Adresse. (22 Janvier 1839.) Les Jésuites ne pouvaient pas lui en vouloir; il avait cédé à une poussée irrésistible, et n'avait, en somme, sacrifié qu'une seule victime, celle qu'il ne pouvait arracher à la meute en furie. Malgré le déchaînement de la presse avancée et des partis d'opposition, aucune autre maison de la Compagnie ne fut molestée ; celle de Saint-Acheul expiait le tort de porter un nom qui avait été caressé par la gloire. C'était comme le panache qui dans la mêlée attirait sur elle tous les coups.

Après le départ de la jeunesse appliquée à l'étude des Lettres ou de la Théologie, il y restait pourtant trop de monde ; une surveillance méticuleuse ne cessa de s'exercer autour des murs de la vieille abbaye. Les Supérieurs

1. *Moniteur*, 27 décembre 1838, p. 2626.

comprirent qu'il fallait encore réduire le nombre de ses habitants. Dès la fin de 1839, le Troisième An émigra à Notre-Dame-d'Ay. Seul le noviciat y fut maintenu, avec une résidence d'ailleurs assez importante ; cet état de choses dura jusqu'en 1850. Nous y retrouvons le vaillant missionnaire de la Picardie et de l'Artois, le Père Sellier, gardant en dépit des années une ardeur toute juvénile. A la date du 19 Février 1839, les *Annales domestiques* nous montrent l'intrépide vieillard, après une retraite au collège Haffringue de Boulogne, allant au Portal évangéliser les pêcheuses. Ce jour-là vingt-huit barques portant près de trois cents hommes étaient parties en mer. Elles furent surprises par un gros temps, et la nuit venue, pas une n'était rentrée. Le Père Sellier convoqua les femmes et les enfants; toute la nuit se passa en prières coupées par les exhortations du prédicateur. Au lever du jour douze barques regagnaient le port, et avant le soir, les seize qui restaient reparurent l'une après l'autre. Pas un de ceux qui les montaient ne manquait à l'appel.

Au reste, tout le bruit fait autour de Saint-Acheul ne parvenait pas à enlever aux Jésuites la confiance du clergé et des populations qui les voyaient à l'œuvre. Plus que jamais on recourait à leur ministère et il leur était impossible de recueillir toute la moisson qui s'offrait à eux. « Voici, écrivait le Père Solente, recteur et maître des novices, que le diocèse d'Arras s'est ouvert cette année de même que ceux de Cambrai et de Rouen... De toutes parts on nous demande des missionnaires. J'en aurais bien facilement placé une centaine depuis trois mois [1]. »

En même temps le noviciat entrait dans une période d'abondance. La même lettre racontait un fait significatif. L'évêque d'Amiens étant allé faire visite au Père Recteur malade, lui avait dit : « Vous verrez probablement se présenter à vous le meilleur sujet de mon séminaire ; examinez-le et, si c'est sa vocation, je ne m'y opposerai pas. »

1. Au R. P. Roothaan, 13 mai 1840.

— « En effet, continue le Père Solente, Mgr vient de lui donner son consentement. Deux autres et même trois se trouvent encore dans le même cas. » Or, ce retour de faveur était d'autant plus appréciable que depuis plusieurs années, malgré la sympathie personnelle du vénérable Mgr de Chabons pour la famille de saint Ignace, les clercs du diocèse, qui manifestaient le désir de se donner à elle, rencontraient dans l'administration épiscopale des obstacles presque insurmontables. Deux ans après les vexations dont il a été question plus haut, plus de quarante novices se trouvaient réunis à Saint-Acheul : « J'ai fait remarquer au Père Provincial, écrivait encore le Père Solente, que, eu égard aux tracasseries que nous avons éprouvées les années précédentes, eu égard au nom de Saint-Acheul qui est encore un épouvantail pour les niais et qui deviendrait encore facilement un thème à déclamations, s'il nous survenait un préfet hostile, il conviendrait plutôt de diminuer que d'augmenter la maison. Nous sommes actuellement soixante-douze [1]... » C'était à quelques unités près le chiffre de 1838. Pour ne pas appeler l'attention, on se condamnait à des précautions gênantes ; les novices ne sortaient de l'enclos, heureusement assez vaste, qu'une fois tous les quinze jours. Aussi dès lors fallait-il songer à établir un second noviciat, qui fut ouvert à Laval cette année même. (1840.)

Quant aux autres essaims obligés de quitter la ruche de Saint-Acheul, l'un, avons-nous dit, le Troisième An fut, à partir de 1840, fixé à Notre-Dame-d'Ay ; il y resta jusqu'en 1850 ; les deux autres avaient été transférés d'abord à Brugelette. Il y eut dès l'année suivante à leur sujet un accord entre les deux Provinces. Après avoir essayé du système de la séparation, on revint à celui de la concentration. Les *juvénistes*, appelés aussi *rhétoriciens*, du Nord et du Midi, seraient réunis à Brugelette, sous la direction d'un humaniste de l'ancienne école, le Père Arsène

1. *Ibid.*

Cahour, lequel eut pour successeur le Père de Ponlevoy. Il en fut de même pour les *philosophes* de l'une et de l'autre Province ; ceux qui devaient pousser plus avant l'étude des Mathématiques et des Sciences continueraient à aller à Paris. Enfin les théologiens seraient rassemblés à Vals.

Grâce à son éloignement des grands centres, le scolasticat de Vals, ignoré des journalistes et des politiciens, vivait des jours tranquilles. On aurait pu lui faire la même querelle qu'à Saint-Acheul ; c'était aussi une maison de « Hautes Études ecclésiastiques », reconnue par l'évêque, mais en réalité indépendante du séminaire diocésain et qui n'avait reçu du Grand Maître de l'Université aucune sorte d'autorisation. Assurément si M. Cousin eût connu son existence, il n'eût pas manqué de dénoncer cette autre infraction aux sacro-saintes lois du monopole. Vals dut à son obscurité d'être laissé en paix. Lors de la division des Provinces, le Père Boulanger, qui en avait été le premier recteur, fut rappelé dans le Nord, et il eut pour successeur le Père Louis Valantin, l'aîné de quatre frères d'une excellente famille de Mende, qui se donnèrent à la Compagnie dès la première heure, trois en 1814 et le plus jeune en 1815[1]. C'est lui qui avait gouverné le collège du Passage pendant ses trois dernières années au milieu de tribulations et d'alertes continuelles. Les cinq années qu'il passa à la tête du scolasticat de Vals furent au contraire de celles que l'on peut dire heureuses et qui par cela même fournissent peu d'aliment à l'Histoire. Les théologiens n'y étaient pas fort nombreux ; même après

1. Le P. Louis Valantin, né le 12 janvier 1786, mort à Mende le 14 avril 1868. — Le P. Alphonse Valantin, né le 15 mars 1787, mort à Vals le 21 mars 1858. — Le P. Jules Valantin, né le 25 février 1788, mort à Bordeaux le 18 décembre 1851. — Le P. Daniel Valantin né le 3 août 1793, mort à Vals le 26 février 1867.

l'arrivée des Parisiens, le total ne fut guère que de vingt-cinq à trente ; ceux-ci d'ailleurs ne restèrent pas longtemps, car, en l'année 1843-1844, la Province de Paris ouvrit son scolasticat de Théologie à Laval.

L'administration du Père Louis Valantin fut marquée par une double acquisition intéressante pour l'avenir du scolasticat de Vals. Ce fut d'abord celle de l'enclos et des bâtiments, dits de Chaballier, contigus au scolasticat lui-même, et dont le voisinage était déjà et pouvait devenir par la suite plus incommode encore pour une maison religieuse. L'affaire semble avoir été conclue en 1842. Malgré cet agrandissement l'habitation n'était pas encore en rapport avec le nombre des habitants. « Notre logement à Vals, écrivait le successeur du Père Valantin, est assez commode, mais petit, et nos scolastiques s'y trouvent à l'étroit. » (9 Octobre 1842.) L'autre acquisition avait eu lieu trois ans plus tôt. Dès son entrée en charge, le Père Valantin s'était préoccupé de procurer au scolasticat une maison de campagne, luxe indispensable à un établissement où, sous l'étreinte combinée de la discipline religieuse et d'une application intense à l'étude, les santés risquent de succomber. C'est le saint fondateur lui-même qui a voulu que les étudiants de la Compagnie eussent un endroit pour changer d'air et se délasser. Dans sa pensée, la maison de campagne devait être en même temps une solitude favorable au recueillement et aux Exercices spirituels.

Le vieux château de Mons paraissait se prêter admirablement à cette double destination. C'était un assez misérable logis, presque une ruine, mais dans une situation charmante, à une petite lieue de Vals, sur une hauteur d'où l'on embrasse la vallée de la Loire et tout le paysage si original où s'encadre la ville du Puy. Les réparations et les constructions les plus urgentes furent faites presque entièrement aux frais du Docteur Alban Valantin, un cinquième frère, presque aussi dévoué que les quatre autres à la famille de saint Ignace. Le 12 Mars 1841, l'évêque

du Puy posa la première pierre de la chapelle dédiée au Sacré-Cœur ; il en fit la bénédiction solennelle au mois de juillet de l'année suivante. Une grosse tour située à cinquante pas de la maison devint l'oratoire de Notre-Dame des Apôtres. La liste serait longue de ceux qui sont venus y chercher ou y affermir leur vocation de missionnaires. Ces détails n'ont sans doute pas grand intérêt pour le public ; mais quel trésor d'émotions ils réveillent chez les nombreux enfants de la Compagnie encore vivants qui ont passé à Vals les meilleures années de leur vie religieuse !

Au reste nous voyons par la correspondance des Supérieurs que la maison de Vals était alors pour eux un sujet de satisfaction presque sans mélange. « Vals vous donnera de la consolation », écrivait le Provincial de Lyon au Père Général. (16 Juillet 1840.) Et encore, « la charité, la régularité, l'amour de l'étude, l'union fraternelle surtout règne et domine ici et mérite tout éloge ». Une autre fois : « Chacun de nos scolastiques ambitionne d'être envoyé en Chine, au Maduré, en Orient... Grâce à Dieu, Votre Paternité pourra choisir... Vals est une pépinière pour nos Missions. » (23 Juillet 1842.) C'est là un thermomètre qui indique assez exactement le degré de ferveur dans une communauté comme celle qui nous occupe.

Quelques semaines plus tard, le Père Maisounabe, recueillant la succession du Père Valantin, écrivait : « Je reçois la maison dans un état prospère sous le rapport moral. Depuis huit ans que je suis au scolasticat de Vals, je l'ai vu s'améliorer chaque année. » (9 Octobre 1842.) Ce que le nouveau Recteur ne disait pas et ne pouvait pas dire, c'est que lui-même était pour beaucoup dans cette situation prospère dont il rendait témoignage [1].

1. « Le scolasticat va très bien. Une grande partie du bien qui s'y opère est due au Père spirituel, le P. Maisounabe. » (Le P. Maillard au R. P. Général 16 juin 1841.) Plusieurs lettres des années précédentes renferment des témoignages semblables.

Professeur d'Histoire ecclésiastique depuis le premier jour du scolasticat, il avait dû, à partir de 1839, ajouter à cette charge celle de directeur spirituel, et c'est en cette qualité qu'il avait exercé une influence heureuse que les Supérieurs étaient unanimes à reconnaître. Elle se manifesta sensiblement dans une circonstance dont les Annales font mention, à la date de 1840. Il s'agit d'un changement apporté par ordre à un usage particulier au scolasticat de Vals, changement sans grande importance en lui-même, mais qui n'en constituait pas moins une petite révolution dans l'existence monotone d'une communauté très régulière. L'habitude s'y était établie que les théologiens prenaient leurs récréations en compagnie des Pères de la résidence et de leurs professeurs. Ce mélange est assez généralement de règle dans les grands séminaires, ce qui prouve qu'il a ses avantages. Dans les Ordres religieux, c'est plutôt la séparation qui est de règle, et pour ce système non plus les bonnes raisons ne manquent pas. Le Père Général avait fait à plusieurs reprises ses remontrances sur la pratique de Vals ; la réforme avait toujours été ajournée. Enfin les rapports qu'il recevait sur le bon esprit de la maison lui donnèrent lieu de croire qu'il pouvait exiger un sacrifice. Il demanda donc formellement qu'on revînt à l'usage universellement adopté dans la Compagnie [1]. De fait, la séparation s'établit immédiatement, le plus simplement du monde, sans ombre de froissement ni de récriminations.

IV

On sait que, après la chute de son impérial neveu, le cardinal Fesch s'était retiré à Rome, sans vouloir jamais jusqu'à son dernier jour, malgré les instances des Papes eux-mêmes, se démettre de l'archevêché de Lyon. Le

1. « Scolasticorum conjunctio cum patribus in recreatione omnino contraria est universalis Societatis consuetudini. Memini me ante plures annos contra abusum hunc reclamasse. » (1840.)

diocèse fut gouverné d'abord par les vicaires généraux, puis, à partir de 1823, par Mgr de Pins, archevêque d'Amasie, en qualité d'administrateur apostolique. La mort du cardinal survenue en 1839 mit fin à cette situation anormale, qui avait duré un quart de siècle. Mgr de Bonald fut désigné pour lui succéder sur le siège primatial de Lyon. Tout en se réjouissant de son élévation, les Jésuites de Vals ne pouvaient voir sans regret s'éloigner un prélat qui avait été pour eux le protecteur le plus dévoué et l'ami le plus constant. Une lettre du Père Valantin raconte sa dernière visite et ses adieux :

« Avant de quitter Le Puy, Mgr de Bonald est venu passer vingt-quatre heures à Vals au milieu de nous. Au moment où il devait s'en retourner, nous l'avons prié de nous bénir encore une fois tous réunis. Il s'est prêté à nos désirs et nous a dit : — Vous êtes heureux, mes Pères, d'appartenir à la Compagnie de Jésus. O la belle vocation ! Vous êtes à l'abri des grands dangers des dignités ecclésiastiques, et vous travaillez efficacement à votre salut en procurant la gloire de Dieu et le salut du prochain. Souvenez-vous de moi devant Dieu ; je vous le demande, j'en ai grand besoin. Vous savez combien j'aime et j'estime votre Compagnie. Ce que j'ai été pour vous au Puy, je le serai à Lyon... Vous me devez peut-être quelques prières. Hélas ! Voilà dix-sept ans que j'étais évêque du Puy. Ces dix-sept ans ne sont plus qu'un rêve. Encore quelques années peut-être sur un siège plus redoutable, et puis il me faudra rendre compte à Dieu de mon administration. Encore une fois je vous demande de prier pour moi. » (8 Juillet 1840.)

Le successeur de Mgr de Bonald hérita de sa bienveillance pour la communauté de Vals. Pendant les six ans qu'il gouverna le diocèse du Puy, Mgr Darcimoles ne cessa de lui en donner des preuves en toute occasion. Il ne manqua pas une fois de faire sa retraite annuelle sous la direction d'un Père, soit à Mons, soit à Vals même. Quand il fut transféré à l'archevêché d'Aix, en 1846, il vint prendre

congé des scolastiques qui lui donnèrent une séance de poésie et de musique. Ce fut, disent les Annales, les larmes aux yeux qu'il les remercia et qu'il protesta de son estime inébranlable pour la Compagnie qu'il s'estimait heureux de retrouver dans son nouveau diocèse.

L'épiscopat de Mgr Darcimoles fut marqué par un événement du plus haut intérêt pour l'Église du Puy. En vertu d'un très ancien privilège, elle jouissait des faveurs du jubilé lorsque le vendredi saint tombait au 25 mars, se rencontrant avec la fête de l'Annonciation. Cette coïncidence se produisit en l'année 1842. Le jubilé avait été célébré pour la dernière fois en 1785. Mgr Darcimoles obtint du Souverain Pontife ratification et confirmation du privilège *in perpetuum*. Mais tout d'abord on hésita beaucoup sur l'usage qu'on allait en faire. Les populations n'avaient plus la foi des anciens âges; en les conviant à profiter d'une grâce que sans doute elles n'appréciaient guère, on s'exposait à un échec. On ne fit donc qu'une publicité timide et restreinte. Le résultat dépassa toutes les prévisions. Pendant les trois semaines que dura le jubilé, c'est-à-dire le temps de la Passion et la semaine de Pâques, la vieille cité de Notre-Dame vit affluer des multitudes que les estimations les plus modérées, et apparemment les plus vraisemblables, portent à 130.000 personnes. On compta trente-deux processions, où l'on voyait défiler jusqu'à six et sept mille pèlerins. A la seule église de Notre-Dame on distribua près de 60.000 communions.

Naturellement le clergé de la ville et des environs dut fournir une somme de travail extraordinaire; la communauté de Vals en eut sa large part; elle envoya des prédicateurs aux quatre paroisses du Puy; mais surtout on s'y dépensa sans compter dans le ministère des confessions. On avait avancé l'ordination de l'année pour avoir quelques prêtres de plus au service des pénitents qui, du matin au soir, remplissaient l'église et se répandaient dans la maison. Pour ceux qui entendaient les confessions dans les églises paroissiales, les séances se prolongeaient bien

avant dans la nuit. Le Père de Bussy, qui après deux ans d'exil dans la capitale, venait de reprendre son apostolat au Puy, vit presque tout ce qu'il y avait de soldats dans la garnison se mêler à ses congréganistes pour gagner leur jubilé.

Au reste les appels sans cesse renouvelés des curés de la région ne laissaient guère chômer le zèle des Pères de la résidence de Vals. Nous les voyons inscrire annuellement au catalogue de leurs œuvres de douze à quinze Missions; le chiffre monte même à dix-sept l'année d'après le jubilé. Parmi les retraites, bien autrement nombreuses, on se plaît à mentionner celle qu'on a pris l'habitude de donner au collège royal. En 1840, pour aller au-devant des récriminations contre l'esprit d'envahissement des Jésuites, le Père Valantin pria le proviseur de vouloir bien lui adresser sa demande par écrit, et l'honnête fonctionnaire s'empressa de déclarer que c'était bien sur son initiative à lui et sur son instante requête qu'un fils de Loyola venait évangéliser le personnel et les élèves d'un établissement universitaire. Le prédicateur de cette année, dont malheureusement on ne dit pas le nom, eut d'ailleurs un succès peu ordinaire. Il parvint à réunir les meilleurs collégiens en une petite congrégation de Saint-Régis; il obtint que la chambre du Saint fût transformée en chapelle[1]; enfin il fut convenu qu'il reviendrait tous les mois entendre les confessions des pensionnaires qui voudraient s'adresser à lui. Pour les externes il leur était facile d'aller le trouver à Vals.

Quant aux scolastiques, il n'est guère d'usage dans la Compagnie de leur demander autre chose que de se donner tout entiers à leurs études. Saint Ignace leur enseigne que c'est leur moyen à eux de procurer le salut des âmes et la plus grande gloire de Dieu. Toutefois,

1. Au Puy comme en tant d'autres villes, le collège royal, aujourd'hui le lycée, avait été installé dans l'ancien collège de la Compagnie de Jésus, où saint François Régis avait passé la plus grande partie de sa vie religieuse.

comme d'après la règle on arrive en Théologie assez tard, et que la promotion au sacerdoce est retardée au delà de la trentième année, on conçoit que l'épreuve paraisse un peu longue à des hommes dans toute la force de l'âge et qu'ils ressentent parfois quelque impatience d'entrer enfin dans l'armée active de l'apostolat. Les scolastiques de Vals avaient, on l'a déjà vu, quelques occasions d'exercer leur zèle. Ils s'en allaient deux à deux faire le catéchisme dans les paroisses environnantes ; vingt à vingt-cinq villages recevaient chaque dimanche, à tour de rôle, la visite des apprentis missionnaires. D'autres allaient en ville, aux prisons, aux hospices, à l'hôpital militaire. Néanmoins l'ardeur apostolique, qui fermentait parmi la studieuse colonie, restait, si l'on peut dire, sans emploi. C'est ce qui provoqua la naissance au scolasticat de Vals d'une institution qui depuis s'est étendue au monde entier; nous voulons dire l'*Apostolat de la Prière*.

Le Père Maisounabe, ayant succédé au Père Louis Valantin dans la charge de Recteur, fut lui-même remplacé dans les fonctions de Directeur spirituel par le Père François-Xavier Gautrelet [1], assurément un des plus saints et des plus éminents religieux qu'ait eus la Compagnie de Jésus en France au siècle passé. Il avait alors trente-cinq ans. L'emploi qu'on lui confiait dit assez la haute idée qu'on avait dès lors de sa maturité et de sa vertu. Aucun autre, en effet, n'exige davantage un juste tempérament de prudence et de ferveur. Aussi la Compagnie y appelle-t-elle d'ordinaire des religieux anciens qui ont acquis dans l'exercice des fonctions les plus importantes cette expérience et cette sagesse que rien ne supplée, pas même la sainteté. Humble, modeste, timide même, d'une santé débile, le Père Gautrelet ne s'imposa pas moins dès l'abord par l'ascendant de la science et d'une vertu hors de pair. Pendant dix ans qu'il resta en charge, il fut le guide écouté et révéré de tous et de chacun, dans une communauté

1. Cf. *Vie du Père Fr.-Xavier Gautrelet*, par le P. Joseph Burnichon. 2e édition. Paris, Retaux. 1896.

qui recevait les exilés de tous pays et qui compta jusqu'à deux cent dix religieux. Aux yeux de ce vrai fils de saint Ignace le zèle devait être la note distinctive de la vertu des enfants de la Compagnie ; il l'inculquait à ses jeunes disciples par la parole et par l'exemple, et c'est précisément pour la leur faire pratiquer conformément aux exigences de leur situation présente qu'il imagina *l'Apostolat de la Prière.*

Après avoir beaucoup réfléchi et beaucoup prié, le 3 décembre 1844, fête de saint François-Xavier, son patron et le modèle de tous les hommes apostoliques, le Père Gautrelet, dans une conférence adressée à toute la communauté de Vals, proposa son œuvre, en développa l'idée fondamentale, la base théologique, l'organisation même et le fonctionnement, du moins dans ses lignes essentielles. Nous devons être apôtres, dit-il, nous le sommes par vocation et par état. L'apostolat s'exerce par la parole et par l'action, mais plus encore par la prière [1]. Pendant qu'Israël combat dans la plaine, il faut que Moïse prie sur la montagne. Nous ne pouvons présentement dépenser nos forces, verser nos sueurs et notre sang sur les champs de bataille de l'apostolat; mais nous pouvons prier. Nos prières, nos pénitences, nos bonnes œuvres sont une force ; c'est le fonds de guerre sans lequel le soldat ne peut tenir la campagne. Nous nous associerons donc, et chaque jour, nous verserons notre contingent de prières, de sacrifices, d'œuvres méritoires dans ce trésor de l'apostolat. Ainsi nous prêterons main-forte aux ouvriers apostoliques et nous participerons d'une manière très réelle et très efficace à leurs travaux et à leurs triomphes.

De ce jour-là même date la fondation de l'*Apostolat de la prière.* L'idée parut si juste à la fois et si pieuse, elle conciliait si bien les aspirations généreuses des auditeurs

1. Par une sorte de transposition du texte de saint Paul sur les vertus théologales, saint Bernard énumère les trois grands instruments de l'apostolat : *Nunc manent verbum, exemplum et oratio, tria haec ; major autem horum est oratio.*

avec les exigences des études qu'elle fut adoptée d'enthousiasme. La ferveur du travail aussi bien que la piété y trouva un stimulant de plus.

De la maison de Vals, l'*Apostolat* ne tarda pas à se répandre dans un certain nombre de communautés de la ville et dans quelques paroisses de la campagne où les catéchistes du dimanche s'en firent les premiers propagateurs. Partout il suscita un élan de généreuse et féconde piété. Dans l'espoir de développer de si heureux débuts, le Père Gautrelet écrivit alors le premier opuscule sur l'*Apostolat de la Prière*. Le Père Roothaan fit au livre et à l'œuvre dont il était le porte-voix un accueil chaleureux : « Votre opuscule, écrivait-il de sa propre main à l'auteur, votre opuscule lu une seconde fois m'est toujours plus délicieux. » Le Père Général ne s'en tint pas à ces félicitations ; par le document qu'on va lire, il donnait dès lors à l'*Apostolat de la prière* la plus haute approbation qu'il lui fût possible d'accorder à une entreprise pieuse.

« Rome, 2 novembre 1847. Dans le but de concourir au succès d'une œuvre si conforme à ce conseil du Divin Maître : *Rogate dominum messis ut mittat operarios in messem suam*, volontiers et autant que j'en ai le pouvoir, j'associe tous ceux qui en feront partie aux mérites que pourront acquérir par leurs travaux et leurs fatigues les ouvriers de notre Compagnie, en quelque pays qu'il plaise au Seigneur de se servir de son ministère pour procurer sa gloire et le salut des âmes. Je ne fais en cela que prévenir les vœux de nos missionnaires ; car je sais trop combien, au milieu de leurs épreuves et de leurs combats, ils ressentent le besoin d'être soutenus par la prière des chrétiens fervents et zélés, pour n'être pas assuré d'avance qu'ils s'estimeront heureux d'acquérir, au moyen de cette communication de mérites, un droit spécial à celles des associés de l'*Apostolat*. Daigne le Seigneur répandre sur cette œuvre naissante ses bénédictions de choix, afin qu'elle contribue à hâter l'avènement du règne de Dieu dans les cœurs qui le blasphèment et l'ignorent ! »

On sait comment le souhait du Père Roothaan a été exaucé. Quelques années plus tard, sur les instances du Père Gautrelet, le Père Henri Ramière mettait au service de l'*Apostolat* toutes les ressources de son esprit inventif et de son âme ardente. Il complétait l'œuvre en y introduisant une idée grandiose et touchante. L'*Apostolat de la Prière* devenait la *Ligue du Sacré-Cœur de Jésus*, avec mission de défendre et de promouvoir ses intérêts. Pour resserrer les liens de l'union et de la charité entre les membres d'une association qui devait s'étendre au monde entier, le Père Ramière fondait le *Messager du Sacré-Cœur de Jésus*, organe mensuel de l'*Apostolat de la prière*.

Au mois de Juin 1885, ce Bulletin célébrait ses noces d'argent. Si l'on consulte le numéro qui porte cette date, on y voit que, dans ce quart de siècle, l'œuvre a pris un développement qui tient du prodige. Le *Messager du Sacré-Cœur* a dix-neuf éditions ; il est traduit en une douzaine de langues ; les associés de l'*Apostolat* sont au nombre de plusieurs centaines de mille ; on ne les compte plus par unités de personnes, mais par communautés et par paroisses ; les prières et les bonnes œuvres versées journellement dans le trésor de l'*Apostolat* se chiffrent par millions.

Depuis lors le progrès ne s'est pas ralenti. Dans un Rapport présenté au Congrès eucharistique de Vienne (Septembre 1912), le directeur général de l'*Apostolat de la prière* accusait l'existence de *quarante-deux Messagers du Cœur de Jésus,* publiés en vingt-six langues, sur tous les points de la terre, et allant partout attiser dans les âmes l'amour de Jésus-Christ et le zèle pour l'extension du royaume de Dieu. L'*Apostolat de la prière* est aujourd'hui, au sens complet du mot, une institution catholique, acceptée et consacrée par l'Église. C'est au scolasticat de Vals que germa le petit grain de sénevé devenu un grand arbre, à l'ombre duquel peuvent se reposer et renouveler leurs forces les ouvriers apostoliques en quelque lieu du monde qu'ils travaillent.

CHAPITRE VI

I. — Les maisons professes. Le P. Druilhet à Lyon. La résidence en 1838. Le P. Roger. Ses noces d'or sacerdotales. Fêtes de famille. Mort du P. Roger. Dernières années de Mgr de Pins. Le P. Maillard, Provincial de Lyon. Le P. Renault à Paris.

II. — La congrégation des Messieurs à Lyon. Suppression de l'œuvre militaire. L'Œuvre du Calvaire. L'Institut de Saint-Viateur. Congrégations diverses. Fondation de la maison de Fourvière.

III. — La résidence de Toulouse. Sympathies de la population. L'ancien couvent de la rue de l'Inquisition cédé aux Jésuites. Le P. de Ravignan à Toulouse. Le P. Charles Deplace. Le P. Druilhet, Supérieur à Toulouse. On y établit un second noviciat de la Province. La maison de Sainte-Marie des champs. Mort du P. Druilhet. Le P. Ronsin à Toulouse. Ses dernières années. Sa mort.

IV. — La résidence d'Avignon en 1836. État prospère du noviciat. L'hôtel de Calvière trop étroit pour le nombre de ses habitants. La villa de Saint-Chamand. On y installe les Rhétoriciens. Le Juvénat de Brugelette et le P. Cahour. Les archevêques d'Avignon amis dévoués de la Compagnie. Le P. Corail et le *Constitutionnel*. Le P. Nicolas Deschamps. Un essai d'école d'Arts et Métiers.

V. — A Aix les Jésuites rencontrent avec l'opposition violente du maire des difficultés de toute sorte. Ils n'en triomphent qu'à force de patience et de dévouement obscur. Dernières années et mort du P. Calliat. Le P. Joseph Bon.

I

Le Père Druilhet était un de ces anciens à qui, lors de la division des Provinces, on avait laissé la faculté de choisir celle à laquelle ils voulaient appartenir. Il avait alors soixante-huit ans. Sa réponse est d'un véritable enfant d'obéissance. Il s'en remettait entièrement à la décision du Père Général, et il ajoutait : « J'oserais seulement, et à deux genoux, vous faire une humble demande : ce serait de ne penser à moi dans ce nouveau partage pour

aucune supériorité. J'ai déjà fait en ce genre tant de fautes qu'il serait plus que temps de les expier par la prière et le silence de la retraite. Cependant, sur ce point encore, mon Très Révérend Père, je suis entièrement entre vos mains et vous dis avec la simplicité de cœur du jeune Samuel : *Loquere, Domine, audit servus tuus.* (15 Mai 1836.)

La prière du modeste religieux ne fut pas exaucée. Le Père Druilhet était le véritable fondateur de la résidence de Lyon; il la gouvernait depuis trois ans à la satisfaction générale. Malgré les répugnances de son humilité et ses légitimes désirs de retraite, il fut donc maintenu en charge. Nous voyons même par sa correspondance qu'il eut à un moment l'illusion d'avoir été élevé à un degré supérieur de la hiérarchie. Il avait été question en effet, à la suite de la division des Provinces, d'ériger en *maisons professes* les deux résidences de Paris et de Lyon. Déjà, sous la Restauration, celle de Paris avait cru pouvoir s'attribuer ce titre; mais sa prétention était mal fondée ; il fallut y renoncer. Cette fois, on procédait suivant la règle. Le Père Renault, Provincial de Lyon, ayant manifesté ses intentions au Père Général, en reçut la réponse suivante :

« J'ai appris à ma grande consolation, que vous désirez que la maison de Lyon soit déclarée *maison professe*; rien ne pouvait arriver de plus avantageux à la Compagnie que de voir s'établir en France cette sorte de maisons dont aucune autre Province ne présente l'espoir. Il serait vraiment fâcheux de la voir encore longtemps réduite à ne posséder que la seule maison professe de Rome... J'espère que, malgré les difficultés qui se présentent, la chose pourra réussir. Je le désire vivement; et je suis persuadé que dans ces temps-ci il n'y a guère que la France, que Paris et Lyon où des maisons professes puissent s'établir. Tâchez de faire les préparatifs en sorte de pouvoir commencer en l'année 1838. Veuillez communiquer cette lettre au Père Guidée (Provincial de Paris) ; elle est autant pour lui que pour vous. » (30 Décembre 1836.) Trois

semaines après, le Père Général revenait sur le même sujet : « J'espère que l'année prochaine les maisons de Lyon et de Paris pourront paraître au Catalogue avec le titre de maisons professes. » (20 Janvier 1837.)

Par suite d'un malentendu, le Père Druilhet croyait la chose déjà faite et ce n'était pas sans quelque appréhension qu'il envisageait les conséquences de la dignité attribuée à sa maison et à sa personne[1]. La *maison professe*, d'après les Constitutions de saint Ignace, est ce que l'on pourrait appeler la maison-mère dans chacune des Provinces de la Compagnie, celle par suite qui doit servir de modèle à toutes les autres et où la règle doit être pratiquée dans toute sa rigidité. L'une de ses caractéristiques c'est que la pauvreté religieuse y est absolue ; la maison professe ne peut posséder aucune source de revenu, et donc elle doit vivre au jour le jour, sur les fonds de la Providence et de la charité publique. Étant données les idées qui ont cours aujourd'hui sur la richesse des Jésuites, on conçoit qu'établir une maison de leur Ordre dans ces conditions, fût-ce même à Lyon ou à Paris, serait une entreprise plus que téméraire. On le comprit à Rome, et le projet fut abandonné.

Devenue chef-lieu de la nouvelle Province, la résidence de Lyon comptait dès la première année un total de vingt-cinq religieux. Le Père Druilhet rendait compte de l'état de sa communauté avec sa franchise ordinaire qui ne sait pas dissimuler les côtés faibles : « Le personnel de la maison est nombreux, trop nombreux pour ses moyens de subsistance. Nous sommes ici dix-sept prêtres ; quatre seulement sont vrais *operarii*, les PP. Guyon, Ferrand, Maillard et Nivet ; les autres en portent le titre, mais sont vieux ou malades, ou hors de combat... C'est beaucoup

1. « Je ne crois pas, mon T. R. Père, avoir écrit à V. P. depuis l'érection de la résidence de Lyon en *maison professe* et de son pauvre supérieur en *Père Préposé*. Je sens que de nouvelles obligations nous sont imposées par ces titres... » (Lettre du P. Druilhet au R. P. Roothaan, 27 décembre 1836.)

trop peu pour les besoins de Lyon; on s'en plaint, on trouve que les Jésuites ne répondent pas à l'attente générale... » (16 Janvier 1837.)

L'année suivante, le rapport n'est guère plus triomphant : « Nos prédicateurs de Carême donnent leurs stations; nous en avons deux à Lyon, les PP. Maillard et Ferrand, et deux au dehors, les PP. Nivet et Guyon. Ce dernier est toujours dans les Missions à fracas; l'autre est plus simple, moins extérieur, mais fait du bien. Les deux premiers sont goûtés à Lyon, le Père Ferrand plus orateur, le Père Maillard plus missionnaire... Trois ou quatre autres Pères, ouvriers de second ou de troisième ordre, prêchent peu et mal, mais confessent beaucoup, des soldats, des pauvres, des servantes...; édifiants au dedans, ils font beaucoup de bien au dehors, et maintiennent la bonne renommée de la Compagnie... Le Père de Reverseaux est tout à son Suarez [1]... Tel est l'état actuel de la maison de Lyon; elle fait du bien, mais elle en ferait quatre fois davantage, si elle avait des *ouvriers* en proportion du désir des fidèles, des demandes des pasteurs et de l'extrême importance de sa position... » (11 Mars 1838.)

Le doyen de la communauté était le Père Roger, dont il a été longuement question au début de cette Histoire. Il appartenait par son origine au diocèse de Coutances, et par là même à la Province de Paris. Quand on lui donna l'option, comme aux autres vétérans, il répondit, lui aussi, qu'il préférait s'en remettre à la décision des Supérieurs. Ceux-ci n'hésitèrent pas. Le Père Roger avait sa place marquée à Lyon. Nous avons dit comment, étant Père de la Foi, il y était venu dès 1801 et y avait créé des œuvres qui, aujourd'hui plus que centenaires, n'ont rien

1. Le P. Paul de Reverseaux, né le 18 juillet 1805, mort le 23 janvier 1842. L'ouvrage de Suarez dont il est ici question est le *Tractatus de Religione Societatis Jesu.* (Ancienne édition revue) *Introductio* P. de Reverseaux. *Animadversiones et Appendix de secreto rationis conscientiae.* In-f° CVIII-744 pp. Paru en 1857. Paris, Bruxelles.

perdu de leur vigueur ni de leur fécondité. Son biographe cite à ce propos le témoignage « d'un juge compétent en cette matière : c'était, disait-il, le propre du Père Roger d'imprimer un caractère particulier de stabilité et de perpétuité à ses entreprises [1]. » Le Père Roger était en 1837 un vieillard de soixante-treize ans, qui n'avait rien de sénile, très actif et très recherché pour l'aménité de son caractère et la sagesse de ses conseils. L'année suivante il célébrait ses noces d'or sacerdotales; ce fut pour ses nombreux amis et fils spirituels l'occasion de lui ménager un petit triomphe. L'excellent Père Druilhet laissa faire, mais non sans en éprouver quelque scrupule. Il s'en ouvre au Père Général :

« ... La messe a été dite en grande pompe dans la chapelle des Frères de la Doctrine chrétienne : messe chantée avec diacre et sous-diacre, quinze enfants de chœur, etc... Les personnes les plus distinguées de la ville y ont assisté et communié. Puis fête au réfectoire, couplets, etc... Tous nos amis ont pris grande part à cette fête, le bon archevêque autant et plus encore que les autres. Il nous a même invités le lendemain à dîner, le Père Roger et moi... Tout cela est bien; mais, mon Très Révérend Père, tout cela est-il d'usage dans la Compagnie? Tout cela s'accorde-t-il bien avec l'esprit de modestie et de simplicité? Le R. P. Provincial l'ayant su et n'ayant pas paru le désapprouver, j'ai dû me taire; mais le cas peut se représenter... » (11 Mars 1838.)

Nous serions portés de prime abord à trouver un peu ombrageuse la délicatesse du Supérieur de Lyon. Cependant, il faut le reconnaître, le Père Roothaan, dans sa réponse, abonde franchement dans le même sens. Inutile de revenir, dit-il, sur ce qui est fait. « Mais il faut pourvoir à l'avenir, et ne pas introduire un usage ignoré de nos anciens. » La Compagnie veut que ses membres gardent

1. *Notices historiques sur quelques membres de la Société des Pères du Sacré-Cœur*, etc. T. I, p. 59.

en tout ce qui touche à leur personne la plus grande simplicité. Sa tradition est d'éviter tout apparat dans les circonstances les plus importantes de la vie du religieux, « l'émission des vœux, la première messe, la profession même, etc. Ce n'est que par abus que l'on s'est parfois écarté dans quelques Provinces de cette antique simplicité. » (14 Avril 1838.)

Cet échange de vues entre les Supérieurs de la Compagnie de Jésus à une époque relativement peu éloignée de nous ne saurait échapper à ceux qu'intéresse son histoire intérieure. Quelques années auparavant le Père Boulanger, alors à la tête du scolasticat de Vals, avait soumis au Père Général un scrupule analogue à celui du Père Druilhet. C'était à propos de la fête du Père Recteur, fête dont il était par conséquent l'objet. Elle s'était établie d'elle-même. Les scolastiques, dit-il, se mettent en frais ; ils complimentent leur Supérieur en toutes les langues, en vers et en prose, sans oublier même la chansonnette; ils lui trouvent toutes les vertus. Pour lui, il serait d'avis de supprimer un usage qui lui paraît avoir un caractère plutôt profane que religieux, où l'on manque fatalement de sincérité et où l'on est exposé à manquer de tact. Ce sont les raisons que la rigide honnêteté du Père Recteur fait valoir à l'encontre; mais il avoue que ses consulteurs sont d'un avis différent du sien. (4 Janvier 1836.)

Cette fois déjà le Père Roothaan s'était prononcé pour le parti rigoureux ; il avait écrit en ce sens au Provincial de Lyon, lequel répondait à la date du 27 Mars : « Cela ne se fait qu'à Vals, et ne se fera plus ».

Si jaloux qu'ils soient de garder intactes leurs traditions, il est certain que les Jésuites se sont relâchés de la sévérité d'antan, sur les deux points que nous venons de rappeler. Dans chacune de leurs maisons on se fait un devoir de fêter le Supérieur, comme on fête le père de famille, et tout en s'abstenant de manifestations extérieures, comme la messe solennelle du jubilaire de Lyon, on

fête également, en famille, ceux à qui Dieu a accordé un demi-siècle de sacerdoce ou de vie religieuse.

Le Père Roger ne survécut pas longtemps à la célébration de son cinquantenaire. Moins d'un an après, comme il faisait sa retraite annuelle, on le trouva un matin dans son lit sans connaissance ; au bout de quelques heures il rendait le dernier soupir. C'était le 15 Janvier 1839. Le concours extraordinaire qui se fit autour de sa dépouille mortelle pendant deux jours entiers fut pour l'humble fils de saint Ignace la plus belle des oraisons funèbres. Plus de cinq cents hommes de toute condition assistèrent à ses funérailles, et quand on l'eut déposé dans sa tombe, les ouvriers de sa congrégation, sur l'invitation de leur président, se mirent à genoux, dans la neige, pour lui dire dans une dernière prière leur vénération et leur reconnaissance. Au mois de Juin 1856, les restes du Père Roger furent exhumés et transférés dans la chapelle des Dames de Nazareth, à Oullins.

La mort du cardinal Fesch qui suivit de près celle du Jésuite (13 Mai 1839) ne laissait pas d'intéresser aussi la résidence de Lyon. Mgr de Pins semblait tout désigné pour devenir archevêque titulaire d'un diocèse qu'il administrait depuis seize ans. Mais l'énergie de son attitude en face du pouvoir lors des Ordonnances de 1828 avait rendu sa nomination à tout jamais impossible. On savait d'avance que la candidature de l'archevêque d'Amasie serait écartée, si tant est qu'elle fût même posée. Le cardinal Fesch disparu, les Jésuites perdaient donc infailliblement le prélat qui les avait établis à Lyon et dont la bienveillance ne leur avait jamais manqué. De fait, Mgr de Pins n'attendit même pas que le Gouvernement eût désigné le successeur du cardinal ; il partit pour la Grande-Chartreuse où il comptait finir ses jours ; il y vécut quelque temps comme un fervent novice, s'astreignant à toutes les austérités de la règle ; mais le fardeau était au-dessus des forces d'un septuagénaire. Il revint donc à Lyon et se

retira dans une petite maison voisine de Notre-Dame de Fourvière, où il passa encore dix ans dans l'exercice de la prière, de l'humilité et de la pénitence. Les Jésuites, établis eux aussi à cette époque sur la sainte colline, furent jusqu'à la fin honorés de la confiance du prélat, et il leur en donna un précieux témoignage en leur léguant ses papiers personnels[1]. Entre temps le siège primatial de Lyon avait reçu un titulaire en la personne de Mgr de Bonald[2]. Nous n'avons pas à redire quels étaient ses sentiments pour la famille de saint Ignace.

Un peu auparavant, le Père Renault étant arrivé au terme de ses six années de provincialat, il avait fallu lui donner un successeur dans le gouvernement de la Province de Lyon. Le Père Louis Maillard désigné pour cette charge est assurément une des figures les plus attachantes dans la série des Supérieurs de la Compagnie de Jésus en France au siècle passé. C'était une riche et exubérante nature que le ciel avait ornée des aptitudes les plus diverses. D'une activité prodigieuse, toujours prêt à se dépenser sans compter, dans toutes les besognes que l'obéissance peut demander à un Jésuite, l'esprit et le cœur également ouverts, optimiste par tempérament, il possédait dans un degré peu ordinaire le don précieux d'entretenir autour de lui l'entrain, la joie, la confiance qui rendent faciles le dévouement et le sacrifice. Reçu dans la Compagnie dès 1815 par le Père de Clorivière, il avait déployé à Bordeaux, à Sainte-Anne d'Auray, à Saint-Acheul, dans les fonctions de professeur ou de préfet, un ensemble de talents et de qualités qui le rendaient l'idole des élèves. Lors de la création du collège du Passage, il

1. Ces papiers forment plusieurs volumes conservés aux archives de la Province de Lyon. On aurait pu en tirer les matériaux d'une biographie de Mgr de Pins. Il est regrettable qu'un ouvrier ait manqué pour cette tâche.

2. Mgr de Pins mourut, âgé de 85 ans, dans la villa *La Paix*, à Fourvière, le 30 novembre 1850. Nommé le 5 décembre 1839, Mgr de Bonald prit possession le 2 juillet 1840; il fut fait cardinal le 1er mars 1841.

y fut appelé pour organiser tout à la fois les études et la discipline. Le Père Druilhet, alors Provincial, déclarait en rendant compte de sa visite, que le Père Maillard réussissait admirablement dans cette fonction, bien que, disait-il, « elle ne soit pas conforme à ses goûts, qui le porteraient vers la chaire, les retraites, les Missions... ; mais il en a fait le sacrifice avec une générosité d'âme qui m'a donné pour lui une grande estime » (20 Mai 1831). A partir de 1834, il avait exercé son ministère à Lyon où, grâce à sa facilité et à son ardeur naturelle, il suffisait à des tâches multiples. Enfin il était depuis une année à peine Supérieur de la résidence de Toulouse, lorsqu'il fut appelé à gouverner la Province. Son biographe a raconté comment il en reçut la nouvelle. C'est une petite scène de mœurs religieuses qui ne manque pas de saveur.

« Le Père Maillard, dit-il, prêchait au mois d'août la retraite pastorale du séminaire de Viviers. Tout allait bien et il se promettait un heureux succès, lorsque, sans avis préalable, il voit arriver le Père J.-B. Gury, *socius* du Père Renault, Provincial de Lyon. Le Père Gury, chargé d'un message mystérieux, l'appelle à part, se met à genoux devant lui et exhibe une pancarte solennelle. Le Père Maillard, comme il nous l'a dit depuis, s'imagine que ce Père est porteur d'un authentique de reliques. Il lit la feuille, qui contenait à peu près la formule suivante : Connaissant bien votre prudence et les autres qualités dont le Seigneur vous a orné, nous vous nommons et établissons, vous, Père Louis Maillard, Provincial de la Province de Lyon, et vous communiquons dès ce jour tous les pouvoirs et tous les droits que les Constitutions et l'Institut de la Compagnie attachent à ce titre. Donné à Rome le 3 Août 1839. — La pièce portait la signature du Père Roothaan, celle de son secrétaire et le sceau de la Compagnie [1]. »

1. *Biographie du Père Louis Maillard*, par le P. Pouget, p. 114. Lyon, Paris, F. Gérard, 1867.

Le Père Maillard avait alors quarante-six ans. La vivacité de ses sentiments éclate dans la lettre par laquelle il accuse réception à son Général d'une dignité à laquelle il était loin de s'attendre : « ... Je vous dois, mon Révérend Père, toute la vérité. Je suis encore tout bouleversé, et le serai encore sans doute longtemps, du coup qui me frappe et me terrasse. J'ai peine à me figurer que ce n'est pas là un rêve et une illusion. Moi, si incapable de conduire seulement la petite résidence de Toulouse, comment diriger la Province et l'administrer? Ah ! s'il en est encore temps, je me jetterais à vos pieds pour détourner un tel orage et épargner à cette chère Province de Lyon le malheur de mon inexpérience et de mon incapacité. Je viens du moins vous demander à deux genoux de nous laisser encore quelque temps celui qui a si bien mérité de tous, l'excellent Père Renault. Il sera mon conseil et mon guide dans un chemin si nouveau pour moi et si difficile. » (21 Août 1839.)

Cette humilité, qui s'exprimait ainsi de façon un peu excessive, était au fond très sincère. Lors de la constitution de la Province, le Père Maillard avait d'abord été désigné comme *socius* du Père Renault, ce qui était une manière de le préparer comme son successeur. Mais il était dès lors si entraîné par les occupations du ministère, il se sentait tellement fait pour l'action et si peu pour l'administration qu'il crut devoir exposer ses répugnances, et il ne fut pas donné suite au projet. Cependant telle était l'opinion commune à son sujet que sa nomination à la charge de Provincial ne surprit et n'affligea que lui seul. « Votre Paternité, écrivait au Général le vénérable Père Druilhet, ne pouvait faire un plus heureux choix, tant il est agréable et cher à toute la Province. Nous regrettons sans doute le Père Renault, dont le zèle, la régularité, la charité nous avaient constamment édifiés ; mais le Père Maillard est plus connu, plus aimé. Tout annonce un gouvernement doux et ferme à la fois. C'est le sentiment commun que je transmets à Votre Paternité. » (29 Septembre 1839.)

Le grave Père Gury accentue l'éloge ; il écrit à la suite de la première visite du nouveau Provincial : « ...Son air ouvert, sa rondeur, ses manières affables sont propres à dilater les cœurs. Son coup d'œil juste en général, sa facilité à s'énoncer et à expédier en peu de temps une quantité d'affaires surprennent ceux qui ne le connaissent pas... Le Père Renault était absorbé par son office ; il y employait même souvent les récréations et une partie de la nuit. Le Père Maillard a l'air de n'y pas toucher... Avec les occupations de son emploi, il trouve le temps de remplir des stations de Carême et d'entendre chaque semaine un grand nombre de confessions. » (15 Juin 1840.)

Dix ans plus tard, le Père Maillard, alors Provincial de Lyon pour la seconde fois, expliquait lui-même à son Général comme quoi, sans détriment pour les obligations de sa charge, il trouvait encore le moyen de se livrer aux travaux du ministère sacerdotal : « ...Si je n'ai pas placé en hiver quelques-unes de mes visites, c'est que, jusqu'à l'an dernier, j'avais toujours prêché Avent et Carême et dans l'intervalle donné quatre ou cinq retraites. Il faut bien dire encore que j'ai à Lyon trois ou quatre congrégations à conduire, sans que j'aie pu échapper aux instances de leurs membres et aux désirs de notre cardinal... Mais que Votre Paternité se rassure. Ces œuvres, quelles qu'elles soient, n'arrêtent pas un instant la correspondance ou l'administration. Pas une lettre qui n'ait sa réponse immédiatement ou presque immédiatement. Rien ne souffre par conséquent dans le gouvernement de notre petite Province ; du moins je le crois. Le secret de cela, c'est que depuis vingt ans j'ai tous les jours deux heures de plus que bien d'autres, en ne prenant que cinq heures de sommeil. C'est le mérite de ma bonne constitution et un bienfait de plus de la divine Providence. » (18 Décembre 1850.)

Après avoir gouverné la Province de Lyon pendant neuf ans, le Père Maillard dirigea celle de Toulouse pendant les trois premières années de son existence. Ici et là

les hommes et les œuvres reçurent de lui une impulsion vigoureuse, et l'on peut bien dire sans forcer la note que, par sa belle trempe d'âme, son esprit d'initiative, son imperturbable sérénité et sa rare puissance de travail, il fut vraiment l'homme de la situation dans une période de l'Histoire des Jésuites de France tout à la fois très tourmentée et très prospère.

Quant au Père Renault, il allait rentrer dans la Province du Nord à laquelle il appartenait par sa naissance. Celle du Midi lui devait assurément beaucoup; il avait présidé à ses débuts avec une autorité très vigilante et très ferme; mais il faut avouer que l'on sentait dans cette autorité plutôt la force que la douceur. Le Provincial s'imposait à l'estime et au respect plus qu'à l'affection de ses subordonnés. Les correspondances laissent voir que l'on eût désiré plus d'expansion et de cordialité. Le Père Roothaan lui-même se plaignait parfois aimablement au Père Renault du laconisme de ses lettres. La réponse du grave religieux montre qu'il est loin de porter son fardeau avec l'aisance de son successeur : « Je me corrigerai, puisque vous trouvez que mes lettres sont trop courtes. Cependant quelquefois je ne puis faire autrement. Si vous me voyiez, vous auriez pitié de moi. J'ai à peine le temps de faire mes exercices de piété... Je suis bien dans la barque le *laborans in remigando*, *erat enim contrarius ventus;* on ne voit pas et on ne soupçonne pas le nombre et la force des vagues contre lesquelles il me faut lutter. » (5 Mai 1838.)

A peine déchargé des soucis du gouvernement, le Père Renault demanda à être envoyé au Maduré. Cette Mission que la Compagnie venait de ressusciter lui promettait beaucoup de souffrances et probablement même la mort à bref délai. C'en était assez pour tenter une âme aussi généreuse. Mais un autre motif encore poussait l'humble religieux à cette détermination. Les emplois qu'il avait remplis jusqu'alors ne lui avaient pas permis d'exercer au dehors le saint ministère. Professeur de Théologie, maître des novices, Provincial, le Père Renault

arrivait à l'âge de cinquante ans sans avoir prêché un sermon. C'était bien tard pour débuter; aussi s'estimant désormais inutile en France, mieux valait à son avis consacrer ce qui lui restait de forces à enseigner aux pauvres Indiens infidèles les éléments de la doctrine chrétienne. Ses vœux ne furent pas exaucés. « Les Missions, écrivait le Père Roothaan, c'est pour vous un saint désir. Mais à moins que je ne reçoive d'autres lumières, je ne crois pas que ce soit *ad majorem Dei gloriam*. J'espère que vous serez plus utile aux Missions d'une autre manière. »

Le Père Renault fut en effet chargé d'abord de diriger le Troisième An, la dernière fois qu'il se fit à Saint-Acheul. (1839-1840.) Il fut ensuite attaché à la maison de Paris en qualité de Père spirituel. C'est là que fut mise à une épreuve douloureuse cette défiance de lui-même qui lui avait fait souhaiter d'aller finir dans une Mission lointaine. Son Supérieur ayant voulu le charger de quelques prédications, le Père Renault ne se sentit pas le courage nécessaire pour aller de l'avant. Il allégua son âge, son manque de préparation; le Supérieur ne put venir à bout de sa timidité ni de ses répugnances. Le Père Roothaan mis au courant de l'affaire, adressait à l'ancien Provincial une admonestation délicate dans les termes, mais très nette et très ferme dans le fond : « Croiriez-vous, mon Père, lui écrivait-il, qu'il me vient même la pensée de regretter que vous n'ayez pas accepté les sermons pour lesquels on vous avait destiné? Si, après avoir présenté vos difficultés, vous aviez abandonné au Supérieur toute l'affaire, et si, lui persistant, vous vous étiez lancé tout bonnement, avec la forte confiance en Dieu, qui sait? Peut-être auriez-vous fait un grand bien : *Quia non erit impossibile apud Deum omne verbum*. En tout cas vous ne pouviez qu'y gagner, puisque la discrétion, disait notre Père saint Ignace, n'appartient pas à celui qui obéit. Mais c'est assez. Et toujours est-il que je n'approuve pas du tout ces Supérieurs qui demandent à leurs sujets, sans discrétion, l'héroïsme. » (14 Mars 1842.)

Le Supérieur que visaient les derniers mots du Père Général n'était autre que le Père Loriquet. Quelques mois auparavant, il avait été appelé à succéder au Père Boulanger dans le gouvernement de la maison de Paris. « Votre Paternité, écrivait-il à ce propos au Père Roothaan, vient de m'imposer un fardeau auquel je ne m'attendais nullement et dont je me croyais quitte à tout jamais, dans la persuasion où j'étais qu'à mon âge il n'y a plus rien de mieux à faire que de mettre, s'il se peut, ses comptes en règle et de se préparer au grand voyage. » (31 Octobre 1841.) Le Père Loriquet avait alors soixante-quatorze ans et il venait de célébrer son cinquantième anniversaire de sacerdoce, « une fête, disait-il, qui ne revient pas deux fois dans la vie ». Mais la vieillesse n'avait guère ralenti sa dévorante activité; il avait peine à comprendre que d'autres plus jeunes que lui fussent moins entreprenants, et c'est ainsi qu'il lui arrivait de demander à ses inférieurs ce qui pour eux n'allait pas sans quelque « héroïsme ».

Quant au Père Renault, la glace était désormais rompue. Supérieur dès l'année suivante de la résidence de Quimper, puis à Paris et à Lille, on le vit prêcher Missions, stations de Carême et d'Avent, octaves d'adoration, sermons de circonstances, comme un ouvrier apostolique prêt à tout et que rien n'étonne. Pendant près de quinze ans, il fut un des prédicateurs de retraites pastorales les plus appréciés, tant pour la solidité de sa doctrine que pour l'autorité que son caractère et son expérience donnaient à sa parole [1].

II

Nous avons dit comment le Père Roger, bien que Nor-

1. Le P. Renault passa les quatre dernières années de sa vie dans les collèges de Vaugirard et de la rue des Postes, où il exerçait les fonctions de Père spirituel. Il mourut le 8 décembre 1860, âgé de 72 ans. Le P. Guidée a écrit sa Vie, sous le titre de *Notice historique sur le R. P. François Renault*. In-12 de 255 pp. Paris, Douniol. 1864.

mand par sa naissance, avait été, lors de la division des Provinces, attribué à celle du Midi. La Société de Nazareth, dont il avait dirigé les premiers pas à Montmirail, venait à cette même date de prendre pied à Lyon, et le temps ne devait plus tarder beaucoup où, par l'établissement de la maison mère aux portes de la cité, elle deviendrait vraiment lyonnaise. Sa petite famille de Nazareth fut, on peut le dire, le principal souci des dernières années du vénérable religieux. Elle avait besoin d'être soutenue dans les tribulations qui ne lui furent pas épargnées. Nous en avons parlé assez au long dans un des premiers chapitres de cette Histoire, pour n'avoir pas à y revenir[1].

Le Père Roger retrouvait encore à Lyon une autre institution non moins intéressante qui lui devait, à lui seul, d'avoir vu le jour. Voici comment le Père Druilhet en parlait, dans cette même lettre au Père Général, où il exposait ses scrupules au sujet des noces d'or sacerdotales du fondateur :

« Autre chose plus importante : Il existe à Lyon depuis près de quarante ans une congrégation d'hommes et de jeunes gens, fort zélée, qui fait un bien immense par la nature et par la multiplicité de ses œuvres et qui le doit en partie au secret rigoureux dont elle s'est toujours enveloppée. C'est le Père Roger qui l'avait fondée en 1800[2]. Depuis elle a passé aux mains de l'administration ecclésiastique ; un grand vicaire est à la tête, et le Père Roger, tout cassé qu'il est, entre encore pour beaucoup dans la direction de cette belle et grande œuvre. On peut dire que cette congrégation, toute dévouée à la foi et à sa propagation, représente l'élite de la société de Lyon ; elle compte plus de deux cents membres. Dernièrement ses deux premiers chefs sont venus me trouver au nom de tous, m'annonçant que leur désir était de compter le R. Père

1. Cf. Tome I. Ch. III, § 4. Item, *Vie de la Révérende Mère Élisabeth Rollat*. Lyon, 1877.

2. Plus exactement *1801*.

Provincial et moi parmi leurs membres honoraires (elle a déjà reçu plusieurs des membres les plus distingués du clergé), que ce titre, si nous voulions bien l'accepter, nous mettrait à même de connaître parfaitement l'esprit de la congrégation, la nature et le grand nombre de ses œuvres, d'y aider aussi par notre influence et les services spirituels que les Nôtres pourraient lui rendre... » (11 Mars 1837.)

Il n'est pas dans les usages de la Compagnie d'accepter des situations honorifiques comme celles qui étaient offertes au Père Renault et au Père Druilhet. Après la mort du Père Roger, il n'y eut entre la résidence et la grande congrégation lyonnaise aucune relation officielle. Mais en 1847, le vicaire général qui la dirigeait ayant pris sa retraite, les congréganistes demandèrent que le Père de Jocas lui fût donné pour successeur. Leur désir répondait au vœu du cardinal de Bonald, qui venait de confier aux Jésuites une association de jeunes gens qui lui tenait particulièrement à cœur. Depuis lors la congrégation dite des Messieurs n'a pas cessé d'être sous la direction d'un Père de la Compagnie. Ce serait assurément forcer l'expression du Père Druilhet que de lui prêter les allures d'une société secrète. La congrégation n'a aucune raison de redouter la lumière; mais, fidèle à l'esprit du Père Roger, elle évite de se produire au dehors et s'abstient de tout ce qui pourrait appeler sur elle l'attention publique. Elle se contente d'entretenir sans bruit chez ses affiliés une piété solide et agissante, les laissant d'ailleurs aux inspirations de leur zèle et de leur charité. Une chose certaine, c'est qu'elle a été depuis plus de cent ans un foyer intense d'apostolat laïque. Parmi les œuvres innombrables par lesquelles s'affirme la vie religieuse des Lyonnais, il en est bien peu qui n'aient trouvé dans la congrégation des Messieurs leurs promoteurs les plus influents et les plus dévoués.

Quelques jours plus tard, le Père Druilhet revenait dans sa correspondance avec le Père Roothaan sur l'état

de la résidence dont il avait la charge. A Lyon comme à Metz, comme à Toulouse, comme au Puy, les Jésuites avaient dès l'abord établi une œuvre en faveur des soldats de la garnison. Mais, aux yeux de certaines gens il y avait là un danger qu'il importait de conjurer au plus tôt. « L'autorité, écrit le Père Druilhet, a pris ombrage; on a craint que ces réunions de soldats ne déplaisent au Gouvernement. J'ai vu le Préfet, le Général. J'ai été reçu avec politesse; mais leur parti était pris. Il a fallu suspendre ces instructions qui faisaient un très grand bien. Moi-même j'ai fait la clôture; ces pauvres soldats pleuraient à chaudes larmes. Il a fallu pour les consoler leur permettre de venir nous voir de temps en temps et continuer à leur prêter de bons livres, ce qui maintient un peu le fruit des instructions. Peut-être le bon Dieu nous permettra-t-il quelque jour de faire davantage. Cependant nous avons toujours l'aumônerie de la prison militaire, et vous apprendrez sans doute avec plaisir qu'avant-hier, saint jour de Pâques, trente-huit militaires se sont approchés de la sainte table. » (28 Mars 1837.)

L'espoir du Père Druilhet ne se réalisa que bien des années plus tard. Ce fut seulement en 1849 que les Jésuites purent organiser dans la maison de Fourvière une œuvre militaire sur des bases sérieuses. Nous en reparlerons le moment venu. Quant à l'aumônerie de la prison militaire, ils en restèrent chargés sans interruption jusqu'en 1852. Les titulaires qui se succèdent relatent dans les *Lettres annuelles* les fruits de salut qu'ils recueillent dans ce ministère ingrat de prime abord et peu enviable. Tel ce Père Audouard qui accuse cent dix sermons en règle adressés par lui dans le cours de l'année à une catégorie de ses ouailles, les condamnés à un an et plus; ils étaient cent cinquante. Pour les autres, vingt fois plus nombreux, qui ne passent tout au plus que quelques mois dans cette retraite forcée, mais salutaire, il ne compte plus les exhortations qu'il leur prodigue. Aussi presque tous ses chers mauvais sujets font leurs Pâques; ils

s'engagent sur l'honneur à ne plus blasphémer ; ils chantent avec entrain de dévots cantiques et même la grand'-messe à deux chœurs ; bien peu manquent la prière du soir faite en commun ; l'aumônier estime qu'il n'y a pas beaucoup de paroisses aussi édifiantes que la sienne.

A peu près à la même époque, les Pères de la résidence de Lyon eurent l'occasion de cultiver un champ bien autrement désolé que celui même des prisons. En 1844, le premier aumônier de l'Antiquaille, l'abbé Marcel, ancien novice de la Compagnie et demeuré très affectionné à la famille de saint Ignace, demanda un Jésuite pour donner la retraite à la double communauté des Frères et Sœurs de l'hospice. Le Père Adrien Nampon qui en fut chargé réalisait le type de l'ouvrier apostolique inconfusible, selon l'expression de saint Paul. La tâche achevée, il voulut expérimenter la vertu des Exercices spirituels dans le quartier occupé par les malades, hommes et femmes, victimes de leurs désordres. L'autorisation ne fut pas obtenue sans difficulté. La sainte hardiesse du missionnaire fut bénie au delà de toute espérance ; on lui permit de revenir continuer son apostolat ; dans le courant de l'année il entendit la confession d'une centaine de ces malheureux ; il en vint à établir parmi les femmes le *Rosaire vivant ;* le nombre des repenties définitivement arrachées au vice dépassa cinquante. Il fallut songer à ouvrir un asile pour celles qui n'en trouvaient pas dans leur famille. Chaudement encouragé par le cardinal de Bonald, le Père Nampon parvint à intéresser à l'œuvre un groupe de dames charitables, qui en assumèrent toute la charge. Une assemblée fut tenue à l'archevêché au début de l'année 1845 ; on y entendit la parole ardente du Père Lacordaire. La fondation et l'entretien du *Refuge* étaient désormais assurés ; on en fit l'ouverture le 1er mai.

Il faut avouer cependant que le plan primitif ne put être maintenu longtemps. Des susceptibilités respectables obligèrent les femmes du monde, qui avaient cru pouvoir se consacrer à l'œuvre, de s'en retirer graduellement, tout

en lui conservant leur patronage. Il y a des services publics où aucun dévouement privé ne saurait suppléer les congrégations religieuses.

Les *Lettres annuelles* de 1844 mentionnent une autre fondation lyonnaise due à l'initiative d'un Jésuite qui, selon l'usage, n'est pas désigné par son nom. Il s'agit de l'établissement des *Convalescentes*, installé dans les locaux d'un ancien couvent sur le flanc de la colline de Fourvière, et destiné à procurer aux femmes pauvres qui sortent de l'hôpital le repos et les soins nécessaires pour assurer leur complète guérison.

C'est encore à cette date qu'il faut rapporter l'organisation de *l'Œuvre du Calvaire*. Elle a excité l'admiration enthousiaste de Maxime du Camp qui a essayé d'en raconter les origines; mais l'inspiration d'où elle est sortie aussi bien que son caractère profondément religieux ont échappé à l'écrivain libre penseur. Il n'a su ou voulu y voir que le produit d'une sorte de génération spontanée dans une nature de femme généreuse et quelque peu originale. La vérité est tout autre. C'est au cours d'une retraite fermée, en 1843, dans la maison de Saint-Régis ou du Cénacle, que Mme Garnier et ses trois compagnes, qui déjà donnaient leurs soins aux cancéreuses, résolurent de se consacrer tout entières à leur service, en conviant les femmes du monde à les seconder dans cet exercice de charité héroïque. Nous n'avons garde d'attribuer ici aux Jésuites l'honneur d'aucune initiative ; leur rôle fut plus modeste. Les Exercices étaient donnés par un Père de la résidence de Lyon [1]. C'est lui qui reçut la première confidence du projet de ses pieuses retraitantes, qui l'examina avec elles et les encouragea à aller de l'avant. Au sortir de leur solitude elles se présentèrent chez le cardinal de Bonald, et lui exposèrent le plan de

1. Selon l'usage les *Litterae annuae* ne le nomment pas. Il y a des raisons de croire que c'était le P. Balandret, alors Supérieur de la maison.

l'œuvre, tel qu'il avait été concerté ; il semble bien que dès lors l'appellation même du *Calvaire* avait été choisie et adoptée. Si nouvelle et si audacieuse à certains égards que dût paraître l'entreprise, le cardinal donna pleine approbation : « Vous serez, dit-il en bénissant les vaillantes chrétiennes, dames du Calvaire, de nom et d'effet. »

Les rapports de la Compagnie de Jésus avec l'Œuvre naissante ne fournissent pas matière à des récits impressionnants comme les actes de charité sublime qui remplissent sa vie de chaque jour. Ce n'est pas une raison, on va le voir, pour les passer sous silence. Mais ici nous cédons volontiers la parole à l'historien de la fondatrice : « Les Pères Jésuites, si prodigues de leurs soins quand il s'agit des œuvres de Dieu, devinrent bientôt l'âme et l'inspiration de la maison tout entière. Plus spécialement chargés des dames directrices et de toutes celles qui prenaient une part active du travail de l'intérieur, ils posèrent les règles et constitutions dont nous parlerons bientôt[1]. »

A ce moment commençait à grandir un autre Institut auquel la famille de saint Ignace fut heureuse de donner une fraternelle assistance. Il avait pour fondateur l'abbé Querbes, curé de Vourles, petite paroisse des bords du Rhône, dans la banlieue de Lyon. Son but était de fournir des collaborateurs aux curés pour la bonne tenue des églises en même temps que pour la direction des écoles. C'est pourquoi il mettait le nouvel Institut sous le vocable de saint Viateur, diacre et compagnon inséparable de saint Just, évêque de Lyon. Humble et prudent autant que zélé l'abbé Querbes ne voulut pas s'en rapporter à

1. Abbé Chaffanjon : *L'œuvre des Dames du Calvaire et sa fondatrice*. 4e édition, 1899. 8°. Lyon, Vitte. P. 135. L'auteur raconte les débuts d'une façon un peu différente de celle qu'on vient de lire, mais il ne la contredit pas. Il n'a pu consulter les *Litterae annuae Prov. Lugd.* C'est à ce livre que Maxime du Camp a emprunté la première partie de sa notice : *L'œuvre du Calvaire;* la seconde est consacrée à la maison de Paris. Paris, Poussielgue, 1900, 8°, 50 pp. Extrait de la *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1883.

ses seules lumières pour la formation de ses premiers disciples. Le 10 novembre 1838, il écrivait au Général de la Compagnie le Père, Roothaan :

« Révérendissime Père, Le Père Brumauld est venu pour la seconde fois nous donner les Exercices spirituels... A la suite de cette retraite il a été décidé que tous tant que nous sommes nous subirons l'épreuve d'un noviciat d'un an et que, malgré les demandes qui continuent à nous arriver de tous les points de la France, nous suspendrons jusqu'alors la formation de nouveaux établissements. Mais de qui doit nous venir l'esprit religieux et qui nous initiera à ses saintes pratiques ? Il n'y a eu qu'une voix là-dessus. Nous l'attendons, cet esprit, de la Compagnie de Jésus. Il nous faut, pendant un an, un Révérend Père Jésuite pour notre maître des novices, et un Frère son compagnon pour *manuducteur* de nos aides temporels. Oh ! si nous pouvions posséder parmi nous le digne Père Brumauld !... »

La réponse du Père Roothaan n'apporta qu'une demi-satisfaction au désir du vénérable fondateur. — « Vous ne pouviez pas, lui écrit-il, donner à la Compagnie une plus grande marque de confiance qu'en lui adressant la demande qui fait l'objet de votre lettre du 10 novembre. Veuillez bien croire que j'ai su l'apprécier et que, si je ne puis pas y répondre favorablement, je n'ai pas moins consulté les avantages de votre congrégation que ceux de la Compagnie. » Le Père Général n'estimait pas opportun le séjour permanent d'un de ses religieux dans une communauté étrangère. Même au point de vue de l'action qu'il y devait exercer, mieux valait, à son avis, que le Père Brumauld se rendît fréquemment à Vourles pour y donner ses instructions, tout en restant attaché à sa résidence, où d'ailleurs sa présence était nécessaire. Cet arrangement fut accepté ; mais en outre un des clercs de l'Institut naissant, choisi par le fondateur comme futur maître des novices, fut lui-même envoyé au noviciat d'Avignon pour y faire la grande retraite et puiser à la

source des Exercices de saint Ignace l'esprit qu'il communiquerait ensuite à sa famille religieuse.

Dans toutes les grandes villes, les blanchisseuses forment une corporation nombreuse et puissante. Ces personnes passent généralement pour avoir assez peu de dévotion, mais une grande liberté d'allures et de langage. A Lyon elles s'imposent particulièrement à l'attention publique par l'installation de leur industrie dans de vastes bateaux lavoirs amarrés le long des quais du Rhône et de la Saône. La pittoresque file des *plattes* — c'est ainsi qu'on les nomme — avec leur perpétuelle et bruyante animation, n'est pas la moindre curiosité du paysage lyonnais. Les Jésuites y trouvèrent un champ d'apostolat intéressant et point banal. La congrégation des *laveuses* paraît bien être la première en date de toutes celles qu'ils établirent à Lyon au cours du siècle passé. Ses débuts remontent à 1843. Les associées se réunirent d'abord dans un oratoire des Sœurs de Saint-Charles; puis, dès l'année suivante, leur nombre augmentant, elles obtinrent l'usage d'une chapelle dans l'église de Saint-Paul. En signalant la naissance de cette œuvre, l'annaliste observe que ce n'était point tant une congrégation nouvelle que la restauration de celle que les Jésuites de l'ancienne Compagnie avaient fondée pour les *lavandières* d'autrefois.

Nous devrions signaler encore l'association de Saint-Michel créée à cette même époque par un Père de la résidence, celui-là aussi anonyme, en faveur des Allemands fort nombreux à Lyon. Elle compta dès l'origine plus d'un millier de membres, et elle fournit à beaucoup de protestants l'occasion du retour à la foi catholique. Les Jésuites n'ayant pas d'église à eux, les exercices religieux se faisaient, avec l'agrément de l'administration universitaire, dans la chapelle de l'ancien collège de la Trinité, devenu collège royal et plus tard lycée. Au bout de peu de temps la direction de cette œuvre, pour des motifs de convenance réciproque, passa des Jésuites aux Capucins, pour revenir bientôt aux Jésuites. Les *Lettres annuelles* mentionnent

pareillement une Association de Saint-François-Xavier dont les adhérents, à la date de 1845, atteignaient le chiffre de 3.000, répartis en quatre sections. Malheureusement pour cette œuvre, comme pour tant d'autres, les documents font défaut. Les ouvriers ont travaillé sans se mettre en peine de faire connaître à la postérité ni leurs labeurs ni leurs succès.

Cependant une seconde résidence de la Compagnie se formait à Lyon sur l'initiative du nouvel archevêque. Dès la première année de son administration, Mgr de Bonald avait exprimé le désir que quelques Jésuites fussent attachés au sanctuaire de Fourvière pour y entendre les confessions des pèlerins qui y affluent de toutes parts. Le 8 janvier 1841, le Provincial en donnait avis au Père Roothaan. Ce serait, disait-il, « une annexe de la résidence de Lyon... Le poste d'ailleurs est fort délicat; assurément les Jésuites ne s'y installeront pas sans éveiller certaines susceptibilités. Mais il y a là un très grand bien à accomplir. »

La réponse du Père Général est du 5 Février. Il autorise à accepter dans le cas où l'archevêque insisterait. Or, à cette date, une bienfaitrice de la première heure, mère de deux Jésuites, Mme Perrin, s'autorisant d'une parole du Père Maillard qu'elle prenait pour un consentement, avait déjà à moitié conclu l'achat d'une vaste propriété voisine du sanctuaire. Ce devait être la future résidence. Mgr de Bonald, mis au courant de l'affaire, en témoigna sa satisfaction et pressa le Provincial de profiter de l'occasion qu'il estimait avantageuse à tous les points de vue. L'acte de vente fut signé quelques jours après. De généreux concours permirent aux Jésuites d'assumer une charge bien au-dessus des ressources dont ils pouvaient disposer[1]. Vers le milieu de septembre trois

1. Le Clos Perreyve, admirablement situé sur le coteau de Fourvière, d'une contenance d'un hectare et demi, avec une maison, fut acheté 90.000 francs. (20 Février 1841.)

Pères prenaient possession de la maison aménagée pour les recevoir, et le Père Maillard, volontiers un peu enthousiaste, écrivait : « Ils y sont à demeure depuis quinze jours; ils sont déjà écrasés de besogne du matin au soir. C'est vraiment l'œuvre des œuvres; les fruits de salut y seront des plus abondants. Ce qu'il y a de plus heureux dans cette nouvelle position, c'est qu'on y établira sans doute l'œuvre des retraites; prêtres et laïques viendront là se renouveler : nous nommerons cette chère résidence *Domus exercitiorum;* elle ne saurait guère dépendre de Lyon. » (28 Septembre 1841.)

Ces derniers mots signifient que, dans la pensée du Provincial, la maison de Fourvière ne devait pas tarder d'avoir son autonomie. De fait, dès l'année suivante, son personnel comprenait sept religieux, dont cinq prêtres, avec le Père Louis Valantin pour Supérieur. (15 Août 1842.) Il avait remplacé le Père Barrelle, rappelé de Fribourg pour présider aux débuts de la nouvelle fondation. Mais le Père Barrelle était alors un prédicateur dans toute la force de l'âge et du talent. A peine arrivé à Lyon, où sa réputation l'avait précédé, il passa perpétuellement d'un ministère à un autre, ne faisant à Fourvière que de rares et courtes apparitions. Il fallait à la résidence du pèlerinage un chef plus sédentaire. Avant la fin de l'année le Père Barrelle descendit à la rue Sala, où il était assurément mieux à sa place.

La Compagnie de Jésus pouvait à justre titre se féliciter d'être établie à l'ombre du sanctuaire cher à la piété lyonnaise. Pour être obscure l'activité de la nouvelle résidence n'en devait être que plus féconde. Le Père Maillard n'était pas seul à en juger ainsi. Son *socius* et futur biographe, le Père Firmin Pouget, écrivait de son côté : « A Fourvière, c'est vraiment une bénédiction. On y confessera tant qu'on voudra. Le travail n'y manquera jamais, et l'on y fait de l'ouvrage solide. » (10 Octobre 1841.) A son tour, le Père Valantin écrit sur la fin de la première année de son supériorat : « Plus nous allons, plus notre

résidence nous fournit de travail... Le pèlerinage est en toute saison également fréquenté et nous présente une moisson continuelle. » (9 Octobre 1843.)

D'autre part l'espérance caressée par le Père Maillard au moment où il annonçait la prise de possession du poste de Fourvière ne devait pas tarder à se réaliser. Sans doute la maison de la rue Sala avait un quartier réservé pour les retraitants. Deux fois par mois, de juillet à octobre, et une fois par mois le reste de l'année, on y recevait pendant une semaine de petits groupes de prêtres qui y venaient suivre les Exercices spirituels. Parfois même des hommes du monde y faisaient quelques jours de récollection. Par exemple, nous voyons dans le *Diaire* signalée deux fois en 1838 la présence de « Monsieur Ozanam ». Mais combien la résidence de la sainte colline serait plus attirante ! L'espace, la solitude, un horizon splendide, le voisinage du sanctuaire, on y trouvait réuni tout ce qui aide l'âme à s'élever et à se recueillir. Aussi n'y eut-il pas d'hésitation. Avant la fin de sa première année d'existence la maison de Fourvière allait devenir la *Domus exercitiorum*. Le Père Cauneille, procureur de la Province, chargé d'aménager les locaux, en donne la nouvelle au Père Général dans une lettre du 26 Avril 1842 : « Notre maison va être prête à recevoir des retraitants. Nous pourrons en loger une vingtaine à la fois. Nous commencerons, j'espère, la première retraite, vers la fin de Juin. »

Désormais le courant s'établit, et il ne sera jamais complètement interrompu. Ce sont les prêtres qui viennent d'abord ; les laïques ont plus de peine à s'ébranler ; pendant les premières années on se plaint de leur absence ; mais peu à peu ils prennent eux aussi l'habitude de se retremper dans les Exercices spirituels. Le nombre des retraitants n'atteint jamais de bien gros chiffres ; les correspondances de l'époque en comptent parfois jusqu'à douze et quinze en même temps. La retraite fermée n'est pas encore entrée dans les mœurs, et d'ailleurs quand il

s'agit d'aller au désert s'occuper des seuls intérêts éternels, on pourra toujours dire qu'il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus.

III

A Toulouse plus encore peut-être qu'à Lyon la Compagnie de Jésus se voyait alors poussée par un vent favorable. Le Père Druilhet, que ses fonctions avaient mis à même de bien connaître toutes les maisons qu'elle possédait en France, déclarait que nulle part elle n'avait trouvé plus de sympathies ni une plus généreuse assistance que dans la vieille capitale du Languedoc. Une preuve entre beaucoup d'autres, c'est à Toulouse, dans la modeste église de la rue de l'Inquisition que, pour la première fois en France, depuis la suppression de la Compagnie, on osa prêcher le panégyrique de saint Ignace, le 31 juillet 1841.

Au moment de la séparation des Provinces quatorze religieux, dont huit prêtres, formaient le personnel de la résidence; rien ne saurait mieux donner l'idée de son activité que ces quelques chiffres qui résument le bilan de ses œuvres pour l'année 1835-1836. Environ 50.000 confessions ordinaires et 1.800 confessions générales; 8 stations en ville; 12 retraites pastorales; 26 retraites de communautés religieuses; 150 retraites privées, de prêtres pour la plupart.

Le Père Michel Leblanc, maintenu depuis le premier jour dans la charge de Supérieur, ne se plaint dans sa correspondance que d'une seule chose; les Pères ne suffisent pas à la tâche qui s'offre à eux : « On nous désire beaucoup dans les diocèses circonvoisins, où des Missions seraient bien nécessaires; mais nous ne sommes pas assez d'ouvriers, et au petit nombre de ceux que nous avons manque une formation suffisante... On nous témoigne en général beaucoup de confiance; le nombre des pénitents augmente tous les jours... » (7 Novembre 1836.)

« Depuis le Carême nous nous sommes très peu livrés à la prédication ; nous manquons de prédicateurs suffisamment formés. Nous tâchons de nous en dédommager au confessionnal, où plusieurs de nos Pères passent les jours entiers. Ce ministère a déjà produit des fruits précieux et consolants dans cette ville où le jansénisme avait fait de grands ravages et jeté de profondes racines. Beaucoup de personnes ont été désabusées, et on en voit, en nombre considérable, qui s'approchent fréquemment des sacrements. » (9 Août 1837.)

Cependant les Jésuites, installés depuis six ans dans le vieux couvent dominicain, n'y étaient point chez eux. Le propriétaire, M. Duportroux, fervent chrétien, leur en accordait la jouissance à titre de missionnaires, se conformant ainsi aux intentions de son oncle, l'abbé de Chièze, dont il était l'héritier ; mais il restait maître de disposer de l'immeuble pour un autre usage, et, en attendant, les occupants se trouvaient dans une situation incertaine, dont les inconvénients allaient s'aggravant en proportion même du développement de leurs œuvres. Dieu inspira enfin au généreux bienfaiteur d'y mettre un terme. Au début de l'année 1838, le Père Leblanc avait la consolation d'en informer le Père Général : « Le propriétaire de la maison que nous habitons s'est enfin déterminé à nous en faire la cession pleine et entière... Dans quelques jours l'acte de donation doit se passer devant notaire... [1] » (26 Janvier 1838.) C'était une largesse d'une centaine de mille francs que M. Duportroux faisait en faveur de la Compagnie de Jésus. Son nom comme celui de l'abbé de Chièze est de ceux qu'elle ne saurait oublier. A partir de ce moment la communauté de Toulouse put se croire établie à demeure ; on entreprit les réparations et agrandissements indispensables, qu'on n'avait pu faire jusque-là. Six mois plus tard le Père Leblanc écrivait : « Je n'avais

1. L'acte de cession se fit attendre encore près de six mois. Il porte la date du 11 juin 1841.

pas en vain compté pour cela sur la charité toulousaine ; plusieurs familles sont venues avec empressement à notre aide et déjà presque toutes nos dépenses sont payées. » (26 Juillet 1838.)

Le successeur du Père Leblanc ne fut autre que le Père Maillard. Ce n'est pas sous un tel Supérieur que l'activité de la maison de Toulouse courait risque de se ralentir. Pour son compte, indépendamment des autres ministères, il s'était chargé de quatre retraites pastorales et en acceptait une cinquième à Grenoble, qui lui était offerte par le Père Druilhet. Il lui écrivait à ce propos : « Des sermons, des retraites, des Missions, c'est vraiment une pluie qui ne cesse de tomber sur notre résidence. J'ai beau écrire des lettres de refus, les demandes n'en recommencent pas moins de tous les côtés. » (29 Juin 1839.) Et quelques mois après : « Je me débats toujours entre les demandes de Missions, prédications et retraites et leurs refus. Notre maison a l'avantage, ou l'inconvénient, d'être centre de plusieurs diocèses, de sorte qu'elle est comme le rendez-vous de toutes les sollicitations. Hélas ! Je m'en tire comme je peux. Je pense que tout autre à ma place ferait de même ; c'est ce qui console. Mais de telles consolations sont bien stériles ; nos amis ont peine à s'en contenter. » (15 Août 1839.) Le Père Maillard, lui aussi, se plaignait de la disette de prédicateurs. La résidence de Toulouse, disait-il encore à son ami, grâce au nombre de ses habitants, « paraît avoir un embonpoint remarquable ; en réalité elle est maigre à faire peur ». Comme on va le voir par la correspondance même du Supérieur, la métaphore était doublée de quelque exagération.

En 1837, le Père de Ravignan avait prêché l'Avent à Lyon ; l'année suivante ce fut Toulouse qui entendit le conférencier de Notre-Dame. Dans une lettre au Père Général, le Père Maillard formule une appréciation intéressante surtout parce que, à n'en pas douter, elle reflète l'impression produite sur le public par une prédication à laquelle on ne l'avait pas accoutumé. « Le Père de Ravignan

donne des conférences trois fois la semaine dans la vaste nef de notre cathédrale. Ici comme à Paris, il attire autour de la chaire un auditoire aussi nombreux et brillant qu'il est éclairé. On le goûte, on le vante beaucoup, et il le mérite. Il faut pourtant convenir que ce genre d'instruction uniquement didactique et spéculatif, par là même qu'il ne s'adresse jamais qu'à l'esprit et qu'il laisse absolument de côté le cœur, peut bien aller pour Paris, mais dans nos villes de province, à Toulouse surtout, ville éminemment de foi et de piété, ce genre est trop sec et trop nu. C'est ce que Mgr d'Astros disait l'autre jour au Père de Ravignan lui-même, qui se rangeait volontiers à cet avis...[1] » (19 Décembre 1838.)

Même en mettant à part les exigences de la foi et de la piété, il est certain qu'une prédication de caractère trop exclusivement intellectuel concordait assez peu avec le tempérament des populations méridionales. Au carême suivant, les Toulousains furent servis mieux à leur goût. Cette fois les prédicateurs jésuites semblent bien réunir le nombre et la qualité. C'est encore le Père Maillard qui rend compte de la station : « Six de nos Pères ont prêché le carême à Toulouse. Celui qui a fait une impression plus profonde et qui a mérité les suffrages universels, c'est le jeune Père Charles Deplace. Il prêchait à la cathédrale; son nombreux auditoire, le clergé surtout, en est resté enchanté. Et Mgr l'archevêque, bon juge en cette matière,

1. Il ne sera pas sans intérêt de rapprocher de cette appréciation celle que le P. Druilhet formulait l'année précédente à Lyon sur le « genre » du conférencier de Notre-Dame : « Le P. de Ravignan qui prêche l'Avent à la Cathédrale attire une foule immense. Il prêche avec force, pour les temps actuels, et produit un entraînement vraiment extraordinaire. C'est un genre à lui que nos jeunes gens feraient mal d'imiter, parce qu'il faut toute sa logique, sa vigueur, ses études approfondies, la magie de son action, la beauté de son organe pour produire ces effets sur un auditoire immense, puis, en empruntant du langage du jour quelques-unes de ses expressions et de ses formes, s'arrêter pourtant dans ces périlleux emprunts avec le tact parfait et le goût achevé qui le distingue. C'est ce qu'il fait et peut faire avec un grand succès; mais un autre ne le ferait pas comme lui. » (27 Décembre 1837.)

et juge d'autant plus recevable qu'il est moins prodigue d'éloges, en a été dans l'admiration. Il est vrai que notre jeune Père possède au plus haut degré les qualités les plus rares : pureté et élégance du style, noblesse et élévation des pensées..., force du raisonnement, etc... » (20 Avril 1839.)

Manifestement l'excellent Père Maillard est sous le charme, et sans doute son témoignage ne suffirait pas pour assigner à son jeune confrère une place parmi les orateurs de marque. Mais d'autres que les Jésuites exprimaient en termes plus louangeurs encore leur admiration pour le talent du Père Charles Deplace. L'archevêque d'Avignon, Mgr du Pont, le déclarait résolument le premier prédicateur de l'époque, et le nom de Lacordaire ne lui faisait pas modifier son opinion. En 1843, sur les instances de l'abbé Lacroix, Supérieur de Saint-Louis des Français, il fut appelé à Rome pour la station du carême. Le succès fut extraordinaire. Plusieurs mois après, le Père Roothaan en exprimait son sentiment, mais sans se départir de sa modération coutumière : « C'est avec une bien grande consolation que j'ai vu pendant ce carême et entendu le cher Père Charles Deplace[1]. » Après Rome, ce fut Paris qui attira le brillant prédicateur. « Il vient de faire merveille, écrivait le Père Maillard, dans son carême de Saint-Sulpice. Malheureusement sa santé est toujours très faible; ce qui m'empêche de lui confier quelques Pères à former pour la prédication, comme je l'aurais voulu. » (14 avril 1846.) La Compagnie de Jésus eût assurément compté le nom du Père Charles Deplace parmi ceux qui lui font le plus d'honneur devant le monde; mais ce nom, hélas! a été rayé de ses catalogues[2].

1. Au P. Étienne Deplace, à Lyon, 26 septembre 1843.

2. Trop peu de santé et aussi, pourquoi ne pas le dire, trop de succès, ce fut pour le P. Charles Deplace un double écueil dont il ne sut pas se garantir. Cette année même (1846) il demanda à être relevé de ses vœux; il fut incorporé au clergé de Paris et devint dans la suite chanoine de la métropole. Un autre membre de la résidence de Toulouse, le P. Jean Portal, qui, lui aussi, avait quelque talent pour la chaire, le suivit dans sa défection.

Le Père Maillard ne passa pas l'année entière à Toulouse. Au mois d'août il était nommé Provincial. Il fut remplacé par le Père Druilhet qui lui-même eut pour successeur à Lyon son ancien compagnon de Prague, le Père Étienne Deplace[1]. Le Père Druilhet était alors dans sa soixante-douzième année. Il allait porter pendant six ans le fardeau d'une lourde supériorité, pour n'en être déchargé qu'à la veille de sa mort. Ce n'en fut pas moins pour la maison de Toulouse une période de progrès et de prospérité. Le Père Maillard écrivait après une de ses visites : « Le digne Père Druilhet est aussi actif qu'à cinquante ans ; il ne paraît pas vieillir ; même fermeté de tête et de main, même générosité de cœur. Après Dieu, c'est bien à cet excellent Père que la maison de Toulouse sera redevable de ses agrandissements et embellissements... Impossible d'avoir plus de zèle et de succès. » (24 Juillet 1843.)

Entré en fonctions le 10 Octobre 1839, le nouveau Supérieur faisait part, quelques semaines après, au Père Général de ses premières impressions : « Vous dire qu'en partant de Lyon je n'avais pas le cœur un peu gros de quitter un pays où depuis neuf ans s'étaient concentrées toutes mes affections, je ne puis le faire... J'ai trouvé la maison de Toulouse telle à peu près que je me la figurais, maison paisible, petite, avec une chapelle publique où sept ou huit ouvriers laborieux s'emploient de tout leur cœur aux travaux du saint ministère... Nos Pères jouissent de l'estime et de la considération publique. Mgr l'archevêque nous aime ; les autorités civiles ne nous connaissent pas ou font semblant de ne pas nous connaître ; mais l'important est que les fidèles nous connaissent bien et qu'ils assiègent nos confessionnaux. » (4 Novembre 1839.)

Les lettres suivantes de cette première année fournissent quelques précisions. Dieu bénit l'activité de ses

1. Il n'y avait entre les PP. Étienne et Charles Deplace aucun lien de parenté.

serviteurs au point qu'ils ne suffisent plus à la tâche : « Le nombre des ouvriers n'est pas en proportion avec le travail qui s'accroît tous les jours... J'ai cru d'abord, en quittant Lyon pour Toulouse, que le travail ici serait moindre. Je me suis trompé. » (9 Décembre 1839.) « Nous sommes neuf prêtres ; c'est peu, trop peu. Un seul a des talents remarquables pour la chaire ; deux autres font passablement les Missions... Notre personnel n'est pas brillant et cependant il est très vrai de dire qu'il se fait ici beaucoup de bien ; la confiance se porte vers nous. » (10 Janvier 1840.) « Par une bénédiction particulière de la Providence, tant de vieux et enracinés pécheurs sont venus à la fin du carême se jeter entre nos bras qu'il nous fallait passer les journées entières à les entendre. » (17 Mai 1840.) « Le Père de Ravignan vient de donner la retraite aux Dames de la ville dans la chapelle du Refuge; il l'a fait avec grand succès. Un des Nôtres la donnait en même temps aux pauvres filles repenties, avec moins d'éclat, mais peut-être avec des fruits plus solides. Voilà les retraites ecclésiastiques qui vont s'ouvrir dans cette maison. Pour la première il y a déjà seize prêtres inscrits. On estime que pendant les trois mois qu'elles durent, plus de cent prêtres y prennent part. C'est une des meilleures œuvres de la résidence de Toulouse. (29 Juillet 1840.)

Cependant on était bien à l'étroit dans le vieux couvent ; les prêtres retraitants y étaient installés à peu près comme des soldats au campement. D'autre part les vocations devenaient plus nombreuses ; Avignon était bien loin, et là aussi on manquait d'espace. Toulouse paraissait tout indiqué pour un second noviciat. Sur ces entrefaites, trois immeubles contigus à la résidence furent mis en vente, ou plutôt offerts à la communauté à des conditions très avantageuses. L'un d'eux avait une certaine importance. L'occasion parut providentielle. Le Père Druilhet pensa que la charité des fidèles ne lui serait pas moins secourable à Toulouse qu'à Lyon; l'expérience prouva en effet que son espoir n'avait pas été téméraire.

Achetés au mois d'août 1841, les nouveaux bâtiments furent sans retard aménagés pour recevoir les retraitants et les novices.

C'est en effet en cette année 1841 que prit naissance le noviciat de Toulouse. Un premier essaim fut envoyé d'Avignon au mois d'octobre, et, sur la fin de décembre, le Père Druilhet écrivait : « Le nouveau noviciat est en pleine marche. Aux dix novices que le Père Provincial a tirés d'Avignon s'en sont déjà joints sept ou huit autres, ce qui, avec sept frères coadjuteurs, forme une petite famille animée d'un esprit excellent. Le Père Ogerdias est singulièrement aimé de ses novices. Douceur, sagesse, prudence sont le fond de son gouvernement. Nous aurons bientôt un excellent Supérieur de plus dans la Province[1]. »

Dans cette même lettre, le Père Druilhet informe le Père Général que, « pour les novices très à l'étroit dans l'étage qu'ils occupent, on a dû acheter à une demi-heure de la ville une maison de campagne où ils puissent aller prendre l'air et faire de l'exercice ». Cette maison fut appelée Sainte-Marie des Champs. Il paraît bien que le nouveau noviciat avait trouvé à Toulouse des amitiés dévouées et généreuses. Ce n'est assurément pas la caisse de la modeste résidence qui eût pu faire face à cette acquisition survenant après les autres. Et l'on ne s'étonne pas de rencontrer dans la correspondance des Supérieurs de la Compagnie l'expression d'une reconnaissance émue : « Impossible, écrit le Provincial de Lyon, de rendre l'intérêt, l'affection touchante que porte à notre société cette bonne ville de Toulouse[2]. » De son côté le Père Général

1. Au Père Général, 23 décembre 1841. Le P. Maurice Ogerdias, premier maître des novices à Toulouse, né en 1808 et reçu dans la Compagnie le 11 novembre 1834, n'avait encore que 33 ans d'âge et 7 ans de vie religieuse. Le P. Druilhet ne se trompait pas dans ses pronostics à son sujet. Le P. Ogerdias lui succéda comme Supérieur de la maison de Toulouse, fonda le collège Sainte-Marie, en 1850, fut Provincial de Toulouse 1855-1858 et mourut le 10 juin 1883.

2. Le P. Maillard au P. Roothaan, 1er septembre 1845.

écrit au maître des novices : « L'affection que nous témoignent les habitants de Toulouse leur donne droit à un dévouement entier de notre part au salut de leurs âmes, que nous devons procurer par tous les moyens que l'Institut nous offre et que les circonstances permettent. » (24 Février 1846.)

Au surplus Sainte-Marie des Champs ne devait pas être seulement un lieu de villégiature. Le logis que l'on avait entrepris d'aménager pour le noviciat se trouva en tel état de délabrement qu'il fallut attendre près de deux ans avant de pouvoir s'y installer. Pendant ce temps le nombre des novices grandissait ; ils étaient près de quarante à l'automne de 1843, quand ils échangèrent enfin les combles du vieux couvent pour leur nouvelle demeure. Mais là encore on se trouvait dans des conditions hygiéniques peu favorables ; l'air et l'espace étaient trop mesurés. A la suite des événements de 1845, l'ordre étant venu de réduire le personnel des principales résidences, on profita de l'occasion pour transférer le noviciat à Sainte-Marie des Champs. La maison n'était pas faite pour recevoir tout ce petit peuple ; mais elle était entourée d'un vaste jardin ; les arbres et la verdure compensaient l'insuffisance de l'habitation. D'ailleurs on était assez près de la ville pour pouvoir y continuer les *expériments* et les essais d'apostolat prescrits par la règle. Presque dès le début le grand hôpital avait accueilli les novices : « Tous les jours, écrivait le Père Druilhet, trois d'entre eux vont y porter aux malades des soins, des consolations et des secours. » (27 Décembre 1842.) La prison militaire leur fut également ouverte ; ils s'y rendaient trois fois par semaine. A Toulouse comme à Lyon ce ministère produisait des résultats inespérés. Les *Lettres annuelles* les mentionnent avec un laconisme éloquent. Cinquante-trois prisonniers suivent la retraite prêchée par un prêtre novice ; tous, excepté six, se confessent et communient pieusement. Une autre fois, ils sont quatre-vingts à accomplir le devoir pascal ; cinq seulement sont réfractaires. L'archevêque en personne vient célébrer la messe,

distribuer la communion aux prisonniers, confirmer les retardataires et adresser à tous de paternelles exhortations.

Au mois d'août de cette année 1845, si critique pour les Jésuites de France, le Père Ogerdias pouvait écrire : « Jusqu'ici les novices n'ont pas interrompu un seul jour leurs expériments, ni leurs visites aux hôpitaux, à la prison militaire, etc.[1] » Au reste, disait-il, les menaces suspendues sur nos têtes pendant tout le cours de cette année n'ont pas été capables de les ébranler ; « tous étaient prêts à partir pour l'étranger plutôt que d'abandonner leur vocation. » D'ailleurs la bénédiction du ciel est sur cette maison ; ils sont plus de quarante novices scolastiques et déjà de nombreuses demandes s'annoncent pour l'année suivante.

A ce moment-là même, le vénérable religieux qui avait été l'instrument de la Providence pour la fondation du noviciat de Toulouse, le Père Druilhet, s'acheminait rapidement vers sa fin. Il était toujours Supérieur de la communauté qui ne comptait alors pas moins de soixante personnes. Au mois de mars, il écrivait au Père Général une lettre touchante : « Il y a à peu près trois ans (22 Avril 1842), vous aviez la bonté, mon T. R. Père, de mettre dans une correspondance ce petit *Post-scriptum* de votre main : — Et puis mon excellent Père Druilhet, après tant de bien fait à Toulouse, ne pourra-t-il être rendu à ses chers Lyonnais qui ont tant soupiré et soupirent encore de l'avoir perdu? — Votre cœur est toujours le même, mon T. R. Père ; mais, la main sur la conscience et prosterné à vos pieds, je crois pouvoir vous assurer que je ne désire rien, je ne demande rien, pas plus Lyon que Toulouse, pas plus le Midi que le Nord, pas plus même d'être déchargé de mon fardeau que de continuer à le porter. Mais je suis dans ma soixante-dix-huitième année ; voilà vingt-six ans de suite que je suis dans les supériorités.

1. Lettre au P. Général, 15 août 1845.

Voyez, mon Révérend Père, dans votre sagesse et votre charité ce que vous voulez faire de moi. Quelle que soit votre décision vous me trouverez toujours disposé à m'y conformer *corde et animo.* » (23 Mars 1845.)

Le saint vieillard dut porter son fardeau jusqu'à son dernier jour. Il s'éteignit doucement le 30 août suivant. Une semaine après (7 septembre), le Père Général, qui n'avait pas encore reçu la nouvelle de sa mort, lui écrivait pour lui annoncer qu'un successeur lui était donné et qu'il allait enfin pouvoir prendre un peu de repos. Sans le savoir, le premier Supérieur de la Compagnie faisait dans cette lettre l'éloge funèbre de celui à qui elle était adressée : « Je n'oublierai pas, disait le Père Roothaan, que, le 2 octobre prochain, il y aura près de vingt-cinq ans que, sans débrider, vous portez le fardeau de la supériorité. C'est au nom de cette chère maison de Toulouse, dont vous avez assuré l'existence en vous faisant pour elle religieux mendiant, c'est aussi au nom des deux Provinces de France et de toute la Compagnie que je vous remercie, mon Père, du zèle toujours soutenu avec lequel vous avez rempli les différentes supériorités qui vous ont été confiées dans des temps qui presque toujours ont été orageux. Saint Ignace s'en souviendra, soyez-en sûr, et le Seigneur vous en récompensera lui-même *; erit merces tua magna nimis*[1]. »

Les Jésuites de Toulouse eussent volontiers emprunté aux livres inspirés, pour en faire l'épitaphe de leur Supérieur, une autre parole qui ne se vérifie pas dans tous les saints canonisés : *Dilectus Deo et hominibus*[2]. Ouvrier de la première heure, le Père Druilhet n'avait pu recevoir de la Compagnie la formation religieuse qu'elle donne à ses enfants dans un noviciat régulièrement organisé. Il ne s'en consolait point, estimant dans son humilité ce déficit irréparable. « En 1820, écrivait-il un jour, je demandai

1. Il sera lui-même votre *très grande* récompense. *Genèse*, XV, 1.
2. Il fut cher à Dieu et aux hommes. *Ecclésiastique*, XLV, 1.

à mains jointes au Père Fortis une année de Montrouge ; jamais je n'ai pu l'obtenir. » (18 Septembre 1834.) La *grâce des prémices* que Dieu verse sur le berceau des Instituts religieux y avait abondamment suppléé. Le Père Druilhet fut vraiment le religieux et le Supérieur selon le cœur de saint Ignace. Le Père Gury, qui tenait de ses fonctions de maître des novices une clairvoyance exceptionnelle, déclarait ne trouver rien à reprendre dans le Père Provincial dont il était devenu le *socius,* rien, sauf pourtant qu'il était « soigné dans sa personne et ses habits », en quoi l'austère *socius* découvrait un semblant de « mondanité ». Avec plus de justice sans doute verrait-on dans cette correction extérieure un dernier trait qui parachève une vertu solide en la rendant aimable.

Un an après le Père Druilhet, mourait à la résidence de Toulouse un autre religieux auquel, sous la Restauration, on avait fait, bien malgré lui, une célébrité invraisemblable. Directeur de la *Congrégation* pendant quatorze ans, le Père Ronsin était devenu une sorte de personnage légendaire ; aux yeux du public il incarnait toute la puissance mystérieuse, mais aussi toute la malfaisance dont on gratifiait alors la société de Loyola. Il n'est pas douteux que le *Rodin* du *Juif-errant* ne soit dans la pensée de l'auteur le Père Ronsin, dont le nom même est à peine déformé. Ame candide, d'une piété tendre et quelque peu naïve, au témoignage de ceux qui le connurent, le pauvre Père semblait fait moins qu'un autre pour le rôle de maître fourbe que lui attribua la malignité des uns et la crédulité des autres. Nous avons vu de notre temps l'opinion publique tomber dans des méprises analogues au sujet de tel Jésuite dont il lui plaisait de s'occuper.

Au début de 1828, quelques mois avant les fameuses Ordonnances, le Père Ronsin s'était vu imposer un sacrifice que l'on peut bien dire héroïque. L'autorité ecclésiastique de Paris, « effrayée de ce cri d'alarme qui était aussi un cri de ralliement : La Congrégation et les

Jésuites ! » [1], avait engagé le Père Provincial à éloigner le religieux dont le nom excitait tant d'émoi. L'insinuation fut faite, écrivait le Père Godinot, « d'une façon équivalente à un ordre ». En véritable enfant d'obéissance le Père Ronsin se soumit sans la moindre hésitation. Il présida une dernière réunion le 2 février et fit ses adieux à ses chers congréganistes ; après quoi il alla remettre sa démission entre les mains de Mgr de Quélen. On lui donna pour successeur d'abord l'abbé de Rohan, puis l'abbé Mathieu, élevés l'un et l'autre dans la suite sur le siège archiépiscopal de Besançon. Mais la Congrégation elle-même ne fit dès lors que végéter pour disparaître enfin dans la tempête de 1830. A ce moment le Père Ronsin avait dû fuir, lui aussi, loin de Paris où sa vie n'eût pas été en sûreté. Il y était revenu au bout de deux ans ; mais cette fois encore on s'émut à l'archevêché des ressentiments et des colères que soulevaient le nom de l'ancien directeur de la Congrégation ; on exigea, paraît-il, qu'il disparût sans retour. Voici comment le Père Renault rappelait, bien des années plus tard, la pénible commission qu'il eut à remplir en sa qualité de Provincial :

« Vous savez qu'une des choses qui m'ont le plus coûté au cœur dans une période de six ans, ce fut quand je me vis obligé de dire au Père Ronsin qu'il avait à quitter Paris pour toujours et qu'il exercerait le saint ministère bien loin de cette ville, en province. Mgr de Quélen le demandait; mais il voulait que je prisse sur moi seul l'odieux de cette mesure. Au milieu des œuvres qu'il faisait à Paris et malgré ces liens chers et sacrés qui l'attachaient à tant d'âmes, le Père Ronsin fut sublime d'obéissance. Pas un mot, pas la plus petite observation. Je pourrais dire qu'il fut aussi sublime d'amitié pour moi dans cette circonstance ; il m'embrassa avec effusion. Il partit de suite pour Toulouse, et depuis jamais de retour

1. Geoffroy de Grandmaison, *La Congrégation*, p. 351.

sur ce sacrifice; jamais rien, pas un mot pour revenir à Paris [1]. »

C'était en 1833. Arrivé à Toulouse le Père Ronsin fut occupé d'abord dans la prédication; mais s'apercevant que sa mémoire le servait mal et que l'étude de ses sermons, très correctement écrits, absorbait un temps qu'il pourrait employer plus utilement à la gloire de Dieu, il sollicita et obtint du Père Provincial l'autorisation de ne plus monter en chaire. A peine consentait-il à donner quelques instructions dans les communautés religieuses. Dès lors il se consacra tout entier à la direction des âmes et à l'administration du sacrement de pénitence. Il passait régulièrement au confessionnal huit heures par jour; le nombre des personnes qui lui avaient donné leur confiance dans la seule ville de Toulouse s'élevait au moins à douze cents [2]. C'est dans l'exercice de ce dévouement obscur que s'acheva la carrière de l'humble religieux dont on avait fait le héros de tant de fables sinistres et ridicules. Dans l'été de 1846, le Père Maillard écrivait, à la suite de sa visite provinciale à Toulouse : « Le Père Ronsin a singulièrement dépéri depuis trois mois ; il semble ne plus tenir à la vie que par un fil, et toutefois il est chaque jour au confessionnal, comme au plus beau temps de sa vie apostolique. » (24 Juillet 1846.) Il mourut le 4 novembre, âgé de soixante-seize ans [3].

1. Lettre du P. Renault au P. Guidée, 4 août 1864.

2. Cf. *Notices historiques*, etc., par le P. Achille Guidée. Tome II, p. 15.

3. Le P. Ronsin paraît avoir eu un don spécial pour ramener les hérétiques à la vraie foi. Il eut une part considérable dans la conversion du duc régnant d'Anhalt-Coethen et de sa femme, sœur du roi de Prusse, qui firent leur abjuration entre les mains de l'archevêque de Paris, le 24 octobre 1825. Le 5 juillet il avait lui-même reçu l'abjuration du secrétaire de ce prince, M. Albert de Haza-Radlitz qui donna plus tard un de ses fils à la Compagnie de Jésus. Nous avons trouvé dans les Archives de la Province de Toulouse une note manuscrite du P. Ronsin sur onze abjurations reçues par lui entre 1825 et 1830, de personnes de marque, Allemandes pour la plupart, et non compris les deux Altesses sérénissimes d'Anhalt.

Le Père Ronsin était l'un de ceux que l'on peut regarder comme les fondateurs de la nouvelle Compagnie de Jésus en France. On se rappelle que, en la fête de saint Ignace, 31 juillet 1814, neuf Pères de la Foi se trouvèrent autour du Père de Clorivière qui venait de les admettre au noviciat. Le Père Ronsin faisait partie de cette avant-garde. Six de ses compagnons l'avaient précédé dans la tombe ; le Père Loriquet venait de mourir à Paris, un an auparavant. Il ne restait plus que le Père Béquet et le Père Varin qui, arrivé le premier de tous, fut aussi le dernier à partir. Toutefois, le Frère Malet, membre lui aussi du petit groupe et le premier des coadjuteurs temporels, lui survécut encore dix ans [1].

D'autres noms rencontrés au cours de cette Histoire venaient encore prendre place au nécrologe à côté de celui du Père Ronsin. C'était, un an avant lui, le Père Claude Guyon succombant après une courte maladie, en pleine Mission à Lavaur. (25 Novembre 1845.) Il avait à peine soixante ans. On peut bien dire qu'il tombait sur le champ de bataille, les armes à la main, et c'était bien ainsi que devait finir l'incomparable missionnaire. Le Père Étienne Deplace n'avait devancé le Père Ronsin que de trois semaines. (17 Octobre 1846.) A son retour de Prague, l'ancien précepteur du duc de Bordeaux était venu, lui aussi, prendre du service à la résidence de Toulouse. En 1839, il avait succédé au Père Druilhet comme Supérieur à Lyon; son triennat achevé, il se trouva à bout de forces ; il traîna encore un reste de vie dans les maisons d'Aix et de Marseille, et il vint enfin mourir à Avignon. On avait fort à propos obtenu depuis peu l'établissement d'un

1. Les dix premiers Jésuites français de la nouvelle Compagnie, neuf prêtres et un laïque, furent admis au noviciat du 19 au 23 juillet 1814. Voici la date de leur mort : P. Léopold Boissard, 1er mars 1819; P. Augustin Coulon, 31 octobre 1831; P. Pierre Roger, 15 janvier 1839; P. Étienne Dumouchel, 15 janvier 1840; P. Nicolas Jennesseaux, 9 octobre 1842; P. Nicolas Loriquet, 9 avril 1845; P. Pierre Ronsin, 4 novembre 1846; P. Pierre Béquet, 25 janvier 1849; P. Joseph Varin, 19 avril 1850; Fr. Jean Malet, 22 mars 1860.

cimetière privé, à la maison de campagne du noviciat; le Père Charles Gloriot en avait pris possession l'un des premiers; le Père Deplace alla reposer à ses côtés.

IV

L'ancienne cité des Papes n'avait pas cessé de se montrer hospitalière à la Compagnie de Jésus. La résidence d'Avignon représentait à elle seule plusieurs communautés. Au lendemain de la division des Provinces (1836-1837) elle abritait, outre son personnel de missionnaires, le noviciat, les Pères du Troisième An, plusieurs théologiens et un petit groupe de novices espagnols venus en France chercher un asile ; au total cinquante-quatre religieux. Le Père Fouillot, qui en était le Supérieur, écrivait au Général que la plus lourde partie de sa tâche lui venait de la confiance même et de la sympathie des gens du dehors. « Car Votre Paternité sait, disait-il, que la majeure partie du peuple d'Avignon nous est dévouée. » Sur la fin de 1838, le Troisième An émigra à Notre-Dame-d'Ay et le Père Fouillot céda la place au Père Gury. Le noviciat grandissait, en effet, et envahissait l'espace. Dès le début de la seconde année, le Père de Jocas, maître des novices, annonçait que leur nombre allait monter à trente-six, non compris les coadjuteurs. (27 Octobre 1837.) Et ce qui vaut mieux encore, plusieurs parmi ces recrues que Dieu envoyait à la jeune Province de Lyon se distinguaient par des vertus ou des talents pleins de promesses. De fait, les catalogues du noviciat présentent à cette époque une quantité de noms qui figurent à des titres divers parmi ceux que la Compagnie de Jésus aime à se rappeler.

Citons entre autres Jean-Baptiste Flandrin, les deux frères Jules et Auguste Payan, François-Xavier Gautrelet, l'éminent et saint religieux que nous retrouverons encore, Claude Bedin, l'un des plus héroïques missionnaires du Maduré, Charles Rion et Nicolas Tissier, tous deux déjà

prêtres, le premier venu un peu tard, âgé de quarante ans, mais, disait le Père de Jocas, « homme de grande expérience et de beaucoup de prudence »[1], l'autre, d'un tempérament de feu, d'un zèle dévorant qui assurément ne se contenterait pas de rendre à Dieu des services vulgaires ; Lazare Raynaud, ci-devant avocat à Marseille ; le maître des novices ajoute à son nom cette simple note : « C'est une bonne tête » ; chargé du gouvernement de ses frères pendant toutes ses années de vie active, comme Supérieur et Provincial, il ne devait pas démentir ce signalement. Jules Servière, futur Provincial de la Province de Toulouse, aurait bien mérité une mention semblable. De même encore Édouard de Bouchaud, qui devait fournir une belle carrière dans la prédication et le gouvernement des collèges. Vient ensuite Albéric de Foresta. « Celui-là, dit le Père de Jocas, est un ange. Le curé du pays qu'il habitait nous a raconté qu'en le voyant une femme de mauvaise vie a été si touchée de son air de candeur qu'elle a renoncé à ses désordres. Louis de Boisgelin, neveu de l'évêque de Marseille, Mgr de Mazenod, venu de Fribourg comme Albéric de Foresta, était attaché de l'ambassade de France à Vienne ; il a laissé là le bel avenir qui s'ouvrait devant lui, et il fait l'admiration de ses compagnons du noviciat et du maître des novices lui-même par sa simplicité et sa générosité de caractère. » Atteint d'une maladie de langueur au cours de ses études au scolasticat de Vals, il revint mourir à Avignon à l'âge de vingt-sept ans. (24 Mars 1842.) Nommons encore Gabriel Bouffier, pendant de longues années Supérieur de la résidence ou recteur du collège d'Avignon ; Pie de Blacas, au sujet duquel le Père Renault écrivait : « Un des fils de M. le duc de Blacas, Pie, né à Rome pendant que son père y était ambassadeur et dont le pape Pie VII avait daigné être le parrain ; c'est un des meilleurs des six excellents

1. Charles Rion avait été secrétaire de la préfecture de l'Ain, puis chargé de l'éducation du comte Franz de Champagny.

sujets que j'ai reçus à Fribourg. » (24 Septembre 1834.) Amédée de Damas, encore un élève de Fribourg, fils du baron de Damas, ancien ministre de la Restauration et gouverneur du duc de Bordeaux ; le Père de Jocas le caractérise ainsi : « Exquis sous le rapport des qualités du cœur, il montre à dix-sept ans un jugement et une maturité bien rares à cet âge » ; François-Xavier Pailloux, futur bâtisseur d'églises qui, sans être des chefs-d'œuvre, ont bien leur mérite, etc.[1]

Nombre de jeunes prêtres se sentaient attirés vers la famille de saint Ignace mais ne pouvaient obtenir l'autorisation de quitter leurs diocèses. Les documents n'en signalent pas moins de dix, arrêtés ainsi à la porte du noviciat d'Avignon en la seule année 1838. Ce n'est pas la première fois et ce ne sera pas la dernière que nous rencontrerons cet obstacle mis par les évêques au recrutement de la Compagnie. Bien que peu défendable au point de vue du droit, cette opposition s'appuyait de motifs respectables. Indépendamment du manque trop réel de prêtres dans certains diocèses, c'était d'ordinaire chez des sujets d'élite que se manifestait la vocation religieuse ; il devait en coûter aux évêques de se priver des services de prêtres comme ceux dont le Père de Jocas mentionne l'entrée au noviciat, dans une lettre du 30 octobre 1840. L'abbé Victor Charignon appartenait au clergé de Valence et avait été pendant plusieurs années professeur de Théologie[2] ; l'abbé Contamin était Supérieur d'un petit séminaire du diocèse de Grenoble qui lui devait sa prospérité. Autant en faudrait-il dire de trois autres prêtres, assurément des plus distingués dans leurs diocèses respectifs, les abbés Jean-François Poncet, Alphonse

1. Ont été publiées les biographies du P. Fr.-X. Gautrelet, par le P. J. Burnichon, Paris, Retaux, 1896 ; du P. Albéric de Foresta, par le P. Régis de Chazournes ; du P. Gabriel Bouffier, par le P. Alban Martel ; du P. Nicolas Tissier, sans nom d'auteur Lyon, Vitte, 1896.

2. Le P. Victor Charignon, né le 10 novembre 1802, admis au noviciat d'Avignon le 19 août 1840, partit pour la Mission du Maduré et y mourut en 1843, peu après son arrivée.

Corail et Pierre Jeanjacquot, que l'on voit arriver en 1842 au noviciat d'Avignon. Malgré ces entraves le progrès ne se ralentissait point. Jusqu'à la malheureuse secousse de 1845, le chiffre des novices scolastiques se maintient autour de quarante, sans même que l'envoi d'un essaim à Toulouse le fasse sensiblement diminuer.

Cependant l'hôtel de Calvière, où l'on avait installé en 1824 le noviciat à sa naissance, devenait trop étroit pour le nombre de ses habitants. Après la terrible inondation de 1840, il fut un instant question de le transporter dans un autre local; pour cette fois la négociation n'aboutit point. Depuis plusieurs années on se voyait obligé d'envoyer la petite colonie respirer pendant l'été un air plus salubre. L'austère Père Gury lui-même, tout en gémissant d'une délicatesse qu'on n'avait point connue à Montrouge, la jugeait nécessaire. « Les novices avec leur Père Maître, écrivait-il, vont passer deux mois dans la maison de campagne que nous avons à Aix; ils ne pourraient rester ici, à l'étroit comme ils sont, sans compromettre leur santé. » (15 Juin 1840.) Le Père de Jocas pourtant paraît avoir eu quelque scrupule à cet égard. Il écrivait le 20 juillet 1841 : « Nous avons renoncé, au moins pour cette année, au pèlerinage de Saint-Joseph. Il semble en effet que c'était chose un peu forte qu'une communauté tout entière se transportât tous les ans à quinze lieues d'ici, pour y établir ses quartiers d'été. Il eût été plus simple assurément de louer non loin d'Avignon, voire même d'acheter une maison de campagne. Peut-être la chose serait-elle exécutée, sans un malentendu. J'espère que l'affaire se renouera. On ne peut se dissimuler que les santés de nos jeunes gens exigent cette mesure; ce n'est qu'à force de soins que l'on parvient à les conserver, et grâce à Dieu, je n'en suis pas avare. Le Père Recteur avait peur que la formation religieuse n'en souffrît; mais s'ils viennent à mourir ou à traîner plus tard dans les infirmeries des scolasticats, qu'y gagnerons-nous [1] ? »

1. Au R. P. Général Roothaan.

Cette année en effet les novices trouvèrent à Saint-Chamand, dans la banlieue d'Avignon, ce qu'ils seraient allés chercher à Saint-Joseph du Tholonet. Le Père Roothaan félicitait le Père Gury de cette acquisition « bien nécessaire ». « Le bon Dieu qui l'a facilitée, ajoutait-il, fournira aussi, il faut l'attendre de sa paternelle Providence, les moyens de la payer. » (20 Février 1842.) La Providence confia ce soin à la famille d'un jeune religieux, le Père Pie de Blacas, ordonné prêtre cette année même et qui célébra sa première messe dans l'oratoire de la nouvelle maison de campagne.

Saint-Chamand devait d'ailleurs prendre une place considérable dans l'histoire des Jésuites à Avignon ; à plusieurs reprises on y installa une communauté plus ou moins nombreuse. Dès 1843 l'habitation agrandie et complétée par une chapelle fort convenable donnait asile à un groupe de jeunes étudiants formant ce que l'on appelle dans la Compagnie le cours de Rhétorique ou Juvénat. D'après l'usage, le noviciat achevé, deux années devaient être consacrées à l'étude des grammaires et des littératures, comme préparation immédiate au professorat. Ce cours n'avait pu jusqu'alors être organisé que d'une manière incomplète et intermittente. C'était une lacune que le Père Maillard à peine entré en charge s'appliqua à combler. Il écrivait le 16 septembre 1840 : « A tout événement, nous renforçons les premières études pour préparer autant que possible des hommes capables, littérateurs, prédicateurs, théologiens, philosophes. C'est pour cela aussi que nous exigeons rigoureusement que tous nos jeunes prêtres, placés dans nos résidences, soient sérieusement occupés à la composition de discours et sermons, en sorte qu'on ne les envoie prêcher qu'autant qu'ils soient prêts et bien prêts. » Une lettre du Père de Jocas appuie sur ce besoin de préparation : « On devient, dit-il, de plus en plus exigeant pour les ministères, d'où la nécessité plus urgente que jamais d'une solide formation. » Et à propos du Juvénat, il insiste pour qu'il ne soit pas

réduit à une seule année : « Une année, c'est bien peu pour des jeunes gens dont les études ont été souvent incomplètes. » (28 Juin 1844.)

Toutefois le sage maître des novices n'entend pas que le noviciat soit écourté au profit de la Rhétorique. Le Père Maillard avait tout d'abord, paraît-il, cédé à l'empressement qui lui était naturel; on lui fit comprendre qu'il était allé trop vite. Le Père de Jocas en donne avis discrètement dans sa correspondance avec le Père Général : « Quant aux novices de seconde année, le R. P. Provincial est revenu sur l'idée qu'il avait eue d'en faire des rhétoriciens de première année. J'en suis bien aise. Les mettre tous en Rhétorique, c'était selon moi courir la chance de ne pas former chez le plus grand nombre l'esprit religieux et ôter aux novices de première année un des plus puissants moyens de les former eux-mêmes, le contact habituel avec ceux qui les ont précédés au noviciat. Ils ne seront donc plus rhétoriciens de première année; mais on leur a ménagé tout simplement quelques moments dans la journée pour repasser leurs auteurs grecs et latins et se mettre en état d'entrer en Rhétorique aussitôt après leur noviciat. » (30 Octobre 1840.) Le Juvénat établi tout d'abord à Avignon même, en 1839, à la place laissée vide par le départ des Pères du Troisième An, se dédoubla l'année suivante. Les Rhétoriciens de seconde année furent transférés à Aix et de là à Dôle (1841). Mais on se rendit compte bien vite que la séparation n'était pas avantageuse. Les deux cours furent donc réunis à Saint-Chamand, qui devint ainsi une véritable maison d'études, sous la direction du Père Paulin Abelle, lequel au témoignage du Père de Jocas était « tout à fait l'homme de la situation ».

A ce moment la Province de Paris possédait son Juvénat installé dans la maison de campagne du collège de Brugelette; il avait à sa tête un maître éminent. Littérateur érudit, écrivain élégant, poète à ses heures, le Père Arsène Cahour était, on peut le dire, quelque peu en avant sur ses confrères. Son enseignement débordait

parfois le cadre classique traditionnel; il ne craignait pas d'ouvrir un jour discret sur la littérature et la poésie contemporaine; à l'occasion il lisait à ses disciples une page de Hugo ou de Lamartine, alors dans tout l'éclat de leur gloire. Cette hardiesse effraya les timides; nous trouvons dans certains papiers de famille l'écho des inquiétudes et même des protestations qu'elle suscita; le professeur dut présenter sa justification; ce qui ne lui fut pas trop difficile, car les arguments ne lui manquaient pas. « A quinze ans, disait-il, nos élèves en savent plus que nous; on leur parle de ces auteurs, ils les lisent. Pouvons-nous nous obstiner à les ignorer? » Assurément il y a là un problème délicat, lequel ne se posait pas, au moins dans les mêmes termes, devant nos anciens qui ont rédigé le *Ratio studiorum*. Mais il semble bien aussi qu'il n'est ni sage, ni même possible de le résoudre avec des règles faites pour d'autres temps. C'est affaire à la prudence du maître de trouver la juste mesure dans le commerce avec des auteurs dont la fréquentation est dangereuse, mais dont le contact est inévitable.

Cependant la maison d'Avignon, grâce surtout à la prospérité du noviciat, voyait le chiffre de son personnel monter d'une année à l'autre. En 1843, elle comptait, avec son annexe de Saint-Chamand, un total de soixante-quinze religieux. Par un privilège assez extraordinaire, aucune partie de la population catholique ne témoignait d'hostilité contre les Jésuites. Le Père de Jocas pouvait écrire un jour: « Nous avons les sympathies de l'archevêque, du clergé et des fidèles. » (3 Mai 1845.) Mgr Paul Naudo, qui avait succédé en 1842 à Mgr du Pont, témoignait à la famille de saint Ignace une bienveillance qui allait jusqu'au dévouement. Lors des événements de 1845, il fut au premier rang de ses défenseurs; le Père Général chargeait le recteur du noviciat de lui exprimer sa vive reconnaissance « pour les sentiments qu'il avait fait paraître envers la Compagnie dans ces circonstances critiques ». « Ils ne m'ont pas surpris, ajoutait-il, car depuis qu'il est

sur le siège de cette métropole, il n'a cessé de nous donner des preuves de sa sollicitude et de son affection sincère. » (20 Septembre 1845.)

Par suite de cette sympathie quasi universelle, les six ou huit Pères de la résidence appliqués à l'exercice du saint ministère avaient peine à répondre à la confiance et aux appels des diverses classes de la population. Seules peut-être les administrations civiles montraient peu d'empressement à favoriser les essais d'apostolat des novices. Le Père Gury laisse échapper à ce sujet une plainte discrète : « Nous n'avons pas, écrivait-il, l'entière liberté de travailler dans les hôpitaux et dans les prisons ; nous allons cependant dans les uns et dans les autres, et nous avons la consolation d'y faire quelque bien. » (23 Décembre 1839.) On rencontrait moins d'entraves de la part des autorités militaires, à en juger par le peu que raconte le Père de Jocas : « Les novices ont converti et fait confesser dernièrement soixante soldats qui partaient pour l'Afrique. Sur ce nombre ils en conduisirent vingt-quatre chez Mgr pour la confirmation. » (25 Janvier 1843.) « Ils travaillent encore, lisons-nous dans la même lettre, à réunir en congrégation, non les petits Savoyards qu'ils ont déjà, mais les Savoyards adultes et mariés qui sont ici au nombre de plus de deux cents. Je ne sais s'ils en viendront à bout. »

A peu de temps de là un jeune prêtre reçu l'année précédente et par conséquent encore novice, le Père Alphonse Corail, prêchait le mois de Marie à la cathédrale de Notre-Dame des Doms. Il eut un succès qui échauffa la bile des quelques lecteurs que le *Constitutionnel* avait à Avignon. L'un d'eux se fit l'interprète de leur mauvaise humeur dans une longue correspondance qu'il adressa au journal, lequel s'empressa de la publier. La pièce est vraiment curieuse par le contraste entre les faits qu'elle dénonce et l'indignation qu'on prétend exciter contre leurs auteurs. En voici le début : « Le pays recueille les fruits amers des inexplicables complaisances du pouvoir

pour le parti prêtre. Dans notre ville, comme à Lyon, comme partout en France, le jésuitisme, un instant consterné et abattu, lève de nouveau la tête avec une audace, une impudeur dignes du bon vieux temps... » En effet, « chaque soir pendant le mois de Marie, le R. P. Corail, ancien chanoine de Toulouse[1], aujourd'hui digne associé du célèbre abbé Guyon, a réuni à Notre-Dame, autour de sa chaire, une affluence considerable de fidèles et de curieux. » D'après le chroniqueur, le sujet des sermons était pris beaucoup moins dans l'Évangile que dans les querelles qui agitaient alors l'opinion publique, celle surtout du clergé contre l'Université. « Le cours de ces prédications forcenées, poursuit-il, a fini le 1er Juin par une procession à laquelle assistaient trois ou quatre mille enfants des deux sexes que l'on devait consacrer à Marie. A cet effet, l'immense procession, après avoir traversé au chant des cantiques les principales rues de la ville et le rocher des Doms, s'est rendue sur la place du Palais des Papes; là avait été dressé un autel en plein vent, garni de fleurs et de festons. Le Père Corail, juché sur une estrade, a pris la parole en présence d'une multitude de dix à douze mille âmes, et, dans une chaleureuse improvisation, a fait un appel aussi passionné que ridicule aux sentiments ultramontains.., glorifiant ces siècles barbares, où l'inquisition faisait rôtir les hérétiques, etc.[2] » Suivent les tirades accoutumées, et finalement on fait entrevoir les effroyables dangers qui menacent le pays si on laisse libres des hommes aussi entreprenants et aussi avides de domination.

On ne pouvait que remercier le *Constitutionnel* d'avoir fait connaître à toute la France la manifestation si gracieuse tout à la fois et si grandiose organisée dans l'antique cité papale « par les noirs janissaires de la cour de Rome »; c'est ainsi qu'il désignait les Jésuites. On est

1. C'est une erreur. L'abbé Corail, du diocèse de Toulouse, était chanoine de Montauban.

2 *Le Constitutionnel*, 21 juin 1843.

heureux de pouvoir lui en emprunter le récit. Toutefois nous devons ajouter que les vicaires généraux et les chanoines ne purent laisser passer sans protestation les inventions mensongères publiées contre le prédicateur. Ils adressèrent au journal une note qu'il se garda de reproduire : « Ayant suivi, disent les honorables signataires, les prédications de M. l'abbé Corail et voulant le justifier des calomnies odieuses et étranges dont il été l'objet dans le n° 172 du *Constitutionnel*..., nous déclarons expressément toutes les allégations du correspondant du *Constitutionnel* fausses, controuvées, mensongères et calomnieuses. » (8 Juin 1843 [1].)

Le prédicateur de Notre-Dame des Doms signalé par le *Constitutionnel* à l'attention publique était alors âgé de trente-quatre ans; il avait, au sens le plus vif du mot, le tempérament oratoire. L'année suivante, nous le retrouvons donnant la station quadragésimale dans la primatiale de Lyon. Plusieurs de ses confrères prêchaient en même temps dans diverses paroisses de la ville; les correspondances de famille s'accordent à reconnaître que le Père Corail fut remarqué entre tous. Dès lors il figurera pendant vingt-cinq ans sur la liste des prédicateurs en renom; il est appelé un peu partout pour porter la parole dans les grandes circonstances; c'est lui, par exemple, qui prêcha pour le couronnement de Notre-Dame des Victoires, le 9 juillet 1853. Il mourut, malheureusement épuisé de travaux excessifs, n'ayant pas atteint sa soixantième année. (3 Février 1867.)

Au moment où le Père Corail se présentait au noviciat d'Avignon, la résidence comptait parmi ses membres les plus actifs un homme qui allait bientôt acquérir une grande, peut-être trop grande notoriété. Le Père Nicolas Deschamps, né en 1797, était alors dans la force de l'âge. Entré déjà prêtre dans la Compagnie en 1826, il avait enseigné la Rhétorique d'abord aux Juvénistes d'Aix, puis

1. *L'Ami de la Religion*. T. CXVIII. P. 264.

au collège de Fribourg. Travailleur acharné, esprit inventif, incapable de se contenter des besognes tracées d'avance, il était toujours en quête de quelque moyen plus efficace de contribuer à la défense de l'Église, l'unique objet de ses ambitions et de ses efforts. Persuadé que la plume est l'arme par excellence des combats pour la vérité, il rêva d'œuvres de presse et élabora quantité de projets et de plans; sur le nombre quelques-uns furent réalisés de son vivant, ou plus tard. Lui-même fut un publiciste infatigable, d'humeur plutôt agressive et portant parfois ses coups sans assez de retenue et de prudence.

En 1841, le Père Deschamps, après une absence qui aurait pu être plus longue [1], revenait à la résidence d'Avignon où il avait déjà passé plusieurs années et dont il avait même été le Supérieur, de 1834 à 1836. Par ses soins avait été organisée une congrégation d'hommes, qui sous sa direction était devenue florissante. A peine était-il de retour depuis quelques mois qu'il mettait la main à une entreprise qui mérite d'être signalée. L'idée était neuve et ne manquait pas de hardiesse. Nous avons parlé plus haut de l'œuvre de Saint-Pierre de Luxembourg [2], assurément un des premiers en date parmi les patronages pour les enfants du peuple au siècle dernier. Le Père Deschamps songeait à le transformer en école professionnelle. Il en exposait le plan dans un Mémoire au Père Général : « Le bien, disait-il, que la Providence nous a accordé de faire par la petite œuvre de Saint-Pierre de Luxembourg, malgré des obstacles sans nombre, et l'heureuse influence que cette œuvre nous donne sur la population de cette cité, m'a fait penser à proposer à

1. Voir au chap. VII, § 1.

2. C'est en 1839 que l'on avait loué, rue des Lices, une vaste maison avec cours et jardin pour en faire un centre d'œuvres sous le patronage de saint Pierre de Luxembourg. La congrégation des hommes y tenait ses réunions; il y avait un patronage pour les enfants et jeunes gens, une bibliothèque des *Bons Livres*, des jeux, etc. Le local se trouva tout préparé pour le collège qui y débuta en 1849.

Votre Paternité, de nous charger entièrement de cette œuvre en y établissant la résidence et la séparant du noviciat... Cet essai donnerait peut-être lieu à une nouvelle forme de collège, où l'on irait aux âmes par des ateliers et des cours de sciences appliquées à l'industrie, comme on y va ailleurs par des cours de grec et de latin... L'instruction religieuse, la discipline, la surveillance des ateliers, la direction générale de l'œuvre entière serait entre nos mains. La comptabilité des ateliers, leur érection, leur direction matérielle regarderaient une administration séculière et les chefs d'atelier responsables avec lesquels cette administration traiterait; nous n'interviendrions que pour les garanties morales et religieuses et tous les points qui s'y rattachent... » (Octobre 1841.)

Le Mémoire entre ensuite dans des détails très précis qui montrent que le projet était sérieusement étudié et ne laissait rien au hasard. De fait, on ne jugea point à propos pour le moment de transférer la résidence dans le local de l'œuvre; mais le Père Deschamps eut d'ailleurs toute latitude pour mettre son plan à exécution. Il s'y consacra d'abord avec son ardeur coutumière; mais bientôt, comme nous le verrons plus loin, il fut appelé sur un autre théâtre où l'on jugeait ses talents plus utiles; son successeur n'eut pas le même savoir-faire ni peut-être le même zèle; au bout de deux années on commençait, devant la médiocrité des résultats, à désespérer de l'œuvre, et bientôt il fallut y renoncer. A vrai dire, l'idée était excellente en elle-même; mais ce n'était ni le temps ni le lieu d'en essayer la réalisation.

Nous trouvons encore aux Catalogues de cette époque un nom devenu par la suite populaire en Avignon. Le Père Hyacinthe Crolard organisait dès lors la congrégation des ouvriers qu'il devait diriger pendant plus de trente ans avec un entrain tout méridional. Parallèlement se développait sous la conduite du Père Raymond Delage, un novice de 1814, la congrégation des servantes. Là comme ailleurs, les Jésuites, en dépit de la légende,

réservaient le meilleur de leur activité pour les humbles et les petits.

V

La capitale de la Provence ne se montrait pas aussi favorable à beaucoup près aux fils de saint Ignace que la ville des Papes. A cela rien d'étonnant; les traditions de l'ancien parlement avaient trop profondément imprégné l'esprit public à Aix pour que l'on n'y fût pas d'instinct hostile, ou tout au moins défiant, envers la Compagnie de Jésus. Elle y comptait cependant des amis sincères et dévoués; nous avons dit comment ils avaient obtenu le maintien de la résidence dont la suppression avait été un instant décidée. Ils avaient racheté l'ancienne église du collège Bourbon, avec une partie du collège lui-même, au mois de septembre 1836; ils espéraient prendre possession de l'église, devenue libre, au 1er janvier 1837. L'autorité ecclésiastique eût peut-être donné son consentement; mais du côté de l'administration municipale l'opposition fut irréductible. Et non content d'interdire l'ouverture de l'église, le maire, M. Aude, s'empressa d'adresser au procureur du Roi une dénonciation en forme contre « la Congrégation des Jésuites qui s'était reformée illégalement à Aix », et dont il réclamait la dissolution. Après avoir répété le fatras des accusations courantes contre les Jésuites et rappelé les arrêts des parlements, le bref de Clément XIV, les lois de l'époque révolutionnaire, les Décrets de l'Empire et les Ordonnances de 1828, le document conclut: « Tant de considérations diverses... empêcheront, il ne faut pas en douter, le rétablissement d'une Société aussi dangereuse et qui a de tout temps été une cause de troubles religieux ou politiques. »

Le procureur du Roi ne jugea pas à propos de donner suite à la dénonciation du maire qui, ainsi que la majorité de son conseil, n'en fut que plus acharné contre les Jésuites. Plusieurs années après, le Père Maillard écrivait: « Les autorités, le maire en tête, nous sont toujours

fort hostiles. Ce brave maire du reste ne s'en cache pas. Il nous hait, dit-il, cordialement. Il voudrait être le maître de nous expulser... C'est un ennemi franc et désespéré. Nous prions pour lui. Puissions-nous être en mesure de lui rendre quelque service ! C'est le meilleur moyen de nous venger. Mais en attendant, c'est lui qui nous empêche d'ouvrir l'église dont nous sommes propriétaires. » (15 Juillet 1844.)

Peu auparavant le magistrat municipal avait eu l'occasion de montrer jusqu'où pouvait aller son animosité. Le curé de l'église Sainte-Madeleine avait entrepris de placer plus honorablement l'antique image de Notre-Dame (*Mater divinæ gratiæ*) donnée, d'après la tradition, par saint Bonaventure. Il avait invité les communautés, confréries et corporations, à faire apposer des plaques de marbre où serait gravé le témoignage de leur dévotion envers la Madone. Le maire avait promis d'en donner une aux armes de la ville. Mais entre temps la congrégation dirigée par les Pères avait installé la sienne, avec l'inscription : *A Marie, Ses enfants reconnaissants. L'œuvre de la Jeunesse.* Sur quoi, grande colère du maire qui écrit au curé pour retirer sa parole, attendu que derrière ce paravent ce sont les Jésuites qui se cachent. Il ne pouvait supporter leur voisinage, même à l'église, et sous la forme d'inscriptions lapidaires.

Aussi le Père Joseph Bon, qui venait à ce moment de prendre en main le gouvernement de la résidence, pouvait-il résumer ainsi ses premières impressions : « L'autorité civile locale est de bronze pour nous, hostile jusqu'à nous dire en face qu'elle nous déteste et qu'elle n'a qu'un désir, celui de nous expulser ou de nous contraindre à nous retirer. » (1er Janvier 1845.) Au reste toutes les difficultés de l'établissement des Jésuites à Aix ne venaient pas de la seule administration municipale. Le clergé paroissial, nombreux et capable, n'était pas non plus sans quelque défiance, et le maire savait très bien que, de ce côté du moins, on ne lui en voulait pas de son opposition

à l'ouverture de l'église des Jésuites. L'archevêque lui-même, le futur cardinal Bernet, n'était pas exempt de toute prévention à leur égard et n'eût pas volontiers donné pleine liberté à l'exercice de leur ministère. Puis, comme l'écrivait un des Supérieurs de la résidence, le Père Delfour, « le public, habitué à entendre des avocats de mérite, est difficile ; il demande dans les prédicateurs des talents plus qu'ordinaires ; la jeunesse des écoles est tellement possédée par le respect humain que le petit nombre d'étudiants qui pratiquent la religion n'osent mettre les pieds chez nous. » (3 Octobre 1840.) Enfin pour tout dire, il fallait bien compter aussi avec le tempérament et le caractère de la population, avec les habitudes d'une ville polie et lettrée, peu travailleuse, mais où en revanche on parle beaucoup dans la rue, sur les places publiques et dans les salons. « Ici, écrivait encore le Père Bon après une expérience de trois années, nous ne devons marcher qu'avec beaucoup de circonspection et de prudence... Il nous faut un dévouement obscur, laborieuxet persévérant. » (15 Septembre 1846.)

De fait, ce ne fut qu'à force de patience et après des épreuves de toute sorte que la résidence d'Aix parvint à s'affranchir des entraves et à se faire une existence normale. Pendant quatorze ans, les Pères durent se résigner à un trajet considérable pour aller exercer leur ministère dans la chapelle des Pénitents blancs, qu'ils avaient été chargés de desservir en même temps que de réformer la confrérie elle-même. Ce n'est qu'en 1850 qu'il leur fut permis d'entr'ouvrir au public la belle église de leur ancien collège, restée fermée depuis les arrêts du Parlement de 1763. La partie du collège qu'ils habitaient était devenue leur propriété après la mort du duc de Blacas, en 1840 ; le reste des bâtiments était occupé par une institution de jeunes filles ; de longtemps on ne pouvait espérer en faire l'acquisition. « Nous avons donc, écrit le Père Delfour, pris le parti d'élever entre le pensionnat et nous un grand mur qui nous met complètement à l'abri de ce voisinage

incommode... » (3 Octobre 1840.) Malheureusement, avec ce grand mur, élevé à la hauteur de la maison, dans une cour assez étroite, le logis des religieux ressemblait fort à une prison, pour ne pas dire à un tombeau. Les conditions hygiéniques y étaient si mauvaises que le petit groupe des Juvénistes envoyés d'Avignon en 1841 n'y put achever l'année et dut être transféré à Dôle.

Pendant toute cette longue période la modeste résidence ne compta guère plus de six ou sept prêtres. L'un d'eux était le vénérable Père Jean-Baptiste Calliat, un ouvrier de la première heure, et l'un des missionnaires de l'époque héroïque. C'était déjà un vieillard quand il vint à Aix en 1835; il y passa encore dix-huit années, édifiant ses frères et les étrangers par sa piété et un zèle que l'âge n'avait point refroidi, et particulièrement estimé des prêtres dont il était comme le confesseur attitré. Il mourut âgé de quatre-vingt-huit ans. (18 Février 1853.)

Les difficultés de la situation amenèrent d'assez fréquents changements de Supérieurs. Au Père Théofred Richard avait succédé le Père Henri Delfour (6 juillet 1840), lequel fut remplacé par le Père Barthès (15 août 1842), dont nous avons dit la belle conduite pendant le choléra d'Amiens. Cédant à son ardeur naturelle, le Père Barthès crut pouvoir briser les obstacles; il ne manœuvra pas avec toute la discrétion nécessaire « sur cette petite mer toute semée d'écueils ». Mgr Bernet se plaignit, et au bout d'une année il fallut envoyer un autre Supérieur. (29 Août 1843.) Le Père Joseph Bon avait à peine trente-six ans; mais le Ciel lui avait départi dans une large mesure le don de prudence et de sagesse; bientôt il allait gouverner le scolasticat de Vals et peu après la Province de Lyon elle-même. Pendant son passage à Aix il sut apaiser les mécontentements et conquérir à la Compagnie des sympathies précieuses. On se contenta à la résidence, en attendant des jours meilleurs, de pratiquer « le dévouement obscur, laborieux et persévérant », recommandé par le Supérieur. Les Pères dirigeaient déjà une congrégation d'hommes

point fort nombreuse, mais dont la ferveur faisait l'édification des paroisses ; une autre congrégation réunissait l'élite des étudiants de la Faculté de Droit, une trentaine en 1840 ; il y eut des alternatives de hausse et de baisse les années suivantes, mais l'œuvre fut maintenue pendant toute la durée du siècle et les résultats en furent presque toujours consolants. Deux nouvelles congrégations de la Sainte-Vierge pour les femmes et les jeunes filles apparaissent sous le supériorat du Père Bon, et enfin celle des Saints-Anges pour les enfants des écoles.

CHAPITRE VII

I. — Fondation de la résidence de Marseille. Mgr Eugène de Mazenod. La Chapelle de la *Mission de France*. L'association du Saint-Cœur de Marie. Le *cercle religieux*. Le P. Barrelle et la Congrégation de Sainte-Anne. La Congrégation de la Sainte-Enfance. Retraite sacerdotale mensuelle. Merveilleuse activité de la résidence. Les Jésuites jouissent de la faveur publique.

II. — Le P. de Ravignan premier Supérieur de la résidence de Bordeaux. Le chanoine Morel donne sa maison à la Compagnie. Mgr Donnet approuve et favorise son établissement à Bordeaux. Les difficultés du début. Le P. Estébénet. Le P. Goudelin. Progrès de la résidence.

III. — Fondation de Grenoble. M. le curé Gérin. Progrès rapide des œuvres. Le préfet pousse le cri d'alarme. Le ministre invite l'évêque à fermer la chapelle des Jésuites. L'évêque refuse. Chaude sympathie de Mgr de Bruillard pour la Compagnie. Fondation de Castres. Le maréchal Soult, chef du gouvernement, protège les Jésuites. La résidence de Dôle reprend vie et vigueur. Le P. Henri Delfour. Le P. Guillermet. Restauration du pèlerinage de Mont-Roland. A Lalouvesc. Mgr Guibert établit définitivement la Compagnie auprès du tombeau de saint François Régis. L'ancien presbytère où il mourut est transformé en oratoire. La montagne de Lalouvesc foyer vivant d'apostolat. Le Troisième An à Notre-Dame d'Ay. Le Père Fouillot.

IV. — Dans la Province de Paris on ne compte pas moins de dix fondations en l'espace de sept ans. M. de Courson et les Jésuites à Nantes. Les PP. Pierre Labonde et Augustin Laurent. Le Père Varlet, premier Supérieur. L'abbé de Champgrand, Sulpicien, comme l'abbé de Courson, établit les Jésuites à Bourges. Tracasseries et consolations. A la prison de Limoges. En 1839 trois résidences nouvelles. Quimper et les Missions bretonnes. Les Mertian appellent la Compagnie à Strasbourg. Le chanoine Raess nommé coadjuteur. Le noviciat d'Issenheim. Fondation d'Angers. Mgr Montault-Désiles. Les clameurs de la presse contre l'invasion des Jésuites. Activité extraordinaire de la nouvelle résidence. Le Père Chaignon et les retraites pastorales.

V. — Restauration de la résidence de Liesse A. Rouen. Le P. Louis Marquet et le P. de Ravignan. A Poitiers. Mgr de Bouillé. Le chanoine de Larnay. La misère dorée. La « Petite Église ». Fondation de la résidence de Lille. L'abbé Bernard. Le Mois de Marie de Sainte-Catherine. Notre-Dame de la Treille. Un renouveau de dévotion séculaire.

I

Dans le courant de l'année 1839 la résidence d'Aix avait perdu son autonomie; elle n'était plus qu'une annexe de celle de Marseille qui venait de s'ouvrir. Hâtons-nous de dire que cet état de choses ne dura que quelques mois. Aix fit entendre des plaintes et des réclamations, et il fallut revenir sur une décision malheureuse. Le 12 mai 1840, le Provincial de Lyon faisait amende honorable : « Je suis plus convaincu que jamais, écrivait-il au Père Général, de l'importance, de la nécessité que la résidence d'Aix soit maintenue et renforcée. Quand nous ne le devrions pas à l'honneur de la Compagnie, nous le devrions incontestablement à l'affection vraie et sincère de Mgr l'archevêque qui a beaucoup souffert de voir Aix sacrifié à Marseille ; nous le devrions au zèle et à l'intérêt de nos amis et bienfaiteurs qui restent toujours les mêmes pour nous. Il faut bien qu'ils sachent que la Société sait apprécier et reconnaître le bien qu'on lui a fait. »

Si la Compagnie de Jésus avait dans la vieille cité du Parlement des adversaires intraitables, elle y comptait aussi des amis haut placés qui ne lui avaient pas marchandé les témoignages de leur dévouement. L'archevêque lui-même se montra froissé. Des plaintes et des réclamations se firent entendre.

On entrevoit dans cet incident la rivalité entre l'antique capitale de la Provence, un peu délaissée aujourd'hui dans sa majesté de reine douairière, et sa puissante voisine qui aspire à tirer tout à elle. Dès les Ordonnances de 1828, mais surtout après 1830, les familles marseillaises qui avaient fait élever leurs fils au petit séminaire d'Aix,

et celles qui maintenant les envoyaient à Fribourg avaient sollicité l'établissement des Jésuites à Marseille. En 1835, des démarches furent faites auprès de l'autorité ecclésiastique, qui les accueillit avec peu de faveur. Mais Mgr Fortuné de Mazenod s'étant démis du siège épiscopal, son neveu, Eugène de Mazenod, qui lui succéda se montra dès l'abord animé de dispositions toutes différentes. Non content d'approuver le projet, il en pressa l'exécution, en intervenant auprès du Père Renault alors encore Provincial de toute la France[1]. Le zélé prélat se promettait beaucoup de la collaboration des fils de saint Ignace pour le bien de son diocèse ; il comptait sur eux tout particulièrement pour recruter parmi les commerçants et les hommes de la société un noyau de chrétiens fervents et dévoués aux œuvres de l'apostolat laïque. Toutefois l'affaire ne put être menée à bien aussi promptement qu'on l'eût souhaité de part et d'autre. C'est seulement vers le mois de mai 1839 que les Jésuites prirent pied à Marseille. « Depuis nombre d'années, écrit le Père Renault, nous y étions appelés par bien des vœux ; mais la Providence avait son temps qu'on n'a pu ni avancer ni retarder. Il y a déjà un commencement de résidence ; j'aurais voulu m'y opposer que ce n'eût guère été possible. » (9 Mai 1839.)

Cette résidence naissante avait pour centre la chapelle dite de la *Mission de France* qui était dès lors mise à la

1. Mgr Eugène de Mazenod, fondateur de la Société des Missionnaires de Provence, autrement dits *Oblats de Marie Immaculée*, se montra toute sa vie plein d'estime et d'affection pour la famille de saint Ignace. Lors des Ordonnances de 1828, il était à Marseille, vicaire général de son oncle. « Il partit aussitôt pour Aix, avec beaucoup de prêtres marseillais et missionnaires Oblats, afin de célébrer une dernière fois l'adorable sacrifice dans la chapelle des Jésuites avant leur expulsion. Les sanglots qu'il tâchait vainement d'étouffer, écrivait un élève présent à cette messe, l'ont arrêté à plusieurs endroits de sa célébration. » (*Vie de Mgr Eugène de Mazenod*, par Mgr Ricard, p. 201.) Le biographe cite encore cette parole du saint évêque : « L'arrivée des Jésuites à Marseille est le plus beau jour de ma vie épiscopale. » (*Ibid.*, p. 200.)

disposition de la Compagnie de Jésus[1]; avec le produit d'une souscription une maison avait été louée dans le voisinage pour le logement de la communauté. A la suite d'une retraite donnée par le Père Delfour les dames de la ville s'étaient chargées de la meubler. Un ami dévoué de la famille de saint Ignace, le chanoine Milanta[2], prit sur lui de pourvoir à tous les besoins aussi longtemps qu'il le faudrait. La résidence compta dès la première année cinq prêtres, dont quelques-uns, le Père Claude Guyon et le Père Jacques Ferrand, nous sont déjà connus; le Père Deschamps était leur Supérieur. Nous voyons qu'il inaugura la chaire de la Mission de France en y donnant tous les dimanches une explication du Symbole ou de l'Écriture Sainte. Le Père Général le félicitait d'avoir adopté ce genre modeste de préférence aux grands sermons. (15 Septembre 1839.) Sa grande préoccupation était d'organiser la congrégation des Messieurs, objet des vœux de Mgr de Mazenod, dont il avait tout d'abord gagné l'estime et l'affection. Malheureusement, avant la fin de l'année un ordre du Provincial l'appelait à d'autres fonctions. Son successeur, le Père Léopold Pitron, peut être considéré comme le véritable fondateur de la résidence de Marseille; pendant les sept années qu'il demeura à sa tête, il sut par son tact, sa douceur, son affabilité, aplanir les difficultés inséparables des débuts; sa largeur d'esprit et sa confiance toute surnaturelle en la divine Providence contribuèrent puissamment à imprimer aux œuvres entreprises un magnifique essor. Les circonstances étaient d'ailleurs particulièrement favorables. Quelques semaines seulement après son entrée en charge, le Supérieur augurait

1. Cette chapelle avait en effet servi aux prêtres de la Mission de France jusqu'en 1823. L'église actuelle a été construite sur le même emplacement, mais dans des proportions beaucoup plus grandes.

2. L'abbé Milanta était entré au noviciat de Montrouge le 2 septembre 1822. Il passa quatre ans dans la Compagnie; son défaut de santé l'obligea à rentrer dans le clergé séculier; mais jusqu'à la fin de sa vie il resta attaché de cœur à sa première vocation.

pour la nouvelle fondation un bel avenir : « L'autorité civile, écrit-il, a l'air de ne pas s'occuper de nous, et c'est ce que nous pouvons attendre de mieux de sa part... Nous serons, je pense, toujours bien vus du clergé. Le peuple nous affectionne. Que ne sommes-nous plus en forces ! On nous assiège, et nous avons ici à peu près le champ libre... Nous avions de grands projets en fait d'œuvres ; mais en considérant nos forces et les engagements pris, nous sommes obligés d'ajourner. » (7 Janvier 1840.)

La première œuvre établie dans la chapelle de la Mission de France fut « l'Association du Saint-Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs » affiliée à l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, que l'abbé Dufriche des Genettes avait fondée à Paris au lendemain de la Révolution de 1830. L'association se développa très rapidement. Deux ans plus tard le Père Pitron écrivait : « Les demandes de prières nous arrivent de toutes parts... C'est pour répondre à cet élan et pour honorer Marie Refuge des pécheurs que nous allons lui consacrer le maître-autel de notre église. Je fais exécuter en ce moment une statue haute de sept pieds sur le modèle de Notre-Dame des Victoires, avec le Saint Cœur de Marie au milieu d'une gloire et l'inscription *Refugium peccatorum.* » (12 Janvier 1843.)

Cependant l'*œuvre des hommes* — c'est le nom qu'elle avait pris avant de naître — n'avait été que préparée par le Père Deschamps. Elle fut définitivement constituée en la fête de la Pentecôte 1840 sous la direction du Père Daniel Valantin. Comme elle se proposait d'avoir des réunions ailleurs qu'à l'église, elle avait besoin d'un titre légal. Or, après la Mission donnée en 1820 par l'abbé de Forbin-Janson et le futur Père Guyon, une association de persévérance et de charité avait été fondée pour les hommes de la société marseillaise sous le nom de *Cercle religieux ;* elle avait disparu dans la tempête de 1830. Les titres de l'autorisation se trouvaient maintenant aux mains

de quelques anciens membres qui faisaient partie de l'association nouvelle. On crut qu'elle pouvait s'en prévaloir, et elle prit en effet le nom de *Cercle religieux*, sous lequel elle allait bientôt connaître une prospérité inouïe. Au surplus le *Cercle religieux* de Marseille, se voyant exposé par le fait même de son développement à l'attention et aux chicanes de l'administration, fit en 1847 régulariser son état civil jusqu'alors contestable.

Vers l'automne de 1842, le Père Daniel Valantin avait été remplacé par le Père Barrelle. Pendant les quatre années qu'il dirigea l'œuvre, cet homme de Dieu s'appliqua à l'imprégner de l'élément surnaturel. Ce fut alors pour elle l'ère de la piété et de la vie intérieure. Le « cercle » n'était guère qu'une congrégation, qui s'adonnait d'ailleurs à quelques pratiques de zèle et de charité. « J'ai confié à cette congrégation, écrit le Supérieur de la résidence, le soin de faire le catéchisme deux fois par semaine aux jeunes gens qu'on nous amène pour la première communion. Ce sont pour la plupart des marins de quinze à dix-huit ans... Nous en faisons communier et confirmer environ cent cinquante dans l'année... Notre œuvre des Savoyards a aussi ses catéchistes parmi les Messieurs de la congrégation. Nous avons environ soixante enfants que nous instruisons, confessons et habillons pour la première communion. » (12 Janvier 1843.) Outre l'homélie que le Père Barrelle adressait le dimanche aux associés et qui attirait autour de sa chaire tout ce que l'église de la Mission pouvait contenir d'auditeurs, il les conviait chaque année à une retraite de quelques jours pendant laquelle il s'efforçait de faire passer dans leurs âmes quelque chose des saintes ardeurs dont la sienne était dévorée. Deux modestes salles dans la rue Dominicaine suffisaient d'ailleurs pour les réunions quotidiennes des membres de l'association ; le directeur y faisait généralement une fois par semaine une conférence familière ; en dehors de là il y paraissait peu ; ce côté de la vie de l'œuvre n'avait à ses yeux qu'une importance secondaire. Il

était réservé à son successeur de faire du « Cercle religieux » une institution de premier ordre, non pas pour la résidence seulement mais pour la ville de Marseille elle-même. Toutefois, s'il conserva dans cette période brillante sa vigueur et sa fécondité pour le bien, on peut dire qu'il le dut à l'esprit profondément chrétien dont il fut pénétré à ses débuts.

A la suite de la station de Carême de 1843 qu'il prêcha à la paroisse de la Trinité, le Père Barrelle se vit amené à créer une association pour les femmes du peuple, sous le patronage de sainte Anne. L'histoire de cette fondation ne laisse pas que d'être curieuse au point de vue des mœurs locales. Elle eut pour point de départ la conversion d'une revendeuse des halles, sorte de *virago*, la terreur du quartier et quelque peu de la ville. Vaincue par la grâce en assistant à un sermon qui lui sembla fait exprès pour elle, la fameuse Babeau commença par changer de vie, puis elle devint apôtre ; elle profita du prestige dont elle jouissait dans la corporation pour décider ses compagnes à suivre son exemple. Chaque jour elle en conduisait quelques-unes au Père Barrelle, qui n'avait plus beaucoup à faire pour les remettre dans la bonne voie. C'est pour les y maintenir qu'il les réunit en une congrégation dont il dressa le règlement et dont il fut le premier directeur, avec Babeau pour présidente. Au bout de deux ans la congrégation des revendeuses ou des *partisanes*, comme on les appelle à Marseille, comptait de sept à huit cents membres. « Ce serait, écrivait le Père Maillard, un formidable bataillon de défense, si l'on nous attaquait. » (23 Juin 1845.) A l'occasion, ces braves Marseillaises mettaient en effet dans l'expression de leurs sentiments une note très méridionale. C'est encore le Père Maillard qui, dans la même lettre, raconte une fête solennelle de la congrégation : Mgr de Mazenod la présidait en personne ; comme il faisait au cours de son allocution l'éloge des Pères et de la Compagnie, des cris de *Vive Monseigneur !* éclatèrent de toute part dans l'église, « et l'on

eût entendu bien d'autres *vivats!* si le Père Barrelle n'eût dominé et arrêté cet élan ».

Il réussit moins bien, lorsque, à quelques mois de là, il se mit en route pour se rendre à Lyon où on venait de lui assigner sa résidence. Les congréganistes de Sainte-Anne n'entendaient pas qu'on leur enlevât leur directeur; elles entourèrent la diligence et déclarèrent qu'elle ne partirait pas que le Père Barrelle ne fût descendu. Il dut s'exécuter, et une députation fut envoyée à Lyon auprès du Provincial. Le Père Maillard ne put tenir contre tant d'éloquence et de dévouement. Il accorda un sursis, et l'année suivante le Père Barrelle quitta Marseille sans donner avis de son départ. Après lui l'association passa aux mains du Père Jean Calage qui devait la diriger pendant près de quarante ans; humble et persévérant cultivateur, il fit produire au champ qui lui était confié de merveilleuses moissons. Nous aurons à en parler plus tard.

La congrégation de Sainte-Anne ne fut pas la seule œuvre de zèle fondée par le saint religieux pendant son séjour à la Mission de France; les femmes furent chargées de lui amener leurs maris; eux aussi furent enrôlés dans une association pieuse, qui s'appela la « Conférence de Saint-Joseph ». Au bout de quelques années, elle ne comptait pas moins de deux mille membres. Pendant près d'un demi-siècle elle a été comme un foyer ami où des multitudes d'hommes du peuple sont venus entretenir et réchauffer leur vie chrétienne.

On ne peut se dispenser de mentionner encore la « congrégation de la Sainte-Enfance », autre invention, si l'on peut dire, de la tendre piété du Père Barrelle. Au cours de la station de l'Avent de 1843 dans l'église de Saint-Martin, il avait imaginé de réunir les tout petits, ceux et celles qui n'avaient pas plus de cinq ans, et il leur parlait du *bon Jésus* de manière à ravir ces âmes fraîches. « Nul, dit son biographe, s'il ne l'a entendu en semblable circonstance, ne peut se faire une idée de l'attrait naïf de

ces instructions. » Aussi eut-il un succès incroyable. Il va sans dire que, par-dessus les têtes des bambins, le catéchiste savait lancer, sans qu'il y parût, la leçon à l'adresse des mères et des grandes personnes qui encadraient l'auditoire. Cette fois encore l'heureuse initiative du Père Barrelle eut pour conséquence une congrégation : congrégation à la physionomie originale et charmante, qui se réunissait le jeudi de chaque semaine dans l'église de la résidence et dont l'histoire abonde en traits gracieux et parfois à peine croyables. Le Père Corail, qui dirigea l'œuvre après le fondateur, en a recueilli plusieurs dans un Rapport qu'il publia en 1848.

A une autre extrémité, si l'on peut parler ainsi, de l'activité apostolique, nous devons signaler la retraite mensuelle pour les prêtres. Elle avait été établie à Marseille vers 1830 par un vicaire général, l'abbé Chaix, dont la mémoire est restée en vénération. Dès l'arrivée des Jésuites, on les pria de se charger de ce ministère important entre tous. La retraite se faisait au petit séminaire. « Les prêtres s'y réunissent, dit une lettre du Père Pitron, ordinairement au nombre d'une trentaine ; ils y passent la journée entière. C'est le Père Barrelle qui leur donne les exercices. Plus tard nous les réunirons probablement chez nous. » (12 Janvier 1843.) Effectivement à partir de janvier 1844, la retraite mensuelle du clergé marseillais se fit chez les Jésuites. Ils la considéraient dès lors comme une de leurs œuvres capitales, et ils n'ont pas cessé de l'y maintenir jusqu'au jour où ils ont été eux-mêmes expulsés de leur maison.

La Compagnie de Jésus avait vraiment trouvé à Marseille un accueil sympathique. Dès les premières années la résidence devint le centre d'un ministère extrêmement actif. Après chacune de ses visites, le Père Maillard en exprimait sa satisfaction sur un ton presque enthousiaste : «... Prédications, confessions, retraites, directions, congrégations, nos Pères ont ici entre les mains et ils emploient tous les moyens de zèle de l'Institut... La résidence

a surtout deux grandes œuvres, la retraite mensuelle des prêtres et la congrégation des Messieurs. J'ai vu les principaux membres de cette congrégation. J'ai été singulièrement édifié et touché de leur zèle pour les œuvres qu'ils embrassent et de leur vraie affection pour nous. » (28 Mai 1841.) « Douze ou quinze bons ouvriers auraient ici de l'occupation incessante. Des œuvres de tout genre y abondent : congrégation des Messieurs, des Enfants de Marie, du Cœur Immaculé, des jeunes gens, des ouvriers, des femmes de la halle, des servantes, des petits Savoyards. C'est chose étrange que cette facilité du bien au milieu d'un siècle si mauvais, dans une ville de commerce et d'affaires, livrée en proie à l'agitation et à l'intérêt. » (25 Juin 1844.) « Cette chère résidence de Marseille est véritablement unique en son genre... C'est comme une grande Mission en permanence... Ici toutes les œuvres s'exercent largement et librement comme dans le pays du monde le plus libre et le plus catholique... » (23 Juin 1845.)

Si les Jésuites étaient heureux de pouvoir ainsi se dépenser au service de toutes les classes de la population, la charité marseillaise se montrait en retour libérale envers eux. Dès 1841, la seconde année après leur établissement, le Supérieur pouvait écrire que les agrandissements et les embellissements de l'église devenue insuffisante avaient été exécutés sans frais pour la résidence. Mieux encore, la maison louée tout d'abord avait été achetée et payée. Cependant elle convenait mal à une installation définitive ; elle était à quatre ou cinq cents mètres de distance de l'église ; pareil trajet imposait une gêne sérieuse et entraînait des inconvénients de toute sorte. On voit dans la correspondance du Père Pitron qu'il avait jeté son dévolu sur un immeuble contigu à la Mission de France ; mais le propriétaire, se prévalant de cet avantage et du besoin qu'on avait de sa maison, élevait ses prétentions à une hauteur décourageante. L'achat fut néanmoins conclu au fort de la tempête de 1845, et dès l'année

suivante on entreprit les aménagements et constructions rendus nécessaires par l'augmentation du personnel et le développement des œuvres de la résidence [1]. Les Supérieurs majeurs n'étaient pas sans inquiétude sur les dépenses dans lesquelles on se trouvait engagé ; mais enfin les Jésuites n'eurent pas à se repentir d'avoir compté sur la largeur de cœur de leurs amis de Marseille. C'est en considérant le bien qu'il fut permis à la Compagnie de faire dans cette grande ville, et celui qui lui fut fait à elle-même, que le Père Maillard avait coutume de dire : « En vérité si nous n'étions pas reconnaissants, nous serions bien ingrats. »

La première part dans cette reconnaissance revient à l'évêque, Mgr Eugène de Mazenod, qui ne cessa de témoigner à la famille de saint Ignace la plus parfaite bienveillance. Nous citerons seulement à ce propos un passage de la correspondance du Père Pitron avec son Général. C'est à un moment où, comme il dit, « malgré l'orage universitaire, les Jésuites jouissent à Marseille d'une paix profonde... Mgr me communique confidentiellement tout ce qui nous intéresse dans la question actuelle. Il me lit même sa correspondance avec le Gouvernement. Ce que j'y ai trouvé de plus remarquable, c'est sa lettre au Roi..., puis sa récente réponse au ministre des Cultes, touchant la Compagnie et notre résidence. C'était une véritable apologie, pleine de force, de clarté et de raison. » (12 Janvier 1843.)

II

La fondation de la résidence de Bordeaux est antérieure de deux années à celle de Marseille. Le petit établissement, tenté à la suite des Ordonnances de Charles X sous la protection de Mgr de Cheverus, n'avait pas résisté

1. En 1845, la résidence de Marseille comptait 8 Pères et 5 Frères coadjuteurs, au total 13 religieux. Ce nombre alla grandissant quand on eut pris possession du nouveau local ; il était en 1850 de 20 religieux dont 13 Prêtres.

à la secousse de 1830. Les Pères s'étaient repliés sur Toulouse et le Passage. Mais la Compagnie de Jésus avait laissé des regrets dans une ville qui l'avait vue à l'œuvre pendant quatorze ans. Le Père Renault raconte comment elle y fut rappelée sur la fin de 1837 :

« Depuis longtemps, un bien digne prêtre, vénérable vieillard, M. Morel, chanoine de Bordeaux et grand vicaire, avait l'intention de nous donner sa chapelle ouverte au public dans le quartier le plus central et le plus paisible de Bordeaux. Il a fait bâtir cette chapelle, et elle tient tellement à sa maison que l'on va des deux étages aux tribunes correspondantes. Cette maison est très petite, mais on a l'espérance fondée de pouvoir l'agrandir par l'acquisition de deux ou trois maisons contiguës. Tout cela réuni ferait un carré avec jardin... Le nouvel archevêque m'a invité à venir à Bordeaux et il nous prie d'accepter cette résidence dès cette année. Au fait, on ne peut différer sans tout compromettre. J'ai donc accepté, sauf l'approbation de Votre Paternité. Mgr ne demande que trois Pères pour commencer. Je pense nommer comme Supérieur le Père de Ravignan, très avantageusement connu à Bordeaux par sa famille et par l'Avent qu'il a prêché l'année dernière à la cathédrale. » (30 Septembre 1837.)

La réponse du Père Roothaan est datée du 13 octobre. Il approuve pleinement la conduite du Provincial et fait seulement une réserve en ce qui concerne le choix du Supérieur, réserve d'ailleurs tout à l'honneur du conférencier de Notre-Dame. Le Père Général paraît craindre que cette nouvelle charge ne nuise à une mission qu'il considère comme plus importante. — « Au reste, ajoute-t-il, comme le Père de Ravignan est un excellent religieux, vous n'aurez qu'à lui recommander vous-même, et à lui recommander de ma part, de faire de la composition de ses conférences son objet principal, et dès lors je serai tranquille. »

Ce nouvel archevêque auquel la Compagnie de Jésus est redevable de son rétablissement à Bordeaux n'était

autre que Mgr Auguste-Ferdinand Donnet, qui allait y fournir une carrière pastorale si longue et si féconde et dont la pourpre romaine devait plus tard récompenser le mérite. Il n'avait guère que quarante ans lorsqu'il fut transféré de la coadjutorerie de Nancy au siège métropolitain de Bordeaux. (30 Novembre 1836.) C'est au début même de son administration qu'il faisait appel aux fils de saint Ignace pour travailler dans son vaste diocèse. « Il nous est franchement favorable, écrit le Père de Ravignan, par zèle et par conscience. » Comme gage de cette faveur le prélat avait dès l'abord fait expédier au Supérieur de la petite résidence sa nomination de chanoine honoraire. « J'ai refusé, écrit encore le Père de Ravignan, et il a agréé mon refus et mes raisons. » A quoi le Père Général répond : « Vous avez fort bien fait, car nous devons éviter jusqu'à l'ombre de tout ce qui touche même de loin à toute dignité ou prééminence dans l'ordre hiérarchique. » (16 Novembre 1837.)

Une lettre du Père de Ravignan datée de ce même jour nous fait connaître les intentions du chanoine donateur : « Dans sa religieuse affection pour nous, M. Morel donne à la Compagnie en pur don, pour une résidence, sa chapelle ou petite église et sa maison. Il veut lui-même dès à présent faire l'abandon et la cession en pleine propriété de la chapelle et de la maison en mon nom. Il se réserverait sa vie durant — nous l'en avons prié — l'usage de ses appartements et la direction ou administration du matériel de la chapelle... Voici maintenant la condition ou fondation expresse que M. Morel veut très déterminément insérer dans le contrat. Nous serons à perpétuité tenus de célébrer un service ou une messe solennelle pour le repos de son âme au jour anniversaire de sa mort[1]. »

1. Il y a lieu de croire que la condition imposée par l'abbé Morel fut acceptée. Dans la marge de la lettre au P. de Ravignan, on lit ces mots écrits par le P. Roothaan : *Non impedit.* Le vénérable chanoine mourut en 1849 ; la chapelle fut alors presque entièrement reconstruite et considérablement agrandie.

A s'en tenir à l'appréciation du Père de Ravignan, le clergé en général voyait sans déplaisir l'arrivée des Jésuites, beaucoup de familles distinguées et pieuses, avec satisfaction; quant à l'ensemble de la population, « je ne crois pas, dit-il, qu'elle soit prévenue contre nous; toutefois juifs et protestants sont fort influents et agissants à Bordeaux ». (30 Octobre 1837.) Mais deux mois plus tard, mieux éclairé peut-être, il est aussi moins rassuré : « Notre situation ici est délicate, non exempte d'appréhensions et de dangers. Des menaces sont dites et répétées contre nous. Il semble qu'il y ait recrudescence dans l'irritation contre le nom de Jésuite, dans les attaques contre le clergé. » (8 Janvier 1838.)

Les débuts en effet de la petite résidence furent peu encourageants. A Bordeaux, semble-t-il, on croyait les Jésuites assez riches pour se passer des secours de la charité; une souscription, ouverte sous le patronage de l'archevêque pour leur procurer les ressources indispensables, avait peu de succès. Pour le présent c'était la détresse, et on ne savait trop sur qui ni sur quoi appuyer une espérance pour l'avenir. Le Provincial de Lyon, étant venu faire sa visite au cours de l'été, commençait son rapport sur un ton pres quelugubre : « J'ai éprouvé à Bordeaux des difficultés auxquelles j'étais loin de m'attendre. » (7 Juin 1838.) Le Père de Ravignan lui-même, et il n'était pas seul de cet avis, proposait d'abandonner la position. Cependant, après mûr examen, ce parti fut jugé inadmissible. La Compagnie avait été appelée à Bordeaux par l'archevêque, un vaste champ d'action s'ouvrait à elle dans la ville, dans le diocèse et dans toute la région, où elle ne possédait pas d'autre maison; pouvait-elle se retirer sans compromettre son honneur, sans aller contre les indications de la Providence suffisamment manifestées? La conclusion fut que non seulement on devait rester, mais qu'il fallait sans attendre davantage sortir de l'état provisoire où l'on se trouvait. Un prêtre de Bordeaux, devenu Jésuite sur le tard, le Père Jean-Baptiste Estébénet

désirait consacrer sa petite fortune à l'établissement de la Compagnie dans sa ville natale ; cette fortune consistait en propriétés immobilières ; elle fut réalisée et servit à l'achat des maisons et du jardin que dès le premier jour on avait jugés nécessaires à l'installation de la résidence [1].

Malgré les difficultés du début, et même pendant la crise de la première année, les Jésuites avaient trouvé abondamment à exercer leur zèle dans la ville et le diocèse de Bordeaux. Les prémices de leur apostolat paraissent avoir été consacrées aux Missions de campagne. Une lettre du Père de Ravignan du 8 janvier 1838 nous apprend en effet que les quatre Pères sous ses ordres viennent de s'y employer pendant deux mois. « Dieu les a tout à fait bénis, et Mgr l'archevêque m'en a exprimé sa vive satisfaction. » Chacune des années suivantes la correspondance du Supérieur mentionne pareillement des Missions plus ou moins nombreuses données çà et là à travers le diocèse. On paraît en faire, sous le supériorat du Père de Ravignan, le ministère préféré de la résidence de Bordeaux. Et le Père Roothaan de répondre : « Le succès des Missions données dans les campagnes m'a consolé, mais je n'en ai pas été surpris. Ce ministère est si propre à la Compagnie et si conforme à son esprit ! Notre-Seigneur semble vouloir encourager ceux qui s'y livrent, par l'abondance des fruits qu'il leur accorde. » (26 Janvier 1839.) Signalons en passant la présence du Père Guyon dans le voisinage : « Il vient de prêcher la Mission, écrit le Père de Ravignan, à

1. Dans une lettre du 9 juillet 1838, le P. de Ravignan informe le Père Général que Mme de Bergeron a consenti à céder ses immeubles ; les contrats de vente sont signés. « La Compagnie est propriétaire d'un quarré (*sic*) de maisons et jardins formant avec notre chapelle un lieu très propre et très avantageux pour une résidence. Nous ne jouirons que successivement des diverses parties, et il y aura par la suite de grandes réparations à faire. Le prix total d'achat est de 80.000 francs, pour lesquels des termes fort longs sont accordés. Nous allons vendre les maisons du P. Estébénet pour en payer une partie. » Ces acquisitions comprenaient les nos 14 et 16 de la rue Margaux, et un bâtiment sur l'impasse Sainte-Catherine.

Libourne, tout près de nous. Tout s'est passé paisiblement. Ce bon Père remue puissamment les masses ; seulement il est d'une longueur interminable en chaire. » (31 Décembre 1840.) D'après le Père Richardot, on s'en souvient peut-être, il y restait volontiers deux heures d'horloge, et il se faisait écouter.

Parmi ceux que la résidence de Bordeaux peut regarder comme ses fondateurs en compagnie du Père de Ravignan, nous trouvons le Père Pierre Goudelin, prêchant encore des Missions de campagne malgré ses soixante ans passés et surtout donnant chaque année jusqu'à neuf retraites pastorales. Le Père Antonin Maurel, qui devait achever aux pieds de Notre-Dame de Fourvière une longue carrière toute de zèle ardent et candide, débutait alors dans la prédication. Le Père de Ravignan encourage ses essais et note ses progrès. « Ce jeune Père, écrit-il, a plu beaucoup par son ardeur, son caractère et sa vertu... Pour les Missions et les œuvres il m'est demandé de tous côtés... Il se montre toujours l'apôtre le plus dévoué ; mais il faudrait un grain de prudence de plus... » Le Père Louis Ribeaux était l'homme du confessionnal ; il y passait la journée presque entière. « Il a la confiance générale et il la mérite. » (2 Janvier 1842.) Nommons encore le Père Jean-Baptiste Valgalier, autre jeune missionnaire plein d'entrain et de feu, dont le Père de Ravignan dirige et contient l'ardeur, lui imposant, comme au Père Maurel, d'écrire ses sermons ; le Père Ferdinand Brumauld que nous retrouverons au cours de notre Histoire, les PP. Maurice Ogerdias, Augustin Mauret, Louis de Bouchaud, Maurice de Soissan, etc.

Les Missions au dehors n'absorbaient pas toute l'activité de la résidence naissante. A Bordeaux même le travail ne manquait pas aux ouvriers ; l'archevêque avait tout d'abord confié aux Jésuites la congrégation des Dames de la ville [1] ; mais dans le choix des autres œuvres

1. « Mgr nous a chargés de diriger ici, dans notre église, l'association

s'accuse la préférence du Père de Ravignan pour les plus humbles. C'est dès la première année une sorte de Mission à l'hôpital général, puis le service religieux auprès des jeunes détenus du pénitencier de Saint-Jean. C'est l'abbé Dupuch, alors vicaire général de Bordeaux et plus tard évêque d'Alger, qui avait proposé aux Jésuites de se charger de ce ministère. « J'ai accepté avec joie », écrit le Supérieur. (12 Octobre 1838.) — « Nous confessons beaucoup, dans toutes les classes de la société, écrira le successeur du Père de Ravignan, mais les pauvres sont incomparablement les plus nombreux. » (3 Juillet 1843.) Enfin, dès les premiers jours aussi, on inaugura les retraites publiques et privées. « Notre petite résidence commence les œuvres de la Compagnie. Les Exercices spirituels ont été donnés à la plupart des communautés de la ville, et avec fruit. Nous avons eu en retraite chez nous quelques prêtres du diocèse et d'ailleurs. Mgr l'évêque de Saint-Flour[1] est du nombre de ces retraitants. » (12 Octobre 1838.)

Le Père de Ravignan fut Supérieur de la maison de Bordeaux pendant les cinq premières années. (Septembre 1837-août 1842.) Il avait coutume de passer à la campagne les mois d'été pour composer ses conférences [2]; la station de Carême l'appelait à Paris, celle de l'Avent dans quelque autre grande ville. Au fur et à mesure du progrès de son apostolat les séjours dans la capitale s'allongeaient, si bien qu'une bonne partie de son temps était prise par d'autres intérêts que ceux de la résidence dont il avait la charge. Du point de vue bordelais la chose était sans doute regrettable. Le Supérieur eût rendu plus

ou congrégation des dames de la ville. » (Le P. de Ravignan au Père Général, 9 juillet 1838.)

1. Mgr Marguerie.

2. Le P. Estébénet avait donné à la résidence de Bordeaux sa maison de campagne de Canolles ; c'est là que le P. de Ravignan se retirait pour travailler dans la solitude et le silence. Les Jésuites en jouirent jusqu'en 1866 ; ils furent alors expropriés par la ville pour cause d'utilité publique, et acquirent en échange la campagne dite de Puységur.

de services à Bordeaux en y demeurant davantage. Quoi qu'il en soit et malgré ses fréquentes absences, la Compagnie de Jésus lui est redevable plus qu'à personne « de l'estime et de la vénération », ce sont les termes du Père Maillard, dont elle jouissait alors dans cette ville. « Le Père de Ravignan, écrivait-il, est à Bordeaux une puissance ; par ses talents et son caractère il exerce un véritable ascendant sur les autorités civiles aussi bien que parmi le clergé. Il ne pourrait guère quitter le poste sans un dommage réel pour une maison qui a encore besoin de lui. » (Juin 1840.)

Cependant le moment vint où le conférencier de Notre-Dame dut être définitivement fixé à Paris. On lui donna pour successeur le Père Jean Portal. (15 Août 1842.) La résidence avait grandi; elle ne comptait pas moins de dix-huit religieux, dont onze prêtres. Aux œuvres déjà existantes, nous voyons s'ajouter une congrégation d'Enfants de Marie recrutée dans les rangs de la société bordelaise; mais en même temps une autre, bien plus nombreuse, réunit les servantes. Le nouveau Supérieur croit devoir faire une tentative pour enrôler les hommes dans une association pieuse, mais sans grande espérance et aussi sans succès; décidément Bordeaux est réfractaire. L'administration du Père Portal ne fut d'ailleurs pas très heureuse ; certains défauts de caractère s'alliaient fâcheusement chez lui à des qualités sérieuses et même brillantes. Envoyé à Toulouse en 1845, il demanda, l'année suivante, en compagnie du Père Charles Deplace, à être relevé de ses vœux. Il fut remplacé à Bordeaux par le Père Eugène Peyrard. Les maisons de la Compagnie étaient à ce moment menacées de dissolution. Les Jésuites de Bordeaux faisaient assez peu de bruit pour pouvoir espérer qu'on les oublierait. « Notre résidence, écrivait le Supérieur, profite de son obscurité pour vivre ; seuls les amis s'occupent d'elle... L'archevêque surtout continue à nous couvrir de sa sincère affection. » (7 Octobre 1845.)

III

Le 29 avril 1840 le Père Maillard écrivait au Père Général : « J'ai fait une petite excursion à Grenoble le lendemain de Pâques. J'y ai vu Mgr l'évêque, MM. les grands vicaires, le digne curé de la cathédrale et plusieurs personnes des plus notables de la ville. Partout l'accueil a été le même, plein de bonté, de confiance et d'affection sincère pour la Compagnie. Une maison a été achetée pour nous et nous est donnée en toute propriété, sans aucune condition. Elle sera meublée et disposée pour nous et nos usages aux frais de nos amis et bienfaiteurs. Il y a un jardin, assez peu spacieux, il est vrai, mais de plus, et surtout, une chapelle publique où nous pourrons librement et sans difficulté exercer le saint ministère. »

L'initiative de l'établissement de la Compagnie de Jésus à Grenoble appartient à M. l'abbé Gérin, curé de la cathédrale pendant vingt-six ans, de 1835 à 1862. C'était un prêtre de l'école du Curé d'Ars, lequel d'ailleurs le tenait en singulière estime et l'appelait son cousin. « Que venez-vous chercher ici, disait-il aux pèlerins qui lui arrivaient de Grenoble, quand vous avez chez vous le curé de Notre-Dame ? » Accablé par l'administration d'une grande paroisse, ce saint prêtre avait de bonne heure songé à se procurer des auxiliaires pour le ministère de la confession et de la prédication. Quand on sut qu'il voulait faire appel aux Jésuites, l'émoi fut grand, aussi bien dans le clergé que parmi les laïques. On ne se fit pas faute de représenter au curé de Notre-Dame qu'il allait se donner des concurrents redoutables, que les religieux en général, et les Jésuites en particulier, ont l'humeur envahissante, qu'ils attireraient tout à eux, que finalement sa paroisse aurait à souffrir du voisinage. L'abbé Gérin voyait les choses de trop haut pour se laisser toucher par des considérations de mesquine rivalité. Il alla de l'avant, obtint l'agrément du pieux évêque de Grenoble,

Mgr Philibert de Bruillard[1], et sut intéresser à son entreprise des personnes charitables. Son avoir personnel montait à la somme de 600 francs ; c'est tout ce qu'il avait économisé, après avoir été cinq ans à la tête de la première paroisse de la ville épiscopale. Il en fit généreusement le sacrifice pour une œuvre qu'il estimait utile entre toutes au bien des âmes[2]. Le 7 janvier 1840, l'abbé Gérin adressait directements a requête au Général de la Compagnie : « Une dame noble de la ville[3], lui disait-il, a mis à notre disposition une somme de 30.000 francs pour faire l'acquisition d'un local magnifiquement situé très voisin de l'église ancienne du Sacré-Cœur... Nous donnerons irrévocablement cette maison et toutes ses dépendances à votre Société. »

Les Jésuites prirent possession de leur nouvelle résidence et célébrèrent la messe pour la première fois dans leur petite chapelle le 15 novembre 1840. La communauté comprenait quatre prêtres, le Père Julien Jordan, Supérieur, les PP. Charles Deplace, Charles Franchet d'Espérey et Étienne Montial, avec trois Frères coadjuteurs. Quelques semaines plus tard, le Père Jordan rendait compte de la situation dans une lettre au Père Général : « Mgr l'évêque, qui avait daigné nous faire don d'un autel en marbre, a voulu faire la bénédiction solennelle de la chapelle ; elle a eu lieu le jour de l'octave de saint François-Xavier. (10 décembre.) Le digne prélat, dans une allocution qu'il a adressée aux fidèles présents, a parlé des diverses œuvres auxquelles nous devons nous appliquer, de la manière la plus aimable pour nous... Il

1. Mgr Philibert de Bruillard, d'abord curé de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris, avait été directeur de la Congrégation après la mort de l'abbé Bourdier-Delpuits.

2. Il ne cessa de témoigner la plus affectueuse bienveillance aux « concurrents » qu'il s'était donnés. La mémoire de l'abbé Génin est restée en vénération à Grenoble ; la voix populaire lui attribuait des miracles. Sa vie a été écrite par le P. Amédée de Damas, Supérieur de la résidence en 1868.

3. Mme la Comtesse d'Agoult.

n'a point oublié les bienfaiteurs, celle surtout à qui nous devons davantage... Des cinq curés de la ville il n'y en a qu'un seul qui ne paraisse pas bien disposé en notre faveur... Les autorités ne nous sont pas hostiles. Mgr a dit nettement au préfet qu'il avait des Jésuites et qu'il en était très content. — Au reste, a-t-il ajouté, ils sont ici comme prêtres auxiliaires, et mon diocèse en avait bien besoin. — Les œuvres se pressent en foule. Nous ne faisons que d'arriver et il a fallu donner retraites sur retraites et des retraites de haute importance, comme celle du grand séminaire et des deux petits séminaires diocésains. » (2 Janvier 1841.)

En tête des œuvres établies dans la chapelle de la résidence les Annales mentionnent les réunions des petites filles des écoles de la Providence, pour lesquelles fut créée la première congrégation. Viennent ensuite celle des jeunes garçons et celle des hommes, qui étaient en plein épanouissement dès la troisième année après l'arrivée des Jésuites. On les voit aussi pénétrer à l'hôpital, y donner les exercices de la retraite et même faire un intérim du service de l'aumônerie. Tout d'abord l'un d'eux avait été admis à l'hôpital militaire et y exerçait un ministère fructueux, lorsqu'un jour, sans autre avis, il s'en vit barrer l'entrée par un factionnaire. L'interdiction ne fut levée qu'au bout de deux ans. Grenoble, place forte de première classe, a une garnison nombreuse; là comme ailleurs, les Jésuites ont toujours été heureux de réserver pour les soldats le meilleur de leur dévouement, dévouement quelquefois encouragé, plus souvent entravé.

Cependant le personnel augmentait avec le progrès des œuvres; le logis avait bien été aménagé du mieux qu'on avait pu ; le Supérieur rendait témoignage au Père de Raze qui, écrivait-il, « a dirigé les travaux avec un zèle digne de tout éloge et un succès qui excite l'admiration de ceux qui connaissaient autrefois cette maison ; on s'étonne qu'il en ait tiré un parti si avantageux ». Mais toute l'ingéniosité de l'excellent Père n'avait pas préparé dans une

demeure trop étroite une place suffisante pour la communauté agrandie. Elle allait compter un total de dix religieux, dont sept prêtres, et ce nombre devait s'accroître encore les années suivantes [1]. Le besoin s'imposait d'une autre installation pour laquelle les ressources manquaient. La Providence y pourvut. M. de Saint-Ferriol, dont le fils était entré dans la Compagnie peu d'années auparavant [2], s'offrit à acheter une maison voisine de celle que l'on occupait, mais beaucoup plus vaste et plus commode. (Août 1842.) Seulement il fallait patienter près de deux ans avant d'en avoir la jouissance. Le Père Maillard, en donnant au Père Général la nouvelle de cette acquisition, proposait de faire abandon pour une bonne œuvre de la maison que l'on quitterait. A quoi le Père Roothaan répond : « Je verrai avec plaisir cette preuve de désintéressement de la Compagnie. » (7 Septembre 1842.)

L'activité des Jésuites, le progrès rapide de leurs œuvres, l'influence qu'ils prenaient à Grenoble devaient fatalement éveiller des inquiétudes et leur susciter des oppositions. Elles ne se firent pas attendre. Ce fut le préfet de l'Isère qui ouvrit les hostilités dans le courant de l'année 1842. Nous en trouvons l'écho dans la correspondance du Provincial de Lyon : « Depuis six mois, écrivait-il, au début de l'année suivante, un orage sourd grondait sur la résidence de Grenoble. Le préfet avait juré de faire fermer la chapelle, et avait réussi à obtenir du ministre un ordre formel pour cela [3]. » Cet ordre, ou si l'on veut, cette invitation avait été adressée à l'évêque. En ce temps-

1. En 1850, la résidence de Grenoble se composait de 8 prêtres et 5 Frères coadjuteurs, au total 13 religieux.

2. Gabriel de Saint-Ferriol, né à Grenoble le 24 février 1816, élève de Saint-Acheul, puis de Fribourg, entré au noviciat le 17 novembre 1837, partit pour la Mission du Maduré, où il mourut du choléra le 19 juillet 1846. La maison achetée en 1842 était au n° 5 de la Place des Tilleuls. La résidence fut transférée plus tard au n° 11.

3. Au R. P. Général 7 janvier 1843. Le préfet de l'Isère était M. Pallenc.

là, nous l'avons déjà vu, l'administration supérieure n'aimait pas à prendre l'odieux de ces sortes de mesures ; elle préférait s'en décharger sur les chefs des diocèses. Mgr de Bruillard répondit que, si le gouvernement voulait fermer les chapelles non concordataires de sa ville épiscopale, il en avait le pouvoir, mais que pour lui, ce n'était pas son affaire. Il paraît bien que le ministre revint à la charge ; les moyens d'intimidation ne lui manquaient pas ; l'évêque resta inébranlable. « Il a résisté, écrivait le Père Maillard, et il résiste encore. » On ne jugea pas à propos de recourir à la force ; l'opinion publique eût été mal impressionnée par une exécution de ce genre. « Nous avons pour nous, écrivait le Père Jordan, le maire, le président du tribunal[1], plusieurs membres influents de la Cour royale, et ce qui vaut mieux encore deux députés. J'espère que, sous le nombre et le poids des réclamations, le préfet sera bientôt contraint de nous laisser en paix. » (4 Janvier 1843.)

Les susceptibilités et les contradictions ne furent pas seulement le fait des adversaires ; il faudrait être naïf pour s'en étonner. Ce qui est certain toutefois, c'est que ni l'évêque, ni le saint curé de la cathédrale ne se départirent jamais de leurs premiers sentiments pour la famille de saint Ignace. Mgr de Bruillard se montra jusqu'à la fin et en toute circonstance l'ami et le défenseur résolu des Jésuites. « Notre vénérable et saint évêque, écrivait le Père Jordan, est toujours un père pour nous. » (30 Janvier 1845[2].)

Le clergé régla son attitude à leur égard sur celle d'un prélat qui inspirait le respect et la confiance par ses vertus

1. Maire de Grenoble, M. de Miribel. Président du tribunal, M. Accarias.

2. Voici, entre beaucoup d'autres, un trait où se voit la tendre et généreuse affection de Mgr de Bruillard pour la Compagnie. Un Père de la résidence, à la veille de prononcer ses derniers vœux, avait fait, selon la prescription de l'Institut, sa tournée de mendiant. L'évêque se plaignit aimablement qu'il eût oublié de frapper à la porte de l'évêché ; le reproche était accompagné d'un billet de 500 francs.

autant que par son grand âge et ses longs services. Quant à l'abbé Gérin, il vit à l'œuvre pendant vingt-deux ans les « concurrents » qu'il s'était donnés, et il ne paraît pas qu'il ait eu jamais à se plaindre de leurs empiètements : « Vous m'aviez annoncé, disait-il à ses confrères, que les Jésuites feraient le vide autour de mon confessionnal ; depuis qu'ils sont là, il y vient encore plus de monde qu'auparavant. » C'est que, de fait, créer une maison religieuse sur une paroisse c'est y ouvrir une source de vie chrétienne, et il est bien impossible que la vie chrétienne coule plus abondamment, sans que finalement la vie paroissiale n'en soit augmentée. Aussi, sur son lit de mort et quelques heures avant de rendre le dernier soupir, le saint curé disait à un ami qui le visitait : « C'est pourtant moi qui ai procuré les Jésuites à ma paroisse. » Au moment de paraître devant Dieu ce souvenir lui était une consolation.

La résidence de Castres suivit celle de Grenoble à deux ans d'intervalle. Castres-sur-l'Agout est le grand centre industriel du département du Tarn ; avec ses 30.000 habitants la ville dépasse le chef-lieu en importance. Elle fut jusqu'à la Révolution le siège d'un évêché ; aujourd'hui elle appartient au diocèse d'Albi. Les protestants y sont en grand nombre, et c'est peut-être à ce voisinage que la population catholique doit de s'être maintenue dans une certaine ferveur religieuse. Une association pieuse groupait plus de deux cents chrétiens pratiquants. Parmi eux se distinguaient plusieurs anciens élèves des Jésuites de Bordeaux. Depuis bien des années déjà les amis de la Compagnie lui avaient fait des avances. En 1840 et 1841 deux Jésuites furent appelés pour prêcher la station de Carême à la cathédrale. Tout fut préparé pour l'établissement d'une résidence ; l'archevêque d'Albi, Mgr de Jerphanion, joignit ses instances à celles de ses ouailles. Le Provincial de Lyon eut presque la main forcée et le Père Général lui-même écrivait : « On

ne peut plus reculer. Prions seulement le Seigneur que l'augmentation du nombre des résidences n'en diminue pas la valeur. » (24 Juin 1842.)

Avant la fin de l'année la petite communauté s'installa aux allées de Corbière ; la Compagnie de Jésus n'avait que des actions de grâces à rendre à la Providence et à ceux qui s'étaient faits ses instruments. Le Père Maillard y vint faire la visite canonique pendant l'été de 1843 : « Rien n'égale, écrivait-il, le contentement et l'empressement de nos amis. Grâce à leur générosité nous avons ici une maison fort commode et très religieuse, un jardin plus que suffisant, une église surtout qui, lorsqu'elle sera terminée, ne laissera rien à désirer. Le maire, le sous-préfet, la famille Soult nous sont favorables, sans compter la meilleure portion du clergé et Mgr l'archevêque d'Albi, qui est vraiment admirable. Tout près de la résidence et sur un côté du jardin est une maison destinée aux prêtres retraitants. Trois ou quatre bons ouvriers à Castres feront beaucoup de bien. Les œuvres de tout genre sont demandées avec instance... » (24 Juillet 1843.)

La résidence compta dès le début sept religieux dont quatre prêtres ; le Père Claude Ramel en était le Supérieur. Voici comment il rendait compte des premiers travaux de la Compagnie à Castres : « Depuis cinq mois environ que nous sommes réunis, nous avons donné à nous quatre dix retraites de communautés ou petits séminaires, deux Missions, l'une de trois semaines, l'autre de cinq, quatre stations de Carême dans le diocèse, un mois de Marie et quantité de sermons ici et là. Nous dirigeons l'association des hommes qui comprend deux cent cinquante membres... Nous avons toute une maison pour les retraites de prêtres, qui vont commencer dans deux mois. Nous comptons en donner sept dans l'année, qui peuvent réunir chacune vingt retraitants. L'église que l'on ouvre en ce moment pourra contenir sept à huit cents personnes, elle sera la seule église du diocèse dédiée au Sacré-Cœur. » (4 Juin 1843.)

La modeste résidence ne se ressentit guère de la furieuse campagne déchaînée alors contre les Jésuites. A la veille de l'expulsion de 1845 trois Pères donnaient à Rabastens une Mission de cinq semaines. Ils prêchaient le Carême à Castres même, à Albi, à Lavaur, à Cahors, et le Supérieur pouvait écrire : « Les bénédictions du ciel accordées à nos ministères ont été cette année, sans doute à cause des persécutions, plus abondantes que jamais. » (13 Avril 1845.) « Nous avons bien ici, disait-il dans la même lettre, quelques ennemis ; j'ai su même qu'ils ont essayé des pétitions pour nous faire expulser ; mais les deux députés de Castres se chargent de nous défendre ; le maréchal Soult[1] sait parfaitement à quoi s'en tenir à notre sujet, et pardessus tout le Sacré Cœur est notre sauvegarde. Aussi j'espère annoncer à Votre Paternité dans ma prochaine lettre l'heureuse ouverture de notre église qui se fera sans bruit. » Effectivement l'église du Sacré-Cœur fut bénie et ouverte au public en la fête de saint Ignace de cette même année. (31 Juillet 1845.)

La résidence de Dôle pourrait figurer au catalogue des fondations de cette époque ; elle était en effet presque éteinte au moment de l'érection de la Province de Lyon, et cette date est pour elle celle d'une véritable résurrection.

Nous avons dit plus haut les rigueurs administratives qui, par un fâcheux privilège, s'étaient acharnées contre cette malheureuse maison. Les correspondances laissent entrevoir une situation désespérée. Le Supérieur, le Père Emmanuel Bayard, avait insinué qu'on ferait bien d'aller chercher ailleurs la liberté de vivre et de travailler.

1. Le maréchal Soult, duc de Dalmatie, était alors président du Conseil des Ministres. Sa famille établie à Castres y était naturellement en grande considération. Nous trouvons dans les Archives de la Province de Lyon la note suivante : « Le maréchal Soult et sa famille ont contribué puissamment à l'établissement de la résidence de Castres, au moins par leur sympathie déclarée. » Les deux députés étaient le marquis de Dalmatie et M. Bernadou.

Le Père Général fait répondre le 1er septembre 1836 : « La Compagnie est depuis trop longtemps à Dôle pour songer à abandonner ce poste, quand même on en offrirait de plus avantageux. » Trois mois plus tard, le Père Renault, après sa visite officielle, fait entendre une note qui sonne comme un glas. « J'ai visité Dôle du 12 au 20 novembre. Ce n'est plus qu'une ombre de résidence... » (8 Décembre 1836). « Après les mesures violentes et arbitraires prises contre nous, il y a près de trois ans, continue le Provincial, l'amour-propre des autorités serait humilié d'une victoire remportée sur elles, si nous paraissions encore dans la chaire de l'église paroissiale. » Mais loin de se décourager, le Père Renault annonce qu'il se propose de renforcer la résidence trop négligée jusqu'alors.

En effet, dès l'année suivante, le Père Henri Delfour était appelé de Lyon pour remplacer le Père Bayard. Le nouveau Supérieur n'avait que trente-quatre ans ; mais un beau talent de parole, joint à l'affabilité du caractère et à une parfaite bonne grâce, lui permit de regagner rapidement pour lui et pour ses frères le terrain perdu. Un revirement se fit dans l'opinion et l'attitude même des plus prévenus. Au bout de quelques mois, le Père Delfour pouvait écrire à Rome : « Tout semble se préparer ici pour un avenir meilleur. J'ai prêché et fait prêcher à la paroisse. Non seulement il n'y a pas eu d'opposition, mais je puis dire qu'il y a eu même de la faveur. On fait plus que nous écouter, on nous désire, on dit du bien de nous et on paraît rougir du passé. M. le sous-préfet jadis si hostile, M. le Maire qui vient d'entrer en charge et celui qui vient de se démettre m'ont rendu visite et m'ont témoigné, je dirai plus que de la bienveillance, de la confiance et de l'amitié. Mgr notre évêque me dit d'aller de l'avant, que le moment est venu...[1] » (5 Décembre 1836.)

Dès lors en effet la maison de Dôle reprend vie et

1. Sous-préfet de Dôle, Marquiset ; maire, baron Bouvier, démissionnaire sur la fin de 1837 et remplacé par M. Rigolier de Parcey.

vigueur. La correspondance des Supérieurs, les comptes rendus de la visite provinciale annuelle témoignent qu'il y règne une grande activité et qu'il ne reste plus trace des préventions d'autrefois. Les Pères se succèdent pour les stations dans la chaire de l'église paroissiale. « J'ai prêché le Carême à Dôle, écrit le Père Delfour, et Dieu a daigné bénir ma parole. On a compté plus de trois mille communiants... Tout s'est passé dans le plus grand calme; pas une plainte, pas l'ombre d'une opposition. Il semble que Dieu se plaise de plus en plus à nous dédommager et consoler de toutes les anciennes tracasseries suscitées à cette résidence. »

A la suite du Carême de l'année précédente prêché par le Père Guillermet, les Jésuites avaient reçu du clergé de la ville un témoignage d'estime et de confiance qui dut leur être précieux entre tous. « M. le curé, lisons-nous dans une lettre du Supérieur, vient de nous remettre le soin d'une congrégation d'hommes fondée et dirigée autrefois par nos Pères, mais qui, depuis 1830, était restée sous la direction de MM. les ecclésiastiques de la paroisse. » (17 Juin 1838.) Mieux encore ; le clergé du diocèse de Saint-Claude et des diocèses voisins s'habituait à venir se retremper à la résidence de Dôle dans les Exercices spirituels. Dès 1838, le Père Delfour pouvait écrire : « L'œuvre principale de cette année, après les Carêmes, a été celle des retraites ecclésiastiques. Celles que nous donnons chez nous ont pris faveur et accroissement. Depuis Pâques jusqu'à la Toussaint les Exercices s'ouvraient régulièrement deux fois par mois et assez ordinairement dix à douze prêtres y prenaient part. Plus de cent prêtres se sont ainsi mis à l'école de saint Ignace. Afin de les recevoir plus convenablement l'année prochaine, nous sommes en train d'aménager un corps de logis. » (13 Novembre 1838.)

Le Père Delfour ne passa que deux ans à Dôle ; les papiers de famille mentionnent un fait sans importance en lui-même, mais qui prouve quelle estime il avait su y

conquérir. Peu de temps avant son départ, le curé-archiprêtre et le sous-préfet ayant eu une contestation convinrent de soumettre le litige au Supérieur des Jésuites et de s'en rapporter à sa décision. Le Père Delfour envoyé à Aix eut pour successeur à Dôle le Père Théofred Richard, lequel fut à son tour remplacé par le Père Philibert Guillermet, un robuste missionnaire que nous avons vu faire ses premières campagnes aux temps héroïques de Vals et de Lalouvesc. (15 Août 1842.) La petite résidence, qui avait failli quelques années auparavant périr de langueur, atteignit alors son plein développement ; elle ne compta pas moins de quatorze religieux, dont neuf ou dix ouvriers apostoliques en pleine activité de service. La situation de Dôle au point de contact des quatre diocèses de Besançon, de Saint-Claude, d'Autun et de Dijon favorisait le rayonnement de leur ministère. « Ces quatre diocèses, écrivait le Père Guillermet, nous offrent deux fois plus de travail que nous n'en pouvons faire... Outre sept retraites pastorales, les Pères de cette résidence ont donné pendant le dernier semestre les Exercices de la retraite dans vingt-cinq communautés religieuses et sept Missions... Nous allons partir par groupes de trois pour faire la Mission simultanément dans trois chefs-lieux de canton... D'ailleurs l'esprit public nous est maintenant aussi favorable à Dôle qu'il nous a été contraire, il y a quelques années [1]. »

Parmi les œuvres organisées à la résidence elle-même il en est une qui nous paraît mériter une mention spéciale. Il s'agit d'une congrégation des jeunes filles de la société qui ne se contentaient pas de réunions pieuses, mais qui adoptaient chacune une jeune fille pauvre qu'elles assistaient et instruisaient. Il y avait là un essai de patronage intéressant, dont malheureusement on a négligé de nous faire connaître les résultats. L'essai a été renouvelé en des temps plus rapprochés de nous, non sans un peu de

1. Au R. P. Général 2 janvier 1843, 2 janvier 1844.

bruit et d'ostentation ; on était allé chercher des modèles en Angleterre. L'œuvre de Popincourt, imitée des *settlements* de Londres, a eu une existence éphémère, sur laquelle il n'est pas à propos de revenir.

Aux Jésuites de Dôle était réservé l'honneur et la joie de restaurer l'antique pèlerinage du Mont-Roland. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire du sanctuaire fameux, où le nom du héros légendaire se trouve associé à celui de Notre-Dame. Aucun autre ne fut plus cher à la piété des populations de la Franche-Comté et de la Bourgogne. Pendant des siècles elles y affluèrent par troupes innombrables. Puis vint la Révolution ; l'église, le monastère, tout fut saccagé, il ne restait guère à l'époque dont nous parlons que des ruines et des souvenirs. La désolation de ce lieu saint projetait comme une ombre de tristesse sur la ville et la contrée qu'il domine.

Dès leur arrivée à Dôle les Jésuites avaïent regardé du côté du Mont-Roland avec une pieuse convoitise, et ils s'étaient promis, si la Providence leur en fournissait le moyen, de faire refleurir le désert. Ils avaient l'assurance que leur entreprise trouverait de généreux concours. Aussi voyant le ciel se rasséréner ils mirent sans plus tarder la main à l'œuvre ; on peut suivre dans la correspondance des Supérieurs les démarches de toute sorte qui furent enfin couronnées de succès sur la fin de 1843. Le Père Guillermet en envoyait la nouvelle au Père Général avec ses vœux de bonne année au début de l'année suivante : « Les ruines du sanctuaire de Notre-Dame de Mont-Roland, avec l'aile du monastère restée debout et l'enclos, ont été acquis à la résidence le jour même de l'Immaculée Conception, au prix de 16.000 francs. Nous avons été encouragés par la lettre de Votre Paternité du 25 septembre. »

Le prospectus de la reconstruction du sanctuaire était déjà imprimé à cette date et prêt à être lancé à travers les quatre diocèses qui confinent au Mont-Roland. Deux évêques avaient donné leur approbation ; on attendait

celle des deux autres. Mais pour cette fois l'affaire parut prématurée. Un nouvel orage commençait à se déchaîner contre les Jésuites. On résolut d'attendre des temps meilleurs. Le prospectus resta dans les armoires, et l'on se contenta de ramener un peu de vie dans les vieilles pierres. Tout d'abord la Madone y fut réinstallée en souveraine. « Le 1er mai, écrit le Supérieur, nous avons inauguré une belle statue en fonte de la Sainte Vierge. » (1er Juillet 1844.) Puis un corridor fut aménagé en chapelle dans ce qui restait de l'ancien monastère. Au cours de sa visite, le Père Maillard y célébra la messe en l'octave de l'Assomption. « C'était, écrit-il, la première depuis cinquante-trois ans. L'autel de marbre avait été donné par un vieux prêtre qui nous remerciait de l'avoir accepté. Malgré nos précautions pour tenir la chose secrète, un bon nombre de fidèles de la ville et des environs y étaient accourus, heureux de voir rétablir ce pèlerinage jadis si fréquenté... Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville de Dôle voit avec bonheur cette résurrection, et qu'elle nous défendrait, le cas échéant, des attaques des ministres. » (24 Août 1844.)

Dès lors la chaîne de la tradition était renouée, les sentiers du Mont-Roland furent de nouveau foulés par le pied des pèlerins ; à certains jours ils y vinrent en foule ; on dressait un abri de verdure pour les recevoir, et l'on y célébrait des solennités touchantes. Mais ce fut seulement sept ans plus tard (1851) que l'on entreprit la construction du gracieux monument qui couronne aujourd'hui la sainte colline. Le Mont-Roland n'est guère en effet qu'une colline, dernier contrefort d'un chaînon du Jura qui s'avance en promontoire dans les plaines de la Bresse charolaise. Il appartient au genre montagne comme Montmartre ou tout au plus le Mont Valérien. Revenons à Lalouvesc ; là nous sommes bien dans la montagne.

Nous avons vu la Compagnie de Jésus reprendre sa place auprès du tombeau de saint François Régis au

lendemain de la Révolution de 1830. Cette résidence, joyau de la Province de Lyon, eut des débuts particulièrement difficiles ; il fallut de longues années pour établir son statut canonique et lui faire un régime de tout point acceptable.

Le problème à résoudre fut tout d'abord de pourvoir à l'entretien des missionnaires sans aller contre les prescriptions de l'Institut, très sévères sur l'article de la pauvreté religieuse. Le village de Lalouvesc n'offrait d'autres ressources que les honoraires de messes et les quêtes ou offrandes à l'église. D'après leurs règles les Jésuites ne pouvaient user ni des unes ni des autres. Une première convention passée entre l'évêque de Viviers et le Père Druilhet, alors Provincial de France, dut être, pour ce motif, revisée sous l'administration du Père Renault. En vertu d'un nouveau contrat fait en 1837, tous les revenus du pèlerinage étaient perçus par le mandataire de l'évêque qui s'engageait à servir un modeste traitement aux missionnaires. Tout d'abord ils furent heureux de cet arrangement et ils en témoignent leur joie : « Plus d'obligation de dire des messes rétribuées. Nous ne nous mêlons plus de rien en fait de perceptions ou recettes quelconques pour le pèlerinage, ni des réparations tant à l'église qu'à la maison. C'est M. le curé et son vicaire qui en sont chargés [1]. » Mais bientôt les inconvénients apparurent. Le successeur du Père Renault ne craignait pas de déclarer la situation tout à fait fausse et intolérable : « C'est un véritable servage ; les Pères ne peuvent faire poser sans permission un carreau brisé ; en outre le traitement promis n'est pas versé exactement. Impossible par suite d'avoir un personnel en proportion des besoins. » (8 Juillet 1840.) Le Père Maillard conclut effectivement avec l'autorité diocésaine un nouveau contrat, qui garantissait à la communauté une existence plus correcte et plus décente [2].

1. Le P. Rigaud Supérieur au P. Général, 11 janvier et 6 juillet 1838.

2. L'évêque de Viviers était Mgr Guibert, plus tard archevêque de Tours, puis de Paris et cardinal. (*Convention pour Lalouvesc. Archiv. Lugd.* XXII, 996, 1032.)

Une autre amélioration, qui avait son importance, ne put être réalisée que trois ans plus tard. Voici comment le Provincial de Lyon en donnait la nouvelle : « Enfin la résidence a été séparée de la cure, et du coup voilà l'ordre et la discipline assurés. » (25 Mai 1844.) Toutefois, il y avait encore mieux à faire : Les Jésuites occupaient un immeuble communal dont la jouissance pouvait leur être retirée d'un jour ou l'autre. Le successeur du Père Maillard annonce que cet état de choses va cesser : « Mgr de Viviers vient de nous donner une preuve manifeste de sa bienveillance en nous concédant en toute propriété un terrain sur lequel nous bâtirons une maison à nous. Il nous a pressés lui-même de le faire pour consolider notre situation à Lalouvesc. » (31 Décembre 1846.) Le Père Roothaan s'empressa de faire exprimer la vive gratitude de la Compagnie à Mgr Guibert à qui elle devait d'être installée en un lieu qui lui était si cher, de telle façon que « ni les successeurs de Sa Grandeur, ni la commune, ni le Gouvernement ne puissent jamais l'en expulser ». (3 Février 1847.)

Dans la même lettre le Père Général formulait un vœu qui depuis bien des années hantait la pensée des missionnaires de Lalouvesc : « On dit que la chambre où est mort saint François Régis est habitée par un pauvre ménage et qu'il n'y a aucun signe particulier qui rappelle l'événement. Il serait à désirer que l'on en fît l'acquisition et que, sans en changer la forme, du moins à l'extérieur, on la convertît en oratoire, avec l'agrément de Mgr l'évêque. »

Ce pieux désir fut exaucé quelques années plus tard. Une lettre du Père Roothaan du 21 janvier 1849 félicite les Pères de Lalouvesc pour l'acquisition du vieux presbytère où est mort saint François Régis. Les travaux de réparation et l'aménagement en chapelle de la pauvre masure étaient terminés. Le Père Maillard, alors Provincial de Lyon pour la seconde fois, raconte ce qu'il vient de voir : « Nous avons trouvé à Lalouvesc nos braves Pères

réunis autour de Mgr l'évêque de Viviers. Le prélat s'était rendu sur la sainte montagne pour bénir solennellement la nouvelle chapelle érigée en l'honneur de saint François Régis dans la maison même où il rendit le dernier soupir. C'est un pieux et joli sanctuaire où vont affluer et puiser de touchants souvenirs les nombreux pèlerins qui accourent au tombeau du *Saint Père*. C'est une rotonde qui a l'avantage de laisser intact le pan de cheminée et le fond même de la pauvre demeure qui le vit mourir. Il y est représenté les bras étendus, les yeux ouverts et fixés sur Jésus et Marie qui lui apparaissent pour emporter son âme au ciel. A ses côtés est le bon Frère coadjuteur, témoin et compagnon de ses apostoliques travaux. Il récite encore les dernières prières, quand le saint est ravi et passe à la patrie éternelle. Le groupe religieux, presque de grandeur naturelle, est impressionnant; il inspirera de salutaires pensées aux pieux pèlerins et touchera bien des cœurs. *Defunctus adhuc loquetur.* » (7 Mai 1852.)

A cette date, les missionnaires habitaient déjà depuis deux ans la résidence bâtie sur le terrain donné par l'évêque de Viviers. Par une nouvelle faveur, le vénérable prélat venait de remettre complètement à la Compagnie la paroisse en même temps que le pèlerinage. Désormais le Supérieur de la résidence aurait aussi le titre et exercerait les fonctions de curé. Il y avait assez de bonnes raisons pour justifier, on pourrait dire, pour exiger une dispense à la règle générale. « L'acceptation de ce titre, écrivait le Père Général, ne peut, dans les circonstances présentes et vu votre position particulière, qu'être avantageuse soit pour la discipline religieuse, soit pour l'exercice du saint ministère; et pourvu que le casuel soit toujours fidèlement appliqué aux bonnes œuvres de la paroisse, l'esprit de pauvreté ne pourra pas en souffrir. » (21 Janvier 1849[1].)

1. Au sujet de la cure de Lalouvesc acceptée par les religieux de la Compagnie, le Père Roothaan écrivait au Provincial de Lyon : « Je vous

Au surplus cette résidence de Lalouvesc était un merveilleux foyer d'activité apostolique. Le pèlerinage d'une part, de l'autre les Missions dans les villes et les campagnes offraient au zèle des héritiers de saint François Régis un champ illimité. Il fallait s'y dépenser sans compter, mais devant l'abondance de la moisson les ouvriers oubliaient la peine qu'ils prenaient pour la recueillir. Les rares correspondances des missionnaires parvenues jusqu'à nous, les souvenirs consignés dans les Annales se résument en ces deux mots qui reviennent avec une monotonie touchante : beaucoup de fatigues, encore plus de consolations.

« Notre personnel, écrit le Père Rigaud, se compose toujours de sept ou huit Pères... Nous avons tous beaucoup travaillé depuis le 1er janvier. L'ouvrage est toujours bien au-dessus de ce que nous pouvons faire. Le pèlerinage est florissant. Pour les retraites et les Missions, nous sommes tellement pressés, harcelés par les demandes de MM. les curés qu'il est bien difficile de ne pas accorder au delà de nos forces. » (22 Juillet 1839.) Son successeur, le Père Casimir Laurens, est plus explicite encore : «... Nous serions trente missionnaires que tous auraient abondamment de quoi s'occuper. Il est impossible, mon Très Révérend Père, de se faire une idée du véritable feu roulant de Lalouvesc, si on ne le voit pas de ses yeux. Je souffre de voir nos Pères écrasés de travail le jour et la nuit en toute saison. Je fais bien tout ce que je puis pour leur ménager quelque repos... Mais *parvuli petierunt panem*, et hélas ! plus d'une fois *non erat qui frangeret eis* [1]. Comment s'arrêter ?... Nous

envoie la dispense que j'ai cru utile de demander à Sa Sainteté pour nos missionnaires de Lalouvesc *in perpetuum*. Ce moyen m'a paru le plus propre à couper court aux difficultés. Les rétributions dites *Jura stolae* et les aumônes pour les messes pourront être perçues par les Nôtres, à condition qu'elles seront consacrées soit aux dépenses du culte et à l'entretien de l'église, soit aux pauvres ou à quelque bonne œuvre en faveur de la paroisse. » (6 Mai 1850.)

1. « Les petits enfants ont demandé du pain, et il n'y avait personne pour leur en donner. » (Lamentation de Jérémie, IV, 4.)

avons donné pendant l'hiver dernier quatorze Missions dont plusieurs demandées avec instance depuis 1834, puis des retraites sans nombre, et j'ai encore le regret de faire beaucoup de mécontents parmi les curés. » (29 Août 1841.)

Aussi après chacune de ses visites, le Provincial a peine à contenir son émotion : « Lalouvesc, maison admirable, autant par le zèle et les travaux de nos ouvriers que par le concours, la foi et la piété des pèlerins. Il est impossible de dire, de se figurer même le bien qui s'accomplit là dans le cours de la belle saison, alors que des personnes de tout rang, de toute condition y affluent, soit pour se livrer aux saints Exercices sous la direction de nos Pères, soit seulement pour se confesser et communier au tombeau de saint François Régis. Impossible aussi de faire plus de Missions dans le reste de l'année. Les missionnaires sillonnent, au pied de la lettre, le diocèse de Viviers et même les diocèses voisins, heureux de marcher sur les traces de saint François Régis dont ils partagent et imitent la vie... » (Juillet 1841, août 1842.) Le *socius* du Provincial fait entendre une autre note : « Cette année le concours a été grand à Lalouvesc. Nos pauvres Pères s'y tuent. L'été ils travaillent jour et nuit ; l'hiver ils donnent des Missions. Je ne comprends pas comment ils peuvent y tenir. » (10 Octobre 1841.)

Toutefois la Providence avait amené au petit groupe des missionnaires de Lalouvesc un corps d'auxiliaires qui, pendant toute la période dont nous nous occupons, prit sa part du fardeau. Tout d'abord la maison de Notre-Dame-d'Ay parut destinée à leur servir de résidence pendant l'hiver[1] ; mais après un essai on reconnut que ce changement de domicile était une délicatesse superflue ; le vieux castel pouvait être mieux utilisé. A l'automne de 1839 le Troisième An y fut transféré d'Avignon ; la solitude,

1. « Nous sommes tous présentement à Notre-Dame-d'Ay, un Père et trois frères coadjuteurs exceptés, qui sont restés à Lalouvesc. » (Lettre du P. Rigaud, 11 janvier 1838.) « Chaque jour nous confirme dans la persuasion qu'une maison de ce genre est indispensable pour les ouvriers de Lalouvesc, même pendant l'été. » (Du même, 6 juillet 1838.)

le voisinage du tombeau de saint François Régis, l'atmosphère de paix, de piété et de zèle apostolique qu'on respirait au pied de la sainte montagne avaient fixé le choix des Supérieurs. Les missionnaires ne descendirent pas pour y chercher une température plus clémente ; ils allèrent évangéliser d'autres villages ; mais ce furent les Pères du Troisième An qui, à peine installés, montèrent à Lalouvesc prendre leur place et faire pendant un mois, en plein hiver, les Exercices spirituels. A la veille de Noël, le Père Fouillot écrivait : « Nous avons fait la grande retraite aux pieds de saint François Régis, qui nous a merveilleusement secourus. Jamais je ne m'étais senti aussi aidé en donnant les saints Exercices. Cette assistance nous a suivis quand nous sommes redescendus à Notre-Dame-d'Ay. » (23 Décembre 1839.)

Entre autres *expériments* obligatoires qui remplissent le Troisième An figure un mois entier de Mission. On ne pouvait être mieux placé qu'à Notre-Dame-d'Ay pour satisfaire à cette exigence de l'Institut. Le Père Rigaud parle dans ses lettres de « la soif ardente » qu'on a des Missions dans tout le pays d'alentour ; impossible de suffire à toutes les demandes. Aussi ce fut avec bonheur que l'on vit arriver le renfort des Pères du Troisième An ; les Supérieurs de Lalouvesc en parlent avec effusion dans leur correspondance : « Voilà le moment où les Tertiaires vont partir pour les Missions ; la plupart sont sous la conduite des missionnaires de la résidence. Ils font ainsi leur apprentissage. Mais avec quelle générosité, quelle chaleur de cœur ils donnent les prémices de leur apostolat ! Aussi Dieu bénit leurs travaux au delà de toute espérance... » (24 Janvier 1842.)

Les Pères du Troisième An apportaient un concours non moins précieux à la résidence de Lalouvesc pendant la saison du pèlerinage. Chaque samedi, plusieurs d'entre eux étaient désignés pour aller prêter main-forte aux missionnaires ; de bonne heure dans la soirée, ils faisaient à pied l'ascension par les sentiers de la montagne ; ils passaient

une partie de la nuit, parfois la nuit entière à entendre les confessions ; ils prêchaient et confessaient encore pendant les premières heures de la matinée, et ils devaient être de retour dans leur communauté pour le repas de midi. A certains jours de grande presse, on parvenait ainsi à compter jusqu'à trente confesseurs occupés à entendre les pèlerins arrivés de leurs villages à la tombée de la nuit pour s'en retourner le lendemain. On comprend combien les solitaires de Notre-Dame-d'Ay étaient attendus à la montagne et quel désappointement c'était quand ils venaient à manquer. — « Aujourd'hui dimanche, écrit le Père Laurens, leur retraite nous a privés de leur secours ; aussi quoique nous ayons confessé toute la nuit, nous avons eu la douleur de voir partir bien des pèlerins qui n'ont pu trouver de confesseurs. » (29 Août 1841.) On comprend mieux encore quelle dut être l'émotion du pauvre Supérieur, lorsqu'il apprit qu'il était question de transporter le Troisième An à Dôle. « C'est une vraie calamité, écrit-il, pour notre résidence à qui il rendait tant de services... Comment suffire avec nos seules ressources au travail que nous apportent chaque été quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille pèlerins?... » Ce sont presque exclusivement de pauvres gens de la campagne qui ne peuvent se donner un peu de liberté que le dimanche ; ils arrivent alors par milliers à la fois et quand ils sont là il faut bien les recevoir. Sans parler des autres, « c'est plus de dix mille confessions générales » à entendre chaque année. (29 Août 1842.)

Le transfert projeté n'eut pas lieu. Le Père Général, en apprenant que le Troisième An serait maintenu à Notre-Dame-d'Ay exprimait sa vive satisfaction. « Il paraît, ajoutait-il, que saint François Régis ne veut pas que les Tertiaires s'éloignent de son tombeau. » (15 Juin 1843.) On fit mieux encore, la maison qui jusque-là n'avait été qu'une annexe de la résidence de Lalouvesc, reçut son autonomie ; l'Instructeur du Troisième an, le Père Fouillot, en devint le Supérieur.

On nous permettra de nous arrêter une fois encore devant cette physionomie originale et puissante. Aucun Jésuite français n'a peut-être exercé sur sa famille religieuse une action plus profonde ; car on peut dire qu'il a marqué de son empreinte plusieurs générations d'enfants de la Compagnie, en dirigeant pendant tant d'années cette « école du cœur » où elle leur donne leur formation dernière et définitive. Il en avait la charge déjà depuis six ans ; mais c'est à Notre-Dame-d'Ay, semble-t-il, qu'il se révèle dans la force du terme l'homme de la fonction. Le témoignage des Pères Provinciaux est à cet égard d'année en année plus explicite et plus formel. « Le Père Fouillot est toujours le même, écrit le Père Maillard ; c'est l'homme du Troisième An. S'il avait la santé, comme le talent et le zèle, il serait l'homme rare, l'homme parfait. » (4 août 1842.) Et une autre fois : « Il est vraiment l'homme de la situation, entouré de l'estime et de la confiance de ses tertiaires, les instruisant, les formant à la grande manière de notre Institut. » (24 Mai 1844.) Le successeur du Père Maillard ne parle pas autrement : « Le bon Père Fouillot fait à ces jeunes Pères un bien incroyable ; ceux qui ont passé par ses mains ne sont plus reconnaissables... Le Père Instructeur est toujours l'instrument du Saint-Esprit pour briser et transformer. Dieu veuille le conserver longtemps dans un emploi si utile[1] ! »

Aussi dès 1842, le Père Roothaan lui demandait-il de rédiger un Mémoire aussi détaillé que possible sur la méthode qu'il suivait dans l'organisation et la direction du Troisième An, afin de faire profiter de son expérience ceux qui auraient à remplir la même charge. (2 Septembre 1842.) Le Père Fouillot prit son temps que le Général trouva, paraît-il, un peu long ; car il écrivait en accusant réception du Mémoire : « La satisfaction que j'ai eue à lire les cahiers du Troisième An m'a largement dédommagé de l'attente... J'envie le sort de ces jeunes Pères

1. Le P. Jordan, Provincial de Lyon au R. P. Général, 23 oct. 1846; janvier 1848.

qui ont le bonheur de faire ainsi leur troisième Probation. » (5 Mai 1843.)

Au surplus le Père Instructeur et le Père Général étaient faits pour s'entendre; ils avaient l'un comme l'autre le culte des Exercices spirituels de saint Ignace. Pour l'un comme pour l'autre c'est là que se trouve la solide nourriture qui doit former le tempérament du Jésuite; leur correspondance est pleine de cette idée : « Plus je vais, écrit le Père Fouillot après cette grande retraite qu'il a donnée à ses tertiaires près du tombeau de saint François Régis, plus je comprends que toute la vie de la Compagnie prend sa source dans les Exercices. » Aussi, volontiers il résumait ses enseignements et ses exhortations aux Pères du Troisième An dans cette brève formule : « Soyez les hommes des Exercices. » — Quant au Père Roothaan, on voit dans ses lettres au Père Instructeur comment il conçoit le Troisième An. C'est le cœur plus que l'intelligence qu'il y faut cultiver; c'est l'esprit d'abnégation qu'il y faut acquérir et développer. L'étude de l'Institut qui y tient une si grande place ne sera point tant spéculative que pratique; le religieux y vient apprendre « ses devoirs plutôt que le Droit ». Cet idéal, qui est celui de la Compagnie, fut aussi celui dont s'inspira le Père Fouillot pendant les trente-six ans qu'il demeura en charge. Son expérience s'ajoutant à ses qualités naturelles lui donnait un ascendant auquel on ne résistait guère et qui facilitait beaucoup l'action de la grâce dont il ne voulait être que l'instrument. Un de ceux qui avaient éprouvé au Troisième An cette heureuse influence esquissait ainsi le portrait du Père Instructeur : « Sa droiture et au besoin sa rude franchise, sa vigueur surnaturelle au milieu des épreuves que Dieu lui envoyait, une haute raison jointe à une piété solide, la connaissance profonde de l'esprit de saint Ignace, une parole élevée, substantielle, toujours exacte, et au fond une mâle bonté qui se trahissait à son insu par la douceur de son regard, expliquent la confiance que les Jésuites français, anglais,

américains, allemands, espagnols et belges eurent en lui pendant si longtemps [1]. »

Le Troisième An fut maintenu à Notre-Dame d'Ay de 1839 jusqu'à 1851; à cette date il fut transféré à Notre-Dame-de-Liesse. Dès 1845, on avait dû agrandir quelque peu le local, qui put alors recevoir vingt-quatre Tertiaires. Le charme de cette pieuse solitude, le voisinage de la sainte montagne de Lalouvesc, les essais d'apostolat près du tombeau de saint François Régis, les merveilles de grâces dont on y était témoin [2], tout cela exerçait sur

1. *Le R. P. A. de Ponlevoy. Sa vie*, par le P. Alexandre de Gabriac. P. 118. Paris, Baltenweck.

C'est au début de son séjour à Notre-Dame-d'Ay que le P. Fouillot s'adonna à un travail « d'à côté » qui mérite d'être mentionné. Le 19 février 1843, il envoyait au P. Général un vieux manuscrit avec la copie qu'il en avait faite lui-même. C'étaient les notes du B. P. Pierre Lefèvre sur ses méditations, pendant les dernières années de sa vie. Ce manuscrit avait une histoire; il provenait de la bibliothèque de famille du P. de Mac-Carthy. Le P. de Mac-Carthy en avait fait don, avant son entrée au noviciat, au P. Roger. Il eut sans doute péri dans la débâcle de 1830, mais le P. Fouillot, qui en connaissait l'existence, alla le déterrer dans la chambre du P. Roger au milieu d'un fouillis de livres et de papiers. Il dut faire une petite étude de paléographie pour le déchiffrer; le manuscrit n'était point l'original, mais une copie presque contemporaine du Bienheureux. Ces notes étaient pour la famille de saint Ignace une véritable relique, d'autant plus que, comme disait le P. Fouillot, on y apprenait comment, avec « la spiritualité du catéchisme, on peut s'élever à la plus haute perfection ». Ces précieuses notes ont été publiées sous le titre de *Memoriale vitae Spiritualis* Ven. P. P. Fabri. Paris, Gauthier-Villars, 1873.

A signaler encore un autre témoignage de la pieuse activité de l'Instructeur du Troisième An à Notre-Dame-d'Ay. Une première fois le 27 décembre 1846, et une seconde fois le 25 mars 1847, il adressa au P. Général un Mémoire sur l'opportunité d'établir une fête de « Notre-Dame du Cénacle ». Cette fête, avec sa liturgie propre, fut effectivement approuvée par le Pape Léon XIII, quarante ans plus tard. (Décrets de la Congrégation des Rites, 10 janvier 1886 et 30 avril 1887.) L'initiative en revient sans conteste au P. Fouillot.

2. Les faveurs miraculeuses obtenues au tombeau de saint François Régis n'ont jamais cessé; elles sont, on peut le dire, innombrables. « Le Seigneur, écrit le Supérieur de Lalouvesc, nous comble de grâces et de consolations en rendant toujours plus glorieux le tombeau de notre « Saint Père ». Notre *Annuelle* fera mention de quelques faits, *entre plusieurs autres*, qui le prouvent. » (6 Juillet 1838.) Il ne se passe pas d'année qu'on n'ait à enregistrer authentiquement des guérisons subites de

l'âme des enfants de la Compagnie un attrait puissant, et tous ceux qui y vinrent recevoir leur dernière formation en gardèrent un délicieux et ineffaçable souvenir. Le Père de Ponlevoy, qui fut de ceux-là, ne pouvait, au dire de son biographe, en parler sans émotion. Il revint plusieurs fois dans le cours de sa vie y faire sa retraite, et un jour, la terminant en la fête de saint François Régis, il écrivait : « Aujourd'hui Lalouvesc est dans toute sa splendeur. Que c'est beau! Les pompes de Paris ne me font rien. Ici tout m'édifie et me console jusqu'aux larmes. »

Les Jésuites n'étaient pas seuls à subir l'attrait de ces lieux bénis. Le 29 août 1841, le Père Laurens écrit de Lalouvesc : « Nous avons eu dernièrement le cardinal archevêque de Lyon pendant neuf jours, ici ou à Notre-Dame-d'Ay, où il a fait sa retraite annuelle. Il m'a assuré en partant qu'il reviendrait l'année prochaine faire encore sa retraite à Notre-Dame-d'Ay dont le site l'a enchanté. »

IV

La jeune Province de Paris eut une croissance beaucoup plus rapide que celle de Lyon. Dans les sept premières années de son existence, elle ne créa pas moins de dix résidences nouvelles.

La première en date est celle de Nantes. M. de Courson, prêtre de Saint-Sulpice, Supérieur du séminaire de Philosophie et vicaire général du diocèse, en peut être regardé comme le fondateur. — « C'est lui, écrivait le premier Supérieur, le Père Varlet, qui nous a demandés, qui pourvoit à notre logement, à notre entretien et qui dans ce moment même cherche à nous établir dans une maison plus vaste, avec grand jardin, et, s'il est possible,

malades et d'infirmes. Et, comme le fait observer l'annaliste, beaucoup échappent au contrôle, parce que les braves gens de la campagne, dans leur simplicité, trouvent la chose si naturelle qu'ils négligent de la faire constater.

une église toute proche, laquelle est abandonnée depuis longtemps et qu'il ferait réparer. » (28 Juin 1837.)

Depuis longtemps d'ailleurs l'évêque, Mgr de Guérines, aussi bien que son coadjuteur, Mgr de Hercé, avaient exprimé le désir de voir la Compagnie s'établir à Nantes. Les PP. Varlet et Laurent y arrivèrent au mois d'avril 1837 et s'installèrent dans une petite maison louée pour eux au faubourg Saint-Clément. Dès le mois de Juillet, ils se transportaient à la rue de Coutances, sur la paroisse de Saint-Similien, d'où le nom de missionnaires de Saint-Similien, sous lequel les Jésuites furent connus parmi le peuple pendant les premières années de leur séjour à Nantes. Ils habitaient une assez vaste maison dans le quartier des Minimes, achetée avec ses dépendances au prix de 28.000 francs ; c'est dire que le logis n'était guère somptueux. L'abbé de Courson supporta la dépense ; mais accablé par les œuvres qu'il prenait à sa charge sans compter, il ne lui fut bientôt plus possible d'aider la résidence autrement que par sa très réelle sympathie. Elle comptait dès lors avec les deux Pères déjà nommés les PP. Arthur Martin et Jacques Millet. Au mois de novembre un cinquième confrère leur fut adjoint, c'était le Père Pierre Labonde. Nous ne craignons point d'exagérer en disant que ce nom est encore à l'heure présente entouré d'une affectueuse vénération par le peuple de Nantes.

Le Père Labonde avait été jusque-là, comme directeur de congrégation à Saint-Acheul et à Fribourg, l'apôtre des enfants ; il allait être pendant quarante-cinq ans à Nantes l'apôtre des ouvriers et des pauvres. Lorsque, en effet, en 1856, les Supérieurs songèrent à l'envoyer dans une autre résidence, l'évêque, Mgr Jacquemet, réclama avec de telles instances qu'il fallut le laisser à son incomparable apostolat. Le Père Labonde avait été attribué à la nouvelle résidence avec la mission expresse de se consacrer au soin de la classe ouvrière et plus spécialement des hommes. Et il fut, selon la remarque de son biographe, pendant près d'un demi-siècle, confesseur et presque

exclusivement confesseur d'hommes. Dès son arrivée à Nantes, il avait, pour ainsi dire, élu domicile dans un réduit de l'école des Frères, rue de la Commune, où les classes d'adultes lui amenaient de la clientèle. Au Carême qui suivit il avait déjà préparé à l'accomplissement du devoir pascal près de trois cents ouvriers retardataires et de plus quarante-trois soldats. Dans la suite, Mgr Jacquemet, désireux de favoriser un ministère aussi précieux, lui avait donné la chapelle de la Psallette, attenant à la cathédrale. C'est là que, à toute heure du jour et parfois fort avant dans la nuit, le Père Labonde recevait les petites gens, les ouvriers, objets de ses préférences, mais aussi des hommes de condition plus élevée, appartenant à toutes les professions libérales, et en particulier bon nombre de prêtres. Il avait établi dans sa chapelle une congrégation sous le titre de « Notre-Dame de la Jeunesse et des Ouvriers » ; il n'y admettait qu'une élite recrutée avec des précautions sévères ; mais à cette élite il savait inspirer quelque chose du zèle qui le dévorait lui-même, et elle devenait entre ses mains un excellent instrument d'apostolat.

Cette esquisse serait trop incomplète, si l'on n'y ajoutait que le Père Labonde avait ses méthodes à lui, des allures et même un langage qui lui réussissaient, mais qu'il ne faudrait pas proposer en exemple à imiter. On en pourrait dire autant de beaucoup de grands serviteurs de Dieu, qui furent puissants en paroles et en œuvres. Dans le milieu populaire où s'exerça son action, et peut-être bien grâce à sa manière originale, le Père Labonde connut cette puissance et il avait le droit sur la fin de sa vie de remercier Dieu qui « avait bien daigné se servir de sa pauvre créature pour accomplir des merveilles de conversion » [1].

1. La vie de ce vrai fils de saint Ignace a été écrite par le P. Charruau, sous ce titre : *Un apôtre des enfants et des ouvriers : Le R. Père Pierre Labonde*. Nantes, Libaros. 1884. Né le 1er août 1795, admis à Saint-Acheul en qualité d'auxiliaire en 1818, entré au noviciat le 14 septembre 1821, il mourut, le 15 janvier 1883, à Angers, où on l'avait transporté

Le Père Augustin Laurent avait précédé de quelques mois à Nantes le Père Labonde; lui aussi, il devait y passer le reste de sa vie, car pour lui aussi, devant les réclamations épiscopales, il ne fut pas possible au Provincial de Paris de l'appeler ailleurs. Le Père Laurent avait dû acheter par une persévérance méritoire son admission dans la famille de saint Ignace. Voici la petite note que le Père Gury lui consacre dans les *Mémoires de Montrouge* : « M. Laurent, jeune prêtre du diocèse de Troyes, avait porté pendant quelques mois l'habit de Trappiste. On essaya, mais en vain, d'obtenir la dispense de Rome pour cet empêchement[1]. Après avoir passé deux ans à Montrouge et y avoir montré beaucoup de ferveur, il eut la douleur de ne pouvoir être reçu dans la Société. »

Le Père Godinot, qui l'avait admis provisoirement au noviciat, croyait pouvoir solliciter une dispense en sa faveur. « Dès son enfance, écrivait-il, l'abbé Laurent avait souhaité appartenir à la Compagnie de Jésus qu'il connaissait pour avoir lu la Vie de ses saints; mais ignorant qu'elle venait d'être ressuscitée par le Chef de l'Église et

trois mois auparavant. Il était âgé de 87 ans. Son corps fut ramené à Nantes. Ses obsèques eurent lieu à la cathédrale : « Pas de tentures à la porte ou à l'intérieur de l'église; deux tréteaux et quatre cierges; c'était tout. Mais dans cette vaste église de Saint-Pierre, quelle affluence! A Noël ou à Pâques la foule n'est pas plus nombreuse... A la cérémonie funèbre, présidée par le curé de la cathédrale, assistait l'évêque accompagné de ses vicaires généraux ; Mgr a donné l'absoute... Ce religieux si modeste pendant sa vie aura eu après sa mort un cortège triomphal. Les amis qui l'ont accompagné jusqu'au champ du repos étaient bien nombreux; mais si « les chers ouvriers » du Père Labonde n'avaient pas été retenus dans leurs ateliers par la nécessité du labeur quotidien, leur Père vénéré eût été escorté par une armée véritable. » (*L'Espérance du peuple*, 20 janvier 1883.)

1. Les Constitutions de la Compagnie de Jésus lui interdisent d'admettre un candidat qui aurait appartenu à un autre Ordre religieux. Pour couper court aux appréciations par lesquelles on pourrait éluder la défense, il est spécifié qu'il suffit pour l'encourir d'avoir porté l'habit de l'Ordre, ne fût-ce qu'un seul jour. Les motifs de cette interdiction se devinent sans trop d'effort. A défaut d'autres, on peut dire que l'inconstance dans une première vocation fait mal augurer pour la persévérance dans la seconde.

pressé du désir de la vie religieuse, il avait fait un essai à la Trappe. » Sans congédier le novice, le Père Fortis ajourna son admission. L'abbé Laurent s'attacha aux missionnaires de la Compagnie, travaillant avec eux et bien résolu à ne s'en séparer que si on le renvoyait. Tous admiraient sa vertu, son dévouement et son aimable caractère. Ses vœux furent enfin exaucés après quatre longues années d'attente. Son admission est datée du 17 décembre 1831. Le Père Varin, son Supérieur, écrivait quelques semaines plus tard : « Il l'a reçue avec des transports de joie et de reconnaissance, et sa joie a été partagée bien sincèrement par ceux qui depuis longtemps étaient ses amis. C'est un bien bon ouvrier qu'acquiert la Compagnie. » (13 Janvier 1832.)

Les pronostics du vénérable religieux ne devaient pas être trompés. Le Père Laurent fut véritablement à Nantes le « bon ouvrier » qui pendant plus de trente ans ne sut jamais compter avec sa peine [1].

Le Père Varlet, fondateur de la résidence de Nantes, était, lui, un ouvrier de la première heure, ancien Père de la Foi et novice de 1814. Préfet général à Saint-Acheul, puis Supérieur des collèges de Bordeaux et du Passage et enfin, depuis six ans, de la résidence de Vannes, il s'entendait au gouvernement d'une communauté et à gagner l'estime et la confiance des gens du dehors, par une gravité empreinte de douceur et de politesse. Il ne s'épargnait pas non plus au travail; car nous le voyons, en dépit de ses soixante et onze ans, prêcher la station du Carême en 1840 à la paroisse de Saint-Sauveur de Rennes. C'est lui-même qui en donne la nouvelle avec une bonhomie modeste : « J'ai prêché de façon passable, écrit-il, mais sans succès brillant. » Et il ajoute que le succès fut pour un de ses frères, le Père Hippolyte

1. Cf. *Le R. P. Augustin Laurent. Son apostolat dans le diocèse de Nantes*, par le R. P. P.-X. Pouplard, Paris, Retaux-Bray, 1888.

Augry qui prêchait en même temps dans le quartier populaire de Saint-Aubin. Si nous en croyons le Père Guidée, « il avait cependant rempli avec talent et succès, pendant plusieurs années, les fonctions de prédicateur dans les premières églises de la capitale »[1].

Le Père Varlet dirigea la résidence de Nantes pendant les trois premières années de son existence ; elle reçut alors abondamment les bénédictions de l'humilité et de la pauvreté. Les Jésuites s'occupèrent d'abord des classes les plus déshéritées, même les plus besogneuses. Avec les ouvriers, les soldats et les pensionnaires du Dépôt de mendicité, ce furent les servantes qui eurent les prémices de leur apostolat. Le prédicateur du Carême de 1838 à la Cathédrale prêcha pour elles une retraite à laquelle elles assistèrent en foule. Ce fut l'origine d'une congrégation, dite de Notre-Dame de Bonne Garde, qui ne tarda pas à devenir florissante sous la direction du Père Laurent.

Au Père Varlet succéda le Père Delvaux. (2 Octobre 1840.) La résidence avait presque doublé son personnel et elle était appelée à grandir encore ; la maison des *Minimes* ne pouvait lui suffire ; l'importance et l'avenir des œuvres exigeaient un autre local. Ce fut l'objet des préoccupations du nouveau Supérieur. La Compagnie de Jésus doit à l'esprit actif et entreprenant du Père Delvaux d'avoir pris possession, dès 1842, de son installation définitive à Nantes. Quand il céda la place, sur la fin de 1845, au Père Louis Hilaire, la communauté se composait de treize religieux ; ils étaient quinze, dont onze prêtres, sous le Père Solente devenu Supérieur en 1848.

La résidence de Bourges prit naissance la même année que celle de Nantes, et elle aussi eut pour parrain un prêtre de Saint-Sulpice. L'abbé de Champgrand[2], ancien

1. *Vie du R. P. Joseph Varin*, 2e édition, p. 141.

2. Il s'appelait Labbe de Champgrand et appartenait à la même famille que les PP. Joseph Labbe, missionnaire en Chine, et Philippe Labbe, le savant historien, mort en 1667. Il était l'oncle du P. Anatole de Bengy, martyr de la Commune.

élève de Billom, puis de Fribourg, encouragé par l'archevêque, Mgr de Villèle, et par son Supérieur, le vénérable abbé Mollevault, offrit une grosse partie de sa fortune pour établir la Compagnie de Jésus dans sa ville natale. Au printemps de 1837, les PP. Boulanger et Bayard vinrent à Bourges, et, en attendant d'avoir une maison à eux, ils reçurent l'hospitalité chez un vicaire général, l'abbé Bonnin, lui aussi tout dévoué à la famille de saint Ignace. Parmi les bienfaiteurs qui aidèrent puissamment à cette fondation, elle compte encore les frères d'Haranguier qui, membres de la Congrégation à ses débuts, avaient figuré avec honneur dans le mouvement de renaissance catholique des premières années du siècle. Un ancien monastère de Bénédictines, situé dans la ville basse, parut convenir à l'établissement projeté; l'acquisition en fut faite au prix de 50.000 francs. Ce choix n'était pas heureux; on ne fut pas longtemps à s'en apercevoir. Après avoir dépensé beaucoup d'argent pour rendre habitables des bâtiments ruineux, il fallut au bout de quelques années songer à se transporter ailleurs [1].

La résidence de Bourges était officiellement constituée au mois d'octobre 1837; le Père Emmanuel Bayard, qui venait de quitter Lalouvesc pour rentrer dans la Province de Paris, en fut le premier Supérieur; il avait sous ses ordres les PP. Fantin, Pouty et Boullé et deux Frères coadjuteurs. Dès leur arrivée et pendant qu'on accommodait leur logis, les Pères s'étaient livrés activement au ministère sacerdotal. Le Père Général ayant adressé ses remercîments au nom de la Compagnie à l'abbé de Champgrand, celui-ci répondait le 30 avril 1838 : « ... C'est à moi, mon Révérend Père, de vous remercier; car c'est moi qui vous suis redevable et à nos pères de Bourges d'un insigne bienfait. J'ai confiance qu'ils feront beaucoup de bien dans ce diocèse qui a tant besoin de leur secours. J'ai

1. Dans une maison appartenant au chanoine d'Haranguier, rue de la Petite-Armée.

appris avec consolation que leurs soins n'avaient pas été inutiles ni leurs efforts entièrement infructueux. Notre pauvre pays a semblé se réveiller de son assoupissement. Les prédications du Carême à la cathédrale ont été suivies, et un assez grand nombre de personnes se sont approchées de la Sainte Table pendant le temps pascal. Mgr l'archevêque m'écrit qu'il a donné la sainte communion à cinq cents personnes le dimanche des Rameaux, ce qu'il estimait considérable, eu égard au temps et au lieu. »

A toutes les autres causes du dépérissement religieux s'ajoutait en effet dans le Berry, comme dans bien d'autres régions de la France, le rigorisme janséniste du clergé qui semblait prendre à tâche d'éloigner des sacrements le petit troupeau des fidèles non encore gagné par la presque universelle indifférence. Là comme ailleurs, les Jésuites s'appliquèrent à réagir contre cette tendance funeste. Nous voyons dans les documents contemporains que leur apostolat y trouvait plus d'obstacles que dans l'apathie traditionnelle des populations de cette province.

L'administration civile essaya aussi tout d'abord de leur susciter des entraves. Le préfet du département de l'Indre rattaché au diocèse de Bourges n'eut pas plus tôt appris l'établissement des Jésuites en cette ville, qu'il lança une circulaire interdisant aux curés de faire prêcher dans leurs églises « des prêtres étrangers ou missionnaires »[1]. Malgré tout, comme le disait l'abbé de Champgrand, les efforts des Pères ne furent pas infructueux. Les Annales domestiques en rapportent plus d'un témoignage consolant. En 1843, le Père Besnoin, un missionnaire de la grande époque, prêchait le Carême à la cathédrale. Il arrivait, écrit le Supérieur de la résidence, le Père Solente, timide et découragé ; on lui avait dit qu' « il n'y avait rien à faire » ; la formule est ancienne. Bientôt pourtant la chaude parole de l'apôtre trouva le chemin des cœurs ; les immenses et merveilleuses nefs se remplirent d'une

1. Lettre du P. Bayard, 11 janvier 1840.

foule avide de l'entendre; l'annaliste donne des chiffres que l'historien croit plus sage de ne pas reproduire; mais, ce qui est certain, c'est qu'à la résidence les confesseurs furent occupés, aux approches de Pâques, la nuit comme le jour. Témoin de cet empressement le Père Solente écrivait : « On se plaint que le peuple déserte l'église; ne serait-ce pas parce qu'on lui en ferme la porte? » Mgr de Villèle aurait voulu garder son prédicateur; il déclara du moins qu'il le retenait pour deux et trois autres Carêmes et plus, s'il était possible.

Une autre lettre du même Supérieur nous montre que le zèle apostolique peut récolter de belles moissons dans les temps et dans les lieux où, en apparence, « il n'y a rien à faire ». Le Père Alexis Possoz, de la résidence de Bourges, avait été appelé à Limoges pour la station de Carême. Après avoir essuyé bien des refus, il avait fini par forcer, si l'on peut dire, l'entrée de la prison, et donner aux détenus une série de prédications pour les préparer à l'accomplissement du devoir pascal. Tel fut l'ébranlement que pendant une semaine quatorze prêtres durent s'employer plus ou moins longtemps à entendre les confessions. L'évêque, Mgr de Tournefort, vénérable vieillard de quatre-vingt-deux ans, voulut donner l'exemple en payant de sa personne dans ce ministère de charité. Le jour de la clôture, il célébra la messe dans la chapelle de la prison et plus de six cents détenus reçurent la communion de ses mains. — « C'était, disait-il, une des plus douces consolations de son épiscopat. »

Nous avons raconté la petite tempête déchaînée contre la Compagnie de Jésus au cours de l'année 1838. On cria très fort contre les Jésuites et contre le ministère qui tolérait leurs empiètements. Dans les premiers jours de 1839 M. Cousin faisait entendre à la Chambre des Pairs une exclamation empruntée à l'antiquité classique : « En quels temps vivons-nous? Le bruit se répand que Saint-Acheul se relève de ses cendres!! » Persuadé que la patrie était

en danger, le *Courrier français* continuait sur le même ton : « Jusques à quand souffriront-ils (les ministres) le troupeau fanatique de Loyola ? » Tout ce tapage avait abouti à la suppression du théologat de Saint-Acheul. Mais il ne paraît pas que ni les Jésuites ni leurs amis s'en soient beaucoup émus, car, outre la résidence de Marseille dans la Province du Midi, cette même année 1839 en vit surgir trois autres dans la Province du Nord : Quimper, Strasbourg et Angers.

Il y avait en ce temps-là à Quimper un vieil évêque plus qu'octogénaire, Mgr de Poulpiquet, et un jeune vicaire général, l'abbé Gégou, également désireux de rappeler dans le diocèse la famille religieuse qui jadis avait tant contribué à sanctifier la Bretagne par les Missions et les retraites fermées. Le pays n'était pas riche ; après avoir remué ciel et terre, le vicaire général parvint à recueillir une somme de 30.000 francs ; l'évêque en avait fourni à peu près les deux tiers. Avec cela on acheta une maison assez vaste, avec un enclos de près d'un hectare. Le tout fut mis gracieusement à la disposition des Jésuites, par un bail en règle, pour une durée de vingt-sept ans. La caisse diocésaine était hors d'état de fournir le moindre subside pour leur entretien ; ils n'avaient à compter que sur les aumônes des fidèles ; d'ailleurs le Provincial déclarait que, à tout prendre, ce régime était préférable pour eux à celui des pensions ; il était plus conforme à l'idéal des ouvriers apostoliques et sauvegardait mieux leur liberté.

Le Père Michel Leblanc, qui avait fondé la résidence de Toulouse et la dirigeait depuis neuf ans, fut chargé d'organiser celle de Quimper. Il y arriva le 11 avril avec les PP. Jaffré et Le Délaizir. Leur zèle allait tout d'abord se heurter à un obstacle presque infranchissable. Déjà nous avons vu le Père Leblanc regretter que, faute de savoir la langue, on ne pût guère donner de Missions dans la région toulousaine ; l'obstacle était encore bien autrement sérieux en Bretagne. « Pour faire des Missions,

écrivait-il après trois mois de séjour, il faudrait savoir le breton; et à un certain âge il n'est plus possible de l'apprendre. » (5 Juillet 1839.) Le pauvre Supérieur renonça en effet à apprendre le terrible idiome; il trouvait d'ailleurs un très utile emploi de son activité dans les retraites sacerdotales qui se faisaient à la résidence; c'était une des œuvres principales que le pieux évêque avait entendu confier à la Compagnie. Dès le début la maison avait été aménagée pour recevoir une douzaine de retraitants.

Au reste la résidence de Quimper, comme celle de Vannes, ne devait pas manquer de missionnaires capables de se faire entendre des populations bretonnes. Le Père Le Délaizir était lui-même Breton; Breton aussi le Père Augustin de Saint-Alouarn, qui vint avant la fin de l'année renforcer la communauté naissante. Ils devaient l'un et l'autre terminer leur vie à Quimper, celui-ci âgé de quatre-vingt-dix ans, celui-là de quatre-vingt-quatorze, après avoir évangélisé leurs compatriotes l'espace d'un demi-siècle. Ils ne furent pas les seuls assurément; aucune province peut-être n'a donné à la Compagnie de plus nombreuses recrues que la Bretagne, et parmi elles les missionnaires de langue bretonne se sont toujours trouvés en bonne proportion. Parmi leurs premières campagnes apostoliques, nous voyons mentionnée dans les *Annales* de la résidence la Mission de Saint-Pol de Léon, en 1841. A travers d'autres détails édifiants, mais qui ne sortent point du cadre accoutumé, se détache le chiffre de 14,000 hosties distribuées aux fidèles en l'espace d'un mois. L'année suivante, autre Mission de deux semaines seulement à Saint-Brieuc; on parle de vingt-cinq confesseurs occupés le jour et la nuit et de 1.200 hommes à la table sainte pour la communion pascale. La même année Mission à Quimperlé, à Landerneau, etc. Dès lors le petit groupe de missionnaires de la résidence ne connut plus guère de chômage, bien que leur nombre allât grandissant chaque année. A partir de 1845, ils ne

furent jamais moins de sept. Le Père Renault, l'ancien Provincial, était devenu leur Supérieur à partir de 1842. La chaire ne lui inspirait plus de frayeur, et il lui arrivait de donner la station de Carême, à Morlaix par exemple, selon la méthode d'autrefois, c'est-à-dire en prêchant tous les jours, le samedi seul excepté.

En même temps que Quimper, à l'extrémité opposée du territoire, la capitale de l'Alsace s'ouvrait à la Compagnie de Jésus. Le Père de Mac-Carthy lui avait frayé la voie. Appelé par le prince de Croy, alors évêque de Strasbourg, plus tard archevêque de Rouen, avec lequel il était lié d'amitié, il y avait prêché les deux stations de Carême de 1821 et 1822. L'impression avait été profonde, non pas seulement chez les catholiques mais chez les protestants eux-mêmes. Depuis lors, plusieurs Jésuites, entre autres le Père Guyon, avaient été invités à se faire entendre soit à la cathédrale, soit dans les communautés religieuses de la ville. Beaucoup de personnes désiraient les y voir à demeure, et à plusieurs reprises des instances avaient été faites auprès du Provincial de Paris. Les Mertian se distinguaient par leur dévouement à la famille de saint Ignace. Ils étaient quatre frères, dont un chanoine, Supérieur des Sœurs de la Providence de Ribeauvillé. Les trois autres, riches négociants et grands chrétiens, étaient à la tête de toutes les bonnes œuvres. L'un d'eux avait déjà donné deux de ses fils à la Compagnie de Jésus. Il voulut faire plus encore ; ayant obtenu l'assentiment de l'autorité épiscopale et la promesse du Père Guidée, il acheta une maison et se chargea de l'aménager et de la meubler selon les convenances religieuses. Le généreux donateur écrivait le 15 octobre 1840 : « La maison que nos bons Pères occupent maintenant est telle que, lorsqu'elle sera entièrement appropriée, elle semblerait avoir été faite exprès pour cela. » Les Pères Jacques Millet et Jean Chable s'y étaient installés, dès le mois d'août 1839. Ils y furent bientôt rejoints par les PP. Georges Schneider et Pierre Bertrand.

Dès lors la résidence de Strasbourg se trouvait régulièrement constituée, et les œuvres y prenaient un tel essor que, avant dix ans, son personnel ne devait compter pas moins de douze prêtres avec cinq Frères coadjuteurs. Ses débuts toutefois ne furent pas sans exciter des rumeurs et des contradictions. Nous en trouvons l'écho dans une brochure du temps, *L'Invasion des Jésuites à Strasbourg*. Le titre en dit assez le sens et l'inspiration. Nous y voyons que la presse locale, généralement inféodée au parti libéral et protestant, ne se fit pas faute de dénoncer avec des accents tragiques ce qu'elle regardait comme un fléau pour la ville et le pays. Heureusement l'autorité ecclésiastique était sans prévention et l'autorité civile sans parti pris contre l'Ordre de saint Ignace.

On songeait, au ministère, à donner le chanoine Raess pour coadjuteur à l'évêque de Strasbourg, Mgr Lepage de Trédern, très avancé en âge. Chargé de fournir des renseignements sur le candidat, le préfet Sers, un protestant, l'avait interpellé sans plus de façon : « Parlez-moi franchement : on dit que vous êtes Jésuite. — Jésuite, non ; mais j'estime et j'aime les Jésuites. — Oh! Qu'à cela ne tienne. Nous sommes d'accord ; je les estime aussi. Je les ai entendus prêcher. Ce sont des prêtres zélés... Seulement il faut éviter l'éclat, à cause de nos protestants. » Le Père Millet qui rapporte ce petit dialogue, ajoute : « Je tiens cela de M. Raess lui-même. » (27 Août 1840.) De fait aucune tracasserie ne vint des régions officielles, et le bon M. Mertian pouvait écrire quelques mois plus tard : « Depuis la nomination de Mgr Raess, nous sommes bien tranquilles ; toutes les persécutions secrètes ont cessé et bientôt on sera accoutumé à voir les Jésuites du même œil que les autres prêtres. » (13 Octobre 1840.)

La résidence de Strasbourg, plus heureuse que d'autres, put donc se livrer en paix aux travaux de l'apostolat. La ville et l'Alsace tout entière lui offraient un champ d'action pour ainsi dire illimité. En dehors des ministères accoutumés, les Annales des premiers temps mentionnent

la fondation de l'établissement de Willerhof. C'est encore l'intelligente charité de la famille Mertian qui en avait eu l'initiative, comme elle en fit les frais. Son but était de recueillir des orphelins pauvres et de les élever chrétiennement en leur apprenant un métier et de préférence l'agriculture. Pour assurer l'avenir de l'œuvre il fallait former des maîtres et les réunir en société religieuse. C'est la mission qui fut confiée au Père Schneider, un des premiers Jésuites envoyés à Strasbourg ; il passa deux ans au Willerhof, et sa tâche achevée, il laissa la direction de l'orphelinat à un prêtre qu'on lui avait adjoint. (1843-1844.)

A cette même date se rattache la création d'un noviciat en Alsace. Dans les premiers jours de 1843, la Compagnie de Jésus était devenue propriétaire du vieux monastère d'Issenheim, au pied des Vosges, entre Colmar et Mulhouse, en face de la Forêt noire. L'endroit était à souhait pour le recueillement et pour l'étude. Le Père de Ravignan, qui aimait à y prendre ses vacances, en traçait un jour ce croquis : « Dans cette maison, tout est religieux, habitants et murailles. Les Vosges sont devant ma fenêtre avec le plus riant voisinage : plaines, forêts, montagnes, cours d'eau, rien n'y manque. A l'intérieur, grands corridors, un seul rang de belles cellules. La chapelle est charmante et du plus gracieux effet. Je ne vous souhaiterais à Paris que d'en avoir la répétition un peu plus en grand. La modestie, le silence, la pauvreté règnent dans cette maison ; c'est bon signe. Ces chers novices m'édifient et me font un vrai bien[1]. »

Le noviciat d'Issenheim fut ouvert au mois d'octobre 1843 sous la direction du Père Édouard de Lehen[2]. L'Alsace ne fut pas seule assurément à lui fournir des

1. *Vie du P. de Ravignan*, 10e édition. T. II, p. 335.

2. Éd. Brignon de Lehen, né à Saint-Malo, 8 septembre 1807, entré dans la Compagnie à Mélan, 17 janvier 1834, mort à Angers, 11 décembre 1867. Professeur de Droit Canon à Vals, maître des novices, professeur et directeur au grand séminaire de Blois, auteur de plusieurs ouvrages : *Les Institutes du Droit naturel*, 2 vol. 8°, 1866. *Institutiones logicae* 8°. Blois. *La Voie de la paix intérieure*. In-12, 8e édition, 1880, etc.

recrues, mais elle y fut toujours représentée fort honorablement et pour le nombre et pour la qualité. La Compagnie de Jésus au siècle passé compta beaucoup de noms alsaciens parmi ceux dont elle a lieu d'être fière. Dès 1845 le nombre des novices atteignait la trentaine; au Père de Lehen succédait le Père Pierre Cotel, un maître éminent dans les voies de Dieu. Quelques années plus tard au noviciat vint s'adjoindre un scolasticat de Philosophie et de Rhétorique; le vieux monastère rajeuni eut une population qui dépassa soixante habitants.

Les deux maisons françaises de la Compagnie de Jésus en Alsace devaient avoir le sort de la France elle-même. Quand l'Alsace passa sous la domination allemande, les Jésuites en furent expulsés. On sait que le texte légal étendait la proscription aux Congrégations religieuses qui leur étaient affiliées; ce qui permit de bannir du territoire de l'empire des hommes et des femmes qui n'étaient Jésuites que dans l'imagination des gouvernants de Berlin.

La dernière résidence ouverte en 1839 fut celle d'Angers. Les Jésuites y étaient connus et désirés depuis longtemps; on peut le dire sans intention de les flatter. Mgr de Montault-Désiles, évêque d'Angers depuis 1802, les y avait appelés fréquemment. En 1826, douze d'entre eux avaient donné dans toutes les paroisses de la ville une Mission retentissante; trois ans plus tard le Père Guyon y avait de nouveau remué les foules par sa parole irrésistible; d'autres encore avaient évangélisé les villes et les campagnes aussi bien que la capitale de l'Anjou. Nous avons rapporté en son temps la négociation qui fut près d'aboutir pour confier à la Compagnie le collège de Beaupréau. Le vénérable évêque, parvenu à l'extrême vieillesse — il avait alors 85 ans — tenait à couronner sa longue administration par l'établissement dans sa ville épiscopale de la famille de saint Ignace pour laquelle il professait l'estime la plus affectueuse.

Depuis plusieurs années il pressait l'exécution de son dessein. « L'évêque d'Angers, écrivait le Père Guidée le 30 juin 1838, offre avec insistance une maison et 2.000 francs de subvention annuelle ; la maison est proche du petit séminaire. » — Le Provincial faisait observer que ce voisinage était compromettant ; on ne manquerait pas de dire que le petit séminaire était passé aux mains des Jésuites. Sans s'arrêter à l'objection, l'évêque revenait à la charge, et le Provincial était d'avis d'accepter. A ce moment la campagne contre Saint-Acheul battait son plein; Angers pourrait recevoir une partie de sa population. La résidence fut donc promise pour l'année suivante, à la condition de pouvoir y annexer un noviciat. Les travaux furent commencés sur l'emplacement occupé depuis par l'école Saint-Urbain. Mais l'éloignement de la ville, aussi bien que la proximité du petit séminaire, obligea bientôt à renoncer à ce projet, et on loua, en attendant de faire le choix d'une installation définitive, l'hôtel d'Andigné qui ne se prêtait guère aux convenances de la vie religieuse. Sur ces entrefaites, Mgr Montault mourut (29 juillet 1839), et l'on put craindre de nouveaux retards à l'établissement de la résidence. La fermeté et la bienveillance de l'abbé Régnier[1], premier vicaire capitulaire, coupa court à toutes les difficultés.

Un mois plus tard, le Père Chaignon, que Mgr Montault avait demandé pour Supérieur, arrivait accompagné du Père Cailleux ; ils furent accueillis avec les témoignages d'une véritable satisfaction ; un ami dévoué, le chanoine Lambert, tint à honneur de les retenir chez lui pendant qu'on préparait leur future habitation. Ils en prirent possession le 1er octobre. Trois autres confrères étaient venus les rejoindre, les PP. Georges Rousseau, Placide Levé et Félix Martin. Le 10 octobre, en la fête de saint François de Borgia, le Père Chaignon y célébra la messe pour la première fois dans un très pauvre oratoire, sur un autel

1. Plus tard archevêque de Cambrai et cardinal.

donné par les Frères des Écoles chrétiennes. Tel fut l'humble début de la résidence d'Angers ; quant au noviciat, il ne devait plus en être question avant dix ans.

A Angers, comme à Strasbourg, comme partout, la venue des Jésuites ne pouvait manquer de jeter l'émoi dans un certain monde. Il y eut des dénonciations officielles à la Préfecture, auxquelles d'ailleurs il ne fut pas donné suite ; le préfet, M. Prosper Gauja, n'était pas homme à se laisser troubler par des fantômes. La presse locale se chargeait de signaler à la population le danger qui menaçait la ville et le pays. Voici un spécimen assez curieux de cette littérature qui ne respire pas précisément « la douceur angevine ». C'est une pétition adressée au Conseil général et publiée dans le *Journal de Maine-et-Loire*.

« ... Le Conseil général placera en tête de ses devoirs celui d'élever la voix pour qu'enfin le Gouvernement apprenne quels scandaleux, quels effroyables envahissements le Jésuitisme a consommés déjà dans nos contrées. L'infâme poursuit son œuvre de ténèbres avec une satanique habileté ; le christianisme, et par conséquent la Révolution française et la civilisation moderne n'ont point de plus redoutables ennemis. Éluder impunément la loi qui protège le patrimoine des familles, spolier d'immenses capitaux, s'emparer de l'éducation, pervertir le culte, corrompre les intelligences, exploiter enfin toutes les faiblesses du cœur et de l'esprit, voilà par quelles voies il tente d'établir parmi nous son détestable empire... Mandataires du pays, c'est à vous d'appeler les regards du Gouvernement sur la hideuse lèpre qui nous dévore... Oui, dites au Gouvernement que, à cette heure même où se tient votre session, l'ignoble manteau de Loyola apparaît dans nos rues. Dites-lui que, sur tous les points de la cité surgissent des couvents, des communautés monacales, des maisons congréganistes remplaçant nos usines et nos manufactures... Dites... Dites... etc.[1] »

1. *Journal de Maine-et-Loire*, 2 et 3 septembre 1839. La pétition est

Le Conseil général écarta la pétition, déclarant qu'il n'en approuvait ni l'esprit ni les termes. Le *Journal de Maine-et-Loire* et le *Précurseur de l'Ouest* n'en continuèrent pas moins à déverser sur « les fils de Loyola » les aménités mises à la mode par le *Constitutionnel* et autres organes libéraux de la Restauration et de la Monarchie de Juillet.

Au surplus tout cet acharnement ne paraît pas avoir détourné des Jésuites les chrétiennes populations de l'Anjou, si nous en jugeons par le compte rendu des travaux de la résidence à ses débuts. « Après quatre mois d'existence de cette maison, écrivait le Père Chaignon, nous avons reçu quatre-vingt-dix-sept demandes de stations, Missions ou retraites. » (21 Janvier 1840.) Et deux ans plus tard : « Depuis la Toussaint, c'est-à-dire en l'espace de six mois, nous avons donné vingt Missions. » (9 Mai 1842.)

Le Supérieur était un travailleur intrépide, ne sachant guère plus ménager les autres que se ménager lui-même. Le Père Général, tout en le félicitant, se voyait obligé de le rappeler à la modération dans le bien : « Je vous remercie beaucoup des bonnes nouvelles que vous me donnez ; mais je vous recommande instamment d'éviter l'excès du travail ; ce serait un écueil bien funeste. » (3 Décembre 1840.) Ce charitable avertissement arrivait sur la fin de la première année de la résidence d'Angers. Moins d'un an plus tard, le Révérend Père est obligé de revenir à la charge : «... Le motif qui vous anime est louable, écrit-il au Père Chaignon. Vous êtes le premier à donner l'exemple. Vous travaillez même plus que les autres. Vous leur rendez ainsi le travail doux et facile ; il ne laisse pourtant pas que d'être trop fort, pour que dans peu de temps, s'il n'est diminué, il n'altère les forces physiques et ne nuise

signée Grégoire Bordillon. Ce personnage n'était pas le premier venu. Le gouvernement provisoire de 1848 le fit préfet de Maine-et-Loire. Les Jésuites n'eurent alors qu'à se louer de ses procédés à leur égard.

beaucoup à l'esprit religieux. Vos vacances ne se passeront pas dans le repos. Onze retraites pastorales de suite!... » (14 Août 1841.)

L'année suivante, il devait aller jusqu'à douze, de juillet à octobre. Le reste du temps c'était une série presque ininterrompue de prédications[1]. On comprend qu'avec un tel maître-ouvrier les compagnons devaient avoir le cœur à l'ouvrage. Cependant, pour dire le vrai, sous le gouvernement du Père Chaignon, la mesure ne fut pas gardée; en dépit des observations reçues, des reproches que le Supérieur s'adressait à lui-même, et du ferme propos d'être plus sage souvent renouvelé aux pieds de son crucifix, le zèle finissait toujours par l'emporter dans cette âme de feu sur les conseils de la prudence. Il avait d'ailleurs une excuse dans la multitude des sollicitations dont il était accablé. Il ne se sentait pas le courage, écrivait-il un jour, « de contrister par un refus les curés qui lui demandaient une Mission pour leurs paroisses, ou même les Supérieures qui réclamaient une retraite pour leurs communautés ». (9 Mai 1842.) Par une sorte d'inconséquence assez ordinaire aux ouvriers apostoliques de cette trempe, il se prenait parfois à soupirer après une vie exclusivement vouée à la prière et à la pénitence. A plusieurs reprises, il songea à se retirer dans la solitude du cloître : « La pensée de la Chartreuse m'est revenue », écrivait-il à cette même date au Père Général. Mais le moment de lassitude ou d'illusion passé, l'homme d'action reparaissait, avec une ardeur qui ne comptait pour rien sa peine et pas assez celle des autres. Pendant cette période des débuts de la résidence d'Angers, c'est seulement quand

1. On a publié en appendice dans la Biographie du P. Chaignon un *Tableau chronologique* de ses ministères (pp. 339-381). Il embrasse une durée de 58 ans, 1825-1883. Le tableau est très incomplet pour les premières et les dernières années. Mais à partir de 1830 jusqu'à 1860, la somme annuelle de prédications est vraiment formidable. La période des retraites pastorales dure trente-trois ans (1833-1866). Il y en a *300* en chiffres ronds. Cf. *Vie du R. P. Pierre Chaignon*, par le P. X.-Aug. Séjourné. Paris, Retaux-Bray, 1888.

le Père Chaignon se trouva à bout de forces que lui-même et ses subordonnés se rendirent enfin à l'invitation évangélique que le Père Roothaan lui avait souvent, mais inutilement rappelée : « *Venite seorsum et requiescite pusillum*[1]. »

Au mois de septembre 1843, il fallut lui donner un successeur. Le Père Général lui écrivait à cette occasion : «... Le Seigneur a béni vos travaux et vos saints désirs. La résidence d'Angers que vous avez fondée est jusqu'ici celle de la Province de France où se recueillent les fruits les plus abondants de salut. »

Pendant les deux premières années, la communauté s'était maintenue tant bien que mal à l'hôtel d'Andigné. Mgr Paysant, qui avait remplacé Mgr Montault sur le siège épiscopal, avait accordé aux Jésuites la jouissance d'une maison voisine appartenant à l'évêché ; on l'avait reliée à l'hôtel par une galerie. Malgré tout c'était une installation provisoire ; ni l'emplacement, ni le local ne convenaient pour un établissement religieux. En 1841, l'occasion se présenta d'acquérir, près de la Butte du Pélican, un immeuble de beaucoup préférable. Il y avait là d'assez vastes bâtiments où s'était abritée une école et qu'il était facile d'aménager. La résidence y fut transférée avant la fin de l'année ; elle ne devait plus en sortir. Cette installation valut aux Jésuites le nom de *Pères de la Butte,* sous lequel ils furent longtemps connus parmi le populaire d'Angers.

Au moment où le Père Frédéric Studer prenait la place du Père Chaignon à la tête de la communauté, elle se composait de treize religieux, dont dix prêtres ; ce chiffre devait bientôt monter jusqu'à douze ; mais, malgré l'augmentation du nombre des ouvriers, l'ouvrage qu'on leur demandait dépassait ce qu'ils pouvaient fournir. C'est ce que le nouveau Supérieur constatait avec un mélange de consolation et de tristesse. (29 Juin 1845.) Le Père Studer entreprenait alors, en dépit de l'orage qui

1. Venez à l'écart et reposez-vous un peu. (Marc, VI, 31.)

s'abattait sur la Compagnie, la construction de la chapelle. Sa hardiesse était encouragée par Mgr Angebault qui, pendant tout le cours d'un long épiscopat, ne devait jamais se départir de la plus affectueuse bienveillance pour la famille de saint Ignace. Dans les deux premières années de son établissement à Angers, elle avait vu trois évêques se succéder sur le siège de saint Maurice[1]. Tous les trois ont acquis des droits à sa reconnaissance pour la protection qu'ils lui ont accordée à ses débuts dans la ville épiscopale. A leurs noms elle associe dans sa reconnaissance ceux de plusieurs nobles familles, les d'Andigné, les de Tronchay, les de Langottière, les de Bercy, qui lui furent plus particulièrement serviables.

V

C'étaient déjà, depuis 1836, cinq résidences nouvelles dans la Province de Paris. A partir du 1er mai 1841 celle de Notre-Dame-de-Liesse vient s'ajouter à la liste. Ce n'était pas tout à fait une création. Les Jésuites étaient venus à Liesse en 1828, ils s'étaient retirés en 1834, et depuis lors la maison de Saint-Acheul y envoyait seulement quelques Pères pendant la saison du pèlerinage[2]. Mais le pieux abbé Louis Billaudel, héritier de la pensée de son frère aîné, et parvenu lui-même à une extrême vieillesse, ne voulait pas mourir avant d'avoir vu la Compagnie installée à demeure auprès du vénérable sanctuaire. En 1840 fut entreprise la construction d'une vaste maison, destinée plus spécialement aux retraites fermées, pour les ecclésiastiques. Les Pères en prirent possession le 20 septembre 1843. Ils étaient au nombre de trois, avec le Père Étienne Mollet pour supérieur. Mais bientôt

1. Mgr Montault était mort le 29 juillet 1839 ; Mgr Paysant n'avait fait que passer sur le siège épiscopal d'Angers. Nommé le 29 septembre 1839, il mourut le 6 septembre 1841. Mgr Angebault, nommé le 23 février 1842, fut sacré le 10 août suivant.

2. Cf. Tome I, p. 483.

l'affluence des retraitants obligea à renforcer le personnel; en 1845 on y comptait six prêtres aidés par trois Frères coadjuteurs.

L'évêque de Soissons, Mgr de Simony, que la suppression de la petite résidence de Liesse avait profondément contristé[1], accorda toute sa faveur au nouvel établissement. Le vieil évêque de Châlons, Mgr de Prilly, et Mgr Gousset, qui venait d'être promu à l'archevêché de Reims, s'empressèrent également de lui donner les témoignages d'une particulière bienveillance; le clergé de leurs diocèses devait retirer de ce voisinage des services qu'ils estimaient de tout premier ordre. Au surplus, les noms de ces deux prélats sont de ceux que la Compagnie de Jésus entoure d'une reconnaissance méritée à bien d'autres titres.

La même année vit naître les deux résidences de Rouen et de Poitiers. Le cardinal prince de Croy, primat de Normandie, avait toujours désiré voir l'Ordre de saint Ignace s'établir dans son diocèse. En 1842, le Père Louis Marquet fut appelé pour la station quadragésimale à la cathédrale de Rouen; il y fut retenu ensuite pour donner aux hommes des conférences hebdomadaires; à partir du 8 septembre, il figure au catalogue de la Province avec le titre de Supérieur; cette date peut être considérée comme celle de la fondation de la maison de Rouen. L'année suivante, le Père de Ravignan vint donner les prédications de l'Avent. La réputation du conférencier de Notre-Dame était à son apogée; le succès fut ce qu'il devait être; lui-même mandait à son supérieur : « Malgré les résistances des dames, nous avons fait prendre possession de la nef de la cathédrale par les hommes. Ils montrent beaucoup d'empressement. Préfet, général, premier président, procureur général assistent régulièrement... »

Le successeur du Père Marquet, le Père Jacques Millet inaugura son apostolat à Rouen par la retraite pastorale

1. Voir la lettre qu'il écrivit à ce sujet au R. P. Roothaan. T. I, p. 484.

du diocèse; en même temps le Père Alexandre Michel y fondait une congrégation d'ouvriers qui réunit assez rapidement plusieurs centaines de membres. La résidence comptait dès lors huit Pères employés aux différents travaux du ministère sacerdotal; elle fut pendant des années au régime des campements provisoires; en 1847 elle put s'installer rue Saint-Patrice, d'une façon moins précaire, mais point encore définitive.

Lorsque les Ordonnances de 1828 obligèrent les Jésuites à quitter le petit séminaire de Montmorillon, l'évêque de Poitiers, Mgr de Bouillé, les avait pressés d'établir une résidence dans la ville épiscopale. Pour des raisons d'ordre intérieur, ils durent se retirer au bout de deux ans. Mais la famille de saint Ignace avait en Poitou des amis nombreux et dévoués; nul ne lui était plus attaché que le vénérable évêque. Vers 1842, sentant approcher sa fin, il renouvela ses instances, et ayant obtenu la promesse du Provincial de Paris, il chargea l'abbé de Rochemonteix, son neveu et vicaire général, de faire le nécessaire pour qu'une maison de Jésuites fût ouverte à Poitiers sous son épiscopat. On recueillit à la hâte quelque argent, on loua un immeuble quelconque dans le voisinage de Sainte-Radegonde, et dans le courant d'octobre les Pères Michel Leblanc et Pierre Bertrand inauguraient la résidence dans des conditions plus que modestes. Sauf le toit et les quatre murs, tout manquait. Sur ces entrefaites, Mgr de Bouillé mourait, plus qu'octogénaire. On put craindre un moment que l'œuvre qui avait été l'objet de ses dernières préoccupations ne fût abandonnée; l'abbé de Rochemonteix avait été assez mal secondé, et devant certaines oppositions son dévouement s'était refroidi. Ce fut un ancien élève de Montmorillon, le chanoine, de Larnay qui prit l'affaire en mains. Sa situation de fortune, sa générosité personnelle et les libéralités qu'il sut provoquer lui permirent d'acheter une maison assez vaste et de la mettre en état d'abriter décemment une communauté de

prêtres[1]. Quatre Pères avec un Frère coadjuteur y furent installés par ses soins le 29 septembre 1843. Il paraît même que le digne chanoine avait trop bien fait les choses; la façade avait grand air; à l'intérieur l'aménagement et l'ameublement rappelaient plutôt le confortable bourgeois que la simplicité religieuse. On se persuada à Poitiers que les Jésuites étaient riches et n'avaient nul besoin qu'on vînt à leur aide; aussi la résidence connut-elle pendant les années de début les tribulations de la misère dorée. C'est ce que les *Lettres annuelles* donnent clairement à entendre dans une formule latine qui pourrait très bien se traduire ainsi : Nous sommes logés magnifiquement, mais nous vivons chichement[2].

Le même document témoigne d'ailleurs que les préventions que les Jésuites avaient rencontrées dans une partie du clergé disparurent assez promptement. Le nouvel évêque, Mgr Guitton, leur donnait tout d'abord la preuve la moins équivoque de son estime et de sa confiance en les chargeant par deux fois de prêcher les Exercices spirituels aux élèves de son grand séminaire. Il leur demanda pareillement de s'employer dans les Missions de campagne à convertir les schismatiques anticoncordataires, connus sous le nom de *Petite Église;* le diocèse de Poitiers en comptait alors plus de 60.000, et ils étaient connus entre tous pour leur obstination. L'année même de leur arrivée dans la ville épiscopale, deux Jésuites se rendirent à Courlay, bourg de 1.200 habitants, dont les trois quarts étaient adhérents du schisme et que l'on appelait la Rome de la Petite Église. Les missionnaires parvinrent à arracher à leurs erreurs une cinquantaine de ces malheureux, dont quelques-uns des plus marquants. Si modeste que fût le succès, l'autorité ecclésiastique en éprouva une grande satisfaction; car les efforts tentés jusque-là contre la citadelle du

1. Cette maison portait le numéro 17 de la rue Neuve.
2. *Quam laute habitamus tam parce et arcte vivimus.*

schisme étaient restés infructueux. Dès lors les *Lettres annuelles* de la résidence de Poitiers mentionnent régulièrement le retour au bercail de quelques-unes de ces brebis égarées.

Si les difficultés et les contradictions ne manquèrent pas tout d'abord à la Compagnie de Jésus dans une ville où elle devait par la suite rencontrer tant de dévouements et créer des œuvres importantes, elle en triompha grâce surtout à la bienveillance discrète et généreuse de l'évêque qui occupait alors le siège de saint Hilaire. Aussi garde-t-elle un souvenir reconnaissant à la mémoire de Mgr Guitton. « Cœur ardent et pénétré du sentiment de la dignité de l'Église, a écrit de lui son illustre successeur le cardinal Pie, il sut proférer de nobles paroles pour la liberté d'enseignement et pour la liberté des ordres religieux qu'il défendit avec chaleur en France et à Rome. »

De cette même époque date encore la fondation de la résidence de Lille ; aucune ne fut plus traversée et plus laborieuse. Les catholiques de la région du Nord qui avaient obtenu, à force d'instances et de sacrifices, la création, hors de la frontière, du collège de Brugelette, eussent de grand cœur contribué à l'érection d'une maison de la Compagnie sur leur territoire ; des démarches furent faites dans ce but à plusieurs reprises ; des pétitions existent aux archives, signées de personnages haut placés. Mais on se heurtait à une opposition irréductible. Le siège illustré par Fénelon avait alors pour titulaire Louis Belmas, ancien curé jureur de Castelnaudary, puis coadjuteur de l'évêque de l'Aude. Il fut l'un des douze évêques constitutionnels imposés par Bonaparte, malgré les résistances de Pie VII, lors de la signature du Concordat. Il avait refusé la rétractation explicite demandée par Consalvi et s'était borné à écrire au Pape un billet de soumission. Ce prélat dont l'administration dura près de quarante ans, et qui d'ailleurs n'était pas sans mérite, tenait de son éducation gallicane et janséniste une antipathie

violente pour les Ordres religieux en général et spécialement pour celui de saint Ignace. Lui vivant, la Compagnie de Jésus ne pouvait espérer reprendre pied dans ce diocèse de Cambrai, où elle avait jadis possédé une douzaine de collèges.

Cependant elle avait dans le clergé de Lille un ami fervent. L'abbé Bernard y jouissait d'une considération exceptionnelle due à sa haute valeur non moins qu'à ses éminentes vertus sacerdotales. Curé de Sainte-Catherine, la paroisse la plus populeuse, mais aussi la plus pauvre de la ville, il y déployait un zèle fécond en ressources et toujours en éveil. Son vœu le plus cher était de procurer à la grande cité le secours d'une communauté de missionnaires, et s'il se pouvait, de Jésuites. Il y était encouragé par son directeur l'abbé Mollevault, Supérieur de Saint-Sulpice, qui lui écrivait à ce propos : « La seule chose qui doive vous occuper est une résidence des Pères dans votre paroisse ; avec cela vous aurez tout... Les Jésuites font du bien partout, que d'autres ne feraient jamais ; c'est pour ce motif qu'on ne les laisse pas tranquilles [1]... »

Ce fut grâce au crédit de l'abbé Bernard et dans l'église de Sainte-Catherine qu'un Jésuite put, pour la première fois depuis le rétablissement de la Compagnie, paraître en chaire à Lille, pour une solennité paroissiale. Mgr Belmas s'était quelque peu relâché de son intransigeance ; il mourut cette année même, âgé de 84 ans. (12 Juillet 1841.)

Quelques mois plus tard, pendant la vacance du siège, un autre Père fut appelé pour prêcher au chef-lieu même du diocèse. Il en résulta une manifestation assez étrange qui permet de juger l'état des esprits. Voici comment le Provincial de Paris faisait part de l'incident au Père Général : « J'ai envoyé un prédicateur d'Avent à Cambrai, sur la demande d'un des vicaires capitulaires, avec l'agrément de ses deux collègues. La station fut commencée ; le premier sermon eut un plein succès... Les partisans de

1. *Vie de l'abbé Bernard*, p. 153.

l'évêque défunt, dont la manière de voir par rapport à la Compagnie vous est connue, se remuèrent; ils prétendirent que laisser prêcher un Jésuite était outrager la mémoire du prélat décédé... En conséquence défense fut faite au Père Félix Liot de remonter dans la chaire de la métropole... L'humble et joyeuse résignation du Père a fait plus de bien que n'en aurait pu faire la station. » (7 Janvier 1842.)

Mais déjà le siège épiscopal de Cambrai, érigé de nouveau en archevêché, avait reçu un autre titulaire. Mgr Giraud, qui bientôt allait revêtir la pourpre cardinalice, apportait à l'administration de son immense diocèse des dispositions différentes de celles de son prédécesseur. Les religieux ne seraient plus repoussés systématiquement; les Jésuites eux-mêmes seraient accueillis avec bonté.

Dès 1842 ils sont appelés à Roubaix, à Douai, dans d'autres villes encore ; puis c'est à Saint-Maurice, la principale église de Lille, qu'un Jésuite prêche l'année suivante la station quadragésimale. Mieux encore, l'abbé Bernard retenait à demeure un ou deux Pères au presbytère de Sainte-Catherine, qui devint ainsi le véritable berceau de la résidence. L'un d'eux le Père Vitse, qui avait été vicaire dans une autre paroisse de Lille, y séjourna plus d'une année, toujours à la disposition des curés de la ville qui recouraient volontiers aux services d'un ancien confrère. Ce fut toutefois à Sainte-Catherine que son zèle et sa parole ardente se dépensèrent de façon plus heureuse. Cette modeste église possédait alors la statue de Notre-Dame de la Treille, regardée depuis des siècles par la population lilloise comme le *Palladium* de la cité. Elle y avait été déposée quelques années auparavant par une pieuse famille qui l'avait sauvée de la profanation, lorsque l'impiété révolutionnaire s'abattit sur la magnifique collégiale de Saint-Pierre, où elle avait été honorée pendant huit cents ans. La vénérable madone, presque oubliée dans une chapelle obscure, ne recevait

plus que la visite et les hommages de rares fidèles desquels on aurait pu dire

> D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
> Ose des anciens jours nous retracer quelque ombre.

D'accord avec l'abbé Bernard, le Jésuite entreprit de réveiller la dévotion publique assoupie plutôt qu'éteinte. En mai 1843, on inaugura dans l'église de Sainte-Catherine les exercices du mois de Marie. L'évêque Belmas n'avait jamais permis l'introduction de cette nouveauté dans le diocèse de Cambrai. A cette occasion l'image miraculeuse fut exposée en grand apparat, au milieu des fleurs et des lumières ; le prédicateur ne se contenta pas de célébrer du haut de la chaire les louanges de la Mère de Dieu ; pour atteindre la population tout entière, il publia une *Histoire de Notre-Dame de la Treille, auguste et miraculeuse patronne de la ville de Lille*. Le Père n'eut d'ailleurs qu'à s'inspirer de l'exemple et des travaux d'un de ses devanciers. Un Jésuite lillois du dix-septième siècle, le Père Jean Vincart, avait composé une double Histoire de la madone protectrice de sa ville natale ; l'une, en latin et avec force poésies, selon la mode du temps, formait un volumineux in-folio ; elle parut en 1636 ; en 1670, à la requête du clergé et des magistrats, il en donna une édition française abrégée, à l'usage du peuple.

On peut bien dire que le mois de Marie de Sainte-Catherine fut le point de départ d'un renouveau de la dévotion traditionnelle des Lillois envers la patronne de leur ville. On sait quel splendide témoignage ils devaient en donner par la suite. La construction du sanctuaire de Notre-Dame de la Treille a été entreprise sur d'assez vastes proportions et avec assez de magnificence pour qu'il pût devenir une cathédrale digne de la grande cité, le jour où Rome lui donnerait un évêque.

Quant à l'établissement de la Compagnie de Jésus à Lille, il allait suivre de près la restauration du culte de

Notre-Dame; la résidence fut en effet canoniquement ouverte le 1er juillet 1843; elle eut pour premier supérieur le Père Alexis Possoz, ancien membre, lui aussi, du clergé diocésain. Ses deux compagnons étaient les Pères Pierre Vitse et Charles Phélipon. Ils occupaient, rue du Rempart, une petite maison mise à leur disposition par une personne plus généreuse que riche; elle l'avait fait exhausser d'un étage; mais le logis restait étroit et point du tout approprié aux besoins d'une communauté religieuse. Quatre ans plus tard, grâce aux libéralités de la famille de la Granville, la résidence fut installée rue Voltaire de façon plus décente et plus commode. Ce n'était toutefois pas encore la fin de ses pérégrinations; ses progrès ultérieurs devaient l'obliger par la suite à de nouveaux déplacements.

CHAPITRE VIII

I. — Différents établissements offerts aux Jésuites français, mais non acceptés. L'année 1840, date mémorable. Lettre encyclique du P. Général. Le troisième siècle de l'existence de la Compagnie comme Ordre religieux. Les événements prodigieux qui l'ont rempli. Mort et résurrection. Graves leçons du passé pour le présent et l'avenir. Les appuis surnaturels. L'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires. L'abbé Dufriche des Genettes et le P. Roothaan. Vigilance du P. Général pour la discipline religieuse. La question des parloirs.

II. — Affluence de vocations à la Compagnie. Dans la colonie russe. Le prince Jean Gagarine. Plans d'apostolat auprès des Slaves. Alphonse Ratisbonne. Sa conversion miraculeuse. Il entre au noviciat. Il se réunit à son frère le P. Théodore pour fonder l'œuvre de Notre-Dame de Sion. Période d'accalmie politique et renaissance religieuse. Les Jésuites tenus en suspicion comme « carlistes ». La reine Amélie et le P. Roothaan.

III. — L'abbé Bautain et la Société de Saint-Louis. Démêlés avec l'autorité épiscopale de Strasbourg. L'abbé Bautain à Rome. Le P. Perrone et la *Philosophie du Christianisme*. L'abbé Lacordaire part pour Rome. Accueil qu'il reçoit au Gesù. Ses relations avec les Jésuites. La retraite à Saint-Eusèbe. La vocation dominicaine. Le P. Morin et la vocation du P. Jandel. La Compagnie de Jésus et l'Ordre bénédictin. L'abbé Guéranger à Rome. Le P. Rozaven rapporteur dans l'affaire de Solesmes. Restauration de la Congrégation des Bénédictins de France. Pacte d'alliance spirituelle entre les Bénédictins et les Jésuites.

IV. — Les Essais d'*Histoire* de la Compagnie de Jésus. Mazas de Sarrion. Leclère d'Aubigny. Jacques Crétineau-Joly. Ses antécédents. La *Vendée militaire*. Origines de l'*Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*. Comment elle fut composée. Cinq volumes en dix-huit mois. Le sixième volume écrit au fur et à mesure des événements. Caractères de cette œuvre. Son succès. Ses résultats. Comme appendice de son *Histoire*, Crétineau publie *Clément XIV et les Jésuites*. Désaveu et protestation du P. Roothaan.

I

En l'espace de sept ans, à la suite de la division de la France en deux Provinces, la Compagnie de Jésus avait fondé quinze résidences nouvelles. (1836-1843.)

Bien d'autres établissements lui avaient été proposés. Nous voyons, par exemple, dès 1838, le vaillant curé de Genève, M. Vuarin, solliciter la création d'un collège français à Carouge. Le Père Renault, Provincial de Lyon, se montre tout disposé à seconder ses intentions; mais des obstacles insurmontables font abandonner le projet. (26 Octobre 1838.) Moins de deux ans après, le Père Maillard se voit obligé de s'en occuper à son tour : « L'infatigable curé de Genève vient encore de m'écrire une seconde lettre. Il presse, il presse, comme un vieillard qui veut avoir achevé ce qu'il a entrepris. » (5 Avril 1840.) Malheureusement cette fois encore on allait se heurter à une opposition irréductible. A quelques jours de là en effet le Père général répondait au Provincial de Lyon : « Il faut décidément renoncer au projet de collège à Genève que M. le curé pressait si vivement. Jamais on ne pourra obtenir, du moins de son vivant, une garantie quelconque de la part du Gouvernement. De plus, le digne curé est effrayé, abattu par les tentatives des ministres tout puissants dans le Conseil. En sorte qu'il vient de m'écrire, lui-même que la prudence exige que nous cédions aux circonstances, que le projet de son collège doit être ajourné, qu'il n'y faut plus penser. » (29 Avril 1840.)

A la même époque on reprenait les négociations qui avaient échoué en 1828 pour la fondation d'un collège à Jersey. Les susceptibilités protestantes qui avaient entravé l'affaire paraissaient apaisées. « Les habitants, écrit le Père Guidée, regrettent maintenant que l'on n'ait pas abouti » (11 Octobre 1839.) Des difficultés surgirent cependant; mais enfin au bout de trois ans, on sembla sur le point de conclure. Le Père Boulanger, successeur du Père Guidée,

écrit en effet le 22 septembre 1842 : « L'affaire du collège de Jersey est en bonne voie. L'évêque de Londres est enchanté. Le Père Delineau a été envoyé pour tout préparer. » Mais l'esprit des insulaires n'était pas encore, comme on se l'imaginait, ouvert à la tolérance. Ce n'est que quarante ans plus tard que les Jésuites français devaient trouver à Jersey une population d'humeur plus hospitalière.

A Nancy, Mgr de Forbin-Janson et son coadjuteur, Mgr Donnet, faisaient instance au lendemain de la division des Provinces, pour avoir le Père Boulanger comme Supérieur du grand séminaire. Il était alors recteur du scolasticat de Vals. Le Père Provincial de Paris, de qui dépendait le Père Boulanger, ne crut pas devoir accorder d'abord une demande assez insolite; mais il finit par céder. Le diocèse de Nancy se trouvait dans une situation critique. L'évêque n'y était plus entré depuis les mauvais jours de 1830, où il avait failli être massacré. L'ancien compagnon du Père Rauzan aux Missions de France avait moins de prudence que de charité et de zèle; jusque dans les rangs du clergé les esprits étaient surexcités contre lui au point de rendre son retour presque impossible. Les idées mennaisiennes très en faveur parmi les jeunes prêtres n'étaient pas pour faciliter l'apaisement. Le coadjuteur avait heureusement conquis la sympathie universelle; mais il venait d'être nommé à l'archevêché de Bordeaux. C'est dans ces conjonctures que l'on faisait appel au dévouement du Père Boulanger, qui avait appartenu au clergé de Nancy et y avait laissé le souvenir d'un prêtre éminent par la science et par le caractère. L'administration diocésaine promettait de rendre à la Compagnie son ancienne résidence et peut être même, si les circonstances le permettaient, le collège de Pont-à-Mousson, maison chère entre toutes à la famille de saint Ignace. Le Père Boulanger, en quittant Vals sur la fin de 1836, vint en effet prendre la direction du grand séminaire de Nancy; il y passa un an ; ses efforts pour calmer les ressentiments

et rétablir le respect de l'autorité épiscopale ne furent pas infructueux. On lui donna des témoignages d'affectueuse reconnaissance; quant au projet de résidence à Nancy, il fallait en remettre l'exécution à des temps meilleurs; Mgr de Forbin-Janson n'eût rien tant désiré que d'installer les Jésuites dans son diocèse; mais c'eût été un grief de plus que les adversaires du prélat n'auraient pas manqué d'exploiter contre lui.

A l'autre extrémité du pays c'est le pieux évêque de Bayonne, Mgr Lacroix, qui les appelle dans son diocèse d'une façon touchante : « Je viens en toute simplicité, écrit-il au Provincial de Lyon, et au nom de notre divin Sauveur, vous demander une grande grâce; c'est de vouloir bien établir à Bayonne une résidence des bons Pères de votre Compagnie. » (14 Octobre 1840.) Le Père Maillard, donnant avis de cette requête au Père Général, entre dans quelques détails : « Mgr nous offre un local assez vaste, une chapelle ou église ouverte au public, de plus un très grand jardin et un terrain fort spacieux où l'on pourrait encore bâtir. » (7 Novembre 1840.)

Beaucoup d'autres propositions de ce genre arrivent au cours des années suivantes, de la région du Midi. Le Père Druilhet écrit de Toulouse : « Un bon nombre d'établissements nous sont proposés dans divers diocèses. Bayonne, Perpignan, Pamiers, Montauban, Clermont ont fait des demandes. » (4 Octobre 1844.) Ce n'étaient pas les seules. Après avoir renvoyé au Provincial de Lyon celle de Mgr Casanelli, évêque d'Ajaccio, pour Bastia (6 août 1844), le Père Général répond quelques jours après dans une autre lettre au sujet de quatre demandes semblables venues de Cahors, de Tulle, de Foix et d'Oloron : « Ces offres sont une preuve de la bénédiction du bon Dieu sur les travaux de la Compagnie. Mais il faut en ajourner l'acceptation, sans s'engager pour une époque fixe. » (27 Août 1844.)

Au Nord comme au Midi les Jésuites n'avaient plus d'autre parti à prendre, sous peine d'affaiblir leur action en la dispersant. Aussi après la fondation de Poitiers

(1843), aucune maison nouvelle ne fut acceptée jusqu'au jour où la loi sur la liberté d'enseignement vint ouvrir à la Compagnie un autre champ d'apostolat. En attendant, les deux Provinces françaises avaient à desservir vingt-huit résidences, quinze pour celle de Paris, treize pour celle de Lyon. En outre la Province de Paris avait à sa charge le collège de Brugelette ; celle de Lyon fournissait, pour une part plus ou moins considérable, le personnel de ceux de Fribourg, de Chambéry et de Mélan [1]. Mais surtout, les Jésuites français commençaient vers cette époque à partir nombreux pour les Missions lointaines.

L'année 1840 ramenait pour la famille de saint Ignace une date mémorable. Trois siècles s'étaient écoulés depuis que le Pape Paul III avait confirmé par l'autorité apostolique l'Institut de la Compagnie de Jésus et avait érigé la Société naissante en Ordre religieux. A l'occasion de ce tricentenaire le Père Général, Jean Roothaan, adressa aux Jésuites du monde entier une lettre dont notre Histoire ne saurait se désintéresser. C'est en effet dans les documents de ce genre, documents de caractère familial et confidentiel, que l'on peut saisir sur le vif les ressorts qui mettent en mouvement le corps de la Société, et spécialement l'action du chef sur les membres, action qui dans la légende s'enveloppe d'un mystère impénétrable, parce que sans doute inavouable. Bien des calomnies tomberaient, croyons-nous, bien des préjugés s'évanouiraient,

1. Voici quel était en 1837 le nombre des Jésuites français faisant partie du personnel enseignant

	Prov. de Paris.	Prov. de Lyon	Total
Au collège de Brugelette.....	29.....	.....	29
« Fribourg.....	5.....	17.....	22
« Chambéry.....	2.....	17.....	19
« Mélan.....	».....	13.....	13
		Total.....	83

dont 65 prêtres, 9 scolastiques et 9 Fr. coadjuteurs.

si les Jésuites pouvaient faire entendre au public le langage que leur premier Supérieur leur tient à eux-mêmes.

En entrant dans l'année qui va clore le troisième siècle de l'existence de la Compagnie, le Père Roothaan jette d'abord un regard sur celui qui s'achève. Quelle succession d'événements prodigieux se déroule pour sa famille religieuse dans l'espace de ces cent ans! Au début, en 1740, la Compagnie de Jésus, arrivée au plus haut point de sa prospérité (elle comptait plus de 20.000 religieux), « était florissante, pleine de vigueur, en possession de la plus brillante réputation dans les sciences, dans les lettres, dans l'éloquence. Elle s'occupait alors avec grand succès de l'éducation de la jeunesse chrétienne...; elle travaillait au salut des âmes dans presque tous les États de l'Europe catholique et non catholique, même dans les parties du monde les plus reculées, jouissant partout de la plus haute estime, et y recueillant les fruits les plus abondants... Ses services lui avaient gagné la faveur des Pontifes romains et des évêques, des princes et des peuples... Qui aurait pu penser qu'un édifice, qui semblait devoir être immortel, allait bientôt fléchir et tomber sous l'effort de mille ennemis conjurés pour sa ruine? » Vingt-cinq ans ne sont pas écoulés et la Compagnie est frappée, tout d'abord « dans ce royaume qui, le premier, l'avait accueillie dès sa naissance, qui l'avait en quelque sorte appelée à partager sa gloire, au dedans, au dehors et jusqu'aux extrémités des Indes ». A l'exemple de la France, les autres États s'acharnèrent à leur tour sur la Compagnie. « L'autorité même du suprême Pasteur, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, fut impuissante à protéger une Société née pour sa défense. Après l'avoir louée, justifiée, approuvée de nouveau dans une Constitution apostolique, l'autorité pontificale fut forcée de sacrifier la Compagnie à la haine de ses persécuteurs, pour épargner à l'Église des calamités peut-être plus terribles. »

Alors ce que la Compagnie de Jésus eut à souffrir ne se peut raconter; « si nous l'appelons un *martyre*,

l'histoire impartiale ne nous démentira pas ». Et dans ces inénarrables épreuves, le Père Roothaan découvre encore des conseils divins de miséricorde sur la famille de saint Ignace. Il la montre ensuite providentiellement conservée dans l'empire de Russie, par la protection de souverains schismatiques et l'approbation formelle du Pape. Enfin, c'est le geste réparateur de Pie VII, qui « n'hésite pas à déclarer dans sa Constitution apostolique que, depuis sa rentrée à Rome, le rétablissement de la Compagnie de Jésus dans le monde entier lui avait paru devoir être l'un des premiers objets de sa sollicitude ». Depuis lors, poursuit le Révérend Père, les bienfaits que Dieu a répandus sur la Société ne se peuvent énumérer; et parmi les plus insignes il compte la béatification d'Alphonse Rodriguez et la canonisation récente de François de Hiéronymo.

Après avoir fait passer sous les yeux de ses frères le tableau de ce troisième siècle où, à travers des vicissitudes si étranges, « se manifeste à l'égard de la Compagnie une providence toute particulière du Dieu qui *abaisse et relève, qui conduit aux portes de la mort et en retire*, et qui dans ses plus redoutables sévérités se souvient de sa miséricorde », le Père Roothaan dit quels sentiments doivent animer les cœurs à l'entrée du siècle nouveau qui va s'ouvrir. C'est d'abord la reconnaissance envers la Bonté divine pour le don de la vocation et pour le progrès qu'elle a accordé à la famille de saint Ignace : « On en voit encore plusieurs parmi nous qui furent admis dans la Compagnie à une époque où elle comptait à peine deux cents membres ; maintenant elle s'est répandue dans beaucoup de contrées et le nombre de ses enfants dépasse trois mille. » C'est ensuite une invincible confiance pour l'avenir. Dieu « qui a commencé l'ouvrage l'achèvera[1] »; car cet ouvrage est bien vraiment le sien. Celui qui a sauvé la Compagnie la sauvera encore « si toutefois nous ne manquons ni à nous-mêmes, ni à la

1. *Qui coepit in vobis opus bonum perficiet.* (Philip. I, 6.)

Bonté divine ». Mais ce que les circonstances exigent plus encore, ce que le Père Roothaan demande à tous, c'est « la volonté ardente, efficace, constante de se rendre dignes de leur vocation, de répondre avec la plus grande fidélité aux desseins de la Providence sur la Société et sur eux-mêmes ».

Ici la parole du Général devient plus chaude et plus pressante : « La Compagnie à peine rétablie a vu renaître la haine dont les impies la poursuivaient ; les anciennes calomnies sont reproduites sous de nouvelles couleurs ; tout est mis en usage pour les répandre, discours, livres, brochures, journaux, publications qui nous inondent et où nous sommes déchirés tous les jours. En outre, un grand nombre d'hommes, sans être méchants, mais par suite des préjugés dont ils sont imbus, ne cessent de suspecter notre conduite, d'interpréter en mauvaise part tout ce qui vient de nous. Nous devons endurer tout cela avec patience, ne point nous en indigner, ne point nous en troubler, *comme s'il nous arrivait quelque chose d'extraordinaire ; car vous savez que telle est notre destinée*[1]. » Mais cette malveillance nous trace notre devoir. Quelle vigilance doit être la nôtre pour ne pas donner prise aux accusations, pour éviter jusqu'à l'apparence du mal, *afin que notre ennemi n'ait aucun mal à dire de nous*[2]. C'est que, en effet, « par suite des préventions que l'on a contre nous, ce que les autres se permettent sans difficulté, ce qu'ils peuvent faire impunément ou sans être remarqués, on le blâme en nous, on nous en fait un crime, et la faute d'un seul membre est imputée à tout le corps, en vertu de cette maxime si injuste, mais pourtant si commune : *Dans le méfait d'un seul apprenez à les connaître tous*[3] ».

1. *Quasi novi aliquid vobis contingat.* (Petr. IV, 12.) *Ipsi enim scitis quod in hoc positi sumus.* (I. Thess. III, 3.)

2. *Ut is qui ex adverso est vereatur, nihil habens malum dicere de nobis.* (Tit. II, 8.)

3. *Crimine ab uno Disce omnes.* Aeneid. II, 65.

La haine et le mauvais vouloir de leurs ennemis doivent être pour les Jésuites un stimulant salutaire. D'après le Père Roothaan, c'est une grâce de Dieu qui veut que par là ils soient avertis de leurs devoirs et ne puissent s'en écarter. Mais un autre stimulant qui ne doit pas avoir moins d'efficacité, c'est la bienveillance de leurs amis, la haute estime en laquelle beaucoup de personnes tiennent la famille de saint Ignace, estime qui parfois dépasse les justes bornes, mais qui n'en oblige que plus rigoureusement ceux qui en sont l'objet. « Quelle honte, s'écrie le Père Général, si la Société à peine renaissante et dans la fleur de la jeunesse présentait déjà des symptômes de sénilité ! Si l'on nous voyait impuissants à justifier, au moins dans une certaine mesure, les grandes espérances que tous les gens de bien ont conçues de nous, en se rappelant les actions de nos Pères, ces hommes dont la mémoire n'a pu être effacée ni par le temps ni par les imputations les plus calomnieuses et les plus atroces ! »

Enfin, pour stimuler les généreuses ardeurs des enfants de la Compagnie, le Père Roothaan invoque l'attente de l'Église. Il leur rappelle ce que Pie VII, « notre second Père », se promettait de la Société, en la rétablissant par tout l'univers. Pie VII pensait que « Dieu lui offrait dans cette Société *un secours salutaire au milieu des besoins sans nombre de l'Église*. Il se tenait assuré de trouver dans les membres de cette Société *des rameurs vigoureux capables de briser l'effort des vagues qui à chaque instant menaçaient d'engloutir la barque de Pierre* ». Ce sont les propres expressions de la Constitution apostolique. Le chef de la petite phalange ainsi désignée ne peut ici dominer l'émotion qui l'étreint : « Je l'avoue, dit-il, mes Révérends Pères et mes très chers Frères, en voyant un si saint Pontife fonder sur nous de telles espérances, je me sens tout couvert de honte et de confusion. Que suis-je donc et que sommes-nous pour qu'on attende de nous de si grandes choses, ou pour que nous puissions jamais les accomplir? » Mais bien vite l'homme aux vues

surnaturelles se ressaisit : Après tout, c'est l'œuvre de Dieu qui choisit tels instruments qu'il lui plaît. Nous ne sommes pas autre chose que des instruments entre ses mains. C'est la doctrine familière à saint Ignace, qui y ajoute par manière de commentaire la maxime bien connue : Il importe sans doute que l'instrument soit aussi parfait que possible, mais il importe davantage que l'instrument soit bien uni à celui qui veut s'en servir. Et puisque c'est la sainteté qui nous unit à Dieu, mieux vaut pour l'ouvrier apostolique la sainteté que la science et les talents.

La lettre se termine par une exhortation pathétique à tous les enfants de la Compagnie pour qu'ils soient donc entre les mains de Dieu des instruments prêts à tous les travaux à quoi il voudra les employer. Car enfin, « pourrait-il s'en trouver parmi eux un seul assez lâche, assez dégénéré pour ne pas désirer que Dieu opère en lui et par lui de grandes choses, qui oublie à ce point la fin de sa vocation, la plus grande gloire de Dieu » ? Et ils seront ces instruments propres aux grandes choses si, sans rien négliger pour le développement de leur valeur personnelle, ils s'adonnent surtout à la pratique des vertus solides et parfaites, et tout spécialement de l'humilité.

Tel est dans ses grandes lignes l'ordre du jour que le Général des Jésuites adressait à ses troupes au seuil de l'année séculaire. « Que cette année si solennelle pour nous, concluait-il, s'écoule sans aucun éclat, sans aucune pompe extérieure, puisque notre situation et le malheur des temps le demandent; mais qu'une ardeur plus vive pour notre perfection, qu'un zèle plus insatiable pour le salut des âmes en fassent une année à part, une année distinguée entre toutes les autres ! »

La lettre du Père Roothaan porte la date du 27 décembre 1839; en la communiquant aux maisons de leurs Provinces, le Père Guidée et le Père Maillard l'accompagnèrent de recommandations sur certains points de discipline ou de perfection religieuse, comme la pureté de conscience,

la droiture d'intention, l'esprit de foi, la simplicité et la pauvreté dans la vie extérieure, le zèle dans l'accomplissement de son emploi, etc. Quelques pratiques de piété étaient prescrites, et, conformément au désir du Père Général, une retraite publique devait être prêchée dans les derniers mois de l'année, partout où la chose serait possible, sans qu'il fût d'ailleurs nécessaire d'en faire connaître le motif. Une autre circulaire provinciale postérieure de quelques semaines invitait également toutes les maisons françaises de la Compagnie à célébrer une neuvaine ou un triduum d'actions de grâces pour la canonisation de saint François de Hiéronymo[1]. L'année 1840 était exceptionnellement féconde en consolations pour la famille de saint Ignace. Si nous entrons dans ce détail, ce n'est pas par souci d'une exactitude minutieuse; mais pour qui veut connaître les Jésuites, il n'est pas indifférent de savoir quels événements marquent dans leur vie et sont pour eux sujets de réjouissances.

En rappelant la destruction de la Compagnie de Jésus au siècle précédent, alors qu'elle paraissait avoir atteint l'apogée de la prospérité, le Père Général faisait observer que « ni la science et la vertu, ni les succès brillants, ni ce qu'on appelle des actions immortelles, ni la faveur des puissants de ce monde, ne sauraient soutenir une institution humaine, si Dieu ne la soutient ». Aussi exhortait-il sa famille religieuse, au moment où un siècle nouveau s'ouvrait devant elle, à ne point compter sur les talents et le mérite de ses membres, sur les services rendus, non plus que sur l'amitié des gens riches et influents, mais à chercher plus haut appui et protection. Lui-même donnait l'exemple. A toutes les heures difficiles, on le voit invariablement et comme d'instinct recourir tout d'abord

1. Le Bienheureux François de Hiéronymo, de la Compagnie de Jésus, avait été inscrit au Catalogue des Saints, par le Pape Grégoire XVI, le 26 mai 1839, en même temps que les BB. Alphonse-Marie de Ligori et Jean de la Croix.

à la prière et invoquer pour son Ordre, avec une foi simple et confiante, le secours des puissances célestes.

C'est ainsi que, à cette date solennelle de 1840, le Général de la Compagnie de Jésus pensait à se faire recevoir, lui et toute la Société, dans l'archiconfrérie du Très Saint Cœur de Marie. Fondée par le pieux curé de Notre-Dame des Victoires, l'abbé Dufriche des Genettes, elle venait d'être canoniquement érigée par Bref pontifical. (7 Juillet 1838.) Nous avons raconté les premières relations du fondateur avec la Compagnie de Jésus, à laquelle il aurait voulu appartenir [1]. Sa correspondance avec le Père Roothaan témoigne assez que son affection pour la famille de saint Ignace ne s'était point altérée. « J'aurais bien le besoin, mon très bon et très Révérend Père, lui écrivait-il un jour, de vous exprimer, en vous remerciant des bontés dont vous m'avez comblé pendant mon séjour à Rome, tous les sentiments que vous m'avez inspirés; mais je sens que mon esprit ne satisfait point mon cœur. Je me contenterai de vous dire que votre souvenir est pour toujours gravé dans mon cœur et qu'il y entretiendra les sentiments d'une vive reconnaissance et d'un doux et respectueux attachement. » (10 Septembre 1842.) Quant au Père Roothaan, voici comment il s'exprimait au commencement de 1841, dans une Lettre circulaire sur l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires : « La fin que se propose cette admirable association, et avec un succès si prodigieux, est trop propre à la vocation de la Compagnie pour que nous puissions nous contenter de cette participation commune et générale en disant tous les jours : *Particeps ego sum omnium timentium te* [2]. J'entends donc m'unir en esprit avec les pieux associés, tous les jours, et particulièrement à l'heure de la réunion à Notre-Dame des Victoires tous les dimanches et fêtes, et cela non

1. Voir Tome Premier, p. 149.

2. « Seigneur, je suis participant de tous ceux qui vous craignent. » (Ps. CXVIII, 63.)

seulement comme particulier, mais comme Général quoique si misérable, de la Compagnie de Jésus. » (17 Février 1841.)

Le Père Roothaan ne s'en tint pas là; l'année suivante il demanda et obtint l'affiliation dans les formes pour toute sa famille religieuse. L'abbé des Genettes lui écrivait le 10 septembre 1842 : « J'ai eu le bonheur d'agréger la sainte Compagnie de Jésus en corps à l'Archiconfrérie le jour de l'Assomption. J'attends une occasion pour vous envoyer le diplôme. » De son côté, le Provincial de Paris, en faisant part de la nouvelle aux maisons de sa Province ajoutait : « La Compagnie tout entière a donc été mise aux pieds et, pour ainsi dire, dans le Cœur de Marie, le jour même ou notre Père saint Ignace, prosterné avec ses premiers compagnons dans l'église de Montmartre, établissait notre Société et la mettait sous la protection spéciale et toute-puissante de Celle que nous aimons à appeler Notre Reine, *Regina Societatis Jesu*. (27 Septembre 1842.) Nous voyons dans la correspondance du même Provincial que la Compagnie de Jésus voulut laisser un souvenir de son affiliation. Le Père Arthur Martin fut chargé de dessiner et de diriger l'exécution d'un parement pour l'autel de Notre-Dame des Victoires, comportant trois médaillons relatifs à l'histoire de la Société. Le devis était de 5.000 francs. (22 Septembre 1842[1].)

L'abbé des Genettes continua à entretenir avec le Général des Jésuites des rapports empreints d'une affectueuse confiance. Il le tenait au courant des « merveilleux progrès » de l'Archiconfrérie. « La voilà qui compte 400.000 inscrits et 3.050 confréries affiliées. » (13 Février 1843). Mais de tels succès provoquent des jalousies; l'œuvre rencontre des adversaires, là surtout où elle ne devrait trouver que des amis et des zélateurs. Le curé de Notre-Dame des Victoires a en ce moment une grosse inquiétude. L'archevêque de Paris vient de rappeler dans

1. Voir aux *Pièces justificatives*. N° XI.

une Lettre pastorale l'obligation de se munir de l'autorisation préalable pour publier des écrits traitant de matières religieuses, surtout quand on y raconte des faits miraculeux. Les *Annales* de l'Archiconfrérie en sont pleines. C'est elles que l'on vise. Faudra-t-il donc les soumettre à la censure? On accuse Mgr Affre d'être quelque peu « rationaliste ». Et s'il allait refuser l'*Imprimatur!* Cette perspective met M. des Genettes hors de lui. L'excellent homme s'oublie jusqu'à invoquer la liberté de la presse, qui n'avait assurément rien à voir en cette affaire. Comment sortir de cette « impasse »? Il ne voit qu'un moyen; ce serait d'avoir un Bref du Pape, et il espère l'obtenir par l'intermédiaire du Père Roothaan. (13 Février 1843.)

Il va sans dire que le Général des Jésuites n'aurait eu garde de solliciter pareille dérogation aux règles canoniques. Il est plus que probable que sa réponse fut une exhortation à l'obéissance. En même temps le pieux et zélé directeur de l'Archiconfrérie recevait, non un Bref du Pape, mais une Lettre du cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, pleine d'éloges et d'encouragements. (2 Mars 1843.) De fait les *Annales* parurent dans le courant de l'année avec l'approbation de l'Ordinaire. Les faveurs de la Sainte Vierge n'en eurent que plus d'éclat et l'œuvre un essor plus rapide. Le directeur annonçait bientôt que les deux seuls diocèses de France, qui jusque-là n'avaient point figuré sur les listes de l'Archiconfrérie, venaient enfin de se faire agréger [1]. En même temps on voyait se manifester comme un élan de conversion et un renouveau de vie chrétienne. L'année suivante, M. des Genettes faisait part au Père Roothaan du spectacle dont il était le témoin émerveillé :

1. Cf. *L'Ami de la Religion*, Tome CXIX, p. 179. Chose curieuse, de ces deux retardataires l'un était le diocèse de Tarbes; il faudrait dire aujourd'hui de *Tarbes et de Lourdes*. Il fut le dernier de la France continentale, — l'autre était le diocèse d'Ajaccio — à entrer dans la grande association de Notre-Dame des Victoires. La Sainte Vierge ne devait pas lui en tenir rigueur.

« Jamais je n'ai vu les églises aussi fréquentées ; les ouvriers surtout nous donnent de grandes consolations et nous font concevoir de grandes espérances. Environ dix mille ouvriers se réunissent tous les dimanches en congrégations sous le patronage de saint François-Xavier, dans huit églises de Paris... Plus de la moitié de ces hommes s'approchent des sacrements plusieurs fois dans l'année ; plusieurs marchent dans les voies de la piété. Ce qu'il y a de plus frappant, c'est l'esprit de prosélytisme religieux qui les anime. Et remarquez bien qu'il n'y a pas la centième partie de ces hommes qui, il y a deux ans, eussent voulu assister à la messe. » (18 Septembre 1844.)

Aussi lorsque, quatre ans plus tard, la Révolution déchaînée en Italie obligeait le Pape à quitter Rome, le Père Roothaan, exilé lui aussi, se souvint qu'il avait voué sa personne et toute sa famille religieuse d'une façon spéciale au Cœur Immaculé de Marie. Il adressa à toute la Compagnie une Lettre circulaire sur cette dévotion. Il rappelle « les prodiges si nombreux que Dieu opère de nos jours par l'Archiconfrérie instituée à Paris pour la conversion des pécheurs, sous l'invocation du Cœur très pur de Marie. En peu de temps cette dévotion a produit dans tout le monde des fruits de salut si abondants et si merveilleux que les annales de l'Église ne nous offrent rien de semblable dans toute la série des siècles passés. » Le Père Général invoque à l'appui l'expérience de la Compagnie elle-même. « Lorsque, dit-il, en 1837, le choléra ravageait Rome, nous y étions plus de trois cents, la plupart occupés jour et nuit au service des malades, sans cesse environnés de moribonds et de cadavres. Et cependant, grâce à un vœu fait en l'honneur du Cœur Immaculé de Marie, non seulement nous n'eûmes à déplorer la perte d'aucun de nos Frères, mais, contre toute attente et contrairement à ce qui s'était passé ailleurs, nul d'entre nous ne fut atteint par la contagion. Par une faveur non moins signalée, cette bonne Mère daigna nous donner à tous, particulièrement à ceux que le péril effrayait, le courage

d'affronter la mort, et il n'y eut personne qui ne puisât dans son Cœur assez de dévouement pour se livrer sans réserve au secours des malades frappés par le fléau. » (24 Juin 1848.)

Il convenait à la tendre piété du Père Roothaan de vouer son Ordre d'une manière spéciale à la Très Sainte Vierge et de lui assurer ainsi une protection toute-puissante ; rien n'était plus conforme à la tradition de la Compagnie comme à l'esprit de son fondateur. Mais l'exacte observance de son Institut importait encore davantage à son salut et à sa prospérité. On ne s'étonnera pas qu'elle fût pour son premier Supérieur l'objet d'une vigilance scrupuleuse. Nous trouvons à l'époque qui nous occupe un exemple intéressant de cette sollicitude toujours en éveil pour le maintien de la discipline. On y voit comment et en quoi s'exerce le pouvoir de ce Général des Jésuites, dont la légende a fait un autocrate qui commande à des esclaves, pour ne pas dire à des machines.

La règle de la clôture interdit aux femmes l'entrée de l'habitation des religieux, comme elle interdit aux hommes l'entrée des couvents de femmes. Le Jésuite doit son ministère sans distinction à qui le réclame ; les hommes ont libre accès à sa cellule ; pour eux la maison de la Compagnie est plus large ouverte que ne le sont communément les monastères. Mais en dehors du confessionnal, où recevra-t-il les visiteuses ? De temps immémorial, les religieuses ont leur « parloir » ; c'est là seulement qu'on peut les voir et s'entretenir avec elles. Les Jésuites français avaient dès l'abord adopté cette solution ; il y eut des parloirs dans toutes leurs résidences, c'est-à-dire un local près de la porte d'entrée, où l'on peut recevoir les gens et causer avec eux sans être entendu, mais non sans être vu. Cependant l'Institut de la Compagnie, qui a tout prévu, n'avait pas prévu les parloirs. Dès 1840, le Père Roothaan crut devoir s'élever contre cette innovation. Toutefois il ne voulut pas l'abolir d'autorité. Il invita les

deux Provinciaux de France à examiner l'affaire avec leurs consulteurs et à fournir leurs raisons, s'ils croyaient en avoir, pour maintenir ce que lui, Général de la Compagnie, estimait une irrégularité. Le résultat de cette délibération nous est connu par une lettre écrite trois ans plus tard. Le Père Roothaan était, en effet, revenu à la charge et avait exigé un nouvel examen. Le Père Maillard lui en transmet les conclusions :

« ... La Consulte répondit (en 1840) et répond encore aujourd'hui que ces parloirs, vu notre position en France, sont indispensables. Sur les réflexions que j'eus l'honneur de vous soumettre en 1840, le 25 Mars, vous eûtes la bonté de me dire le 27 Avril : — Quant aux parloirs, après l'exposé que vous me faites des précautions prises pour prévenir les abus, je vois bien que, dans l'état actuel, il n'y a rien autre chose à faire. Je compte sur votre vigilance à cet égard. — Il me semble en effet qu'une vigilance soutenue peut nous rassurer de ce côté-là. » (30 Mars 1843.)

Le Père Roothaan n'insista pas pour le moment. Mais un an plus tard sa conscience s'alarme de nouveau. C'est au Provincial de Lyon qu'il adresse une réclamation plus pressante que les premières. Son désir formel est qu'on en finisse. Ce qui le détermine à revenir sur ce sujet, c'est que, dans le livre que le Père de Ravignan vient de publier et qui a eu un si grand retentissement [1], il est question des parloirs, « comme d'une chose couramment admise dans la Société, alors que l'usage n'en existe dans aucune maison de religieux et que celles de la Compagnie, les pensionnats exceptés, doivent l'ignorer plus que toute autre. » Le Père Maillard est donc invité à « supprimer une nouveauté si pleine de périls » ; et ce faisant, il aura ajouté un très grand service à tous ceux qu'il a déjà rendus à sa Province. (17 Février 1844.)

En conséquence la suppression des parloirs fut

1. *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites.* 1843.

discutée derechef entre le Provincial et ses quatre consulteurs. Après quoi tous durent rédiger par écrit leur opinion et la transmettre séparément au Père Général. Leurs conclusions furent, paraît-il, tellement concordantes et appuyées de raisons si décisives, que le Général se tint pour satisfait : « D'après vos explications et celles des Pères consulteurs, écrivait-il au Provincial, il n'y a rien à changer. Il est fâcheux que le nom sonne mal. » (8 Avril 1844.)

C'était bien, semble-t-il, le nom plutôt que la chose qui provoquait les répugnances et les protestations du vigilant gardien de la discipline religieuse. Le Père Roothaan, en effet, proposait pour les conversations nécessaires un vestibule ou couloir donnant accès à l'église, autrement dit un lieu de passage. Mais ce que les mœurs et usages d'un pays tolèrent peut fort bien devenir impraticable dans un autre. D'ailleurs au point de vue où il faut se placer ici, les parloirs, tels qu'ils furent organisés dans les maisons de la Compagnie, répondaient aux mêmes exigences qu'un lieu de passage, sans en avoir les inconvénients. « Les insistances du Père Général, disait l'un de ceux qui eurent à s'en défendre, ont eu ce bon effet d'obliger le Provincial et tous les Supérieurs à être très sévères sur un point qui importe tant au bon renom de la Société[1]. » De fait, qui a vu, en entrant chez les Jésuites, les parloirs avec leurs cloisons vitrées du haut en bas, avouera qu'ils étaient faits pour désarmer la malveillance la plus pointilleuse.

II

Le signe le moins équivoque de la prospérité pour un Ordre religieux, c'est l'affluence des vocations, laquelle témoigne en même temps que la régularité y est en honneur;

1. Le P. Fouillot, dans sa lettre de consulteur sur le projet de suppression des parloirs. (Archiv. Rom. Gall. 1. II. 89.)

dans l'état actuel des choses, ce ne sont pas, en effet, les communautés relâchées qui attireraient les candidats à la vie religieuse. Cette bénédiction fut amplement départie aux deux jeunes Provinces françaises. Nous avons vu déjà que dans celle du Midi le noviciat d'Avignon s'était bientôt trouvé insuffisant. En 1841 on en ouvrait un second à Toulouse. Au bout de deux ans ils avaient fait leur plein l'un et l'autre. Le Père Maillard écrivait sur la fin de 1843 : « Nous avons maintenant soixante-douze novices scolastiques, à Toulouse et à Avignon. Ne pourrions-nous pas penser à un troisième noviciat, qui serait à Dôle, par exemple, et nous servirait beaucoup ? » (11 Décembre 1843). En donnant son approbation à ce projet le Père Roothaan ajoutait : « Si nos prédicateurs, nos missionnaires sont vraiment des hommes apostoliques, donnant l'édification par leur dévouement et leur modestie, les vocations se multiplieront. Rappelez-leur souvent que c'est d'eux que dépend en grande partie la réputation et le progrès de la Compagnie en France, où elle n'a pas de collège. » (25 Décembre 1843.)

De fait, au cours de l'année suivante, le troisième noviciat de la Province de Lyon était installé dans une partie de l'ancien pensionnat de Dôle[1]. (Septembre 1844.) Il y eut tout d'abord seize novices, et dès la troisième année ils dépassaient la trentaine. Même croissance, quoique un peu moins rapide, dans la Province du Nord. A la suite du grand tapage fait autour de Saint-Acheul en 1838, le scolasticat avait émigré vers Brugelette, et le ministre avait pu affirmer à la tribune des deux Chambres que l'école de Hautes Études de Saint-Acheul était dissoute.

1. Le premier maître des novices à Dôle fut le Père Joseph Contamin, admis lui-même au noviciat d'Avignon quatre ans seulement auparavant. Il écrit au P. Général, le 8 octobre 1844 : « Le jeune noviciat de Dôle a été inauguré sous les auspices du saint Nom de Marie, le 8 septembre. Le Père de Jocas nous a envoyé d'Avignon cinq sujets français façonnés de sa main pendant une année. Sept nouveaux sont déjà venus se joindre à eux. »

C'était parfaitement exact; mais les novices étaient restés et leur nombre allait grandissant d'année en année. Il approchait de la cinquantaine dès 1841, quand on se décida à en envoyer une partie à Laval ; deux ans après, un troisième noviciat était inauguré à Issenheim en Alsace. Ainsi, c'était au total six maisons de noviciat que la Compagnie de Jésus avait en France, moins de huit ans après la formation des deux Provinces. Sur la fin de 1844, ils réunissaient un effectif de 187 jeunes recrues.

Nous avons déjà nommé quelques-uns de ceux qui se donnèrent à la famille de saint Ignace au début de cette période. En voici d'autres que nous rencontrons en parcourant les catalogues et qui ne sont peut-être pas complètement des inconnus. C'est, en 1837, Élesban de Guilhermy; en 1839, Léon Turquand; en 1840, Édouard Dorr, Benoît Valuy, Jean Lyonnard, futur apôtre de la dévotion au Cœur agonisant de Jésus; en 1841, Jean-Baptiste Trincal et Charles du Ranquet, ouvriers de la première heure dans la Mission renaissante du Maduré, Eugène Seguin et Léon de Chazournes; en 1842, Adrien Languillat, mort évêque de la Mission du Kiang-Nan, Charles Daniel[1], Victor Alet, Louis Milléricot, Auguste

1. L'un des fondateurs et premier directeur des *Études*. A propos de sa vocation, le P. Rubillon, Provincial de Paris, écrivait le 24 juillet 1841 : « Parmi les jeunes novices entrés cette année celui qui se distingue le plus par ses talents, sa candeur et son amour pour la Compagnie, est le Fr. Charles Daniel, jeune avocat du barreau de Paris. Son entrée a été traversée par son père, le tribunal, le premier président d'Amiens... » Le P. Solente, maître des novices de Saint-Acheul, raconte ainsi la chose : « Dès l'arrivée de Charles, son père, juge à Beauvais, écrivit une lettre violente contre son fils et contre nous au premier président de la Cour royale d'Amiens. Celui-ci alla trouver Mgr l'évêque et demanda que le jeune homme lui fût présenté. Mgr m'écrivit et me pria de l'envoyer le lendemain à l'évêché. Je l'envoyai, sans savoir de quoi il était question... Le premier président l'attaqua vivement devant l'évêque; mais, sans se déconcerter, Charles répondit avec calme et convenance. Le président dit qu'il viendrait à Saint-Acheul. Il vint en effet, mais se borna à des conseils. Il engagea Charles à retourner à Beauvais après sa première probation. Ainsi fut fait. Tout s'arrangea. Notre jeune avocat revint à Saint-Acheul et entra au noviciat dont il est maintenant le modèle. Le premier président a dit à l'évêque que le fils était plus raisonnable que le père... »

Carayon, littérateur, historien et éditeur de nombreux et précieux documents pour l'histoire de la Compagnie ; en 1843, Jules Sambin, Louis Abougit; en 1844, Paul Ginhac, Victor Drevon, Francisque Laboré, Victor du Ranquet, Jean-Baptiste Rouquayrol, Eugène Desjardins, Henri Montrouzier, etc. Ces noms appartiennent à une génération disparue; mais à ceux qui sont aujourd'hui les anciens de la famille, ils rappellent des frères aînés qui furent aussi des modèles par le dévouement, la science ou la vertu.

Parmi ces vocations il en est quelques-unes qui méritent une mention spéciale à raison des circonstances peu ordinaires dont elles furent accompagnées. C'était l'époque où l'apostolat du Père de Ravignan à Notre-Dame produisait dans les rangs de la société intelligente un véritable ébranlement. Il plut à la Providence de se servir de l'ascendant du conférencier pour ramener coup sur coup à l'Église catholique plusieurs Russes qui occupaient à Paris des situations élevées. Le comte Schouvaloff fut la plus illustre de ces conquêtes. Le 6 janvier 1843, il abjurait le schisme dans la chapelle du couvent des Oiseaux, théâtre ordinaire de ces pieuses cérémonies. Treize ans plus tard, le comte Schouvaloff se consacra à Dieu dans l'ordre des Barnabites. Sa conversion avait été précédée de quelques mois par celle d'un de ses amis, au sujet duquel le Père de Ravignan écrivait au Père Général, le 30 avril 1843 : « Je joins ici une lettre du jeune prince Jean Gagarine. Il est Russe, âgé de vingt-huit ans, rempli d'instruction et de talents. Il était attaché à l'ambassade de Russie à Paris quand je l'ai connu. Nommé à Vienne il a donné sa démission et désire maintenant entrer dans la Compagnie. Il a passé six à huit mois en Russie depuis son abjuration qui est connue de ses parents, inconnue aux autres. Il a supporté admirablement cette épreuve. C'est une âme privilégiée, généreuse, constante, apostolique déjà. »

La lettre où le jeune postulant expose son désir est d'ailleurs écrite d'un ton calme et viril ; on n'y sent aucune exaltation. Il avoue que deux attaches lui tiennent au cœur, sa patrie et sa famille ; mais sa patrie, il en est désormais banni ; s'il y rentrait on l'enfermerait dans un couvent schismatique. Sa famille garde toutes ses affections ; mais banni, il ne peut rien pour elle. Un immense et impérieux besoin de se dévouer pour le salut de son pays, voilà le sentiment qui a envahi tout son être et qui désormais remplira sa vie. « Ce sentiment est aussi ancien dans mon cœur que ma conversion et n'a fait que se renforcer depuis. Je n'ai pas d'avenir dans mon pays, mais je lui suis trop attaché pour pouvoir me faire une patrie d'adoption, et je sens bien que je ne puis maintenant en avoir d'autre sur la terre que l'Église et la Compagnie, trop heureux si un jour je puis être employé à prêcher la foi, au défaut de mes compatriotes, à ces nombreuses populations slaves que l'affinité de la langue tend à précipiter dans la même voie d'erreur que la Russie, et auxquelles cette même affinité permettrait de lui ouvrir la voie de la vérité. » (17 Avril 1844.)

Au mois d'Août suivant Jean Gagarine fit à Saint-Acheul les Exercices spirituels sous la direction du Père de Ravignan. Son « élection » débutait ainsi : « Il y a aujourd'hui un an et quatre mois jour pour jour que j'ai eu le bonheur d'abjurer le schisme et d'être admis dans la sainte Église catholique. » Il la terminait en se déclarant résolu à entrer dans la Compagnie de Jésus, si on voulait bien le recevoir. (23 Août 1843.) Le même jour, le Père de Ravignan écrivait à M^me^ Swetchine, dont la sollicitude quasi maternelle[1] pour le jeune diplomate s'alarmait de le voir prendre un parti aussi funeste pour son avenir : « Ce matin, après la messe et la communion, il m'a apporté par écrit sa décision. Après l'avoir lue attentivement, je croirais manquer à ma conscience si je ne reconnaissais en lui une vocation véritable. Votre digne enfant

1. Mme Swetchine était la tante de Jean Gagarine.

en Notre-Seigneur pense que vos craintes au sujet des Russes catholiques ne peuvent être qu'exagérées; et votre cœur de mère approuvera qu'il n'expose plus désormais à aucune chance une vocation éprouvée et décidée devant Dieu. »

Pendant les quarante ans qu'il vécut dans la Compagnie le Père Gagarine ne devait pas perdre de vue l'idée qui s'était emparée de son esprit dès le jour de sa conversion. Sans même attendre la fin de son noviciat on le voit dresser des plans pour attaquer le schisme chez les peuples slaves. Tout d'abord il avait rêvé d'une Congrégation religieuse exclusivement vouée à cet apostolat; maintenant il pensait que la Compagnie pourrait réaliser son dessein. Elle organiserait un scolasticat spécial, où les jeunes religieux de race slave, Polonais, Bohêmes, Serbes, seraient réunis et se prépareraient par des études appropriées à la mission qu'ils auraient à remplir plus tard auprès de leurs nationaux. Ce serait un centre intellectuel et comme un foyer d'où la lumière de la vérité rayonnerait sur tout l'Orient schismatique. L'ardent novice adressait au Père Général des *Mémoires* qui témoignaient tout à la fois d'une parfaite connaissance du monde slave et de ses impatients désirs de le ramener à l'unité catholique. Nous aurons à dire plus tard dans quelle mesure furent réalisées ces généreuses mais trop grandioses aspirations.

Une vocation plus extraordinaire encore fut celle de Marie-Alphonse Ratisbonne, Juif de naissance, mais pratiquement athée, et aussi mal disposé que possible à l'égard du catholicisme. Il avait été, au pied de la lettre, terrassé par l'apparition miraculeuse de la Sainte Vierge dans l'église de Saint-André delle Fratte, à Rome, le 20 janvier 1842[1]. Il fit son abjuration et reçut le baptême le

1. La conversion d'Alphonse Ratisbonne est assurément un des faits les plus merveilleux de l'Histoire de l'Église au XIX^e^ siècle. Elle eut un

31 du même mois, dans l'église du Gesù; il s'y était préparé sous la direction du Père de Villefort. Il avait vingt-huit ans, était sur le point de se marier et un brillant avenir s'ouvrait devant lui. Mais l'œuvre de la grâce n'était pas achevée. Rappelé à Paris pour ses affaires, Alphonse Ratisbonne allait faire paraître en sa personne un autre prodige. « La conduite de mon frère Marie, écrivait l'abbé Théodore Ratisbonne, est encore plus miraculeuse que sa conversion; c'est la vie ascétique d'un vieux chrétien, consommé dans les pratiques du cloître. » Et dans une lettre à l'évêque de Strasbourg, Mgr Raess : « Ce fervent néophyte a été transformé par l'Esprit-Saint; la voix de Dieu lui parle clairement et le guide pas à pas d'une manière admirable. Il vit dans la retraite, sous la direction du Père de Ravignan, communie tous les jours, sert la messe; ceux qui le voient sont touchés et édifiés de sa simplicité et se demandent ce que Dieu fera de lui. Selon toute apparence, je dois m'attendre à le voir entrer au noviciat des Jésuites. » (18 Avril 1842.)

La Compagnie de Jésus ne semblait pourtant pas devoir exercer sur lui un attrait particulier; car, selon son propre aveu, elle lui avait inspiré avant sa conversion une répulsion invincible : « Je nourrissais une haine amère contre les prêtres, les églises, les couvents et surtout contre les Jésuites dont le nom seul provoquait ma fureur[1]. » Cependant quatre mois après son baptême, le néophyte écrivait au Père Roothaan : « La Sainte Vierge, qui m'a mis aux pieds de son divin Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ,

retentissement immense et fut le point de départ d'une multitude d'autres conversions d'Israélites de marque. La relation qu'il en rédigea lui-même fut publiée dans le premier *Bulletin des Annales du Saint et Immaculé Cœur de Marie*. Un récit plus complet se trouve dans la *Vie* de son frère aîné. Cf. *Le T. R. P. Marie-Théodore Ratisbonne, fondateur de la Société des Prêtres et de la Congrégation des Religieuses de Notre-Dame de Sion*. Tome premier, chapitres XI-XIV. Paris, Poussielgue. 1905.

1. Lettre de Marie-Alphonse Ratisbonne à M. Dufriche des Genettes. *Bulletin des Annales*, etc. Août 1842.

semble maintenant me conduire à vous, mon Très Révérend Père, et malgré le vif sentiment de mon indignité qui m'a fait lutter contre cette pensée, je me crois appelé à servir Dieu dans la Compagnie dont vous êtes le Père et le digne Général... Je vous supplie donc d'intercéder auprès du Souverain Pontife pour m'obtenir les dispenses que j'ai demandées, afin que je puisse être admis le plus tôt possible dans la famille de saint Ignace[1]. » (31 Mai 1842.)

Une autre lettre écrite trois jours plus tard au baron Théodore de Bussières prouve que le postulant n'avait pas pris à la légère une décision aussi inattendue : «... J'ai écrit au Souverain Pontife pour obtenir les dispenses exigées par les Constitutions, en ma qualité d'ex-Israélite. J'espère que rien ne viendra mettre obstacle à cette résolution que la Sainte Vierge m'a fait prendre après trois mois de prières et de réflexions... Je ne vous ai pas consulté sur ce point, mon bon parrain, parce que, en pareil cas, un avis est bien difficile à donner, et plus difficile encore à suivre, s'il ne se trouve pas en rapport avec la voix que Dieu fait entendre au fond du cœur. Il est plus convenable, je pense, d'agir avec une complète indépendance. Alphonse Ratisbonne Jésuite!!! Avouez qu'il y a tout le miracle dans le rapprochement de ces trois mots. » (3 Juin 1842.)

La réponse de Rome ne se fit pas attendre. Alphonse

1. Les Constitutions de la Compagnie de Jésus lui interdisent en effet d'admettre les convertis du judaïsme et de l'islamisme. Le Général lui-même n'a pas le pouvoir de donner dispense sur ce point; il faut recourir au Pape. L'expérience a démontré la sagesse de cette exclusion, inscrite par saint Ignace dans la règle de son Ordre, mais dont il est difficile de saisir *a priori* le bien fondé. La dispense a été accordée quelquefois ; il n'y a pas d'exemple qu'un de ceux qui en ont été l'objet ait persévéré dans la Compagnie. La supplique d'Alphonse Ratisbonne fut transmise par le nonce Garibaldi au cardinal Ostini, préfet de la Congrégation des évêques et réguliers, pour être proposée par lui à l'approbation du Souverain Pontife. Grégoire XVI, à qui le converti de la Sainte Vierge avait été présenté par le Père Roothaan, donna de grand cœur l'autorisation demandée.

fut d'abord reçu au noviciat de Saint-Acheul[1]. Mais bientôt, pour le soustraire aux empressements d'une pieuse curiosité, on jugea à propos de l'éloigner davantage de Paris; il fut envoyé à Toulouse. Le Père Ogerdias considéra comme une bénédiction de recevoir au nombre de ses novices cet enfant privilégié de la Sainte Vierge : « J'espérais bien, écrivait-il, que sa présence attirerait sur nous une protection spéciale de cette bonne Mère; mon espoir n'a pas été trompé. D'ailleurs il fait au noviciat beaucoup de bien par ses exemples. Rien ne l'étonne, rien ne lui coûte; il se porte aux pratiques d'abnégation avec un élan qui ne demande qu'à être dirigé. On voit bien que la Divine Mère a gravé dans son cœur l'amour de la croix... Du reste, sa retraite est respectée; deux ou trois personnes seulement l'ont vu depuis qu'il est avec nous... Je reçois toujours pour lui un grand nombre de lettres de personnes qu'il ne connaît pas et qui sollicitent son intercession auprès de la Sainte Vierge. Je ne lui en remets aucune; je recommande seulement ces intentions au noviciat. » (10 Novembre 1842.)

Le fervent novice ne marchandait pas avec Dieu. A la date du 20 janvier 1843, premier anniversaire de l'apparition qui avait fait de lui un autre homme, il écrivait au Père Général, s'offrant pour la Mission de Chine qui venait d'être inaugurée par la Province de Paris. Il disait ensuite son bonheur d'appartenir à la Compagnie de Jésus, bonheur si manifeste que sa famille elle-même paraissait lui pardonner sa détermination. Un de ses frères resté à Strasbourg avait dit à l'abbé Théodore : « Nous voyons bien qu'Alphonse est très heureux; c'est tout ce que nous demandons, et ainsi nous n'avons point de reproche à lui

1. « Pressé par M. Alphonse Ratisbonne, le P. de Ravignan et un mot de Votre Paternité, j'ai admis le néophyte provisoirement, dans une lettre au P. de Ravignan. Je l'enverrai au noviciat de Toulouse. » (Lettre du P. Boulanger, Provincial de Paris, au P. Général, 10 juin 1842.) Alphonse Ratisbonne est inscrit au catalogue du noviciat de Saint-Acheul, sous le seul nom de *Marie-Alphonse*, 20 juin 1842.

faire, sinon pour la dépense fort inutile d'une chapelle à Paris où il y a déjà tant d'églises. » Sur quoi le Frère Alphonse ajoutait : » J'ai plus que jamais la ferme confiance qu'une grande partie de la famille recevra un jour, avec la grâce de Dieu, le baptême dans cette même chapelle si exécrée aujourd'hui[1].

Son noviciat achevé, le Frère Marie-Alphonse suivit la filière accoutumée des études. Le 23 septembre 1848, il fut ordonné prêtre dans la chapelle du scolasticat de Laval. Alors commença pour lui une carrière apostolique de quatre années; il prit part à la Mission donnée par les Jésuites au bagne de Brest, au début de l'année 1850. Mais la grâce extraordinaire, qui l'avait transformé instantanément le 20 Janvier 1842, lui avait du même coup mis au cœur une aspiration qui dominait sa vie et qui ne paraissait pas pouvoir être réalisée s'il demeurait dans la Compagnie de Jésus. Le converti du judaïsme se sentait appelé à travailler à la conversion d'Israël. On peut dire qu'il eut l'initiative de l'œuvre accomplie par son frère. L'abbé Théodore était un prêtre fervent; adjoint à M. Dufriche des Genettes dans la direction de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, ses prières et celles des associés avaient obtenu un miracle pour Alphonse; mais lui-même cherchait encore sa voie; il semble que, à son tour, Alphonse fut l'intermédiaire dont Dieu se servit pour lui faire entreprendre la mission à laquelle il le destinait.

C'est en effet en cette année de grâce 1842, et sur les

1. L'abbé Théodore était aumônier d'un orphelinat des Filles de la Charité, appelé « la Providence » et situé rue Plumet, aujourd'hui rue Oudinot. Pendant les quelques mois de son séjour à Paris, Alphonse Ratisbonne habitait dans le voisinage. Il eut l'inspiration d'y faire bâtir une chapelle dédiée au Cœur Immaculé de Marie; ce devait être son *ex voto*, en souvenir du 20 janvier. C'est cette construction, ou plutôt la dépense qu'elle entraînait, qui déplaisait si fort à sa famille. Un grand nombre de baptêmes d'Israélites eurent lieu les années suivantes dans la chapelle de la « Providence ».

instances du novice de la Compagnie que l'abbé Ratisbonne ouvrit le catéchuménat qui allait donner naissance à la Congrégation de Notre-Dame de Sion. Les débuts étaient pleins de promesses; Alphonse n'en pouvait détacher ni sa pensée ni son cœur. D'ailleurs il restait le conseiller et l'instigateur du Père Théodore; aucune décision n'était prise, aucun pas fait en avant que d'un mutuel accord entre les deux frères. Enfin le moment vint où le Père Marie-Alphonse crut qu'il était de son devoir de se donner tout entier à l'œuvre commune. Elle ne pouvait atteindre pleinement son but que par l'établissement d'une société de prêtres; le projet avait déjà reçu un commencement d'exécution. Persuadé que sa place était là, le Père Marie-Alphonse s'en ouvrit à son frère. Sans l'encourager aucunement et avec toute la discrétion qui convenait, le Père Théodore porta l'affaire à Rome et jusqu'aux pieds du Pape. Les Supérieurs de la Compagnie n'auraient eu garde de mettre obstacle à ce qui leur parut un appel de Dieu suffisamment manifesté par des circonstances exceptionnelles. Il revint en France avec une lettre du Père Roothaan qui rendait à son frère sa pleine liberté. On était au mois de décembre 1852. Ainsi le Père Marie-Alphonse Ratisbonne s'était préparé, pendant dix ans, à l'école de saint Ignace comme dans un cénacle, à la mission qu'il avait reçue de travailler au salut de son peuple.

Cette sortie, comme il fallait s'y attendre, fut diversement jugée. Certaines gens en attribuèrent l'initiative et la responsabilité au Père Théodore. Il semble bien qu'il y fut plutôt opposé et qu'il se borna à en être l'intermédiaire. Peu de jours après il écrivait à un ami : « Grâce au Seigneur, grâce au Général des Jésuites qui n'a d'autre pensée que la plus grande gloire de Dieu, mon frère est devenu mon collègue, mon coopérateur et mon *socius*... Les jugements du monde m'importent peu. Ceux qui critiquaient hautement le Père Marie d'être entré dans la Compagnie le critiquent hautement aujourd'hui d'en être

sorti. Mais il suffit que le bon Dieu sache pourquoi il l'a fait entrer et pourquoi il l'a fait sortir. » (12 Février 1853.)

La sympathie de la Compagnie de Jésus était acquise d'avance à une œuvre qui fut l'objet des premières ambitions apostoliques de son fondateur. On sait que saint Ignace et ses compagnons eurent d'abord le dessein d'aller s'établir en Terre Sainte et de s'y consacrer à la conversion des Juifs et des infidèles. S'ils ne le firent pas, c'est qu'ils en furent empêchés. Les Jésuites ne pouvaient que s'applaudir de voir l'idée de leur Père reprise et réalisée après trois siècles par la Société de Sion. Ils aidèrent assurément à son progrès en formant à la vie religieuse, au lendemain de sa conversion, le Père Marie-Alphonse; ils y aidèrent plus encore en refusant de recevoir parmi eux le Père Théodore qui, lui aussi, eût voulu être Jésuite. Voici, en effet, ce que le fondateur de Notre-Dame de Sion écrivait au Père Roothaan, le 25 Avril 1845 : «... Hélas! J'ai souvent pris mon élan pour me faire agréer dans cette chère et bien-aimée Compagnie, et je n'ai pu être admis. Car, n'ayant pu me déterminer à entrer dans la communauté fondée par M. Bautain, j'ai fait une retraite à deux reprises dans deux de vos maisons, et chaque fois le Père qui me dirigeait, et même le R. P. Provincial, après avoir examiné ma position à Paris, m'ont déclaré que Dieu voulait que je restasse dans cette position afin d'y faire les œuvres dont la Providence m'a chargé. » Et après avoir dit quelles bénédictions Dieu répand sur ces œuvres, le Père Théodore ajoutait : » C'est la conversion de mon frère qui a produit le mouvement de plus en plus remarquable qui se manifeste dans cette vieille nation. Les conversions se multiplient; l'œuvre Notre-Dame de Sion que nous avons fondée seconde la grâce et facilite le salut de beaucoup d'âmes... Je vois qu'elle renferme le germe d'une grande consolation dans l'avenir, et peut-être que mon travail n'est destiné qu'à préparer les voies à la mission du Frère Marie. De toute part j'entends le craquement des os d'Israël et un grand nombre de morts

donnent des signes de vie. » Au surplus, l'attachement du fondateur de Notre-Dame de Sion pour la Compagnie de Jésus ne se démentit jamais. Parvenu presque au terme de sa vie, il écrivait dans ses *Souvenirs* : « Jamais je n'ai cessé d'aimer et d'admirer les Jésuites depuis que j'ai appris à les connaître. Comment ne pas les aimer quand on aime l'Église? Ils sont toujours en butte aux inimitiés et aux persécutions de l'esprit du monde ; car ils sont de ceux à qui le Seigneur a dit : Vous serez haïs à cause de mon nom. — Mais combien j'ai souffert de laisser croire que j'avais agi avec duplicité à leur égard[1]! »

Les Jésuites français pouvaient célébrer dans la joie de leur cœur le troisième centenaire de leur Ordre. Cette date de 1840 est de celles qui mériteraient d'être marquées dans leur Histoire du classique caillou blanc, *albo signanda lapillo*. Elle rappelle une courte période d'accalmie dans une existence vouée à de perpétuelles agitations; c'est une éclaircie dans un ciel d'ordinaire orageux.

Nous avons vu le Père Maillard se féliciter, avec son habituelle belle humeur, de trouver dans les noviciats de sa Province le chiffre des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur. Les travaux des ouvriers de la Compagnie ne lui causent pas une moindre satisfaction : « Jamais, écrit-il à la suite du Carême de 1840, jamais peut-être même dans les meilleurs temps, le succès n'a été si universel, ni si grand. C'est partout le même accord sur les fruits merveilleux de grâce et les bénédictions qui ont accompagné les œuvres du zèle et de la charité. » Deux ans après ce sera encore un bulletin de victoire : « Votre Paternité a déjà vu dans l'*Ami de la Religion* le prodigieux résultat de la retraite du Père de Ravignan. Je puis dire aujourd'hui que les mêmes merveilles à peu près ont récompensé le zèle de trois ou quatre autres de nos

1. *Le T. R. P. Théodore Ratisbonne*. T. I, p. 563.

prédicateurs. Le Père Nivet, à Saint-Étienne, a fait approcher de la Sainte Table, dans une seule paroisse, 1.200 hommes ; le Père Guyon, à Fécamp, a réuni dans une communion générale plus de 2.500 hommes. Au Puy c'est au delà même du merveilleux, si je puis dire, que le Père de Bussy a recueilli du succès ; là, à l'occasion du Jubilé de Notre-Dame, nos Pères ont confessé des hommes par milliers et par milliers. Monseigneur nous a remerciés, en me disant qu'il donnait de tout son cœur à la Compagnie trois de ses meilleurs élèves du séminaire qui venaient de lui demander d'entrer chez nous. » (6 Avril 1842.) Et quelques mois plus tard, rendant compte au Père Général des résultats de cette même année 1842 : « Notre Province compte quarante-trois sujets de plus que l'an dernier, et il semble que la qualité l'emporte comme le nombre. Pour les œuvres, je laisse parler les *Annuelles*. Votre Paternité ne les parcourra pas sans consolation. Elles sont l'image réelle et l'expression vivante de l'activité et des travaux de nos chers ouvriers[1]. » (7 Janvier 1843.)

Les *Lettres annuelles* auxquelles le Père Provincial fait ici allusion renferment en effet quantité de conversions admirables, d'actes de vertu peu ordinaires et d'autres faits édifiants ; mais ce qui est plus significatif encore et importe davantage à notre sujet, ce sont les quelques chiffres qui résument l'activité apostolique des Jésuites d'une Province française[2]. La France offrait d'ailleurs à ce

1. Comme le nom l'indique, les *Litterae annuae* sont une sorte de correspondance dans laquelle chaque maison de la Compagnie mentionne ce qui, dans son Histoire de l'année, peut avoir quelque intérêt pour l'ensemble de la famille religieuse. C'est afin de l'atteindre tout entière qu'elles sont rédigées en latin. L'usage en remonte à saint Ignace lui-même. C'est une source d'information précieuse pour l'Histoire de son Ordre ; elle le serait davantage si un scrupule, d'ailleurs facile à comprendre, n'en excluait les noms propres.

2. Les *Lettres* dont parle ici le P. Maillard donnent pour le bilan des œuvres de la Province de Lyon en 1842 les chiffres suivants : Confessions, 418.000 ; Missions, 60 ; Stations de Carême, 49 ; Congrégations érigées, 59 ; Congrégations dirigées, 37.

moment le spectacle d'une renaissance religieuse. « Il n'y a pas à méconnaître, écrivait le Père Théodore Ratisbonne en 1841, que le temps où nous sommes soit un temps de réveil... Il y a une réaction presque générale vers la foi catholique[1]. » Quand on se rappelle les convulsions d'impiété qui avaient secoué le pays à la suite de la révolution de 1830, on constate qu'un grand travail s'était accompli depuis dix ans, qui avait heureusement modifié l'esprit public.

La monarchie de Juillet, il faut lui rendre cette justice, avait fait effort pour résister aux tendances qu'elle tenait de ses origines. Issue de la révolte et du désordre, elle ne demandait pas mieux que de se légitimer et de s'affermir en s'appuyant sur toutes les forces conservatrices, à commencer par la religion. En répondant aux félicitations du nouvel archevêque de Paris, Mgr Affre, le 1er janvier 1841, le roi Louis-Philippe lui avait dit : « C'est l'appui moral et le concours de tous les gens de bien qui donneront à mon gouvernement la force nécessaire à l'accomplissement des devoirs qu'il est appelé à remplir. Et je mets au premier rang de ces devoirs celui de faire chérir la religion... » De fait, le grief exploité avec le plus de persévérance contre le régime par les journaux de l'opposition c'était son attitude dans la question religieuse. Le *Constitutionnel*, le *Siècle*, le *Courrier français* dénonçaient « l'invasion du clergé », la multiplication des couvents avec « la connivence du pouvoir », « le retour des influences sacerdotales ». « La Congrégation refleurit », s'écriait-on avec un accent mêlé d'indignation et de terreur. Autant dire que l'on était revenu au temps où Montrouge gouvernait la France. Cette mauvaise humeur, ou mieux ces éclats de colère du parti voltairien sont une preuve comme une autre que la religion rencontrait dans les régions du pouvoir des dispositions plutôt bienveillantes. Et l'on sait par ailleurs qu'à cette époque le régime était

1. *Le T. R. P. Théodore Ratisbonne*, T. I, p. 184.

vu sans déplaisir par le Pape Grégoire XVI : « L'Église, aurait-il dit vers ce temps à Montalembert, l'Église est amie de tous les gouvernements, quelle qu'en soit la forme, pourvu qu'ils n'oppriment pas sa liberté. Je suis très content de Louis-Philippe, je voudrais que tous les rois de l'Europe lui ressemblassent[1]. »

Les Jésuites eux-mêmes bénéficiaient de cet état de choses. La Révolution de Juillet s'était faite contre le trône et l'autel qui sous la Restauration avaient paru inséparablement unis au point de confondre leur cause. L'antagonisme semblait donc inévitable entre l'Église et le nouveau régime. Les catholiques devaient être fatalement « carlistes », comme on disait alors. Ils le furent, en effet, pour la plupart, et ce fut tout à la fois la force et la faiblesse de Montalembert de séparer la cause religieuse de celle de la légitimité. Qu'ils le voulussent ou non, les Jésuites ne pouvaient manquer d'être classés dans le parti carliste. Ce n'est pas qu'ils eussent beaucoup à se louer, comme on l'a vu dans la première partie de cette Histoire, du Gouvernement de Charles X; mais leur nom représentait l'idée religieuse à sa plus haute puissance, si l'on peut s'exprimer ainsi, et donc l'opposition *a priori* et dans toute son intransigeance. C'est bien ainsi qu'ils furent considérés dès l'abord, et plus ou moins pendant toute la durée de la monarchie de Juillet, et ajoutons-y celle du régime impérial. Aussi dans les rapports administratifs dont ils sont l'objet, dans les vexations dont ils sont victimes, dans les conversations même que les ministres les moins hostiles veulent bien avoir parfois avec eux, c'est toujours la préoccupation politique qui apparaît au premier plan. Ou bien on les accuse d'être les adversaires de la dynastie, ou bien on leur recommande de ne pas faire de politique, moyennant quoi le Gouvernement s'abstiendra de les molester. Recommandations superflues et accusations sans fondement; car la règle y a pourvu et, s'il se

1. *Le Correspondant*, 10 septembre 1872, p. 813.

produit quelques écarts individuels et isolés, il serait injuste d'en rendre la Société responsable. Lors de la petite tempête soulevée en 1838 contre Saint-Acheul et la maison de la rue du Regard, une note fut rédigée pour être présentée au nom du Provincial de Paris, le Père Guidée, aux plus hauts personnages de l'État et au Roi lui-même. Voici comment elle s'exprimait sur le sujet qui nous occupe.

« Ces prêtres (les Jésuites) ont annoncé la parole divine dans les chaires de la capitale et des principales villes de France ; ils ont enseigné les vérités de la religion à toutes les classes de la société ; leur est-il jamais échappé une seule parole adressée aux passions politiques ? Étrangers par inclination autant que par devoir à tous les partis hostiles à la tranquillité publique, ils ont pour principe de se conformer aux institutions qui régissent les pays où ils vivent, et de se soumettre avec sincérité et respect au roi qui nous gouverne, parce que, à leurs yeux comme aux yeux de la religion, il est représentant de la majesté divine. Plus d'une fois depuis 1830, la modération de leur langage et la justice qu'ils rendaient hautement aux intentions bienveillantes et aux actes émanés du pouvoir en faveur de la religion ont étonné des esprits exaltés ou prévenus et les ont ramenés à des sentiments de paix et d'union. L'abbé de Ravignan prêche depuis deux ans à la métropole et traite des questions souvent bien délicates; jamais les feuilles les plus malveillantes n'ont pu lui adresser un seul reproche sur des tendances politiques. Ses confrères n'ont ni une autre pensée ni un autre langage que le sien. Travailler avec zèle et avec constance au bien de la religion et, par elle, au maintien de l'ordre social, c'est toute leur politique ; pouvoir le faire toujours à l'abri des lois protectrices d'une vraie et sage liberté, c'est leur désir et leur espérance. Ils ne réclament que l'application du droit commun et ils sont fondés à l'invoquer avec confiance... »

Certes les Jésuites ne pouvaient se flatter d'avoir désarmé ni les haines, ni les préventions ; mais enfin, pour

le moment, elles faisaient trève, en attendant le signal d'un nouvel assaut, qui ne pouvait pas tarder beaucoup. Entre autres symptômes de cet apaisement on peut noter que, en 1842 pour la première fois, on osa annoncer les conférences du « Père de Ravignan ». Jusqu'alors on avait dit « l'abbé de Ravignan ». Au cours de cette même année, le célèbre Jésuite était appelé à prêcher, non pas certes aux Tuileries, mais presque devant la cour ; la reine Amélie, avec sa suite, assistait à ses sermons. Une allusion que fit le prédicateur à la mort tragique du duc d'Orléans[1] alla droit au cœur de la pieuse princesse et amena un commerce spirituel entre la famille royale et la Compagnie de Jésus. Voici en effet ce que le Père de Ravignan écrivait au Père Général, le 30 Mars 1843 :

« La reine a su que Votre Paternité disposait chaque semaine des intentions d'une messe dite par tous les prêtres de la Compagnie. La reine, toujours vivement occupée du salut de son fils aîné enlevé subitement, a conçu un vif désir de vous demander « le plus grand service », dit-elle ; celui d'appliquer pour l'âme de son fils les intentions des messes de nos Pères qui vous sont réservées, et cela une fois... La reine me paraît nous porter un véritable intérêt ; elle m'a fait écrire des choses obligeantes et de confiance plusieurs fois... ; elle s'occupe en ce moment de nous faire avoir six passages gratuits sur les paquebots d'Alexandrie, pour les Pères qui vont aller au Maduré. J'oserais espérer que Votre Paternité accueillera le désir d'une pauvre mère chrétiennement désolée. » (30 Mars 1843.)

La réponse du Père Roothaan fut ce qu'on pouvait attendre : « Je compte, écrivait-il le samedi veille des Rameaux, sur douze cents messes par semaine. Pour satisfaire au pieux désir, j'ai commencé par en appliquer à cette intention trois cents cette semaine qui est la semaine sainte.

1. On sait que le duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne, périt dans un accident de voiture, près de la Porte Maillot, le 13 juillet 1842.

J'en ferai autant la semaine de Pâques, et puis la semaine d'après j'en appliquerai six cents... Tout ceci, mon cher Père, très volontiers et avec une véritable consolation, persuadé que je suis que nous verrons en son temps bien des miracles de la miséricorde du Seigneur, accordés aux prières et aux gémissements d'une pieuse mère pour le salut de ses enfants. »

III

Parmi les symptômes de la reviviscence chrétienne qui se manifesta en notre pays aux alentours de 1840, il faut assurément mettre en première ligne la restauration des grands Ordres religieux de saint Benoît et de saint Dominique. La Compagnie de Jésus qui les avait précédés fut heureuse de prêter un appui fraternel à ceux qui furent en cette occasion les instruments de la Providence. Mais en même temps que Lacordaire et Guéranger, un autre prêtre éminent avait jeté les fondements d'un Institut religieux qui semblait destiné à un bel avenir, nous voulons parler de l'abbé Bautain et de la Société de Saint-Louis.

Professeur de Philosophie dès 1820 à l'académie royale de Strasbourg, le jeune Louis Bautain avait été ramené à la foi par l'influence d'une femme d'intelligence supérieure, qui était en même temps une sainte, Mlle Humann. Il ne tarda pas à réunir autour de lui un petit groupe de jeunes hommes, convertis comme lui et séduits par son talent. Ils s'appelaient Théodore Ratisbonne, Isidore Goeschler, Adolphe Carl, Jules et Nestor Laval, Jacques Mertian, Henri de Bonnechose, Eugène de Régny, Adrien de Reinach, Alphonse Gratry [1]. Tous, à son exemple,

1. Henri de Bonnechose était avocat général à Besançon, quand il quitta le monde pour se joindre à l'abbé Bautain. Il devint évêque, archevêque et cardinal. Le futur P. Gratry avait vécu onze ans dans la Société de Saint-Louis sans en faire jamais partie. Il entra ensuite à l'Oratoire. Un mot du P. Théodore Ratisbonne, que nous avons cité plus haut,

devinrent prêtres et formèrent une communauté sous le patronage de saint Louis. L'évêque de Strasbourg, Mgr Lepape de Trédern, leur confia en 1836 la direction de son petit séminaire.

Malheureusement des discussions de doctrines, aggravées par des questions de personnes, amenèrent la mésintelligence entre l'administration épiscopale et la Société de Saint-Louis. Par réaction contre le rationalisme allemand dont il avait été lui-même le tenant et l'apôtre, l'abbé Bautain avait imaginé un système philosophique qui déniait à la raison humaine sa valeur et ses droits. Lamennais plaçait le critérium de la certitude dans le consentement des hommes ou la raison générale ; Bautain le mettait dans la foi divine ou la révélation. De son côté le vieil évêque, gallican et cartésien, lui demandait de souscrire des propositions d'une orthodoxie douteuse. C'était un curieux conflit que celui qui mettait aux prises l'évêque, dépassant la mesure dans la défense des droits de la raison, et l'universitaire exagérant ceux de la foi. Déjà en 1834, les prêtres de Saint-Louis avaient été évincés du petit séminaire, l'exercice du ministère sacerdotal leur était interdit et l'évêque avait adressé à son clergé un avertissement contre « la thèse philosophique du professeur de l'Académie, prêtre du diocèse de Strasbourg ». En 1837, parut *la Philosophie du Christianisme*, sorte de correspondance échangée entre le maître et ses disciples. Cette publication porta à son comble l'irritation du prélat. Il soumit l'ouvrage à la censure de quelques ecclésiastiques, adversaires déclarés de l'auteur, et s'apprêta à en demander la condamnation au Saint-Siège.

C'est alors que Lacordaire accourut de Metz, où il prêchait les conférences du Carême. Les souvenirs de Lamennais lui faisaient appréhender les conséquences d'un pareil coup pour la jeune « école de Strasbourg ». Il

semblerait indiquer que lui non plus n'aurait pas été membre de la Société, bien qu'il en ait partagé la vie et les travaux pendant plusieurs années.

persuada donc à son ami de prendre les devants et d'aller lui-même à Rome soumettre sa doctrine au jugement du Souverain Pontife. Lacordaire lui conseillait de se mettre en rapport avec les Pères du Gesú, et il écrivait au Père Roothaan pour recommander à sa bienveillance l'abbé Bautain et son compagnon, l'abbé de Bonnechose. « La Compagnie de Jésus, disait-il, s'est fait infiniment d'honneur dans l'affaire de l'abbaye de Solesmes. Elle peut dans celle-ci acquérir de nouveaux droits à la justice et à l'amour de cette portion de la jeunesse française qui gravite vers la foi et en qui réside probablement l'avenir. » (12 Février 1838.) De son côté le Père de Ravignan réclamait les bons offices du Père Général en faveur des membres de la Société naissante : « Ils ne tiennent pas à l'erreur, disait-il, ils sont bons prêtres, pieux, doués de talents distingués, quoique malheureusement sans études théologiques. » (23 Février 1838.)

Rome fut en effet pour les voyageurs ce que Lacordaire appelait « le refuge de ceux qui errent contre la dureté de ceux qui n'errent pas ». Ils y passèrent trois mois ; l'abbé Bautain suivait assidûment les cours du Collège Romain, surtout ceux du Père Perrone qu'il consultait et dont il recueillait les avis comme le plus docile des étudiants. La *Philosophie du Christianisme* ne fut frappée d'aucune censure ; le principal auteur ayant déclaré, en son nom et au nom de tous ses disciples, se soumettre d'avance au jugement de l'Église, on lui demanda seulement de tenir compte, s'il voulait la rééditer, des modifications qui lui seraient indiquées : « Vous avez péché par trop de foi », dit Grégoire XVI à l'abbé Bautain en le congédiant.

Il revint à Strasbourg avec une lettre pour l'évêque, l'invitant à rendre ses bonnes grâces à la petite famille de Saint-Louis. Mais affaibli par l'âge et dominé par certaines influences de parti, le prélat ne consentit point à se relâcher de sa rigueur. L'abbé Bautain et ses compagnons restèrent sous le coup de l'interdit, ce qui leur fournit l'occasion de donner un bel exemple du respect de

l'autorité. « Nous nous soumettons, écrivait-il au Père Roothaan ; nous ne voulons voir que l'évêque dans l'homme ; heureux si ce temps d'épreuves acceptées en esprit de résignation et de pénitence contribue à nous purifier et à nous rendre plus capables d'être employés plus tard à servir plus activement et plus fructueusement Dieu et l'Église. » (18 Août 1838.) Jusqu'en 1841, nous voyons le chef de « l'école de Strasbourg » entretenir une correspondance avec le Père Perrone ; il presse le célèbre professeur de lui marquer en toute liberté ce qu'il trouve de répréhensible dans la *Philosophie du Christianisme*, et déclare qu'il est bien résolu à ne rien publier qui n'ait reçu son approbation. (26 Avril 1841.) On ne saurait pousser plus loin la modestie et la soumission de l'intelligence. Du reste, à cette date, Mgr Raess était devenu coadjuteur de Mgr de Trédern, et la paix était faite entre l'évêché et les prêtres de Saint-Louis. Après avoir souffert de la même sévérité, les Jésuites, comme nous l'avons vu plus haut, bénéficiaient de la même bienveillance[1].

C'est à l'instigation de Lacordaire que l'abbé Bautain, au moment de la crise de 1838, s'était mis en rapport avec les Jésuites. Le futur restaurateur de l'Ordre de saint Dominique en France entretenait lui-même, depuis deux ans, avec la Compagnie de Jésus des relations dont l'une et l'autre famille religieuse aimeront à garder le souvenir.

Nous avons vu plus haut comment, après le succès trop éclatant de la station de 1836, le conférencier de Notre-Dame s'était décidé à aller à Rome compléter son éducation théologique. Le Père Loriquet, alors Supérieur des Jésuites de Paris, l'annonçait ainsi au Père Roothaan dans

1. Peu après être rentrée en grâce avec l'administration épiscopale, la Société de Saint-Louis quitta Strasbourg pour s'établir au collège de Juilly, qu'elle venait d'acquérir. Elle le dirigea pendant vingt-sept ans ; mais peu à peu ses membres se dispersaient. En 1867 le collège fut repris par les Oratoriens.

une lettre du 5 Avril : « Le jeune abbé Lacordaire se rend dans la Ville éternelle. Il sent mieux que jamais que la plus nécessaire de toutes les sciences lui manque, la science de la religion, la théologie. C'est pourquoi, par le conseil de quelques personnages éclairés, il a résolu d'aller l'étudier à Rome. Il ne faut pas qu'il tombe entre les mains des novateurs... On lui a conseillé de s'adresser aux Jésuites, de nous demander une recommandation. Il est venu, en effet, nous voir ces jours derniers. Nous l'avons accueilli de notre mieux et lui avons promis de vous écrire à son sujet. Il a longtemps conservé de fortes préventions contre la Compagnie et les a manifestées. On lui a dit qu'il jugeait sans savoir ; il en est tombé d'accord et c'est alors qu'il est venu. Du reste il a d'excellentes qualités ; il mène une vie très retirée ; sa piété est connue et toute sa conduite parfaitement régulière ; enfin il porte partout, même en chaire, un air de modestie et de simplicité qui prévient en sa faveur. »

Quelques jours plus tard le Père Loriquet remettait en effet au voyageur le billet suivant pour le Général de la Compagnie : « Le porteur de cette lettre est M. l'abbé Lacordaire. J'ai eu l'honneur de vous parler de lui dans ma lettre du 5 de ce mois. Mais ses talents, ses vertus, les motifs particuliers qui le conduisent dans la capitale du monde chrétien le recommandent bien mieux encore que je n'ai pu faire, et je suis certain d'être pleinement entré dans vos intentions en l'adressant à Votre Paternité. » (17 Avril 1836.)

A cette même date l'abbé Jammes, vicaire général de Paris, écrivait de son côté au Père Roothaan pour lui recommander le brillant orateur. Sa situation lui permettait une liberté d'appréciation qui eût été déplacée sous la plume d'un Jésuite : «... Je l'ai beaucoup engagé, disait-il, à vous voir souvent, et, s'il suit mon conseil, j'ose vous prier de lui faire bon accueil. Il a besoin de bonnes connaissances. Il a sans doute encore du chemin à faire pour se dégager entièrement de ses anciennes idées ; mais il

n'est pas douteux qu'il n'ait gagné en docilité... On lui a passé beaucoup de choses, à cause de ce qu'on espérait de lui; ces espérances peuvent se réaliser pendant son séjour à Rome. Il a eu ici, pendant ce Carême surtout, une vogue incroyable qui, j'oserai le dire, est la honte de notre siècle des lumières. M. Lacordaire a du mérite à se dérober à tant d'applaudissements qui étaient vraiment de force à lui tourner la tête. » (17 Avril 1836.)

Les Pères du Gesù lui firent, en effet, l'accueil qui lui était dû à tant de titres. L'abbé Lacordaire en parle en termes presque excessifs, dans une lettre qu'il écrit à Mme Swetchine quelques semaines après son arrivée : « ... Le principal fruit que je retire de mon voyage est la position parfaite où je suis avec les Jésuites. Ils m'ont accablé de témoignages d'affection, m'ont apporté eux-mêmes les livres dont j'avais besoin, non contents de mettre leur bibliothèque à ma disposition. Le Père Rozaven est venu me voir. Le Père Général, après qu'on m'eut fait célébrer la messe dans la chambre où saint Ignace habitait et où il est mort, m'a fait servir du chocolat dans son appartement et a causé avec moi de la manière la plus amicale. Je puis dire que chaque jour je reçois d'eux quelque marque d'estime et d'attachement, et tout récemment, à propos d'attaques dont j'ai été l'objet en France de la part de quelques ecclésiastiques de Lyon qui ont répandu (une censure des conférences, le Père Rozaven s'est exprimé hautement contre ces poursuites, et il m'a appris que le Pape en avait été très mécontent. » (21 Juin 1836.)

Pareilles effusions reviennent à plusieurs reprises dans la correspondance que le jeune prêtre entretient avec sa respectable amie : « Je suis toujours à l'égard des Jésuites dans la même position et très content du Père de Villefort, l'un d'eux que j'ai choisi dès le commencement pour mon confesseur. C'est un ancien élève de l'École Polytechnique, aussi bon que modeste[1]. » (11 Octobre 1836.

1. Lacordaire ajoute ici quelques lignes qu'il n'est pas hors de propos de reproduire : « Je vous félicite bien, chère amie, d'en avoir obtenu

Deux ans plus tard, quand il revient à Rome pour régler la grande affaire à laquelle il va donner le reste de sa vie, c'est toujours la même note : « Les Jésuites se conduisent admirablement. J'ai dit la messe dans leur église avant tout autre, et le Général m'a offert le chocolat chez lui où nous avons eu une grande conversation qui m'a prouvé qu'ils nous traiteraient en amis. » (27 Août 1838.)

Lacordaire avait prêché cette année-là les conférences du Carême dans la cathédrale de Metz. Le Père Morin, Supérieur de la résidence des Jésuites, écrivant au Père Général, lui rendait ce beau témoignage : « M. l'abbé Lacordaire, qui est toujours avec nous comme en famille et qui termine à Pâques sa station, aura fait un bien immense dans le pays parmi la classe riche et parmi les gens instruits qui ont constamment assisté à ses conférences en très grand nombre. Quelques personnes le critiquent, les unes par ignorance, les autres par passion. L'hommage éclatant qu'il a fait rendre à la religion, le respect humain vaincu dans les hautes classes et même parmi les officiers de notre nombreux état-major, la foi ramenée dans un grand nombre d'âmes le vengent assez de leurs censures. C'est un prêtre pieux et de foi vive... » (2 Avril 1838.)

On pourrait être tenté de voir dans les prévenances des Jésuites pour l'abbé Lacordaire l'arrière-pensée d'attirer à la Compagnie un jeune prêtre aussi distingué et de si grande réputation. Pareil soupçon serait assez naturel, même chez des gens qui auraient appris à connaître les Jésuites ailleurs que dans les pamphlets et les romans. Qu'ils aient jamais rêvé cette conquête, c'est peu problable.

un (confesseur) tel que vous le désiriez. Il n'y a rien de si rare qu'un homme qui possède vraiment l'esprit de Jésus-Christ et qui sache vous y faire participer dans la mesure de vos forces et de votre vocation. Les religieux, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, étaient bien nécessaires, les prêtres séculiers étant trop détournés souvent de la vie intérieure et divine par leurs occupations extérieures et aussi par l'influence du siècle qui pénètre l'âme facilement, sans qu'on s'en doute, lorsqu'on vit avec lui. »

Étant donnés les antécédents aussi bien que la personnalité de Lacordaire, le rêve eût été plutôt extravagant. Lors de son premier séjour à Rome, il écrivait à Mme Swetchine : « Beaucoup de gens croient que j'ai fait un acte très habile en me liant ici avec les Pères Jésuites. Eh bien ! il y a peu de temps peut-être cet acte m'eût été absolument impossible, vu l'état de mon intelligence. » (25 Juillet 1836.) Ce qui est bien certain, c'est que si l'idée fût jamais venue à Lacordaire, à plus forte raison si elle lui eût été suggérée, d'entrer dans la Compagnie de Jésus, on en trouverait la trace dans la correspondance et les autres documents où son histoire intime est racontée avec une abondance qui ne laisse rien à désirer. Or, cette trace on la chercherait vainement. Mais on ne s'avancerait pas trop en disant que les Jésuites eurent quelque part dans sa vocation dominicaine, qu'ils la connurent et l'encouragèrent. Voici ce que Lacordaire écrivait de Rome à Mme Swetchine, le 4 Mai 1837 :

« Je suis au moment d'entrer en retraite, ce soir, à quatre heures, à Saint-Eusèbe, petite maison avec une église, près de Sainte-Marie Majeure. Elle appartient aux Jésuites qui l'ont consacrée à ces pieux exercices. J'y resterai jusqu'à la veille de la Pentecôte. Depuis bientôt dix ans que je suis revêtu du sacerdoce, je n'ai encore fait que deux retraites, l'une en 1828, l'autre en 1834, et sans en retirer grand fruit. Aujourd'hui mon âme est dans un tout autre état qu'à ces deux époques et mieux en mesure de profiter de la solitude. Je n'ai jamais vécu dans une paix intérieure plus profonde, dans un plus sensible désintéressement de moi-même... »

A ce moment Lacordaire était préoccupé de son avenir. Incapable de marcher par les sentiers battus, il cherchait sa voie. Il se sentait appelé à faire quelque chose de grand pour le service de Dieu et de l'Église; la pensée de la vie religieuse le hantait. L'abbé Guéranger, qui se trouvait alors à Rome et vivait familièrement avec Lacordaire, constatait le travail de la grâce dans son âme : « Je le

vois intimement et le connais de mieux en mieux. Il me semble l'avoir ignoré jusqu'ici. Je suis persuadé qu'il a une mission à remplir et qu'il s'y prépare sans s'en douter... Il est devenu très doux, très simple, très humble. En un mot, Rome l'a transformé à ce point que j'ai pour lui de la vénération plus encore que de l'amitié[1]. » Dans une sorte de testament dicté sur son lit de mort, Lacordaire a dit lui-même quelles perspectives se présentaient alors à lui et entre quelles aspirations son âme était partagée[2].

C'est dans de telles circonstances qu'une retraite est tout indiquée. On voit par son propre témoignage qu'il n'en était guère coutumier. Il est plus que probable que ce fut le Père de Villefort qui lui persuada de s'enfermer à Saint-Eusèbe, entre l'Ascension et la Pentecôte. Et dans cette retraite de huit jours pleins, faite selon la méthode des Exercices spirituels, sous la direction d'un Jésuite, avec la disposition d'esprit où se trouvait le jeune prêtre, nous tenons pour indubitable qu'il examina l'emploi qu'il devait faire de sa vie, qu'il procéda à une *élection* et que cette élection fut soumise au confesseur-directeur. Cette élection ou, si l'on veut, ce dessein plus ou moins arrêté orientait la volonté de Lacordaire vers l'œuvre à laquelle

1. A Mme Swetchine, Avril 1837. Cf. *Dom Guéranger*, etc. Tome I. P. 190.

2. *Notice sur le rétablissement des Frères Prêcheurs.* Publiée par Montalembert sous le titre de *Testament du Père Lacordaire*. 8° Paris, Douniol, 1870. Au chapitre V, Lacordaire dit quelles étaient ses préoccupations à l'époque dont nous parlons (1836-1837) : « Mon long séjour à Rome me permettait beaucoup de réflexions; je m'étudiais moi-même et j'étudiais aussi les besoins généraux de l'Église... Je me persuadais donc en me promenant dans Rome et en priant dans ses basiliques que le plus grand service à rendre à la chrétienté au temps où nous vivons était de faire quelque chose pour la résurrection des Ordres religieux... Après la question générale venait la question secondaire qui était de savoir à quel Ordre je me donnerais... » Il n'avait à choisir qu'entre celui de saint Dominique et celui de saint Ignace. Or, l'idée de se faire Jésuite ne semble pas même avoir effleuré son esprit. (PP. 88 et suiv.)

il devait un peu plus tard se donner tout entier et sans retour. Il en fit part non seulement au Père de Villefort, mais aussi à d'autres personnes, et selon toute vraisemblance à celles dont il prenait volontiers les conseils, comme le Père Roothaan et le Père Rozaven. Au sortir de la retraite de Saint-Eusèbe Lacordaire pensait à se faire dominicain, et cette intention était connue, sinon du public, du moins des hommes qui avaient sa confiance. Ces deux points paraissent nettement établis par une lettre qu'il écrivait l'année suivante, lorsqu'il revint à Rome pour se déclarer et mettre la main à l'exécution : « J'ai eu bien du bonheur de m'être ouvert, *en mai 1837*, de mon projet; cela a donné à tout ceci un grand air de maturité.[1] »

Nous n'oserions donc affirmer, avec un historien du Père Lacordaire, que c'est à Saint-Eusèbe que fut résolu le rétablissement en France des Frères Prêcheurs[2]. On voit assez par sa correspondance que pendant quelques mois encore il hésite, ou du moins il ajourne. « En rentrant en France sur la fin de 1837, dira-t-il dans le *Testament*, je n'étais point décidé. » En effet, il esquisse alors dans ses lettres des plans de vie et des itinéraires de conférences. Mais s'il ne réalisait pas son « projet », il y renonçait moins encore. Il n'en faisait plus mystère; il en parlait et le discutait. Après la station de Metz, dit-il, « je revins à Paris. Là je m'ouvris plus ou moins à ceux qui m'aimaient. Nulle part je ne rencontrai d'adhésion. Selon les uns..., selon les autres..., etc...[3] » Mais l'appel intérieur le poursuit et le presse; il se réfugie à Solesmes, et cette fois cédant, on peut le croire, aux exhortations

1. A Mme Swetchine, 27 août 1838.

2. « C'est en ces jours d'un recueillement solennel que Lacordaire se sentit distinctement appelé à la vie monastique et qu'il conçut le dessein formel de faire revivre en France l'Ordre de saint Dominique, comme l'abbé Guéranger voulait y restaurer celui de saint Benoît. » (Foisset, *Vie du Père Lacordaire*, T. I. Ch. X. p. 442.)

3. *Notice sur le rétablissement des Frères Prêcheurs.*

et à l'exemple de Dom Guéranger, il prend son parti et va à Rome commencer la grande affaire. (31 Juillet 1838.)

D'ailleurs personne parmi les historiens n'insinue que, lors de la retraite à Saint-Eusèbe, Lacordaire fût, si peu que ce soit, tiré du côté de saint Ignace; on discute seulement pour savoir dans quelle mesure il s'y sentit poussé vers saint Dominique[1]. En toute hypothèse les Jésuites sont hors de cause. S'il fallait une autre garantie de leur discrétion et de leur désintéressement dans l'affaire de la vocation de l'illustre orateur, aussi bien que de leur sympathie pour son œuvre, on la trouverait dans leur conduite à l'égard de plusieurs de ses premiers disciples et en particulier du plus grand d'entre eux. Nous sommes heureux de pouvoir céder ici la parole au Révérend Père Jandel, Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Le témoignage qu'il veut bien rendre à la Compagnie de Jésus lui est trop précieux pour qu'elle ne l'inscrive pas *in extenso* dans son Histoire :

« Déterminé à embrasser la vie religieuse, j'étais depuis longtemps accepté par le Provincial des Jésuites de France, et, dès 1836, je me serais soustrait, en entrant au noviciat, à la charge de Supérieur du petit séminaire, que m'imposait Mgr Donnet, alors coadjuteur de Mgr l'évêque de Nancy, si le R. Père Morin, Supérieur de la maison des Jésuites de Metz et mon directeur, n'eût jugé ma santé trop faible encore pour supporter la discipline et la fatigue du noviciat. J'avais donc été forcé d'ajourner mon projet; mais, comme ma santé s'était améliorée, il était décidé qu'aux vacances de 1839 je quitterais le séminaire pour entrer enfin au noviciat. Or, ce fut précisément au printemps de 1839 que l'abbé Lacordaire publia son *Mémoire pour le rétablissement des Frères Prêcheurs.* » Le Père Jandel raconte quelle vive impression la lecture de cet appel éloquent fit sur son esprit, les perplexités où il

1. C'est l'objet d'une controverse assez vive entre l'école bénédictine et l'école dominicaine. Voir aux *Pièces justificatives* N° XII.

tomba et le dessein qu'il conçut d'aller à Rome pour y chercher la lumière. Puis il poursuit : « Je m'en ouvris au Père Morin qui me répondit qu'à ma place il prendrait ce parti ; que non seulement il me recommandait de ne rien précipiter, de bien prendre mon temps pour tout examiner et de ne faire ma retraite d'élection à Rome, ni chez les Jésuites, ni chez les Dominicains, afin d'être sûr de ne subir aucune influence. Dès lors ma résolution fut arrêtée, et aux vacances de 1839 j'arrivais à Rome, après m'être arrêté un jour à Viterbe pour y conférer avec le Père Lacordaire alors novice au couvent de la Quercia, et y apprendre de lui avec quelques détails ses espérances et ses projets.

« Dans le désir d'attirer les grâces de Dieu sur l'importante démarche que j'allais faire, et de mieux sanctifier mon séjour dans la Ville éternelle, je résolus, tout à mon arrivée, d'y faire une retraite. Et comme je ne songeais à prendre aucune détermination avant plusieurs mois, je ne crus pas aller contre les conseils du Père Morin en demandant au Père, de Villefort, à qui j'avais été recommandé par lui et dont l'excellent accueil et l'expression de sainteté m'avaient tout d'abord séduit, la permission de faire une retraite à Saint-Eusèbe sous sa direction. Malgré la distance qui sépare cette maison de celle du Gesù, il voulut bien y consentir, et j'entrai en retraite au commencement de novembre dans un grand état de calme et de paix intérieure. Au bout de quelques jours le Père de Villefort, voyant cette disposition de mon âme, me proposa de procéder à l'élection. Je lui répondis que je n'en avais pas l'intention, et que je comptais faire à Pâques, dans ce but spécial, une seconde retraite. Il insista en m'engageant à essayer, ajoutant que ce serait toujours une préparation, et que si la lumière ne se faisait pas suffisamment, rien ne m'empêcherait alors de recourir à une seconde retraite. Je me conformai à son avis, et après avoir pesé devant Dieu et mis par écrit, selon la méthode de saint Ignace, les diverses raisons qui me portaient soit chez les

Jésuites, soit chez les Dominicains, je demeurai indécis et attendis le Père de Villefort pour les lui communiquer. Celui-ci, après les avoir lues, me dit sans hésiter : — Offrez-vous au Père Lacordaire, et demain, en célébrant la sainte messe, remerciez Dieu de la grâce qu'il vous fait en fixant votre vocation.

« Malgré une décision si nette et si désintéressée, je ne pouvais encore me résoudre à la suivre ; je voulais profiter de mon séjour à Rome pour la soumettre au Souverain Pontife et recevoir de la bouche du vicaire de Jésus-Christ une réponse qui me fixât pour toujours. J'obtins donc une audience de Grégoire XVI qui, après avoir entendu l'exposé de mes hésitations, se contenta de répondre, avec cette admirable prudence qui caractérise le Saint-Siège : « Les deux Ordres ont été fondés par de grands saints ; tous les deux ont donné à l'Église de grands saints, et dans les deux on peut devenir un grand saint. » Je m'inclinai devant cette réponse ; mais je n'étais pas plus avancé. Je voulus alors avoir le jugement du Père Général de la Compagnie de Jésus, et l'excellent Père de Villefort consentit encore à se prêter à mon désir. Il eut la bonté de soumettre toute la question au T. R. Père Roothaan et de me présenter ensuite à lui. Celui-ci me dit en m'accueillant avec bonté : « Ne songez plus à la Compagnie et soyez Dominicain. » — Dès lors il n'y avait plus d'hésitation possible. J'écrivis donc au Père Lacordaire pour me mettre à sa disposition, et peu après j'allai moi-même le trouver à la Quercia.

« On me pardonnera, ajoute le P. Jandel comme conclusion de cette histoire intime, d'être entré dans ces détails ; mais je tenais à rendre un hommage de justice et de reconnaissance à la Compagnie de Jésus que j'ai tant de fois entendu accuser d'accaparement et à laquelle nous avons dû, dans les premiers jours de notre œuvre naissante, une bonne partie de nos premiers compagnons. Ainsi le Père Besson avait pour directeur le Père Rozaven ; le Père Aussant avait été envoyé au Père Lacordaire

par un Père Jésuite de Paris qui était son directeur, et le Père Danzas le fut à Rome par le Père de Villefort[1]. »

Si la Compagnie de Jésus prêta fraternellement son concours à l'œuvre du Père Lacordaire, elle fut heureuse de prendre une part vraiment « effective »[2] à celle de Dom Guéranger. Elle s'estime toujours liée envers l'Ordre bénédictin par une dette de reconnaissance plus ancienne qu'elle-même. C'est en effet à Montserrat, près des fils de saint Benoît qu'Ignace de Loyola s'était retiré au lendemain de sa conversion, et c'est là qu'il reçut « les prémices de l'esprit ». Moins encore les Jésuites modernes pouvaient-ils oublier que le Pape qui les avait rétablis appartenait à l'Ordre bénédictin. Il y a lieu de croire que le souvenir de Pie VII ne fut pas sans influence sur leur attitude dans l'affaire qui, en 1837, attirait à Rome le prieur de Solesmes. Ses relations avec les Jésuites français dataient déjà de quelques années. Tout jeune prêtre, l'abbé Guéranger avait accompagné, en 1829, le vieil évêque du Mans, Mgr de la Myre, dans sa retraite au séminaire des Missions étrangères de la rue du Bac. « Mon évêque, raconte-t-il, s'adressait pour la confession à un Père Jésuite que l'on faisait avertir et qui venait au séminaire. C'était le Père Varin, l'une des colonnes de la Société des Pères de la Foi. Je lui donnai ma confiance ; il s'attacha à moi et me fit beaucoup de bien. C'était la première fois que je m'adressais à un religieux. Je trouvai dans ce saint vieillard un sens pratique, un amour de Dieu, une suavité de conduite que je n'avais jamais rencontrés nulle part. En un mot, sans en avoir une idée distincte, je commençai à savoir ce que c'était qu'un religieux[3] ». En même

1. Ce récit a été publié par la Revue dominicaine *La couronne de Marie*, sous ce titre : *Histoire d'une vocation : Extrait d'un mémoire inédit du R. P. Jandel.* Année 1873. P. 174 et suivantes.

2. Le mot est de Dom Guéranger lui-même. Voir aux *Pièces justificatives* N° XIII.

3. *Dom Guéranger, abbé de Solesmes,* par un moine bénédictin de la Congrégation de France. T. I, p. 34.

temps il trouvait à la bibliothèque des Pères de la rue de Sèvres le moyen de poursuivre l'étude des antiquités chrétiennes et de la tradition ecclésiastique, étude qui devait être la passion de toute sa vie.

L'abbé Guéranger n'avait pas trente ans quand il entreprit avec quelques compagnons de restaurer la vie bénédictine dans l'antique monastère de Solesmes. (1833.) Après quatre ans d'essai, il venait à Rome solliciter l'approbation du Saint-Siège pour les règles et constitutions, l'érection du prieuré en abbaye et par suite le rétablissement de la Congrégation bénédictine de France. Pareil dessein devait rencontrer à la Curie Pontificale de sérieux obstacles. Sans parler de la crainte d'irriter le Gouvernement français par la reconnaissance officielle d'un Ordre religieux, on avait à Rome contre les anciens Bénédictins de France des griefs trop fondés, qui se tournaient en présomptions fâcheuses contre ceux qui prétendaient recueillir leur héritage. « Je vous le donne en cent et en mille, écrivait l'abbé Guéranger à ses confrères; on a peur que nous n'ayons intention de relever le gallicanisme et le jansénisme en France, et je suis obligé de donner des preuves que je ne suis pas gallican et janséniste... Heureusement notre livre vient à propos pour témoigner de notre orthodoxie [1]. »

Avant d'écrire les « Origines de l'Église romaine », l'abbé Guéranger avait poussé plus que personne au mouvement ultramontain de Lamennais; ses articles du *Mémorial* ne pouvaient laisser de doute sur l'orientation de sa pensée et ils témoignaient assez, ce semble, qu'il était aux antipodes du gallicanisme. Mais d'autre part ses relations avec Lamennais et son école avaient donné lieu de croire

1. Lettre du 11 avril 1837. Il s'agit du livre des *Origines de l'Église romaine, par les membres de la Communauté de Solesmes.* « Dom Guéranger, dit son historien, avait voulu reporter sur Solesmes tout entier l'honneur d'un livre qui réellement ne venait que de lui seul. » (*Dom Guéranger*, par un moine bénédictin. T. I, p. 180.)

qu'il partageait les erreurs philosophiques du Maître. En 1835, l'affaire de Solesmes avait été une première fois présentée à la Congrégation des Évêques et Réguliers, et elle avait été écartée parce qu'on soupçonnait la communauté d'être un foyer de mennaisianisme. Cet échec était dû en grande partie au consulteur chargé du Rapport, lequel n'était autre que le Père Rozaven. Avec sa franchise bretonne il en fit lui-même l'aveu au principal intéressé. Sur quoi l'historien de Dom Guéranger fait cette réflexion que « c'était vraiment jouer de malheur que passer alternativement pour mennaisien auprès du Père Rozaven et pour gallican auprès des Romains ».

En 1837 le prieur de Solesmes n'avait plus à craindre de se voir éconduit pour raison préjudicielle ; mais l'instruction de la cause en elle-même demandait bien du temps et du travail, et le succès restait incertain. Arrivé à Rome le 25 mars, Guéranger écrivait à Solesmes le 11 avril : « Le procès sera long. Heureux serons-nous si le jugement est rendu avant la Saint-Pierre... J'ai vu le Père Rozaven. Il m'a parlé avec franchise et m'a montré notre approbation comme devant souffrir de très graves difficultés. » Il ajoutait d'ailleurs que, comme d'ordinaire, le consulteur choisi pour rapporter l'affaire serait pour beaucoup dans la décision finale.

Or, il se trouva que cette fois encore le choix des cardinaux membres de la Congrégation se porta sur le Père Rozaven. Si l'abbé Guéranger en conçut quelque appréhension, il ne tarda pas à être rassuré. Lorsqu'il fut reçu pour la première fois par le Pape, l'abbé de Solesmes, dit son historien, « reconnut bientôt, à l'affabilité paternelle de Grégoire XVI, que le Père Rozaven avait été aimable ». Le consulteur l'avait en effet précédé à l'audience, et pendant trois quarts d'heure avait entretenu Sa Sainteté de la question de Solesmes. Trois semaines plus tard Lacordaire écrivait à Mme Swetchine, qui s'intéressait fort à Guéranger : « Ses affaires vont à souhait. Les Jésuites, qu'on devait se flatter tout au plus de n'avoir pas pour

adversaires, se sont montrés très chauds amis. J'en suis charmé pour les Bénédictins et aussi pour eux...[1] »

A l'instigation du consulteur, l'abbé Guéranger demanda et obtint tout d'abord qu'un comité formé de quelques membres de la Congrégation des Évêques et Réguliers eût à se prononcer sur l'affaire, au lieu et place de la Congrégation elle-même, ce qui devait notablement simplifier et abréger la procédure. D'ailleurs le Père Rozaven se mit à l'œuvre sans trop se soucier des habitudes de sage lenteur des commissions romaines. Son *votum* concluait en faveur des Constitutions présentées par l'abbé Guéranger. Il savait que deux articles spécialement provoquaient de l'opposition, l'érection de Solesmes en abbaye et la perpétuité des Supérieurs; ce dernier point surtout avait contre lui une opinion très forte et presque unanime. Le Père Rozaven s'attacha à les défendre, en s'appuyant sur la tradition de la règle bénédictine. Cette position prise par le Jésuite consulteur n'est peut-être pas sans quelque mérite; car il faut une certaine largeur d'esprit pour approuver chez les autres des idées différentes de celles que l'on voit appliquer chez soi et que, par suite, on est porté à juger les meilleures. Mais le meilleur pour un Ordre religieux sera toujours de se tenir dans les termes de son institution. Ainsi pensait le Père Rozaven et il eut la satisfaction de voir son avis prévaloir dans la mesure compatible avec les circonstances. Le 8 juillet l'abbé Guéranger écrivait à Solesmes, annonçant pour le lendemain la décision de la commission cardinalice : « Grâce à la Madone, disait-il,... grâce au Père Roothaan et au Père

1. La lettre poursuit : « Cette conduite des Jésuites est d'ailleurs très habile. Après tout, ils ne peuvent se flatter d'avoir en France le monopole des œuvres religieuses ou monastiques, et il vaut mieux pour eux se faire des amis de ceux qui doivent un jour participer à l'influence que donnent la vertu et le dévouement. » Cette lettre est datée du jour où Lacordaire entrait en retraite à Saint-Eusèbe. (4 Mai 1837.) Ne semble-t-il pas que, dans cette réflexion sur la conduite des Jésuites à l'égard des Ordres religieux différents du leur, il pensait à d'autres encore qu'aux Bénédictins?

Rozaven, tout porte à espérer qu'elle sera conforme à nos désirs... » Quelques jours après, la décision soumise au Saint-Père recevait l'approbation pontificale (14 Juillet 1837), et le 8 août suivant, Lacordaire rendait compte de l'événement à sa respectable confidente : « Je ne vous dis pas, puisque vous le savez déjà, que M. Guéranger est abbé perpétuel de Solesmes, ayant anneau, crosse et mitre, et chef de la Congrégation des Bénédictins de France, affiliée au Mont-Cassin. C'est un résultat merveilleux et qui doit vous porter à aimer de plus en plus l'Église romaine si divinement habile à démêler ses vrais enfants. »

Quelques semaines plus tard l'abbé Guéranger rentrait en France, suivi de près par l'abbé Lacordaire. Le Père Roothaan, parlant de leur retour dans une lettre au Provincial de Lyon, ajoutait : « Je désire que la Compagnie en France conserve la bonne harmonie qui existait à Rome entre eux et la maison professe. La Congrégation de Solesmes ayant été reconnue par le Souverain Pontife comme fille de l'Ordre de saint Benoît, et M. Guéranger en ayant été nommé abbé à Rome, les préjugés qu'on avait pu concevoir contre cet établissement à sa naissance doivent entièrement cesser ; et s'il se présente quelque occasion de rendre service aux Bénédictins de Solesmes ou à M. Lacordaire, je désire qu'on ne la laisse pas échapper. Recommandez aux Nôtres de parler avantageusement de Solesmes dans les rencontres et de faire connaître tout le bien qu'ils en sauront. » (13 Octobre 1837.)

Dès lors s'établirent entre les Bénédictins et les Jésuites de France des rapports de religieuse fraternité, que devaient resserrer encore de communes épreuves dont nous aurons bientôt à parler, aussi bien qu'une parfaite conformité de vues dans les questions qui intéressent l'Église et sa doctrine. Dom Guéranger garda plus que de la reconnaissance au Général de la Compagnie de Jésus; c'était une sorte de culte, fait de confiance et de vénération. Rappelé à Rome en 1843 pour défendre son œuvre en péril,

c'est au Père Roothaan qu'il confiait le secret de ses tribulations, auprès de lui encore qu'il cherchait lumière et assistance [1]. Plus tard, dans sa correspondance, il revenait avec émotion sur « tant de précieuses et douces heures passées à s'entretenir ensemble des grands intérêts de l'état religieux ». Il reportait sur la Compagnie tout entière une part de cette estime et de cette affectueuse confiance, jusqu'à demander un Jésuite pour donner à sa communauté les exercices de la retraite. « Nos liens en ont été resserrés, écrivait-il au Père Roothaan ; le Père Studer, recteur de Laval, est venu à notre appel ; ce bon Père a senti qu'il était à Solesmes au milieu de ses frères. » (29 Janvier 1847.)

Les Bénédictins de Solesmes ont tenu à laisser un témoignage authentique de leur gratitude envers la famille de saint Ignace. Quelques mois après l'acte pontifical qui leur donnait l'existence canonique, ils envoyèrent au Gesù un diplôme précieusement conservé aux Archives romaines. C'est un parchemin de format solennel, scellé du sceau abbatial et daté, en style liturgique, du 3 des Ides de Décembre MDCCCXXXVII. Voici le passage essentiel de ce document que nous n'oserions citer, s'il ne faisait encore plus d'honneur à ceux qui l'ont rédigé qu'à ceux qui l'ont reçu :

« Parmi ceux qui contribuèrent à la restauration de la Congrégation bénédictine de France nous eûmes comme patrons très dévoués, et nous dirions presque comme Pères, le Révérendissime en Jésus-Christ Père Jean Roothaan, Préposé général de la Compagnie de Jésus, ainsi que le vénéré Père Jean-Louis Rozaven, l'un de ses Assistants, lequel remplit dans notre cause la fonction de

1. L'abbé de Solesmes reconnaît que les bons offices du Général des Jésuites ne lui furent pas inutiles en ce moment de crise. Il lui écrivait quelques années plus tard : « Depuis que j'ai quitté Rome (1843) où, grâce à votre intervention, j'avais obtenu l'objet de mes réclamations, nous avons souvent éprouvé le besoin d'un appui à Rome .. » (29 Janvier 1847.)

consulteur; en sorte que l'on peut dire en toute vérité que l'illustre Compagnie de Jésus rétablie, aux applaudissements unanimes de l'Église, par un Souverain Pontife Profès de l'Ordre de saint Benoît, a tendu une main très puissante et très charitable à ce même Ordre renaissant en France. C'est pourquoi, afin de perpétuer le souvenir d'un si grand bienfait, Nous offrons et nous accordons au chef et aux membres de ladite Compagnie de Jésus communication de tous les biens spirituels et mérites acquis par nos prières et nos bonnes œuvres. »

On déclare, en outre, que lorsqu'il plaira à Dieu de rappeler à lui les PP. Roothaan et Rozaven, on fera pour eux les mêmes suffrages que pour les religieux de l'Ordre. La lettre de Dom Guéranger qui accompagnait le diplôme porte la date du 2 juillet 1839. Le Père Roothaan répondit le 28 août suivant. Il rappelle les liens qui unissent les deux familles religieuses, depuis le jour où le fondateur de la Compagnie de Jésus faisait ses premiers pas dans la voie de la sainteté sous la direction d'un moine de Montserrat; il cite le Décret de la huitième Congrégation générale : « Que tous sachent combien la Compagnie est redevable au Très Saint Ordre bénédictin et s'efforcent de lui marquer leur reconnaissance en lui rendant tous les devoirs de la charité et du respect. » Mais, poursuit le Père Roothaan, « combien plus grande est notre dette, maintenant qu'un religieux de cet Ordre a donné une nouvelle vie à notre Société éteinte et l'a rétablie par toute la terre ! » A cette lettre était jointe un diplôme par lequel, en retour de la libéralité des moines de Solesmes, le Père Général leur accordait semblable participation aux biens spirituels de la Compagnie de Jésus[1].

IV

Nous avons dit que l'année jubilaire 1840 marque

1. Voir le texte du diplôme aux *Pièces justificatives* N° XIV.

pour la Compagnie de Jésus en France comme le centre d'une période de paix relative et de réelle prospérité. Serait-ce l'approche de cette date fortunée qui aurait suggéré à des hommes de lettres l'idée d'écrire l'Histoire de l'Ordre de saint Ignace, qui n'existait pas en français? Il y avait là encore un signe des temps. Il fallait qu'il y eût quelque chose de changé dans notre pays pour qu'on songeât à donner au public une Histoire des Jésuites qui ne fût pas un pamphlet. Le rédacteur des *Lettres annuelles* de 1839 mentionne le phénomène : « Cette année a vu une chose inouïe : une Histoire, ou plutôt deux Histoires de la Compagnie faites dans un esprit de justice et de bienveillance, sur le point de paraître ou du moins promises et annoncées. » Nous trouvons, l'année suivante, dans la correspondance du Père Solente, recteur et maître des novices de Saint-Acheul, quelques précisions sur l'un des deux auteurs : « Nous avons près de nous, à Amiens, un ancien membre de la Compagnie, M. Mazas, celui qui a annoncé, il y a deux ans, une Histoire de la Compagnie. Il travaille en ce moment à compléter par l'Histoire du Moyen Age, le Cours du Père Loriquet[1]. Ce travail sera terminé dans trois ou quatre mois, et aussitôt après M. Mazas reprendra l'Histoire de la Compagnie... »

Emmanuel Mazas de Sarrion était entré au noviciat en 1823 ; il avait commencé sa Théologie à Saint-Acheul en 1830 ; la force lui manqua pour résister aux secousses de cette année orageuse. Il rentra alors dans le monde, mais le regret de son inconstance ne tarda pas à s'emparer de lui ; il se rapprocha de ceux qu'il avait quittés ; il fut un de ceux que le Père Loriquet employait à la rédaction de ses manuels ou à la réédition d'ouvrages utiles. C'est sans doute pour réparer son erreur passée et

1. Dans le Cours d'Histoire du P. Loriquet, c'est l'Histoire du Bas-Empire, non celle du Moyen Age, qui est signée de Mazas de Sarrion, avec la date de 1840.

pour témoigner son attachement à la famille de saint Ignace qu'il entreprit d'en écrire l'Histoire. Mais sans doute dès les premiers pas la tâche lui parut au-dessus de ses forces ; nous ne voyons pas qu'il ait donné suite à son projet.

L'autre historien en espérance s'appelait Jean-Baptiste Leclère d'Aubigny. Il fut l'ami intime de Louis Veuillot qui eut la primeur de l'ouvrage. « Je pense toujours, lui écrivait l'auteur, vous lire mon travail avant l'impression. Cette lecture confidentielle sera pour moi, mon très cher, la plus douce jouissance que j'ose espérer de mes dures fatigues. » A son tour, Veuillot dans une lettre à son frère, parle ainsi de l'homme et de l'œuvre : « Le premier volume, prêt à paraître et que j'ai lu, démolit à coups de pied Thierry, Michelet, Chateaubriand, etc. Ce qui m'en plaît, c'est que j'avais parfaitement deviné tous les mensonges de l'Histoire, et que ce fruit de dix années de piochage aux sources primitives démontre clairement, au point de vue historique, l'exactitude des conséquences que j'avais tirées. Ce brave garçon se nomme Leclère ; il sera le plus précieux et le plus actif des rédacteurs du journal que nous finirons par fonder. Nous nous sommes joints comme deux frères. Mêmes sentiments, mêmes désirs, mêmes convictions. Je suis, jusqu'à présent, meilleur écrivain, mais il est terriblement meilleur raisonneur et très terriblement plus savant[1]. »

1. *Louis Veuillot*, par Eugène Veuillot, 14e édition. T. I, p. 208. Il y a erreur dans l'orthographe du nom de *Leclerc*, c'est *Leclère* qu'il faut écrire. Né en 1812, à Aubigny-sur-Nère (Cher), mort en 1850, à l'âge de 38 ans, Leclère, au témoignage de Louis Veuillot, promettait un actif et vaillant ouvrier à la presse catholique. Il écrivit beaucoup, dans les genres les plus divers, mais sans suite et avec peu de succès. Il finit par se persuader que Dieu lui demandait de se « quitter lui-même » pour n'être plus qu'un « homme d'oraison ». Il laissa sa plume et ses livres et se donna tout entier à la dévotion et à la charité. Georges de Cadoudal a publié, onze ans après sa mort, un recueil de pièces inédites de Leclère, sous le titre : *Ribodeau le Dru Ribleur, Scènes historiques suivies de Chroniques et de Légendes*, en y ajoutant une *Notice* sur l'auteur. (Paris, Senlit, 1861.) Converti comme Veuillot, et avant lui, il aurait voulu

Le livre parut avec le titre : *Histoire véritable des doctrines et des actes de la Compagnie de Jésus*. Il renferme une longue *Introduction*, puis quelques chapitres sur les précurseurs et les origines de la Réforme protestante. C'était reprendre d'un peu haut l'Histoire des Jésuites. Ce premier volume fut aussi le seul. Un an avant sa mort, Leclère écrivant à un ami se plaignait doucement de n'avoir pu mener à bien aucun des travaux qu'il avait commencés. On lui prenait les idées dont il avait eu l'initiative. Ainsi, disait-il, « ma Préface sur les Jésuites circule tout de suite parmi les bureaux du journalisme, et un journaliste écrit l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*[1]. »

Le journaliste ainsi désigné n'est autre que Crétineau-Joly. Est-ce vraiment l'essai de Leclère qui lui inspira d'écrire l'Histoire de la Compagnie de Jésus, lui seul aurait pu nous l'apprendre, et nulle part il n'a laissé de confidence à cet égard. Au surplus il importe peu. Jacques Crétineau-Joly, originaire de la Vendée, était en effet un professionnel du journalisme. Il fonda le *Vendéen* et collabora à d'autres journaux royalistes. Poète à ses heures, historien, polémiste, il a laissé une quarantaine de volumes sur des sujets divers, intéressant pour la plupart la religion et la monarchie ; ils se distinguent d'ordinaire par une information consciencieuse, une verve abondante, un style alerte où ne manque ni la vigueur, ni l'éclat, mais ils se ressentent trop de la hâte avec laquelle ils ont été composés.

partager avec lui sa fortune : « Que j'aie un jour l'extrême bonheur, lui écrivait-il (8 décembre 1839), de vous dire : Frère, ne vous souciez donc plus des intérêts matériels de cette vie ; quittez donc ce joug (son emploi au ministère) qui vous est douloureux, et consacrez votre existence tout entière à ériger à la gloire de l'Église, avec la truelle d'or de votre beau talent, un monument *ære perennius*. Je vous dis cela, mon très cher, comme vous me le diriez sans doute, si vous étiez à ma place et si moi j'étais à la vôtre. »

1. *Notice*, par G. de Cadoudal, dans l'ouvrage cité à la note précédente.

C'est en 1843 qu'il entreprit l'ouvrage dont nous avons à parler. La question des Jésuites était à l'ordre du jour, comme on le verra bientôt ; l'Ordre de Loyola était en butte à de furieuses attaques. Braver l'impopularité en prenant sa défense allait bien au tempérament combatif de Crétineau-Joly. Il venait de publier l'année précédente la *Vendée Militaire*, ouvrage qui eut un beau succès et mit l'auteur en vue. Les Jésuites ne pouvaient que faire bon accueil au champion que la Providence leur envoyait. C'était la réalisation d'un désir qui leur tenait à cœur depuis longtemps : présenter le passé de la Société dans un tableau véridique, à l'encontre des mensonges et des calomnies accumulées depuis trois cents ans par la mauvaise foi et la haine, mais s'en remettre pour l'exécution à un homme du dehors que l'on ne pût soupçonner de plaider *pro domo sua*.

La correspondance du Général avec le Provincial de Lyon montre que la Compagnie fit son possible pour faciliter à son historien la lourde tâche qu'il acceptait d'accord avec elle : « J'oubliais de vous parler, écrit le Père Roothaan, de l'offre que M. Crétineau-Joly a faite d'écrire l'Histoire de la Compagnie ; je n'y ai pas vu d'inconvénient. Il se propose de passer cinq ou six mois à Rome pour y réunir des documents et y tracer le plan de son ouvrage. Il désire auparavant connaître les documents que nous avons en France. Il s'arrêtera quelques jours à Lyon au commencement de novembre. Je vous prie de charger le Père Pouget, ou quelque autre Père que vous en jugeriez capable, de lui donner tous les renseignements qu'ils jugeront propres à rendre son travail consciencieux et le moins incomplet que possible. » (6 Octobre 1843.) Et quelques mois plus tard : « La Province de Paris désire que celle de Lyon lui vienne en aide pour préparer les matériaux. Elle vous proposerait de vous charger de recueillir ceux sur l'Espagne et le Portugal et les Missions spéciales de ces pays. » (8 Avril 1844.) Enfin quelques semaines encore plus tard : « Je vois avec plaisir que la Province de Lyon

concourt à cette œuvre que Dieu, je l'espère, bénira... M. Crétineau-Joly presse beaucoup pour avoir des collaborateurs. Il demande qu'un Père de la Province de Lyon aille à Paris pour l'aider, le Père de Montézon ne suffisant pas. » (11 et 17 Mai 1844.)

On remarquera les dates. Sur la fin de 1843 on n'en était encore qu'aux préliminaires. Crétineau à Rome consultait les Archives du Gesù. On voit que, dans le courant de 1844, des Jésuites à Lyon et à Paris faisaient des recherches et lui fournissaient des documents. Lui, il écrivait, imprimait, revoyait les épreuves. Le premier volume figure au *Journal de la Librairie* du 23 mars 1844; le cinquième au 12 juillet 1845. Cinq volumes composés, imprimés, mis en vente en moins de dix-huit mois. C'est un véritable tour de force[1].

Le dernier volume se fermait sur le rétablissement de la Compagnie au commencement du siècle. On pouvait s'en tenir là ; les trente années écoulées depuis la Bulle de Pie VII n'appartenaient pas encore à l'Histoire. Mais la crise qu'elle subissait en France à ce moment était un sujet bien tentant pour le journaliste historien. Il est permis de croire que le désir de la raconter fut pour beaucoup dans la détermination qu'il prit alors d'ajouter un sixième volume. L'*Introduction* dont il le fit précéder est datée du 4 septembre 1845. C'est dire que le récit des événements de cette année a été fait, pour ainsi dire, au jour le jour. Le volume tout entier semble bien avoir été improvisé. Il parut en effet au mois de mars 1846. Or, sur la fin de 1845 il n'était pas encore sur le métier, témoin ce passage d'une lettre du Père Roothaan au Père Maillard, Provincial de Lyon : « M. Crétineau est décidé à faire la continuation de son ouvrage. On ne peut l'en empêcher. Mais il a besoin que l'on réunisse des matériaux. Il désirerait qu'ils fus-

1. *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus, composée sur les documents inédits et authentiques,* par J. Crétineau-Joly. 6 volumes in-8° et 6 volumes in-12. 1844-1846.

sent prêts au commencement d'octobre. Concertez-vous pour cela avec le Père Rubillon. » (21 Août 1845.)

Le Père Roothaan laisse assez clairement entendre ici qu'il eût préféré que cette Histoire contemporaine ne fût point écrite. Les Jésuites français y étaient opposés plus encore. Le Provincial de Paris exprimait leurs appréhensions en termes assez vifs : « Quant à Crétineau, il est intraitable. S'il savait qu'une brochure se prépare à Rome, il se hâterait de publier son volume afin de s'assurer la priorité. Le Père Général, dit-il, lui a permis, dans une lettre dernièrement reçue, d'aller de l'avant; il ne lui manifeste aucune des craintes des Pères de Paris. D'ailleurs, quand le Père Général et le Pape se mettraient à genoux pour le conjurer de supprimer ce chapitre, il n'en irait pas moins en avant. Nous ferons ce que nous pourrons pour le déterminer au sacrifice, mais nous ne répondons de rien. » (14 Décembre 1845.)

Il y avait en effet bien des raisons de remettre à plus tard le récit d'événements trop rapprochés pour que le polémiste ne prît pas la place de l'historien. De là des inconvénients de plus d'une sorte. Outre que, en pareil cas, le recul manque pour voir les faits dans leur ensemble et apprécier avec sérénité leur valeur relative, il est bien difficile de ne pas froisser les susceptibilités de personnes qui y ont été mêlées de quelque manière. C'est en effet ce qui arriva. Crétineau avait assez malmené certains ecclésiastiques qui eurent un rôle dans les négociations poursuivies à Rome par le Gouvernement français au sujet des Jésuites. Comme d'ailleurs on savait qu'il se documentait auprès d'eux, ils furent rendus responsables. Des plaintes arrivèrent au Général; on lui demanda de désavouer l'écrivain. Les faits étaient trop connus pour qu'il fût possible de les passer sous silence. Le Père Roothaan ne put qu'exprimer son regret de ce que, contre son intention, des noms eussent été prononcés[1].

1. 5 décembre 1846 : L'abbé de Falloux écrit au P. de Villefort

Mais la blessure restait, et l'historien, en réclamant pour la vérité le droit de démasquer toutes les « hypocrisies », ne faisait que l'élargir et la rendre plus douloureuse. Il eut d'ailleurs la loyauté de revendiquer pour lui seul la responsabilité de son œuvre tout entière.

En effet, si Crétineau-Joly demanda l'aide des Jésuites pour composer leur Histoire, cela ne veut pas dire qu'il fût leur porte-voix ou qu'il écrivît sous leur dictée. Il ne fait même pas difficulté d'avouer qu'il y eut parfois entre eux et lui des dissentiments ; en tout cas, il se défend énergiquement d'être lié envers les Jésuites d'une façon quelconque : « Certains hommes, dira-t-il, dans une de ses publications postérieures, voudraient peut-être établir une espèce de solidarité de pensées et de vues entre l'auteur de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus* et les membres de cet Institut. Une fois pour toutes je déclare que cette solidarité n'exista jamais, même pour l'Histoire de la Compagnie. Il en eût trop coûté à mon indépendance et à ma franchise [1]. »

Tout au début de son ouvrage, il s'était expliqué sur ce point avec une sorte de fierté ombrageuse : « Les Jésuites ne m'ont point compté parmi leurs élèves ; ils ne me virent jamais au nombre de leurs néophytes. Je n'ai

se plaignant de M. Crétineau-Joly qui déclare avoir écrit « avec les documents des Jésuites et leur approbation, sur tout ce qu'il a dit des hommes et des choses ». Il demande un désaveu par écrit. — 8 décembre 1846 : Le P. de Villefort repousse au nom de la Compagnie « la responsabilité des affirmations de l'historien et des conversations de M. Crétineau-Joly ».

« Le P. Général, dit-il, aurait vivement désiré que, dans le récit de la négociation de l'année dernière, cet auteur se fût abstenu de citer votre nom et celui de quelques autres ecclésiastiques français. » — Ces ecclésiastiques étaient, avec l'abbé de Falloux, MM. Isoard, de Bonnechose et Lacroix. (Cf. *Histoire de la Compagnie de Jésus*. T. VI. P. 507.) Au reste, on peut voir dans la *Vie de Mgr de Bonnechose*, par Mgr Besson, 1887, tome I, p. 257, l'objet du grief, je veux dire, l'intervention de ces ecclésiastiques dans la négociation Rossi et les raisons qui l'expliquent.

1. *Défense* de « Clément XIV » et *Réponse à l'abbé Gioberti*. Avis au lecteur. 1847.

été ni leur ami, ni leur admirateur, ni leur adversaire. Je ne leur dois point de reconnaissance ; je n'éprouve pour leur Ordre aucune prévention ; je ne suis ni à eux, ni avec eux, ni pour eux, ni contre eux... » Au surplus, les Jésuites s'étaient montrés dès l'abord aussi respectueux que lui-même de ses scrupules de délicatesse. Nous voyons par la correspondance du Père Boulanger, Provincial de Paris, qu'il écarta constamment l'idée de fournir à l'historiographe une rémunération, n'importe sous quelle forme, car ce serait, disait-il, « gêner sa liberté ». C'est seulement en 1846, après l'achèvement de l'ouvrage et quand il était déjà publié que, pour des motifs aisés à comprendre, la Province de Paris en acquit la propriété [1].

Crétineau-Joly a prétendu faire œuvre de justice impartiale, également éloignée du panégyrique et de la détraction. Il ne se flatte pas de mettre un terme aux disputes des hommes sur l'Ordre de Loyola ; mais du moins, pense-t-il, « pour les esprits qui réfléchissent, pour ceux qui n'ont pas soif de mensonge et besoin des ténèbres, il se trouvera un livre où la conscience de l'Histoire se substitue aux apothéoses et aux calomnies, un livre où la Compagnie de Jésus est jugée sur pièces officielles, sur documents inédits et où enfin les sévérités de l'Histoire prennent la place de toutes les fables et de toutes les erreurs, de toutes les adulations ainsi que de toutes les satires » [2].

C'est là sans doute un programme idéal, et c'est le propre de tout idéal qu'en y tendant toujours on ne l'atteint jamais. Tout ce qu'on peut demander à l'historien, aussi bien qu'à l'artiste, c'est de ne le jamais perdre de vue. Visiblement Crétineau-Joly fait effort pour rester objectif ;

1. Sur cet arrangement, aussi bien que sur la manière dont Crétineau-Joly fut amené à entreprendre l'Histoire des Jésuites, on trouve dans sa biographie des détails pittoresques, mais dont l'exactitude est au moins douteuse. Cf. *Jacques Crétineau-Joly. Sa Vie politique, religieuse et littéraire...*, par l'abbé M. Maynard, 8° Paris, Plon, 1875.

2. *Histoire de la Compagnie de Jésus.* Tome I. Ch. I.

il racontera des faits qui ne sont pas précisément à l'honneur des Jésuites ; il donnera assez clairement à entendre que, ici ou là, il y eut des erreurs et des fautes ; néanmoins, il faut l'avouer, le ton du récit fait trop souvent penser à l'avocat qui plaide ou réfute un adversaire, et il est incontestable que l'ensemble laisse au lecteur l'impression d'une apologie.

A cela on répond, assez justement, ce nous semble, que l'Histoire des Jésuites ne se présente pas dans les conditions ordinaires d'une Histoire profane, ni même de celle des autres Ordres religieux. On a accumulé contre eux tant de mensonges, tant de calomnies, il en est résulté dans l'opinion publique, en ce qui les concerne, une telle ignorance et de tels préjugés que la simple et véridique Histoire prendra toujours d'elle-même l'air d'une apologie. S'ils apparaissent avec une physionomie d'honnêtes gens et de bons religieux, c'est que l'Histoire vraie fait tomber le masque grimaçant et odieux dont on l'avait couverte. Souvent aussi il arrive que l'historien se heurte à telle tradition invétérée, qui l'oblige à instituer une discussion, ce qui est plus loyal sans doute que d'esquiver la difficulté par une affirmation ou une réticence. D'ailleurs, en pareil cas, Crétineau a toujours sous la main quelques documents irrécusables, pièces d'archives ou témoignages d'adversaires. « Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans cette œuvre immense, écrivait le baron d'Haussez, c'est que partout, c'est que toujours l'auteur s'appuie de l'autorité des écrivains protestants, jansénistes ou philosophes. Si les Jésuites ont un ennemi redoutable, un Pasquier, un de Thou, en France ou ailleurs, c'est à cet ennemi que M. Crétineau va demander ses preuves. [1] »

Cette information abondante et puisée aux bonnes sources donne de prime abord à l'Histoire de la Compagnie de Jésus l'apparence d'un travail consciencieux et

1. La *France*, 30 septembre 1844. Le baron d'Haussez avait été ministre de la Marine dans le cabinet Polignac.

solide; mais on voit trop qu'elle n'a pas été suffisamment digérée et assimilée par l'auteur; les matériaux fournis par des mains étrangères sont de bonne qualité, mais ces matériaux, il les entasse plutôt qu'il ne construit. Le récit de Crétineau-Joly est d'un homme pressé, qui ébauche, mais n'achève pas; il effleure en courant une multitude de sujets disparates; avec sa phrase saccadée, haletante et trépidante, il prend une allure d'article de journal plutôt que celle de la grave Histoire. Le présent lui-même trop souvent employé donne à la narration je ne sais quel air de canevas. Bref, le brillant écrivain eut le tort de s'abandonner au courant de sa verve facile et de négliger l'aide d'un collaborateur qui se venge toujours de ceux qui prétendent se passer de lui; c'est le temps que je veux dire.

Au demeurant il faut reconnaître que le genre a aussi ses avantages. Cela est vivant, cela marche, court et vous entraîne; enfin, et ce point est décisif, cela se fait lire. De fait, l'*Histoire de la Compagnie de Jésus* de Crétineau-Joly a été lue; elle fut même ce qu'on appelle un succès de librairie, dans la mesure que comportait un ouvrage en six volumes. Elle eut dès l'abord une double édition, l'une in-8, l'autre in-12, et cinq ans plus tard (1851), une autre édition également double. A quoi il faut ajouter plusieurs contrefaçons françaises, trois traductions italiennes, deux espagnoles, une portugaise, deux allemandes et une anglaise. La Compagnie de Jésus y a gagné d'être mieux connue, et de ce chef, elle doit de la gratitude à l'œuvre et à l'ouvrier; car enfin l'Ordre d'Ignace de Loyola peut dire, sans trop de jactance, qu'il lui est bon d'être mieux connu. Pour bien des gens qui ne l'avaient entrevu qu'à travers les légendes ou les romans, cette Histoire fut une révélation et il n'est pas douteux que plus d'un Jésuite y ait trouvé le germe de sa vocation.

Et cependant, ne craignons pas de le dire, quand un écrivain homme du monde touche aux choses de la vie religieuse, il est bien rare que, même avec les meilleures

intentions, il donne la note juste ; le discours sonne toujours un peu faux, tout au moins aux oreilles de ceux de la maison. L'œuvre de Crétineau-Joly n'a pas échappé à cet écueil. Voici comment elle est appréciée, au lendemain de son apparition, dans un document de famille : « Il est certain que cette Histoire ne répond pas à l'attente des hommes pieux, qu'elle n'est pas de nature à procurer à la Compagnie la véritable estime à laquelle elle a droit. Beaucoup de choses y sont laissées dans l'ombre qui devraient être mises en lumière ; et par contre, d'autres apparaissent au premier plan, qui font de l'effet et du bruit, plutôt que celles qui s'inspirent du véritable esprit de l'Institut... D'ailleurs l'auteur en convient, mais il déclare que, au temps où nous sommes, on ne saurait faire autrement[1]. »

L'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, achevée en 1846, eut un *Appendice* qui parut l'année suivante, et que nous ne pouvons nous dispenser de mentionner. Crétineau-Joly avait consacré une bonne partie du cinquième volume à raconter les diverses phases de la suppression des Jésuites ; mais il n'avait pas donné à la dernière toute l'ampleur qu'il désirait. Ce fut l'objet d'une nouvelle publication : *Clément XIV et les Jésuites*. Voici en quels termes il la présentait dans son Avant-Propos :

« Tout avait été dit sur la Société religieuse fondée par saint Ignace de Loyola. Il ne restait plus qu'à faire connaître de quelle manière un Pape avait été amené à licencier les prêtres que d'Alembert et Frédéric II appelaient les grenadiers, les gardes du corps du Saint-Siège. Nous croyons qu'à présent ce point si difficile et si controversé

1. *Certum est non talem esse quam piissimus quisque exoptat aut qualem etiam requirit vera Societatis existimatio. Obscurata enim multa quae lucere deberent; plusque illa eminent quae casu aliquo speciosa aut fragrosa exstiterunt quam quae ex intimo Instituti animo prodierunt... Habent consentientem auctorem, at simul asserentem non aliter hoc tempore scribendum esse.* » (Litt. ann. Prov. Paris. 1844-1845, p. 2.)

est à tout jamais éclairci. On pourra bien encore calomnier ou louer les Jésuites, les livrer aux disputes des hommes, comme Dieu y livra le monde; il ne sera plus possible d'élever un piédestal à ceux qui les détruisirent et de faire de Clément XIV le modèle des Pontifes. Les choses sont remises à leur place; maintenant chacun peut dire avec plus de raison que don Manuel de Roda : « Tôt ou tard la vérité se fait jour et l'on rend justice à « qui la mérite. »

« La vérité est venue avec la justice. Par malheur, c'est sur un Pape, sur des Rois, des ministres et des Princes de l'Église qu'elle frappe sans pitié [1]. »

On voit le sens et la portée de ce livre. Cette fois la Compagnie de Jésus ne pouvait accepter de paraître de connivence avec son historien. Elle plaint le Pape qui s'est vu contraint de lui donner le coup de mort, mais elle ne saurait se solidariser avec ceux qui le jugent et le condamnent, fût-ce au nom de la vérité historique. La coalition qui prépara la chute des Jésuites, les intrigues du Conclave d'où sortit l'élection de Ganganelli, les manœuvres par lesquelles on lui arracha le Bref de suppression, tout « le mystère d'iniquité », en un mot, allait être étalé en grand jour. La Compagnie de Jésus était vengée, mais l'Église éclaboussée. Non seulement les Jésuites ne favorisèrent pas cette œuvre; ils s'y opposèrent de toutes leurs forces. Crétineau-Joly lui-même le reconnaît loyalement : « Au nom de son Ordre et de l'honneur du Saint-Siège, écrit-il dès les premières pages, le Général de la Compagnie me suppliait presque les larmes aux yeux de renoncer à la publication de cette Histoire. » Dans le premier écrit qu'il publia pour défendre son *Clément XIV*, Crétineau revient sur ce sujet avec une insistance qui

1. *Clément XIV et les Jésuites* ou *Histoire de la destruction des Jésuites composée sur les documents inédits et authentiques*, par Crétineau-Joly. In-8°, Paris, Mellier frères, 1847. L'édition fut enlevée en quelques mois, et il en parut une autre l'année suivante, renforcée de nouveaux documents.

l'honore. Après avoir déclaré que, même pour l'Histoire de la Compagnie de Jésus, il n'y eut jamais solidarité entre lui et les membres de l'Institut ; car « il en eût trop coûté » à son « indépendance » et à sa « franchise », « à plus forte raison, ajoute-t-il, dois-je assumer sur moi seul la responsabilité de mes écrits antérieurs ou postérieurs, notamment de tout ce qui, dans *Clément XIV* et sa *Défense*, tient à l'appréciation des actes du Saint-Siège. Ici, je dois le dire hautement, il y a non seulement défaut d'accord, mais désaccord complet entre l'auteur et les Pères de la Compagnie de Jésus[1]. »

De son côté, le Père Général, n'ayant pu prévenir ce qu'il regardait comme un malheur, voulut du moins écarter à tout jamais de sa famille religieuse le soupçon d'une connivence qu'elle eût tenue pour criminelle. Dans une Déclaration adressée à la presse catholique, il cite d'abord celle qu'on vient de lire, puis il poursuit : « Mais soit que tous n'aient pas eu connaissance des paroles de M. Crétineau-Joly, soit que plusieurs aient refusé de croire à la sincérité de cette protestation, une sorte de responsabilité semble peser encore sur la Compagnie... Il est donc de mon devoir d'élever aujourd'hui la voix. Je proteste hautement, dans toute la sincérité de ma conscience, en mon nom propre et au nom de tous les miens, contre tout ce qui, dans les écrits de M. Crétineau-Joly, pourrait blesser l'honneur et le respect dû au Saint-Siège apostolique, et je déclare qu'il n'existe aucune solidarité entre cet auteur et les membres de la Compagnie de Jésus[2]. »

1. *Défense de « Clément XIV » et Réponse à l'abbé Gioberti*. Avis au lecteur, p. VII. 8° Paris, Mellier frères, 1847.

2. Cf. *L'Ami de la Religion*, tome CLIX. P. 63.

Tout le monde, même parmi les dignitaires ecclésiastiques, ne partageait pas les appréhensions et les répugnances du Général de la Compagnie au sujet des révélations de Crétineau-Joly. « D'autres personnages éminents, dit-il, m'excitaient à divulguer le mystère d'iniquité. » Peu après l'apparition du livre le P. Rubillon écrivait au P. Roothaan : « Elle (Votre paternité) a déjà parcouru l'ouvrage de Crétineau, et je crois qu'elle ne l'aura pas jugé trop nuisible. Le Nonce en est content. Il n'est même pas frappé autant que nous des allusions au pontificat

actuel. Malgré ce jugement si indulgent, il me paraît que ces allusions... sont déplacées et de nature à produire un fâcheux effet... » (11 Juin 1847.)

A cette même époque un sentiment de délicatesse analogue poussait les Supérieurs de la Compagnie à intervenir auprès du terrible publiciste dans une affaire qui intéressait le roi et la Monarchie de Juillet. Le 11 janvier 1846, le P. Rubillon écrivait au P. Roothaan : « J'ai envoyé à M. Crétineau la lettre de V. P. J'ai obtenu de lui qu'il ne mettrait point dans son Histoire une lettre de Louis-Philippe au roi Louis XVIII pendant les Cent-jours, dans laquelle il traite Buonaparte de tyran, d'usurpateur... Il regrette que le roi lui ait refusé d'aller combattre dans les rangs des alliés pour expier ses fautes passées ; il est temps d'écraser les derniers restes des révolutionnaires et de la Révolution... Tous les jours il le demande à Dieu dans ses prières... » Le P. Rubillon commet ici quelques méprises. La lettre est du 19 juillet 1808. Le prince est à Palerme, en route pour l'Espagne. Il en prévient Louis XVIII et lui demande, après coup, la permission d'aller combattre contre les Français. Le triomphe de l'Espagne amènera la chute de Bonaparte ; il espère débaucher Murat ou Junot. Mais ces variantes importent peu. Le P. Rubillon avait le droit d'ajouter : « Bref, je ne crois pas qu'on puisse publier rien de plus sanglant contre le chef de l'État, et l'on devrait savoir gré à la Compagnie de lui épargner un si rude soufflet. »

De fait elle avait bien quelque mérite à se venger de la sorte des tracasseries que le régime venait de lui infliger et qui n'avaient pas encore pris fin. Crétineau consentit pour le moment au sacrifice que les Jésuites lui demandaient. *L'Histoire de Louis-Philippe d'Orléans et de l'Orléanisme* ne parut qu'en 1862. La lettre en question s'y trouve au T. I, p. 260.

CHAPITRE IX

I. — Signes avant-coureurs de la tempête. Nouvelle campagne de presse contre les Jésuites. La cause de la liberté d'enseignement va se confondre avec la cause des Jésuites. La Charte de 1830 et la liberté d'enseignement. Le procès de l'école libre. Le projet de loi de 1836. Les libéraux, qui avaient réclamé la liberté d'enseignement sous la Restauration, la combattent sous la Monarchie de Juillet. La bourgeoisie voltairienne affolée par la peur du Jésuite. L'essai loyal de Guizot n'aboutit pas.

II. — Villemain ministre de l'Instruction publique. Projet de loi de 1841 caractérisé par « le manque de sincérité ». L'épiscopat, indifférent à la question de la liberté, s'élève contre les écarts de l'enseignement officiel. Cousin et la Philosophie de l'éclectisme. L'abbé Combalot et son *Mémoire*. Procès et condamnation.

III. — Contribution des Jésuites. *Le Monopole universitaire*. Le chanoine Desgarets prête-nom du P. Deschamps. Le livre, fait de coupures, constitue un dossier formidable contre l'Université. Colères qu'il suscite dans le camp de ses défenseurs. Attitude de l'épiscopat. Blâme de l'archevêque de Paris. Réplique du chanoine Desgarets. Chaude approbation de l'évêque de Chartres. Les Jésuites se partagent au sujet du *Monopole*. Le P. Deschamps multiplie ses publications. Nouvelle sommation au Gouvernement d'exécuter la promesse de la Charte. Le Rapport de M. Villemain sur l'état de l'Instruction publique. Le ministre tente d'enterrer la question.

IV. — Le parti catholique ne désarme pas. Lettre de Louis Veuillot à M. Villemain. Le manifeste de Montalembert. L'épiscopat entre dans le mouvement pour la liberté. Circulaire confidentielle du ministre des cultes. Mgr Parisis. Habile diversion : Pour défendre le monopole, on crie : Sus aux Jésuites! M. Cousin donne le signal. Michelet et Quinet. Les cours du Collège de France contre les Jésuites. Le livre *Des Jésuites*. Riposte du P. Cahour. Jugement de M. Gabriel Monod sur Quinet historien.

V. — Eugène Sue et le *Juif errant*. Les *Lettres* de Libri. *Les Jésuites et l'Université*, de François Génin. On met à la charge des Jésuites tous les péchés d'Israël. *L'Histoire de la chute des Jésuites*, du comte Alexis de Saint-Priest.

I

Les deux jeunes Provinces de Paris et de Lyon, formées en 1836 par le dédoublement de l'unique Province de France, avaient eu l'une et l'autre d'heureux débuts. Elles avaient grandi au milieu d'une tranquillité que la Compagnie de Jésus n'avait guère connue depuis son rétablissement en notre pays. Sept années durant, il ne lui était survenu que juste assez de tribulations pour lui rappeler que cette partie du centuple ne lui manquera jamais. Au reste, dans cette courte période, elle avait progressé, comme on vient de le voir, au delà de toute espérance. En même temps que de nombreuses fondations au Nord comme au Midi, les Missions d'outremer ouvraient à son activité apostolique de nouveaux et immenses horizons. Partout les pasteurs comme les fidèles, et les évêques à leur tête, appréciaient et recherchaient le ministère des Jésuites; des succès manifestes, quelquefois même éclatants, attestaient la bénédiction du Ciel sur leurs travaux. Mais cette prospérité même renfermait pour eux un avertissement. Les fils de saint Ignace, en effet, ont appris de leur Père que, quand Dieu envoie à ses serviteurs une consolation un peu exceptionnelle, c'est d'ordinaire en vue de les fortifier pour une épreuve imminente. De fait, à la date où nous sommes arrivés, un orage terrible se préparait contre la Compagnie de Jésus en France. Dès 1840, l'année jubilaire, on en constatait les signes avant-coureurs; à partir de 1843, il faisait rage et, pendant trois années entières, il sévit presque sans intermittence. Les Jésuites virent recommencer contre eux cette guerre dont on leur réserve le privilège, guerre où leurs ennemis semblent prendre à tâche de déployer autant d'extravagance que d'acharnement, guerre qui demeurerait un phénomène inexplicable si on ne savait que le nom de Jésuite fait oublier à certaines gens les règles du sens commun en même temps que celles de la justice.

Cette guerre se développe sur le même plan que celle de 1824; à vingt ans d'intervalle, on verra se reproduire les mêmes phases et dans le même ordre. C'est d'abord la campagne de presse pour former l'opinion. Il y a cette fois dans les imputations dont on charge les Jésuites moins de fantasmagorie et de sottise qu'au temps de Montrouge, mais elles n'en sont que plus perfides et plus odieuses. Vient ensuite la phase parlementaire, les cris d'alarme poussés du haut de la tribune, la dénonciation du péril national, les pouvoirs publics mis en demeure de veiller à la sûreté de l'État, enfin l'intervention du Gouvernement, la diplomatie mobilisée pour obliger le Saint-Siège, non plus à laisser faire, comme lors des Ordonnances de 1828, mais à opérer lui-même contre la dangereuse Société.

La lutte du parti catholique pour la liberté d'enseignement, qui se prolongea pendant toute la durée de la Monarchie de Juillet, entra, un peu après 1840, dans sa période la plus vive. Ce fut l'occasion du nouvel assaut contre les Jésuites. Pendant toute cette période c'est autour d'eux que se concentre la bataille. C'est donc un chapitre de l'Histoire de la liberté d'enseignement qu'il nous faut aborder ici, puisque aussi bien la question de la liberté d'enseignement est devenue à ce moment la question des Jésuites; non pas que les Jésuites prennent dans la lutte une part prépondérante; c'est à peine s'ils figurent parmi les militants, mais parce que les défenseurs du monopole n'ont rien trouvé de mieux pour combattre la liberté que de confondre sa cause avec celle des Jésuites. Le comte Beugnot le disait sans ambages à ses collègues de la Chambre des Pairs, en leur rappelant la manœuvre de leur parti en 1828 : « Vous vous souvenez de la croisade que nous fîmes alors contre les Jésuites. Il me semble que nous poursuivions alors tout autre chose que les Jésuites.. Aujourd'hui que veut-on dire par Jésuite?... Par Jésuite on entend la concurrence au monopole de l'Université... J'admire l'Université; elle a choisi le mot le plus propre à

échauffer les esprits, à les irriter, à les enflammer pour sa cause. C'est un trait d'habileté sublime[1]. »

Dans les dernières années de la Restauration, le monopole universitaire avait été attaqué par une fraction du parti libéral tout aussi énergiquement que par les catholiques et les conservateurs ; ceux-ci faisaient grief à l'Université de ses tendances antimonarchiques et antireligieuses ; les libéraux lui reprochaient d'être envahie par les prêtres et asservie à l'Église. C'est ce qui explique que, lors de la révolution de 1830, on ait inscrit dans la Charte la promesse de la liberté d'enseignement. L'article 69 était ainsi conçu : « Il sera pourvu successivement, par des lois séparées et dans le plus court délai possible, aux objets suivants... Viennent ensuite neuf paragraphes indiquant les objets auxquels il devait être pourvu *dans le plus bref délai*. Voici le huitième, qui condamnait le monopole : « 8° L'instruction publique et *la liberté d'enseignement*. » C'est cet engagement qui allait fournir une base solide aux revendications des catholiques. Il va sans dire que le Gouvernement issu d'une révolution violemment irréligieuse n'avait garde de donner une liberté dont la religion serait la première et peut-être la seule à bénéficier. Il fallut la conquérir de haute lutte et pièce par pièce. Cette conquête figurait en bonne place dans le programme de l'*Avenir*. Moins d'un an après les événements de Juillet, trois de ses rédacteurs, Montalembert, Lacordaire et de Coux, après avoir averti le préfet de police, ouvraient une école, le 9 Mai 1831. Elle fut fermée le 11. On sait la suite. Procès devant la Chambre des Pairs dont Montalembert était membre, réquisitoire timide, au nom « d'une législation expirante », plaidoiries retentissantes, condamnation des trois inculpés à une amende insignifiante. Le procès était perdu, mais la cause était gagnée. La loi de 1833, œuvre du ministre Guizot, sanctionnait la liberté de l'école primaire.

1. *Le Moniteur*. Chambre des Pairs, séance du 14 mai 1844.

L'enseignement secondaire restait sous le régime du monopole, aggravé par les Ordonnances de 1828. C'était la citadelle où se retranchait l'Université d'État et qui n'ouvrit ses portes qu'après un siège de dix-huit ans et la chute de la Monarchie de Juillet. Les libéraux, qui avaient combattu le monopole sous la Restauration, le défendaient maintenant qu'ils étaient au pouvoir. Cependant Guizot tentait loyalement de réaliser la promesse de la Charte. Dès 1836, il eût voulu donner au problème posé devant le Gouvernement l'unique solution qui lui paraissait, disait-il, bonne et honnête : « Renoncer complètement au principe de la souveraineté de l'État en matière d'instruction publique, et adopter franchement, avec toutes ses conséquences, celui de la libre concurrence entre l'État et ses rivaux, laïques ou ecclésiastiques, particuliers ou corporations.[1] » Neuf ans plus tard Montalembert saluait encore de ses regrets ce projet malheureusement avorté : « Vous avez présenté en 1836, disait-il, une loi pleine de générosité, contre laquelle pas une voix ne s'est élevée au sein du clergé. Il fallait continuer dans cette voie, et tout aurait été sauvé. »

Quand la loi vint en discussion à la Chambre des Députés, on n'eut pas à attendre beaucoup pour voir se trahir le sentiment qui la ferait échouer. Il faut se souvenir que ceux-là seuls en ce temps-là étaient électeurs qui payaient 200 francs d'impôt direct; par suite le corps électoral, ou ce qu'on appelait le pays légal, ne comprenait qu'un petit nombre de citoyens appartenant en grande majorité à la riche bourgeoisie, généralement voltairienne et dont le *Constitutionnel* était l'oracle préféré. On conçoit aisément quel devait être l'état d'esprit des représentants de cette portion privilégiée de la nation française. Chez nombre d'entre eux la peur du Jésuite avait le caractère d'une véritable obsession, qu'ils n'étaient plus maîtres de dissimuler. Le rapporteur, Saint-Marc Girardin s'efforçait de les

1. Guizot, *Mémoires* etc. T. III, p. 102.

rassurer : « Comment, Messieurs, vous avez peur de cette Société ! Mais que sont-ils donc et que sommes-nous ? Quel est cet aveu de peur et de défiance ?... Quant à moi, je ne ferai jamais un aveu qui nous abaisserait à ce point devant l'opinion de l'Europe. » Lamartine, avec sa candeur de poète, s'indignait contre des appréhensions qu'il ne comprenait pas : « Les uns, s'écriait-il, se préoccupent de ce fantôme de Jésuitisme que l'on fait sans cesse apparaître ici et qu'il faudrait déclarer plus puissant que jamais, s'il avait la force de nous faire reculer devant la liberté. »

Le « fantôme » eut en effet ce pouvoir. La liberté donnée à l'enseignement « allait, disait M. de Salverte, ouvrir la porte aux Jésuites. Je ne vois rien dans le projet de loi qui puisse nous rassurer à cet égard. » Les directeurs et professeurs n'étaient plus tenus d'affirmer par écrit qu'ils n'appartenaient à aucune Congrégation non autorisée. A la suite de Guizot, Saint-Marc Girardin avait énergiquement repoussé l'odieuse déclaration imposée par les Ordonnances : « Pour interdire aux membres des Congrégations religieuses, disait-il dans son Rapport, la profession de maître et d'instituteur secondaire, songez, Messieurs, que de précautions il faudrait prendre, que de formalités inventer, quel Code tracassier et inquisitorial il faudrait faire, et ce Code avec tout l'appareil de ses recherches et de ses poursuites, songez surtout qu'il suffirait d'un mensonge pour l'éluder. » Mais on savait bien que ce mensonge, les Jésuites ne le diraient jamais ; il suffisait, pour les écarter, de maintenir la déclaration. Ce fut l'objet d'un amendement présenté par un certain député du nom de Vatout, ami personnel de Louis-Philippe et plus tard académicien. « Il est une Société, s'écria-t-il, dont on a prononcé le nom à cette tribune qui, pour avoir été proscrite en 1762, n'en est pas moins présente et vivace ; aujourd'hui elle ne fait au Gouvernement qu'une guerre souterraine et ténébreuse. Eh bien ! lorsque vous aurez voté la loi, elle marchera enseignes déployées et enrôlera toute la jeunesse dans des doctrines et des principes contraires à toutes nos

institutions. » Le compte rendu officiel porte après cette tirade la note : *Sensation.*

La Chambre n'en demandait pas davantage. Malgré le Gouvernement et la commission, l'amendement fut voté. « C'était, dit Guizot dans ses *Mémoires,* enlever à la loi proposée ce grand caractère de sincérité et de droit commun libéral que j'avais eu à cœur de lui imprimer. » Au surplus, poursuit-il, « peu de jours après, le cabinet fut dissous; je sortis des affaires et mon projet tomba avec moi, sans aller jusqu'à la Chambre des Pairs. S'il fût resté tel que je l'avais présenté tout d'abord, peut-être, malgré quelques incohérences et quelques lacunes, eût-il suffi à résoudre la question de la liberté d'enseignement et à prévenir la lutte déplorable dont elle devint plus tard l'objet. Mais, par les amendements qu'il avait subis, ce projet de loi, en restreignant expressément, surtout pour l'Église et sa milice, la liberté que la Charte avait promise, envenimait la querelle au lieu de la vider. Il ne méritait plus aucun regret[1]. »

II

L'essai loyal de Guizot ne fut pas repris par ses successeurs. Les ministres éphémères, qui se transmirent le portefeuille de l'Instruction publique de 1837 à 1840, se préoccupèrent surtout de défendre l'Université et d'élargir ses privilèges.

Sur la fin de 1840, M. Villemain devint pour la seconde fois titulaire de ce département; c'est pendant les quatre années qu'il y demeura que se livra la grande bataille. Dès son arrivée, il entreprit de résoudre la question de la liberté d'enseignement. Un projet de loi fut déposé au mois de février 1841. C'était un escamotage. L'exposé des motifs lui-même contestait le principe de la liberté; par les exigences imposées à l'ouverture et au fonctionnement

1. Guizot, *Mémoires.* Tome III, p. 109.

des collèges soi-disant libres, on les mettait à la discrétion de l'Université. Sous prétexte d'abolir le monopole, on l'aggravait et, de provisoire, on le rendait définitif. Pour éviter le gros mot d'hypocrisie, M. Thureau-Dangin se contente de dire que le vice caractéristique du projet, c'était « le manque de sincérité ». Et le grave historien explique ainsi ce qui lui paraît plutôt une méprise de la part d'un homme pour qui il ne dissimule ni son respect, ni sa sympathie : « Moins homme d'État que professeur, d'un esprit plus vif que large, M. Villemain partageait les préventions de l'Université contre l'enseignement libre, et c'était sous l'influence d'un esprit de corps fort étroit qu'il avait rédigé son projet ; non qu'il songeât à ouvrir les hostilités contre le clergé ; mais connaissant imparfaitement les choses et les hommes du monde ecclésiastique, il ne s'était pas rendu compte à l'avance de l'effet qu'il allait produire [1]. »

En même temps que, sous l'étiquette de la liberté, le projet livrait les autres établissements à la merci de l'Université, il supprimait ce qui restait aux petits séminaires d'exemptions et d'indépendance. Aussi fut-il accueilli par la protestation presque unanime de l'épiscopat ; en quelques mois cinquante-six évêques adressèrent au Gouvernement des représentations énergiques ; plusieurs donnaient clairement à entendre qu'ils étaient résolus à repousser par tous les moyens en leur pouvoir ce qu'ils considéraient comme une atteinte à leurs droits. Guizot était alors chef du ministère ; il n'avait aucune envie de déchaîner la guerre religieuse ; il fit retirer le malencontreux projet.

Préoccupés surtout de sauvegarder leurs séminaires, les évêques ne semblaient pas encore, à cette date de 1841, s'intéresser à la conquête de la liberté d'enseignement. Tels d'entre eux allaient même jusqu'à déclarer que cette question n'était pas de leur ressort. Royaliste d'ancien

1. *Histoire de la Monarchie de Juillet.* T. V, p. 466.

régime, l'épiscopat français n'était pas préparé par sa tradition à revendiquer pour l'Église sa part des libertés publiques ; il avait réprouvé les doctrines et le programme de l'*Avenir* et provoqué la condamnation portée contre le libéralisme politique par l'Encyclique *Mirari vos*. La liberté d'enseignement, inscrite à côté de la liberté des cultes et de la liberté de la presse, lui paraissait empreinte du même caractère d'équivoque dangereuse ; il ne faut pas s'étonner qu'il l'enveloppât tout d'abord dans la même défiance. Il ne devait pas tarder d'ailleurs à modifier à cet égard ses sentiments et son attitude.

Mais en attendant, un devoir s'imposait aux évêques. Puisque les catholiques étaient obligés de subir l'enseignement d'État, les premiers pasteurs avaient l'obligation de veiller à ce que cet enseignement ne fût pas un péril pour la foi. Cette obligation, et partant ce droit s'appuyait sur le statut fondamental de l'Université elle-même. Le décret impérial de 1808 portait en effet que son enseignement prenait pour base la religion catholique. Or, ce n'était un mystère pour personne que la jeunesse élevée dans les collèges royaux y perdait à peu près fatalement la foi et les mœurs. Inutile d'accumuler ici des témoignages aussi navrants qu'irrécusables. Citons seulement l'aveu échappé à la plume de Sainte-Beuve à la date de 1843 : « En masse les professeurs de l'Université, sans être hostiles à la religion, ne sont pas religieux. Les élèves le sentent et de toute cette atmosphère ils sortent, non pas nourris d'irréligion, mais indifférents... Quoi qu'on puisse dire pour ou contre, en louant ou en blâmant, on ne sort guère chrétien des écoles de l'Université [1]. »

On ne saurait formuler en termes plus modérés un verdict plus accablant. Le mal, il est vrai, datait de loin ; peut-être même ne rencontrait-on pas dans les collèges royaux sous la Monarchie de Juillet les mêmes accès d'impiété que sous la Restauration ; l'irréligion y était

1. *Chroniques parisiennes*, pp. 100 et 122.

moins dévergondée. Mais, ce qui ne s'était pas vu jusqu'alors, certaines parties de l'enseignement, celui de la Philosophie surtout, avaient pris, aux alentours de 1840, un caractère ouvertement antichrétien. « L'enseignement philosophique de l'Université, dit Thureau-Dangin, par lequel devaient passer tous les aspirants au baccalauréat, s'était émancipé de la religion à laquelle il avait été jusque-là plus où moins subordonné, et était passé sous l'autorité d'une école, ou pour mieux dire d'un homme ; cet homme était M. Cousin. [1] »

Directeur de l'École Normale, deux fois académicien, Pair de France, président de fait, quand il ne l'est pas en titre, des Conseils et comités universitaires les plus influents, M. Cousin exerce sur l'Instruction publique en France, sous la Monarchie de Juillet, une véritable dictature. Les ministres passent, mais M. Cousin reste, et hommes et choses, tout est dans sa main. Or, M. Cousin a fondé un système philosophique qui règne dans les hautes régions de l'Université et que les maîtres formés par lui sont chargés de propager par toute la France. A défaut de la religion d'État supprimée par la Charte de 1830, on aura une Philosophie d'État. L'« éclectisme » — c'est le nom qu'on lui donne — se présente comme une doctrine aimable et raffinée, elle répudie le sensualisme du dix-huitième siècle, elle enseigne la spiritualité de l'âme, l'existence de Dieu, la loi morale ; elle évite les attaques brutales contre les croyances religieuses, mais elle les regarde de haut, avec une pitié dédaigneuse ; toute religion révélée est désignée par le nom de « mysticisme », et grâce à cette appellation on exécute poliment le christianisme ; le christianisme est « la plus belle », mais « la dernière des religions ». Tout esprit cultivé la remplace par la Philosophie. Rationalisme élégant, mais radical, avec une forte teinte de panthéisme, c'est en quoi se résume l'éclectisme cousinien. Aussi ses plus récents

1. Thureau-Dangin. *Histoire de la Monarchie de Juillet*. T. V, p. 469.

panégyristes saluent-ils en Victor Cousin le précurseur de la *laïcisation* de l'enseignement public accomplie de nos jours.

L'épiscopat de 1840 ne pouvait pas ne pas jeter le cri d'alarme. Il le fit avec plus ou moins de ménagement. Quelques prélats menacèrent de retirer les aumôniers : « Les maintenir, disait le cardinal de Bonald, dans une Lettre ouverte au Recteur de l'Académie de Lyon, serait de notre part une complicité morale. » Le vénérable évêque de Châlons, Mgr de Prilly, ancien officier de dragons, envoyait au cardinal de Bonald une adhésion conçue en termes quelque peu vifs ; si bien que la lettre fut déférée au Conseil d'État, lequel déclara l'abus. L'évêque de Belley, Mgr Devie, allait plus loin encore, et il adjurait les fidèles d'écarter leurs enfants « de ces écoles de pestilence ». L'archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet, ne parlait de rien moins que d'excommunier le collège royal. Le vieil évêque de Chartres, Clausel de Montals, publiait lettres sur lettres — seize entre 1841 et 1843 — pour dénoncer les erreurs doctrinales du pontife de l'éclectisme et de ses disciples, Jouffroy et Damiron, dont les audaces dépassaient celles du maître. Mgr Affre lui-même abordait la réfutation de l'enseignement philosophique universitaire, avec la modération qui était dans ses habitudes et que beaucoup trouvaient excessive.

A la suite des évêques nombre de prêtres et de laïques dressèrent des réquisitoires auxquels on ne pouvait faire le même reproche. Entre tous celui de l'abbé Combalot a une histoire et mérite une mention spéciale. Il était intitulé *Mémoire aux évêques de France et aux pères de famille sur la guerre faite à l'Église et à la Société par le Monopole universitaire.* Au frontispice on lisait en exergue : *Herodes occidit omnes pueros.* Voici quelques phrases du début : « La persécution du czar Nicolas contre les catholiques est infiniment moins funeste que la persécution du monopole... Le sanglier universitaire ravage le champ que Jésus-Christ arrosa de son sang... Je raconterai

ce que j'ai vu dans vingt-quatre ans de courses apostoliques... » L'abbé Combalot était avant tout un prédicateur à la parole ardente et coutumière des effets oratoires. Les figures de rhétorique les plus hardies étaient celles qu'il préférait; l'hyperbole entrait comme d'elle-même dans la trame du discours. Son *Mémoire*, abondamment fourni de textes de l'Écriture, rappelait les invectives des anciens prophètes d'Israël contre les ennemis de Dieu et de son peuple. Il fut saisi par ordre de justice et le terrible abbé, traduit en Cour d'assises comme coupable de diffamation envers uncorps de fonctionnaires de l'État, se vit condamné à quinze jours de prison et 4.000 francs d'amende. Louis Veuillot, ayant publié le procès avec une Introduction et deux lettres de félicitations adressées par des évêques à l'auteur du *Mémoire*, fut poursuivi à son tour et condamné lui aussi avec le gérant de l'*Univers* à la prison et à l'amende.

III

Emporté par son tempérament l'abbé Combalot s'était plus occupé de frapper fort que de frapper juste. Il y avait dans le *Mémoire à l'épiscopat et aux pères de famille* plus d'éloquence que d'imputations précises. Il en allait autrement d'un livre paru à Lyon un peu auparavant sous ce titre : « *Le monopole universitaire destructeur de la Religion et des Lois, ou La Charte et la Liberté d'enseignement.*[1] »

Nous ne pouvons nous dispenser de parler un peu longuement de cette œuvre qui représente l'unique contribution des Jésuites dans la campagne menée à cette époque par les catholiques pour la conquête de la liberté d'enseignement, œuvre qui provoqua de furieuses colères dans le camp des ennemis de l'Eglise, mais aussi des dissentiments parmi ses défenseurs, et à propos de laquelle la

1. In-12 de XVI-673 pages. Lyon, librairie chrétienne, place du Port-du-Roi, 151. Paris, Bureau de l'*Univers*, rue du Vieux-Colombier, 1843.

Compagnie de Jésus elle-même se trouvera divisée de façon regrettable.

Le *Monopole* fut publié sous le voile de l'anonyme ; mais, dans un *Avis au Lecteur*, l'abbé N. Desgarets, chanoine de la Primatiale de Lyon, assumait loyalement le titre d'éditeur responsable. « Le nom même de l'auteur, déclare-t-il, lui était complètement inconnu quand le manuscrit lui fut confié pour être livré à l'impression, s'il le jugeait utile. » L'abbé Desgarets en écoula d'abord une partie dans une série de dix-huit articles du journal *Le Réparateur*. Puis, encouragé par le succès et sur les instances de personnes respectables, parmi lesquelles « plusieurs évêques », il se décida à lancer le volume. L'auteur — on le sut bientôt — était en réalité le Père Nicolas Deschamps, que nous avons vu dépenser à Marseille, à Aix, à Avignon, une activité exubérante et qui, cette année même, fut envoyé à Lyon d'où il ne devait plus sortir.

Voici en quels termes Louis Veuillot présentait « Le Monopole » au public de l'*Univers* : « M. l'abbé Desgarets, chanoine de Lyon, lut un jour dans un discours de M. Villemain ces paroles remarquables : — Prétendre que l'enseignement universitaire est un enseignement sceptique et irréligieux me paraît une forme de calomnie, et pour prouver que cet enseignement ait donné lieu à de tels reproches, il faut des faits et des exemples ; je les attends. — Désirant fournir au ministre et au public ces preuves si audacieusement provoquées, M. l'abbé Desgarets se mit à l'œuvre ; il consulta les livres de nos mandarins grands et petits, ceux de M. Villemain comme les autres ; il prêta l'oreille à ce qui se dit dans les chaires de l'Université, dans les journaux de l'Université ; il compulsa les rapports officiels. Ayant formé de tous ces documents un volume de 666 pages, en petit texte, il l'offre à M. Villemain et à la France : — Les preuves que vous demandez, elles sont dans vos écrits, dans vos discours ; les voilà ![1] »

1. *L'Univers*, 23 mai 1843.

Le *Monopole universitaire* est en effet moins un livre qu'un recueil de coupures. Il comprend cinq chapitres ; mais les quatre derniers, consacrés à la discussion du monopole au point de vue légal, sont plutôt un appendice ou même une surcharge ; toute la valeur et tout l'intérêt de l'œuvre sont dans le premier chapitre qui d'ailleurs occupe à lui seul cinq fois autant de place que les quatre autres ensemble, 550 pages sur 666. Les citations sont distribuées en six *Articles* ou paragraphes, où l'on établit successivement que l'enseignement universitaire : « 1° insulte à la religion et à tout ce qu'elle respecte ; — 2° loue et exalte les ennemis de la religion et les erreurs qui lui sont contraires ; — 3° met en question et nie les dogmes spéciaux de la religion catholique ; — 4° n'épargne pas ceux qui lui sont communs avec les sectes protestantes ; — 5° ébranle les vérités fondamentales de toute religion et de toute société ; — 6° entraîne comme conséquence l'immoralité dans les collèges et dans les nations. »

Assurément il serait injuste autant qu'illogique de généraliser en pareille matière et d'attribuer au corps enseignant tout entier ce qui est le fait de quelques-uns de ses membres. C'est le danger de ces sortes d'enquêtes. Mais, à le considérer en lui-même, le procédé employé par l'auteur du *Monopole* est parfaitement légitime, et la justice ecclésiastique, comme la justice civile, en use à l'occasion. Il n'était vraiment pas trop difficile de montrer que l'enseignement de tels ou tels maîtres, des plus en vue dans l'Université, méritait l'une ou l'autre des imputations que l'on vient de lire. Il suffisait de parcourir, avec un peu d'attention et la plume à la main, les cours, les manuels de Philosophie ou d'Histoire, les publications diverses d'universitaires tels que MM. Cousin, Jouffroy, Bouillier, Damiron, Gatien-Arnoult, Lerminier, Bersot, Ferrari, Libri, Michelet, Quinet, Matter, etc., sans en exempter MM. Guizot et Villemain, et l'on avait bien le droit de dire, en présentant ces extraits : Voilà ce que l'Université enseigne à la jeunesse condamnée à subir ses leçons.

C'est ce travail que le Père Deschamps avait poursuivi pendant des années, avec la persévérance d'un lutteur acharné et la clairvoyance d'un théologien très averti. Il avait rapporté de ses immenses lectures un très riche butin de citations bien choisies, et pour la plupart assez étendues pour qu'on ne pût lui reprocher d'en avoir altéré le sens en isolant quelques phrases de leur contexte. Ces citations valent par elles-mêmes ; il aurait fallu, semble-t-il, se contenter de les grouper en les reliant tout au plus par un fil discret, sans laisser voir ni la main, ni la personne du collectionneur. Malheureusement, il ne se tient pas d'intervenir ; il interrompt les gens dont il rapporte les propos, il les prend à parti, il discute, il réfute, il gourmande, et cela, on doit le reconnaître, sans aménité. Ainsi allongé ce formidable dossier perd plutôt de sa force qu'il n'y gagne, d'autant plus que par là il donne prise à des répliques très sérieuses. Réduit de deux ou trois cents pages, allégé de toutes personnalités, le livre du Père Deschamps eût été contre le monopole de l'Université un acte d'accusation irréfutable, sur lequel ses défenseurs auraient épilogué peut-être, mais qu'ils n'auraient pu esquiver, en répondant à des invectives par des injures.

La manière insolite dont le manuscrit fut livré à l'impression n'avait sans doute pas permis de lui appliquer dans sa rigueur la censure d'usage dans la Compagnie. A plusieurs reprises, le Père Général lui-même en exprima ses regrets. Comme il était question de le réimprimer, la première édition ayant été épuisée en quelques semaines, il faisait écrire au Provincial de Lyon : « Usez de toute l'autorité que vous pouvez avoir sur les éditeurs de cet ouvrage pour qu'on en retranche absolument les personnalités, les épithètes injurieuses, tout ce qui sent l'aigreur. De telles armes ne conviennent qu'à ceux qui combattent la vérité ; ses défenseurs doivent se les interdire. » (25 Juillet 1843.)

Comme il fallait s'y attendre, l'apparition du *Monopole* déchaîna une tempête dans les bureaux de la presse. La

plupart des grands journaux, le *Constitutionnel*, le *National*, le *Journal des Débats*, le *Globe*, le *Siècle*, la *Gazette de l'Instruction publique* étaient à la dévotion de l'*Université* ou même rédigés par des universitaires. Si le « chanoine de Lyon » manquait parfois de mesure dans l'attaque, on ne se piqua guère d'urbanité dans la défense. On s'oublia jusqu'à le traiter d'*épileptique* et de *crocheteur ivre*. Quant au fond même de l'accusation contre l'enseignement universitaire, on parvint à relever dans le volumineux recueil de citations, quelques inexactitudes, en fort petit nombre et sans importance. Comme conclusion, en règle générale, on affecte le mépris pour l'œuvre et l'ouvrier. A quoi celui-ci répliquait assez pertinemment, dans une lettre au *Réparateur*, que les injures ne sont pas des raisons. Et au surplus, « je m'estime honoré, disait-il, d'être associé aux outrages dont la presse dite libérale accable les évêques et le clergé ». On prétend que la lecture de son livre soulève le *dégoût*. Il n'en est pas étonné, il a cité mot à mot les écrits de ces Messieurs. Enfin, si ce livre ne déposait pas de façon accablante contre l'Université, si vraiment il ne méritait que le dédain, pourquoi donc tant de bruit et tant de colères[1] ? (20 Mai 1843.)

De fait, amis et ennemis se rendaient compte que le terrible « chanoine » avait frappé fort et frappé juste. La correspondance qui lui arrivait de toute part, et qu'il transmettait au Père Deschamps, est pleine d'expressions comme celles-ci : « C'est un coup de massue... C'est le coup de mort pour le monopole ; il ne s'en relèvera pas... » Un fait plus significatif encore et qui était de nature à exaspérer ceux qui eussent bien voulu organiser la conspiration du silence et du dédain, le livre circulait entre toutes les mains ; les 2.000 exemplaires mis dans le commerce avaient été enlevés à la première annonce ;

1. L'auteur de la Vie de Montalembert qualifie le « Monopole » de *pamphlet*. Le mot paraît bien excessif ; dans l'acception ordinaire il s'entend d'un écrit « mensonger et injuste ». Le « Monopole » n'était assurément ni l'un ni l'autre.

une nouvelle édition était réclamée et attendue; on ne crut pas devoir la faire; nous dirons bientôt pourquoi. Mais une seconde publication, *L'Université jugée par elle-même*, vint compléter et renforcer la première [1].

Le « Monopole » était un arsenal où l'épiscopat trouvait abondamment à se fournir d'armes pour sa campagne contre l'enseignement universitaire. Plusieurs de ses membres ne marchandèrent pas leurs félicitations à celui qui passait pour en être l'auteur; quelques-uns, d'autre part, plus impressionnés par les côtés répréhensibles de l'œuvre, ou par les conséquences fâcheuses qu'ils prévoyaient, laissèrent plus ou moins entrevoir leur désapprobation. Seul toutefois l'archevêque de Paris donna à la sienne la forme d'un blâme formel et public. Comme nous l'avons dit, il s'était senti obligé, lui aussi, par le devoir de sa charge pastorale, à s'élever contre la Philosophie rationaliste et antichrétienne de l'Université. Ami de la paix et soucieux d'entretenir la bonne harmonie entre les puissances, il le fit de façon plutôt objective et, si l'on peut dire, académique, ayant soin de répudier toute solidarité avec les hommes qui attaquaient l'institution elle-même, sans ménagement comme sans autorité. L'écrit parut sous le titre de *Observations sur la controverse élevée à l'occasion de la liberté d'enseignement*. On y lisait à propos du *Monopole :* « Il (le clergé) repousse la responsabilité de deux livres récemment publiés. Le premier, adopté ou écrit par un chanoine de Lyon, signale des erreurs qui ne sont que trop réelles, trop pernicieuses; mais étant éloigné des écrivains qu'il voulait juger, il a confondu des hommes dont il devait séparer la cause... Il a pris un ton très injurieux, etc... »

Le « chanoine de Lyon » n'était pas d'humeur à s'incliner sous cette semonce d'un prélat dont il n'était pas le justiciable. Originaire du Rouergue, comme Mgr Affre

1. In-8° de 225 pages. Lyon, octobre 1843.

lui-même, l'abbé Desgarets qui avait, disait-il, « quitté à regret ses chères montagnes », en avait apporté, avec de belles qualités sacerdotales, un caractère peu endurant. Sa réponse parut dans l'*Univers* : ... « Je comprends d'autant moins, disait-il, que, ayant déclaré hautement que je n'avais agi qu'en qualité de citoyen français, sans avoir pris l'avis ni du clergé, ni d'aucune Congrégation, Monseigneur pouvait se regarder comme complètement dispensé de désavouer une œuvre de dévouement personnel et de déverser sur moi un blâme aussi amer et que, à aucun titre, je ne puis accepter.[1] » Cette fois c'était bien « le chanoine de Lyon » en personne qui tenait la plume ; le Père Deschamps n'y était pour rien. Mais Mgr Affre, qui n'ignorait pas le véritable état civil du *Monopole*, ne voyait plus que les Jésuites dans cette affaire : « Et c'est encore sur nous, écrivait le Père Maillard, que l'irritation retombe. » (7 Septembre 1843.)

D'ailleurs, le vieil évêque de Chartres — encore un Aveyronnais — toujours sur la brèche, prenait contre son métropolitain la défense du *Monopole* avec la rude franchise qu'autorisaient son âge et ses longs services. Après avoir affirmé, une fois de plus, que les manuels d'Histoire en usage dans les collèges universitaires « ne peuvent avoir d'autre effet que d'aveugler, de pervertir et de perdre sans ressource notre jeunesse », Mgr Clausel de Montals poursuit : « C'est ce que prouve jusqu'à l'évidence l'ouvrage de M. des Garets, recueil immense et très bien fait, où des citations fidèles sont accompagnées de réflexions judicieuses, qui supposent beaucoup de recherches et décèlent un savoir étendu et varié. Ce livre ne saurait être trop consulté, trop lu par nos évêques, par les pères de famille, par tous les hommes qui désirent connaître la vérité sur un sujet, lequel est pour la France une question de vie ou de mort. Je regrette vivement de ne pouvoir m'unir au désaveu que fait de

1. *L'Ami de la Religion.* T. CXVIII, p. 369.

ce livre un illustre prélat pour lequel je n'ai que respect et affection... » Suit un examen des griefs de fond et de forme sur lesquels s'appuyait le verdict de condamnation, et l'apologie se termine par une déclaration qui ne manque pas de fierté : « Les défenseurs ardents du monopole ont fait grand bruit de ce jugement du pieux et savant archevêque, et ils s'en sont hautement prévalus comme d'une décision souveraine et sans appel. Mais rien de plus vain que ce triomphe. Ils ignorent les lois de notre institution divine. Une prééminence honorifique n'y entraîne point une supériorité quant à l'enseignement. L'Église de France ne connaît point de dictateur ni de patriarche, et l'autorité doctrinale de tous les premiers pasteurs y est exactement la même. » (28 Septembre 1843.)

Si l'on en croit une récente biographie de Mgr Affre, le prélat fut profondément affecté de cet éclat de son suffragant. On l'eût été pour moins que cela. Cependant, ajoute l'auteur, « l'amitié des deux grands évêques » n'en fut pas troublée. Quelque temps après Mgr de Chartres, ayant fait une visite à l'archevêque à Saint-Germain, « se montra plein d'une affectueuse effusion pour lui. Il lui annonça qu'il écrivait à Grégoire XVI, et il ajouta : Je dis au Pape que je vous estime et vous aime beaucoup[1]. » Quant aux Jésuites, nous aurons à dire quels désagréments leur survenaient à cette heure même de la part de l'administration archiépiscopale. L'incident du *Monopole universitaire* n'y fut vraisemblablement pas étranger.

D'ailleurs, même parmi eux, la publication de ce livre fut appréciée de manières fort diverses ; ce désaccord s'accuse dans les correspondances. « Le *Monopole*, écrit le Provincial de Lyon, est bien propre à ouvrir les yeux ; c'est un service rendu à la religion... » Le Père Maillard regrette seulement que « quelques passages, ou tout au

1. *D. Affre, archevêque de Paris*, par l'abbé Alazard, Paris, Amat. 1905, p. 512.

moins certaines expressions aient une couleur politique, d'autant plus que l'*Université telle quelle* est un héritage de la Restauration ». (8 Mai 1843.) D'autres se montraient plus sévères, et à en croire certains bruits, c'était grâce à l'appui personnel du Provincial que le manuscrit du Père Deschamps n'avait point été arrêté par la censure. Il semble toutefois que, à Lyon et dans le Midi, les confrères du Père Deschamps applaudirent pour la plupart à la charge menée par le rude batailleur. Mais à Paris il en alla tout autrement. Une lettre du Provincial traduit ses inquiétudes et celles de son entourage : « ... La recrudescence des colères contre nous est terrible en ce moment. C'est l'inopportun *Monopole universitaire*, publié à Lyon par un chanoine, qui en est principalement la cause. L'ouvrage est trop violent pour la forme, et on n'a pas apporté la discrétion nécessaire pour que l'ouvrage ne fût pas attribué à un autre qu'au chanoine qui l'a signé. Le nom de celui à qui on l'attribue court maintenant partout, et un ministre, qui l'avait sur sa table peu de jours après son apparition, disait : Ce sont ces scélérats de Jésuites qui ont fait cela... » (13 Mai 1843.)

Le Père de Ravignan ne dissimulait pas sa désapprobation. Sur des plaintes portées contre lui à ce propos, il dut s'en expliquer dans une lettre au Père Général, lettre reproduite *in extenso* dans sa *Vie*, et qui par conséquent appartient à l'Histoire :

« ...Quand le livre du *Monopole* parut, je ne sais si j'ai appelé la situation créée par ce livre *malheur immense;* mais j'y ai vu avec les esprits les plus graves, les plus dévoués à l'Église et à la Compagnie, un obstacle à des résultats que le mouvement religieux prononcé semblait amener plus paisiblement. J'ai blâmé en ce sens les formes injurieuses du livre. J'ai pu exprimer des craintes sur les conséquences. Quant à l'existence de la Compagnie en France, je savais toute l'irritation du pouvoir contre nous à ce sujet. J'ai pu dire et penser que cette publication ainsi faite était dangereuse, inopportune peut-être;

je ne crois réellement pas avoir dit ni pensé autre chose[1]. »

Manifestement il y avait divergence d'opinions entre Lyon et Paris, le Midi et le Nord; c'est que les points de vue comme les milieux étaient différents. Les uns, dans le calme relatif de la vie de province, envisageaient la conquête de la liberté d'enseignement; c'était à leurs yeux la question qui dominait tout et devant laquelle toute autre préoccupation devait s'effacer. Les autres, placés au centre où s'agitent les affaires publiques, en contact avec les hommes qui les dirigent, partant mieux informés, étaient aussi plus sensibles à des dangers immédiats qui menaçaient la Compagnie. Dans des lettres datées précisément d'avril et de mai, le Père Boulanger rend compte des audiences qu'il vient d'avoir au ministère de la Justice et des Cultes : la chapelle de la rue des Postes est illégale, parce que non autorisée. Autre illégalité : il y a plus de vingt personnes réunies dans la maison. Le ministre a demandé la liste des maisons, celle des Pères, et celle des novices. Le Provincial n'a pas cru pouvoir la refuser. (6 Avril 1843.) Quelques semaines plus tard, nouvelle alerte. Le Garde des Sceaux ne cache pas à son interlocuteur qu'il « s'attend à un violent orage contre les Jésuites à la Chambre des Députés ». On s'en est entretenu au Conseil des ministres. Le Gouvernement serait plutôt porté à la bienveillance; mais il est harcelé; pourra-t-il tenir tête à la meute furieuse? Le *Monopole* tombe bien mal à propos au milieu de ces négociations. Aussi « ce qui a passé à Lyon n'eût jamais passé à Paris ». (17 Mai 1843.) D'autre part, le Père de Ravignan est à l'heure la plus brillante de son apostolat à Notre-Dame; le mouvement de retour à la religion se propage dans les hautes sphères; l'Université elle-même y est entraînée, comme le barreau et la magistrature; des

1. *Vie du R. P. X. de Ravignan*, par le P. de Ponlevoy, 10e édition. Tome I, p. 272.

ministres viennent s'asseoir au pied de la chaire de l'illustre conférencier ; il est en relations avec les personnages les plus considérables ; il a des entrevues avec le chef du gouvernement, M. Guizot, et il traite avec lui des intérêts de son Ordre. En pareil moment une manifestation contre l'enseignement universitaire de la part d'un Jésuite ne pouvait que paraître bien intempestive. Aussi le dissentiment va persister pendant toute l'année 1844.

Le Père Deschamps n'était pas homme à lâcher prise. La campagne contre le monopole devenait de jour en jour plus ardente, les champions de la liberté plus nombreux et plus résolus ; quelques-uns l'emportaient sur le Jésuite par l'autorité ou le talent; aucun ne dépensa au service de la cause plus d'activité et de persévérance. Après le *Monopole universitaire*, suivi bientôt de *L'Université jugée par elle-même* ou *Réponse à ses défenseurs,* il publie coup sur coup *L'Université jugée par le Conseil d'État dans l'affaire de Mgr de Chartres ; La Charte-Vérité ou le Monopole devant les Chambres ;* une série de neuf brochures sous le titre de *Dialogues sur la liberté d'enseignement ; Les Masques*, ou *Ce que c'est qu'une Révolution*[1] *; La Grande moquerie* ou *Le Projet de M. Villemain sur la liberté d'enseignement ;* enfin le *Catéchisme de l'Université* ou *Un écolier catholique et des professeurs universitaires.*

Toutes ces productions, dont quelques-unes représentent de 200 à 300 pages in-8°, se succèdent entre 1843 et 1845. Elles sont signées tantôt d'« Un ami de la Charte », ou d' « Un montagnard vivarois », tantôt d'un nom de guerre, comme *Dominique des Brandons ;* mais personne ne s'y trompe, on reconnaît à sa manière l'auteur du *Monopole.* Livre ou brochure, aucun de ces écrits ne passe

1. D'après Sommervogel, *La Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.* Mais dans une lettre du P. Maillard au P. Général, on lit : « On l'attribue (*Les Masques*) au P. Deschamps, mais il est de M. de Longevialle. C'est d'ailleurs une compilation d'articles de journaux, avec une Introduction ». (8 Octobre 1844.) Peut-être cette Introduction serait-elle du P. Deschamps, ce qui aurait donné lieu de lui attribuer la « compilation ».

inaperçu. Parmi les militants ils sont accueillis avec faveur, mais, dans l'intérieur de la Compagnie, les partisans de la modération s'inquiètent ; la fougue du Jésuite lyonnais paraît de plus en plus compromettante aux confrères parisiens ; les plaintes arrivent en même temps que les approbations. Le Provincial écrit : « Je ne sais à qui entendre ; je suis entre l'enclume et le marteau. » (17 Janvier 1845.) A un moment, il donne l'ordre d'arrêter la publication des *Dialogues* devenue hebdomadaire ; mais, sur les réclamations du libraire et des abonnés, il se voit obligé de rapporter l'interdiction. Pendant ce temps son collègue de la capitale envoyait aux maisons de sa Province une circulaire recommandant à tous, « comme un devoir rigoureux, d'éviter dans leurs discours tout ce qui pourrait avoir trait de près ou de loin à la politique »... En particulier, « nos Pères, y est-il dit, ne doivent jamais parler de la liberté d'enseignement, ni dans leurs sermons ou conférences, ni dans les allocutions qu'ils auraient occasion d'adresser à quelques réunions d'hommes ou de femmes ». (14 Avril 1843.)

Tel fut le rôle des Jésuites dans cette phase, la plus chaude, de la lutte pour la liberté d'enseignement. Un seul d'entre eux, sans notoriété, et sans même se découvrir, figure parmi les combattants, approuvé par quelques-uns des siens, toléré presque à regret par d'autres, et franchement désavoué, on peut le dire, par le plus grand nombre. L'attitude de la Société elle-même, attitude que lui impose l'état de l'opinion à son égard, est celle de l'abstention et de l'effacement. Après cela on peut s'étonner de voir les partisans du monopole faire retomber sur elle tout le poids des récriminations et des représailles.

C'est au cours de l'année 1843 que l'offensive fut engagée à fond. M. de Saint-Priest[1] en donna le signal à la

1. *Le Moniteur :* Séance de la Chambre des Députés, 3 février 1843. M. de Saint-Priest, député du Lot, n'avait rien de commun avec le comte Alexis de Saint-Priest, pair de France.

Chambre des Députés, lors de la discussion de l'Adresse au Roi, par laquelle s'ouvraient les travaux parlementaires. Il proposait d'y ajouter un amendement ainsi conçu : « Nous espérons que la loi qui doit régir l'enseignement viendra, au cours de cette session, remplir une des promesses de la Charte et satisfaire un des vœux du pays. » « Je ne connais rien, disait-il à l'appui de sa proposition, de plus incompatible avec une Constitution qui consacre toutes les libertés, que les décrets organiques de l'Université... La Charte a promis solennellement, il y a douze ans, et dans le plus court délai possible, la liberté d'enseignement; et cependant, depuis douze ans, nous sommes sous le régime du monopole. Vouloir perpétuer ce monopole, ne serait-ce pas dénier l'exécution du pacte fondamental ? »

Devant cette mise en demeure, le ministre s'étant engagé à déposer un projet de loi, l'amendement fut retiré. Quelques semaines plus tard M. Villemain faisait paraître au *Moniteur* son fameux *Rapport au Roi sur l'état de l'Instruction publique en France*. (3 Mars 1843.) C'était, sous la plume du Grand Maître de l'Université, l'apologie, ou mieux le panégyrique de l'institution universitaire. M. Villemain se souvenait de Scipion accusé par des adversaires politiques et, pour toute réponse, montant au Capitole.

On attendait autre chose; l'irritation fut grande et les réclamations redoublèrent. Des pétitions arrivèrent de tous les points du pays à la Chambre des Pairs. L'avocat Mérilhou, que nous avons vu sous la Restauration plaider contre les Jésuites, fut nommé rapporteur et conclut au rejet. Mais la discussion était amorcée; elle remplit plusieurs séances. M. Villemain, secondé par M. Cousin, saisit l'occasion pour commenter et compléter son Rapport. L'enseignement de l'Université, celui de la Philosophie spécialement, était irréprochable, son personnel digne de tout respect, les attaques dont elle était l'objet pures calomnies; au surplus, le monopole n'existait pas, les pensions et autres établissements libres étaient en

nombre suffisant. Enfin le pays ne demandait pas la liberté d'enseignement; le bruit mené autour de cette question était le fait de quelques esprits agités, sans mandat et sans importance. Les réformes à accomplir avaient besoin d'être étudiées dans le calme et avec beaucoup de réflexion. Plus tard on aviserait. Sous le bénéfice de ces observations, M. le ministre ne s'opposait pas à ce que, conformément au vœu de quelques nobles pairs, les pétitions lui fussent renvoyées. Toutefois il exceptait celles qui osaient réclamer la liberté pour les corporations religieuses; celles-là il les repoussait de toute son énergie. M. Villemain entrevoyait déjà le retour des Jésuites, et cette perspective effrayait son âme passionnée pour la liberté du pays et pour la paix de l'Église elle-même :

« Nous oublions vite en France, s'écria-t-il; nous paraissons ne plus nous souvenir de 1830 et de la Restauration et des enseignements terribles d'un trône jeté dans la boue. Ne vous rappelez-vous plus la marche cachée d'une corporation plus funeste encore à ses amis qu'à ses ennemis, et son mauvais esprit contre les franchises du peuple et l'indépendance de l'État, cet esprit ennemi juré de tout libre arbitre intellectuel?... N'est-ce pas cet esprit de l'Institut des Jésuites qui finit par soulever la France entière, je ne dirai pas contre la religion, mais contre le culte catholique confondu malheureusement avec les excès des énergumènes? Les véritables catholiques ne devraient pas demander le retour de ces corporations funestes... Ils doivent être heureux que les Ordonnances les interdisent... » — La tirade se terminait par une de ces antithèses où un orateur qui sait son métier ramasse son discours en un raccourci saisissant : « C'est parce que j'aime les libertés de mon pays que je ne veux pas concéder la liberté de leur destruction. Je la refuse aux destructeurs[1]. »

Le vote de la Chambre des Pairs calma sur ce point les

1. *Le Moniteur* : Séance de la Chambre des Pairs, 12 mai 1843.

appréhensions du ministre. Quant à la liberté d'enseignement, on souhaitait qu'il prît en considération la requête des pétitionnaires. Ce vœu platonique n'était pas pour triompher des résistances de M. Villemain ; il espérait bien endormir par ses promesses l'ardeur des réclamants, et avec le temps enterrer une question qu'il ne voulait pas résoudre.

IV

Mais le parti catholique n'entendait pas se prêter à ce calcul. Il comptait maintenant parmi ses recrues un rude jouteur avec lequel les pontifes de l'Université, les oracles de la presse et du parlement et les ministres eux-mêmes seraient obligés de compter. C'est au début de 1843 que Louis Veuillot avait pris la direction de l'*Univers;* les premiers combats qu'il soutint furent naturellement pour la liberté qu'il s'agissait alors de conquérir. L'été venu, il publia une *Lettre à M. le ministre de l'Instruction publique*, où il se propose, disait-il, « de résumer la longue polémique qui vient de s'agiter entre l'Université et le principal organe des catholiques dans la presse parisienne ». Il débute par cette déclaration que Sainte-Beuve qualifia d'*inhumaine* : « Vous n'aurez point de vacances cette année, M. le ministre, ni votre successeur l'année prochaine, s'il plaît à Dieu; car les catholiques ne veulent plus interrompre la guerre qu'ils livrent à l'enseignement d'État. » Et un peu plus loin : « Ce court écrit, si vous daignez le parcourir, vous fera connaître au vrai nos droits, nos vœux et quelques-unes de vos fautes... » Ces trois mots renferment en effet le sujet et la division de l'opuscule ; les droits et les vœux des catholiques y sont exposés avec la précision et la fermeté lumineuse, caractéristique de la manière du maître écrivain; les fautes des gouvernants, avec la verve caustique, vengeresse, parfois étourdissante qui lui a valu de si chaudes admirations et de si violentes rancunes. La *Lettre à M. le*

ministre de l'Instruction publique fut un coup douloureusement ressenti dans le camp universitaire; on en peut juger par l'irritation qu'elle y causa : « Ce M. Louis Veuillot, écrivait Sainte-Beuve, est l'une des plus insolentes plumes du parti... » Cela rappelle le cri échappé au vieux roi de Prusse témoin d'une charge des escadrons français : « Oh! l'insolente nation! »

Deux mois plus tard paraissait la brochure de Montalembert : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.* C'était une sorte de proclamation adressée par un chef à ses troupes, proclamation véhémente où les objurgations ne manquaient pas : « Si vous l'aviez voulu, disait-il, évêques de France et vous, pères de familles catholiques, il y a longtemps déjà que nous serions libres, et le jour où vous le voudrez sérieusement et énergiquement, nous le serons... Les catholiques n'ont rien à espérer des Chambres ni de la Couronne. Ils ont depuis trop longtemps l'habitude de compter sur tout, excepté sur eux-mêmes... Nombreux, riches, estimés par leurs plus violents adversaires, il ne leur manque qu'une seule chose, c'est le courage... Dans la vie publique ils sont catholiques *après tout,* au lieu de l'être *avant tout*... Ils n'obtiendront rien jusqu'à ce qu'ils se décident à agir virilement...; jusqu'à ce qu'ils soient devenus ce qu'on appelle en langage parlementaire un embarras sérieux. Alors seulement, on daignera prendre en considération leurs droits, leurs vœux et leurs plaintes. »

Montalembert traçait ensuite le plan de bataille et indiquait les armes que les institutions d'un peuple libre mettaient à la disposition des catholiques, et avec lesquelles ils pouvaient « briser le joug d'une législation abusive qui est un attentat aux droits de la conscience, de la famille et de la société ». Puis il concluait, comme il l'eût fait devant un auditoire subjugué par son irrésistible éloquence :

« Si vous ne le brisez, ce joug odieux, catholiques, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Si vous vous laissez

tromper par des paroles tantôt doucereuses, tantôt insolentes et hautaines des chefs de l'Université; si vous vous endormez avec une béate confiance dans je ne sais quelles promesses cent fois démenties; si chaque fois qu'il s'élève parmi vous des voix désintéressées et intrépides pour flétrir la tyrannie, vous criez au danger et à l'imprudence, alors, vous pouvez y compter, cette tyrannie durera et se fortifiera en durant; comptez-y aussi, vous serez punis de votre lâcheté et de votre mollesse dans votre postérité; le germe infect qui vous effraye se transmettra et se propagera de génération en génération et les enfants de vos enfants seront exploités, comme l'ont été leurs pères, par des rhéteurs, des sophistes et des hypocrites. Dormez maintenant, si vous le pouvez, ilotes volontaires, en présence d'un tel avenir; mais cessez de vous plaindre, en dormant, d'un mal dont le remède prompt et facile est entre vos mains, subissez en silence le sort que vous avez voulu et que vous avez mérité. »

Les évêques ainsi admonestés au passage par « le jeune pair », en même temps que leurs ouailles, commençaient à entrer dans le mouvement ; aux réclamations contre les écarts de l'enseignement philosophique ils osaient joindre des protestations contre le monopole. « Il est incroyable, écrivait l'indomptable évêque de Chartres, que, après les preuves actuelles, flagrantes, incomparables par leur force et leur évidence de l'esprit antichrétien et anticatholique que l'Université communique à ses élèves, on force des milliers de parents catholiques à conduire eux-mêmes leurs enfants à cette source où ils s'abreuveront de doctrines directement contraires à leur foi. Je ne crains point de le dire, cette épreuve, quoique exempte de violences extérieures et de persécutions déclarées, est la plus terrible et la plus dangereuse à laquelle aient jamais été soumis les membres de la vraie Église.[1] »

Rien ne pouvait être plus désagréable au Gouvernement

1. *Lettre publique* du 22 mai 1843.

que de voir les évêques descendre dans l'arène et saisir le public par la voie de la presse de leurs griefs contre l'Université. Aussi, à la date du 5 Avril, le ministre des Cultes, M. Martin du Nord, leur adressait une circulaire « très confidentielle » pour les en dissuader. Le document est curieux. Dans un langage plein de modération et même de déférence, le ministre s'efforce de convaincre les évêques qu'il serait malséant pour leur caractère de se mêler aux discussions politiques à la façon des journalistes. Qu'ils écrivent plutôt directement au ministre pour lui faire leurs représentations et lui exposer leurs désirs. Ils peuvent être assurés qu'on y prêtera toujours la plus bienveillante attention[1].

A vrai dire, l'épiscopat n'était pas encore unanime sur la meilleure méthode à adopter. Au début de sa première *Lettre* sur le monopole universitaire, l'évêque de Chartres disait : « J'ai reçu la missive du ministre des Cultes pour m'engager à me taire ; mais cela ne peut pas effacer de mon esprit la parole des Apôtres : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes... » Quelques autres, l'archevêque de Paris à leur tête, étaient d'avis de s'en tenir à la ligne de conduite tracée dans la circulaire ; l'archevêque de Besançon, le futur cardinal Mathieu, affirmait qu'elle lui avait toujours réussi. Par contre le cardinal de Bonald disait à qui voulait l'entendre : « Si j'écrivais au ministre, même au Roi, ma lettre serait oubliée dans quelque carton ; c'est parce que j'ai protesté publiquement que l'on n'a pas osé faire certaines nominations. » Montalembert, lui, déclarait nettement que, en haut lieu, on se moquait de ces recours discrets au bon vouloir ministériel :

« Nous savons bien, disait-il dans son manifeste, que la grande majorité des évêques ont adressé au ministre des plaintes énergiques et réitérées contre la direction de cet enseignement et contre le déni de justice qu'implique le maintien du monopole ; nous avons même vu des lettres

1. Voir aux *Pièces justificatives* N° XV.

et des Mémoires émanés de plumes épiscopales qui eussent à coup sûr ébranlé l'opinion des plus indifférents, si la publication ne leur eût manqué. Mais quel a été le résultat de ces démarches confidentielles ? Aucun. Les ministres répondent d'une manière évasive, et, tandis que leurs cartons sont remplis des plaintes de l'épiscopat, ils répliquent effrontément aux orateurs qui leur objectent ces doléances qu'ils ne savent ce qu'on veut dire, et ils font vanter dans leurs journaux la prudence de la majorité des évêques français, par opposition à ceux d'entre ces prélats qui ont commis le crime de confier au pays entier le secret de leurs doléances [1]. »

De fait le nombre des évêques à qui le Gouvernement décernait ces éloges intéressés allait diminuer rapidement. L'évêque de Langres, Mgr Parisis, qui déjà s'était placé au premier rang parmi ses collègues dans la lutte contre le monopole, faisait tomber les dernières hésitations par la publication de sa brochure, *Du silence et de la publicité*. Il y traite la question à la façon d'un cas de conscience. Les évêques doivent-ils revendiquer devant l'opinion publique la liberté d'enseignement? Il y a pour la négative ce qu'il appelle des « préjugés légitimes », mais pour l'affirmative, des « raisons déterminantes », dont les principales sont que la question est religieuse beaucoup plus que politique et que, sous le régime constitutionnel, l'Église n'a pas d'autre moyen d'obtenir son droit.

On n'était plus au temps où une Ordonnance royale déclarait l'abus contre un cardinal archevêque coupable d'avoir, dans un Mandement, formulé des vœux pour le retour des Ordres religieux et motivait son arrêt sur cet étrange considérant : « Les évêques peuvent demander au Roi des améliorations pour la religion, mais pas par *Lettres pastorales* adressées aux peuples, auxquels ils ne peuvent parler que de leurs devoirs [2]. » Cette fois, les

1. *Du devoir des catholiques*, etc.

2. Ordonnance du 10 janvier 1824, rendue contre un mandement du cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse.

évêques de France crurent qu'ils pouvaient, sans attenter à la prérogative royale ni se diminuer eux-mêmes, user du droit commun. Le Gouvernement fit son possible pour arrêter des publications qui le contrariaient fort, jusqu'à les « réprouver » à la tribune des Chambres et à presser sur le Saint-Siège pour qu'il les désavouât. Les évêques ne se laissèrent ni persuader ni intimider. Tous, à très peu d'exceptions près, par *Lettres pastorales*, privées ou collectives, réclamèrent non plus seulement un régime de faveur pour leurs petits séminaires, mais la liberté promise par la Charte. Le *Comité pour la Défense religieuse* publia en 1845 un recueil d'extraits et d'analyses de ces documents; il ne remplit pas moins de trois volumes [1].

A la suite de l'épiscopat, le clergé paroissial et les catholiques de tout rang entraient en campagne : pétitions, brochures, articles de journaux attestaient leur activité ; selon l'expression d'un historien autorisé, « l'armée réunie et mise en mouvement par M. de Montalembert faisait vraiment bonne figure ». On ne pouvait plus la traiter de quantité négligeable ni opposer à ses justes revendications le silence du dédain.

Le Gouvernement de Juillet ne voulait pas abandonner le monopole, dans lequel, à plus juste titre assurément que la Restauration, il voyait un instrument de règne. L'Université se fût honorée en prenant l'initiative du renoncement, comme la noblesse française avait sacrifié ses privilèges dans la nuit du 4 août. L'Université, moins généreuse, se cramponna au sien avec une énergie digne d'une meilleure cause. Sainte-Beuve lui-même se montrait choqué de ce qu'il appelait « des anxiétés de pot-au-feu ». Quant aux libéraux voltairiens qui avaient jadis combattu pour la liberté d'enseignement, ils allaient maintenant défendre le monopole comme l'arche sainte. Aux catholiques qui invoquent la Charte, le *Journal des Débats* osera répondre

1. *Recueil des Actes épiscopaux relatifs au projet de loi sur l'instruction secondaire.* Publié par le « Comité pour la défense de la liberté religieuse ». 3 vol. in-18. Paris, A. Girou, 1844.

qu'elle n'a été faite « ni par eux, ni pour eux, mais contre eux »[1].

Cependant on ne pouvait s'en tenir à cette fin de non-recevoir par trop cynique. D'autre part le monopole était en soi mal défendable ; il apparaissait positivement odieux, d'autant que ses adversaires laissaient à l'Université tous ses avantages, toutes ses prérogatives ; ils réclamaient seulement, en face d'elle, une place au soleil pour la liberté. On comprit bien vite dans le camp universitaire la nécessité de porter la défense sur un autre terrain, où l'on pourrait prendre l'offensive. C'est ainsi que, pour arrêter l'assaut contre le *Monopole*, on ne trouva rien de mieux qu'une violente attaque, en apparence contre les Jésuites, en réalité contre l'Église. Car, il faut bien le dire tout d'abord, cette fois comme au temps de Montrouge, c'est elle, c'est le catholicisme lui-même que l'on vise en ayant l'air de tirer sur les Jésuites. Un organe du parti, plus loyal que ses confrères, le *Globe*, leur adressait cette semonce : « Soyez donc plus fermes et plus hardis ; ne lancez plus vos traits obliquement ; laissez là les épithètes de Jésuite et de casuiste. Allez droit au but. Osez dire aux évêques de France : Nos injures sont pour vous. » Et la *Revue indépendante*, par fidélité sans doute au titre qu'elle se donnait, n'hésitait pas à faire cet aveu : « Le Jésuitisme n'est ici qu'une formule qui a le mérite de résumer toutes les haines populaires contre ce qu'il y a de rétrograde et d'odieux dans les tendances d'une religion dégénérée... Tout le monde voit bien ce qui est au fond de cette querelle : il s'agit en réalité de savoir qui l'emportera du catholicisme exclusif ou de la liberté. » (25 Mai 1843.)

Voilà de quoi expliquer cette sorte de mobilisation générale contre une Congrégation religieuse qui, à elle seule, ne méritait ni tant d'honneur ni tant de coups. Depuis le jour où les valets jetèrent un voile sur la face

1. Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*. Tome V p. 498.

du Christ pour l'outrager à leur aise, on a pris l'habitude de dissimuler, sous un nom qui attire les haines, l'auguste réalité qui commande le respect. Pour lancer les foules contre la religion on leur a dit, il y a trente ans : Le cléricalisme, voilà l'ennemi! En 1843, on disait *le Jésuite*, mais c'était toujours le même « ennemi ».

C'est à M. Cousin que semble revenir l'honneur de cette trouvaille. Il profita de son court passage au ministère de l'Instruction publique en 1840 pour inscrire les *Provinciales* au programme du baccalauréat. Du coup les Jésuites étaient livrés en proie à leurs bons amis de l'Université.

Puis ce fut l'éloge de Pascal proposé par l'Académie pour sujet de concours. M. Villemain, dans son Rapport, dénonçait à l'animadversion publique « cette Société remuante et impérieuse que l'esprit de gouvernement et l'esprit de liberté repoussent également ». (30 Juin 1842.) M. Dupin, à la séance de rentrée de la Cour de Cassation, prenait, lui aussi, pour sujet de son discours l'éloge d'un fameux adversaire des Jésuites, Étienne Pasquier, ce qui lui donnait l'occasion de les cribler de traits acérés ; son exemple était imité dans plusieurs cours du royaume ; à Aix, par exemple, on glorifiait Ripert de Monclar. Les grands élèves des lycées de Paris se livraient à des exercices du même genre ; on leur donnait pour sujet de composition Arnauld demandant au Parlement l'expulsion des Jésuites, imputant à la Société les crimes les plus monstrueux et mettant en regard les mérites et les services de l'Université.

Ce n'étaient là encore que des escarmouches. Les noms de Michelet et de Quinet rappellent des charges à fond, qui sont restées fameuses. M. Thureau-Dangin en a fait le récit avec une complaisance marquée, mais aussi avec cette gravité et cette modération dans les jugements sur les personnes dont il ne se départ jamais. On ne saurait suivre un guide plus autorisé : [1] « En 1843, dit-il, deux

1. Voir Thureau-Dangin. Op. cit. T. V, pp. 503-510.

professeurs au Collège de France, non des premiers venus, MM. Quinet et Michelet transformaient leurs cours en une sorte de diatribe haineuse contre les Jésuites. La surprise fut grande. Le passé de ces deux hommes ne semblait pas les avoir préparés à ce rôle de pamphlétaires. » Indifférent aux choses religieuses qu'il ignorait, Quinet avait paru jusque-là un penseur inoffensif, vivant plutôt dans les nuages et point du tout soucieux « des applaudissements vulgaires ». Quant à Michelet, c'est Mgr Frayssinous qui l'avait placé à l'École Normale ; on l'avait chargé successivement d'enseigner l'Histoire à la sœur du duc de Bordeaux, puis à une fille de Louis-Philippe, la princesse Clémentine.

Comment ces deux hommes devinrent-ils, « à l'étonnement de tous et au regret de leurs amis, les adversaires les plus bassement passionnés du clergé et du catholicisme »? L'historien de la Monarchie de Juillet n'est pas embarrassé pour débrouiller ce problème psychologique. En ce qui concerne Michelet, il en trouve principalement la solution dans « un grand orgueil et une vanité plus grande encore ». Il y avait dans le tréfond de cette âme à sensibilité maladive d'anciennes rancunes d'amour-propre qui avaient besoin d'une revanche. « Sur la montagne de la tentation », le démon lui montra et lui offrit, « s'il voulait servir les passions mauvaises, le royaume de la basse popularité ». Michelet « se laissa séduire et aussitôt le vertige s'empara de lui ».

Il est plus que vraisemblable que l'office du tentateur fut ici rempli par le ministre Villemain qui avait récemment pourvu de leurs chaires les deux professeurs. On ne s'expliquerait pas bien, sans une suggestion venue du dehors et de haut, que l'un et l'autre se soient, simultanément et comme sur un signal donné, jetés sur un sujet sans rapport avec l'enseignement dont ils étaient chargés. « Ce fut à propos des Littératures méridionales, sujet officiel de son cours, que M. Quinet trouva moyen de faire six leçons sur les Jésuites ou plutôt contre eux. Prétendant

analyser et définir le jésuitisme, il s'attaqua avec une violence extrême aux *Exercices spirituels* de saint Ignace; par des citations mal traduites ou inexactes, il chercha à rendre odieuse et ridicule cette grande méthode de vie intérieure et dénonça dans l'esprit qui en émanait une influence mortelle à toute civilisation. — Ou le jésuitisme doit abolir l'esprit de la France, concluait-il, ou la France doit abolir l'esprit du Jésuitisme. — Cette dernière œuvre était à ses yeux la mission propre de l'Université et la raison d'être de son monopole. » Au reste, contraint par l'évidence à reconnaître que le catholicisme ne différait pas de ce qu'il appelait le jésuitisme, Quinet ne recula pas devant la conséquence; il en vint à déclarer très nettement que le catholicisme était incompatible avec l'état de la législation française[1].

Du moins, chez ce farouche logicien, « y avait-il, continue M. Thureau-Dangin, une apparence d'enseignement, une certaine gravité, un plan suivi. Rien de tout cela chez M. Michelet... Nul moyen d'analyser ses leçons. Il y règne une animosité violente, une colère furieuse, une sorte de terreur grotesque, que tout révèle, jusqu'au trouble inouï du style et de la composition. Le plus souvent, le professeur s'attaque aux hypothèses que crée son imagination, aux perfidies, aux égarements, aux corruptions qu'il suppose possibles, que dès lors il prend comme réels et sur lesquels il fonde sa satire et son réquisitoire. Du reste, dans cette vision maladive, tout défile et se mêle en désordre, passé, avenir et présent, philosophie, politique, peinture, Pologne, bals du quartier latin, architecture », et d'autres choses où l'art n'a rien à voir. Voici d'ailleurs le sujet

1. « Ce qu'il y aurait de pis pour lui (le catholicisme) serait de s'obstiner à montrer que sa profession de foi est non seulement différente mais ennemie de la profession de foi de l'État... Tous les Français appartiennent à une même église sous des noms différents; il n'y a ici désormais de schismatiques et d'hérétiques que ceux qui nient toute autre église que la leur, veulent l'imposer à toutes les autres et osent dire : Hors de mon Église il n'y a point de salut, lorsque l'État dit précisément le contraire. » *Des Jésuites.*

de quelques leçons : — Les Jésuites ont confisqué le clergé national. « Pendant qu'on se demandait s'il y avait des Jésuites, ils ont enlevé nos 30.000 à 40.000 prêtres, leur ont fait perdre terre et les conduisent Dieu sait où. » — Les Jésuites entendent l'éducation comme une atrophie systématique de la volonté. — Les Jésuites sont ennemis de la France; le P. Loriquet a médit de la Garde impériale mourant à Waterloo. — Les Jésuites ont bâti leurs constructions sur un parfait mépris pour la nature humaine. — Par-dessus tout « les Jésuites envahissent la société moderne et y introduisent avec eux l'esprit de délation et de police ».

Au reste, comme son collègue Quinet, Michelet ne fait pas la guerre seulement à l'Ordre de Loyola. D'après le témoignage même de son plus brillant panégyriste, « au fond, ce n'est pas aux Jésuites qu'il en veut, c'est à l'Église tout entière »[1]. Ce n'est pas assez dire, car à la suite des fameuses leçons, ce génie dévoyé en vint bientôt à soutenir que le christianisme était un obstacle au progrès de l'humanité, à lui préférer le paganisme et même le fétichisme, et il proclama sa résolution « de détrôner le Christ ».

Ces cours sur les Jésuites, « le plus grand désordre des luttes religieuses de ce temps », pour parler comme M. Thureau-Dangin, donnèrent lieu, chacun le sait, à un de ces tumultes qui se produisent de temps à autre au quartier latin. Le Collège de France était devenu une arène et chaque leçon amenait « une bataille ». A en croire le récit d'un chroniqueur, « l'administrateur de l'établissement, blême d'effroi, suppliait les professeurs d'abandonner leurs chaires et criait affolé : Je ne sais s'il restera ce soir une pierre du Collège de France ! » Mme Quinet renchérit encore : « Que de fois, dans ces luttes acharnées, l'un et l'autre s'attendaient à payer de

1. Jules Simon. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Michelet*, lue dans la séance publique annuelle de l'Académie des Sciences morales et politiques du 4 décembre 1886.

leur vie leurs convictions ! Le fanatisme sacerdotal pouvait faire craindre un attentat...[1] » Il faut dire que la bonne dame écrivait en 1887, quarante-quatre ans après les événements, et à un âge où la peur amplifie singulièrement les objets qui la provoquent. La jeunesse catholique, qui se pressait aux conférences de Notre-Dame, protesta à sa manière contre des maîtres qui s'oubliaient jusqu'à insulter à ses croyances ; une autre jeunesse manifesta son approbation et son plaisir de façon plus bruyante encore et plus indécente ; il y eut quelques bagarres entre étudiants et beaucoup de tapage, mais rien de plus, et quand Michelet, sur la fin de sa dernière leçon, se disait menacé de mort par les Jésuites, le clergé et les 50.000 membres de l'association de saint François-Xavier, qu'on réunissait le soir dans les caves d'une église, et qu'au surplus il s'attendait à subir le sort de Ramus, comme lui professeur au Collège de France et massacré à la Saint-Barthélemy, le grand homme terminait dans une pose de mélodrame une parade que tout du long Sainte-Beuve avait jugée un peu « burlesque »[2].

1. *Journal des Débats*, 2 Juillet 1909.

2. Il y a quelques années, M. Gabriel Monod, professeur lui aussi au Collège de France, a prétendu rétablir la vérité sur les « troubles » de 1843 aux cours de MM. Quinet et Michelet, troubles qui d'après lui se réduisent à rien ou si peu que rien. Sur quoi il émet un épiphonème mélancolique : « Ces faits datent d'hier, et déjà la légende a travesti l'histoire. Qu'est-ce que la vérité ? » — M. Gabriel Monod fit une lecture sur ce sujet à l'*Académie des Sciences morales et politiques*, dans la séance du 6 juin 1909 ; il la complétait dans un article de la *Revue* publié à la même époque. Nous avons dit nous-même qu'il y a de l'exagération dans tel ou tel récit, mais le fait lui-même des troubles est indéniable ; toute la presse contemporaine les mentionne ; ils eussent été plus graves sans l'intervention des Jésuites, du P. de Ravignan en particulier, qui dut se justifier de sa modération. (Voir sa lettre au P. Général, *Vie du P. de Ravignan*. 10e édition. T. I, p. 273.) La « légende », selon son habitude, y a ajouté ; M. Gabriel Monod, lui, en retranche plus que de juste. Il invoque à l'appui de sa thèse les journaux universitaires et les notes personnelles de Quinet et de Michelet. Mais ce n'est pas à ces sources d'informations qu'il faut aller chercher la vérité en pareille matière. Les professeurs n'ont pas coutume de consigner dans leur journal les *chahuts* faits à leurs cours. D'ailleurs les notes auxquelles se

Les leçons qui avaient fait tant de bruit parurent dignes d'être transmises à la postérité ; les deux professeurs les réunirent dans un volume qui a pour titre : *Des Jésuites*. Ce fut pour eux un nouveau triomphe, sans parler du profit. Dans l'édition de 1845, on lit un *Avis des éditeurs* — il faudrait dire de l'un des auteurs ; on y reconnaît la touche de Michelet — : « Jamais livre n'obtint plus de succès. Sept éditions en huit mois! Il a été traduit dans toutes les langues. Depuis deux ans plus de 200 volumes ont été publiés pour ou contre l'ouvrage de MM. Michelet et Quinet... C'est à eux qu'appartient l'honneur d'avoir les premiers dévoilé les prétentions nouvelles des Jésuites et les espérances perfides de cet Ordre insatiable. »

Grâce aux Jésuites MM. Michelet et Quinet étaient devenus des célébrités mondiales ; c'est un service que, sans le vouloir, ils ont rendu à bien d'autres. Toutefois pour la gloire de ses auteurs il eût mieux valu que ce pauvre livre ne vît point le jour. Pour ce qui concerne la part de Michelet, M. Thureau-Dangin nous a dit « qu'elle échappe à l'analyse », partant à la discussion. De fait, il est bien impossible de discuter ces saillies d'une verve incohérente et bouffonne, cette perpétuelle déclamation où d'énormes paradoxes s'appuient, en guise de preuves, sur des métaphores fulgurantes. Que dire devant cette description de la vie quotidienne dans une maison de la Compagnie de Jésus : « Nul bruit, mais un triste murmure, un bruissement de gens qui confessent les péchés d'autrui, qui se travaillent les uns les autres et se rongent tout doucement ! » Quoi encore, quand on voit comparer l'éducation des Jésuites à ces procédés d'élevage d'où sortent « des moutons qui ne sont que suif, des bœufs qui

réfère M. Monod sont contredites par d'autres notes insérées par les mêmes professeurs dans le livre qu'ils publièrent en commun. Michelet demande au lecteur « l'indulgence pour un enseignement poursuivi malgré l'orage ». (P. 28.) Quinet dit que « pendant trois quarts d'heure il fut impossible de prendre la parole ; on le pressait de renoncer » ; mais il est résolu « à rester, s'il le faut, jusqu'à la nuit ». (P. 144.)

ne sont que viande, d'élégants squelettes de chevaux »? Quoi enfin, quand l'Institut de saint Ignace est présenté comme une « grande église, non pas celle du moyen âge dans sa végétation naïve, non! Une église dont les murs n'offriraient que têtes et visages d'hommes entendant et regardant, mais nul membre, les membres et les corps étant cachés pour toujours et scellés, hélas! au mur immobile. » On comprend que devant des attaques de ce genre les Jésuites se soient sentis désarmés et n'aient trouvé rien à répondre. Tout au plus pourraient-ils s'affliger que le Collège de France serve de scène pour de semblables pasquinades.

La prose de Quinet, moins éblouissante, moins dévergondée aussi, n'est d'ailleurs pour le fond, pas beaucoup plus respectueuse de la vérité. Le Père Cahour prit la peine d'y répondre [1]. Sa tâche était plutôt facile. Il lui suffit de reproduire dans leur intégrité les textes latins traduits, arrangés et commentés par le savant professeur, pour montrer quelles étranges libertés il prenait à leur égard. Le Jésuite se donna même le malin plaisir de faire dialoguer Quinet avec son secrétaire. Celui-ci apporte les passages découpés dans les Constitutions de saint Ignace; Quinet lui indique ce qu'il faut, suivant les cas, retrancher, ajouter ou modifier.

Le Père Cahour n'eut pas beaucoup de peine non plus à établir que le célèbre professeur était aussi fantaisiste en Histoire qu'en exégèse ; mais ici nous avons mieux que l'apologie des Jésuites par un Jésuite.

On sait que M. Gabriel Monod prit pour sujet de ses derniers cours au Collège de France l'Histoire de la Compagnie de Jésus. Ses préjugés protestants lui inspiraient pour l'Ordre de saint Ignace toute autre chose que de

1. *Des Jésuites*, par un Jésuite. Première partie *Examen des textes*. In-12 de VI-192 pp. Paris, Poussielgue-Rusand, 1843. — Deuxième partie *Examen des faits historiques*. In-12 de 381 pp. Ibid. 1844. L'Appendice *Inconvénients de l'emploi des Jésuites dans les Missions* est du P. Cahier. L'ouvrage du P. Cahour fut traduit en allemand et en espagnol.

la sympathie ; son témoignage ne saurait donc être suspect. Or, M. Gabriel Monod ne s'est pas fait faute de relever mainte et mainte fois l'incroyable légèreté de son devancier sur le terrain de l'Histoire. Un seul exemple. Le 5 juin 1909, la leçon roulait sur l'évangélisation de la Chine par les Jésuites au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Survient le visiteur apostolique, Tournon ; autoritaire et cassant, il publie, à peine débarqué, la condamnation des rites chinois. L'empereur donne l'ordre de le saisir et de le remettre aux Portugais de Macao qui le gardent quelques mois en prison. Ici le professeur se reporte au récit de Quinet ; il tient en deux lignes : Tournon arrive en Chine ; c'est un prélat français ; la Société le fait arrêter et jeter dans les fers ; il meurt en prison de surprise et de douleur. — M. Monod ferme le livre d'un geste un peu vif. « Autant d'erreurs que de mots, dit-il. Tournon est Italien ; il n'est pas pris par les Jésuites ; il ne meurt pas en prison. Arrêté en 1705, il est bientôt relâché, retourne en Europe, est fait cardinal et meurt tranquillement en 1710. »

V

Pendant que deux professeurs du Collège de France dénonçaient les Jésuites à l'élite intellectuelle du pays, Eugène Sue les livrait en pâture à la « populace ». Le *Juif errant* semble en effet destiné aux « pauvres d'esprit » ; mais à vrai dire, il trouva des lecteurs dans tous les mondes. Le roman-feuilleton venait de naître, et du coup il avait détrôné tous les autres genres littéraires. Eugène Sue y avait débuté par les *Mystères de Paris*, que Jules Janin comparait à « certains tonneaux nocturnes » ; il n'en était pas moins devenu l'écrivain à la mode. Le Docteur Véron avait pris depuis peu la direction du *Constitutionnel* qui passait par une crise. C'était un homme singulièrement entendu aux affaires de presse périodique ; ayant vu de quel côté le vent soufflait, il n'hésita pas à

payer 100.000 francs pour assurer au journal la publication d'un roman sur les Jésuites signé d'Eugène Sue. Ce fut un coup de maître. Le chiffre des abonnés tombé à 3.000 monta à 20.000 ; d'autres disent 40.000. Le régal dura longtemps ; après avoir été servi par tranches au rez-de-chaussée du *Constitutionnel*, le *Juif errant* poursuivit en éditions de toute sorte une fructueuse carrière. La première remplit, comme les *Mystères* de Paris, dix volumes in-8°, à 7 fr. 50 le volume. Le catalogue de la librairie Paulin, où elle figure dès 1843, annonce en même temps la prochaine apparition d'une édition de luxe illustrée par Gavarni. C'est assez dire quelle était alors la vogue de cette œuvre misérable ; elle a été traduite en plusieurs langues, et dans ces derniers temps encore, paraît-il, les feuilles maçonniques de l'Amérique du Sud la débitaient à leur clientèle.

Une interminable succession d'aventures extraordinaires, avec accompagnement de complots, de crimes, de rencontres imprévues, de reconnaissances, de surprises, tout cet attirail enfantin, ou, si l'on veut, cette machinerie assez grossière qui constitue le roman-feuilleton et y remplace la littérature, ne suffirait pas à expliquer le prodigieux succès de celui-ci. Mais le *Juif errant* caressait la double manie qui affolait l'opinion publique sous la Monarchie de Juillet, et qui du reste n'a pas discontinué de sévir. On y trouvait une certaine dose de satire contre la société, on y entendait la plainte des humbles, les récriminations de ceux d'en bas contre ceux d'en haut. Mais surtout on y trouvait les Jésuites. Les *Mystères de Paris* avaient conquis la foule en s'adressant à ses mauvais instincts ; l'auteur persévérait dans la voie où il recueillait la gloire et l'argent. Sainte-Beuve le lui disait avec une finesse cruelle : « Le résultat de ce succès a été de faire d'un romancier aristocratique un auteur populaire et asservi désormais à son public. De là le *Juif errant* et les passions qu'il flatte... La littérature proprement dite n'a plus que faire ici. Nous avons

regret de clore avec un homme d'esprit et si peu entêté de son succès, par un *post-scriptum* qui peut paraître sévère. Mais lui-même, s'il disait son secret et son jeu et tout ce qu'il sait de la *gobe-moucherie* humanitaire, la plus gobe-mouche qui soit, que ne dirait-il pas[1] ? »

La rengaine socialiste ne figure dans le roman d'Eugène Sue qu'à titre d'accessoire ; au fond c'est une histoire de Jésuites. Le Jésuite est à peu près perpétuellement en scène à travers ces dix volumes ; on le voit en chair et en os, vivant, parlant et agissant, ourdissant des trames ténébreuses, gouvernant le monde par des ressorts secrets, commettant toutes les scélératesses, toutes les infamies, toutes les trahisons que peut imaginer un romancier qui n'est pas plus gêné par le respect de ses lecteurs que par le souci de la vraisemblance. Le point de départ est une fortune colossale que les descendants du testateur doivent recueillir deux cents ans après sa mort. Le Jésuite Rodin s'arrange pour les supprimer l'un après l'autre ; quand on arrive au bout des 150 ou 180 chapitres, le voilà en possession des titres ; il y en a pour *deux cent douze millions cent soixante-quinze mille francs*. Rodin vient d'être élu Général de la Compagnie, et il espère bien devenir pape. A ce moment surgit un gaillard nommé Samuel, qui, à la barbe du Jésuite, saisit la précieuse liasse et la jette dans un brasier. Rodin devrait mourir de pure désolation ; mais d'ailleurs il est empoisonné et il expire dans les coliques. En même temps une princesse, qui l'a aidé dans ses canailleries, devient folle. Le rideau tombe sur ce tableau ignoble. Inutile de dire que, dans l'exhibition de ceux qui l'ont précédé, on a fait large place aux peintures lascives.

L'auteur du *Juif errant* a éprouvé le besoin de mettre sa délicatesse à l'abri d'une déclaration que l'on trouve à la dernière page du dernier volume : il n'a fait que venger la morale outragée ; son roman est d'après lui « une

1. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*. Tome II, p. 92. 1846.

œuvre honnête, consciencieuse et sincère ». Si on lui objecte qu'il a fait appel aux passions contre la Compagnie de Jésus : « Voici, dit-il, notre réponse. Il est constant que les œuvres théologiques des Jésuites contiennent la justification, l'excuse du vol, de l'adultère, du viol, du meurtre... Il est établi que les œuvres immondes des Jésuites ont été mises entre les mains des jeunes sémina ristes. Je n'ai fait que montrer en pratique ces doctrines... Quant à la dispersion des membres de la Compagnie de Jésus, je l'ai provoquée comme tant d'autres ennemis des détestables doctrines de Loyola. »

Beaucoup de gens n'en demandaient pas tant pour croire aux rêveries malpropres du romancier, et ils sont légion ceux qui depuis quatre-vingts ans sont allés apprendre dans le *Juif errant* tout ce qu'ils savent sur les Jésuites[1].

Pour en finir avec ce musée d'horreurs, voici le jugement qu'en portait le *Globe*, une feuille assez anticléricale, comme on dirait aujourd'hui, mais qui ne croyait pas que tout fût permis contre ceux qu'elle combattait : « Le roman de M. Suë n'est plus un ouvrage littéraire ; c'est une attaque violente contre l'Ordre des Jésuites. Nous nous sommes assez expliqués sur toutes les questions où cet Ordre se trouve mêlé, et nos opinions sont trop connues pour que nous ne soyons pas autorisés à dire qu'on n'a

1. Chose remarquable, ce ramassis de calomnies atroces contre les Jésuites ne leur a pas toujours été aussi préjudiciable qu'on pouvait le craindre, ou l'espérer. Déjà le rédacteur des *Lettres annuelles* de 1844 se demande si elles ont fait à la Compagnie plus de mal que de bien. Les *Lettres* d'Aix de cette même année racontent l'aventure d'un étudiant de la Faculté de Droit, dont la lecture du *Juif errant* a piqué la curiosité. Il ne connaissait pas les Jésuites ; il veut voir de ses yeux un de ces êtres pervers, il se rend à la résidence ; il est reçu par l'un des Pères ; on cause, il revient et, comme conclusion, il demande à être admis dans la congrégation des Jeunes gens.

Voici mieux encore. A une date plus récente, un ancien élève de l'École Polytechnique, docteur ès sciences, savourait cette même pâture dans ses heures de loisir. Lui aussi, il voulut connaître *de visu* les monstres. Le résultat fut qu'il se fit Jésuite. Il s'appelait le Père Étienne Legouis. Il est mort à la rue des Postes le 7 Juin 1904.

pas le droit, dans une fiction littéraire, de présenter ses adversaires commettant systématiquement tous les crimes les plus odieux, payant le régicide, l'empoisonnement, semant la division dans les familles. Que dirait l'Université si on présentait un membre du Conseil royal ordonnant à ses subalternes par une correspondance administrative de corrompre la jeunesse, d'assassiner et d'empoisonner ? »

Mais les Jésuites, si puissants et si pervers qu'ils fussent, ne l'étaient pas assez pour diriger contre leurs adversaires semblables représailles. M. Sue pouvait les traîner dans la boue, au bénéfice de l'Université, sans qu'elle eût à craindre qu'on en usât de même à son égard. Il est certain qu'aucun plaidoyer n'eût valu, pour la défense du monopole, cet abominable roman. Car il était entendu que toutes les attaques, dont il était l'objet, venaient des Jésuites et que la campagne en faveur de la liberté d'enseignement était conduite par eux et ne devait profiter qu'à eux seuls.

Toutefois les universitaires ne voulaient pas laisser à un romancier le soin de terrasser l'ennemi qui menaçait les intérêts de leur corporation. Nous ne pouvons passer en revue tous ceux qui, entre 1843 et 1845, partirent en guerre, à la suite de Quinet et de Michelet, contre la secte néfaste de Loyola. Leurs publications, petites ou grandes, occupent, à cette date, plusieurs colonnes au *Catalogue de l'Histoire de France*. D'autres, qui écrivaient dans les journaux, gardaient l'anonyme, selon l'usage du temps. Parmi les ouvrages qui portent une signature on remarque ceux de MM. Libri et Génin, deux personnages considérables par leur situation et dont le nom n'a pas, comme celui de la plupart de leurs collègues, complètement disparu de la mémoire des hommes. Aussi bien on peut s'en tenir à ces deux spécimens d'une littérature qui tourne perpétuellement dans le même cercle.

Libri était un réfugié italien, banni de Florence pour ses menées révolutionnaires. Accueilli en France après 1830, il se fit naturaliser et obtint d'abord une chaire à la

Faculté des Sciences de Paris ; plus tard il alla au Collège de France rejoindre Quinet et Michelet, quand il eut comme eux foncé contre les Jésuites. Inspecteur général de l'Instruction publique, chargé de différentes missions de confiance, décoré de la Légion d'honneur, cet étranger fut enfin délégué par M. Guizot à l'inspection des bibliothèques publiques. C'est cette fonction qui lui permit de déployer une aptitude spéciale qui s'ajoutait à ses qualités de savant et d'écrivain. Il trouva le moyen de détourner des pièces d'archives dont il trafiqua pendant des années. Il gagna ainsi une grosse fortune et malheureusement aussi une condamnation à dix ans de travaux forcés, qu'il esquiva d'ailleurs en passant en Angleterre[1].

Il y a de l'honneur à être haï et insulté par certaines gens ; Libri voulut bien procurer cet honneur aux Jésuites. Il écrivit d'abord contre eux deux articles sous forme de *Lettres* dans la *Revue des Deux Mondes*. (1er Mai et 15 Juin 1843.) Il en ajouta trois autres qui, réunis aux deux premiers, avec divers appendices pour faire nombre, formèrent un juste volume. Il y a un peu de tout dans ces *Lettres* ; l'auteur, en effet, part de cette question : « Y a-t-il encore des Jésuites ? » Et pour prouver qu'il y en a encore, il parle des ennuis que les catholiques, les évêques, les journaux causent à l'Université, des calamités dont les honnêtes libéraux ont à se plaindre, et « voilà bien, dit-il, l'effet du funeste ascendant des Jésuites ». Le volume de Libri est d'ailleurs d'une lecture peu engageante ; il est permis assurément à un mathématicien étranger d'écrire mal en français ; Libri profite largement de la permission. C'est apparemment pour cela que, après les deux premières *Lettres*, la *Revue des Deux Mondes* ne jugea pas à propos de publier les suivantes, malgré toute leur valeur d'actualité.

1. Le rapport du Procureur du Roi estimait à plus de 500.000 francs le profit que Libri aurait retiré de ses rapines. On sait que lord Ashburnam, à qui il avait vendu les pièces les plus précieuses, les restitua à la France, quand il apprit qu'elles avaient été volées.

Le livre de Génin mérite qu'on s'y arrête davantage. Mieux encore que dans les *Lettres* de Libri, on y voit appliquée la méthode adoptée à cette époque par le grand état-major universitaire pour la guerre contre les Jésuites, méthode qui consiste à leur attribuer tout ce qui, dans les institutions ou la vie de l'Église, appelle les moqueries ou les indignations des libres penseurs. Le titre *Les Jésuites et l'Université, par François Génin, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg*, a déjà le mérite d'indiquer avec précision d'où partent les coups et sous quelle inspiration la charge est conduite. Avec quelle courtoisie et quelle modération, on en jugera par les lignes suivantes ; M. Génin cite le début de l'opuscule du Père de Ravignan : « Je dirai ce que nous sommes ; on l'ignore... », et il riposte : « Point du tout ; on sait de reste ce que sont les Jésuites ; on le sait mieux que vous. Vous nous direz ce que vous êtes, vous personnellement; vous êtes un homme convaincu, sincère, un homme de bien ; on l'accorde. Qu'est-ce que cela prouve? Que les Constitutions des Jésuites ne s'opposent pas invinciblement à ce qu'on soit honnête homme? Qu'on peut être honnête homme et Jésuite? Dans une autre bouche que celle de M. de Ravignan cette démonstration pourrait passer pour une bonne épigramme[1]. »

Ce brevet de malhonnêteté décerné aux Jésuites, le professeur n'a pas à se gêner avec eux. Et de fait, il en prend à son aise. Il expose en cinq chapitres, dans une Première Partie, le *tort que les Jésuites font à la religion*. Voici comment il procède. Depuis 1830 les Jésuites « gagnent les classes supérieures », en leur offrant « la religion au rabais ». En guise de preuves, trente pages de discussion sur les Lettres pastorales et mandements de l'évêque de Chartres. Quant aux classes populaires, les Jésuites les gagnent par des miracles et des dévotions. Exemples : le jeune Clifford, élève de Fribourg

1. *Les Jésuites et l'Université*. P. 475. Paris, Paulin, 1844.

guéri par la Sainte Tunique de Notre-Seigneur; la relique du Précieux Sang, honorée à Fécamp depuis le temps des Croisades; la médaille miraculeuse de la sœur Labouré; la *Propagation de la Foi.* L'éminent professeur cite le prospectus de l'œuvre, et ose bien dénoncer cette aumône d'un sou par semaine : « Sachez, dit-il, que pour cette seule œuvre, le mois de mars 1842 a versé dans les caisses de la Société 2.752.215 francs. » La somme est écrite en lettres capitales. Et il poursuit : « Calculez sur cette donnée les revenus secrets de la Compagnie de Jésus et vous serez épouvantés de sa puissance, dans un siècle où tout est possible avec de l'or. » Suit un chapitre intitulé *Les Jésuites tyrans du clergé.* Les frères Allignol, prêtres du diocèse de Viviers, avaient publié quelques années auparavant un livre contre l'organisation de l'Église de France résultant du Concordat, organisation qui met les desservants à la discrétion des évêques, et d'ailleurs peu conforme aux règles canoniques. L'autorité épiscopale avait sévi contre le livre et ses auteurs. Génin raconte leur histoire et s'empare de leurs griefs; c'est toute la preuve qu'il administre de la tyrannie des Jésuites sur les curés de campagne.

La Seconde Partie a pour objet les attaques des Jésuites contre l'Université. On y voit défiler les écrits de l'abbé Garot, de l'évêque de Chartres, de l'évêque de Belley, de l'archevêque de Toulouse, de l'abbé Védrines, de Mgr Affre, du cardinal de Bonald, de Mgr de Prilly, de l'abbé Combalot, le manifeste du comte de Montalembert et même le *Monopole universitaire* du chanoine Desgarets. A chacun de ces « Jésuites » Génin démontre qu'il est plus ou moins calomniateur, et donc malhonnête homme.

Enfin dans une Troisième Partie, on aborde l'enseignement des Jésuites, toujours d'après la même méthode. Génin examine donc « leurs ouvrages ». Le premier qui lui tombe sous la main s'appelle *Instructions chrétiennes*, d'Humbert, livre pieux, un peu ancien, destiné spécialement aux Missions populaires; il n'a pas beaucoup de

peine à y relever des passages dont s'offusque le goût littéraire d'un professeur de Faculté. On lui fit, paraît-il, observer que Humbert n'était pas Jésuite. Peut-être, répond-il, dans une note, mais le livre est édité par la librairie catholique, « à Lyon, dans la province où vous avez votre principal établissement ». Vient ensuite le *Cours de Philosophie* de Mgr Bouvier, évêque du Mans, enrôlé lui aussi sans plus de façon, avec tant d'autres membres de l'épiscopat, dans la Compagnie de Jésus. M. Génin trouve déjà beaucoup à blâmer dans ce *Cours* qui devait être adopté comme manuel par la plupart des séminaires de France. Mais c'est bien autre chose quand il aborde deux publications récentes dont il nous reste à parler.

Un certain Busch, protestant de Strasbourg, venait de faire dans cette ville, où M. Génin enseignait les Belles-Lettres, des révélations sensationnelles. Busch avait feuilleté un *Compendium* de Théologie morale, extrait de saint Liguori par l'abbé Moullet, prêtre du diocèse de Fribourg, ainsi que le traité de Saettler sur les péchés de luxure, revu et réédité par l'abbé Rousselot, du diocèse de Grenoble. Il avait recueilli dans le *Compendium* un certain nombre de cas de conscience, dont la solution scandalisait sa délicatesse, et dans le traité de Saettler des détails qui révoltaient sa pudeur. Il avait publié le tout dans une plaquette à laquelle il donnait le titre alléchant de *Découvertes d'un bibliophile*. C'était bien ce qu'on appelle découvrir l'Amérique ; le livre de l'abbé Moullet comme l'opuscule de l'abbé Rousselot étaient en usage au grand séminaire de Strasbourg et se vendaient couramment chez le libraire[1].

1. Il se fit beaucoup de bruit autour des *Découvertes* de Busch ; elles avaient eu le don d'effaroucher la pudeur de certaines gens, héritiers des Pharisiens de l'Évangile ; on cria au scandale dans la presse et même à la tribune des Chambres. Cet accès de délicatesse passablement hypocrite devait se renouveler plusieurs fois dans la suite. On sait avec quelle vertueuse indignation de farouches anticléricaux ont dénoncé la Théologie morale du P. Gury. Nous nous souvenons d'un avocat plaidant un procès fameux et montrant aux juges un volume de saint Liguori qu'il

Le professeur de la Faculté des Lettres se lança incontinent sur cette piste ; il s'empara des découvertes du bibliophile, reproduisit une à une ses citations, en se voilant la face et vouant à l'exécration des honnêtes gens l'abominable enseignement « des Jésuites ». Ni Rousselot, ni Moullet, ni Saettler, ni même saint Liguori ne furent jamais Jésuites. Mais M. Génin ne s'arrête pas devant cette objection, et il continue de mettre à la charge des Jésuites tous les péchés d'Israël [1].

Cette manière de combattre ses adversaires a quelque chose de déconcertant. On ne peut guère se la permettre qu'à l'égard des Jésuites ; c'est encore un de leurs privilèges ; on en usa très largement à l'époque qui nous occupe. Un peintre célèbre, chef d'école, membre de l'Institut, directeur de l'École des Beaux-Arts, Robert Fleury, exposait au Salon de 1845 *Une Scène de l'Inquisition*. L'accusé est à la torture, un groupe d'hommes d'Église

appelait « ce livre immonde ». En 1843 une Consultation d'avocats provoquée par les directeurs du grand séminaire de Strasbourg déclara que l'opuscule de Busch avait un caractère nettement diffamatoire et que en conséquence le Supérieur et le professeur de morale étaient fondés à le poursuivre devant le tribunal de police correctionnel... (Cf. *Consultation sur les publications de M. Busch, dit le Bibliophile, et du « Courrier du Bas-Rhin » contre l'enseignement des Séminaires.* Strasbourg, Le Roux, 1844. 8° de 58 pp. Bibl. nationale, Ld[4] 4909.)

1. C'est une manière de parler qui répond au point de vue de l'accusateur ; mais parmi ses accusations, il en est dont les Jésuites seraient fiers s'ils les avaient méritées, comme par exemple, d'avoir créé l'œuvre de la *Propagation de la foi*, la dévotion à la médaille miraculeuse, etc.

En même temps que son livre, François Génin publiait sous le titre d'*Actes des Apôtres* une sorte de Revue qui eut trois numéros. (3 petits volumes in-18. Paris, Paulin, 1844, Bibl. Nationale, Ld[4], 4935.) C'est une *farrago* où s'empilent sans ordre notes, anecdotes, articles sur les sujets les plus disparates, mais où perce toujours la préoccupation passée à l'état d'idée fixe dans le cerveau du rédacteur, la chasse au Jésuite qu'il voit partout. Les saluts dans certaines églises de Paris lui paraissent trop mondains ; c'est « l'opéra des Jésuites » ; les évêques dénoncent aux fidèles de mauvais livres ; « censure des Jésuites » ; on signale l'arrivée en Algérie de deux ou trois missionnaires ; « Alger, ancien nid de pirates, devenu un nid de Jésuites », etc., etc. Évidemment cela tourne à la manie. Il est fâcheux que tout cela soit signé d'un professeur du haut enseignement de l'État.

occupe la plus grande partie de la scène. « Au centre se distingue la tête d'un Jésuite qui paraît comme le président et l'instigateur de tout ce qui se passe[1]. » Un autre membre de l'Institut, Charles Lenormant, fit pourtant observer à son confrère, avec une politesse tout académique, que les Jésuites n'avaient rien à voir avec l'Inquisition ; ce qui d'ailleurs n'est pas tout à fait exact, car plusieurs Jésuites, et saint Ignace tout le premier, ont connu les prisons de l'Inquisition espagnole ou portugaise.

Après les cours du Collège de France, le gros roman d'Eugène Sue, le violent réquisitoire du professeur de Strasbourg, nous devons distinguer encore dans l'abondante littérature antijésuitique de l'époque l'*Histoire de la chute des Jésuites*, par le comte Alexis de Saint-Priest. Écrit par un gentilhomme de race, pair de France, diplomate et futur académicien, ce livre est d'un autre ton que ceux dont il a été question jusqu'ici. Manifestement l'auteur se pique de modération et croit être impartial ; en réalité il est dominé par les préjugés courants auxquels il s'efforce d'accommoder l'Histoire. N'osant, faute de preuves, formuler d'accusations précises, il insinue, ce qui est la façon la plus perfide d'accuser, et ses insinuations sont de l'espèce la plus odieuse. Clément XIV mourut empoisonné ; d'après lui le fait est certain ; il ne dira pas que c'est par les Jésuites, mais quiconque lira M. le comte de Saint-Priest n'aura pas le moindre doute à cet égard. Henri IV les combla de bienfaits, c'est qu'il ne voulait pas être assassiné. Pie VI leur fut favorable, c'est qu'il craignait le sort de Clément XIV, son prédécesseur.

Au surplus, le noble Pair a pris soin de faire connaître le but et la portée de son livre ; c'était sa contribution à la défense de l'Université menacée par les Jésuites. Voici en effet le passage final de l'*Introduction*, emprunté au

1. *Le Correspondant*, 5 mai 1845. Tome X, p. 455. Article Charles Lenormant.

discours qu'il avait prononcé à la tribune de la Chambre haute dans la discussion du projet Villemain : « Les Jésuites ne peuvent pas enseigner le dévouement, surtout à des Français. Ce serait pousser trop loin l'abnégation et l'oubli. Ce serait donner un trop violent démenti à leur histoire et à la nôtre. Ils ne peuvent pas enseigner l'amour de la France. C'est pour cela qu'ils y sont impossibles. C'est pour cela que la France n'en veut pas[1]. »

1. Inspiré par la polémique du moment, et donc improvisé, le livre du comte de Saint-Priest sur les Jésuites ne saurait être considéré comme une œuvre de quelque valeur au point de vue de l'Histoire. Sa documentation est plus qu'insuffisante; il ne connaît et ne cite que Bernis; les erreurs matérielles fourmillent. M. Lamache en a relevé un certain nombre : « Le noble écrivain supplée trop souvent par l'assurance de ses dédaigneuses paroles ce qui peut lui manquer d'études et de notions sur les sujets dont il entretient le public... » (*Histoire de la chute des Jésuites au XVIII^e siècle, Réponse à M. le comte A. de Saint-Priest*, pair de France, par Paul Lamache, Docteur en Droit, avocat à la cour royale de Paris. Waille, rue Cassette, 1844. P. 154.)

CHAPITRE X

I. — La presse libérale et universitaire se déchaîne contre les Jésuites. Le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* se distinguent entre tous. Le comte de Chambord au collège d'Oscott. La *Jésuitophobie* gagne le peuple. Manifestations violentes.

II. — Défenseurs et apologistes : Montalembert. Henri et Charles de Riancey. Le « Solitaire ». Les anonymes. Dans les Journaux et Revues. Louis Veuillot et l'*Univers*. Charles Lenormant. Le P. Théodore Ratisbonne. *Des Jésuites*, par un Jésuite. L'Opuscule du P. de Ravignan, *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*. Impression profonde produite par cette publication. Une réticence et une lacune. Encore le *Monopole universitaire*.

III. — Une ère de tribulations. Mgr Affre. Anciens témoignages de sympathie pour la Compagnie de Jésus. Ordonnance de l'archevêque de Paris contre la maison de la rue des Postes. Réponse du P. Général. Bref de Grégoire XVI. Une thèse de Droit Canon sur l'état religieux en France. Bref à l'évêque du Mans à propos de Solesmes.

IV. — Autres sujets d'affliction. Le P. François Moigno. Le P. Charles Deplace. *Le cas Affenaër*. Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

I

Les cours du Collège de France avaient sonné comme un appel aux armes. C'était le rôle de la presse périodique d'en prolonger le retentissement dans le temps et dans l'espace; elle s'en acquitta avec autant d'entrain que d'ensemble. Du commencement de 1843 à la fin de 1845 la rubrique *Jésuites* occupe une place importante dans les colonnes des grands journaux de Paris, le *Constitutionnel*, le *Siècle*, le *National*, le *Journal des Débats*, le *Courrier français*, etc. A vrai dire, le fond de cette littérature n'est pas très abondant; c'est celui du livre de Génin;

c'en est aussi la méthode. En règle générale, très peu de faits précis, des imputations, souvent fantaisistes jusqu'à l'extravagance, contre d'imaginaires Jésuites, mais qui en définitive portent contre le clergé, l'Église et la religion.

Le *Journal des Débats* se distingua dans cette campagne par une acrimonie enveloppée de grâces littéraires pas toujours également heureuses. C'est lui qui lança à l'adresse des Jésuites un de ces mots à effet qui tiennent lieu de raisons aux esprits irréfléchis : « Qu'ai-je à faire de vos vertus, si vous m'apportez la peste[1] ? » Qu'on y regarde de près, ce n'est rien qu'un outrage doublé d'une sottise. Un autre jour l'épigramme est agrémentée d'un mélange plutôt bizarre de réminiscences classiques ; les héros d'Homère y voisinent avec le chevalier d'Assas. C'est à propos de la publication des cours de Quinet et Michelet. La Révolution de Juillet a obligé un roi dévot à fuir hors de France : « La mer a emporté les Grecs, mais le cheval d'Ulysse est resté dans nos murs. Charles X est couché dans les caveaux de Goritz ; mais les Jésuites sont à Paris... D'ailleurs MM. Michelet et Quinet sont assurés de trouver partout la même sympathie, car la cause dont ils sont les champions est celle du pays et du siècle. Le pays et le siècle ne resteront pas sourds à la voix de ces sentinelles avancées qui leur crient : « Auvergne, à moi ce sont les ennemis[2] ! »

1. Voici le passage complet : « Je veux croire à la simplicité primitive et à l'humilité évangélique de ces pauvres moines, comme on les appelle. J'estime dans M. l'abbé de Ravignan la modestie de ses sentiments et la distinction un peu froide de sa parole. J'apprécie l'art infini avec lequel il s'applique à dissimuler l'énergie secrète et implacable de la réaction dont il est un des principaux organes. Mais qu'importe que les moines de la rue des Postes ou de la rue Sala soient des saints, s'ils cachent dans les plis de leur robe d'innocence le fléau qui doit troubler l'État? Qu'ai-je à faire de vos vertus, si... etc. » (*Journal des Débats*, 10 Mars 1845.) L'article avait pour auteur un universitaire, Cuvillier-Fleury, que Louis-Philippe avait choisi pour précepteur du duc d'Aumale. — « Hélas ! disait plus tard le grand évêque de Poitiers, Mgr Pie, il y a chez nous des pestes de plus d'une sorte, et ce ne sont pas des saints, ceux qui les apportent et les propagent. »

2. *Journal des Débats*, 13 sept. 1843. Article signé Louis Alloury.

Une autre fois encore la feuille universitaire par excellence dénonce comme *immorale* un livre de piété intitulé *Marie conversant avec ses enfants*. Ce ne pouvait être que l'œuvre d'un Jésuite. Mais voici qu' « on lui prouve que ce livre est sorti des mains de l'un des plus doctes et des plus vénérables évêques de France, Mgr Devie, évêque de Belley » [1]. Semblables méprises et de plus graves se rencontrent à tout instant dans les colonnes du *Constitutionnel* ou du *National ;* ce serait naïveté de les croire involontaires ; car on admet *a priori* que tout ce qui se fait à l'heure présente dans l'Église est fait par et pour les Jésuites. On a vu plus haut la *Propagation de la Foi* inventée par les Jésuites pour battre monnaie ; d'après le *National*, l'œuvre de la *Sainte-Enfance*, cette création touchante du saint évêque missionnaire, Mgr de Forbin-Janson, n'a ni une autre origine, ni un autre but. Mais il faut citer tout le passage ; on y voit à quel délire d'impiété se laissèrent emporter par leur *Jésuitophobie* les intellectuels de ce temps-là :

« Les Jésuites crient sur les toits qu'ils viennent régénérer la France par la religion, que par eux la religion va refleurir. Ils bâtissent des confréries où ils enrôlent tous les âges, tous les sexes, toutes les professions. Ils en ont pour les gens titrés, pour les étudiants en droit et les étudiants en médecine, ils enrégimentent jusqu'aux laquais et aux servantes. Tout ce monde-là paie, bien entendu, chacun selon ses moyens ; car cela est calculé en conscience. Il y a même une confrérie d'enfants, où l'on donne un sou par semaine pour racheter les petits Chinois que leurs parents donnent à manger aux cochons. Les Jésuites font des reliques, des miracles ; la sainte robe de Jésus-Christ opère tous les jours des prodiges à Argenteuil ; plus loin c'est la médaille frappée en l'honneur de l'Immaculée-Conception, ailleurs c'est sainte Philomène, ailleurs c'est autre chose... Bref, pour relever la religion il n'y a rien

1. *L'Ami de la Religion*, T. CXXI, p. 616.

dont les Jésuites ne soient capables, jusqu'à escalader la nuit les corniches des maisons de Lyon pour y placer des madones de plâtre [1]. Dites un mot, fournissez-leur les fonds, ils sont prêts à entreprendre des missions en Chine, aux Indes, en Angleterre ; mais ne leur parlez pas d'affranchir le clergé rural... [2] »

Le journal qui sous la Restauration s'était fait une spécialité de la guerre aux Jésuites, qui maintenant publiait en feuilleton le roman d'Eugène Sue, le *Constitutionnel*, ne pouvait se laisser dépasser dans ce concours de méchancetés et d'inepties. Grâce au *Juif errant*, c'était à cent mille lecteurs qu'il apportait de terrifiantes informations sur les menées et les progrès des fils de Loyola. Un jour c'est une correspondance d'Amiens sur les Jésuites de Saint-Acheul : « Ils sont une cinquantaine... Que fait là cette sainte et illégale agglomération de gens qui n'ont pas l'honneur d'être citoyens français? Ce que les Jésuites font partout. Ils s'insinuent; ils travaillent à dominer le clergé... Votre journal annonçait dans ces derniers temps que, depuis 1830, les Jésuites avaient acquis pour cinq ou six millions de biens fonds dans le seul département du Rhône ; je n'évaluerai pas leurs possessions dans la Somme ; mais elles sont énormes... Ils acquièrent cette fortune en captant les testaments ; mais que sera-ce donc, lorsque, après avoir renversé l'Université, ils pourront ouvrir des écoles et abêtir la jeunesse de France? » L'article est du 8 octobre 1843; il y en a d'autres le 10 et le 11 dans le même goût.

On n'oublie pas en effet la grosse question du jour; on y revient à temps et à contre-temps ; tout y ramène. Ce

1. Le Père Adrien Nampon s'était en effet employé à faire rétablir les statues de la Sainte Vierge très nombreuses autrefois aux angles des rues de Lyon. C'est ce que le chroniqueur essaie de ridiculiser.

2. *Le National*, 16 Juin 1843. C'est le paragraphe final d'un long article, sous la rubrique *Variétés*, à propos du livre des abbés Allignol sur le prétendu asservissement du clergé vis-à-vis de l'autorité épiscopale. L'article est signé F. G. (évidemment François Génin). On a vu dans son livre que cet asservissement est un des méfaits des Jésuites.

sont les Jésuites qui en veulent au monopole de l'Université. Le clergé ne se soucie pas de la liberté d'enseignement; il a autre chose à faire. « Mais il y a en France une Congrégation qui aspire au partage d'abord, puis ensuite au monopole de l'enseignement. Cette Congrégation pèse sur le clergé séculier et le presse à se faire violent, injurieux, flatteur ou démagogue, à marcher par toutes les voies à la conquête d'une liberté dont il ne fera qu'un médiocre usage. Il paiera les frais de la guerre et la victoire ne sera pas pour lui. La victoire, si jamais le Gouvernement avait la faiblesse de se rendre, serait exploitée par les Jésuites. Depuis longtemps tous leurs efforts sont dirigés de ce côté; ils laissent aux simples prêtres les travaux du sacerdoce; ils se réservent de façonner les générations naissantes à leur joug par l'éducation publique. Le moyen leur paraît plus sûr pour arriver à la domination. » (5 Octobre 1843.)

On est ici sur le vrai terrain de la défense du monopole; le rédacteur universitaire y installe ses batteries et tire sans se lasser et sans souci des redites : « Il est évident pour tout homme de bonne foi que la querelle où s'engagent malheureusement un certain nombre d'évêques est celle des Jésuites contre l'Université. » Si on les voit réclamer la liberté d'enseignement, c'est que « les quarante-sept établissements que les Jésuites ont fondés en France en dépit des lois, sont pourvus de professeurs et prêts à recevoir des élèves... Les pieux curés et les desservants des paroisses ne songent pas le moins du monde à déserter la chaire évangélique pour une chaire de rhétorique ou de grammaire... L'intérêt des Jésuites est ici seul en jeu. » (12 Novembre 1843.) Comme Génin, le *Constitutionnel* s'essaie à plaisanter sur la guérison miraculeuse du jeune Clifford, élève des Jésuites de Fribourg : « Au temps de la querelle des Jansénistes et des disciples de saint Ignace on répondait aux miracles par des miracles... L'Université n'a pas besoin de cette espèce d'argument; elle y renonce d'avance. MM. les proviseurs s'avoueront

vaincus sur ce point, et nul n'ajoutera au prospectus de son collège après ces mots : Tel ou tel médecin est attaché à l'établissement, ceux-ci : En cas de maladie chronique ou incurable on garantit aux parents l'essai d'un miracle par le proviseur qui s'est fait avantageusement connaître en plus d'une occasion. » (30 Juin 1843.) On a vu tout à l'heure la sollicitude du *Constitutionnel* pour le clergé des paroisses; de même la spirituelle tirade qu'on vient de lire est précédée de protestations de respect pour la religion. Ces honnêtes gens n'en veulent qu'aux Jésuites; les Jésuites font tort à la religion et les Jésuites tyrannisent le clergé. Ce sont les chapitres de Génin découpés en articles de journaux.

Mais ce furent les révélations du « bibliophile » strasbourgeois que la presse universitaire exploita contre les Jésuites avec une complaisance sans égale. L'abbé Moullet et l'abbé Rousselot, invariablement appelés le Père Rousselot et le Père Moullet, furent dénoncés à l'indignation et à l'exécration universelle. On parla « de citations impures qui font frémir la morale publique », « des honteux écarts de l'enseignement des séminaires », « de la boue de la casuistique dont les éclaboussures rejaillissent sur le clergé », « de la sale et honteuse morale des traités de théologie », etc. Et le tout était mis au compte des Jésuites. Cette fois encore, ce fut le *Globe* qui, agacé par la délicatesse de ses confrères, se chargea de les rappeler à la véritable pudeur. Dans un long article plein de bon sens et de loyauté, il leur exposa, ce que tous d'ailleurs savaient très bien, que les prêtres ont besoin de connaître les plaies auxquelles ils auront à appliquer le remède dans leur ministère de confesseurs, et donc, que les livres où ils les étudient, écrits en latin, s'adressent non au commun des lecteurs, mais à des spécialistes, que partant, ils ne sont pas plus immoraux que les traités de médecine où sont décrites les maladies honteuses. Par ailleurs, aux Pharisiens qui se scandalisaient des décisions appuyées sur la doctrine du

probabilisme, le *Globe* déclarait très nettement qu'ils n'avaient rien compris aux textes des casuistes, et il les mettait au défi de soutenir l'opinion contraire. C'est ce que les prêtres français, Jésuites ou non, eussent répondu à tous ces vengeurs de la morale publique, au nombre desquels on comptait l'auteur des *Mystères de Paris* et du *Juif errant*[1]. Mais mieux valait sans doute que la leçon fût faite par un journal très indépendant de l'Église et point du tout sympathique aux Jésuites. L'*Ami de la Religion* reproduisait *in extenso* l'article du *Globe* que, en raison de sa provenance, il appelait « un événement »[2].

Nous ne relèverons pas les faits divers dont les grands journaux agrémentaient en ce temps-là leurs charges contre les Jésuites, leurs doctrines et leurs projets. Ce sont d'ordinaire des historiettes inventées de toutes pièces, ou bien, selon la méthode que nous avons déjà vue en pratique, on transforme en Jésuites des personnages absolument étrangers à la Compagnie de Jésus. Voici un spécimen du genre. Le duc d'Angoulême étant mort en 1843, le comte de Chambord devenait le chef de la maison de France; il en donna avis à toutes les cours, par une Note où du même coup il affirmait son droit à la Couronne. A cette occasion un certain nombre de notabilités du parti légitimiste se rendirent à Londres pour saluer « Henri V ». La manifestation de Belgrave-Square mit en grand émoi les sphères politiques; il y eut d'ardentes discussions à la Chambre des Députés et, finalement, vote de blâme contre huit de ses membres qui avaient pris part au pèlerinage. Ils donnèrent leur démission et furent tous réélus. Ces incidents ne pouvaient manquer d'échauffer les esprits; au début de 1844, il n'était bruit dans la presse que du « complot légitimiste ». On trouva le moyen d'y impliquer les Jésuites. Nous avons dit déjà que, pendant toute la

1. On a lu plus haut la déclaration d'Eugène Sue à la dernière page de son roman : « Les œuvres immondes des Jésuites, etc... »

2. *L'Ami de la Religion*. T. CXVII, p. 428.

durée de la Monarchie de Juillet, on s'obstina dans les régions gouvernementales à voir en eux des *carlistes*, et par là même des adversaires. Voici donc la nouvelle que le *Journal des Débats* servait à ses lecteurs en guise d'étrennes au 1er Janvier 1844 :

« On lit dans le *Moniteur parisien :* Plusieurs journaux ont annoncé que le duc de Bordeaux avait visité un collège français près de Birmingham, et que sa présence y avait excité le plus vif enthousiasme. Nous trouvons à ce sujet, dans une correspondance anglaise, des détails très curieux. Et d'abord, l'établissement est le collège d'Ascott (*sic*), tenu par les Jésuites et renfermant, avec beaucoup d'enfants de nobles familles catholiques d'Irlande, quelques fils de famille du continent. Le duc de Bordeaux y a couché une nuit... Le lendemain il a assisté à une séance dramatique où on a joué le deuxième acte d'*Athalie*. Le jeune Arthur de Glamorgan déclama :

> Il faut que sur son trône un roi soit élevé
> Qui se souvienne un jour qu'au rang de ses ancêtres
> Dieu l'a fait remonter par la main de ses prêtres.

« Les Révérends Pères Jésuites, qui étaient fort nombreux, ont agité vivement leurs chapeaux; le dernier vers a été répété avec enthousiasme et les écoliers de la classe de français ont poussé de longs *huzza*. Le prince s'est assis à la table du R. P. Wiseman, Supérieur et Provincial de l'Ordre ; il y avait cinq Jésuites français. Le lendemain le prince est parti, emportant les bénédictions des Révérends Pères. »

La réponse ne se fit pas attendre ; elle vaut d'être citée. Le futur cardinal Wiseman écrit à la fois au *Moniteur Parisien* et au *Journal des Débats*.

« Collège Sainte-Marie, Oscott, 8 janvier 1844.

« Monsieur le Rédacteur,

« J'ai lu avec beaucoup de surprise les détails que vous avez donnés dans votre journal du 1er janvier sur la visite

de Mgr le duc de Bordeaux au collège d'Oscott que j'ai l'honneur de présider, détails que vous signalez justement comme très curieux.

« Mgr le Duc de Bordeaux nous a accordé une visite et nous avons fait tout notre possible pour la lui rendre agréable... Mais à part cela, tout dans votre récit est un rêve, une pure fiction, dont je réclame la pleine rectification.

« 1° Ce collège est dirigé, non par des Jésuites, mais par des prêtres séculiers.

« 2° Je ne suis pas moi-même membre de cette illustre Société et par conséquent je n'en suis pas le Provincial.

« 3° Si, par « fils de famille du continent », on veut désigner des Français, je puis vous assurer qu'il n'y en a pas un seul parmi nos élèves.

« 4° On n'a pas récité un seul vers d'*Athalie*, ni d'aucune autre pièce française...

« 5° Il n'existe dans notre établissement personne qui s'appelle Arthur Glamorgan ; je n'ai jamais connu ce nom ni en Irlande ni en Angleterre.

« 6° Par conséquent ni lui ni personne n'a récité les vers que vous citez d'*Athalie*.

« 7° Et par suite ils n'ont pas été accueillis avec enthousiasme par les Pères Jésuites, avec agitation de chapeaux ou des *huzza*. Tout dans cette scène est imaginaire, l'élève, les vers, les Jésuites et leurs chapeaux. Vous ajoutez que parmi les Pères qui faisaient partie de cette réunion, se trouvaient cinq Pères français. Comme aucun Jésuite ne s'y trouvait, il n'y en avait aucun de Français.

« Si je me crois en droit de réclamer l'insertion de cette lettre pour démentir un récit si singulièrement dépourvu de toute vérité, ce n'est pas pour des motifs personnels, mais parce que l'article tend à créer des préjugés contre la Congrégation respectable dont vous me faites le Provincial.

« Je suis, etc...

N. Wiseman, évêque de Mélipotame.

Inutile de dire que les journaux auxquels cette lettre était adressée se gardèrent de la publier. D'autres suppléèrent à leur silence [1]. Le *Journal des Débats* et le *Moniteur Parisien* comptaient parmi les principaux organes dévoués à la dynastie de Juillet. Il resta établi pour leur public que les Jésuites demeuraient partisans du régime déchu. Cette petite histoire prouve que, dans la guerre aux fils de Loyola, on pratique volontiers la maxime qu'on leur attribue : la fin justifie les moyens.

Quant au résultat de toutes ces excitations il fut ce qu'il devait être. Comme au temps de Montrouge et de M. de Montlosier, l'obsession du Jésuite s'empara d'une multitude de gens, et point seulement, comme nous le verrons plus tard, parmi le populaire ; les personnages du *Juif errant* hantaient les cerveaux ; on les retrouvait partout et ces rencontres provoquaient les incidents les plus bizarres. La *Gazette des Hôpitaux* signalait des cas de *Jésuitophobie* à l'attention des médecins spécialistes. L'un d'eux, ayant recommandé une maison de santé à un malade qui manquait de soins dans sa famille, se vit traiter de *Dr Baleinier* (un des plus vilains types du roman). D'un autre à qui il avait proposé une sœur de Bon-Secours, il reçut la lettre suivante :

« Monsieur, ce n'est pas tout d'être Jésuite ; il faut encore être adroit. La gaucherie avec laquelle vous avez voulu m'entourer de gens de votre espèce m'a vite indiqué à qui j'avais affaire. Gardez vos soins que je refuse. Je déteste les Rodin en robe ou en diplôme. Eugène Sue nous apprend les moyens de les reconnaître et de les démasquer [2]. »

En même temps l'opinion publique exaspérée contre ces fantômes malfaisants, mais insaisissables, commençait à manifester contre les quelques réels Jésuites que l'on pouvait atteindre. Le quartier latin, déjà grisé par les diatribes du Collège de France, entra en fureur à la suite

1. *L'Univers*, 16 Janvier 1873. *L'Ami de la Religion*. T. CXX, p. 118.
2. Cf. *L'Ami de la Religion*, 5 décembre 1844. T. CXXIII.

des discussions passionnées qui eurent lieu aux Chambres et dans les journaux après le pèlerinage des royalistes à Londres. Dans les derniers jours de décembre les murs de la maison de la rue des Postes se couvrirent de placards injurieux et menaçants. On y voyait des Jésuites dans toutes les attitudes de criminels en train de payer leur dette à la justice, ligottés, flagellés, pendus à la potence ou aux réverbères. Les inscriptions commentaient l'image. Les *Lettres annuelles* ont conservé quelques spécimens de cette littérature : « Malheur aux Jésuites ! ! ! — Mort à ceux qui veulent s'élever contre l'Université ! Mort à ceux qui veulent rétablir le paganisme (!?), qui séduisent les âmes faibles, les vieilles bigotes pour parvenir à dominer partout ! Mort enfin à ceux qui traitent Molière d'excommunié ! » Et cette autre qui portait presque sa signature : « Si les Jésuites continuent à faire la mauvaise tête, on les fera danser avec leur boutique. Avant huit jours ils rôtiront. On leur fera gagner le ciel par le martyre. Il faut un exemple qui épouvante cette canaille, et les étudiants se chargent de venger l'Université, puisque le Gouvernement ne veut pas s'en charger. Gare à eux ! »

Citons encore ce fragment d'une lettre reçue alors par le Père Recteur, et qu'il crut devoir conserver entre beaucoup d'autres : « A tous les êtres composant la Compagnie soi-disant de Jésus : Vermine immonde ! Tu as reparu au milieu de cette nation régénérée par 1792. Rentre au plus tôt dans les repaires inconnus, dans les fanges croupissantes d'où tu as osé ressortir. Sinon la vraie France saura bien se résigner, si indigne que soit pour elle cette sale besogne, à t'écraser sous son pied. »

A certains jours où la passion irréligieuse peut donner toute sa mesure, les grossières injures sont remplacées tout naturellement par des balles de revolver. C'est pourquoi, malgré nos répugnances, nous reproduisons ces insanités ; ceci précède cela et l'explique. Et telle est, sous des formes différentes, la conclusion tirée par la

logique populaire de l'enseignement donné par des hommes de lettres dans les journaux, ou même par des professeurs dans les chaires des Facultés.

II

La littérature antijésuitique de la période qui nous occupe fut assurément très abondante. Nous avons cité la note triomphale de l'éditeur du livre de Michelet et Quinet : « Jamais succès pareil... En deux ans, deux cents volumes pour ou contre... » Même en faisant la part de l'hyperbole professionnelle, il reste que, à la suite des professeurs du Collège de France, beaucoup d'écrivains s'étaient occupés des Jésuites, soit pour les attaquer, soit pour les défendre. Parmi les premiers nous avons mentionné ceux qui méritaient de l'être. Les autres n'ont droit qu'au silence et à l'oubli, à quoi ils se sont d'ailleurs voués de leur plein gré. Il est bien remarquable en effet que ces phamphlets sont à peu près invariablement anonymes ; les auteurs se sont rendu compte qu'il n'en rejaillirait sur leur nom aucune gloire. Nous prenons au hasard dans la collection : *Les Jésuites démasqués. — La déconfiture des Jésuites. — Le Jésuitisme vaincu et anéanti. — Conseils de Satan aux Jésuites. — Le confessionnal des Jésuites. — Doctrines morales et politiques des Jésuites. — La Conjuration des Jésuites*, etc... Les titres sont généralement dans ce goût-là. A ajouter : *Histoire dramatique et pittoresque des Jésuites, illustrée*, un certain nombre d'*Épîtres* en vers et enfin les inévitables *Monita secreta*. Si l'on se reporte aux productions similaires de 1824-1826, on voit qu'à vingt ans de distance ce sont les mêmes mensonges que l'on sert au public et aussi les mêmes inventions saugrenues.

Par contre les apologistes ne manquèrent pas à la Compagnie de Jésus, et on conviendra qu'ils font meilleure figure que ses détracteurs, dans la République des

Lettres. D'abord on sait leurs noms ; ils ont droit de trouver place dans cette Histoire. Au premier rang, nous devons citer Montalembert. Dans son *Manifeste* de 1843 sur la liberté d'enseignement, il posait la question des Jésuites avec une netteté et une élévation de langage qui dut paraître singulièrement audacieuse :

« Il faut avoir le courage de le dire sans subterfuge et sans détour : l'éducation ne peut être solidement régénérée et épurée que par les Congrégations religieuses. Il est juste d'assigner entre elles un rang élevé à ces Jésuites qui ont sauvé la foi dans la plupart des pays catholiques au XVI^e^ siècle, et qui depuis ont eu le magnifique privilège d'être dans tous les pays et à toutes les époques le premier objet de la haine de tous les ennemis de l'Église. Il est juste et il est naturel que l'Église elle-même et que tous ses enfants dociles et dévoués, éclairés par cette démonstration si incontestable de leurs immortels mérites, les maintiennent en possession d'une confiance et d'un respect que la rage de leurs antagonistes ne peut qu'accroître. Arrière donc ces catholiques pusillanimes, s'il s'en trouve, qui s'associeraient lâchement, même par leur silence, aux invectives et aux calomnies de nos ennemis contre des accusés qui n'ont pas besoin de se défendre, mais dont la gloire, les vertus et les malheurs font partie de notre apanage. Si la liberté ouvrait à cette illustre Compagnie les portes de la France, comme elle lui a ouvert celles de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Amérique, à l'abri désormais des dangers que lui a fait courir une alliance trop intime avec les monarchies absolues dont elle a été si cruellement la victime, stimulée par la concurrence et pénétrée par l'esprit généreux de notre pays, on ne peut douter qu'elle ne mît bientôt ses méthodes anciennes et éprouvées au niveau de tous les besoins de la science moderne et que, dans les divers degrés de l'enseignement, ses membres n'obtinssent des succès analogues à ces prodiges d'éloquence qui, du haut de la chaire chrétienne, ont été éveiller les jalouses fureurs

des prédicateurs du Collège de France[1]. Aussi la loi qui, sous prétexte de pourvoir à l'instruction secondaire, consacrerait l'exclusion de cet Ordre du sein d'un pays catholique, ne serait qu'une sanction imprimée à la tyrannie de l'incrédulité[2]. »

A côté du chef du parti catholique les deux frères Henri et Charles de Riancey avaient dès lors une part des plus actives dans les luttes pour la liberté religieuse. Déjà avantageusement connus au barreau, l'un et l'autre prirent courageusement devant l'opinion la défense des Jésuites. Dans sa brochure *Du Jésuitisme*, Charles de Riancey dénonça la guerre menée contre l'Église sous le couvert d'un vocable hypocrite : « Est-ce la Compagnie de Jésus qui est en cause ? Non, c'est nous, ou plutôt c'est elle et nous... Henri IV a dit : Depuis ma conversion on m'appelle Jésuite. C'est une vieille injure... Les Jésuites, c'est le Pape, le clergé, les catholiques... Le mouvement religieux, notre foi, voilà le Jésuitisme. » En même temps Henri de Riancey publiait en deux forts volumes une *Histoire critique et législative de l'Instruction publique et de la liberté d'enseignement en France*. (1843.) Tout le passé de la monarchie française, depuis ses origines jusqu'à la Révolution, y affirmait le droit des Congrégations religieuses et spécialement des Jésuites à participer à l'enseignement. L'année suivante le même écrivain démontrait dans une thèse juridique, *La Loi et les Jésuites*, que dans l'état actuel de la législation ce droit ne pouvait leur être contesté.

Citons encore *Des Jésuites, par un Solitaire*. Ce « Solitaire » dont le nom, comme il le dit lui-même, n'était un

1. L'apostolat du R. de Ravignan obtenait en 1843 ses plus brillants résultats. L'affluence des hommes les plus distingués et surtout des étudiants au pied de la chaire de Notre-Dame n'était pas pour plaire à certains professeurs. Montalembert attribuait les diatribes de Quinet et de Michelet à un dépit, peut-être inconscient. Il n'était pas le seul à penser ainsi.

2. *Du Devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement*. Novembre 1843.

secret pour personne, s'appelait l'abbé Hippolyte Barbier. Publiciste fécond et hardi, poussant l'indépendance jusqu'à vivre en marge des règles de la cléricature, il rédigeait une sorte de périodique intitulé *Biographie du Clergé contemporain*, où l'on voit défiler l'une après l'autre toutes les notabilités du monde ecclésiastique. La verve du *Solitaire* n'est pas précisément satirique, mais on ne peut nier qu'elle soit frondeuse. Il prit nettement parti pour les abbés Allignol, dans leur campagne contre l'autocratie attribuée aux évêques sur les desservants par le régime concordataire. Ces antécédents ajoutaient une saveur particulière à l'apologie qu'il allait faire des Jésuites. On se souvient qu'un des griefs imaginés contre eux par Michelet et exploité par tous leurs accusateurs c'était la tyrannie qu'ils exerçaient sur le clergé qu'ils avaient trouvé le moyen d'asservir. Le « Solitaire », qui volontiers se plaindrait de la prépotence de l'épiscopat, déclare au contraire que sa sympathie va aux Jésuites : « Oui, certes j'ai hardiment, de mon plein gré, cordialement professé pour les enfants de saint Ignace une vive et discrète admiration. » C'est par là que débute son livre dont le sous-titre précise l'objet : *Réponse à MM. Michelet et Quinet*. Réponse souvent pleine de malicieuse bonhomie.

Nous pourrions allonger la liste de ces Réponses ; il y en a de toute provenance, même de l'Université, tel par exemple, un modeste volume, fort bien fait d'ailleurs, avec ce titre sans prétention : *Quelques mots sur les Jésuites, adressés à MM. Michelet et Quinet, par M. J. A., membre de l'Université*. On peut regretter que l'auteur ne se fasse pas connaître, mais il avait trop de raisons de garder l'anonyme pour qu'on lui en sache mauvais gré. Ce n'est pas d'ailleurs un partisan des Jésuites égaré dans le camp de leurs adversaires ; c'est un bon chrétien et un honnête homme qui voit où tendent des attaques sans franchise : « Je ne suis qu'un simple fidèle, déclare-t-il, effrayé de voir la religion tout entière attaquée sous le

prétexte de son alliance avec un Ordre dont le nom seul est devenu, depuis un siècle, grâce aux calomnies des philosophes, un véritable épouvantail. » Et dans sa conclusion, interpellant ses collègues : « C'est aux croyances que vous en voulez, leur dit-il; soyez francs, afin qu'on n'ait pas à vous retourner le reproche de dissimulation que gratuitement vous adressez aux autres. »

C'est également pour démasquer l'hypocrisie que M. de Mouzens écrivait *La Croisade de MM. Michelet et Quinet contre les Jésuites expliquée à ceux qui veulent voir clair.* Ainsi encore l'ouvrage qui a pour titre : *L'Église, son autorité, ses Institutions et l'Ordre des Jésuites défendus contre les attaques et les calomnies de leurs ennemis : Instruction pastorale de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, suivie de documents recueillis et annotés par un homme d'État.* « Au XVIII[e] siècle, lisons-nous dans l'*Avant-Propos*, quand les philosophes et les hérétiques se sont coalisés pour renverser l'autorité et les institutions de l'Église, par quelle manœuvre ont-ils essayé de masquer le but sérieux de leurs attaques, par quel mot d'ordre ont-ils rallié les ennemis du catholicisme et soulevé les passions populaires ? Par la guerre aux Jésuites. Toutes les correspondances et tous les documents contemporains démontrent la vérité de ce fait. » On n'a pas procédé autrement sous la Restauration. « Cette manœuvre hypocrite obtiendra-t-elle le même succès en 1843 qu'en 1762 et en 1828 ?... J'examinai, poursuit « l'homme d'État », le libelle de Michelet et le phamplet condamné par Beaumont en 1763, et je vis que le premier comme le second était réfuté page par page... Preuve que c'est bien toujours le même plan. Guerre à l'Église à travers les Jésuites. » Il n'est pas inutile de dire que, devant les récriminations provoquées par son livre, l'auteur, M. de Saint-Chéron s'empressa de se faire connaître, ce qui lui valut de sérieux désagréments.

Dans la presse périodique les Jésuites furent constamment défendus par l'*Ami de la Religion*, par le

Correspondant à plusieurs reprises, assez mollement ou même pas du tout par les journaux royalistes, la *Gazette de France*, *la Quotidienne*, *la France*, *l'Écho Français ;* on craignait de compromettre la cause de la légitimité en prenant parti pour une Société si impopulaire. Quelques rares journaux de province, à Lyon le *Réparateur,* à Nantes une feuille, malheureusement trop aventureuse dirigée par le marquis de Régnon, *La Liberté comme en Belgique*, quelques autres encore montrèrent plus de vaillance. Mais de tous les organes de publicité celui qui donna à la famille de saint Ignace l'appui le plus courageux et le plus fidèle, ce fut assurément l'*Univers.* Louis Veuillot, qui venait d'en prendre la direction, était un sincère ami des Jésuites; ils avaient été pour quelque chose dans sa conversion ; c'est au Gesù, à Rome, et aux pieds du Père Rozaven qu'il avait fait la confession générale qui fut pour lui le point de départ d'une vie nouvelle. C'est sous la direction d'un autre Jésuite que peu après il avait fait la retraite où il décida de rester dans le monde. C'est au vénérable Père Varin qu'il avait ensuite confié le soin de sa conscience; le Père Boulanger, alors Provincial de Paris, et le Père Rubillon, son successeur, étaient aussi de ceux dont il prenait le plus volontiers conseil ; il entretenait avec le Père de Ravignan des rapports suivis et très affectueux ; ce fut au conférencier de Notre-Dame que Louis Veuillot demanda de bénir son mariage, en la fête de saint Ignace, et au moment où la tempête soulevée contre la Compagnie de Jésus arrivait à son point critique [1]. (31 Juillet 1845.)

1. Lors du centenaire de la naissance de Louis Veuillot, les *Études* ont publié la correspondance échangée entre le Père de Ravignan et le grand écrivain lors de son mariage. (1913, T. CXXXVII, p. 232.)

Dans les *Libres Penseurs*, Veuillot raconte une visite qu'il fit au Père à cette occasion : « Quelques jours avant qu'on fermât la maison des Jésuites à Paris..., j'eus besoin de parler au P. de Ravignan. Il ne manquait certes pas d'affaires ; mais je voulais l'entretenir des miennes. Il était tard ; je le surpris dans sa cellule qu'il allait bientôt quitter, le balai à la main. Le temps lui avait manqué dans la journée pour *faire*

Louis Veuillot se posa dès l'abord en champion de ces Jésuites contre lesquels il voyait se coaliser les puissances de la politique, les rancœurs des hommes de lettres et les fureurs aveugles de la multitude. Rien n'allait mieux à son tempérament de lutteur, comme à son ardeur et à sa générosité de néophyte. Que l'accusation se produisît à la tribune parlementaire, ou dans les colonnes du *Constitutionnel*, du *Journal des Débats* et autres oracles, le redoutable polémiste se chargeait de répondre, avec ces traits cinglants qui firent si souvent à l'amour-propre des accusateurs de cuisantes blessures. Nous aurons au cours de ce récit à mentionner quelques-unes de ces exécutions. Celle d'Eugène Sue et du *Juif errant* aurait ici sa place, et ce serait un soulagement que de citer quelques-unes de ces pages vengeresses, dont on peut bien dire que l'homme et l'œuvre en sortirent marqués au fer rouge. Mais ce serait par trop ralentir la marche de notre Histoire; nous nous contentons d'y renvoyer le lecteur[1].

Au milieu du concert de calomnies et de malédictions contre les Jésuites dont le signal était parti du Collège de France, il y eut donc aussi des voix nombreuses pour protester en faveur de la justice et de la vérité. Les Jésuites français ont recueilli avec reconnaissance dans leurs *Annales* quelques-uns de ces témoignages. C'est ainsi que nous y trouvons consigné le souvenir de deux leçons faites en pleine Sorbonne sur l'*Histoire de la Compagnie* par l'illustre archéologue Charles Lenormant. Ce n'était point un panégyrique; on y relevait même, en termes adoucis, ce que le Père de Ravignan ne craignait pas d'appeler la « maladresse » des membres de l'Ordre[2]. Mais

sa chambre. Ce balai ne m'a pas moins touché que le plus beau de ses sermons. Je sentis parfaitement dans ce moment-là que M. Thiers aurait beau faire...; cela n'empêcherait pas les Jésuites de durer plus longtemps que lui...» (P. 457 de la première édition.)

1. *Mélanges*. Première Série, II, pp. 396 et suiv.

2. « A mes yeux elle (la Compagnie de Jésus) n'a montré souvent ni prudence ni habileté. Elle a trop cru au bien, elle a trop, si je puis

du moins les avertissements et les reproches y étaient inspirés par une véritable sympathie.

En même temps deux prêtres des plus distingués du clergé de Paris osaient bien protester du haut de la chaire contre la diffamation systématique dont la famille de saint Ignace était victime. L'un d'eux, l'abbé Deguerry, le futur martyr de la Commune, prêchait à Saint-Étienne-du-Mont. C'est là, en plein quartier latin, qu'il osa faire entendre l'éloge de ceux que des professeurs de l'État vouaient à l'exécration de la jeunesse. L'autre était l'abbé Théodore Ratisbonne, le converti du judaïsme, le fondateur des deux Sociétés religieuses de Notre-Dame de Sion. Il ne craignit pas, du haut de la chaire de Notre-Dame, en présence de l'archevêque, de saluer « cette Société célèbre — ce sont ses propres paroles — Société chère à tous les chrétiens par les services immenses qu'elle a rendus à la cause de Jésus-Christ, cette Société... si lâchement calomniée, cette Société que sa vocation place aux avant-postes de l'Église, qui lui a toujours fait un rempart du dévouement et de la vie de ses enfants et qu'on n'attaque jamais, sans que le catholicisme lui-même soit en péril ».

Le Provincial des Jésuites ayant écrit à l'abbé Ratisbonne pour lui dire ses remerciements et ceux de la Compagnie, celui-ci répondit par une lettre qui est trop à son honneur et qui précise trop bien la situation respective du clergé et des Jésuites pour que nous n'en citions pas au moins un fragment : « Mon Révérend Père... J'ai fait un acte des plus simples. L'occasion s'en présentait, et j'aurais été coupable, à mes yeux du moins, si je ne l'avais pas saisie. Les ennemis de Notre-Seigneur et de son sacerdoce doivent nous trouver plus francs qu'ils ne le sont eux-mêmes. S'ils ont l'hypocrisie de déguiser leurs sentiments

m'exprimer ainsi, pratiqué la vertu de l'espérance, surtout à l'égard du pouvoir temporel. Née à l'époque de la formation des grandes monarchies, elle est restée fidèle aux moyens et aux ressorts de la souveraineté. Avec Louis XIV comme avec l'empereur de Chine, elle a trop compté sur la faveur du maître et pas assez sur la sympathie des sujets. Peut-être est-elle en train d'en apprendre beaucoup sur ce chapitre. »

par lesquels ils nous veulent tous proscrire, il convient que nous avouions les nôtres, par lesquels nous sommes fortement liés en la même cause et ne faisons qu'un seul et même corps. Ils seraient bien aises de nous diviser. Ils y sont parvenus une fois; l'Histoire en raconte les tristes conséquences... Indigne soldat de Jésus-Christ, je me suis promis avec l'aide de sa grâce de prendre ma part des attaques et des calomnies auxquelles sont en butte les plus dévoués des membres de la milice sainte. Si Dieu ne m'a pas accordé l'honneur d'avoir rang parmi eux, il ne me refusera pas, je l'espère, celui d'être à leurs côtés, lorsqu'ils seront attaqués et outragés. »

A côté des hommes de cœur qui vengèrent l'honneur des Jésuites contre Michelet, Quinet et leur suite, on n'est pas peu surpris de rencontrer le transfuge de 1824, l'auteur des invraisemblables libelles, où étaient dévoilés par « un témoin oculaire », un ancien novice, les affreux mystères de Montrouge. Déjà en 1831 le malheureux avait esquissé un mouvement de retour à l'honnêteté, mais le courage lui avait manqué pour briser ses liens. Vaincu enfin par le remords, au moment où la Compagnie de Jésus était sur le point de succomber sous le poids des calomnies et des haines, il fit rétractation publique et complète des mensonges que lui-même avait accumulés contre elle. Alors que la clameur soulevée par la presse libérale demandait l'expulsion des Jésuites, on vit paraître un *Mémoire à consulter pour le rétablissement légal des Jésuites, par M. Martial Marcet de la Roche-Arnauld.* Le livre s'ouvrait sur un *Avertissement*, où le signataire disait entre autres choses : « ... Je déclare que je désavoue entièrement et de bonne foi tous les écrits que j'ai publiés contre les Jésuites, non point comme n'étant point de moi, mais comme les fruits honteux d'une vengeance pleine d'imposture... Je déclare que ce fut l'esprit de parti qui me dicta ces extravagantes horreurs que j'ai débitées au public... Je déclare le plus hautement possible que c'est avec aussi peu d'honnêteté que de vérité que, à

peine sorti de l'Ordre des Jésuites où tous les soins de l'amitié m'avaient été prodigués, je les ai accablés d'injures, de gaieté de cœur..., par des personnalités tellement indignes qu'en y pensant je ne comprends pas seulement comment un peuple honnête a pu les tolérer et comment un Gouvernement sage et fort ne les a pas sévèrement punies. » Usant du droit de Pétition, reconnu par la Charte à tous les citoyens, et dont il avait fait usage dix-sept ans auparavant pour provoquer la dissolution des Jésuites, il sollicitait maintenant des Chambres le rétablissement légal de l'Ordre, comme une mesure de justice et de sage politique[1].

Cependant les Jésuites français ne se manquaient pas à eux-mêmes dans le furieux assaut qui leur était livré et où il y allait de leur existence. De toutes les réponses au manifeste parti du Collège de France, la plus complète et la plus péremptoire fut incontestablement celle du Père Cahour. A *Des Jésuites, par MM. Michelet et Quinet*, il opposa *Des Jésuites, par un Jésuite ;* c'est d'un bout à l'autre la riposte de l'homme qui possède son sujet à une élucubration dont la fantaisie et la passion font tous les frais.

Mais il y avait mieux à faire qu'à réfuter des accusations cent fois mises à néant et toujours renaissantes. Comme rien ne vaut pour la défense de la foi contre l'erreur l'exposé lumineux et sincère des dogmes, de même la meilleure apologie d'un Ordre aussi calomnié et aussi méconnu que celui d'Ignace de Loyola devait être cherchée dans son Histoire et dans ses Constitutions. Une lettre écrite de Rome en cette année calamiteuse recommandait la méthode aux Jésuites français : « Nous ne devons pas être surpris que les ennemis de l'Église nous fassent la guerre. Malheur à nous s'il en était autrement... Il serait à souhaiter cependant que les personnes de bonne foi qui ont des préjugés contre nous, parce qu'elles n'ont jamais rien lu ou entendu

1. Cf. Tome premier, p. 544.

sur la Compagnie que les diatribes calomnieuses, eussent le moyen de dissiper leur ignorance. Pour cela, il serait bon que l'on trouvât facilement chez les libraires quelques-uns des ouvrages publiés pour notre défense..., *mais surtout les Vies de nos saints et l'Histoire de nos Missions.*[1] »

Il est certain que, pour tout esprit loyal, ce plaidoyer par les faits suffira toujours à faire justice d'accusations lancées sans preuve et répétées sans discernement. Le cardinal de Bonald n'en invoquait pas d'autre pour répondre au réquisitoire de Michelet et Quinet. Au moment où leur livre venait de paraître, il écrivait au Recteur de l'Académie de Lyon une lettre qui souleva grande rumeur dans la presse universitaire : « Nous ne sommes pas, disait-il, sous le joug des Jésuites, comme on s'est plu à le répéter... Mais nous ne prétendons pas méconnaître les services de cette illustre Compagnie ; ils sont écrits dans l'un et l'autre hémisphère en caractères trop éclatants. Les traces du sang de ses apôtres au Japon, en Chine, en Amérique sont en sa faveur un panégyrique que ne pourront affaiblir des déclamations passionnées peu dignes du talent et de la gravité des fonctions de ceux qui les ont fait entendre récemment... Pour moi je vénère une Société qui se fait égorger pour Jésus-Christ. Que ses détracteurs imitent l'héroïsme de leur abnégation ! » (11 Octobre 1843.)

Ce fut en effet, il n'y a aucune honte à l'avouer, le souci de leur défense qui inspira aux Supérieurs de la Compagnie de Jésus la pensée de donner au public français une *Histoire* de leur Ordre. Le moment n'était pas venu où un Jésuite pourrait lui-même entreprendre ce travail ; c'est pourquoi il fut confié à un homme du dehors, qui d'ailleurs n'avait aucune obligation envers la Société et entendait bien garder vis-à-vis d'elle sa pleine indépendance. Les volumes de Crétineau-Joly, paraissant coup sur coup au fort de la tempête déchaînée contre les Jésuites, furent

1. Au P. Jordan, Supérieur de la résidence de Grenoble, 16 juil. 1843.

pour leur cause devant l'opinion un secours puissant; assurément ils ne désarmèrent pas des hostilités qui, sous le nom des Jésuites, visaient bien autre chose qu'un modeste bataillon de religieux; mais la vraie famille de saint Ignace leur dut de voir tomber beaucoup de préventions, remplacées souvent par de réelles et chaudes sympathies.

L'opuscule du Père de Ravignan, *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*, qui parut quelques mois plus tôt, eut à cet égard une portée plus considérable encore; du moins il eut un retentissement beaucoup plus vaste et atteignit un public bien autrement nombreux. Ce fut, pour employer une formule quelque peu banale, plus qu'un livre, ce fut un acte. Par la voix d'un des siens, en possession d'une très grande notoriété, environné de l'estime universelle, imposant par son caractère le respect aux ennemis les plus déclarés, la Compagnie de Jésus osait enfin s'affirmer elle-même; elle se présentait à visage découvert à la société contemporaine, protestant contre des accusations et des injures systématiques et réclamant sa part de justice et de liberté. Une lettre du Père Général au Provincial de Lyon qui se trouvait à Paris, au début de 1844, montre que depuis quelque temps une déclaration de ce genre était souhaitée et attendue : « J'ai déjà marqué au Père Boulanger que je désirais beaucoup que la Compagnie pût bientôt sortir en France de cette espèce d'incognito qui entoure nos ministères et arrête les vocations, que pour cela il fallait saisir le premier moment favorable, que, étant sur les lieux, il pourrait s'entendre avec vous, si les circonstances le permettaient pour lancer dans le public l'ouvrage du Père de Ravignan... » (27 Janvier 1844.)

A cette date l'« ouvrage » avait vu le jour. Il était prêt depuis plusieurs semaines; avec sa modestie ordinaire, le Père de Ravignan en avait informé le Père Général : « Depuis deux mois entiers je suis occupé à composer un écrit sur la Compagnie. Il est enfin achevé; je ne sais ce qu'il vaut; j'ai été heureux d'obéir, mais je ne mérite pas

d'être béni de Dieu. Cet écrit paraîtra-t-il? Je l'ignore. Les Supérieurs jugeront...» (30 Novembre 1843.) De fait ils avaient beaucoup hésité à permettre cette publication qui leur paraissait d'une hardiesse quelque peu téméraire. Enfin le 23 Janvier, le Provincial de Paris écrivait au Père Roothaan : « Nous l'avons lancée aujourd'hui, après les plus longues et les plus mûres délibérations, et l'avis positif de quelques hommes graves, sérieux et haut placés dans le monde politique. Nous avons cru qu'il ne fallait plus différer d'un seul jour. Mgr l'archevêque de Paris, à qui le Père de Ravignan est allé l'offrir dès le grand matin, a beaucoup approuvé le parti que nous avons pris de nous montrer ce que nous sommes et de combattre à front découvert... Quel sera l'effet de cette brochure qui malgré sa modération aura, je le pense, un grand retentissement? Nous ne pouvons encore le savoir, mais j'espère qu'il sera plus favorable que nuisible à la Compagnie et à la religion. »

L'espérance du respectable Supérieur était beaucoup trop timide ; on ne tarda pas à en avoir la preuve. Le Père Maillard, plus optimiste, écrivait : « La publication vient d'éclater à Paris comme une bombe... Le succès passe toute espérance. » (28 Janvier 1843.) Et le Père Boulanger lui-même le constatait au bout de quelques jours : « La brochure a été accueillie avec enthousiasme. Le Père Lacordaire l'a annoncée au *Cercle Catholique*, en présence de l'archevêque de Paris, comme un événement heureux et important. » (8 Février 1844.) « Si nous étions en Angleterre, s'était écrié l'éloquent dominicain, je proposerais trois salves en l'honneur du Père de Ravignan. » A quoi l'assemblée répondit en effet par un triple ban. Le Père Lacordaire n'admettait pas que l'existence des Ordres religieux dépendît du bon plaisir des gouvernements. C'est à l'opinion publique qu'il avait naguère dédié son manifeste pour *le rétablissement des Frères Prêcheurs*. Il ne pouvait qu'applaudir en voyant le Père de Ravignan, ou plutôt les Jésuites français, faire le même geste de

liberté. La famille dominicaine voulut consigner le souvenir de cette manifestation dans une adresse qui fut remise au Père de Ravignan quelques jours plus tard par une députation de quinze jeunes hommes, membres du Tiers Ordre de saint Dominique [1].

Étant donné tout le bruit qui se faisait depuis un an autour des Jésuites, ces êtres fantastiques tellement puissants que tout le clergé et toute l'Église de France étaient entre leurs mains, tellement dangereux et malfaisants qu'il fallait à tout prix s'en débarrasser, l'opuscule du conférencier de Notre-Dame prenait bien en effet les proportions d'un événement. Voici comment il s'exprimait dans son Avant-Propos :

1. Ce document doit trouver place dans notre Histoire. On y voit, en effet, un témoignage du fraternel accord qui existait entre les deux orateurs de Notre-Dame et même entre les auditoires, quelque peu différents sans doute, qui se pressaient au pied de leur chaire. L'Adresse fut présentée le 1er février 1844; le Père Lacordaire venait de donner les Conférences de l'Avent; le Père de Ravignan allait donner celles du Carême :

« Très Révérend Père, la Fraternité du Tiers Ordre de saint Dominique a été profondément émue d'un acte que naguère une voix aimée appelait un grand événement pour l'Église de France. Nous n'osons point vous féliciter, Très Révérend Père, nous vous apportons humblement l'expression de notre reconnaissance et de notre amour; et nous avons attendu, pour vous offrir ce témoignage, un jour qui, s'il n'est pas une fête pour vous (saint Ignace martyr), rappelle au moins celle du saint fondateur de votre illustre Compagnie. Il nous est doux d'avoir une occasion de vous apporter l'hommage de notre piété filiale, à vous qui tant de fois avez édifié nos âmes, et de vous dire combien nous sommes heureux de voir se manifester publiquement cette étroite et féconde union des cœurs catholiques, des différents fils d'un même Père, des serviteurs d'un même Dieu. Tout émus encore, et sous l'impression puissante d'une parole sœur et amie de la vôtre, tout tristes encore des adieux de celui que nous aimons comme un Père, c'est pour nous une consolation de nous rapprocher de vous, qui partagez avec lui les travaux de l'apostolat et qui ne laisserez pas longtemps silencieuse la chaire de Notre-Dame. Depuis que vous en êtes descendu, une persécution s'est élevée, dont nous avons souffert pour vous et avec vous, car notre cause est commune. Mais, grâce à Dieu, cette persécution n'a été qu'un nouveau triomphe pour l'Église, pour la Compagnie de Jésus et pour vous, Très Révérend Père, qui les avez si noblement défendues. »

« La prudence a ses lois, elle a ses bornes.

« Dans la vie des hommes, il est des circonstances où les explications les plus précises deviennent une haute obligation qu'il faut remplir.

« Je l'avouerai, depuis surtout que le pouvoir du faux semble reprendre parmi nous un empire qui paraissait aboli, depuis que des haines vieillies et des fictions surannées viennent de nouveau corrompre la sincérité du langage et dénaturer les droits de la justice, j'éprouve le besoin de le déclarer : Je suis Jésuite, c'est-à-dire religieux de la Compagnie de Jésus.

« Cette déclaration, je la dois à moi-même ; je la dois à mon ministère, à mes frères dans le sacerdoce, à tous les fidèles qui m'honorent de leur confiance ; je la dois à l'Église, à Dieu.

« Je n'apprends rien au plus grand nombre, mais je satisfais au besoin de ma conscience, au besoin de ma position et de ma liberté.

« Il y a d'ailleurs en ce moment trop d'ignominie et trop d'outrages à recueillir sous ce nom, pour que je ne réclame point publiquement ma part d'un pareil héritage.

« Ce nom est mon nom ; je le dis avec simplicité ; les souvenirs de l'Évangile pourront faire comprendre à plusieurs que je le dise avec joie. »

Il ne fallait rien moins que la grande situation personnelle du Père de Ravignan pour se permettre cette franche et fière déclaration qui était alors une nouveauté inouïe. Génin le constatait sur un ton qu'il voulait faire ironique : « Ce qu'on ne pourra jamais ôter à M. de Ravignan, c'est la gloire d'avoir le premier en France, depuis 1764, rétabli au frontispice d'un livre cette formule *par le Révérend Père Un Tel, de la Compagnie de Jésus*, avec le monogramme de la Société[1]. » Depuis trente ans que l'Ordre de saint Ignace avait repris pied en France, ses membres s'étaient condamnés à laisser dans la pénombre leur qua-

1. *Les Jésuites et l'Université*, p. 483.

lité de religieux et de Jésuites. Ce sacrifice ne leur serait plus imposé désormais : « Voilà, écrivait le Père Général, notre nom reconquis en France. »

Le Père de Ravignan poursuivait : « Jésuite, je ne l'ai pas toujours été... Avant de me faire prêtre et Jésuite, j'étais homme de mon temps; je le suis encore. Français, je n'ai pas cessé de l'être.

« En me faisant religieux, je n'ai entendu ni abdiquer ma patrie, ni violer ses lois, ni renoncer à mes droits ou à mes devoirs de citoyen... »

Il avoue que lui aussi il a eu « des préventions contre les Jésuites » ; mais, il n'hésite pas à l'affirmer, ce sont « les choses qu'on méconnaît, qu'on défigure et qu'on attaque le plus dans les Jésuites », qui l'ont déterminé à « se faire l'un d'eux ». Les accusations contre l'Ordre auquel il appartient « ne s'arrêtent pas devant les plus énormes folies », et il y a encore « quelque chose de plus inconcevable » que ces accusations mêmes, « c'est la crédulité qui les accepte ». « Mais, poursuit-il, si le soleil luit pour tout le monde, est-ce donc que la justice et le bon sens s'éteignent quand il s'agit de nous ? Oui, réellement dans un grand nombre d'esprits, et il y a longtemps que cela dure ». C'est pourquoi le Père de Ravignan entreprend de faire entendre sur sa famille religieuse « la voix de la libre vérité ». « Je viens dans cet écrit en appeler aux hommes réfléchis et leur proposer de résoudre enfin sérieusement les questions qui s'agitent toutes les fois que notre nom est prononcé... Je dirai donc ce que nous sommes : on l'ignore ; je l'expliquerai avec précision.

« Quatre choses nous feront bien connaître :

« L'esprit que nous puisons dans le livre des *Exercices spirituels* de saint Ignace ;

« L'obéissance que ses Constitutions nous imposent;

« L'apostolat que la Compagnie exerce dans les Missions ;

« Les doctrines qu'elle embrasse. »

Tel est l'objet des quatre chapitres dont se compose

l'opuscule. Comme le fait justement remarquer le biographe du Père de Ravignan, ce qu'il faut chercher dans ces cent cinquante pages, « ce n'est pas une apologie proprement dite, c'est-à-dire une réponse détaillée aux accusations mille fois renouvelées contre la Société de Jésus... Remontant à la source même des calomnies et des haines, le Père de Ravignan, au lieu de réfuter les objections une à une, les renversa toutes d'un coup en substituant à la controverse un simple exposé de la question et disant : Voilà ce que nous sommes.[1] »

Sa tâche achevée, il fait un retour sur lui-même : « Ou je me trompe, ou après cet exposé le lecteur de bonne foi concevra comment un magistrat, un Français, un homme du dix-neuvième siècle a pu librement, consciencieusement, se faire Jésuite, sans abdiquer pour cela sa raison, sans renoncer à son temps et à son pays. »

Cet « exposé », pour nous servir de l'expression même du Père de Ravignan, a moins le ton d'un plaidoyer que d'un rapport juridique; la précision, l'ordre et la clarté en sont les seuls ornements. Mais, arrivé à sa conclusion, l'ancien magistrat puise dans sa conviction des accents de véritable éloquence; un grand souffle oratoire passe dans ces dernières pages où il demande justice pour sa famille religieuse :

« Que si, dit-il en terminant, je devais succomber dans la lutte, avant de secouer sur le sol qui m'a vu naître la poussière de mes pas, j'irais m'asseoir une dernière fois au pied de la chaire de Notre-Dame. Et là, portant en moi-même l'impérissable témoignage de l'équité méconnue, je plaindrais ma patrie, je dirais avec tristesse :

« Il y eut un jour où la vérité lui fut dite ; une voix la proclama, et justice ne fut pas faite ; le cœur manqua pour la faire. Nous laissons derrière nous la Charte violée, la liberté de conscience opprimée, la justice outragée, une

1. *Vie du R. P. Xavier de Ravignan*, par le P. de Ponlevoy. 10e édition. Tome I, p. 285.

grande iniquité de plus. Ils ne s'en trouveront pas mieux. Mais il y aura un jour meilleur ; et, j'en lis dans mon âme l'infaillible assurance, ce jour ne se fera pas longtemps attendre. L'Histoire ne taira pas la démarche que je viens de faire. Elle laissera tomber sur un siècle injuste tout le poids de ses inexorables arrêts. Seigneur, vous ne permettrez pas toujours que l'iniquité triomphe sans retour ici-bas, et vous ordonnerez à la justice du temps de précéder la justice de l'éternité. »

Le petit livre du Père de Ravignan mit dans un sérieux embarras les ennemis des Jésuites ; l'œuvre et l'homme défiaient également leurs critiques accoutumées ; lui était trop au-dessus de l'injure, ses explications trop sincères, trop loyales, trop évidemment l'expression de la simple et indiscutable vérité. N'osant nier ni contester, la presse hostile fit silence. Tout au plus à l'opuscule gênant répondit-on dans le camp universitaire par des épigrammes. Un homme d'esprit lança dans la circulation un mot qui fit fortune : « M. de Ravignan a la naïveté de se croire Jésuite [1]. » On ne lui opposa guère d'autre réfutation. Ce n'était pas de quoi arrêter le succès du petit livre ; il fut bientôt dans toutes les mains ; en dépit d'une spéculation fâcheuse du libraire [2], la première édition tirée à plusieurs mille fut enlevée en quelques jours ; dès le mois de mai 25.000 exemplaires s'étaient écoulés, sans

1. On l'attribue à Royer-Collard. Mais cette plaisanterie d'un goût douteux ne paraît guère conciliable avec la lettre parfaitement authentique que le grave Royer-Collard écrivait au P. de Ravignan pour le féliciter de son « éloquent plaidoyer ». (*Vie*, etc. Tome I, p. 294.)

2. « Le livre de M. de Ravignan est admirable et admiré, mais le libraire le tue. On le vend trop cher. Pour l'amour de Dieu, mon Père, faites baisser ce prix exhorbitant (*sic*). Il en fallait 100.000 exemplaires à 50 centimes et plus bas. Nous en voulions prendre 500 avec remise d'éditeur... Je vous en prie, mon Père, que le bénéfice de M. P... ne ruine pas la cause du bon Dieu. » (Lettre de Louis Veuillot au P. Guidée, alors Supérieur des Jésuites de Paris.) Le P. de Ravignan a lui-même corrigé la septième édition de son opuscule, *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*. Il a été réimprimé plusieurs fois depuis lors. La *Société bibliographique* a publié la dixième édition française en 1879.

compter les contrefaçons parues à l'étranger. Le résultat immédiat fut une accalmie de la tempête qui faisait rage depuis un an. Pendant les premiers mois de 1844, on cessa de déblatérer contre les Jésuites et de réclamer leur expulsion. Le Père de Ravignan écrivait, le 4 mars, au Père Général : « On nous laisse tranquilles ; nous avons fait un grand pas et conquis, je crois, *notre existence de fait.* »

Le Père de Ravignan avait sans doute bien mérité de sa famille religieuse. Le petit livre *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*, souvent réimprimé et traduit en plusieurs langues, reste encore après soixante-quinze ans aux mains de la Compagnie de Jésus comme un portrait où elle se reconnaît et qu'elle peut présenter à ses amis et à ses ennemis. Le Père Roothaan en avait exprimé, au nom de tous, sa satisfaction et sa reconnaissance en termes point banaux : « J'y ai vu, j'y ai senti l'excellent esprit et le cœur de mon bien-aimé Père de Ravignan et son amour tendre et robuste pour notre mère commune. » Les Jésuites français, plus spécialement, surent apprécier le service rendu à leur cause par leur éminent confrère. Toutefois, il faut bien le dire, il y eut chez quelques-uns comme une déception, et les correspondances laissent entrevoir des regrets assez vifs. Dans ce tableau en raccourci de l'existence et de l'Institut des Jésuites, on ne trouve pas même une allusion à l'œuvre éducatrice de la Compagnie de Jésus. L'auteur, et son entourage sans doute, avaient estimé que la prudence commandait le silence sur ce point. Mais plusieurs furent d'avis que cette prudence était excessive, et peut-être au fond, malhabile, le sujet étant de ceux qu'on n'a pas le droit de traiter par prétérition. Peut-on faire connaître l'Ordre de saint Ignace en dissimulant un trait caractéristique de sa physionomie ?

D'autre part, cette réticence faisait partie d'un système ; on a vu plus haut que le Provincial de Paris avait fait défense à ses subordonnés d'aborder en public la question de la liberté d'enseignement. Les Jésuites semblaient se

désintéresser de la grande cause pour laquelle l'Église de France mobilisait à ce moment toutes ses forces. « La lutte contre le monopole universitaire, écrivait le Provincial de Lyon, est plus engagée que jamais ; l'épiscopat tout entier paraît descendre sur le terrain, bien décidé à revendiquer ses droits ; c'est là, en effet, l'intérêt primordial de la religion, la question de vie ou de mort pour le catholicisme dans notre pays. » (18 Mars 1844.) Tout en applaudissant au succès de la brochure, le Père Maillard pense « que nos ennemis ne s'en plaindront pas trop », pourvu qu'on ne trouble pas l'Université dans la possession de son monopole. Il prévoit que la loi qui se prépare va le consolider à tout jamais, et c'est pourquoi il a peine à se résigner au silence qu'on lui demande, dit-il, « à grands cris ». Cette attitude effacée lui paraît peu généreuse. Malgré ses défauts trop réels, le *Monopole universitaire* a rendu un « immense service à la bonne cause ; c'est ce livre qui a ouvert tous les yeux et soulevé tous les courages chez les catholiques et les évêques », en leur révélant la grandeur du mal. Le Père Maillard se demande si, après cela, il convient à des hommes voués à la défense de l'Église « de se taire entièrement », et pour lui, il estime que ceux de la Compagnie qui savent parler et écrire pourraient, « avec sagesse et modération », prendre part au combat, et dans la mesure de leurs forces, « soutenir les fidèles et au besoin les pasteurs ». (18 Mars 1844.) Au surplus, soldat respectueux de la discipline, le Provincial de Lyon était soumis d'avance à la consigne qu'il recevrait de son Général. Il paraît bien qu'on lui laissa quelque latitude ; nous avons vu en effet que le terrible auteur du *Monopole* put encore tirer plus d'une bordée au cours de la bataille.

III

L'année 1843 avait donc ouvert pour la Compagnie de Jésus en France une période de tribulations. Il en vint

du dedans et du dehors. Avant de reprendre le récit de la crise où il y allait de son existence même, nous en rappellerons quelques-unes des plus douloureuses.

Mgr Affre, le futur martyr de la charité pastorale, porta toujours dans une administration extrêmement difficile et délicate les intentions les plus droites, et, comme le dit son historien, il ne connut « d'autre ambition que d'étendre le règne de la foi et de la vertu »[1]. Cependant, il faut le reconnaître, sa droiture de cœur ne préserva pas toujours son esprit de certaines préventions contre les Ordres religieux en général et les Jésuites en particulier. Sans doute il n'allait pas jusqu'à les blâmer. « Je crois, écrivait-il un jour au Père de Ravignan, qu'un évêque catholique ne peut se permettre ce blâme, ni même en avoir la pensée. » Mais, outre qu'il tenait de la tradition gallicane une défiance instinctive pour l'exemption des religieux, son tempérament autoritaire supportait avec peine que, dans la sphère de l'activité sacerdotale, on fût quelque peu indépendant de sa direction[2]. Tout en appréciant les services de ceux en qui il voyait « de puissantes troupes auxiliaires », il eût bien voulu les enrôler dans la milice épiscopale en les assimilant le plus possible au clergé séculier. C'est ainsi qu'il se laissa entraîner à plusieurs reprises à des mesures peu respectueuses du droit et des règles canoniques.

Les antécédents de Mgr Affre n'étaient pourtant pas de

1. *Vie de Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris,* par l'abbé Cruice, p. 302.

2. A la date même du conflit qui nous occupe, l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, le marquis de Latour-Maubourg, écrivait à M. Guizot, ministre des Affaires étrangères : « M. Molinier, ancien vicaire général de M. de Quélen, venu à Rome pour la béatification de Jean-Baptiste de la Salle, expose les plaintes du Chapitre de Paris... L'archevêque ne fait aucun état de leurs personnes ni de leurs droits; non seulement il tient les chanoines éloignés de toute participation aux affaires de l'archevêché; mais il ne veut même pas les consulter sur les plus minimes détails de l'administration, et il leur a imposé, contrairement aux règles canoniques, des obligations qu'il fait exécuter avec une sévérité qui tient de l'arbitraire... » (18 Janvier 1844.)

nature à faire craindre aux Jésuites de Paris un manque de bienveillance de la part de leur archevêque. Vicaire général d'Amiens sous Mgr de Chabons, il s'était lié d'amitié avec les Pères de Saint-Acheul. Ses premiers essais de polémique religieuse dans le journal de Laurentie avaient eu pour objet l'apologie de l'Ordre de saint Ignace. Chargé de la rédaction des lettres pastorales, c'est lui qui avait écrit la chaude et éloquente protestation adressée par le vénérable évêque au clergé et aux fidèles de son diocèse contre les Ordonnances de 1828. Mais sa nomination à l'archevêché de Paris, sous l'influence prépondérante de Montalembert, avait eu une signification politique très accentuée. C'était une réaction contre l'esprit légitimiste dont Mgr de Quélen était resté jusqu'à la fin le champion obstiné. On avait voulu pour archevêque un « homme nouveau ». Or, les Jésuites passaient dans l'opinion pour des fidèles de la dynastie échue ; c'étaient des carlistes, donc des opposants. Le prélat put le croire, et apparemment on l'y aida. Sans ajouter foi au propos qu'on lui prête, lorsque le Père Boulanger vint pour la première fois lui présenter les hommages de sa communauté[1], nous pouvons bien admettre que la réception faite aux Jésuites fut peu cordiale. Ce qui n'empêcha pas le Père Boulanger d'écrire quelques jours plus tard au Père Général : « Nous sommes bien contents d'avoir Mgr Affre pour archevêque de Paris ; nous espérons de grands biens de son administration. Il a pour nous une vraie et solide

1. « Les Jésuites arrivent à leur tour avec le Père Boulanger leur Supérieur, ils sont reçus avec une raideur qui dissimulait mal l'hostilité : — Je ne sais pas ce que vous pensez de moi, leur dit Mgr Affre ; car il est très difficile de savoir ce que pensent les Jésuites ; mais si je ne le sais pas maintenant, je le saurai dans dix mois ou bien dans un an ; et si j'apprends que vous m'êtes hostiles, comme après tout vous n'êtes ici qu'en qualité d'auxiliaires, je vous prierai de me dispenser de votre concours. » (Lecanuet, *Montalembert*. Tome II, p. 70. Cité d'après la *Chronique Catholique* (?), 31 Mai 1840.) Inutile de souligner l'invraisemblance d'un tel langage dans la bouche d'un prélat qui pouvait avoir des préventions, mais qui n'était ni sot ni mal élevé.

amitié. J'ai la confiance qu'il parviendra à se rallier certaines opinions politiques qui ont vu avec peine sa promotion. » (31 Mai 1840.) En recevant les Jésuites Mgr Affre n'avait donc, ni par ses paroles, ni par l'expression de son visage, donné à entendre qu'il eût contre eux quelque animosité. Au surplus, quatre mois après, le Père Boulanger se déclare pleinement rassuré : « Sa Grandeur, écrit-il le 29 septembre, paraît avoir entièrement déposé les idées défavorables que quelques personnes lui avaient données de nos dispositions à son égard... Sa Grandeur paraît seulement éprouver quelque peine de ne pouvoir obtenir le Père de Ravignan pour la Faculté de Théologie qu'elle travaille à constituer, d'accord avec le Gouvernement. »

L'archevêque ne manquait pas en effet d'affirmer à l'occasion une sympathie pour l'Ordre de saint Ignace que malheureusement les actes semblèrent parfois démentir. « On me croit opposé aux Jésuites, disait-il un jour; ce sont de trop bons prêtres pour que je ne les aime pas; mais, ajoutait-il, l'état des esprits en France est tel que ma protection leur serait plus funeste qu'utile[1]. » C'est que le naturel dominateur reprenait le dessus; l'archevêque entendait être seul maître; de très bonne foi il se persuadait que le bon ordre et le bien des âmes exigeaient que son contrôle s'étendît à tout et à tous. Il faut dire aussi à sa décharge que le Gouvernement le poussait fort dans cette voie. A plusieurs reprises M. Martin du Nord, ministre des Cultes, avait requis l'autorité archiépiscopale de mettre un terme aux progrès des Jésuites. Déjà au mois d'août 1842, sans donner aucune raison de sa conduite, Mgr Affre retira au Supérieur de la maison de la rue des Postes un pouvoir accordé par son prédécesseur, celui d'approuver pour la confession les Pères de la Compagnie qui avaient à Paris leur résidence habituelle ou qui devaient y séjourner quelque temps. Le prélat se réservait à

1. Cruice, *Vie de Mgr Affre*, p. 392.

lui-même et à ses vicaires généraux d'abord, puis bientôt après à lui seul, le droit de donner cette approbation. La mesure n'était que sévère; elle fut exécutée ponctuellement. Mais un an plus tard, alors que la bourrasque battait son plein, parut une Ordonnance archiépiscopale, datée du 9 septembre 1843, en vertu de laquelle les Jésuites, à peu près assimilés aux vicaires des paroisses, ne pourraient exercer leur ministère que dans les églises et chapelles publiques et sous la dépendance des curés; l'archevêque exigeait en outre d'être prévenu à l'avance de tout changement dans le personnel de la communauté [1].

Mandé au palais pour recevoir communication du document, le Provincial présenta des observations respectueuses ; à son avis les prescriptions de Sa Grandeur portaient atteinte aux droits d'un Ordre religieux approuvé par l'Église. Ses observations n'ayant point été agréées, il se retira sans avoir rien refusé, rien promis. De retour à la maison, il réunit son Conseil. L'opinion unanime fut que, si l'archevêque exigeait la stricte observation de son Ordonnance, mieux valait abandonner le diocèse de Paris que de subir des conditions incompatibles avec les règles canoniques. S'il faut en croire Mgr Cruice, son biographe, l'archevêque agissait ainsi dans l'intérêt des Jésuites : « S'il voulait fermer leur chapelle, c'était uniquement, comme il l'assurait, à cause des alarmes qu'un concours assez nombreux de personnes notables, se rendant à la rue des Postes, jetait dans le public, et à cause des nouveaux dangers auxquels les esprits pervers exposaient le corps entier du clergé en exploitant ces vaines terreurs [2]. »

Il est dans la nature des choses qu'une mesure prise par un archevêque contre les Jésuites ne saurait être tenue longtemps secrète ; il y a des fissures par où les chancelleries les mieux fermées en laissent transpirer le bruit au dehors... C'est ce qui arriva pour l'Ordonnance

1. Voir le texte de l'Ordonnance aux *Pièces justificatives*, N° XVI.
2. Cruice, op. cit., p. 391.

du 9 septembre. La rumeur se propagea avec la rapidité de l'éclair et les commentaires allèrent leur train accoutumé; les uns applaudissaient à l'initiative du prélat, d'autres la blâmaient; les applaudissements n'étaient guère moins offensants que les blâmes. Mgr Affre fut profondément affecté de cet éclat. Il allait donc passer pour l'auxiliaire des ennemis de l'Église. Ce fut un grief de plus contre ceux que ses rigueurs avaient atteints ; car c'étaient eux sans doute qui en avaient fait confidence à leurs amis. Heureusement le Provincial avait poussé la délicatesse du respect pour l'autorité épiscopale jusqu'à interdire à tous ses subordonnés, sous la forme solennelle, c'est-à-dire « en vertu de la sainte obéissance », de mettre la conversation sur ce sujet avec les étrangers. Ce n'étaient donc pas eux qu'il fallait accuser d'indiscrétion. L'archevêque voulut bien en tomber d'accord.

Cependant, avant d'en venir aux extrémités, les Jésuites faisaient leur possible pour sauver la situation. L'avis formulé par la Consulte provinciale de Paris fut communiqué à l'archevêque par le premier Supérieur de la Société. Après avoir rappelé les principes du Droit qui régissent la matière, le Père Roothaan déclarait inacceptables les conditions mises par l'Ordonnance du 9 septembre à l'exercice du ministère des religieux de la Compagnie et prévenait Sa Grandeur qu'ils se retireraient si elles étaient maintenues[1].

Il y a lieu de croire que ces interventions préparèrent les voies à un accommodement, et facilitèrent le rôle du Père Guidée que son biographe qualifie de « pacificateur providentiel ». Le Père Guidée avait eu à Saint-Acheul des relations fréquentes et affectueuses avec M. Affre, vicaire général. Arrivé depuis peu à la résidence de Paris dont il allait être nommé Supérieur, il se rendit à Saint-Germain-en-Laye pour faire visite au prélat qui y passait ses

1. Voir aux *Pièces justificatives*, N° XVII Lettre du P. Roothaan à Mgr Affre au sujet de l'Ordonnance du 9 septembre 1843. Archiv. Paris. 1640.

vacances. « La conversation, raconte-t-il, dura près de trois heures, et elle roula tout entière sur les griefs que Monseigneur avait contre nous et sur son Ordonnance. » Il s'étendit longuement sur les sujets de plainte qu'il croyait avoir contre les Jésuites. « Néanmoins, ajouta-t-il, je vous proteste devant Dieu que ces motifs ne sont entrés pour rien dans la mesure que j'ai cru devoir prendre. Je n'ai en vue que votre intérêt et le bien de mon diocèse. Je vous ai défendus auprès du ministre et du roi lui-même. Je ne veux pas être forcé de donner les mains à la clôture de votre église ; ce qui ne manquera pas d'arriver un peu plus tôt ou un peu plus tard, si votre maison continue d'être aussi fréquentée. Je veux bien vous défendre, mais il faut que l'on m'aide et qu'on ne me refuse pas les moyens de le faire avec succès. »

Le Père Guidée aurait pu répondre que, à tout prendre, le mal que Sa Grandeur voulait conjurer n'était pas pire que le remède proposé, ou plutôt imposé par son Ordonnance. Mais, voyant le prélat déjà ébranlé par les réclamations qui lui étaient parvenues et inquiet de ce qui pouvait s'ensuivre, il se garda de tout ce qui aurait pu donner à l'entretien un ton d'aigreur, et s'adressant plutôt à la bonté qu'à la justice de l'archevêque, il le supplia de revenir sur sa détermination ou du moins d'en adoucir les rigueurs. C'était lui faciliter une retraite honorable. Mgr Affre était bien aise qu'elle lui fût ouverte. « Il sent, dit la relation du Père Guidée, qu'il a fait fausse route, mais il ne veut pas se déjuger ; on lui donnera donc satisfaction dans la mesure du possible. Il est convenu que nous aviserons à diminuer l'affluence dans notre maison ; sans révoquer l'Ordonnance, Mgr ne refuse pas d'en modifier les dispositions blessantes ; il en ajourne l'exécution jusqu'au mois de mai (le texte de l'Ordonnance la fixait au 1er janvier) ; en attendant rien n'est changé[1]. »

C'était beaucoup que d'avoir gagné du temps. Bien

1. Lettre du P. Guidée au P. Général, 5 octobre 1843.

avant l'échéance, le Pape Grégoire XVI, informé par le Nonce, avait arrêté l'exécution de l'Ordonnance par un Bref passablement sévère adressé à son auteur [1]. Après avoir montré à l'archevêque de Paris que telle des prescriptions qu'elle renferme est contraire aux canons ecclésiastiques, le Pape rend aux Jésuites un témoignage qu'ils ont le droit et le devoir de recueillir :

« Nous avouons, Vénérable frère, ne pas savoir pourquoi cette prescription très inconsidérée [2] vous l'avez établie à l'égard seulement des confesseurs de la Compagnie de Jésus, ni par quelle autorité et pour quelle cause vous leur faites défense de quitter la ville ou d'y venir, sans vous avoir averti un mois à l'avance. Nous savons pourtant que, en raison des services qu'elle a rendus à l'Église, cette Société est en grande estime auprès des catholiques les plus sages et les plus fervents, comme auprès de ce Saint-Siège lui-même. Nous savons d'autre part qu'elle est calomniée soit par des gens sans foi, soit par d'autres peu affectionnés à l'autorité de la sainte Église, lesquels pourront ensuite s'autoriser de votre nom pour accréditer leurs calomnies. »

L'admonestation du Souverain Pontife termina l'affaire. « Le prélat, dit Mgr Cruice, obéissant à des conseils d'un ordre supérieur, révoqua les décisions qu'il avait portées. » A la vérité, il n'y eut pas révocation explicite, mais l'Ordonnance fut considérée comme non avenue. Mgr Affre voulut même donner l'assurance que l'incident n'avait laissé en son cœur aucune amertume contre les Jésuites ; malheureusement, moins de deux ans après on eut lieu de croire, comme nous le verrons, que ses idées à l'égard des religieux n'avaient point changé.

La conduite de l'archevêque de Paris semble bien s'être inspirée d'une thèse de Droit Canon qui avait cours à cette

1. Voir aux *Pièces justificatives*, N°XVIII.
2. « ... *Inconsultissima praescriptione...* »

époque, relativement à l'état religieux en France. Les vœux qui le constituent, n'étant plus depuis la Révolution reconnus par les lois du pays et n'ayant donc pas d'effets civils, on en concluait qu'il leur manquait la solennité, au sens canonique du mot. La conséquence, c'était qu'il ne pouvait y avoir en France d'Ordres religieux proprement dits, mais seulement de pieuses associations d'hommes et de femmes, qualifiées *Congrégations* dans la langue juridique. Ces *Congrégations* ne sauraient en aucune façon prétendre aux droits et privilèges des Ordres dont elles portent le nom. Cette thèse, un successeur de Mgr Affre sur le siège archiépiscopal de Paris devait encore, dans les dernières années du second empire, s'en autoriser dans la pratique et la soutenir en plein Sénat. Vers le même temps, l'abbé Chaillot en faisait l'application à la Compagnie de Jésus dans un livre qui eut les honneurs de l'*Index*[1]. Quant à Mgr Darboy, il reçut de Pie IX le blâme le plus énergique que le chef des évêques puisse adresser à un de ses « Vénérables Frères ».

C'est aux alentours de 1840 que la question prit un caractère d'actualité par le fait du rétablissement de l'Ordre bénédictin, suivi de près par l'Ordre de saint Dominique. Mais déjà l'opinion défavorable aux religieux français avait pénétré dans l'enseignement ecclésiastique. La théologie de Mgr Bouvier, adoptée comme manuel dans un grand nombre de séminaires, affirmait expressément que, en France « les vœux des réguliers, hommes ou femmes, devaient être tenus pour vœux simples, attendu que, du fait de la loi civile, il leur manquait une certaine perfection requise pour la solennité[2]. » Ce n'était pas là seule-

1. *Pie VII et les Jésuites.*

2. « ... *Hinc stricte solemnia non sunt vota ad tempus vel cum aliqua restrictione emissa, etiam in religione approbata*, ut nunc fit in Gallia, *ubi vel non fiunt vota perpetua, vel fiunt conditionate, vel retinetur dominium perfectum in bona actualia et futura*, juxta leges civiles id praescribentes... *Vota igitur regularium* utriusque sexus, quae nunc emittuntur in Gallia, *matrimonium probabilius non dirimunt, quia, cum aliqua perfectione ad solemnitatem voti requisita careant, reputanda sunt simplicia.* » Bouvier, *Institutiones Theologicae*, 1834. T. IV, p. 169.

ment une matière à discussions scolastiques. Combinée avec les principes du gallicanisme cette doctrine mettait les religieux à la discrétion des Ordinaires. On peut voir dans l'Histoire de Dom Guéranger avec quelle rigueur Mgr Bouvier en usa vis-à-vis de Solesmes à ses débuts. Le principal argument que le savant évêque invoquait pour contester la situation canonique de l'abbaye et de l'abbé n'était autre que le défaut d'existence légale. Ce qui donna à Dom Guéranger l'occasion d'une réplique devenue, hélas ! avec le temps, plus triomphante que l'on ne voudrait : « L'épiscopat n'a en Angleterre, en Irlande, en Belgique, aucune existence légale ; un jour viendra peut-être où il n'en aura plus en France ; l'épiscopat en sera-t-il moins sacré pour cela[1] ? »

Cette querelle amena d'ailleurs un résultat dont les religieux de France eurent lieu de se féliciter. En même temps que le Bref adressé à l'archevêque de Paris, Grégoire XVI en signait un autre destiné à l'évêque du Mans. (12 Octobre 1843.) Les droits des réguliers en général y étaient maintenus avec force et dans leur plénitude, et d'autre part l'application qui en était faite à Solesmes montrait bien que, aux yeux du Pape, les réguliers français n'étaient point des religieux diminués. En donnant connaissance à Dom Guéranger du document pontifical, le nonce Fornari lui disait : « C'est moins un Bref ordinaire qu'une Constitution apostolique. »

Cependant l'intervention de la suprême autorité en faveur des Bénédictins de Solesmes, comme des Jésuites de Paris, ne tranchait pas de façon précise le point de droit controversé ; elle ne fut pas suffisante pour déraciner dans l'esprit du clergé de France une prévention regrettable, que l'on appuyait de raisons doctrinales spécieuses. Elle fut longtemps un obstacle plus sérieux qu'on ne croit au développement de la vie religieuse en notre pays ; trop

1. *Dom Guéranger, abbé de Solesmes*, par un moine bénédictin. 1909. Tome premier, pp. 221-228 et p. 344.

souvent on s'en servit pour dissuader des candidats de suivre leur attrait. Souvent aussi la prétendue incertitude des droits des réguliers fournit un prétexte pour entraver des vocations. La Compagnie de Jésus eut particulièrement à souffrir de cet état de choses à l'époque dont nous nous occupons. Nous voyons par les correspondances que nombre d'évêques refusaient systématiquement à leurs clercs l'autorisation de se présenter au noviciat; l'archevêque de Paris n'avait même pas craint de rappeler d'autorité un des siens déjà entré à Saint-Acheul. C'est cet ensemble de circonstances qui explique un vœu formulé par les Jésuites de la Province de Paris réunis en Congrégation provinciale, en 1844 : « Que le Très Révérend Père Général veuille bien solliciter de Sa Sainteté une Déclaration à l'encontre de l'enseignement donné dans les séminaires, d'après lequel il n'y aurait plus en France d'Ordre religieux au sens canonique du mot. » A Rome, on n'a pas coutume de se laisser émouvoir par le conflit des opinions. Après avoir examiné avec ses assistants la requête des Jésuites français, le Père Roothaan leur transmit cette réponse : « Le Siège apostolique tient absolument tous les membres de la Compagnie pour vrais religieux; il n'est donc nullement nécessaire de solliciter une Déclaration formelle[1]. »

1. *Sedes apostolica homines Societatis omnes omnino ut vere Religiosos habet; unde nulla necessitas petendi formalem Declarationem.* » (Archiv. Prov. Lugd., VI, p. 413.)

Aucun canoniste n'oserait aujourd'hui admettre la théorie exposée dans les premières éditions de la Théologie de Bouvier, et que l'on ne retrouve plus dans les éditions plus récentes. Deux principes en effet paraissent universellement admis : 1° la *solennité* des vœux de religion dépend exclusivement de la volonté de l'Église; 2° la *solennité* n'est pas requise pour constituer le vrai religieux. (Cf. Ed. Fine, *Juris regularis tum communis tum particularis quo regitur Societas Jesu Declaratio*. 1909, pp. 16-18, 310-316, 191-195. Bouix, *Tractatus de Jure Regularium*. 1867. Tome II, p. 130. Bouvier, *Institutiones Theologicae*, 1886. Tome V, p. 362.) Ces deux principes fournissent la solution de la controverse sur l'état religieux, solution applicable à tous les pays où les vœux de religion ne sont ni reconnus ni sanctionnés par la loi civile, c'est-à-dire à peu près au monde entier.

IV

Les *Lettres annuelles* de la Province de Paris pour 1843-1844 s'ouvrent sur cette réflexion mélancolique : « Cette année nous a apporté plus de tribulations que toute la décade précédente, *omni superiori decennio*. » Et l'on ajoute : « Il y en a plusieurs dont il vaut mieux ne pas parler. » Allusion sans doute à certains faits assez connus dans l'intérieur de la famille pour qu'il soit inutile d'en raviver le pénible souvenir.

C'est toujours un sujet de tristesse dans les communautés religieuses que la défection d'un de leurs membres, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. Aucun Ordre ou Congrégation n'échappe à cette épreuve. L'historien de Dom Guéranger raconte, sans que son récit perde rien de sa sérénité, comment le fondateur de Solesmes se trouva au bout de plusieurs années hors d'état de tenir le chapitre ; car il faut être au moins trois, et il ne lui restait plus qu'un seul compagnon. La Compagnie de Jésus ne saurait se soustraire à la loi commune ; de temps à autre elle aussi, elle voit s'éloigner sans retour quelqu'un de ceux qui s'étaient attachés à elle par des liens qu'elle pouvait croire indissolubles ; l'amertume est plus grande aux époques troublées comme celle dont nous nous occupons, et alors elle se prend à murmurer la plainte de César : *Et tu, fili mi !*

D'ordinaire pourtant la séparation se fait, si l'on peut dire, à l'amiable. Ce n'est pas la Société qui en prend l'initiative ; le cas est excessivement rare, du moins à l'égard de ceux qui ont été admis aux derniers vœux après les longues années d'épreuve imposées par la règle de saint Ignace. Mais il arrive que quelqu'un de ceux-là croie avoir de bonnes raisons de rentrer dans la vie séculière ; les frottements de la vie commune peuvent devenir intolérables à certaines natures d'une sensibilité quelque peu maladive ; ou bien on a besoin de sa liberté pour entreprendre des œuvres importantes à quoi on se sent appelé..

On demandera donc et on obtiendra de l'autorité compétente d'être relevé des assujétissements de la vie religieuse, et l'on se retirera, non sans douleur, et en gardant au fond du cœur une profonde estime et une sincère affection pour la Compagnie de Jésus que l'on quitte contraint par la nécessité morale. C'est ainsi que les choses se passent la plupart du temps. Telle fut en particulier l'histoire du Père Dominique Bouix, religieux édifiant jusque dans sa sortie qui eut lieu à la veille de l'orage de 1843. Voici, en effet, en quels termes le Père Général, après des sollicitations réitérées, chargeait le Provincial de Lyon de lui notifier la décision prise à son sujet : « Le Père D. Bouix demande sa dimission... Sa lettre respire l'affection la plus vive pour la Compagnie, la reconnaissance la plus sincère pour le bien qu'il en a reçu. Je crois qu'il n'y a guère moyen d'éviter cette séparation. Le tempérament paraît absolument incapable de la vie de communauté. Je vous autorise donc à lui donner sa dimission ; mais faites-le avec tous les ménagements de la charité. » (28 Février 1842.) Deux mois après le Père Maillard rendait compte de l'exécution : « Le pauvre Père D. Bouix a voulu en finir ; il m'a demandé sa dimission que je lui ai donnée comme j'y étais autorisé. Le voilà parti pour Paris où il espère faire du bien, et où d'ailleurs il veut nous rester toujours uni du fond du cœur. Nous lui avons témoigné toute la charité possible ; il nous a quittés plein de reconnaissance et d'attendrissement. » (27 Avril 1842.)

D'un caractère peu sociable, mais homme de science et travailleur, l'abbé Bouix a rendu à l'Église des services éminents par ses innombrables publications. Il fut pendant plusieurs années rédacteur en chef du journal *La Voix de la Vérité*, puis, de 1860 à 1870, directeur de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*. Ses volumineux Traités sur les différentes parties du Droit ecclésiastique forment une ample collection appréciée des canonistes [1].

1. *Institutiones Juris canonici in varios Tractatus divisae, auctore D. Bouix, Theologiae et utriusque Juris Doctore.* 9 vol. 8°. Le *Tractatus de*

L'année suivante ce fut la Province de Paris qui eut à subir une défection plus douloureuse. Le Père François Moigno était exceptionnellement doué du côté de l'intelligence ; une prodigieuse mémoire lui avait permis d'apprendre comme en se jouant presque toutes les langues de l'Europe ; l'hébreu lui était familier aussi bien que le latin et le grec. Élève favori de Cauchy, il avait surtout une aptitude peu ordinaire pour les hautes spéculations mathématiques, en même temps que pour les sciences de la nature. Aux qualités de l'esprit il en joignait d'autres qui n'avaient pas moins de valeur. « Cœur excellent, disait de lui le Père Fouillot après son Troisième An, bon religieux, zélé, dévoué, aimant l'oraison et la vie intérieure. » Mais les plus belles médailles ont leur revers. On sait qu'il y a souvent chez les hommes de génie d'étranges lacunes au regard de la vie pratique ; par suite ils sont plus que les autres exposés à de fâcheuses inconséquences. Le Père Moigno n'évita pas cet écueil. Débordant d'activité, serviable sans mesure et d'ailleurs comme disait un de ses Supérieurs, « totalement dépourvu de malice », il se laissa, par bonté d'âme, pour aider des amis peu délicats, entraîner dans des affaires d'argent dont il ne pouvait guère sortir avec honneur. Le moment vint où la position n'était plus tenable ; on fit les sacrifices nécessaires et tout se termina sans scandale. Mais le Père Moigno s'était fait justice en se retirant. C'est sous le nom d'abbé Moigno qu'il a acquis une véritable célébrité.

Le *Nouveau Larousse* lui consacre un article qui fourmille d'erreurs, mais où l'éloge lui est départi d'une main libérale ; pareil honneur ne lui serait apparemment jamais échu si le « savant homme » fût demeuré Jésuite. Aux yeux de ceux qui le louent c'est en effet un mérite que de s'être libéré du joug de Loyola ; le compliment toutefois n'eût pas été du goût de l'abbé Moigno. Jusqu'à l'extrême

Jure Regularium, 2e édition, 1867, comprend à lui seul deux vol. 8° de 702 et 630 pp.

vieillesse il garda au cœur le souvenir de ses vingt années de vie religieuse et le regret de n'y avoir pas persévéré. Il espérait finir ses jours dans une maison de la Compagnie ; il en avait sollicité l'autorisation du Père Général, et il existe une lettre où il rappelle au Provincial de Paris que cette faveur lui a été accordée et qu'il compte bien en user. Mais devenu chanoine de second ordre de Saint-Denis, décoré de la Légion d'honneur, membre de plusieurs académies, et ne cessant d'ajouter toujours à une œuvre immense, rédigeant presque à lui seul une Revue scientifique, *Les Mondes*, l'abbé Moigno arriva à quatre-vingts ans sans avoir pris le temps d'exécuter son dessein.

Après le canoniste et le savant la famille de saint Ignace devait encore, avant la fin de cette douloureuse période, voir s'éloigner d'elle le brillant prédicateur Charles Deplace, dont nous avons parlé plus haut[1]. Il quitta Toulouse pour venir à Paris où l'attendaient de grands succès oratoires et une stalle du Chapitre de Notre-Dame.

Un peu auparavant, de la même résidence de Toulouse était sorti le Père Charles de Tinseau, dont le départ fut pour toute la Province de Lyon le sujet d'une affliction profonde. Il s'était donné à la Compagnie de Jésus presque en même temps que le Père de Ravignan et dans des conditions analogues. Dans une lettre du 29 Juin 1824, le Père Varin annonçait son entrée au noviciat de Montrouge : « On vient d'admettre Charles de Tinseau, jeune magistrat plein d'avenir, conseiller à la Cour royale de Besançon. Il présidait au commencement de cette année les assises à Lons-le-Saulnier. Pendant la Mission que nos Pères y ont donnée, il a édifié toute la ville ; il a renoncé à un brillant mariage pour suivre l'appel de Dieu... » Ordonné prêtre de bonne heure il s'était employé dans les Missions, à Saint-Acheul d'abord, puis à Toulouse où il dirigeait aussi une congrégation de jeunes gens. Il s'y dépensait sans compter avec ses forces qui furent épuisées avant le temps.

1. Voir Chap. VI, p. 294.

Dès 1844, il en était réduit à demander grâce, si nous en jugeons par l'avis que le Père Général envoyait au Provincial de Lyon : « L'excellent Père Tinseau m'a écrit une lettre qui m'a bien édifié. Il a un anévrisme au cœur. Dans cet état de santé la prédication est un exercice trop violent pour lui, et s'il le continuait nous serions exposés à le perdre bientôt. Daigne le Seigneur nous préserver de ce malheur et nous garder longtemps encore un si digne enfant de la Compagnie! » (28 Juillet 1844.) Ce vœu si honorable pour celui qui en était l'objet ne fut pas réalisé. Très affecté par un mal qui rend la mort toujours présente, le Père de Tinseau manqua de vigueur morale pour supporter certaines contrariétés, suite inévitable de l'imperfection humaine. Après deux années pénibles pour lui et pour les autres, il fallut en venir à la rupture définitive. « L'affaire de Toulouse est réglée, écrivait le Père Maillard ; on s'est séparé bons amis. » (24 Juillet 1846.)

On pourrait ajouter d'autres noms à cette liste à demi funèbre. Dans toute grande batailleil y a, en plus des morts, les disparus. Le bataillon français de la Compagnie de Jésus en compta quelques-uns au cours des années mauvaises dont nous faisons l'histoire, pas cependant à beaucoup près autant que l'auraient voulu certains nouvellistes qui annonçaient la désertion de ses membres les plus distingués. Le Père de Ravignan tout le premier avait selon eux abandonné son Ordre; un homme qui forçait le respect et l'admiration universelle pouvait-il rester Jésuite? La nouvelle étant parfaitement absurde trouva immédiatement créance et de Paris courut jusqu'à Rome. Le Père Roothaan se contentait d'en donner avis à l'intéressé; l'idée même de son inconstance ne pouvait lui venir à l'esprit : « Il me serait impossible d'imaginer seulement que mon excellent Père de Ravignan pût s'y laisser prendre. En vérité ne faudrait-il pas être fou? Pardonnez, mon bon Père, le mot qui s'échappe de ma plume. »

Le mot ne dut point paraître excessif au Père de Ravignan, car il répondait assez bien à ses propres sentiments

en matière de vocation, et lui-même s'exprimait à ce sujet avec une singulière énergie. A propos de certaines défections, raconte son biographe, on l'avait entendu s'écrier : « Est-ce donc que la Compagnie serait un meuble à tiroirs? Est-ce que les vœux sont un lien si facile à rompre ou à renouer[1] ?.. »

Pour clore le chapitre des tribulations, il nous reste à parler du *cas Affenaër*. C'est une étrange histoire qui figurerait bien dans un roman d'aventures; les incidents en sont plus invraisemblables que ceux qui remplissent des ouvrages de pure imagination. Cela pourrait s'intituler : comment on exploite la simplicité des Jésuites pour leur extorquer la forte somme.

Sur la fin de décembre 1840, ou au commencement de janvier 1841, se présentait à la maison de la rue des Postes un jeune Belge de vingt-huit à trente ans, à l'air modeste et à la physionomie intelligente. Il s'appelait Affenaër; il avait eu des malheurs dans son pays et venait en France chercher une situation; il était recommandé aux Jésuites de Paris par leurs confrères de Bruxelles; il arrivait de la Trappe de La Meilleraie où il venait de faire une retraite. Le Père Moirez, procureur de la Province, le prit pour faire ses écritures, aux appointements de 50 francs par mois, qui furent élevés par la suite jusqu'à 150 francs. C'est dire que le secrétaire avait donné satisfaction au procureur. Comment celui-ci n'aurait-il pas eu pleine confiance alors que, momentanément éloigné de Paris, le pieux jeune homme lui écrivait : « Je ne pourrais vous dire combien je suis heureux, mon Révérend Père, d'avoir trouvé un ami dans le bon Père Cahier... Tout en vaquant à mes occupations, j'ai fait une bonne retraite; je ne croyais pas en avoir tant besoin. Que de fautes! Je prie Marie, ma bonne Mère, de m'aider à m'acquitter de ma dette[2]. »

1. *Vie du R. P. Xavier de Ravignan*, 10e édition. Tome I, p. 278.

2. Lettre du 16 Mars 1844, lue à l'audience de la Cour d'assises de la Seine du 9 avril 1845. (*Gazette des Tribunaux*.)

Cette lettre était adressée au Père Moirez, qui faisait alors son Troisième An à Notre-Dame-d'Ay. Deux mois plus tard, le 24 mai, Affenaër disparaissait soudain, sans prévenir personne. Que s'était-il passé? Un jugement venait d'être rendu contre lui à Bruxelles pour d'anciennes escroqueries; des compatriotes, complices de ses désordres, lui en avaient donné la nouvelle, le menaçant de le dénoncer s'il n'achetait leur silence. Cependant la fuite du commis aux écritures avait éveillé des soupçons. Le Père Bigot, chargé de l'intérim de la Procure en l'absence du Père Moirez, n'eut pas grand'peine à constater des irrégularités de toute sorte; mieux encore, des liasses de titres manquaient, remplacées par des papiers quelconques. Elles représentaient une valeur de 240.000 à 260.000 francs; c'était un dépôt appartenant à trois Provinces.

Les Pères apprirent alors ce que personne n'ignorait dans le quartier, c'est à savoir que leur homme de confiance menait, depuis trois ans au moins, ce qu'on appelle la grande vie. Outre son modeste appartement dans le voisinage de la résidence, on lui en connaissait deux autres en ville de beaucoup plus luxueux et où il ne logeait pas seul; il avait même loué une villa à Bellevue. Il avait pris un nom des plus reluisants et se faisait passer pour un fils de famille de haut parage et qui ne comptait pas avec la dépense.

Que faire? La perte était trop lourde pour s'y résigner sans rien dire. D'autre part, les Jésuites auraient bien voulu éviter de mettre en mouvement les gendarmes et la justice; c'était fatalement ébruiter l'affaire et du même coup fournir un aliment aux commentaires malveillants des journaux; la littérature antijésuitique était déjà assez abondamment pourvue. Mieux valait assurément tâcher de mettre la main sur le voleur et le contraindre, en le menaçant de poursuites, à restituer, si possible. Un commissaire de police voulut bien, non sans quelque hésitation, se prêter à l'exécution de ce plan.

Chose curieuse, Affenaër, parti d'abord pour Londres, était bien vite revenu à Paris, où il avait repris sous son faux nom sa vie de plaisir. On essaya donc de le surprendre; une relation inédite du *cas Affenaër* fait à cet endroit un récit qu'on pourrait croire extrait des Mémoires d'un maître policier. Toutefois la tentative n'eut pas de succès, et il fallut se résoudre à suivre la voie régulière. Une plainte fut donc faite dans les formes, et au bout de quelques jours, Affenaër était arrêté à l'Opéra, dans la soirée du 24 juin, avec toutes les façons en usage pour les personnages de marque. Outre les sommes qu'il portait sur lui, les perquisitions domicilières amenèrent la découverte de 110.000 francs de valeurs. Le reste avait été réalisé et avait défrayé ses débauches.

A l'instruction le misérable fut cynique ; il prétendit que tout ce qui avait été trouvé entre ses mains lui avait été donné par les Jésuites, ou provenait du un pour cent qui lui était alloué sur les vastes opérations qu'il effectuait pour leur compte. Il alla plus loin, et prenant l'offensive, il accusa les Pères de le poursuivre pour se venger des révélations qu'il avait cru devoir faire de ce qui se passait chez eux. Il trouva d'ailleurs des défenseurs dans la presse dite libérale; ce qu'on avait prévu et voulu éviter arriva en effet; la chronique scandaleuse s'empara de l'affaire; le voleur fut érigé en victime des Jésuites, et pendant près de dix mois les accusés et les coupables devant le tribunal de l'opinion furent « les hommes noirs », qui avaient l'audace de vivre, de posséder quelque argent et de se laisser voler.

Enfin, après une instruction prolongée à dessein et des renvois dont le but trop apparent était de faire durer le scandale, le procès fut plaidé aux assises de la Seine et remplit les deux audiences du 8 et du 9 avril 1845[1]. Les charges contre le prévenu étaient par trop claires

1. Ce fut au pied de la lettre un procès sensationnel; aussi on ne peut voir le compte rendu *in extenso* dans la *Gazette des Tribunaux*.

et trop accablantes : « Feuilles déchirées aux registres, articles faux, fausse clé, titres saisis, disparition subite, nom d'emprunt, dépenses folles, abus de confiance, il y avait de quoi lui faire appliquer vingt ans de galères, s'il ne s'agissait d'un vol fait aux Jésuites [1] ».

Manifestement ce fut une circonstance atténuante que son défenseur sut faire valoir et qui pesa dans la balance. Au cours des débats, Affenaër avait fait des révélations importantes pour la sûreté de l'État ; témoin oculaire de la vie des Jésuites, pendant des années, il avait donné l'alarme sur les agissements redoutables de la Congrégation ; ses services méritaient bien quelque indulgence [2]. Il fut condamné à cinq ans de prison et dix ans de surveillance de la haute police. Le Père Guidée, Supérieur de la rue des Postes, en était réduit à se féliciter de ce que la Compagnie n'eût pas eu trop à souffrir pour avoir osé poursuivre l'escroc. « Nous ne pouvions désirer mieux, écrivait-il à l'issue du procès... Notre intérieur a été percé à jour ; nous avions en face de nous un homme qui disait avoir vécu dans notre intimité, connaître tous nos secrets, qui se donnait comme ayant à faire les plus terribles révélations... Or, qu'est-il résulté aux débats de tout cet échafaudage? Rien, absolument rien à notre charge. On ne peut raisonnablement

1. Lettre du P. Bigot au P. Cauneille, procureur de la Province de Lyon, 12 août 1844.

2. Le *Correspondant* écrivait dans sa *Revue politique* de la fin d'avril : « Il y a un mois on soupçonnait tout au plus l'existence des Jésuites en France. M. Cousin lui-même... etc. Mais depuis un mois on a fait de grandes découvertes. Certain arrêt de la Cour d'assises a établi *juridiquement* non pas que Affenaër est un voleur, mais que les Jésuites sont une Congrégation, et depuis ce temps la presse chaque jour commente les dires, fait valoir le respectable témoignage, bénit les salutaires révélations de Monsieur Affenaër... Il est triste cependant de penser qu'un tel homme soit sous les verroux, et que celui qui a prémuni la patrie contre de tels dangers.., n'ait obtenu pour récompense que les circonstances atténuantes. » Le *Correspondant*. Tome X.

nous faire un reproche d'avoir *Maria-Stella* dans une bibliothèque de 40.000 volumes...[1] »

1. Allusion à un incident d'audience. On avait saisi chez Affenaër un livre intitulé *Maria-Stella;* c'était un pamphlet politique contre la dynastie. Le voleur avait déclaré l'avoir reçu des Jésuites. Le Père Pourcelet, bibliothécaire de la rue des Postes, dut pour ce fait paraître à l'audience, et subir une semonce du président Orandet : « Pourquoi garder ce livre? — Je le garde comme un autre; je suis bibliothécaire. — Mais pourquoi le remettre à l'accusé? — Pour qu'on ne le trouvât pas chez nous. — Mais il est mauvais; votre devoir est de le détruire. Aujourd'hui, entendez-vous?... — Le témoin salue et se retire. » (*Gazette des Tribunaux*, loc. cit.)

CHAPITRE XI

I. — Sur la fin de 1843, il y a une « question des Jésuites ». M. Martin du Nord, ministre des Cultes. M. Guizot, véritable chef du Gouvernement. Témoignage que lui rend le P. de Ravignan. Le Message royal annonce le dépôt d'un projet de loi sur la liberté d'enseignement. Intervention de M. Dupin et de M. Isambert. Déclaration de M. Martin du Nord.

II. — Le nouveau projet de loi Villemain. La *déclaration* imposée par l'Ordonnance de 1828 en est la disposition essentielle. Protestation à peu près unanime de l'épiscopat. Le *Mémoire au Roi* de l'archevêque de Paris, Mgr de Mazenod. Agitation du parti catholique. Le ministre des Cultes menace les évêques. Réplique de Montalembert à la Chambre des Pairs.

III. — Le projet de loi devant la Haute Assemblée. Rapport du duc de Broglie. La discussion est « un des épisodes parlementaires les plus remarquables de la Monarchie de Juillet ». Cet « épisode » appartient à l'Histoire de la Compagnie de Jésus. Trente-cinq à quarante discours sur les Jésuites. M. Cousin ouvre le feu. Le baron Charles Dupin. MM. Viennet et Kératry. M. Hippolyte Passy. Les Jésuites responsables des excès de la Révolution. Le comte Portalis. M. Persil et le « certificat d'études ». Intervention de M. Guizot. Ses « théories générales ».

IV. — Montalembert prend la défense des Jésuites. Il force l'attention de la Chambre. Éloquente et victorieuse réplique aux accusations des orateurs qui l'ont précédé à la tribune. Le comte Beugnot. Le duc d'Harcourt. Le marquis de Boissy. La « peur du Jésuite ». Aveu de M. Rossi. Vote final. Une loi mort-née. Résultat de la discussion en ce qui concerne la Compagnie de Jésus. Le P. Général exprime sa gratitude à Montalembert. Noble réponse.

V. — Le projet de loi à la Chambre des députés. M. Thiers se fait nommer rapporteur. Son Rapport; il suscite toute une littérature. Accident survenu au ministre auteur du projet de loi. M. de Salvandy succède à M. Villemain. Le projet de loi est abandonné. Le régime fait faillite à ses promesses de liberté parce que les libéraux ont peur du Jésuite.

I

Une lettre du Provincial de Lyon, en date du 29 décembre 1843, résume la situation de la Compagnie de Jésus en France à la fin de cette année calamiteuse : « Rien n'égale la fureur et les inventions inouïes de nos ennemis ; ils épuisent tous les moyens que le mensonge et la calomnie peuvent leur fournir. Et cependant il est vrai de dire que l'opinion s'éclaire singulièrement et que notre cause grandit tous les jours. Voilà peut-être quinze ou vingt opuscules qui paraissent l'un sur l'autre en notre faveur. Quelques journaux qui sont loin pourtant d'être catholiques nous défendent et le font avec quelque chaleur. Le Père Boulanger assure que M. Guizot et M. Martin du Nord nous défendront devant les Chambres ; il dit qu'ils s'y sont engagés formellement. C'est ce que nous saurons bientôt. En attendant, les lettres de M. Martin du Nord continuent aux préfets et aux évêques à notre sujet. Au Puy Mgr Darcimoles vient de répondre à beaucoup de questions que le ministre lui avait posées, et il a réfuté quelques calomnies inventées contre Vals. A Lyon, le cardinal a été interrogé sur nous par le même ministre... A moins d'un miracle, il y aura dans les Chambres une terrible explosion contre nous.[1] »

L'habile diversion exécutée par les défenseurs du monopole universitaire avait réussi ; il y avait maintenant une « question des Jésuites », qui se posait devant le Gouvernement et qu'il ne pourrait plus éluder. M. Guizot gérait les Affaires étrangères ; sans avoir le titre de président du conseil qu'il avait laissé au maréchal Soult, il n'en était pas moins « l'homme considérable, la personnification politique du cabinet »[2]. C'était lui le véritable chef du pouvoir. Il avait fait nommer ministre de la

1. Lettre du P. Maillard au P. Général.

2. Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*. Tome IV, p. 355.

Justice et des Cultes un de ses anciens collaborateurs de 1836, M. Martin du Nord. Leurs dispositions personnelles à l'un et à l'autre, aussi bien que l'orientation politique du cabinet, étaient plutôt favorables à la paix religieuse ; mais il leur fallait, pour se maintenir, marcher d'accord avec une majorité pénétrée jusqu'aux moelles de l'esprit de 1830 et tenir tête à une opposition ardemment voltairienne et sectaire. Aussi parurent-ils toujours préoccupés d'arrêter ce qu'on appelait les empiètements du clergé et les progrès de son influence plutôt que de soutenir l'honneur et l'intérêt de la religion. Quant aux Jésuites, ils ne pouvaient s'attendre à voir des hommes d'État dépenser beaucoup d'énergie à défendre leur cause.

Nous avons vu déjà le Provincial de Paris se présenter dès le mois d'avril à l'audience du ministre des Cultes. M. Martin du Nord faisait observer au Révérend Père que la chapelle de la rue des Postes était illégale parce que non autorisée; la maison comptait plus de vingt personnes ; autre illégalité. Le ministre demanda la liste des établissements, du personnel, des novices, et on ne crut pas devoir la refuser. Quelques semaines après, nouvelle audience ; le Père de Ravignan accompagnait cette fois le Provincial ; le ministre leur déclara son embarras ; le cabinet s'attendait à subir un assaut au sujet des Jésuites. Le Père Boulanger, racontant l'entretien, déclare que M. Martin du Nord s'est montré très bienveillant, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter que les maisons de la rue des Postes et de Saint-Acheul « courent de grands risques ». L'audience avait lieu le 17 mai ; une circulaire ministérielle, datée de la veille, était adressée à tous les évêques de France pour leur rappeler la déclaration écrite, imposée par les Ordonnances de 1828 aux directeurs et professeurs des maisons d'éducation ; le ministre voulait savoir s'il n'y avait pas dans les séminaires des membres de Congrégations non autorisées. Il ne s'en tenait pas là. L'évêque d'Angers s'étant permis en présence de ses prêtres réunis pour la

retraite pastorale de prononcer quelques paroles de sympathie à l'adresse des Jésuites, un avertissement partit du ministère; M. Martin du Nord exprimait au prélat son regret « d'un semblable langage », et lui recommandait d'éviter à l'avenir « toute manifestation de cette nature ». Quand l'archevêque de Paris prenait contre les Jésuites de la rue des Postes les mesures dont nous avons parlé, il pouvait affirmer que c'était pour leur en épargner de pires, car il avait reçu confidence des plaintes et des menaces du ministre. D'humeur peu combative et soucieux de se ménager avec tout le monde, l'honnête Garde des Sceaux aurait bien voulu voir les Jésuites exécutés par un autre, ou mieux encore les voir s'exécuter eux-mêmes, plutôt que d'être obligé de sévir en personne contre eux.

C'est à ce parti qu'il s'efforçait de les amener, en multipliant les assurances de son bon vouloir. Le Père de Ravignan ne mettait pas en doute sa sincérité : « Il faut véritablement être ici, écrivait-il au Père Général le 30 décembre, pour se former une juste idée des choses; il faut avoir causé plusieurs fois avec nos hommes publics, au milieu de leurs angoisses à notre sujet, pour comprendre toutes les difficultés de la situation. Deux fois pendant le court Avent de Rouen j'ai été mandé par le Garde des Sceaux et par le Directeur des Cultes à Paris. Tantôt c'est une chose, tantôt c'est une autre... Fermer nos chapelles, renvoyer nos novices, faire sortir de France tous nos théologiens, etc., etc. M. Isambert prépare un *factum* qui met en émoi tout le Gouvernement; c'est pitoyable, c'est misérable; mais c'est ainsi que nous vivons continuellement harcelés. »

La veille du jour où il écrivait cette note, le 29 décembre, le Père de Ravignan, chargé par ses Supérieurs de traiter des intérêts de son Ordre auprès des gouvernants, avait eu une entrevue avec M. Guizot. Celui qui était alors le véritable chef du pouvoir tenait en haute estime le conférencier de Notre-Dame; on l'avait vu plusieurs fois parmi ses auditeurs; la conversation fut ce qu'elle

pouvait être entre deux hommes qui se piquaient également de distinction [1]. M. Guizot fit part à son interlocuteur du grief que le régime dont il était le représentant avait contre les Jésuites. Attachés obstinément à la cause légitimiste, ils faisaient de l'opposition à la dynastie régnante; c'était dans leur tradition; ils avaient agi de même en Angleterre après la chute des Stuarts; le ministre croyait savoir qu'à Lyon des Jésuites avaient distribué des portraits du duc de Bordeaux et des pamphlets réactionnaires; il s'en était même plaint au Nonce. Le Père de Ravignan n'eut pas grande difficulté à disculper ses confrères. Le fait articulé était faux. Prévenus par le Nonce, les Pères de Paris avaient informé ceux de Lyon qui avaient envoyé le démenti le plus formel. Quant à l'attachement de parti pris aux dynasties déchues, le reproche était au moins singulier en ce qui concerne les Jésuites; ce serait de la maladresse, et ce n'est pas précisément ce que l'opinion leur attribue. « Si nous avons des rapports avec les légitimistes, disait le Père de Ravignan, c'est parce qu'ils sont hommes religieux et viennent demander le secours de notre ministère. »

Au surplus, M. Guizot ne se montra pas avare de bonnes paroles et même de déclarations rassurantes. Pour sa part il n'avait garde d'ajouter foi aux rumeurs acceptées par la crédulité populaire : « Le Gouvernement, affirmait-il, n'a point de répulsion pour vous; vous pouvez encore rendre de grands services à la société en usant bien de votre influence; car vous en avez toujours beaucoup. » Il donnait enfin clairement à entendre que les Jésuites n'avaient point à s'inquiéter au sujet de la prochaine session parlementaire; mieux encore, il n'y aurait pas d'exclusion contre eux dans la loi pour la liberté d'enseignement, qui allait être proposée aux Chambres.

1. Au sortir de cet entretien le P. de Ravignan en écrivit un résumé qui a été inséré dans sa biographie. (*Vie du P. X. de Ravignan*, par le P. de Ponlevoy, 10e édition. Tome II, p. 266.)

On peut croire que M. Guizot s'était mis en frais de courtoisie et d'amabilité envers le célèbre Jésuite en qui il voyait une puissance. Toujours est-il que le Père de Ravignan emporta de l'audience une idée très avantageuse de l'homme et du ministre. Voici en quels termes il s'exprimait sur l'un et sur l'autre dans une lettre au Père Général : « Il m'a étonné par la supériorité de ses vues, par son estime pour la Compagnie, par la manière dont il se prononçait contre toutes les préventions et les attaques auxquelles nous sommes en butte. Je sais positivement que, dans le conseil des ministres, il a parlé en notre faveur. Le Nonce de Paris, d'autres encore pensent devoir plus compter, pour les intérêts catholiques, sur M. Guizot que sur tout le reste des hommes publics de notre temps. Il est certain qu'il est homme d'État, que ses vues sont élevées, larges et favorables à la liberté d'enseignement comme à celle de l'Église. Je ne me confierais sans doute qu'avec mesure à sa politique et à ses opinions, mais il mérite cependant plus d'estime que la plupart de nos gouvernants. » (29 Décembre 1843.)

Manifestement la belle âme du Père de Ravignan était sous le charme. Nous avons vu le Père Renault, six ans auparavant, sortir non moins enchanté d'une entrevue avec M. Thiers, qui occupait alors la place de M. Guizot. Lui aussi avait été plein d'égards pour son visiteur et s'était déclaré résolu à défendre les Jésuites contre les attaques injustes de leurs adversaires. Ce qui prouve que les deux grands ministres de la Monarchie de Juillet savaient aussi bien l'un que l'autre distribuer à l'occasion de l'eau bénite de cour. Le moment venu où l'intérêt politique fut en jeu, l'un comme l'autre ils sacrifièrent les Jésuites d'un cœur léger. Tous deux avaient d'ailleurs contre l'Ordre de Loyola des antipathies d'origine et de nuance diverses, mais également âpres et tenaces. En définitive, la Compagnie de Jésus se sent redevable pour égale part envers l'un et l'autre d'un sentiment qui n'est ni de l'admiration ni de la reconnaissance. Nous espérons

justifier par la suite de cette Histoire une appréciation qui de prime abord pourrait paraître sévère.

L'orage qu'on prévoyait sur la fin de 1843 commença de gronder dans les premiers jours de janvier 1844. Ce fut à propos de la discussion de l'Adresse au Roi à la Chambre des Députés. Le Message royal avait enfin annoncé le prochain dépôt d'une nouvelle loi sur la liberté d'enseignement. Le texte de la Chambre était celui-ci : « Nous accueillons avec empressement l'annonce que le projet de loi qui nous sera présenté sur l'instruction secondaire, en satisfaisant au vœu de la Charte pour la liberté d'enseignement, maintiendra l'autorité et l'action de l'État sur l'éducation publique. » Cette formule donnait clairement à entendre que l'on avait beaucoup moins souci d'organiser un véritable régime de liberté que de garder l'état de choses actuel ou, pour mieux dire, de renforcer le système du monopole. La formule fut effectivement votée, mais non sans avoir soulevé de longs et vifs débats. Plusieurs députés rappelèrent les plaintes des catholiques, les protestations de l'épiscopat contre l'enseignement universitaire, le courant de réclamations en faveur de la liberté qui avait gagné le pays tout entier et auquel le Gouvernement lui-même se voyait contraint de céder. Mais il semblait le faire à contre-cœur, et la façon dont il annonçait la future liberté faisait craindre qu'elle fût accompagnée de bien des restrictions.

La discussion se poursuivit deux jours entiers dans l'imprécision et avec des sous-entendus inévitables, les dispositions du projet de loi n'étant point encore connues, tant qu'enfin M. Dupin parut, et avec lui les Jésuites auxquels tout le monde pensait, mais que personne n'avait encore nommés. M. Dupin commença par accuser d' « insincérité » tout le mouvement catholique en faveur de la liberté d'enseignement. Au profit de qui, s'écria-t-il, toutes ces récriminations contre la législation actuelle ? « Il faut être sincères ; c'est au profit des Congrégations. Elles

ont été sincères, elles, dans leurs pétitions, et elles nous ont dit toute leur pensée. Les Congrégations, dit-on, ne peuvent pas être plus gênées que les autres associations... On n'a pas demandé autre chose pour faire revivre cette *Société fameuse;* cette société elle-même n'a pas demandé autre chose... » A l'abri du droit commun dont ils se réclament, les Jésuites veulent envahir l'enseignement. « Mais l'instruction publique comme celle qui est le but de ces hommes soumis à un chef étranger auquel ils prêtent serment..., cette instruction est diamétralement contraire à celle que désirent les hommes amis de leur pays... La France veut une loi sur l'instruction secondaire qui donne toute la liberté possible, mais elle ne veut pas que, comme l'a dit M. le ministre de l'Instruction publique, des spéculateurs religieux ou autres puissent se glisser dans l'enseignement par les fissures de la loi[1]. »

En somme on se résignerait à concéder quelque liberté, mais à la condition expresse que les Jésuites en seraient exclus. M. Dupin avait refait une fois de plus la thèse juridique d'après laquelle l'existence même des Ordres religieux est prohibée par les lois françaises; sa conclusion pouvait paraître modérée; il n'allait pas pour le moment jusqu'à demander l'expulsion ou la dissolution des Jésuites; il se contentait d'affirmer que, à cet égard, le Gouvernement avait les mains libres. Mais un autre membre de l'Assemblée, M. Isambert, ne s'arrêta pas en chemin. Celui-là était une façon d'enfant terrible qui, sous la Monarchie de Juillet aussi bien que sous la Restauration, eut la spécialité de harceler les ministères, en dénonçant les abus du clergé et en réclamant contre lui l'application des justes lois. Il n'eut garde de manquer l'occasion. Le petit livre du Père de Ravignan venait de voir le jour; il l'avait lu et y avait appris qu'il existait en France deux cent six Jésuites profès. Cela supposait au moins

1. Chambre des Députés. Séance du 25 janvier 1844.

trois cents novices. Autour de cette constatation impressionnante, l'orateur groupait un certain nombre de menus faits ramassés un peu partout et, avec sa virulence accoutumée, demandait compte au Gouvernement de ses complaisances illégales pour le parti prêtre.

Le ministre des Cultes, personnellement mis en cause, présenta une apologie qui n'avait rien de bien fier. Il commença par déclarer qu'il adoptait « tous les principes de M. Dupin ». Mais il pensait que l'application en devait être faite sans rigueur inutile. Ce qui importait, d'après lui, c'était de faire observer les Ordonnances qui interdisaient toute fonction d'enseignement aux membres des Congrégations religieuses. « Oui, affirmait M. Martin du Nord, il faut que les Congrégations religieuses soient exclues de l'enseignement, et elles le sont. » L'Université y veille en ce qui concerne les établissements soumis à son contrôle; pour les petits séminaires le Gouvernement n'a pas failli à son devoir. La preuve, la voilà : et le ministre donnait lecture de sa circulaire du 16 mai aux évêques. Quant aux maisons des Jésuites dont on lui reprochait de tolérer l'existence, il se bornait à répondre qu'elles avaient été tolérées avant lui, et qu'il ne lui paraissait pas d'une bonne politique de molester des gens dont personne n'avait à se plaindre. Aux alarmes dont M. Isambert s'était fait l'interprète, il opposait, non sans une pointe d'ironie, sa parfaite tranquillité : « Il y a deux cents prêtres environ, vivant en commun dans quelques maisons, et vous voulez que je m'en effraie. Vous voulez que je croie tout compromis parce qu'on ne les disperse point! Ce serait leur donner une importance qu'ils n'ont pas; ce serait donner aux actes du Gouvernement un air de persécution qu'ils ne doivent pas avoir. Il suffit que je veille et que je sois disposé fermement à faire exécuter les lois dès que le besoin s'en fera sentir. »

Cette déclaration d'une fermeté relative, qui d'ailleurs n'engageait à rien, écarta pour le moment le danger que les Jésuites s'attendaient à voir fondre sur leur tête. La

Chambre voulut bien les laisser jouir de la tolérance un peu dédaigneuse d'un ministre qui les considérait comme quantité négligeable. Mais il reste de cet incident que, à la première annonce que l'enseignement pouvait devenir libre, c'est vers les Jésuites que se portent les préoccupations du monde parlementaire. Désormais ils ne quitteront guère la scène, et tant que la prétendue loi de liberté sera à l'ordre du jour de l'une ou de l'autre Chambre, l'obsession du Jésuite hantera l'Assemblée et planera sur ses délibérations.

II

Le projet de loi fut déposé sur le bureau de la Chambre des Pairs le 2 février. C'était l'œuvre de M. Villemain. Celui de 1841 portait des atteintes trop peu mesurées à la situation des petits séminaires; il avait échoué devant les protestations énergiques de l'épiscopat. Cette fois, les pépinières destinées au recrutement du clergé n'étaient plus soumises au contrôle universitaire, on se contentait de les parquer étroitement dans leur spécialité. Mais par ailleurs tout y semblait combiné pour consacrer et affermir le monopole sous l'enseigne de la liberté. Plus d'autorisation préalable; théoriquement tout Français jouissant de ses droits civils peut ouvrir un établissement d'instruction secondaire; c'est l'article premier. Mais un autre article énumère les pièces à produire, les grades et les certificats dont il faut être pourvu; c'est un luxe de précautions telles et calculées de telle sorte que la naissance et la vie de l'établissement sont en définitive à la merci des autorités universitaires. Parmi les conditions à remplir figure en bonne place la déclaration « par écrit et signée » que l'on n'appartient point à une Congrégation religieuse non reconnue par l'État.

On peut d'ailleurs affirmer, sans crainte de s'avancer trop, que c'était là une des dispositions essentielles de la loi, et celle vraisemblablement sur laquelle son auteur

était le moins disposé à transiger. Quant à son but, la feuille gouvernementale et universitaire par excellence, le *Journal des Débats* se chargeait de le préciser : « On sait, dit-il, que la loi présentée par M. Villemain interdit aux membres des Congrégations non reconnues et non autorisées par l'État de s'immiscer dans l'enseignement. Tranchons le mot, il s'agit des Jésuites. On ne veut pas que, quinze ans après la Révolution de Juillet, les Jésuites renouvellent des entreprises auxquelles la Restauration elle-même se crut obligée de mettre un terme[1]. » Et le bon apôtre conclut en engageant les Jésuites à se faire reconnaître par l'État.

Si M. Villemain avait espéré acheter l'approbation ou tout au moins le silence de l'épiscopat, en lui laissant l'autorité sur les petits séminaires, il ne tarda pas à être détrompé. On a vu que, à ce moment-là même, son collègue des Cultes se plaignait fort des évêques qui compromettaient la dignité de leur caractère en écrivant dans les journaux ; à son avis ils devaient réserver pour lui seul l'expression de leurs doléances et de leurs désirs. Mais il eut bien autrement sujet de gémir quand le projet de loi fut venu à leur connaissance. Ce fut alors comme une traînée de poudre. En l'espace de quelques semaines l'épiscopat renouvela d'une voix unanime les réclamations et protestations que quelques-uns de ses membres avaient déjà fait entendre au cours de l'année précédente. Dans la plupart des provinces ecclésiastiques elles prirent la forme solennelle d'une lettre collective signée du métropolitain et de ses suffragants. Plusieurs de ces documents sont fort étendus et la question de la liberté d'enseignement y est traitée au point de vue doctrinal. Généralement les prélats s'adressent au Roi, aux ministres, aux Chambres ; ils prennent le ton respectueux et ferme des *Remontrances* du clergé sous l'ancien régime ; ils ne semblent pas vouloir porter la cause devant

1. Cité par l'*Ami de la Religion*, 2 avril 1844. T. CXXI, p. 8.

le tribunal de l'opinion; mais souvent, par suite d'une indiscrétion, consentie ou non, une copie arrive au bureau d'un journal qui s'empresse de la publier.

C'est ce qui arriva tout d'abord pour le *Mémoire au Roi* rédigé par Mgr Affre et adopté par tous les évêques de la province de Paris. Le *Mémoire confidentiel* se trouva, on ne sait comment, inséré dans l'*Univers* du 6 mars. La situation de son auteur, ses habitudes bien connues de modération dans les rapports avec le pouvoir donnaient à sa parole en cette circonstance un poids exceptionnel. L'archevêque de Paris dénonçait l'enseignement universitaire avec toute la liberté et la vigueur du langage apostolique ; le livre du *Monopole*, si sévèrement blâmé par le prélat quelques mois auparavant pour son manque de mesure, ne contenait peut-être en réalité rien de plus fort [1].

1. Voici quelques passages du *Mémoire;* ils sont dans le ton moyen des documents épiscopaux qui parurent alors sur le même sujet; il y en a de plus vifs : « En trois ans les défenseurs du monopole ont fait perdre au gouvernement tout le terrain acquis par dix années de luttes, de prudence et d'habileté. — Depuis 1830, les professeurs se sont cru tout permis en fait de doctrine religieuse... Tous les jours des ouvrages hostiles à la religion sont lancés dans le monde studieux. Ils le sont ordinairement par des professeurs de collèges ou par de plus hauts fonctionnaires encore. Que fait l'Université? Elle prend ces ouvrages sous sa protection, elle les approuve, elle les recommande, elle va jusqu'à les imposer, et les convertissant en livres classiques, elle assure à la fois et d'un seul coup la fortune des auteurs et la perversion des lecteurs. »

Nous demandons que l'Université « fasse justice des hommes et des livres qui pervertissent en son nom et de la manière la plus flagrante la jeunesse catholique de France ». On reproche aux évêques de troubler le pays par leurs réclamations : « Les évêques, si l'on veut, ont fait le bruit, mais l'Université a fait le mal. Les évêques se seraient tus si l'autorité des pères de famille et la foi des jeunes générations avait été respectée. — Nous ne parlerons même plus de nos petits séminaires, parce que la question n'est plus là aujourd'hui. Elle y était encore, il y a trois ans, elle n'était même que là pour nous. Aujourd'hui nous sommes obligés de regarder plus loin et de demander davantage. — Aujourd'hui nous connaissons mieux l'Université... L'Université, qu'elle le veuille ou qu'elle ne le veuille pas, qu'elle le sache ou qu'elle l'ignore, n'a jamais eu et a moins que jamais la confiance des catholiques et de l'épiscopat. Le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'elle est un vaisseau sans gouvernail, flottant à tout vent de doctrine... » Le *Mémoire* se termine sur ce mot cinglant : « Nous pouvons paraître un embarras à la royauté pour le présent, mais dans l'Université sont tous les périls de l'avenir. »

M. Martin du Nord en fut ému plus qu'il ne convenait au représentant suprême de la Justice, obligé par état à ne jamais perdre le sang-froid. Il adressa à Mgr Affre une réprimande hautaine et absolument discourtoise. En écrivant au Roi un « Mémoire concerté », l'archevêque de Paris avait blessé gravement « les convenances » ; il avait non moins gravement enfreint la loi concordataire qui défend aux évêques de se réunir en vue d'une action commune. « Il serait étrange, disait le ministre, qu'une telle prohibition pût être éludée au moyen d'une correspondance établissant le concert et opérant la délibération, sans qu'il y ait eu assemblée. » (8 Mars 1844.)

Mgr Affre n'était pas d'humeur à accepter en silence la semonce ministérielle. Sans insister sur le manquement aux convenances trop facile à rétorquer, il rédigea une déclaration de ce qu'il savait être la pensée de l'Église relativement à l'article des Organiques invoqué par le ministre et si singulièrement interprété par lui. Ce fut sa réponse à M. Martin du Nord. Il en fit part à tous ses collègues dans l'épiscopat. Cinquante-quatre d'eux lui écrivirent pour approuver sa conduite et s'associer à ses protestations [1]. Mieux encore, le Garde des Sceaux ayant trouvé dans le Concordat l'interdiction pour les évêques du « concert par écrit », cette étrange découverte, dont on s'amusa beaucoup dans la presse, fut vraisemblablement ce qui détermina un grand nombre d'entre eux à présenter leurs remontrances dans des lettres collectives.

Les défenseurs du monopole accusaient le clergé de vouloir s'emparer de l'enseignement ; l'épiscopat déclarait très nettement au contraire qu'il ne voulait de privilège pour personne, mais la liberté pour tous. On ne pouvait évidemment se placer sur un autre terrain, si l'on voulait réussir. Mais au point de vue des principes la position était délicate à défendre. Quand parut vingt ans plus

1. *Actes épiscopaux relatifs au projet de loi sur l'Instruction secondaire.* 1844. Tome I, p. 107 sqq.

tard le *Syllabus*, Mgr Parisis, qui avait été le chef le plus en vue dans la campagne de 1844, eut des scrupules sur la parfaite orthodoxie des thèses qu'il avait soutenues et des arguments dont il les avait appuyées. Mais, s'ils ne réclamaient d'exclusion *a priori* contre aucune catégorie de personnes, les évêques ne pouvaient consentir à celle que la loi prononçait contre les membres des Congrégations religieuses non autorisées ; ils n'admettaient pas même pour les Jésuites ce privilège à rebours. Tous ceux qui entrent dans l'examen des dispositions du projet de loi protestent en termes énergiques contre l'article relatif à la *déclaration*. « Ici, dit le cardinal de Bonald, la loi pénètre, au nom de la liberté, dans la conscience pour y scruter ce qu'il y a de plus de secret, pour y violer ce qu'il y a de plus sacré. Si elle y surprend un désir de s'élever jusqu'à la pratique des conseils de l'Église..., ce prêtre, pris en flagrant délit de perfection chrétienne, ne pourra plus prendre aucune part à l'éducation de la jeunesse ; son indignité est constatée ; il est marqué d'une flétrissure... Ses engagements sont entre Dieu et sa conscience. N'importe... ; mais alors pourquoi la loi ne demande-t-elle pas aux fonctionnaires de l'Université s'ils n'appartiennent pas à une société secrète non reconnue[1] ? »

L'évêque de Marseille, Mgr Eugène de Mazenod, est plus véhément encore, et c'est au Roi en personne qu'il s'adresse. La manière dont le prélat apprécie la portée légale de l'Ordonnance de 1828 mérite d'être remarquée : « Mais que dire de l'incapacité que l'on maintient comme disposition permanente contre ceux qui appartiennent à une Congrégation religieuse non autorisée par l'État ? L'impiété, dans un moment de crise, obtint de la faiblesse du pouvoir cette immolation d'un droit sacré. La main qui porta le coup ne s'était levée que pour faire aux difficultés d'alors un sacrifice passager, et aujourd'hui on veut

1. *Observations sur le projet de loi sur l'Instruction secondaire adressées à la Chambre des Pairs.*

qu'une mesure de circonstance soit définitivement consacrée par une loi. Il est cependant bien temps de reviser et de réformer le jugement provisoire qui fut prononcé contre l'Évangile...

« Pourquoi condamne-t-on les conseils évangéliques jusqu'à frapper ceux qui les pratiquent d'une peine énorme, jusqu'à les priver d'une capacité accordée à tous les Français ? Leur vertu est-elle un crime ?... Pas une raison qui justifie l'exclusion prononcée contre les Congrégations religieuses, dont les membres méritent une telle estime que le projet de loi s'en rapporte à leur simple déclaration sans admettre l'idée d'un mensonge de leur part[1]. »

Dans les lettres collectives la formule de protestation est plus sobre mais pas moins énergique. Elles reproduisent avec des variantes celle de la province ecclésiastique de Lyon : « En exigeant la déclaration écrite et signée qu'on n'appartient pas à une Congrégation religieuse non autorisée par l'État, on envahit le domaine inviolable de la conscience et l'on punit comme un crime ce que notre sainte Religion, ce que nos saintes Écritures nous ordonnent de regarder comme un moyen de perfection[2]. »

C'est pendant les premiers mois de 1844, en attendant la discussion du projet de loi, que la querelle soulevée autour du monopole paraît atteindre son paroxysme. L'épiscopat est engagé à fond ; *l'Ami de la Religion* peut écrire que pas un évêque ne s'est abstenu : « Tous ont envoyé au gouvernement leurs protestations ; seulement quelques-uns ne les ont pas encore rendues publiques[3]. » Leurs appréciations, leurs plaintes sur l'enseignement universitaire sont empreintes d'une sévérité qu'ils ne se mettent guère en peine d'atténuer : « Je dirai donc, écrit l'un d'eux, que si la jeunesse française continuait à être élevée par l'Université, un jour viendrait, et ce jour ne

1. *Réclamation adressée au Roi en son Conseil.* (Actes épiscopaux, etc.)
2. *Actes épiscopaux*, etc.
3. *L'Ami de la Religion.* T. CXXI, p. 73.

serait pas très éloigné, où la foi aurait presque entièrement péri en France. »

Si l'on veut savoir à quel degré était montée l'ardeur des militants du clergé, il faut lire le *Mémoire aux évêques de France*, de l'abbé Combalot. Il avait paru au mois de décembre, quelques semaines par conséquent avant le dépôt du projet de loi ; mais les dispositions si peu libérales et le manque de franchise de ce projet, sans justifier les outrances du terrible polémiste, semblaient leur apporter une excuse. D'autre part l'exaspération allait grandissant chez les tenants du monopole, aussi bien que l'embarras et la mauvaise humeur dans les régions du pouvoir. M. Martin du Nord avait déféré l'abbé Combalot à la police correctionnelle et obtenu contre lui prison et amende. Mais les évêques envoyaient au prisonnier des lettres de félicitations et les journaux catholiques ouvraient une souscription pour payer l'amende ; la condamnation tournait en triomphe pour le condamné et en échec pour le Gouvernement.

Le 19 mars, il y eut à la Chambre des Députés une explosion de ce que nous appellerions aujourd'hui les passions anticléricales, combinées avec les rancœurs universitaires. C'était à propos de la discussion des fonds secrets, une de ces occasions où la politique du Gouvernement a coutume d'être malmenée. Une fois de plus on dénonça les menées du parti catholique et on reprocha aux ministres leur timidité en face des évêques. Selon la tactique qui n'est pas spéciale à cette époque, les plus violents se déclarent respectueux de la religion. La religion ne s'en trouvera pas plus mal pour être délivrée de ces associations dont les évêques eux-mêmes subissent le joug, et qui les poussent au combat. « Non, s'écrie M. Isambert, la religion n'est pas en péril parce que nous ne voulons pas de vos Congrégations, de vos dominicains, de vos bénédictins, de ceux qui ont soufflé dans vos âmes ces ardeurs belliqueuses. » Mais surtout il ne veut pas de ces Jésuites qui organisent « l'émeute contre le haut

enseignement du collège de France ». Avec une acrimonie plus froide, M. Dupin vint à son tour décrire ce qu'il appelait « le mouvement insurrectionnel » d'une partie du clergé. Il termina son réquisitoire par une invitation à l'adresse du Gouvernement où se résumait tout l'état d'âme parlementaire janséniste : « Soyez implacable ![1] »

Ces objurgations et ces sommations contristaient l'âme pacifique du ministre des Cultes. M. Martin du Nord croyait bien avoir fait tout son devoir ; il avait admonesté l'archevêque de Paris, rappelé à l'ordre ici et là plusieurs autres dignitaires ecclésiastiques, traduit en justice l'abbé Combalot. Aux yeux de ses interpellateurs c'était insuffisant ; il aurait dû poursuivre les évêques qui félicitaient l'abbé de sa condamnation, à commencer par le cardinal de Bonald. L'infortuné ministre se résigna en effet à rédiger une nouvelle *circulaire confidentielle* à l'épiscopat. Elle porte la date du 5 avril 1844. Malgré soi, en lisant cette pièce, on pense au magister brandissant la férule dans une classe houleuse. Après avoir gourmandé les évêques parlant trop haut, et fait l'apologie de l'enseignement universitaire, le ministre veut bien leur reconnaître le droit de faire des observations sur les doctrines, mais, s'ils continuent à attaquer l'Université, ils seront déférés au Conseil d'État ; et comme dans l'Université c'est l'État lui-même que l'on attaque, « il pourrait y avoir un autre jugement que celui du Conseil d'État ». Allusion aux tribunaux civils qui distribuent amendes et prison.

Hâtons-nous de dire que la cause de l'Église et du clergé français ne resta pas sans défenseur. Ce fut Montalembert qui se chargea de donner la réplique à M. Dupin. Lui aussi, il profita de la discussion des fonds secrets, à la Chambre des Pairs, pour affirmer le droit des catholiques et même des prêtres et des évêques, à l'usage des

1. Ce « mot de la fin » absolument authentique produisit toutefois une impression plutôt fâcheuse. On le remplaça dans le compte rendu officiel par : Soyez inflexible. (*Moniteur, Séance de la Chambre des Députés* du 19 mars 1844.)

libertés communes de parler et d'écrire. Il eut ce jour-là une inspiration qui peut compter parmi les plus belles de sa carrière oratoire : « Au milieu d'un peuple libre, s'écria-t-il en terminant, nous ne voulons pas être des ilotes ; nous sommes les successeurs des martyrs, et nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat ; nous sommes les fils des croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. » (16 Avril 1844.)

III

A ce moment la haute Assemblée était saisie du Rapport de sa commission et s'apprêtait à discuter la loi sur l'Instruction secondaire. « Voilà, écrivait le Provincial de Lyon, le malheureux projet de M. Villemain qui vient d'être lu à la Chambre des Pairs, à peu près tel qu'il est sorti des mains de son auteur ; ni les réclamations si énergiques du corps épiscopal, ni le vœu si connu des catholiques n'ont frappé un moment la commission. Le ministère est pressé d'en finir de tant d'oppositions et de rester enfin maître du champ de bataille[1]. » La lecture dont parle le Père Maillard avait eu lieu le 12 avril. Louis Veuillot caractérisait en ces termes le Rapport et le rapporteur : « M. le duc de Broglie est un honnête homme et un homme de talent... Mais étudiez l'Histoire. Toutes les époques vous montreront des talents et des probités de ce genre attachés de bonne foi aux projets de ministres prévaricateurs... Nous redoutions à bon droit cet art de poser les principes de la liberté pour conclure contre la liberté, cette glorification du monopole qui ressort de la critique de ses abus, ce dédain de la religion voilé sous le respect le plus apparent, ce parfait mépris pour les réclamations de l'Église que l'on sait cependant ne pas injurier, que l'on ne veut pas injurier ; cette ingéniosité enfin qui recherche avec soin les améliorations possibles,

1. Le P. Maillard au R. P. Roothaan, 14 avril 1844.

mais qui semble plus soigneuse encore de n'en trouver jamais que d'illusoires ou de dérisoires. »

Sans doute ce jugement est empreint d'une sévérité quelque peu excessive qu'il faut attribuer à l'excitation des esprits dans la polémique au jour le jour. Le biographe de Louis Veuillot se contente de qualifier de « trop habile » le Rapport du duc de Broglie, et, d'après l'historien de la Monarchie de Juillet, ce fut « une œuvre considérable, dont les doctrines, les tendances et le ton tranchaient avec l'exposé des motifs de M. Villemain ». A l'encontre des sophismes de l'État maître souverain de l'enseignement, il affirmait en effet le principe de la liberté ; l'État n'intervient qu' « à titre de guide et de protecteur et pour suppléer à l'insuffisance des établissements particuliers ». D'autre part, soucieux de se montrer chrétien, le rapporteur insiste sur la nécessité d'une instruction vraiment religieuse, où la morale s'appuie sur le dogme. Mais en revanche, il traite avec une désinvolture presque insultante les manifestes des évêques ; il n'y a pas lieu de tenir compte des « dénonciations » et des « déclamations » qui ont paru dans quelques journaux. En définitive, le Rapport adoptait et s'efforçait de justifier, dans ses dispositions essentielles, ce projet dont on a pu dire que « la haine de la liberté y atteignait l'extravagance ». Aussi, comme il arrive d'ordinaire aux combinaisons trop habiles, il souleva dans les deux camps adverses un égal mécontentement.

Nous avons un spécimen assez complet de la manière du noble duc dans le passage où il aborde la *déclaration* exigée par le projet du Gouvernement. « Sur ce point, dit M. Thureau-Dangin, le rapporteur passait rapidement, avec une gêne visible, ne présentant cet article que comme l'application forcée d'une législation préexistante... » Il n'en écrit pas moins des paroles malheureuses qui trahissent des préoccupations peu dignes, semble-t-il, d'un esprit aussi élevé que le sien. Il se demande si l'on peut « considérer comme nulles les lois qui prohibent certaines

Congrégations, dont les membres relèvent d'un Supérieur étranger et ne sont, en tant que tels, citoyens d'aucun pays... »; si l'on peut permettre à ces associations « de s'établir en France..., d'y former plusieurs États dans l'État?... » Poser la question en ces termes, c'est indiquer suffisamment la réponse qu'on y fera. Évidemment, ce sont les Jésuites que le duc de Broglie a en vue quand il emploie ces formules banales. Un membre de la Chambre des Pairs le félicite d'avoir « si énergiquement signalé l'Ordre religieux à exclure de l'enseignement que tout le monde l'a nommé, excepté lui. Le voile était trop transparent pour ne pas reconnaître la Société de Jésus »[1]. Peut-être bien était-ce faire preuve d'habileté et de bon goût que de désigner les Jésuites en évitant de prononcer leur nom; mais quand le noble duc s'évertue à démontrer que la déclaration qu'on exige d'eux n'a rien d'offensant pour la liberté de conscience, quand il prétend que personne n'a droit de s'étonner qu'on lui demande, avant de lui accorder le droit commun des citoyens, s'il appartient à une Congrégation religieuse, quand il écrit : « Quel est l'homme consciencieux qui puisse trouver cette question embarrassante? », assurément le noble duc est plus habile que loyal.

Le débat s'ouvrit le 22 avril et se prolongea jusqu'au 24 mai, « avec une gravité, un éclat, dit encore M. Thureau-Dangin, qui en font un des épisodes parlementaires les plus remarquables de la Monarchie de Juillet »[2]. Nous pourrions ajouter, sans beaucoup forcer la note, que cet épisode appartient à notre Histoire. On s'y occupa en effet fréquemment des Jésuites; l'Ordre de Loyola y fut évoqué à tout propos, et alors même qu'on ne prononçait pas le mot, on sentait flotter dans l'air la pensée du Jésuite. C'est ce qui inspirait à M. Rossi, au moment du vote sur l'ensemble de la loi, une boutade qui fut comme le mot de la fin : « Je ne sais si l'humilité chrétienne est parmi les

1. M. Bourdeau. (*Séance de la Chambre des Pairs* du 8 mai 1844.)
2. *Histoire de la Monarchie de Juillet.* Tome V, p. 537.

vertus de cette Congrégation ; mais elle aura quelque peine à ne pas céder aux suggestions de l'orgueil, tellement est grande la place qu'elle a occupée dans nos débats. »

La Compagnie de Jésus n'avait pas lieu de s'enorgueillir beaucoup d'avoir tant occupé les « nobles Pairs », et elle se fût bien passée de cet honneur qu'on lui fit payer au prix d'un déluge d'avanies. Au reste il semble bien aussi que, pour l'honneur même de la Haute Chambre, il eût mieux valu qu'elle s'étendît moins sur ce sujet. Il est attristant de voir des hommes graves et respectables par leur caractère se faire l'écho de sots préjugés, de calomnies grossières, d'accusations invraisemblables ; le nom de Jésuite a suffi pour brouiller dans leur esprit les règles ordinaires des jugements humains. Quiconque parcourra sans parti pris les interminables comptes rendus du *Moniteur* aura peine à partager l'appréciation de M. Thureau-Dangin sur le « remarquable épisode parlementaire » ; tout au moins regrettera-t-il que les Jésuites y tiennent trop de place.

On n'y trouve pas moins de trente-cinq à quarante discours où l'inévitable question est abordée de façon plus ou moins explicite ; quelques-uns lui sont consacrés presque intégralement. Douze à quinze orateurs chargent contre la « Congrégation détestée », avec ou sans ménagement ; un seul se lève ouvertement en sa faveur ; quelques autres la défendent timidement, de biais pour ainsi dire, en s'excusant et en prenant bien soin de déclarer qu'ils n'ont pas de sympathie pour l'Ordre de Loyola. Nous ne pouvons songer à faire connaître, même en la résumant, toute cette production oratoire. Mais les noms des « nobles Pairs » ont leur place marquée dans notre Histoire ; la Compagnie de Jésus doit garder le souvenir de ceux qui lui firent ou lui voulurent beaucoup de mal, pour remplir à leur égard le précepte évangélique, tout aussi bien que de ceux qui lui furent secourables et qui méritent sa reconnaissance.

Dans la première liste, la plus longue, figurent MM. Cousin, Villemain, Rossi, Portalis, Kératry, Charles Dupin, Viennet, Bourdeau, Mérilhou, etc. Dans la seconde, après le comte de Montalembert, classé à part, MM. Beugnot, de Barthélemy, de Boissy, de Gabriac, d'Harcourt, etc. Nous cueillerons dans les colonnes du *Moniteur* quelques citations caractéristiques de ces trop nombreux discours. On y chercherait vainement des aperçus nouveaux; le sujet n'en comporte guère; mais ils révèlent l'état d'âme de personnages politiques des plus considérables de la Monarchie de Juillet, et à ce point de vue ils ne sont pas sans intérêt même pour l'histoire en général.

Ce fut M. Cousin qui le premier prit la parole dans le mémorable débat de 1844. Il ne s'agissait encore que de la discussion générale et il venait faire l'apologie de l'Université et de l'enseignement philosophique dont il était plus que le représentant. Il resta à la tribune la séance tout entière, trois heures d'horloge. Mais il n'y était pas depuis cinq minutes que déjà il fonçait sur les Jésuites avec une furie qui n'avait rien de philosophique. « On fait sourire ou frémir, dit-il, ceux qui ont quelque connaissance de ces matières en parlant du génie des Jésuites pour l'éducation. » Leur système était « radicalement vicieux », parce qu' « il appuyait la chaire au confessionnal... » Puis M. Cousin esquisse leur histoire dans un morceau de rhétorique supérieure, où il met en parallèle l'Oratoire, mais où il n'hésite pas à affirmer, sur des faits matériels, précisément le contraire de la vérité [1].

A la séance suivante, bien que l'ordre du jour ne fît en aucune façon mention des Jésuites, le comte Alexis de

1. *Chambre des Pairs. Séance du 22 avril 1844.* — D'après M. Cousin Henri IV consentit bien à rétablir les Jésuites, pour ne pas être assassiné par eux, « *mais jamais il ne leur rendit l'enseignement* ». Or, sans parler des autres collèges, Henri IV donna aux Jésuites sa propre maison de La Flèche pour y ouvrir le collège qui allait bien vite devenir l'un des plus importants du royaume. On sait que, d'après la volonté d'Henri IV lui-même, son cœur fut remis à la garde des Jésuites de La Flèche.

Saint-Priest éprouva, lui aussi, le besoin de leur consacrer une longue dissertation historique, où il condensa la substance du livre que nous connaissons déjà. Nous avons cité plus haut la péroraison du discours qui résume si bien la pensée de l'orateur qu'il l'a reproduite au frontispisce de son livre[1].

Vint ensuite le baron Charles Dupin[2]. Comme son frère aîné, il avait sucé le lait aigre du jansénisme parlementaire. Aussi la haine du Jésuite apparaît-elle chez lui avec les caractères d'une affection morbide transmise par hérédité. Une première fois il avait exprimé ses sentiments dans un langage qui gardait encore quelque mesure. Mais quand il vit Montalembert parler des Jésuites autrement que pour les maudire et la Chambre l'écouter en silence, il ne lui fut possible de se contenir. Les expressions lui manquent pour traduire ce qu'il éprouve. Il voit « un danger terrible dans cet état d'esprit qui permet l'apologie des Jésuites ». Avec des accents tragiques, il évoque les souvenirs de la Restauration, Saint-Acheul, Montrouge, la Congrégation : « Auriez-vous oublié déjà l'école tristement fameuse qu'ils fondèrent près d'Amiens...; cette congrégation de jeunes adeptes audacieux, intrigants, tous ces Jésuites de robe courte qui s'affiliaient à des pratiques si favorables à leur ambition, à leur zèle hypocrite?... Les Jésuites, voilà le mal intérieur qui vous travaille, le mal qui mène le Gouvernement, qui fatigue le ministère, qui l'attaque sous mille formes diverses... » Il en appelle à Pascal, aux Bourbons, aux Parlements et enfin à M. de Saint-Priest; il vient de lire son livre, et il voit « très bien que le pieux Ganganelli a été empoisonné par les Jésuites ». La diatribe se termine par une révélation sensationnelle et une adjuration aux gardiens de la chose publique : « Voyez, dit-il, quelle est

1. Voir Chap. IX, p. 511.

2. Il était le second des trois frères Dupin ; il avait été créé baron par Louis XVIII et nommé Pair, ainsi que son plus jeune frère, par Louis-Philippe. L'aîné était député de la Nièvre.

l'organisation de la Société, placée sous le gouvernement plus que royal, absolu, théocratique, d'un Général étranger, ayant sous ses ordres un vice-tyran par province, c'est le Père Provincial, et la France insolemment comptée comme une province de l'empire jésuitique!... Quand ces faits sont manifestes, j'en appelle à la conscience de tous les citoyens français, et je demande si l'on peut trouver cet Ordre compatible avec la sûreté, la dignité, la liberté de l'État et tous ses droits politiques[1]. »

Chez MM. Kératry et Viennet, deux hommes de lettres, qui semblent avoir sur les Jésuites les idées de l'auteur du *Juif errant*, c'est le même emportement, avec un peu plus d'extravagance. M. Kératry ne voit guère dans le projet de loi à discuter que l'article qui impose la déclaration ; c'est pour lui « le plus essentiel ». Car il faut avant tout écarter les Jésuites. En effet, les chefs étrangers auxquels ils obéissent, décident souverainement de ce qui est bien et de ce qui est mal. « Ne peuvent-ils pas formuler un catéchisme d'où tel péché disparaisse? Ne l'ont-ils pas fait plus d'une fois?... Le Père Guignard et autres, en frappant d'un couteau parricide la poitrine de nos rois, n'ont pas senti leur conscience s'insurger contre de pareils attentats[2]. » Or, qu'on le sache bien ; ils n'ont pas changé. « La discipline de Loyola les régit tous ; elle est inflexible. La main qui a planté ici-bas cet arbre de fer savait ce qu'elle faisait ; sur quelque terrain qu'il enfonce ses racines, il portera à jamais les mêmes fruits. » Selon M. Kératry,

1. Séance du 8 mai 1844.

2. Le P. Jean Guignard, présenté ici comme assassin des rois, fut en réalité une victime des rancunes parlementaires. Après l'attentat de Châtel contre Henri IV, le Parlement de Paris fit faire des perquisitions au collège de Clermont, où le misérable avait été écolier. On trouva dans les papiers du Père Guignard quelques écrits du temps de la Ligue où il était question du meurtre des rois. Les magistrats n'en demandèrent pas davantage ; le P. Guignard fut condamné et pendu en place de Grève. L'historien protestant de Thou déclare que l'on n'avait pas même respecté les formes judiciaires ni entendu les témoins, *non servato juris ordine neque partibus auditis.*

les orgies sanglantes de quatre-vingt-treize seraient imputables aux Jésuites ; car ce sont les Jésuites qui ont fait la révocation de l'édit de Nantes, laquelle a eu « une grande influence sur les excès odieux dont n'a pu se garantir la Révolution de 1789 »[1].

M. Viennet ne s'arrête pas en si beau chemin. Écrivain habitué aux genres les plus divers, y compris la tragédie et le poème épique en douze chants, rédacteur attitré au *Constitutionnel* et voltairien dans les moelles, la pairie avait fixé pour un temps ses convictions politiques et religieuses ; il était conservateur et presque dévot. Aussi, renchérissant sur son confrère Kératry, il accusa nettement les Jésuites du pire méfait ; c'étaient eux qui avaient préparé « les saturnales révolutionnaires » ; car « la grande majorité de ces athées, de ces destructeurs de la monarchie et de la religion, sortaient des cent vingt-quatre collèges des Jésuites ». Et ce nouveau défenseur du trône et de l'autel ne pouvait s'expliquer que de si grands malfaiteurs fussent l'objet de la tolérance d'un Gouvernement éclairé : « Je me demande, s'écriait-il, si je veille, si je vis au milieu du XIX^e^ siècle, à la quatorzième année d'une révolution provoquée par ces mêmes Jésuites et dirigée contre leur domination fatale[2]. »

L'idée, à tout le moins originale, de faire retomber sur les Jésuites la responsabilité des excès de la Révolution, avait déjà fourni à M. Hippolyte Passy matière à de longs développements. Économiste de marque, M. Hippolyte Passy représentait dans ce débat les rancunes protestantes. Il s'efforça d'établir que la Compagnie de Jésus avait systématiquement caché, faussé la vérité dans l'enseignement de l'Histoire. Comme preuve — unique preuve de fait, en dehors des affirmations de l'orateur — il cita la « sotte phrase » attribuée au Père Loriquet : « M. le marquis de Buonaparte, lieutenant général au service de S. M. Louis XVIII, dont il conduisait à Vienne

1. Séance du 27 avril 1844.
2. Séance du 30 avril.

les armées. » Mais voici les funestes conséquences d'une méthode mauvaise : « C'est à l'esprit de révolte, dont les germes furent déposés dans l'esprit de leurs élèves par des Jésuites qui traitaient la vérité comme une ennemie, qu'a été due cette philosophie si téméraire, si audacieuse et si fausse en même temps, cette philosophie qui, répandue de proche en proche, s'étendit à toutes les classes éclairées et mêla aux événements de notre grande Révolution, qu'elle avait préparée, tant d'excès qui souillèrent ce qu'elle a eu de juste et d'élevé et amenèrent tant de désastres et de convulsions sanglantes[1]. »

En vérité il faut pouvoir renvoyer au *Moniteur* pour oser dire que c'est à la tribune de la Chambre des Pairs qu'on portait ces raisonnements, qu'on posait de telles prémisses pour en déduire de telles conséquences.

Jusqu'ici les orateurs avaient cherché des arguments dans l'Histoire des Jésuites d'autrefois; deux anciens ministres de Charles X refirent dans le même but celle des Jésuites des temps nouveaux. M. Bourdeau les montra se cachant au lendemain du Bref de suppression sous le nom de Pères de la Foi, s'insinuant peu à peu sous la Restauration et s'emparant de l'enseignement : « Huit écoles ecclésiastiques, cinquante et quelques petits séminaires organisés dans le Royaume, voilà, affirma ce grave personnage, l'œuvre des Pères de la Foi, depuis 1815 jusqu'en 1828. Que se passe-t-il sous la direction de ces maisons envahies par la Société de Jésus? Les missionnaires parcourent et couvrent le royaume ; à leur voix des passions se déchaînent ; par eux et autour d'eux se forment des congrégations religieuses, politiques...[2] »

Avec des allures moins fantaisistes le comte Portalis s'attacha à justifier l'exigence de la « déclaration ». L'Ordonnance de 1828 était son œuvre, et l'on conçoit qu'il eût

1. *Chambre des Pairs*, Séance du 29 avril 1844. *Moniteur*, p. 1145, 2e col.

2. Séance du 8 mai.

à cœur de lui procurer la consécration de la loi. Il s'y employa avec toute son autorité de juriste qui était grande et son talent de parole qui ne l'était pas moins. Sans se mettre en frais d'ailleurs de raisons nouvelles pour appuyer sa thèse, il se borna à développer à son tour celles que le duc de Broglie avait insinuées dans son Rapport et qui reparurent à satiété avec des variantes au cours du débat. « Serait-il prudent, demandait l'ancien ministre, de confier l'enseignement à des hommes qui n'ont point la libre disposition d'eux-mêmes, qui abdiquent leur volonté, qui reçoivent d'un Supérieur étranger le mouvement et la vie?... » Et encore : on ne saurait y admettre « un Ordre dont les membres sont de véritables cosmopolites, dont la patrie est le monde, ou plutôt qui n'ont pas de patrie en ce monde ». Et au surplus, la déclaration qu'on leur demande n'a rien de tyrannique; c'est un simple aveu. « Les évêques ont eu grand tort de protester comme ils l'ont fait; ces plaintes amères sont sans fondement[1]. »

En outre de la *déclaration*, le projet en discussion contenait un article relatif au *certificat d'études*. Les jeunes gens qui se présenteraient au baccalauréat devraient justifier qu'ils avaient suivi pendant les deux dernières années les classes de certains établissements. Ce n'était pas non plus une exigence nouvelle; elle existait en vertu des règlements universitaires et il s'agissait de l'inscrire dans la loi. Elle fut combattue énergiquement. On était bien obligé de reconnaître qu'elle n'avait aucune utilité comme garantie du savoir du candidat. Défendable sous le régime du monopole, elle n'avait donc plus de raison d'être sous celui de la liberté. Ce fut encore un ancien ministre, que nous avons rencontré au cours de cette Histoire, M. Persil, qui se chargea de démontrer que le certificat d'études était indispensable; sans lui en effet les élèves de Fribourg et de Brugelette pourraient se présenter aux examens du baccalauréat, et ainsi la *déclaration* elle-même ne suffisait

1. Séance du 9 mai.

pas à conjurer le péril des Jésuites; seul le certificat avait cette vertu. M. Persil eut le triste courage d'expliquer de cette façon à la Chambre qu'elle était obligée de voter le *certificat d'études*, si elle ne voulait pas faire œuvre vaine. Il ne craignait pas de conclure : « Toute la loi est là... Sans cela tout tombe et la loi sera tout à fait dans l'intérêt des Jésuites[1]. »

Poursuivant son discours, M. Persil crut devoir répondre à une objection des rares partisans que comptaient dans cette Chambre non pas les Jésuites, mais la liberté. Ils trouvaient regrettable que la loi qu'on leur proposait fût moins libérale que celles de 1836, de 1840 et de 1841, où il n'était question ni de *déclaration*, ni de *certificat d'études*. D'après M. Persil, ce redoublement de précautions a été rendu nécessaire par l'audace des Jésuites qui se sont imposés aux évêques et qui maintenant les mènent à leur guise. « L'épiscopat a cédé à l'obsession des Congrégations qui ont l'habitude de dominer et de régner partout où on consent à les admettre. Tant que les Jésuites, je n'hésite pas à les nommer, ont été absents de France, l'épiscopat a été admirable, et la religion n'a pas cessé de fleurir et d'étendre son empire... »

Les affirmations tour à tour candides et aventureuses de M. Persil furent reprises par le ministre de l'Instruction publique et par M. Cousin. Pour M. Villemain aussi, le *certificat d'études* était le complément obligatoire de la *déclaration*. « C'est, dit-il, le lien de toute la loi. » Quant à M. Cousin, il expliqua avec des accents pathétiques sa conversion au *certificat* qu'il n'avait point introduit dans son projet de loi de 1840; ce sont bien les Jésuites qui l'ont fait changer d'avis : « Qui me fera voter pour le certificat? Qui? Vous et vos amis, comte de Montalembert, qui.., avez essayé d'élever sur nos têtes une certaine congrégation détestée... et qui avez par là semé des alarmes dans le pays. »

1. Séance du 14 mai.

Puis venait une tirade sur l'asservissement des évêques aux Jésuites. L'Église et l'Université, osa-t-il affirmer, sont parfaitement d'accord. « Mais, croyez-moi, l'épiscopat n'est pas aussi libre qu'on le dit ». Si le différend n'existait qu'entre l'Église et l'Université, l'État « qui les renferme l'une et l'autre » trouverait le moyen de les concilier ; mais il s'est interposé entre l'Église et l'Université des étrangers qui sont perdus, si ces deux corps sont en bonne intelligence, des hommes qui ont à gagner à la guerre... Oui, ce sont les Jésuites qui agitent l'épiscopat et l'entraînent dans une guerre déplorable. Eh bien ! moi, dans cet état de choses, je suis bien réduit à demander des garanties contre cette Congrégation. »

Hâtons-nous de dire que l'honnête M. Martin du Nord fit entendre une demi-protestation ; il n'admettait pas que « ses évêques », comme il avait coutume de dire, fussent soumis à une domination étrangère : « Ils ne subissent le joug de personne. » Il estimait d'ailleurs qu'on avait trop parlé des Jésuites. Pour lui, les Jésuites ne lui faisaient pas peur; ce qui ne l'empêchait pas d'ailleurs d'approuver toutes les mesures prises contre eux, y compris le *certificat*.

Reste à mentionner l'intervention de M. Guizot, sur laquelle l'importance du personnage nous oblige à nous étendre quelque peu. Ministre des Affaires étrangères et député, M. Guizot n'était pas désigné par ses fonctions pour prendre part au débat de la Chambre des Pairs sur l'enseignement et les Congrégations religieuses ; mais il était, avons-nous dit, le véritable chef du Cabinet et le porte-parole du Gouvernement. C'est donc l'opinion du Gouvernement sur les Jésuites qu'il apportait à la tribune. M. Guizot avait la réputation méritée d'agrandir et d'élever les débats. Ses adversaires trouvaient même que c'était une manière commode d'escamoter les problèmes gênants. « Il les résout avec quelque théorie générale, ou encore avec un *certain état de la société*, un certain état des esprits. Cette manière large a pour but et pour

effet de noyer complètement la question dans ces généralités arbitraires pour lesquelles M. Guizot a une imagination doctrinale et une invention descriptive dont le fonds semble inépuisable[1]. »

Cette observation d'un publiciste malicieux ne manque pas de justesse, comme on va le voir, en ce qui concerne le discours qu'il prononça sur la question des Jésuites à la tribune de la Haute Assemblée. Il invoqua pour la résoudre deux théories au lieu d'une, et, sauf le respect dû à cette illustre mémoire, elles n'étaient pas plus heureuses l'une que l'autre. Allégée du bagage oratoire et des considérations d'à côté, la première peut s'énoncer ainsi : Dans notre société actuelle il ne peut exister que l'État d'une part et les individus de l'autre. Toutes les corporations en sont bannies ; « ce sont des fragments de l'ancien régime, fragments qui sont tombés et qui ne peuvent se relever, pas plus que l'ancien régime lui-même tout entier ». C'est à ce titre que, d'après M. Guizot, le sentiment public repousse inexorablement les Jésuites et les autres Congrégations. « J'appliquerai sans hésiter aux Jésuites — ce sont ses propres paroles — ce que je viens de dire des corporations en général. » Inutile de faire remarquer que la constitution de la société, dont se réclame ici M. Guizot, est un des faux dogmes de la Révolution, une véritable hérésie sociale, dont le temps a fait justice, et que personne aujourd'hui n'oserait reprendre à son compte.

La seconde théorie à l'aide de laquelle M. Guizot prétendait résoudre la question des Jésuites est d'essence protestante ; il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elle lui fût chère. Il l'avait déjà exposée dans son Cours de la Sorbonne sur l'*Histoire de la Civilisation en Europe ;* l'occasion se présentant, il répéta sa leçon à la Chambre des Pairs, et enfin il la reproduisit textuellement dans ses *Mémoires*. La voici dans ses grandes lignes :

1. Le *Constitutionnel*, 26 mai 1844.

L'Ordre de saint Ignace a été établi pour soutenir le pouvoir absolu contre le mouvement émancipateur du XVIe siècle. Et l'orateur prend soin de préciser : « Oui, c'est pour défendre la foi contre l'examen, l'autorité contre le contrôle que les Jésuites ont été institués... » On pouvait craindre alors que, du libre examen dans l'ordre de la pensée, du libre contrôle sur les actes du pouvoir, il ne résultât de grands maux, qu'il n'en sortît, « dans l'ordre intellectuel la licence, dans l'ordre politique l'anarchie ». Les Jésuites se mirent en travers du mouvement. « Ils se sont trompés; il en est sorti des sociétés grandes, fortes, glorieuses, régulières...; et parce qu'ils se sont trompés, ils ont été battus ». « Aujourd'hui du moins la Société de Jésus reconnaît-elle l'expérience? Reconnaît-elle que le libre examen puisse subsister à côté du pouvoir? Que le contrôle public puisse s'exercer sur une autorité qui reste forte et régulière?... » Il y a « de fortes raisons de croire » qu'il n'en est rien, qu'ils n'ont pas « renoncé à la pensée première de leur origine, que l'idée de la lutte contre le libre examen et le libre contrôle des pouvoirs publics n'est pas encore sortie de leur esprit ». Et c'est pourquoi « ils seront battus de nos jours comme ils l'ont déjà été[1]. »

Il faut avouer que, en dépit de sa très grande habileté et du prestige de sa parole, M. Guizot faisait la partie belle à qui voudrait prendre la défense des Jésuites. Toute la théorie reposait sur une confusion insinuée dès le début et ensuite, par un artifice oratoire, admise comme indiscutable. De prime abord Montalembert fit la distinction et ce fut le coup d'épingle qui dégonfla tout l'appareil. « L'autorité absolue en matière de foi, dit-il, c'est l'essence du

1. Séance du 9 mai. Cf. *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*. Tome VII, p. 388. 1865. Quand M. Guizot jugea à propos d'exhumer ce discours enseveli depuis vingt ans dans les colonnes du *Moniteur*, le Père Charles Daniel lui adressa une *Lettre ouverte*, modèle de réfutation courtoise et péremptoire. (*Études*, etc. Tome X, p. 335. Tiré à part avec une Note du P. Rubillon. *Bibl. Nat.* D. 33 939.)

catholicisme; celle du pouvoir temporel est chose passagère, contingente » ; les Jésuites, pas plus que les autres religieux, n'avaient ni à la maintenir, ni à la combattre. Mais « l'autorité absolue en matière de foi, oui les Jésuites l'ont défendue, parce qu'elle était la base de l'Église catholique; ils l'ont glorieusement défendue et servie; ils ne se sont pas plus trompés que l'Église elle-même et les autres catholiques qui lui sont restés fidèles; ils ont sauvé la foi catholique dans une multitude de contrées où elle était menacée au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, et les historiens protestants reconnaissent que, si l'Église catholique n'a pas succombé dans la moitié de l'Allemagne, c'est grâce aux Jésuites[1]. »

IV

Avant de mettre au point la théorie de M. Guizot, Montalembert avait déjà par deux fois fait entendre à la Chambre des Pairs, étonnée et silencieuse, une parole franchement sympathique à la Compagnie de Jésus. Lors de la discussion générale, il avait protesté contre l'insertion, dans un texte de loi, des malheureuses Ordonnances de 1828 et l'exclusion du droit commun infligée aux Ordres religieux. Il eut pour stigmatiser le projet de M. Villemain des mots cinglants. « Les mauvaises lois, dit-il, sont la pire des tyrannies », et parmi les mauvaises lois « les pires sont les lois hypocrites ». Or, tel est bien le caractère de celle qu'on propose. Sous l'étiquette de la liberté, elle viole les droits des citoyens, elle crée des catégories de suspects. « Je la repousse, s'écriait-il en terminant, de la triple énergie de ma conscience, de ma foi et de mon patriotisme[2]. »

Quand on en vint à l'article relatif à la *déclaration* et qu'il fut bien entendu que c'étaient les Jésuites qu'on poursuivait, Montalembert n'hésita pas à suivre ses collègues

1. Séance du 9 mai.
2. Séance du 26 avril.

sur ce terrain. Au grand scandale du baron Charles Dupin, et de bien d'autres nobles Pairs sans doute, il osa faire l'apologie des Jésuites ; il y consacra un discours tout entier, et, dans toute la collection de ses œuvres oratoires, il n'en est assurément pas beaucoup où l'on sente un souffle plus généreux et plus éloquent. Après avoir constaté que, « depuis quinze jours cette question a dominé tout le débat », Montalembert l'aborde aussi à son tour : « Dans les réponses qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, M. le ministre de l'Instruction publique a fait au moins douze ou quinze allusions à mon amour pour les Jésuites, et la plupart des adversaires de la liberté d'enseignement ont résumé leur hostilité dans ce chef principal... Laissez-moi vous dire d'abord que je ne suis ni l'élève, ni, comme on l'a dit, le chevalier des Jésuites. Je suis élève de l'Université, et je ne prétends être le chevalier de personne, si ce n'est de la religion et de la liberté. »

Montalembert ne venait pas répondre à toutes les accusations qui avaient été portées contre les Jésuites à la tribune de la Chambre des Pairs. Là, comme ailleurs, on avait exploité les légendes qui attribuent à l'Ordre de Loyola beaucoup de vices odieux et malfaisants; à ces imputations vagues et gratuites il n'y a guère à opposer que le dédain. Autant en faut-il dire de certaines calomnies que leur énormité même ne permet pas de prendre au sérieux. Mais pour ceux de ses collègues qui avaient mis quelque précision dans leurs attaques, Montalembert sut trouver une riposte plus précise encore et qui dut parfois infliger à l'amour-propre de l'attaquant une blessure douloureuse, d'autant plus qu'il s'adressait à des hommes âgés qui ne se faisaient pas faute de lui reprocher son ardeur juvénile.

On a vu plus haut avec quelle hauteur méprisante M. Cousin avait condamné l'œuvre éducatrice de la Compagnie de Jésus. Pour réponse on lui lut les jugements qu'en avaient portés Bacon, Descartes, Voltaire, Chateaubriand et Napoléon lui-même. « Ce sont là, Messieurs, dit ensuite

l'orateur, de grandes autorités et qui valent peut-être celle de l'honorable M. Cousin. » M. Cousin encore avait cité, sur la foi de Quinet, un passage des Constitutions de la Compagnie arrangé, selon l'usage, de façon à lui donner un sens ridicule. On lui cita le texte, et l'impitoyable exécuteur ajouta : « Puisque nous sommes sur le terrain d'Escobar, on nous avouera qu'ici l'escobarderie n'est pas du côté des Jésuites. » M. Passy, qui avait osé apporter comme un argument la sotte phrase sur le « marquis de Buonaparte », fut d'abord couvert de fleurs : « Cet ancien ministre, cet homme toujours si grave et si modéré... etc. », puis on lui prouva qu'il avait parlé bien à la légère, et qu'il aurait pu tout aussi bien mettre au compte des Jésuites les histoires de Montrouge. On avait à maintes reprises invoqué contre les Jésuites l'autorité des anciens Parlements; pour les légistes de la Chambre des Pairs l'argument était de poids ; Montalembert les menaça de lire l'arrêt de proscription lancé contre l'Ordre en 1763, bien assuré, disait-il, que la Chambre l'accueillerait par « un immense éclat de rire ». Enfin le comte de Saint-Priest avait écrit son livre dans un esprit très hostile aux Jésuites. « Eh bien ! lisez-le, disait Montalembert à ses collègues, et vous y verrez la honteuse origine et les odieux détails de la plus grande iniquité des temps modernes. »

Ce n'était pas assez de montrer l'injustice de vieilles accusations renouvelées sans bonne foi, Montalembert voulut encore en indiquer la source et du même coup faire une superbe déclaration de sa sympathie pour l'Ordre persécuté. La Compagnie de Jésus se doit de recueillir ce passage de son discours :

« Vous voulez savoir, dit-il, ce qui nous attache aux Jésuites. Eh bien ! C'est précisément les noirceurs et l'acharnement des attaques dont ils sont l'objet et des colères qui les poursuivent. C'est la haine violente qu'ils inspirent à tous les ennemis de l'Église. Je ne dis pas que tous les adversaires des Jésuites soient ennemis de

l'Église ; mais je n'hésite pas à dire que les ennemis de l'Église sont toujours et avant tout adversaires des Jésuites. C'est toujours sur eux que portent les premiers coups, et c'est là ce qui les désigne à l'estime et à la confiance des catholiques, comme une avant-garde et un des corps d'élite de l'Église... C'est là, s'il faut le dire, ce qui m'a moi-même converti ; car moi aussi j'ai eu besoin d'être converti aux Jésuites. Quand j'étais élève de l'Université, sous la Restauration, quand je suivais les cours de MM. Villemain et Cousin à la Sorbonne, moi aussi je criais contre les Jésuites ; mais quand je suis entré dans la pratique des choses, quand j'ai vu dans le monde et dans l'Histoire que, dans tous les pays, depuis le Paraguay jusqu'en Sibérie, tous les persécuteurs de l'Église, depuis Pombal jusqu'à l'empereur de Russie, tous les degrés de l'erreur, depuis l'athéisme jusqu'au jansénisme, étaient tous d'accord contre les Jésuites, conspiraient tous ensemble et partout leur ruine et leur proscription, quand j'ai reconnu dans la lutte religieuse de nos jours les mêmes symptômes sur une moindre échelle, oh! alors, me suis-je dit, il faut qu'il y ait dans ces hommes-là quelque chose de sacré et de mystérieux qui explique et motive cette merveilleuse union d'inimitiés si diverses. Il faut qu'il y ait dans cet instinct de la haine toujours si clairvoyant quelque chose qui indique que c'est par là qu'on arrive au cœur même de l'Église. Voilà pourquoi je suis devenu le partisan et l'admirateur des Jésuites après avoir été leur adversaire [1]. »

Assurément c'était là un langage que l'on n'était pas accoutumé à entendre dans une assemblée politique française, et l'on comprend que celui qu'on appelait « le jeune Pair » se fît écouter de ses collègues, et même du Président, le Chancelier Pasquier que, d'après le compte rendu des journaux, l'éloquence de M. Cousin n'empêchait pas de dormir.

1. *Chambre des Pairs*. Séance du 8 mai 1844.

L'article relatif au certificat d'études ayant encore concentré sur les Jésuites toute l'attention de la Chambre des Pairs, Montalembert ne pouvait se dispenser d'intervenir une fois de plus. M. Persil avait, comme nous l'avons dit, confessé assez ingénument que la mesure avait pour but d'écarter des examens les élèves de Fribourg et de Brugelette. Montalembert prend acte de l'aveu. « Le grand argument du certificat, dit-il, c'est donc la peur des Jésuites. Eh bien ! Messieurs, j'avoue que je ne conçois pas une peur semblable dans un pays qui a deux Chambres, trois ou quatre cents journaux, qui a toutes les ressources de la publicité, de la légalité, de toutes les libertés dont on dit que nous jouissons, contre cette malheureuse corporation qui effraie tant, et à l'existence de laquelle l'honorable M. Persil se croit autorisé à attribuer toutes les variations, toutes les modifications et toutes les décisions du ministère actuel en ce qui concerne l'enseignement. J'ajouterai que, si vous êtes obligés à mettre ainsi le verrou sur votre porte, pour empêcher l'émigration de la grande majorité de la jeunesse française, si vous croyez vraiment que les Jésuites inspirent une telle confiance au peuple français que vous êtes obligés d'avoir recours à cette mesure vexatoire du certificat d'études pour empêcher les parents de rechercher l'enseignement chez les Jésuites, tout ce qui se passe dans cette enceinte démontre de la manière la plus évidente combien est grande la peur, la frayeur, la terreur qu'inspirent les Jésuites. »

« M. le duc de Coigny. — C'est de l'horreur et non de la peur. » (*Le Moniteur*, loc. cit.)

Le noble duc forçait la note ; vieux soldat de Napoléon, il maniait mieux l'épée que la parole. Montalembert avait trouvé le mot juste, et, parce qu'il était juste, il avait porté ; on le vit à l'insistance avec laquelle, pendant les dix jours que dura encore le débat, plusieurs membres de la Haute Chambre vinrent protester qu'ils n'avaient pas peur des Jésuites. En réalité la peur des Jésuites, avec des degrés et des nuances, possédait les « nobles Pairs » à peu près

sans exception. Ceux mêmes qui combattaient les mesures vexatoires pour les Congrégations religieuses, sauf de très rares exceptions, n'en étaient pas exempts.

Entre tous, se distinguait le comte Beugnot. Président de la Cour royale, il avait rendu contre les Jésuites l'arrêt mémorable de 1826. Maintenant il était plutôt leur ami. Après avoir raconté sa propre « conversion aux Jésuites », Montalembert ajoutait : « Grâce au ciel, je ne suis pas le seul qui ait suivi cette voie. » Et il nommait l'ancien ministre des Ordonnances, Vatimesnil, et le comte Beugnot, « aujourd'hui vice-président de la Chambre des Pairs ». C'est lui qui, avec l'autorité que lui donnait son passé, osa rappeler ses collègues à la franchise. En 1828, leur disait-il, vous savez bien ce que nous poursuivions en ayant l'air de poursuivre les Jésuites. Ce nom nous servait à justifier notre opposition à un Gouvernement qui ne nous plaisait pas. « Si les Jésuites nous avaient manqué, nous aurions trouvé autre chose... Aujourd'hui ce qu'on entend par Jésuite, c'est la concurrence à l'Université, au monopole de l'Université. » Dans tout le cours du débat, le comte Beugnot ne cessa de réclamer énergiquement pour les Congrégations religieuses leur part des libertés publiques ; il se posa en défenseur des Jésuites eux-mêmes ; mais, jusque dans sa manière de les défendre, on voit qu'il éprouve le besoin de calmer la peur des autres et peut-être la sienne. Tranquillisons-nous, répète-t-il, « les Jésuites ne renaîtront pas en France, ni ailleurs. Il pourra y avoir quelques établissements, quelques personnes qui porteront ce nom ; mais dire que nous verrons la Compagnie de Jésus reprendre une influence quelconque, soit politique, soit religieuse, non, cela n'est pas possible[1]. »

Le duc d'Harcourt proposa et soutint, avec beaucoup de verve, un amendement qui supprimait la *déclaration*, mais il eut grand soin de protester au préalable qu'il n'avait aucune tendresse pour les Jésuites et les Congrégations

1. Séance du 14 mai.

en général. Selon lui « elles avaient fait leur temps ». Il ne songeait à demander ni « leur résurrection, ni leur retour ». Seulement il lui répugnait « qu'on allât fouiller dans les consciences, scruter la foi intérieure, obliger un citoyen de 1830 à affirmer par écrit quelles sont ses opinions, sa religion, ses vœux. De telles mesures, disait-il, ne sont pas de notre époque, elles rappellent les temps de l'Inquisition... Elles ne sont qu'une prime à l'hypocrisie et au mensonge, et si vous avez flétri les escobarderies d'autrefois, il ne faut pas faire des législations qui ne semblent destinées qu'à en provoquer de nouvelles... Vous ne demanderiez pas cela à des magistrats, à des avocats...; il ne faut pas le demander à de pauvres religieux[1]. »

Un orateur abondant de la Haute Chambre, le marquis de Boissy se distingua par son ardeur à appuyer l'amendement du duc d'Harcourt, mais en poussant plus loin encore les précautions. Non seulement il n'était pas Jésuite et ne voulait pas « de la Congrégation de Jésus », mais il regrettait de la voir combattre d'une façon qui, à son avis, lui serait plus profitable que nuisible. « En en faisant, disait-il, le Croquemitaine du moment, je crois qu'on lui donne beaucoup trop d'importance et que, en la poursuivant comme on le fait, on lui ralliera plutôt les esprits qu'on ne les en éloignera[2]. »

Cette peur du Jésuite, peur réelle ou simulée, caractéristique de l'état d'âme de la Chambre des Pairs en ces dernières années de son existence[3], pesa jusqu'à la fin sur la discussion de la loi destinée à organiser la liberté d'enseignement. A vrai dire, c'était plutôt chez le grand nombre la peur de voir passer l'enseignement aux mains du clergé, hypocritement désigné, pour les besoins de la cause, sous le nom des Jésuites. A la veille du scrutin final, M. Rossi constatait que le débat avait été « dominé,

1. Séance du 8 mai 1844.
2. Séance du 9 mai.
3. La Chambre des Pairs fut supprimée en 1848.

détourné, altéré » par cette double pensée et cette double crainte, et, en ce qui concernait les Jésuites, il les déclarait « impuissants et dangereux ». M. Rossi avouait que son « langage était paradoxal » ; mais le paradoxe ne gênait pas un esprit aussi délié : impuissants, il ne fallait pas en avoir peur; dangereux, on ne devait pas se faire scrupule de prendre contre eux des précautions sévères.

Sous l'influence de ces préoccupations mesquines, on avait abouti à une œuvre louche, touffue, incohérente, peu sincère et moins encore généreuse. C'était « une loi non pour la liberté, mais contre la liberté » ; le mot fut dit à la tribune même de la Chambre des Pairs. Au surplus, dans l'un et l'autre camp on la jugea mort-née ; elle avait été repoussée par une minorité relativement considérable : 51 voix contre 85. D'autre part, les champions de l'Université déploraient comme une défaite les votes de la Haute Chambre sur l'enseignement de la Philosophie et le Conseil royal, aussi bien que les avantages, pourtant bien équivoques, concédés aux petits séminaires. Sitôt le résultat connu, le *Constitutionnel* écrivait : « Le projet de loi n'est pas destiné à vivre... Nous sommes en pleine réaction... On a accordé au clergé un privilège en matière d'enseignement public et restauré en ce point le moyen âge. » (24 Mai 1844.)

Quant à la Compagnie de Jésus, dont il semble que la Chambre des Pairs ait voulu instruire à nouveau le procès, contre laquelle furent prononcés tant de réquisitoires amers et violents pour aboutir à un arrêt d'exclusion qui la classait, comme disait Montalembert, avec les forçats et les repris de justice, elle n'eut, malgré tout, pas trop à se plaindre « du remarquable épisode parlementaire » de 1844. Le jour même où l'on votait l'article relatif à la *déclaration*, le Supérieur des Jésuites de Paris, écrivant au Père Général, se félicitait plutôt de la tournure que prenait la discussion : « Elle a éclairé bien des esprits », disait-il. Une page de la chronique du *Correspondant* est plus explicite :

« Cette fois encore, M. de Montalembert a abordé la question de front, moins soucieux de gagner par des ménagements un succès actuellement impossible que de jeter des démentis aux préjugés et aux haines d'un autre temps, d'accoutumer certains hommes à ce terrible nom de Jésuites, qu'on prononce encore d'un ton si mélodramatique au Collège de France, et d'attaquer enfin nettement tous ces vieux arrêts et ces lois abolies qu'on invoque sans cesse contre un Ordre célèbre. Nous regrettons seulement que M. de Montalembert n'ait pas consenti à donner à la Chambre, qui l'y invitait, lecture de cet arrêt fameux du Parlement qui a chassé les Jésuites de France, et que le Père de Ravignan a cité en partie dans sa brochure. Il y a quelque part, dans ce moment-ci, dit-on, un tribunal de première instance, qui se fonde aussi sur un arrêt de Parlement pour défendre aux avocats de porter moustache. Les avocats répondent que le même arrêt veut que les juges portent perruque, et que c'est au tribunal à donner l'exemple de l'obéissance aux lois. L'arrêt sur les Jésuites est un peu plus absurde que tout cela : malheureusement il est peu connu. Ni l'un ni l'autre n'a été révoqué... Le discours de M. de Montalembert avait produit un effet terrible dans le camp universitaire. Voilà donc où nous en sommes venus ! On a pu, quatorze ans après la révolution de Juillet, discuter gravement, franchement, en pleine Chambre des Pairs, sur le mérite des enfants de Loyola ! On a pu y traiter avec le plus souverain mépris les arrêts qui les ont proscrits, les ministres violents et les femmes corrompues qui ont provoqué leur expulsion ! On a invoqué pour eux le droit commun ; et la Chambre ne s'est pas soulevée, et dans la presse de tous les partis, il y a des journaux qui, sans aimer les Jésuites, les veulent libres comme tout le monde, et n'en ont pas peur ; et le public, qui lit toutes ces choses, reste indifférent, ou même penche vers l'impartialité, la liberté, la justice ! Mais c'est là un fait énorme. La position est tout à fait changée... »

L'honneur du changement accompli revenait pour la plus grande part à Montalembert qui avait montré en cette occasion une forme de courage, la plus rare de toutes peut-être chez un gentilhomme de race, celle qui consiste à aller à l'encontre des opinions reçues dans son milieu et à affronter l'impopularité, pour ne pas dire le ridicule. Le « jeune Pair », en effet, ne s'exposait à rien moins, comme on va le voir, en se posant comme champion des Jésuites. Le Père Général lui avait écrit pour le remercier au nom de toute la Compagnie. Voici quelques passages de la réponse de Montalembert :

«... Combien j'ai été ému et reconnaissant de ce témoignage de votre approbation ! Je n'ai eu qu'un mérite, celui d'un peu de courage ; il en faut pour braver les préjugés et les répugnances non seulement du public, mais surtout de ces Pairs de France avec lesquels je dois passer une partie de ma vie et dont plusieurs ne m'appellent plus que *mon Révérend Père*, depuis que j'ai parlé de vous. Pardon de ce détail. Il servira à vous montrer tout ce qu'il y a de puéril dans la haine de ceux à qui vous faites *horreur*, selon l'expression du duc de Coigny. Je n'ai d'ailleurs fait que mon devoir... C'eût été rougir de l'Évangile, rougir de Jésus-Christ, que de ne pas user de mon droit pour défendre les victimes innocentes de la calomnie, de l'ignorance et de la haine des impies. Je dois ajouter que les mauvais catholiques ont été encore plus détestables sur ce sujet que les impies. J'ai avoué franchement que j'avais autrefois partagé plusieurs des préventions régnantes contre les Jésuites. Dieu m'a fait la grâce de m'éclairer... J'ai du reste la confiance que tout ce combat a été aussi utile à la Compagnie qu'à l'Église entière. Les Jésuites, hautement avoués et franchement défendus par eux-mêmes et par leurs amis, se sont enracinés dans le pays catholique, et leur cause est aujourd'hui inséparable de celle de l'Église. Nous avons fait d'immenses progrès tant en forces qu'en tactique. Dieu veuille maintenant qu'aucun coup imprévu, venu de Rome, ne trouble les courages et

ne donne tort à ceux qui se sont le plus avancés! Je redoute par-dessus tout la diplomatie. Partout où l'Église a été trahie ou trompée de nos jours, c'a été par cet instrument... » (2 Juillet 1844.)

Montalembert faisait allusion aux rumeurs d'après lesquelles le Saint-Siège blâmait la campagne des évêques contre le monopole universitaire; le Gouvernement ne souhaitait rien tant que ce désaveu et il est bien certain qu'il faisait le possible pour l'obtenir. Il n'y réussit pas; mais, à quelque temps de là, c'était bien en effet à la diplomatie qu'il allait avoir recours pour se débarrasser des Jésuites. Sur ce point-là du moins les appréhensions de Montalembert n'étaient que trop justifiées.

V

Cependant le parti universitaire, déçu du côté de la Chambre Haute, escomptait une facile revanche dans l'autre Assemblée. Deux semaines après le vote du 24 mai, M. Villemain déposait le projet de loi sur le bureau de la Chambre des Députés. (10 Juin.) Dès l'abord on put prévoir dans quel sens il y serait modifié. M. Thiers voulut être membre de la commission, et, une fois dans la commission, il voulut être rapporteur. Il croyait de son devoir, disait-il, de soutenir une grande cause, celle de l'Université, qui était celle de la Révolution; il se sacrifiait; il allait renoncer pour un temps, qui pouvait être long, à ses chères études; en réalité, il saisissait l'occasion de combattre le ministère et de recueillir, le cas échéant, l'héritage de M. Guizot. En posant sa candidature à la commission, il avait prononcé un véritable discours-programme où il se qualifiait lui-même d'impérialiste, de révolutionnaire et de voltairien; c'est à ce triple point de vue qu'il entendait reprendre l'œuvre du Gouvernement et de la Chambre des Pairs, laquelle lui paraissait empreinte d'un esprit franchement « réactionnaire ». A l'en croire

elle ouvrait la porte toute grande aux Jésuites : « Les professeurs de Fribourg et de Brugelette, disait-il, peuvent revenir à Saint-Acheul, votre loi à la main... Je sais bien qu'on s'appuie de la *déclaration* ; mais on vous dit tous les jours que les déclarations ne signifient rien, et vous savez mieux que moi qu'on les éludera[1]. » En d'autres termes, une déclaration mensongère n'est pas pour gêner les Jésuites. Aucun homme politique n'avait encore osé se servir d'un pareil argument. Il faut se souvenir que le *Constitutionnel* était le journal de M. Thiers et que, à ce moment-là même, il publiait en feuilleton le roman d'Eugène Sue.

Toutefois la commission, composée de neuf membres parmi lesquels MM. de Salvandy, de Tocqueville, de Carné, ne retint l'article de la *déclaration* qu'à une voix de majorité. Il y a lieu de croire que les autres dispositions hostiles au clergé y soulevèrent aussi une forte opposition. Le contre-coup s'en fit sentir dans la rédaction de M. Thiers. Son « volumineux Rapport, du reste assez superficiel, s'exprimait sur le clergé et les choses religieuses avec modération et politesse, trompant ainsi l'attente des sectaires qui s'étaient flattés de le voir se confondre dans leurs rangs »[2]. Mais à travers ces ménagements de forme perçaient visiblement la malveillance et la menace. Pour justifier la *déclaration*, M. Thiers pose en principe que les Congrégations religieuses « sont défendues, interdites par nos lois » ; il développe les arguments de la thèse avec une ampleur, une abondance, pour dire le mot, une prolixité, qui trahit une conviction mal assurée que l'on cherche à affermir. Puis il en vient aux précisions : « Il ne s'agit pas de toutes les Congrégations, mais de quelques-unes, d'une en particulier qu'on peut désigner, puisque le nom est dans toutes les

1. Le discours de M. Thiers est cité *in extenso* dans *l'Ami de la Religion*, T. CXXI, p. 597.
2. Thureau-Dangin, op. cit. T. V, p. 545.

bouches, celle des Jésuites... Nous ne sommes pas animés à leur égard d'un petit esprit de calomnie et de persécution; mais leurs maximes morales, leur doctrine sur la puissance spirituelle et temporelle, leur vie agitée, les souvenirs qu'ils rappellent, tout cela suffit pour que des législateurs prudents les écartent de l'enseignement. »

Ces formules vagues et sonores semblaient un écho de celles qu'on avait entendues dans l'autre Chambre. Un grave Pair, ancien ministre, avait ainsi conclu son réquisitoire : « Je n'ai pas peur des Jésuites, mais j'ai peur des troubles qu'ils pourraient causer. » La Compagnie avait lieu de s'applaudir d'être poursuivie et frappée sur de semblables imputations. Ce sont exactement celles que l'on avait lancées au tribunal de Pilate contre le Maître dont elle porte le nom : « Cet homme agite le pays, il trouble le peuple par son enseignement[1]. »

M. Thiers donna lecture de son Rapport à la Chambre des Députés dans la séance du 13 juillet. C'était une simple manœuvre destinée à échauffer l'opinion publique, car on était à la veille des vacances; on ne pouvait songer à ouvrir le débat parlementaire. Mais le Rapport contenait une réponse presque insultante au mouvement contre le monopole. M. Thiers prenait le contre-pied des quelques idées semi-libérales qui avaient prévalu ou s'étaient fait jour à la Chambre des Pairs. Pour lui l'instruction était essentiellement une fonction de l'État; l'Université seule était capable de donner celle qui convenait au pays; son enseignement, sans en exempter celui de la Philosophie, était d'ailleurs irréprochable, même au point de vue religieux, et en somme plus salutaire à la religion que celui du clergé; s'il fallait faire quelques concessions à la liberté, on devait surtout prendre garde de maintenir les établissements libres sous le contrôle nécessaire de l'Université. C'était un défi jeté à l'épiscopat et aux catholiques.

Comme il fallait s'y attendre, la polémique reprit de

1. *Commovet populum, docens per universam Judaeam.* Luc, XXIII, 5.

plus belle; le Rapport Thiers de 1844 est le centre de toute une littérature; on ne compte plus les Lettres pastorales, les brochures, les articles de journaux ou de revues où il est examiné, disséqué et réfuté. D'autre part, il fut le signal d'un redoublement d'attaques contre le clergé dans la presse antireligieuse[1].

Au surplus, hâtons-nous de le dire en devançant un peu les événements, le fameux Rapport n'alla pas plus loin, et il n'eut jamais l'honneur d'être inscrit à l'ordre du jour de la Chambre. Le ministre de l'Instruction publique, auteur du projet de loi, eut sur la fin de l'année un accident lamentable; il fut pris de folie furieuse. Esprit fin et délicat, chrétien sincère, quoique de pratique intermittente, M. Villemain avait toujours éprouvé à l'égard des Jésuites une répulsion violente qui ne tarda pas à prendre les caractères de ces affections mentales connues en médecine sous le nom de *phobies*. Sainte-Beuve raconte à ce propos une anecdocte antérieure à son entrée au ministère : « Un jour que Villemain avait été repris de ses lubies et de ses papillons noirs, il avait à dicter à son secrétaire, le vieux Lurat, un de ces Rapports annuels (sur les concours de l'Académie) qu'il fait si bien. Il se promenait à grands pas, dictait à Lurat une phrase, puis, s'arrêtant tout à coup, il regardait au plafond et s'écriait : *A l'homme noir! Au Jésuite!* Puis, reprenant le fil de son discours, il dictait une autre phrase qu'il interrompait de même par une apostrophe folâtre, et le Rapport se trouva ainsi fait, aussi bien qu'à l'ordinaire. Des deux écheveaux de la pensée, l'un était sain, l'autre était en lambeaux. Quelle leçon d'humilité! O vanité du talent littéraire[2]! »

La discussion de la Chambre des Pairs où les Jésuites tenaient tant de place avait encore exalté sa manie; il était en proie à de véritables hallucinations : « Il voyait sans

1. M. Thureau-Dangin parle d'une accalmie qui se serait produite dans la seconde moitié de l'année 1844. (Tome V, p. 546.) Nous y voyons plutôt une agitation qui ressemble fort à une tempête.

2. *Cahiers de Sainte-Beuve*, p. 30.

cesse autour de lui des Jésuites le guettant et le menaçant. Un jour, il sortait du Luxembourg où il avait parlé avec son aisance ordinaire; il causait très librement avec un de ses amis, médecin distingué, quand, arrivé sur la place de la Concorde, il s'arrête, effrayé. — Qu'avez-vous, lui demande son compagnon? — Comment! Vous ne voyez pas! — Non. — Montrant alors un tas de pavés : Il y a là des Jésuites; allons-nous en[1]. »

Dans les derniers jours de décembre le trouble des idées arriva à son paroxysme; cette belle intelligence sombra complètement. Pour échapper à la poursuite de l'homme noir, le malheureux s'enfuit par la fenêtre dans le jardin du ministère. On dut l'enfermer. Le *Constitutionnel* ne manqua pas de découvrir dans cette disgrâce une trame des Jésuites. C'étaient eux encore qui, par des manœuvres ténébreuses, des lettres anonymes, des menaces, peut-être bien aussi quelques maléfices, avaient fini par égarer l'esprit de leur adversaire. La crise ne dura d'ailleurs que quelques semaines, et elle ne fut pas sans effets salutaires. Le premier usage que M. Villemain fit de sa raison recouvrée fut de demander humblement les secours de la religion[2]. Il s'honora ensuite en refusant une pension de 15.000 francs que le Gouvernement avait demandée pour lui et pour ses enfants. Mais sa carrière ministérielle était terminée. Dès le 30 décembre M. Guizot s'était empressé de faire publier au *Moniteur* la démission de M. Villemain et peu après il lui donnait pour successeur M. de Salvandy.

Le nouveau ministre n'avait pas la même passion pour la gloire de l'Université; il laissa dormir le projet de loi sur l'enseignement secondaire, et comme ce projet était d'initiative gouvernementale, le sommeil fut définitif. Ne voulant pas s'aliéner le clergé pour plaire aux libéraux, ni

1. Cf. *Histoire de la Monarchie de Juillet*. T. V, p. 546.

2. Voir dans la *Vie du cardinal Mathieu*, par Mgr Besson, Tome I, p. 335, deux lettres (10 janvier et 1er février 1844) de l'abbé Serres qui reçut la confession de M. Villemain.

mécontenter les libéraux en faisant droit aux revendications des catholiques, le ministère laissa les choses en l'état, et la Monarchie de Juillet arriva au bout de ses dix-huit ans d'existence, sans avoir réalisé l'engagement qu'elle avait pris à son avènement de supprimer le monopole universitaire. Née au souffle de la liberté, elle fit faillite sur le terrain de la liberté d'enseignement, parce que les libéraux, qui l'avaient fondée et sur qui elle s'appuyait, avaient peur des Jésuites.

CHAPITRE XII

I. — La situation au début de l'année 1845. L'opinion ameutée contre les Jésuites. Le Gouvernement répugne aux mesures violentes. M. Guizot imagine de s'adresser au Pape pour se débarrasser des Jésuites. Le négociateur. Les antécédents de M. Rossi. Sa fortune en France. Les instructions de M. Guizot à son envoyé. Rossi, mal accueilli à Rome, songe à repartir. L'abbé de Bonnechose s'emploie pour faciliter au plénipotentiaire français l'accomplissement de sa mission. Singulières idées de Rossi sur les Jésuites. Ses manœuvres pour gagner l'opinion romaine. M. Guizot se plaint de ces lenteurs.

II. — Pétition marseillaise contre les cours de MM. Michelet et Quinet. Sommation de M. Cousin au Gouvernement. Condamnation du Manuel de droit ecclésiastique de M. Dupin par le cardinal de Bonald. Les « Interpellations Thiers ». Les Jésuites sont « probablement » responsables de l'agitation antiuniversitaire. Discours de Berryer et de Lamartine. Ordre du jour réclamant l'exécution des lois contre les Jésuites. Thiers revient à la charge. La défense des Jésuites à la Chambre des Pairs : Montalembert, le comte Beugnot, le marquis de Barthélemy.

III. — La consultation Vatimesnil. Son importance dans l'histoire des Congrégations religieuses en France au dix-neuvième siècle. Les Jésuites s'apprêtent à la résistance légale. Circulaires des Provinciaux traçant la conduite à suivre. Le *Memorandum* de Rossi. C'est dans l'intérêt de l'Église et de la Religion que l'on demande au Pape de sacrifier les Jésuites. La vraie raison, celle qu'on ne formule pas, mais qu'on laisse entendre : le Gouvernement demande au Pape de le tirer d'embarras.

IV. — La Congrégation des *Affaires ecclésiastiques extraordinaires*. Le Pape ne peut ni ne doit sacrifier les Jésuites. Menaces du Roi au nonce. Le Pape n'interviendra pas; mais on peut négocier avec le Général des Jésuites. Rossi envoie un exprès à Paris annoncer la conclusion de l'affaire. Publication au *Moniteur* de la dépêche de Rossi altérée et aggravée. La falsification est confirmée par M. Guizot à la tribune de la Chambre des Pairs.

V. — Le P. Roothaan est invité à faire des concessions. Première lettre aux Provinciaux de France. Seconde et troisième lettre. Quelle fut l'intervention du Saint-Siège dans les concessions. Déclarations du

cardinal secrétaire d'État. Protestation contre la Note du *Moniteur*. M. Guizot essaie de faire ratifier par le Saint-Siège le sens qu'il attache à la dépêche de Rossi. Réponse du secrétaire d'État. Incroyable aplomb du négociateur.

VI. — Après la note du *Moniteur*. La presse irréligieuse. Consternation des catholiques. A l'*Univers*. Pour dégager le Saint-Siège on attribue au Général de la Compagnie toute la responsabilité des concessions. Récriminations peu mesurées. Lettre de Mgr Parisis à un prélat romain. Sa *Lettre à un catholique*. Il reproche aux Jésuites d'avoir déserté leur poste de combat. Le P. Général n'essaie pas de se justifier. Il ne pourrait le faire qu'en découvrant le Saint-Siège.

I

L'année 1845 s'ouvrait pour la Compagnie de Jésus sous de fâcheux auspices. D'un moment à l'autre elle s'attendait à voir crever l'orage amassé sur sa tête et qui la menaçait d'une catastrophe. Ce pressentiment se fait jour dans la correspondance des premiers Supérieurs. Dès le mois de décembre précédent, le Provincial de Lyon écrivait : « La Providence nous laisse sous le coup d'un orage dont il est difficile de prévoir la fin. La presse dite libérale vomit chaque jour ses poisons sur nous et sur tout ce qui nous touche. Jamais, ce semble, elle n'a réuni plus d'efforts pour nous attaquer et nous détruire. » (5 Décembre 1844.) Le Provincial de Paris annonce au Père Général qu'il a déjà pris ses mesures en vue d'une dispersion qui lui paraît inévitable : « Il est à peu près impossible que nous échappions cette fois à une mesure qui nous dispersera... Les députés, en réponse au message du Trône, demandent notre expulsion, ou l'application des lois, ce qui revient au même. Le Gouvernement pourrait nous disperser par voie administrative... En ce cas, on est d'avis de ne céder qu'à la force... La jeunesse irait à Brugelette. La maison du baron de Sécus n'a pas été acceptée en don ; il la met à notre disposition ; elle peut recevoir trente personnes. » (9 Janvier 1845.)

Dix jours plus tard une circulaire envoyée à toutes les

maisons de la Province traçait la conduite à tenir si le Gouvernement tentait de procéder à la dissolution. De son côté, le Père Maillard s'était déjà assuré un refuge en Savoie pour le scolasticat et les novices de sa Province : « Le roi si chrétien de Piémont, écrit-il, a fait le meilleur accueil à la demande qui lui a été présentée à ce sujet par le Père Bresciani [1]. » Enfin presque à la même date, le Supérieur de la maison de la rue des Postes, le Père Guidée, donnait quelques précisions : « On parle toujours de nous appliquer les lois révolutionnaires contre les Ordres religieux, ou même de proposer quelques nouvelles mesures contre nous aux Chambres... Je doute qu'on en vienne là, du moins en ce moment. On recule devant la persécution ; elle est toujours si odieuse !.. Il y a du reste une grande fermentation. Il est certain qu'on serait enchanté de se voir débarrassé de nous. Nous gênons. D'un autre côté les gens de bien qui réfléchissent comprennent fort bien que notre nom n'est qu'un prétexte et que, après avoir donné à manger du Jésuite aux révolutionnaires, il faudra leur donner à manger bien autre chose. » (7 Janvier 1845.)

A travers le laconisme de ces lettres on entrevoit dans ses grandes lignes la situation léguée par les événements des deux années précédentes à celle dans laquelle nous entrons. Le parti catholique a mené la charge contre le monopole universitaire ; tout l'épiscopat s'est engagé dans la lutte ; alors l'Université a crié : Au Jésuite ! Inspiration de génie, « habileté sublime », comme l'a qualifiée le comte Beugnot. A ce mot de ralliement toutes les forces libérales, gallicanes et voltairiennes, ont opéré leur concentration et foncé en masse sur l'ennemi. On a à peu près oublié qu'il s'agissait de la liberté d'enseignement ; on n'a plus voulu voir que les Jésuites, qui menaçaient la France d'une invasion. Tout a été mis en œuvre

1. Lettre du P. Maillard au R. P. Général, 17 Janvier 1845. Le P. Bresciani était Provincial de la Province de Turin. Il est connu par ses romans historiques sur les sociétés secrètes italiennes, traduits en français.

pour ameuter l'opinion contre ces hommes néfastes. Un document de famille résume ainsi les méfaits qui leur sont imputés et que la crédulité publique admet sans autre démonstration :

« ... Ils enseignent aujourd'hui comme par le passé toutes sortes d'horreurs; ils sont à l'affût des héritages; ils espionnent l'intérieur des familles, s'y insinuent et y portent le trouble ; ils attisent chez les catholiques la malveillance contre le Gouvernement, l'Université, les maximes de l'Église gallicane ; ils s'imposent aux évêques qui écrivent sous leur dictée tout ce qu'ils publient. Les Jésuites, en un mot, sont une puissance ténébreuse, insaisissable, irrésistible, ennemie de la paix et de la félicité des peuples, et donc on les doit tenir pour un fléau qu'on ne saurait trop combattre et expulser[1]. »

Le Gouvernement prétend que les arrêts des anciens parlements contre la Compagnie de Jésus, les lois de la Révolution et celles de l'Empire contre les Ordres religieux sont toujours en vigueur; les ministres n'ont manqué aucune occasion de l'affirmer; ils estiment donc avoir le droit d'agir administrativement, d'employer au besoin la force pour fermer les maisons des Jésuites et les obliger à se disperser. Mais jusqu'ici aucun ministère n'a osé en venir à cette extrémité. Maintenant encore, maintenant peut-être plus que jamais, le Gouvernement répugne à adopter des mesures violentes qui auraient une apparence de persécution. Mais, d'autre part, la ruée contre les Jésuites ne se calme pas, les journaux ne cessent de reprocher au Gouvernement ses complaisances à leur égard, et l'opposition parlementaire y trouve une arme pour harceler le Cabinet. L'embarras des ministres est réel et va

1. « ... *A nobis nunc ut semper doceri prava omnia; inhiari fortunis omnibus; introspici, penetrari, turbari intima omnia familiarum; incendi furorem omnem catholicorum in Gubernium, Universitatem aut gallicana axiomata; dictari episcopis sua quaevis scripta ; vim occultam, indeprehensam eamdemque potentissimam opponi felicitatibus publicis; idcirco nos nostrique similes pro peste habendos numquam satis execranda ac propulsanda.* » (*Litter. Ann.* Prov. Franciæ. 1845, p. 14.)

croissant de jour en jour. « Nous gênons, écrit le Père Guidée, et on voudrait bien se débarrasser de nous. » Si les Jésuites consentaient à disparaître spontanément de la scène, on leur en serait reconnaissant. Le journal de M. Guizot, *le Globe*, leur insinue cette détermination qui écarterait tout danger, assurerait du même coup leur tranquillité et celle du ministère. Mais il n'y a pas apparence que les Jésuites se prêtent à cet arrangement. « Nos ennemis, écrit le Père Maillard, veulent, en nous effrayant, nous porter à une dissolution spontanée. Ils ne réussiront pas... » (17 Janvier.)

C'est pour sortir de ce mauvais pas que M. Guizot imagina la négociation que nous avons maintenant à raconter. C'est bien lui en effet qui en conçut l'idée dans ses méditations d'homme d'État et en prit l'initiative avant toute mise en demeure parlementaire. Les historiens, en général, rattachent la mission Rossi à l'interpellation Thiers. Il suffit de rapprocher les dates pour voir qu'il n'y a aucune connexion entre ces deux faits, l'interpellation étant de six mois postérieure à la mission.

Puisqu'on ne pouvait persuader aux Jésuites de se supprimer eux-mêmes de bonne grâce, puisque, d'autre part, l'emploi de la force n'était ni dans les goûts des hommes au pouvoir, ni dans l'intérêt du régime, M. Guizot pensa à se décharger de l'exécution sur l'autorité à laquelle les Jésuites devaient obéissance. Il demanderait au Pape de rendre ce service au Roi ; le Pape ne pourrait pas le lui refuser. Les ministres de Charles X avaient recouru à ce procédé, en 1828, pour se tirer d'affaire dans un cas analogue ; il leur avait réussi. M. Guizot ne s'en promettait pas un moindre succès. Ainsi on aurait raison des Jésuites sans bruit, en douceur ; aucune voix n'oserait même faire entendre une plainte ; au ministre des Affaires étrangères reviendrait devant le Parlement, le pays et la postérité, le mérite d'avoir apporté à un problème irritant une solution élégante.

Il y a peut-être quelque habileté de la part des

Gouvernements, mais assurément peu de fierté et moins encore de délicatesse, à faire ainsi endosser au Pape l'odieux de certaines opérations qu'on sait bien lui être très désagréables, auxquelles il ne se résignera qu'à contre-cœur, mais qu'on lui impose par tous les moyens de pression diplomatique. C'est pour les Gouvernements une manière abusive, mais malheureusement fréquente, de se servir des bons rapports qu'ils entretiennent avec le Saint-Siège. M. Guizot se fait honneur dans ses *Mémoires* d'en avoir usé. Il fait ressortir avec complaisance les avantages qu'il y découvrait : « Je proposai au Roi et au Conseil, dit-il, non pas d'abandonner les lois en vigueur contre les Congrégations religieuses non autorisées, mais d'en ajourner l'emploi, et de porter la question de la dissolution en France de la Société de Jésus devant son chef suprême et incontesté, devant le Pape lui-même. Le pouvoir civil français ne renonçait point ainsi aux armes légales dont il était pourvu ; mais, dans l'intérêt de la paix religieuse, comme de la liberté et de l'influence religieuse en France, il invitait le pouvoir spirituel de l'Église catholique à le dispenser de s'en servir. Le Roi et le Conseil adoptèrent ma proposition [1]. »

Restait à trouver le négociateur. L'ambassadeur de France auprès de Grégoire XVI, le comte de Latour-Maubourg, venait de demander un congé pour raison de santé ; de fait il mourut dans les premiers jours de mars 1845, sans avoir pu quitter Rome. M. Guizot avait heureusement sous la main un homme qui lui devait beaucoup, et qui lui parut désigné pour cet emploi. Chose curieuse, en 1828 le Gouvernement de Charles X avait député au Pape un Italien, devenu chez nous conseiller à la Cour de Cassation ; en 1845 le Gouvernement de Louis-Philippe lui envoie un autre Italien, dont on avait fait un Pair de France. M. Rossi fait pendant à

1. *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*, par M. Guizot. T. VII, p. 392. 1865.

M. Lasagni ; les deux négociations, si ressemblantes par leur objet [1] et par l'inspiration dont elles procèdent, se ressemblent encore par la qualité des personnages à qui on les confie. « Le Roi, dit M. Guizot, sur ma proposition, nomma M. Rossi son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rome par intérim. »

Les antécédents de M. Rossi ne semblaient pas précisément le désigner pour cette fonction. Au premier bruit de sa nomination, il y eut plus que de la surprise chez les catholiques français. On en peut juger par une note parue dans *L'Ami de la Religion et du Roi*, le 19 février 1845 : « Il n'est personne qui considère comme possible la haute mission de représenter la France auprès du Saint-Siège donnée à un étranger qui a compromis sa jeunesse dans les troubles révolutionnaires du libéralisme italien, qui a été banni successivement de Naples, de Bologne, de Florence, qui s'est fait pendant un temps citoyen de Genève et qui est enfin venu, sous le patronage de certains personnages protestants, gagner de bonnes places [2] et le beau titre de Français dans les luttes du journalisme contre le clergé catholique. » Bologne faisait partie des États de l'Église ; le Gouvernement français envoyait donc à Grégoire XVI comme représentant diplomatique un homme que le Gouvernement pontifical avait cru devoir expulser. L'inconvenance du procédé ne pouvait échapper à M. Guizot ; il prend soin d'avertir qu'elle fut voulue : « Ce qu'un tel choix, dit-il, avait d'un peu étrange était à mes yeux un premier avantage. Italien hautement libéral

1. En même temps que la suppression des Jésuites M. Rossi était chargé, comme M. Lasagni, d'obtenir du Pape le silence des évêques.

2. Protégé de M. Guizot, M. Rossi avait, en l'espace de sept ans, parcouru les étapes suivantes : Naturalisé Français, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Professeur au Collège de France, Membre de la Chambre des Pairs, Grand-Officier de la Légion d'honneur, Membre de l'Institut, Membre du Conseil royal de l'Université, Doyen de la Faculté de Droit. Enfin il ne devait pas tarder à échanger son titre de ministre plénipotentiaire pour celui d'ambassadeur. (Cf. *L'Ami de la Religion*. T. CXIX, p. 378.)

et réfugié hors d'Italie à cause de ses opinions libérales, l'envoi de M. Rossi ne pouvait manquer de frapper, je dirai plus, d'inquiéter la cour de Rome; mais il y a des inquiétudes salutaires, et je savais M. Rossi très propre à calmer celles qu'il devait inspirer en même temps qu'à en profiter pour le succès de sa mission. »

Sous une forme atténuée ce langage renferme un aveu qu'il faut s'abstenir de qualifier, car le mot juste est de ceux qu'on n'emploie pas avec des diplomates. Manifestement M. Guizot estime qu'on n'est pas tenu vis-à-vis du Pape aux mêmes égards qu'envers les autres puissances souveraines; on n'a pas besoin de faire agréer le plénipotentiaire qu'on lui envoie; il est vrai que ce n'est pas un ambassadeur; au surplus on est décidé à employer l'intimidation et à lui forcer la main.

Parti de France sur la fin de 1844, M. Rossi visita d'abord ses amis d'Italie et n'arriva à Rome que dans le courant de mars 1845. Il y reçut des instructions de M. Guizot, que l'on peut consulter aux archives du ministère des Affaires étrangères [1]. C'est dans ce document et quelques autres semblables dont il sera question plus tard, mieux que dans des discours à la tribune et surtout mieux que dans des conversations avec tels de ses membres, que la Compagnie de Jésus apprendra quels furent les sentiments

1. M. Guizot a inséré dans ses *Mémoires* la partie de ses instructions à M. Rossi relatives aux Jésuites. L'histoire de la négociation, d'après la correspondance échangée entre le ministre des Affaires étrangères et l'envoyé extraordinaire, remplit plus de cinquante pages dans le dernier chapitre des *Mémoires*. On verra par la suite de notre récit que cette histoire est loin de présenter les faits d'une manière exacte et complète. M. Guizot ne fait état que des renseignements fournis par Rossi; apparemment il n'a pas eu d'autre source d'information. C'est donc à vrai dire l'histoire de la négociation faite par le négociateur. Or, il y a deux choses qui ne permettent d'accorder aux dires de M. Rossi qu'une confiance fort limitée : d'une part, son amour-propre qui lui fait s'attribuer le beau rôle et le succès en tout ce qu'il entreprend, et, d'autre part, ses préjugés et sa haine contre les Jésuites qui lui font ajouter foi à de véritables calembredaines. M. Guizot a eu le bon goût d'en élaguer quelques-unes que l'on trouve dans les dépêches officielles, et qu'on n'y trouve pas sans étonnement.

de M. Guizot à son égard et quels titres il a acquis à sa reconnaissance.

Après quelques préambules où s'affirment les bonnes relations du Roi et de son gouvernement avec le Saint-Siège, M. Guizot poursuit :

« Une occasion grave se présente aujourd'hui de réclamer le concours bienveillant du Souverain Pontife, et c'est le premier comme le plus important objet de la mission temporaire dont vous êtes chargé.

« La Société des Jésuites, contrairement aux édits qui l'ont spécialement abolie en France et aux lois qui prohibent les Congrégations religieuses non reconnues par l'État, a travaillé depuis quelque temps à ressaisir une existence patente et avérée. Les Jésuites se proclament hautement eux-mêmes ; ils parlent et agissent comme Jésuites ; ils possèdent dans le royaume, au su de tout le monde, des maisons de noviciat, des chapelles, une organisation à part. Ils y forment une corporation distincte du clergé séculier, observant des règles particulières, un mode de vivre spécial, et obéissant à un chef étranger qui réside hors de France.

« Il y a là, d'une part, une violation évidente des lois de l'État et de celles qui constituent la discipline de l'Église gallicane ; d'autre part, un danger pressant et grave pour l'État et pour la religion même.

« Les Jésuites n'ont jamais été populaires en France. La Restauration, après les avoir tolérés quelque temps, a été obligée de sévir contre eux par les Ordonnances du 16 juin 1828. Un cri à peu près universel s'élevait contre eux d'un bout à l'autre du royaume, et la mesure qui fermait leurs collèges et les excluait de l'enseignement public fut accueillie avec joie et reconnaissance.

« Aujourd'hui les mêmes plaintes éclatent, encore plus nombreuses et plus vives. Le public s'émeut, s'inquiète et s'irrite à l'idée de l'hostilité invétérée et active des Jésuites pour nos institutions. On les accuse de s'immiscer toujours dans la politique, et de s'associer aux projets et

aux menées des factions qui s'agitent encore autour de nous. On leur attribue les plus violentes et les plus inconvenantes des attaques auxquelles l'Université a été en butte dans ces derniers temps. On redoute de voir le clergé ordinaire entraîné ou intimidé par leur influence. Les grands corps de l'État, les Chambres, la magistrature partagent ces dispositions et ces craintes. Et cet état des esprits est devenu si général, si pressant, et pourrait devenir si grave que le Gouvernement du Roi regarde comme un devoir impérieux pour lui de prendre les faits qui en sont la cause en très grande considération, et d'y apporter un remède efficace.

« Il lui suffirait, pour donner satisfaction à l'esprit public, de faire strictement observer les lois existantes contre les Jésuites en particulier, et généralement contre les Congrégations religieuses non autorisées dans le royaume. Ces lois sont toujours en vigueur; elles assurent au Gouvernement tous les moyens d'action nécessaires, et les Chambres seraient bien plus disposées à les fortifier qu'à en rien retrancher. Mais le Gouvernement du Roi, fidèle à l'esprit de modération qui règle toute sa conduite, plein de respect pour l'Église et soigneux de lui éviter toute situation critique et toute lutte extrême, préfère et désire sincèrement atteindre, par une entente amicale avec le Saint-Siège et au moyen d'un loyal concours de sa part, le but qu'il est de son devoir de poursuivre.

« C'est là, Monsieur, ce que vous devez annoncer et demander au Saint-Siège, en le pressant d'user sans retard de son influence et de son pouvoir pour que les Jésuites ferment leurs maisons de noviciat et leurs autres établissements en France, cessent d'y former un corps, et, s'ils veulent continuer d'y résider, n'y vivent plus désormais qu'à l'état de simples prêtres, soumis, comme tous les membres du clergé inférieur, à la juridiction des évêques et des curés. La cour de Rome, en agissant ainsi, n'aura jamais fait de la suprême autorité pontificale un

usage plus opportun, plus prévoyant, et plus conforme à l'esprit de cette haute et tutélaire mission qui appelle le successeur de saint Pierre à dénouer, par l'intervention de sa sagesse, ou à extirper, par l'ascendant de sa puissance spirituelle, les graves difficultés qui, dans les moments de crise ou d'urgence, pourraient devenir pour l'ordre ecclésiastique de graves périls.

« Vous connaissez trop bien, Monsieur, la question dont il s'agit ici, vous êtes trop pénétré des hautes considérations sur lesquelles il importe d'appeler la plus sérieuse attention du Souverain Pontife, pour que j'aie besoin d'y insister davantage, et pour que le Gouvernement du Roi ne se confie pas pleinement dans l'habileté avec laquelle vous saurez les faire valoir. Nous regretterions bien vivement que le Saint-Siège, par un refus de concours ou par une inertie que j'ai peine à supposer, nous mît dans l'obligation de prendre nous-mêmes des mesures que le sentiment public de la France et la nécessité d'État finiraient par réclamer absolument. »

Après cette menace à l'adresse du Pape, le réquisitoire reprend; car le ministre des Affaires étrangères n'est pas au bout de ses griefs contre les Jésuites, qui le gênent encore ailleurs qu'en France, et il conclut par cette déclaration évidemment destinée à d'autres qu'à M. Rossi : « Nous ne portons aux Jésuites aucune hostilité systématique; nous ne recherchons que le bien de la religion. »

Les *Mémoires* poursuivent le récit de la négociation; mais dès l'abord il y a une lacune que nous devons combler. M. Rossi, dit-on, présenta ses lettres de créance le 11 avril; après quoi « il se tint pendant deux mois dans une attitude d'observation inactive, uniquement appliquée à bien connaître les faits et les hommes et à répandre autour de lui sur ce qu'il venait faire une curiosité qu'il n'avait garde de satisfaire ». — M. Guizot gaze ici la vérité. Le fait est que la Curie pontificale donnait à l'envoyé du Gouvernement français des loisirs dont il se fût bien

passé. Sa présence à Rome était une injure pour le Saint-Siège, injure aggravée par sa qualité et la mission qu'il venait remplir. On le lui fit sentir de façon toute diplomatique; la chancellerie romaine excelle en ces sortes d'affaires. Le secrétaire d'État, obligé à des absences fréquentes, ne pouvait le recevoir; la situation du plénipotentiaire commençait à devenir un peu ridicule; il avait trop l'usage du monde pour ne pas le comprendre; son irritation fut grande, et si nous en croyons un témoin bien informé, que nous allons voir entrer en scène, M. Rossi fut sur le point de partir. Pareil éclat aurait pu amener la rupture. C'est pour prévenir ce malheur que l'abbé de Bonnechose, depuis peu Supérieur de Saint-Louis des Français, et qui fréquentait à l'ambassade, crut devoir tenter une démarche auprès de Grégoire XVI.

Cette intervention fut diversement jugée et valut au futur cardinal archevêque de Rouen des appréciations fort dures. Il a senti plus tard le besoin d'expliquer ses intentions qui furent parfaitement droites et sa conduite qui reste discutable : « Je ne m'adressai qu'à Dieu, dit-il dans un examen de conscience rétrospectif, et je le suppliai de faire en sorte que, si j'agissais sous l'inspiration de son esprit et pour le bien de son Église, il aplanît devant moi tous les obstacles, que, si au contraire je me trompais, il m'empêchât de réussir. Ces précautions prises, je me rendis au Vatican. » Admis à l'audience du Saint-Père l'abbé de Bonnechose lui aurait exposé franchement la situation, le départ imminent de M. Rossi, la rupture inévitable qui serait la conséquence de l'affront fait au représentant de la France. On pouvait le recevoir, sans pour cela s'engager à rien. Le Pape aurait goûté des raisons aussi sages, et aurait donné l'ordre de ne pas laisser plus longtemps l'envoyé de M. Guizot faire antichambre. Si nous en croyons son biographe, l'abbé de Bonnechose, au sortir du Vatican, se serait rendu au Gesù et aurait raconté « en toute franchise au Père Roothaan tout ce qu'il

venait de faire. Le Révérend Père n'en fut point offensé[1]. »

L'abbé ne s'en tint pas là; il fit de nombreuses visites chez les cardinaux et autres personnages influents, et par tous les moyens en son pouvoir s'appliqua à travailler l'opinion et à préparer les voies au plénipotentiaire français, persuadé, toujours d'après son biographe, que le succès de sa mission importait grandement au bien de l'Église de France. Au surplus, le résultat final de la négociation lui apparaît comme un triomphe pour la Papauté : « Ainsi, dit-il, le Saint-Siège a été officiellement arbitre suprême des différends entre l'Église et l'État. Sa sagesse a été le refuge des gouvernants et des gouvernés; c'est de lui que nous est venue la paix. »

On peut, avec beaucoup d'optimisme, envisager l'affaire à ce point de vue ; mais assurément ce n'était pas celui de M. Guizot et de son envoyé, et ce ne fut pas non plus celui de la grande majorité des évêques, des prêtres et des catholiques de France. Il paraît bien que d'autres ecclésiastiques français en résidence à Rome s'employèrent aussi pour faciliter à M. Rossi l'accomplissement de sa mission et la faire réussir. On peut nommer un secrétaire de l'ambassade, l'abbé Lacroix, l'abbé d'Isoard, l'abbé de Falloux... Crétineau-Joly s'est montré plus que sévère à leur égard. Mais on comprend que, fonctionnaires du Gouvernement français, ils aient cru de leur devoir de le seconder dans une circonstance où il déclarait agir dans l'intérêt de la religion autant que de l'État.

Cependant du haut de son poste d'observation, M. Rossi recueillait des renseignements sur les gens et les affaires de Rome ; dans une longue dépêche du 27 avril, il communique à son ministre quelques-unes de ses découvertes.

1. *Vie du Cardinal de Bonnechose*, archevêque de Rouen, par Mgr Besson, évêque de Nimes. Tome I, p. 256. Cette visite et cette confidence au Général de la Compagnie n'ont pas laissé de trace dans les documents de famille ; ce n'est peut-être pas une raison suffisante pour les révoquer en doute. Mais, par ailleurs, la façon dont cet épisode est raconté témoigne d'une information bien superficielle.

On y voit quelle idée singulière se faisait des Jésuites en général l'homme venu pour traiter avec le Saint-Siège du sort des Jésuites de France :

« Ils sont mêlés ici à tout ; ils ont des aboutissants dans tous les camps ; ils sont pour tous un sujet de craintes ou d'espérances. Les observateurs superficiels peuvent parfaitement s'y tromper, parce que la Société de Jésus présente trois classes d'hommes bien distinctes. Elle a des hommes purement de lettres et de sciences, qui deviennent peut-être les menées de leur Compagnie, mais qui y sont étrangers et peuvent de bonne foi affirmer qu'ils n'en savent rien. La seconde classe se compose d'hommes pieux et quelque peu crédules, sincèrement convaincus de la parfaite innocence et abnégation de leur Ordre, et qui ne voient, dans les attaques contre les Jésuites, que d'affreuses calomnies. Les premiers attirent les gens d'esprit, les seconds les âmes pieuses. Sous ces deux couches se cache le Jésuitisme proprement dit, plus que jamais actif, ardent, voulant ce que les Jésuites ont toujours voulu, la contre-révolution et la théocratie, et convaincu que, dans peu d'années, ils seront les maîtres. Un de leurs partisans, et des plus habiles, me disait hier à moi-même : Vous verrez, Monsieur, que, dans quatre ou cinq ans, il sera établi, même en France, que l'instruction de la jeunesse ne peut appartenir qu'au clergé. — Il me disait cela sans provocation aucune de ma part, uniquement par l'exubérance de leurs sentiments dans ce moment ; ils croient que des millions d'hommes seraient prêts à faire pour eux, en Europe, ce qu'ont fait les Lucernois en Suisse.

« C'est là un rêve ; il est vrai, au contraire, que l'opinion générale s'élève tous les jours plus redoutable contre eux, même en Italie ; mais il est également certain que leurs moyens sont considérables ; ils disposent de millions et leurs fonds augmentent sans cesse ; leurs affiliés sont nombreux dans les hautes classes ; en Italie, ils les ont trouvés particulièrement à Rome, à Modène et à Milan. A

Milan, on tient des sommes énormes à leur disposition; pour le moment où ils pourront s'y établir et s'en servir. Je sais dans quelles mains elles se trouvent. Ici, ils sont les maîtres absolus d'une partie de la haute noblesse qui leur a livré ses enfants.

« Ce qui est important pour nous, c'est qu'il est certain et en quelque sorte notoire que leurs efforts se dirigent en ce moment, d'une manière toute particulière, vers deux points, la France et le futur Conclave. Au fond, ces deux points se confondent, car c'est surtout en vue de la France qu'ils voudraient un Pape qui leur fût plus inféodé que le Pape actuel.

« Je suis convaincu que le Saint-Père ne se doute pas de toutes leurs menées et de tous leurs projets. Je vais plus loin; je crois qu'il en est de même de leur propre Général, le Père Roothaan. Je ne le connais pas; mais d'après tout ce qu'on m'en dit, il est comme le doge de Venise dans les derniers siècles; le pouvoir et les grands secrets n'étaient pas à lui; ils n'appartenaient qu'au conseil des Dix... »

Moins de deux semaines après, une autre dépêche met le ministre des Affaires étrangères au courant des travaux d'approche du plénipotentiaire. M. Rossi entre dans le détail des manœuvres savantes qui lui font gagner chaque jour du terrain. Il explique à qui veut l'entendre l'état de l'opinion en France très mal connu à Rome : « Imposer les Jésuites à la France de 1789 et de 1830 était une pensée si absurde qu'on était embarrassé pour la discuter sérieusement... Je laissais à la conscience si éclairée du Saint-Père à juger s'il devait, par amour pour les Jésuites, provoquer une réaction qui, comme toutes les réactions, pouvait si aisément dépasser le but et atteindre ce qui nous est, à tous, si cher et si sacré... Ces idées développées, tournées et retournées de mille façons, commencent à faire leur chemin et à monter du bas vers le haut. C'est la route qu'il faut suivre ici. L'alarme est dans les

esprits et je sais positivement qu'elle est arrivée jusqu'au Saint-Père. Mes paroles ont été d'autant plus efficaces qu'elles n'ont été accompagnées d'aucune démarche... » (8 Mai 1845.)

M. Guizot avait d'abord approuvé la méthode stratégique de son homme de confiance : « Je ne vous presse point, lui écrivait-il le 17 avril ; prenez le temps dont vous aurez besoin et le chemin qui vous convient. Je veux seulement vous avertir qu'ici la question s'échauffe... Quand on est Gouvernement on ne dort pas tant qu'on veut, ni quand on veut. » — Mais un mois plus tard, le ton change ; c'est vraiment, traduite en langage de chancellerie, une semonce que le général en chef adresse à son lieutenant :

« Le Roi ne désapprouve point votre inaction ; il comprend la nécessité de votre travail préparatoire. Pourtant il s'étonne et s'inquiète un peu de cette attitude inerte, quand tout le monde sait que vous êtes allé à Rome avec une mission spéciale et laquelle. Il craint que nous n'y perdions un peu de dignité et d'autorité. Il est frappé que le cardinal Lambruschini se soit naguère absenté de Rome, et il y trouve quelque impertinence en même temps que beaucoup de timidité. Il se demande si, pour le succès même, il ne convient pas de nous montrer un peu plus pressés, un peu plus hautains, et de faire un peu plus sentir à la cour de Rome qu'elle nous doit et que, pour elle-même, elle a besoin de prendre ce que nous désirons en grande et prompte considération. » (19 Mai 1845.)

II

Ce qui provoquait l'impatience, l'inquiétude même du Roi et celle de son ministre, c'était la double manifestation qui venait d'avoir lieu dans les Chambres à quelques jours d'intervalle. Voici ce qui s'était passé.

Le 14 avril, on avait discuté à la Chambre des Pairs une

pétition signée de 89 électeurs de Marseille, réclamant des mesures administratives contre MM. Michelet et Quinet, dont l'enseignement donné au nom de l'État, soit dans leurs cours, soit dans leurs livres, était une perpétuelle insulte à la religion et à la morale. Ce fut l'occasion d'un débat mouvementé qui remplit deux séances. Le rapporteur, comte de Tascher, réprouva énergiquement au nom de la commission, les leçons des deux professeurs du Collège de France, ainsi que le livre de Michelet, *le Prêtre, la Femme et la Famille*, que ses collègues et lui, dit-il, avaient dû lire « malgré leur dégoût ». La commission toutefois ne jugeait pas à propos de renvoyer la pétition au Gouvernement, « suffisamment averti », disait le Rapport. D'autres orateurs plaidèrent pour la répression. Montalembert les combattit au nom des principes d'un libéralisme radical : « Il ne faut pas demander au Gouvernement de sévir contre les professeurs, mais la liberté. Je respecte non leurs doctrines, j'en ai horreur, mais leur liberté, parce que la liberté de l'agression est la sauvegarde de la liberté de la défense. » M. Cousin prit alors la parole et déclara d'abord, avec raison, que la théorie du Pair catholique menait à l'anarchie. Quant à lui, il ne voulait pas pour les professeurs une liberté illimitée. N'osant pas défendre les excès dénoncés à la Chambre des Pairs, il prétendit les ignorer. Mais il avait d'autres désordres et d'autres dangers à signaler à la sollicitude des pouvoirs publics. Et M. Cousin invitait les ministres et ses collègues à ne point tant s'occuper de ce qu'on enseignait au Collège de France et à regarder un peu plus du côté de la rue des Postes. Ici se place un incident plutôt comique. Il faut citer le *Moniteur :*

« **M. Cousin**... Il est notoire en France que, en présence de tant de lois anciennes et nouvelles qui se fortifient et confirment les unes par les autres, il est, dis-je, notoire qu'une fameuse Congrégation... — **M. le comte Beugnot**. Ah ! nous y voilà ! — **M. Cousin**. Oui, nous y voilà. Avez-vous donc cru que j'hésiterais à dire hautement ma pensée ?

Oui, une fameuse Congrégation existe et marche, tête levée, en opposition aux lois... Je n'hésite pas à me déclarer l'adversaire des Jésuites. Il en arrivera ce qu'il pourra. (*Rire général.*) Ne riez pas trop ; on peut sans ridicule se déclarer l'adversaire d'une Compagnie qui domine en Italie et en Belgique, qui fait la guerre civile en Suisse, qui entraîne l'Église de France et qui tient en échec le Gouvernement du Roi. »

Et après avoir affirmé une fois de plus que l'existence des établissements des Jésuites était une violation outrageante des lois, M. Cousin déniait aux ministres le droit de réprimer les écarts des professeurs, alors qu'ils laissaient en liberté des individus plus coupables et plus malfaisants : « L'impunité que vous accordez aux Jésuites couvre MM. Quinet et Michelet. Tant que je ne verrai pas dans le *Moniteur* que M. le Garde des Sceaux a enfin exécuté la loi à l'endroit de la Compagnie de Jésus, je suis certain que M. de Salvandy ne prendra aucune mesure sévère contre les professeurs inculpés[1]. »

C'était déjà une sommation au Gouvernement. Quelques jours plus tard la Chambre des Députés allait lui en adresser une autre plus impérieuse. Comme le Rapport de l'année précédente, les interpellations[2] Thiers de 1845 furent un événement qui compte dans l'Histoire et même dans la littérature de l'époque. Elles visaient les Jésuites,

1. Louis Veuillot rendait compte, avec sa verve malicieuse, de cette intervention du grand pontife de l'Université :

« M. Cousin a commencé d'un ton dolent; il se meurt; il n'est sorti que pour observer ce qui se passe; il supplie ses collègues d'avoir pitié de lui et de permettre qu'il parle de sa place, car il va rendre l'âme : tout cela d'un air à fendre les rochers et avec une télégraphie qui fait sourire les Pairs, les huissiers, les spectateurs. Le garçon qui porte l'eau sucrée va le dire à ses camarades; les portes s'entrebaillent; de tous côtés des têtes curieuses viennent contempler les évanouissements de M. Cousin. Ces petites grimaces achevées, notre moribond entre en matière, et d'une voix de stentor, pendant près d'une heure, il se livre aux emportements du zèle universitaire le plus fougueux. Ce qu'il dit, c'est... qu'il faut chasser les Jésuites. »

2. Il n'y en eut qu'une seule, mais à cette époque on mettait le mot au pluriel.

en vertu de l'habitude prise par les libéraux, les gallicans, les libres penseurs de toute nuance, d'attribuer aux Jésuites tout ce qui leur déplaisait dans la vie de l'Église et surtout dans les actes de l'autorité ecclésiastique.

La querelle de la liberté d'enseignement venait de se compliquer d'un conflit aigu entre les deux pouvoirs, le spirituel et le temporel. Sur la fin de 1844, M. Dupin avait publié son *Manuel de Droit public ecclésiastique*. C'était une compilation des maximes parlementaires et régaliennes, que l'on aurait pu aussi bien intituler *Manuel de l'asservissement de l'Église à l'État*. Par mandement en date du 24 novembre 1844, le cardinal de Bonald condamna le livre de M. Dupin, ce en quoi il ne faisait qu'exercer un droit et accomplir un devoir de sa charge pastorale. Il n'en fut pas moins déféré au Conseil d'État, lequel déclara qu'il y avait abus. Les considérants, comme le jugement et la sentence, n'étaient qu'une application des principes du Manuel, condamnés par l'archevêque de Lyon, primat des Gaules. Les évêques comprirent la portée de l'ordonnance du Conseil d'État; plus de soixante d'entre eux s'empressèrent de publier leur adhésion au mandement du cardinal de Bonald; plusieurs même, l'archevêque de Paris à leur tête, saisirent l'occasion pour combattre les articles organiques, le droit d'appel et la déclaration d'abus.

Le cardinal de Bonald n'avait pas attendu d'être appuyé par ses collègues pour récuser le verdict qui le frappait. « En matière doctrinale, répondit-il au ministre des Cultes, je ne reconnais d'autre autorité qui puisse reviser mon jugement que le Pontife romain et les conciles... Quand le Conseil d'État a parlé, *la cause n'est pas finie*. » Dans la presse libérale, comme à la tribune parlementaire, on cria très fort à l'insurrection épiscopale contre les lois de l'État.

Cependant à Rome on examinait le *Manuel ;* il fut mis à l'*Index*, avec le *Cours d'histoire de la Philosophie*, de M. Cousin. Un gallican comme M. Dupin, un philosophe comme M. Cousin étaient, semble-t-il, au-dessus des

atteintes d'une congrégation romaine; ils en conçurent pourtant une irritation violente qui s'accordait mal avec leurs principes et leur dédain. Cette irritation gagna tous les militants du parti, comme en témoignent les commentaires des feuilles libérales, même quand elles s'exercent au persiflage. C'est sous cette impression que fut décidée parmi les chefs de la gauche parlementaire « une sortie contre les Jésuites ». Le jour même où la condamnation de l'*Index* paraissait dans les journaux, jeudi 24 avril, M. Thiers demandait à interpeller le Gouvernement sur l'exécution des lois concernant les Congrégations religieuses. La Chambre fixa l'interpellation au vendredi suivant, 2 mai.

Ce fut une séance des grands jours. Dix mille cartes avaient été demandées aux questeurs. Toutefois on fut quelque peu déçu; les comptes rendus des journaux donnent clairement à entendre que la faconde méridionale de M. Thiers parut terne et même languissante. Il resta trois heures à la tribune pour exposer une thèse historico-juridique; l'attrait de la nouveauté y manquait tout aussi bien que le piquant des invectives; l'orateur s'était en effet interdit toute violence et toute exagération de forme. Il commença même par déclarer qu'il avait « pour l'auguste religion de son pays un respect sincère ». D'autre part, il ne voulait pas susciter d'embarras au Gouvernement, moins encore lui tendre un piège; bien au contraire, affirmait-il, il lui apportait le concours de l'opposition pour résoudre une difficulté des plus graves. L'interminable discours peut se résumer en trois mots : 1° Les Jésuites sont revenus. 2° Les lois s'opposent à ce qu'ils existent en France. 3° Le moment est arrivé d'appliquer les lois. — M. Thiers commenta surtout très longuement la législation qui, d'après lui, conférait au Gouvernement un droit absolu sur les Congrégations religieuses en général. Quant aux Jésuites, « nos lois, dit-il, défendent même d'être Jésuite en particulier » ; malgré cette interdiction, il consentait pourtant à laisser

l'individu « à sa conscience » ; c'est la communauté seule qu'il poursuivait : « Je ne demande, répétait-il, aucune peine contre les Jésuites; simplement la dissolution par voie administrative. »

La troisième partie renfermait la véritable raison d'être de l'interpellation ; l'orateur devait, semble-t-il, y concentrer son effort ; ce fut celle qu'il expédia comme à la hâte. De vrai, c'était la plus difficile à traiter convenablement. Tous les ministères qui s'étaient succédé depuis la Révolution de Juillet avaient toléré les Jésuites ; M. Thiers lui-même, qui avait été ministre et chef du Cabinet, avait laissé dormir les lois dont il venait aujourd'hui demander l'exécution. Pourquoi ce zèle tardif de la légalité ? Quel était le fait nouveau qui motivait ce changement ? Ici l'orateur se voyait obligé d'entrer dans des précisions ; c'était au pied de la lettre un acte d'accusation qu'il s'agissait de dresser contre les Jésuites. Qu'avaient-ils donc fait en ces derniers temps pour appeler sur leur tête les justes sévérités du pouvoir ? Ce ne fut pas sans un réel embarras que M. Thiers entreprit de formuler ses griefs. On avait attaqué l'Université, le clergé dénonçait l'enseignement des collèges, il réclamait la liberté d'enseignement : « On a conçu l'incroyable pensée d'obtenir pour le clergé l'éducation de la jeunesse » ; d'autre part, un de ses plus hauts dignitaires a osé condamner le livre d'un procureur général; l'épiscopat en masse proteste contre la déclaration d'abus prononcé par le Conseil d'État. Toute cette agitation vient *probablement* des Jésuites. Ce sont les Jésuites qui ont poussé les évêques. « Je le dis franchement, je crois que la première impulsion part de la Congrégation contre laquelle je réclame l'application des lois. »

En résumé, le fait nouveau qui obligeait à sévir, c'était donc la campagne pour la liberté d'enseignement. « Pour sauver la monarchie, disait M. de Carné parlant après M. Thiers, on déclare la patrie en danger, et on court sus aux Jésuites ; ils ne se sont pas mis dans la question ; on

les y a mis et on les exploite. » Les évêques poursuivent vigoureusement l'offensive contre l'Université. M. Thiers accuse les Jésuites d'en être « probablement » les instigateurs ; il le croit, sans en être bien sûr, et c'est pourquoi il demande leur expulsion.

A l'appui de ce stupéfiant réquisitoire M. Dupin apporta sa diatribe accoutumée, violente, grossière même, et qui étonne de la part d'un personnage qui devait à sa situation d'éviter certaines outrances. Du moment qu'il touchait au Jésuite, il semble que ce malheureux homme fût condamné à oublier toute mesure. Citons seulement sa conclusion : « La question se pose. L'État a-t-il le droit de se défendre contre l'invasion des Jésuites... ; contre cette association qui n'est qu'un démembrement, une colonie, une expédition envoyée par le général en chef dans la province de France pour essayer de la soumettre aux Jésuites?... Question très facile à résoudre. »

Heureusement pour l'honneur de la tribune française, Berryer aborda à son tour le débat sur les Jésuites. Il refit la thèse juridique, soumit à l'examen les textes législatifs, leur histoire, les principes du droit actuel et en tira des conséquences diamétralement opposées à celles de l'interpellateur. Vous nous ramenez, lui disait-il, à un état de choses aboli ; vos préventions avaient un sens et étaient soutenables sous d'autres régimes ; « mais aujourd'hui, en 1845, un système de prévention, un système d'autorisation préalable pour pratiquer la liberté de conscience, c'est le démenti le plus absolu et le plus cruel donné à la Constitution. »

« M. Berryer, avec ce talent magique qui n'appartient qu'à lui, a élevé la discussion jusqu'à la puissance du pathétique. » Tel fut le début de Lamartine, en prenant la parole après le grand orateur. Pour lui, « les Jésuites dont on avait tant et si souvent parlé » n'étaient « qu'une espèce de symbole abstrait sur lequel s'agite une des plus grandes questions qui puissent occuper l'opinion publique ». Aussi, dédaignant de se mêler à des querelles

mesquines, le poète déclarait combattre « pour une cause mille fois plus grande, mille fois plus sainte que celle des Jésuites... ; pour l'indépendance de la foi, de la raison, de la pensée religieuse... » Finalement M. de Lamartine réclamait la séparation de l'Église et de l'État, pour assurer à tous la liberté et le droit commun.

Mais ni le ministère ni la Chambre n'étaient disposés à s'engager dans cette voie. Une première fois le Garde des Sceaux vint affirmer à la tribune que le Gouvernement était pleinement d'accord avec « l'honorable M. Thiers ». Les lois contre les Congrégations religieuses étaient incontestables et incontestablement en vigueur. Mais ces lois devaient être appliquées avec discrétion ; le Gouvernement était juge de l'opportunité. On lui reconnaissait cette qualité puisqu'on ne lui demandait d'appliquer les lois qu'aux seuls Jésuites. M. Martin du Nord était parfaitement d'avis que, en ce qui les concernait, elles devaient être exécutées ; mais il priait la Chambre de laisser au Gouvernement le choix des moyens ; on avait entamé une négociation à ce sujet avec la puissance spirituelle ; il fallait attendre le résultat.

La théorie, énoncée par M. Martin du Nord, d'après laquelle les ministres demeuraient juges pour l'application de certaines lois déclarées par eux-mêmes incontestables, n'était rien moins qu'une énormité au point de vue constitutionnel ; la Chambre, hypnotisée par le spectre du Jésuite, parut n'y point prendre garde d'abord, mais au dernier moment, un enfant terrible du parti, Odilon Barrot, fit observer que les lois dont on réclamait l'exécution atteignaient toutes les Congrégations religieuses d'hommes sans distinction ; l'ordre du jour qu'on allait voter ne distinguait pas davantage ; on se réservait de le rappeler au Gouvernement. Cet ordre du jour, présenté comme conséquence de l'interpellation, était ainsi conçu : « La Chambre, se reposant sur le Gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'État, passe à l'ordre du jour. »

M. Martin du Nord ayant accepté cette formule assez

élastique, M. Thiers revint à la charge pour en préciser le sens. La Chambre, dit-il, consent à laisser au Gouvernement le choix des moyens ; il négocie avec Rome, soit. Mais « il est bien entendu que, *quel que soit le résultat des négociations, les lois seront exécutées* ». A quoi le ministre répondit: « C'est entendu. »

L'infortuné Garde des Sceaux ne s'était pas incliné sans embarras devant cette sommation que l'interpellateur semblait prendre plaisir à rendre dure et humiliante. En promettant de passer outre, quel que fût le résultat de la négociation dont on avait pris l'initiative, on s'infligeait à soi-même un désaveu, en même temps qu'on outrageait le Saint-Siège. C'est apparemment pour atténuer le déplorable effet que cet engagement ne pouvait manquer de produire que M. Martin du Nord crut devoir multiplier les protestations de dévouement à la religion et de respect pour le clergé. D'après lui, la cause des Jésuites ne touchait en rien ni à celui-ci ni à celle-là. « Le clergé, affirmait-il en terminant, est complètement désintéressé dans cette question. Il peut et doit toujours compter sur l'appui des Chambres dans l'accomplissement de sa sainte mission, et tout ce qui pourra être fait à l'égard de certaine Congrégation religieuse ne devra altérer en rien la juste confiance que le clergé doit avoir dans les intentions bienveillantes du Gouvernement. »

Au reste, dans tout le cours de ce débat, à commencer par M. Thiers protestant de son respect pour « l'auguste religion de son pays », la même note s'était fait entendre ; c'était une sorte d'accompagnement obligé des déclarations anticléricales de l'époque. On n'en voulait pas au clergé, moins encore à la religion ; tout au contraire : « Je puis dire, assurait M. Dupin, que c'est pour le clergé que nous combattons en cherchant à l'isoler, à le séparer de ceux qui le compromettent. » M. Hébert, qui allait bientôt recueillir la succession de M. Martin du Nord, enchérissait sur M. Dupin lui-même ; il voulait supprimer les Jésuites, parce que « cet Ordre est l'adversaire dangereux

et permanent de nos deux révolutions, et parce qu'il est nuisible aux intérêts de l'Église ». Il ne faut pas s'étonner que tant de dévotion ait fait perdre patience à certains honnêtes gens. A la suite des deux longues séances remplies par l'interpellation Thiers, Laurentie écrivait dans son journal : « Le mensonge domine toute cette discussion. Le malheur en ces débats, c'est que la parole manque de loyauté et de courage. Ils n'osent pas dire, ces petits entrepreneurs de tyrannie, ce qu'ils veulent faire. Ils protestent de leur respect pour la religion... Eh ! mon Dieu ! Qu'ils aient donc du cœur, qu'ils soient philosophes tout à leur aise[1] ! » Le *Courrier français*, un ami pourtant de ces fidèles serviteurs de l'Église, leur disait plus crûment que « tous ces témoignages de respect sentaient l'hypocrisie ».

Le Gouvernement ayant donné son adhésion à la thèse de M. Thiers, les conservateurs eux-mêmes votèrent l'ordre du jour, qui fut adopté à une très forte majorité. Ce dénouement était prévu. Dans la matinée du 3 mai, le Père de Ravignan était allé voir Berryer. « Le grand orateur se promenait dans sa chambre et se préparait à la lutte de la journée. Le Père de Ravignan se jette à son cou, le remercie d'avance et l'anime par l'espoir d'une récompense au ciel plutôt que du succès ici-bas. — Ah ! sans doute, répondit son illustre ami, la cause est perdue, et cependant elle sera gagnée. Pour le présent je suis désespéré ; je vois d'ici tous ces hommes au parti pris d'avance, comme un mur de marbre devant moi. Seulement, je suis indigne d'être l'avocat d'une telle cause ; ne me remerciez pas, mais priez pour moi[2]. »

Cinq semaines plus tard, le 10 juin, nouvelle semonce de M. Thiers au Gouvernement. Dans un langage à peine parlementaire, il lui rappelle le vote du 3 mai ; sans doute, on lui a permis de négocier avec Rome, mais « il ne s'agit

1. *La Quotidienne*, 4 Mai 1845.
2. *Vie du R. P. X. de Ravignan*, 10e édition, Tome I, p. 313.

pas d'intérêts difficiles à traiter » ; il s'agit simplement de l'exécution des lois. « La dignité du Gouvernement est intéressée à ce qu'on ne donne pas trop de temps à cette négociation. » M. Thiers désire qu'on sache bien que lui et ses amis sont résolus à poursuivre l'affaire « avec la constance nécessaire pour obtenir un résultat ». Et M. Dupin d'exiger une fois de plus l'engagement ministériel que les lois seront exécutées, quelle que soit l'issue de la négociation en cours.

Cette impatience d'en finir avec les Jésuites fut pourtant ce qui détermina en leur faveur une manifestation parlementaire comme on n'en avait pas vu jusqu'alors. Le lendemain, 11 juin, on discutait à la Chambre Haute certains crédits pour les *Affaires étrangères*. Montalembert en prit occasion pour riposter à l'interpellation du 2 mai, au vote des députés et aux déclarations du ministère. Le jour suivant, on entendit le comte Beugnot et le marquis de Barthélemy; il ne leur restait rien de leur timidité de l'année précédente. « Tous trois, dit M. Thureau-Dangin, le premier avec un éclat de passion dédaigneuse et vengeresse, le second avec un grand sens politique, le troisième avec une connaissance étendue du problème juridique, mirent en vive lumière l'inanité des griefs allégués contre la Compagnie de Jésus, l'illégalité et le péril des mesures qu'on voulait prendre contre elle. Ils flétrirent la conduite de l'opposition libérale, donnant un démenti à tous ses principes, et aussi la faiblesse du ministère livrant la liberté religieuse à des passions qui n'étaient ni les siennes, ni même celles de ses amis, mais celles de ses ennemis[1]. »

Le manque de franchise, caractéristique de toute la manœuvre ourdie contre les Jésuites, faisait la partie belle à l'éloquence fougueuse de Montalembert. Après avoir contesté la valeur légale du vote de la Chambre,

1. *Histoire de la Monarchie de Juillet*. Tome V, p. 562.

laquelle n'a pas qualité pour interpréter les lois, puis raillé l'ultramontanisme du Gouvernement qui va demander à Rome son appui pour faire exécuter les lois de l'État, l'orateur prenait une à une les accusations élevées contre les Jésuites, et montrait qu'elles s'adressaient aux évêques, au Pape, à l'Église elle-même, à l'Église catholique que l'on visait en réalité sans avoir le courage de l'avouer : « Pourquoi donc, s'écriait-il, les Jésuites sont-ils seuls accusés ? Oh ! c'est que leur nom est impopulaire ; leur nom est commode pour la haine ; il dispense de la vérité et il remplace la justice... Eh bien ! je ne crains pas de dire sans désigner personne, qu'il y a dans cette tactique une souveraine lâcheté et de plus une souveraine hypocrisie, et j'ajoute, une souveraine impuissance... Et sachez-le, disait-il en terminant, le sacrifice du juste ne profite jamais en dernière analyse qu'à la justice. Cela s'est toujours vu depuis le temps de Pilate, et c'est un exemple, une méditation que je recommande aux nombreux successeurs de ce fameux homme d'État parmi nous. »

Pendant deux longues séances la Chambre des Pairs et le Gouvernement durent se résigner à entendre la défense des Jésuites, rigoureuse, complète, où la question était envisagée sous tous ses aspects, avec une hauteur de vue et un accent de sincérité que l'on n'était guère accoutumé à rencontrer dans les harangues de leurs adversaires. Le comte Portalis en donna une preuve de plus dans un discours où il leur attribuait des prétentions à une hégémonie chimérique au sein de l'Église. Quant au ministre des Cultes, obligé de dire pourquoi on s'en prenait aux seuls Jésuites, tout ce qu'il sut leur reprocher de façon un peu précise, ce fut « d'être venus hautement, à la face du pays, déclarer ce qu'ils étaient ».

Le marquis de Barthélemy à la Chambre des Pairs, comme Berryer à la Chambre des Députés, avait examiné la situation des Ordres religieux en France au point de vue juridique. L'un comme l'autre, ils avaient établi

qu'aucune loi ne s'opposait à l'existence de fait des Congrégations religieuses non reconnues. C'était le contrepied de la doctrine développée par M. Thiers, tant de fois reproduite à la tribune de façon plus ou moins explicite, et à tout propos déclarée par le Gouvernement incontestable. On voit qu'elle était au contraire fort contestée.

Déjà, l'année précédente, M. de Vatimesnil, l'ancien ministre de Charles X, exécuteur des Ordonnances de 1828, avait adressé au Père de Ravignan une lettre où il exposait son avis, comme jurisconsulte, sur les anciens arrêts des Parlements et édits royaux relatifs à la Compagnie de Jésus, arrêts et édits sans valeur aucune, selon lui, dans l'état actuel de la législation. Il y joignait un *Extrait* du Mémoire qu'il avait rédigé quelques années auparavant pour un monastère de Trappistes, que le Gouvernement prétendait dissoudre en vertu des lois existantes. Lettre et Mémoire furent insérés avec permission de l'auteur dans la troisième édition de l'opuscule du Père de Ravignan, vers le milieu de 1844. A la suite de l'interpellation du 2 mai, M. de Vatimesnil donna à son étude la rédaction définitive ; elle est datée du 3 juin 1845 et fut publiée sous le titre de *Consultation sur les mesures annoncées contre les Associations religieuses*. Elle portait la signature de neuf avocats des plus en vue du barreau de Paris, MM. de Vatimesnil, Berryer, Béchard, Mandaroux-Vertamy, Pardessus, Fontaine, Jules Gossin, Lauras, Henri de Riancey. En l'espace de quatre à cinq semaines elle recueillit l'adhésion, simple ou motivée, de plus de trois cents avocats, appartenant à dix-huit ou vingt barreaux différents. Au bas de la liste on lit cette note : « L'issue de la négociation Rossi a empêché qu'on ne recueillît les adhésions d'un plus grand nombre de barreaux. »

III

La *Consultation* Vatimesnil a une importance capitale dans l'histoire des Congrégations religieuses en France

dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Bien que, en effet, elle ait été provoquée par les menaces dont la Compagnie de Jésus était l'objet, elle intéressait également toutes les autres Congrégations qui se trouvaient dans le même cas, c'est-à-dire qui ne jouissaient point de l'autorisation légale. La Compagnie de Jésus n'y est même pas nommée ; la situation des Jésuites au regard de la loi ne diffère en rien de celle des autres religieux ; mais la consultation démontre que tous peuvent vivre paisiblement à l'abri du droit commun et que le Gouvernement ne saurait les inquiéter sans recourir à des moyens arbitraires et inefficaces. Cette démonstration résulte de trois propositions dont le développement forme les trois parties de l'ouvrage : « — 1° Aucune loi actuellement en vigueur ne prohibe la vie en commun des personnes appartenant à des associations religieuses non reconnues. — 2° Lors même qu'il existerait des lois portant une telle prohibition, l'autorité n'aurait pas le droit de procéder à la dissolution par voie administrative, mais elle devrait soumettre l'affaire aux tribunaux. — 3° Enfin la dissolution par voie administrative serait dans l'application une mesure impraticable et sans résultat possible. »

Nous devons nous en tenir à cet énoncé des têtes de chapitres, en y ajoutant toutefois la conclusion des jurisconsultes signataires. Faisant un retour sur les institutions du passé, ils avouent que la procédure des anciens Parlements était plus simple et plus radicale. Ils prenaient un arrêt de bannissement et tout était dit. Le régime impérial à son tour usa de la manière autocratique. « Mais il n'y a plus là que de tristes souvenirs historiques, quelquefois évoqués par des hommes qui se croient progressistes, tandis qu'ils ne sont que rétrogrades. La seule réalité actuelle est celle-ci : Des religieux sont dans une ville. Vous n'avez aucun moyen pour les contraindre d'en sortir, et cependant vous espérez les empêcher, uniquement par voie de police, de vivre en commun et d'observer leur règle qu'ils ont fait vœu de suivre tant qu'un

obstacle insurmontable ne s'y opposerait point. Vous ne le pouvez pas. Dans cette lutte que vous engagez contre la liberté et la conscience votre rôle sera odieux, vos moyens dérisoires et votre défaite certaine. »

On sait comment ces prédictions ont été réalisées de point en point. Les hommes d'État auxquels elles étaient adressées esquivèrent le péril dont ils comprenaient fort bien la gravité ; mais trente-cinq ans plus tard un autre Gouvernement se jeta dans l'aventure de l'exécution par voie administrative ; il lui fallut entrer par effraction dans les couvents, en crochetant les serrures, quelquefois en faire le siège, en expulser les habitants *manu militari*. Il lui fallut bien jouer le « rôle odieux », épuiser les « moyens dérisoires », pour aboutir à « la défaite certaine », puisque aussi bien, pour assurer sa victoire sur les maisons religieuses, il aurait dû y laisser garnison à perpétuité. Il ne le fit pas et les religieux rentrèrent chez eux. C'est la « défaite » que constatait Waldeck-Rousseau lui-même quand il disait : « Le régime des Décrets est inopérant. » Les fameux Décrets de 1880 prescrivaient l'exécution des prétendues « lois existantes » ; mais ces lois, dépourvues de sanction, étaient par là même vouées à l'impuissance. Cette fois on avait la preuve par le fait, preuve péremptoire, irréfutable, que la consultation Vatimesnil renfermait la vérité juridique.

Appuyés sur cette consultation les Jésuites s'apprêtaient à la résistance. On était généralement persuadé que M. Rossi n'obtiendrait rien de Rome. « Rossi, écrivait le correspondant de l'*Univers*, est en train de faire buisson creux. Il a des moments de découragement, mais aussi de colère... Les catholiques peuvent être sûrs que Rome ne leur fera point défaut dans cette lutte. » (22 Mai 1845.) Les journaux de l'opposition libérale n'épargnaient pas au Gouvernement les railleries sur la fausse manœuvre où il s'était embarqué. Trois semaines plus tard le *Constitutionnel* pronostiquait encore un échec certain. On lui écrivait

de Rome : « M. Rossi a été fort mal accueilli. Le Pape l'a reçu poliment mais froidement ; le cardinal Lambruschini plus froidement encore et d'une manière passablement décourageante ; la moitié des cardinaux ne lui ont pas rendu ses visites ; quelques-uns ont refusé de le recevoir ; la plupart des grandes familles en ont fait autant. » Cependant « M. Rossi n'a point échoué dans sa mission, et cela pour une bonne raison, c'est qu'il n'a pas encore dit un seul mot des Jésuites. M. Rossi sait parfaitement que, dès qu'il en parlera, il sera repoussé et alors sa mission sera terminée ». (10 Juin 1845.) Le ministère allait donc être obligé de tenir l'engagement pris à la Chambre des Députés ; il ferait exécuter les lois par la voie administrative. Tous les amis des Jésuites, tous les représentants les plus autorisés de l'opinion catholique, à commencer par les évêques, les suppliaient de se retrancher dans leurs droits de citoyens et de ne rien céder qu'à la force. Mgr Parisis publiait à ce propos une *Lettre* d'une singulière énergie : « Nous sommes tous intéressés dans cette affaire, disait-il en terminant. Aussi, comme prêtres, comme chrétiens et surtout comme citoyens, nous conjurons les Jésuites : 1° de jouir tranquillement des droits dont ils sont possesseurs et d'attendre qu'on les attaque ; 2° de ne faire aucune concession d'aucun genre ; 3° de se défendre par tous les moyens que les lois leur fournissent et de souffrir plutôt tous les genres de persécution que de sacrifier un principe qui est humainement aujourd'hui le boulevard de l'Église.

« Plutôt cent ans de guerre que la paix à ce prix[1] ! »

Les Jésuites français s'étaient d'ailleurs engagés d'eux-mêmes dans la voie où on les conviait d'entrer ; leur décision avait été prise, alors que la menace n'était encore qu'un point noir à l'horizon. Une circulaire provinciale adressée, dès le mois de mai de l'année précédente, aux Supérieurs et aux membres de leurs conseils débutait

1. *Un mot sur les Interpellations Thiers et l'ordre du jour motivé*, par Mgr l'évêque de Langres. Publié par l'*Univers* du 22 Juin 1845.

ainsi : « Quoique nous n'ayons, ce semble, rien à craindre en ce moment pour nos maisons, je crois cependant prudent et utile de vous tracer la marche que vous auriez à suivre, si le cas se présentait. » (25 Mai 1844.) Cette marche était alors indiquée seulement dans les grandes lignes; des instructions plus explicites seraient données, s'il y avait lieu. Elles le furent, en effet, à la suite de l'ordre du jour sur l'interpellation Thiers. La circulaire de Paris, signée du Père Ambroise Rubillon, est datée du 19 mai 1845. Cette fois, on envisage la dissolution comme imminente :

« Mon Révérend Père, *Pax Christi !* Vous attendez avec quelque impatience le plan de conduite à suivre dans la circonstance présente. Le voici. Il est à peu près certain qu'on ne prendra point, pour dissoudre nos maisons, la voie judiciaire... On agirait donc par voie administrative ; par ordonnance ou par arrêt administratif la dissolution de nos maisons serait prononcée. Un agent de l'autorité administrative se présenterait pour l'effectuer... » La circulaire détaille minutieusement ce que le Supérieur doit dire et faire, jusqu'à l'expulsion par l'emploi de la force et à la dispersion des membres de la communauté. Elle se termine en recommandant « la modération, la politesse ; nulle résistance irritante, nul éclat ne doit se trouver dans vos actes ». Et enfin par manière de conclusion : « Ce n'est qu'après les plus mûres délibérations, après les avis répétés des hommes d'État, des jurisconsultes les plus éminents, que cette ligne de conduite a été adoptée ; il faut donc vous y conformer exactement. » Suit une formule de protestation à faire insérer dans le procès-verbal du commissaire de police et à publier dans les journaux. Les religieux déclarent que la mesure dont ils sont victimes constitue un attentat aux droits garantis à tous les Français par la Charte et par les lois : savoir, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, l'inviolabilité de la propriété, la liberté de conscience et de culte. Ce sont là en effet, au témoignage de M. de Vatimesnil, « en y ajoutant la compétence judiciaire et

l'indépendance des tribunaux, les grands intérêts engagés dans cette affaire » [1]. Une circulaire, identique pour le fond, était envoyée par le Père Maillard aux Supérieurs de la Province de Lyon.

Ainsi donc, au mois de mai 1845, les Jésuites français s'attendaient à une exécution comme celles dont la Troisième République a donné tant de fois à notre génération le triste spectacle, et ils s'apprêtaient à y résister comme il convient aux citoyens d'un pays libre. Une dernière recommandation des circulaires provinciales était ainsi conçue: « Cette instruction sur la conduite à tenir doit être secrète; il faut éviter que l'autorité sache quels moyens nous devons prendre pour nous défendre. »

Mais de son côté le Gouvernement poursuivait son plan qui allait rendre inutile celui de la défense. Les Jésuites de Paris n'ignoraient pas les intentions du ministère. Le 26 mai, le Père Guidée écrivait au Père Général : « Nous avons été grandement consolés en apprenant que le Souverain Pontife avait repoussé toutes les propositions qui lui ont été faites ; mais nous savons de *science certaine* qu'on ne se tient pas pour battu. » Il semble donc que dès lors Grégoire XVI avait été pressenti et avait donné une réponse peu encourageante pour le négociateur. C'est bien ce qu'on peut lire à travers les lignes d'une longue dépêche de M. Rossi à M. Guizot, en date du 28 mai, où il se félicite beaucoup des résultats du travail « inofficiel et préparatoire » qu'il poursuit depuis deux mois. Mais en somme il n'avait pas encore osé entamer la négociation.

Ce fut seulement le 30 mai que, stimulé par les instances discrètes mais formelles du ministre des Affaires étrangères, il se décida à remettre au secrétaire d'État, cardinal Lambruschini, le *Memorandum* relatif à l'affaire des Jésuites. « En lui portant moi-même cette pièce, écrit-il trois jours après, j'ai eu avec lui un entretien très serré

1. Lettre de M. de Vatimesnil, pour les avocats des divers barreaux de France, jointe à sa *Consultation*, 7 Juin 1845.

et très pressant..., pour lui faire sentir la nécessité d'une résolution prompte et vigoureuse. » (2 Juin.) C'étaient les impatiences du Palais-Bourbon dont M. Rossi se faisait l'écho. A Rome on n'avait pas les mêmes raisons de se presser; toutefois le document, communiqué par le Secrétaire d'État aux Pères du Gesù, revint au bout de quelques jours avec les annotations du Père Rozaven; l'examen en avait été facile et la réponse, article par article, tenait en quelques mots. Le *Memorandum*, en effet, reproduisait les instructions de M. Guizot à son chargé d'affaires, que nous avons citées plus haut. A cet exposé de la situation M. Rossi avait ajouté « le fait nouveau, de la plus haute gravité », survenu dans les premiers jours du mois, et qui « avait fait sentir au Gouvernement du Roi la nécessité de mettre fin à une tolérance qu'on s'était appliqué à rendre impossible ». C'est ainsi qu'il désignait l'interpellation Thiers, suivie de l'ordre du jour de la Chambre des Députés. Après quoi M. Rossi entrait dans des considérations dont la Compagnie de Jésus doit garder le souvenir. Pour elle aussi l'Histoire se répète. A Grégoire XVI, comme à Clément XIV, on demande de sacrifier les Jésuites, et c'est dans l'intérêt de la religion qu'on le lui demande; du jour où ils ne seront plus là, une ère de paix et de prospérité s'ouvrira pour l'Église :

« Il est notoire, en effet, dit le *Memorandum*, que les choses de la religion avaient pris en France, depuis plusieurs années, une vigueur nouvelle. Le Roi et son Gouvernement trouvaient dans ce progrès une heureuse récompense de leurs efforts pour la prospérité et l'éclat de l'Église de France. Les esprits s'humiliaient devant les autels, à la parole de Dieu, comme ils se pliaient, dans le monde, à la discipline de la loi et au respect des institutions nationales. L'ordre et la paix, ces incomparables bienfaits dus à la sagesse du Roi, secondaient en même temps le développement progressif des libertés publiques et celui des sentiments religieux; et la religion à son tour, par sa légitime influence, raffermissait l'ordre et tous les

principes tutélaires des sociétés civiles. Rien ne troublait alors cette bonne harmonie entre l'Église et l'État.

« Il est également notoire que ce progrès visible s'est trouvé tout à coup interrompu. Le jour où la Congrégation des Jésuites, déchirant par une confiance inexplicable le voile qui la cachait aux yeux du public, a voulu que son nom vînt se mêler à la discussion des affaires du pays, ce jour-là les alarmes ont succédé à la sécurité, les plaintes à la bonne harmonie, les violents débats à la paix. Le zèle religieux, devenu fanatisme et emportement chez quelques-uns, s'est proportionnellement refroidi chez les autres. La présence des Jésuites trouble les esprits, envenime et dénature les questions. Eux présents, le bien est devenu difficile, on peut même dire impossible. Faut-il s'étonner que la Chambre des Députés demande instamment la dissolution d'une Congrégation qui, loin d'être un secours, un moyen d'influence pour la religion, pour l'Église, pour l'État, n'est qu'une entrave et un obstacle?

« Il est en même temps évident, pour tout observateur impartial, que le sentiment des Chambres françaises est aussi modéré que ferme. La Congrégation des Jésuites est la seule Congrégation religieuse qui ait suscité le débat, la seule dont on ait demandé la dissolution. Pleine de dévouement pour la religion et pour l'Église, la France est disposée à rendre au clergé, en respect et en protection, ce qui sera retiré aux Jésuites en influence et en pouvoir... [1] »

Le *Memorandum* s'étend ensuite longuement sur la solution que M. Guizot avait indiquée, laissant au négociateur le soin de la faire adopter par le Saint-Siège. M. Rossi n'avait pas le choix des arguments ; il ne pouvait que s'évertuer à mettre en valeur ceux que nous connaissons déjà, arguments qui avaient surtout l'avantage de faire entendre clairement à des diplomates aussi avisés que les cardinaux romains la vraie raison, la seule

1. Guizot, *Mémoires*. T. VII, p. 422.

vraie, celle que l'on n'osait et ne pouvait pas dire, c'est à savoir que le Gouvernement du Roi était très embarrassé et qu'il demandait au Saint-Père de l'aider à sortir de ce mauvais pas. Voilà ce qui transparaît à travers tous les artifices d'avocat, les affirmations plus que hardies, les formules louangeuses, les protestations de dévouement et de zèle, et plus encore les menaces discrètement insinuées. Si le Gouvernement du Roi s'adresse au Pape au lieu d'agir par lui-même, c'est qu'il est « plein de respect pour l'Église et jaloux de lui éviter toute situation critique et toute lutte extrême ». Aussi, en demandant à la cour de Rome de « prévenir l'action du pouvoir civil, le Gouvernement du Roi a l'intime conviction qu'il rend un service signalé à l'Église en général et en particulier au clergé français. La dispersion des Jésuites une fois opérée par l'autorité du Saint-Siège, les esprits seront apaisés..., les préventions se dissiperont, les craintes disparaîtront, les rapports de l'Église et de l'État deviendront faciles; car la France reconnaissante sera pleine de confiance dans la sagesse, la prudence et la modération du Saint-Siège. » Mais « si le concours bienveillant du Souverain Pontife manquait au Roi dans cette occasion si pressante et si grave, les lois de l'État devraient avoir leur plein et libre cours. Les préfets, les procureurs généraux recevraient l'ordre de les mettre à exécution. Le bruit serait grand... ; le Gouvernement engagé malgré lui dans une voie qu'il aurait voulu éviter, se verrait forcé de pourvoir à toutes les nécessités de la situation... En écartant par son autorité légitime et reconnue les complications d'une exécution fâcheuse..., le pouvoir spirituel rendra à la religion un immense service... »

C'est à peu près le mot de la fin, celui qui résume le *Memorandum ;* il n'y a plus à la suite qu'une tirade élogieuse à l'adresse du Saint-Père. Il est trop évident que la *Religion* était mise ici pour le Gouvernement de S. M. le Roi Louis-Philippe. M. Rossi était le dernier qui pût

l'entendre autrement. Ce n'était pas pour défendre les intérêts de la religion qu'on l'avait envoyé à Rome.

En tout cas, et le secrétaire d'État, et les cardinaux de la Curie et Grégoire XVI lui-même comprenaient très bien qu'il s'agissait d'un service à rendre à une puissance en bonnes relations avec le Saint-Siège. La suite donnée à la requête devait en fournir la preuve.

IV

Le gouvernement pontifical se trouvant officiellement saisi par la remise du *Memorandum*, la Congrégation dite des *Affaires ecclésiastiques extraordinaires* fut convoquée à l'effet de donner son avis. Elle tint séance le 12 juin, pendant trois heures, en présence du Pape. La *Congrégation* comprenait douze cardinaux ; l'un d'eux résidait à l'étranger ; trois autres se trouvèrent empêchés ; huit prirent part à la délibération. A l'unanimité ils conclurent que Sa Sainteté ne pouvait ni ordonner, ni conseiller aux Jésuites français de se dissoudre. L'avis s'appuyait de trois considérants : — 1° Les lois indiquées étaient injustes et de plus au moins douteuses. — 2° Les Jésuites étaient innocents ; aucun d'eux depuis trente ans n'avait été l'objet d'une accusation précise. — 3° Les évêques les estimaient et les protégeaient ; en les frappant le Saint-Siège blesserait l'épiscopat [1].

Mal renseigné par son chargé d'affaires, M. Guizot mentionne à peine le fait et de façon inexacte : « La majorité,

1. « Le Saint-Père a délié du serment de garder le secret les cardinaux qui ont assisté à la séance de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires tenue le 11 Juin. L'unanimité de ces princes de l'Église à décider que le Souverain Pontife ne pouvait ni ne devait accorder ce que le Gouvernement français demandait se trouve ainsi confirmée. De plus on connaît les motifs sur lesquels s'appuie la décision ; les voici : 1° le Saint-Père ne peut coopérer à l'exécution de lois iniques ; 2° il ne peut punir des innocents ; 3° il ne peut se mettre en opposition avec l'épiscopat français. » (Lettre du R. P. Roothaan au P. Maillard, Provincial de Lyon, 24 Juillet 1845.)

dit-il, parut incliner pour le parti de l'inaction. » Ce n'était pas seulement la majorité des cardinaux, nous l'avons dit, qui s'était prononcée, et ce n'était pas non plus, comme on le verra bientôt, pour l'inaction. D'ailleurs le vote, même unanime, de la Congrégation ne liait pas le Saint-Père, et il y avait d'autres moyens de résoudre l'affaire qu'une intervention directe et officielle de l'autorité pontificale.

M. Rossi n'avait pas tout à fait perdu son temps; secondé par les auxiliaires qu'il avait trouvés à Rome, il était parvenu à persuader à beaucoup de personnages influents que la situation en France était extrêmement grave, et que tout était à craindre si la demande du Gouvernement venait à être repoussée. M. Rossi savait à l'occasion jouer de la menace. Si l'on en croit sa correspondance avec son chef hiérarchique, il lui arrivait de tenir au secrétaire d'État des propos comme celui-ci : « Je crains qu'on ne se fasse ici de funestes illusions de croire que des désordres ne peuvent pas résulter de toutes ces folies, et une autre illusion de penser que le Saint-Siège n'en serait pas responsable aux yeux de la France et du monde entier. »

Vraisemblablement les informations reçues de la Nonciature n'étaient pas beaucoup plus rassurantes. Deux semaines après l'interpellation Thiers, avait eu lieu une petite scène que M. Guizot racontait à son négociateur, en y ajoutant quelques méchancetés qu'il est inutile de reproduire: « Le Nonce Fornari est arrivé à Neuilly avant-hier soir (17 mai)..., se plaignant du débat de la Chambre, de l'attitude du Gouvernement, s'étonnant qu'on eût accepté ce qu'il appelait une défaite, et donnant à entendre que le Pape ne consentirait pas à en prendre sa part. Le Roi l'a reçu très vertement : — Vous appelez cela une défaite ! En effet, dans d'autres temps, c'en eût été une peut-être ; aujourd'hui, c'est un succès, grâce aux fautes du clergé et de votre cour. Nous sommes heureux de nous en être tirés à si bon marché. Savez-vous ce qui arrivera si vous

continuez de laisser marcher et de marcher vous-mêmes dans la voie où l'on est ? Vous vous rappelez Saint-Germain-l'Auxerrois, l'archevêché saccagé, l'église fermée pendant plusieurs années. Vous reverrez cela pour plus d'un archevêché et plus d'une église. Il y a, me dit-on, un archevêque qui a annoncé qu'il recevrait les Jésuites dans son palais, si on fermait leur maison. C'est par celui-là que recommencera l'émeute. J'en serai désolé. Ce sera un grand mal et un grand embarras pour moi et pour mon Gouvernement. Mais ne vous y trompez pas ; je ne risquerai pas ma couronne pour les Jésuites ; elle couvre de plus grands intérêts que les leurs. Votre cour ne comprend rien à ce pays-ci, ni aux vrais moyens de servir la religion. On me parle sans cesse de la confiance et de l'affection que Sa Sainteté me porte, et j'en suis très reconnaissant. Que Sa Sainteté me les témoigne donc quand l'occasion en vaut la peine ; qu'elle fasse son devoir comme je fais le mien. Mandez-lui ce que je vous dis là, Monsieur le Nonce, et comme je vous le dis. Je veux au moins qu'on sache bien à Rome ce que je pense, car je ne veux pas répondre de l'ignorance où vous vivez tous et de ses conséquences. »

Évidemment il y avait quelque chose à faire ; les membres de la Congrégation cardinalice s'en rendaient compte. Le Pape mis hors de cause, on pouvait s'adresser au Général des Jésuites et l'inviter à prendre les mesures dictées par les circonstances, fallût-il pour cela se résigner à des concessions et à des sacrifices. Ce fut le parti auquel on s'arrêta.

En conséquence, après avoir notifié à M. Rossi l'impossibilité pour le Souverain Pontife de déférer au désir du Gouvernement français, le cardinal Lambruschini lui proposa ce moyen d'exécuter son mandat. Ses instructions ne lui permettant pas d'entrer en pourparlers avec le Général des Jésuites, la négociation serait conduite par l'entremise du secrétaire d'État qui voulait bien offrir ses

bons offices. M. Rossi n'eut garde de refuser. Assurément il était déplaisant pour l'envoyé du roi de France d'attendre du Général des Jésuites ce qu'il était venu réclamer du Saint-Siège. Puis y avait-il espérance de réussir par cette voie ? Le Père Roothaan consentirait-il à sacrifier les Provinces françaises de son Ordre ? Mais il ne restait pas d'autre issue ; il fallait en passer par là ; sinon, c'était la rupture ; la mission se terminait sur un échec, le plan de M. Guizot s'écroulait, entraînant dans sa chute la réputation et selon toute apparence la fortune du négociateur. M. Rossi n'hésita pas. Avec sa souplesse professionnelle de diplomate le rusé Italien prétendit même s'attribuer l'initiative de la procédure qu'il était contraint de subir. Dans une dépêche à M. Guizot il raconte une entrevue qu'il eut avec le cardinal Lambruschini « à l'occasion de sa fête ». « La conversation, dit-il, fut plus que jamais amicale, intime, confidentielle. » Il fut question « des répugnances du Saint-Père pour tout acte qui frapperait avec éclat une Congrégation religieuse... » — « Comme c'est *au fait* que nous tenons et non à l'éclat, poursuit M. Rossi, *j'ai laissé entrevoir au cardinal*, pour hâter l'issue de la négociation, que pourvu que le fait s'accomplît, je n'élèverais pas de chicane sur le choix du moyen. Que nous importait, en effet, que la Congrégation des Jésuites disparût par un ordre ou par un conseil, ou par une insinuation, voire même par une retraite en apparence volontaire? L'essentiel pour nous, c'est qu'elle disparaisse et nous dispense de l'application des lois. » (21 Juin.)

On verra par la suite que tel n'était pas précisément l'avis de M. Guizot. Mais, en attendant, nous surprenons le négociateur en train de mentir par gloriole. La date de la dépêche suffit à établir le flagrant délit. Au moment où M. Rossi « laissait entrevoir » qu'il se contenterait d'une dissolution « insinuée », ou même « volontaire en apparence », la négociation avec le Général des Jésuites se poursuivait depuis huit jours, et M. Rossi le savait bien puisqu'il y prenait part.

Deux jours après, 23 juin, elle était conclue. M. Rossi ne voulut pas confier à la poste le soin d'en informer le Gouvernement; il expédia à Paris le premier secrétaire de l'ambassade, M. de la Rosière, porteur d'une dépêche officielle ainsi conçue :

« Après un mûr examen de la part du Saint-Père et de son Conseil, le but de notre négociation est atteint. Son Éminence le cardinal Lambruschini, dans un dernier entretien, vient de m'en donner ce matin l'assurance.

« La Congrégation des Jésuites va se disperser d'elle-même. Ses noviciats seront dissous, et il ne restera dans ses maisons que les ecclésiastiques nécessaires pour les garder, vivant d'ailleurs comme des prêtres ordinaires.

« Le Saint-Siège, mû par des sentiments qu'il est aussi facile de comprendre que naturel de respecter, désire évidemment laisser aux Jésuites le mérite de cette prudente résolution d'un acquiescement volontaire. Nous n'avons pas d'intérêt à le leur ôter; mais il n'est pas moins juste que le Gouvernement du Roi sache que le Saint-Siège et son Cabinet ont acquis, dans cette occasion importante, de nouveaux droits à la reconnaissance de la France. »

A la dépêche officielle était jointe une lettre confidentielle pour le ministre; nous en détachons seulement une phrase qui se passe de commentaire. M. Rossi se félicite de l'intervention du Père Général, qui sera sûrement obéi; il était grandement à désirer, en effet, « d'après les rapports confidentiels des préfets et des procureurs généraux... que la mesure ne trouvât pas de résistance chez les Jésuites. Aussi, ajoute M. Rossi, tout en ayant l'air de me résigner au mode proposé, je l'acceptai, je vous l'avoue, avec un parfait contentement. »

Douze jours s'écoulèrent encore avant que le Gouvernement fît publier la nouvelle. Il ne fallait pas pourtant plus de quatre jours à un exprès pour faire le voyage de Rome à Paris. Manifestement, malgré toute sa satisfaction, le ministère ne se pressait pas; il prenait encore le temps de

réfléchir et de délibérer. Enfin, le 5 juillet au soir, la note suivante parut au *Messager* et le lendemain au *Moniteur :*

« Le Gouvernement a reçu des nouvelles de Rome. La négociation dont il avait chargé M. Rossi a atteint son but. La Congrégation des Jésuites cessera d'exister en France et va se disperser d'elle-même ; ses maisons seront fermées et ses noviciats seront dissous. »

Comme on le voit, le texte de la dépêche sortait des délibérations du ministère notablement altérée et aggravée. D'après la dépêche, la Congrégation allait *se disperser*, et il ne resterait dans chaque maison *qu'un petit nombre d'habitants*. D'après la Note, la Congrégation *cesserait d'exister et les maisons allaient être fermées.*

Dix jours après, 15 juillet, sur une interpellation du marquis de Boissy à la Chambre des Pairs, M. Guizot fit un résumé de l'affaire des Jésuites, conduite par lui avec tant de prudence et d'habileté ; il insista sur les inconvénients qu'eût entraînés l'action directe du Gouvernement et qu'on avait évités en s'adressant au Souverain Pontife; il se félicita surtout de l'heureux dénouement de la négociation, dont faisait foi la Note du *Moniteur* qu'il lut à la tribune, et qui exprimait d'après lui les engagements, conclus avec la garantie du Saint-Siège. Quant au texte de la dépêche Rossi, M. Guizot ne jugea pas à propos d'en donner connaissance aux nobles Pairs, moins encore au public ; il resta pour lors dans les archives, et probablement aussi dans les papiers de M. Guizot, d'où il passa vingt ans après dans ses *Mémoires*, où chacun le peut lire aujourd'hui et le comparer avec la Note du *Moniteur* reproduite deux pages plus loin[1]. Sans doute l'Histoire contemporaine garde le souvenir d'une dépêche falsifiée de plus grande et plus douloureuse conséquence. On ne peut rapprocher la manœuvre de M. Guizot de celle du chancelier de fer qu'en invoquant l'adage *Si parva licet componere magnis ;* mais il est bien permis de dire qu'il

1. Guizot, *Mémoires*. Tome VII, pp. 431 et 434.

n'en rejaillit aucun honneur sur la mémoire du grave et austère ministre. Lui aussi, comme tant d'autres, ne se faisait pas faute d'user contre les Jésuites du principe qu'on leur attribue calomnieusement : la fin justifie les moyens.

Si le Gouvernement entendait faire connaître ses intentions, sa décision, vis-à-vis de la Compagnie de Jésus, à la suite de la négociation Rossi, il avait assurément le droit de le dire dans une *Note* officielle du *Moniteur ;* mais annoncer la dissolution de la Congrégation et la fermeture des maisons comme le résultat obtenu par cette même négociation, ce n'était rien moins qu'un audacieux mensonge[1]. C'était attribuer devant l'opinion publique au Saint-Siège, avec lequel on déclarait avoir uniquement traité, une complaisance qu'il n'avait pas eue, une faiblesse humiliante qui allait provoquer les gémissements des catholiques et les outrages des ennemis de la Papauté. Il est absolument certain que rien de semblable n'avait été convenu à Rome. En définitive, c'était au Général des Jésuites à se prononcer sur l'étendue des concessions à faire. Or, d'après les Constitutions, son pouvoir ne va pas même jusqu'à supprimer un collège; il y faut le vote de l'Ordre tout entier représenté à la congrégation générale [2]. Comment aurait-il pu ordonner

1. « Un impudent mensonge. » Le mot est d'un historien contemporain qui se distingue par la violence de son hostilité, non pas seulement contre les Jésuites, mais contre la religion et l'Église. (*Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870*, par A. Debidour.)

2. Dans une lettre du 30 juillet, annotée par le P. Roothaan, le P. Rozaven résume toute l'affaire de la négociation Rossi. Le Général, dit-il en substance, a promis quelque chose, mais pas ce que dit M. Guizot. Cela il ne le peut pas. S'il ordonnait la suppression d'une maison constituée, « on devrait lui désobéir ». La procédure à suivre pour la dissolution d'une maison de l'Ordre est tracée par les Constitutions. Dans les cas ordinaires on doit attendre la prochaine congrégation générale. S'il y a urgence, et qu'il s'agisse d'une maison située en Europe, il faut prendre l'avis des Assistants, de tous les Provinciaux, des deux plus anciens profès de chaque Province d'Europe et du secrétaire général de la Compagnie; s'il s'agit d'une maison hors d'Europe, il faut en outre prendre l'avis du Provincial dont elle dépend. (Congreg. gen. IV. Decret. XXIII. XXVII.)

l'extinction de deux Provinces? Si M. Guizot eût bien voulu se renseigner auprès du premier Jésuite venu, il se fût épargné de prendre à son compte une affirmation qui suppose une énormité au point de vue canonique et qui par là même est dénuée de vraisemblance.

La dépêche de M. Rossi, conçue en termes très élastiques, étudiés et calculés avec un art qui dénote un professionnel de la diplomatie, est assurément moins mensongère que la *Note* du *Moniteur;* l'exposé des faits qui va suivre montrera si elle-même est l'expression exacte de la vérité.

V

Nous avons vu que, après la séance de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, une négociation en partie double s'ouvrit à la secrétairerie d'État, avec le chargé d'affaires de France d'une part et de l'autre avec le Général de la Compagnie de Jésus. Contrairement aux dires des journaux du temps et des historiens qui s'en inspirèrent, M. Rossi n'eut pas personnellement à Rome de rapport avec le Père Roothaan ni avec aucun autre Jésuite; il se contenta d'en parler de la façon la plus désobligeante, sans reculer devant l'injure et la calomnie, dans sa correspondance avec M. Guizot. M. Guizot lui-même ne connut la marche de la négociation et ne la présenta dans ses *Mémoires* que d'après les relations officielles ou particulières de son envoyé, lequel tenait du cardinal Lambruschini ce que celui-ci jugeait à propos de lui communiquer. C'est donc toute une face de l'affaire, il faudrait presque dire l'affaire elle-même, qu'ils ne connaissent l'un et l'autre que très imparfaitement, et qui serait restée dans l'ombre, même après la publication des *Mémoires*. Heureusement des pièces d'archives et des documents de famille nous permettent de combler cette lacune.

En l'espace de deux semaines, du 14 au 27 juin, le Général de la Compagnie de Jésus adressa aux Provinciaux de Paris et de Lyon trois lettres destinées à faire connaître aux Jésuites français la négociation en cours à leur sujet. Dès le lendemain de la séance de la Congrégation, 13 juin, deux de ses membres, les cardinaux Acton et Patrizi, s'étaient rendus au Gesù et avaient informé le Père Roothaan de ce qui avait été résolu. Ils lui représentèrent fortement les embarras de la situation, l'attitude alarmante du Gouvernement français qui menaçait de proscrire tous les Ordres religieux, si on ne lui sacrifiait pas les Jésuites, les conséquences possibles d'une raideur intempestive et les avantages évidents de quelques concessions faites spontanément et de bonne grâce. L'entrevue avait lieu le soir, après neuf heures, et le Père Roothaan dut se décider séance tenante. Il le fit, non sans regret, mais sans équivoque; il déclara nettement aux cardinaux ce qu'il croyait pouvoir accorder.

C'est à la suite de cette entrevue que le Père Général écrivit sa première lettre; elle n'a certes rien d'alarmant; quelques exotismes trahissent la plume d'un étranger :

« Après tant de démarches et de *memorandums* de M. Rossi, qui est allé officier (*sic*) tous les cardinaux, le Saint-Père n'a guère voulu entrer personnellement avec lui en discussion sur l'affaire qui est l'objet de sa mission. Il s'est tenu jeudi dernier une congrégation de cardinaux devant le Saint-Père, et, grâce à Dieu, la décision unanime a été que le Saint-Père ne pouvait rien accorder aux demandes du Gouvernement français, et non seulement ne donner aucun ordre, comme on le lui demandait, de dissoudre nos maisons en France, mais pas même un tel conseil au Père Général. M. Rossi aura donc une réponse digne du Saint-Siège, et Pierre confirmera encore cette fois de nouveau ses frères. Nous avons certainement à bénir le Seigneur de ce résultat, vu surtout les artifices, les raisons astucieuses de promesses, de menaces de plus grands maux, qui avaient été employées pour

ébranler la fermeté du Saint-Père et des cardinaux. Il y a bien de quoi nous consoler dans cette unanimité.

« Maintenant, n'y a-t-il pas quelque chose à faire de notre part pour calmer l'irritation que va produire la réponse de Rome ? N'ayons pas l'air de braver l'orage qui gronde.

« Nous avons des données positives que c'est à quelques maisons seulement qu'on en veut. Cherchons à prévenir prudemment de plus grands maux... Les maisons les plus signalées sont celles de Paris, de Lyon et d'Avignon. Ce sont donc ces maisons que je croirais devoir être ou dissoutes[1] ou diminuées de manière à ce que l'arrivée d'un procureur du Gouvernement n'y trouve pas de prise, ou plutôt que l'occasion de telle visite ou le prétexte en soit ôté à temps... »

La lettre se termine par quelques paroles qui en précisent la portée pratique : « Il m'en coûte de donner une telle disposition, mais je crois de mon devoir de suggérer cette mesure de prudence. J'espère que cela pourra se faire tranquillement, et, comme je viens de le dire, sans éclat ; ce qui vaut infiniment mieux, sous tous les rapports spirituels et temporels, que si cela devait se faire plus tard tumultuairement. » (14 Juin 1845.)

Quelques jours après le Père Roothaan était admis à l'audience de Grégoire XVI et lui faisait connaître les dispositions déjà prises. Le Pape approuvait sans faire aucune observation. (19 Juin.) Mais le lendemain, le cardinal Acton faisait remettre au Général une note l'informant de la part de Sa Sainteté que ce n'étaient pas seulement les maisons susdites qui étaient menacées, mais encore les noviciats et les autres qui contenaient un grand nombre de religieux. La « prudence bien connue » du Révérend Père lui ferait sans doute un devoir d'étendre à ces établissements les mesures déjà adoptées. En conséquence,

1. D'après ce qui a été dit plus haut, le mot *dissoutes* ne peut s'entendre icique dans le sens de *dispersion* momentanée.

seconde lettre du Général aux Provinciaux. Sans faire allusion à l'insinuation reçue, le Père Roothaan « croit devoir ajouter » les maisons de noviciat, « particulièrement Saint-Acheul et les autres notablement nombreuses ». Puis il poursuit : « Nous devons tâcher de nous effacer et expier ainsi la trop grande confiance que nous avons eue à la liberté promise dans la Charte et qui ne se trouve que là. » (21 Juin.)

Enfin troisième lettre, le 27 juin : « Je vous écris aujourd'hui pour vous consoler un peu et tempérer par des explications la douleur que les mesures indiquées dans les deux lettres précédentes ont dû naturellement vous causer. — 1° Il n'est pas question d'abandonner nos maisons, mais seulement de diminuer dans quelques-unes le nombre des sujets. — 2° Les noviciats peu nombreux et cachés pourront se conserver... L'épreuve est grande ; mais j'espère qu'elle aura un résultat tout opposé à celui dont nos ennemis s'étaient flattés. »

Et en *Post-scriptum* :

«... Si d'en haut je n'ai reçu ni *ordre* ni *conseil avoué*, on m'a pourtant dit : *Vide et considera. Sapienti pauca!* » (27 Juin.)

Dans un autre *Post-scriptum* pour le Provincial de Lyon, le Père Général l'assure que le scolasticat de Vals peut être maintenu dans le *statu quo* et que l'on pourrait conserver un noyau de noviciat à Avignon et à Toulouse, pour y revenir plus tard ; « car dans six mois, a dit encore M. Rossi, il ne sera peut-être plus nécessaire de prendre des précautions ».

On voit par ces lettres quelle part revient au Saint-Siège dans la solution de l'affaire des Jésuites en 1845. Il serait excessif de dire qu'il s'en soit désintéressé et que le Gouvernement français ait eu en définitive à traiter de puissance à puissance avec le Général de l'Ordre agissant dans la plénitude de l'indépendance. L'intervention du Saint-Siège pourrait être comparée à celle d'un père à

l'égard d'un fils majeur, lui-même chef de famille, et qui se voit obligé de prendre une décision importante. Le père s'abstient de donner ni ordre ni conseil; mais sa manière de voir sur le cas présent n'est pas douteuse. Et cela est plus que suffisant pour supprimer toute hésitation quand il s'agit du Pape et du premier Supérieur de la Compagnie de Jésus. M. Rossi, dans sa dépêche du 23 juin, affecte de laisser les Jésuites à l'arrière-plan; il ne veut connaître que le Saint-Siège. Dans une phrase intentionnellement entortillée, il affirme que c'est le Saint-Siège qui décide, tout en désirant « laisser aux Jésuites le mérite de cette prudente résolution d'un acquiescement volontaire ». Mais, dans la lettre particulière au ministre qui accompagne la correspondance officielle, il se voit contraint d'avouer que sa rédaction ne plaisait pas au secrétaire d'État : « Il aurait voulu que je fisse une plus large part aux Jésuites, que je misse, pour ainsi dire, le Saint-Siège en dehors[1]. »

De fait, dans sa correspondance avec le Nonce Fornari, le cardinal Lambruschini intervertit nettement la place et le rôle des personnages. Entre sa manière de présenter les choses et celle du plénipotentiaire, il y a plus qu'une nuance:

« ... Il a été constamment répondu au ministre de France, écrit le cardinal, qu'on savait que le Général des Jésuites prendrait discrètement certaines mesures de prudence pour aplanir les difficultés survenues au Gouvernement; mais que, pour le Saint-Siège, il lui était impossible d'intervenir d'une manière non conforme aux règles canoniques et aux devoirs du ministère apostolique. Il fut conclu en conséquence que, s'il y avait sur ce sujet une demande du Gouvernement au Saint-Siège, il devrait nécessairement y avoir une réponse très convenable dans la forme, mais négative pour le fond...

« De tout ceci il résulte évidemment qu'il n'existe

1. Guizot, *Mémoires*, etc. loc. cit. p. 434.

aucune pièce ni publique, ni secrète, qui autorise en quelque façon l'opinion attribuant à l'autorité du Saint-Siège les mesures adoptées spontanément par les Jésuites. »

Quant à la portée de ces mesures, autrement dit l'étendue des concessions faites par le Père Général, la lettre du cardinal Lambruschini n'est pas moins nette et précise. Elle supplée très opportunément au silence de M. Rossi sur ses tractations avec le secrétaire d'État : « Jamais, dit-il, je n'ai déclaré à M. le ministre de France, et lui-même ne m'a jamais dit avoir compris mes paroles en ce sens que les Jésuites perdraient ou aliéneraient la propriété de leurs maisons et cesseraient d'exister en France. Bien au contraire, il s'est borné en dernier lieu à demander que les Jésuites s'arrangeassent de manière à permettre au Gouvernement de ne pas les voir, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à ces dernières années. A quoi j'ai répondu que les petites maisons peuvent facilement n'être pas vues, et que pour les grandes et celles qui se trouvent dans les villes où les passions irréligieuses sont plus violentes, elles seraient réduites à un petit nombre d'habitants, sans toutefois préciser ce nombre... Telle est la mesure des sacrifices qui me paraissent nécessaires, comme je l'ai indiqué dans ma dépêche du 29 juin, pour épargner aux Jésuites de plus grands maux, sacrifices qu'ils s'étaient déclarés prêts à accomplir[1]. »

Comme on le voit, il y a parfait accord entre les affirmations du cardinal secrétaire d'État et les instructions transmises par le Père Roothaan aux Provinciaux de France. Si maintenant on se reporte à la dépêche du 23 juin où M. Rossi annonce à son Gouvernement la conclusion de l'affaire, on constate que les termes en sont déjà quelque peu forcés, mais toutefois assez vagues pour se prêter

1. Lambruschini à Fornari, 4 août 1845. Dans cette lettre, le secrétaire d'État se réfère à des dépêches antérieures, du 28 juin et du 11 juillet; elle les résume et les confirme. C'est un document décisif sur toute l'affaire. Nous en donnons le texte italien aux *Pièces justificatives* N° XIX.

à des interprétations diverses. L'habile personnage sentait qu'il n'avait pas obtenu tout ce que l'on attendait de lui. Quelques semaines après, comme les Jésuites de France ne paraissaient point disposés à vider leurs maisons, alors qu'ils étaient censés en avoir reçu l'ordre de leur premier Supérieur, M. Rossi osait écrire à M. Guizot : « Je vois maintenant le fond du sac... On n'a pas fait connaître ici au Général des Jésuites le texte des résolutions convenues entre le cardinal Lambruschini et moi...[1] »

Quant à la Note officielle du *Moniteur*, le moins qu'on en peut dire, c'est qu'elle renferme un outrage aux convenances diplomatiques en même temps qu'à la vérité. La correspondance de Rossi non plus que les *Mémoires* de Guizot ne portent pas trace de la protestation du cardinal Lambruschini; la lettre au Nonce comble cette lacune fâcheuse. « Il est vrai, dit le secrétaire d'État, que M. le Commandeur Rossi m'a lu un brouillon de sa dépêche envoyée à Paris le 23 juin... Mais dans la feuille dont il me donna lecture, il n'y avait aucune phrase signifiant que *la Congrégation des Jésuites dût cesser d'exister en France.* Il y avait bien : *La Congrégation des Jésuites va se disperser d'elle-même*; mais il fut observé que se *disperser* n'est pas la même chose que *se dissoudre.* Il n'y avait pas non plus la phrase : *Les maisons seront fermées.* Et comme je réclamai contre cette expression, lorsque M. Rossi me lut le discours prononcé à la Chambre des Pairs par M. Guizot, il m'assura positivement ne l'avoir point écrite. Au surplus des personnes, qui se croient bien renseignées[2], affirment que M. Rossi a fait savoir indirecte-

1. Rossi à Guizot, 1er et 18 août 1845. Cf. Guizot, *Mémoires.* T. VII, p. 443. Le « texte des résolutions » dont parle le plénipotentiaire ne peut être que celui de sa dépêche du 23 juin, dont il donna lecture, dit-il, par « deux fois » au secrétaire d'État. Il n'y en eut jamais d'autre.

2. « Ces personnes qui se croient bien renseignées » dont parle ici le cardinal Lambruschini ne sont autres que lui-même. Voici en effet ce que nous lisons dans une lettre écrite le 31 juillet par le P. Roothaan aux deux Provinciaux de France :

« Le cardinal vint me trouver et m'assurer de nouveau : 1° que Rossi

ment au Père Général des Jésuites qu'il n'avait point écrit cette phrase et que, dans la bouche du ministre, elle ne devait pas s'entendre à la lettre. »

Cependant M. Guizot ne se croyait pas suffisamment armé avec la dépêche de son envoyé. Le lendemain du jour où elle avait paru au *Moniteur*, arrangée en bulletin de victoire, l'exprès qui l'avait apportée repartait avec deux lettres pour M. Rossi, l'une officielle, l'autre particulière : « Il est désirable, disait celle-ci, que nous ayons de Rome une pièce écrite où la conclusion de l'affaire, telle que vous me l'annoncez dans votre dépêche du 23 juin, se trouve attestée. » — Demander cette attestation au cardinal Lambruschini, il n'y fallait pas songer. Voici le biais imaginé par M. Guizot pour s'en procurer l'équivalent. Lui-même l'explique au plénipotentiaire : « Après avoir donné lecture au cardinal Lambruschini de ma dépêche officielle d'hier en réponse à la vôtre du 23 juin, vous lui en transmettrez officiellement copie, et il vous en accusera officiellement réception. Ce simple accusé de réception, sans observation ni objection, contiendra la reconnaissance du fait et de la négociation qui a annoncé le fait. »

La dépêche officielle était rédigée en conséquence :

« Monsieur, Le Saint-Siège a apprécié, avec la haute sagesse qu'il a déployée depuis tant de siècles, la demande que vous étiez chargé de lui faire au nom du Gouvernement du Roi... S. É. Mgr le cardinal Lambruschini vous

niait d'avoir écrit que nos maisons seraient fermées; 2° que le nombre des personnes dût se restreindre à deux ou trois, mais qu'il pouvait y en avoir sept, dix, nombre indéterminé, sans jamais compter les FF. coadjuteurs; 3° que si ces *mesures modérées* ne contentaient pas le Gouvernement, on tiendra ferme, fallût-il recourir aux tribunaux... A la Chambre M. Guizot ne pouvait pas annoncer ce résultat sans s'exposer à de violentes attaques. Je pense toujours que les mesures indiquées, prises sans se hâter, suffiront; moins encore suffira peut-être. »

La lettre du secrétaire d'État au Nonce était destinée à être communiquée au P. Guidée. C'est sans doute pourquoi il se désigne lui-même par cette expression très claire pour ceux à qui il s'adresse : « des personnes qui croient être bien informées. »

a déclaré que la Congrégation des Jésuites en France allait se disperser d'elle-même, etc. » C'était la formule même de M. Rossi, renforcée seulement d'un mot, « il ne resterait dans les maisons que les personnes *strictement* nécessaires pour les garder ». Mais les deux autres additions faites dans la Note du *Moniteur : La Congrégation cessera d'exister; ses maisons seront fermées,* ne figurent point ici. M. Guizot n'avait garde de les soumettre à l'approbation du cardinal Lambruschini. Ainsi donc, pour le trop habile ministre, il y avait deux conclusions de la négociation Rossi, l'une à l'usage de Paris, l'autre à l'usage de Rome.

« Le Gouvernement du Roi, poursuit-il, éprouve une sincère et profonde reconnaissance pour le Saint-Père et pour les sages conseillers dont la prudence a exercé sur la solution de cette grave affaire une si salutaire influence.

« Vous m'annoncez que le Saint-Siège, par un sentiment que nous respectons, désire laisser aux Jésuites le mérite d'un acquiescement volontaire à la résolution qui les concerne. Nous ne faisons point difficulté d'y consentir. La cour de Rome peut aussi compter sur notre entière disposition à concilier l'exécution de la mesure dont il s'agit avec les tempéraments et les égards convenables. De son côté, le Gouvernement du Roi a la confiance que les engagements contractés devant l'autorité et sous la garantie du Saint-Siège seront loyalement accomplis.

« Vous voudrez bien donner communication de cette dépêche à M. le cardinal secrétaire d'État, et je vous engage à lui en transmettre copie. »

Le piège était-il très habilement dressé? Ce n'est pas sûr. En tout cas on s'adressait à un diplomate trop averti pour s'y laisser prendre. La réponse du secrétaire d'État nous paraît en son genre un petit chef-d'œuvre. Le cardinal écrit à M. Rossi, le 18 juillet :

« C'est avec le plus vif intérêt, que j'ai pris connaissance de la dépêche de Son Excellence M. le ministre Guizot à vous adressée le 6, et que Votre Excellence m'a

communiquée par sa lettre du 14 courant. La courtoisie des expressions dont le noble ministre a fait usage à notre égard est une preuve des dispositions amicales de S. M. le Roi des Français et de son Gouvernement envers nous. Ces dispositions ne peuvent manquer d'exciter notre reconnaissance, et nous aimons aussi à remarquer que le Gouvernement de Sa Majesté se dit satisfait de la manière dont les Jésuites ont résolu de se conduire dans les circonstances présentes. En prenant spontanément et d'eux-mêmes les mesures discrètes de prudence dont j'ai parlé à Votre Excellence, ils ont voulu se prêter à aplanir les difficultés survenues au Gouvernement du Roi, tandis que le Saint-Père n'aurait pu intervenir que conformément aux règles canoniques et aux devoirs de son ministère apostolique.

« J'espère que cette conduite pacifique et modérée des Jésuites, garantie par la prudence et la sagesse de leur Supérieur Général, permettra au Gouvernement du Roi d'user plus libéralement envers eux des égards dont nous trouvons la promesse dans la dépêche de M. le ministre adressée à Votre Excellence, conformément aux déclarations précédentes de Votre Excellence elle-même. »

Pour quiconque est tant soit peu au fait du langage des chancelleries, il est clair que, au lieu de la reconnaissance qu'on attendait de lui, le secrétaire d'État envoyait un démenti, d'une politesse raffinée dans la forme, mais très catégorique pour le fond. Manifestement M. Guizot visait à engager le Saint-Siège dans le passé et dans l'avenir; d'après lui le Saint-Siège avait tout décidé, tout réglé; les Jésuites n'avaient eu qu'à acquiescer « à la résolution qui les concernait ». Par suite le Saint-Siège était garant de l'exécution des « engagements contractés devant son autorité ». Le cardinal, lui, constate que le Gouvernement français se déclare *satisfait des mesures discrètes que les Jésuites ont prises spontanément et d'eux-mêmes;* d'autre part, ce qui en garantit l'exécution, c'est « la prudence et la sagesse de leur Supérieur Général »; enfin il prend acte

des promesses faites par le ministre et le plénipotentiaire d'user d'égards envers les Jésuites.

En transmettant cet accusé de réception à Paris, M. Rossi s'évertua à expliquer comme quoi il répondait de tout point à l'attente de M. Guizot. Cette dépêche curieuse a été insérée dans les *Mémoires* tout à côté de la lettre du cardinal; en comparant l'une avec l'autre on se prend à penser qu'il y avait chez l'ami de M. Guizot encore plus d'aplomb que d'ingéniosité[1].

VI

La Note publiée au *Moniteur* du 6 juillet produisit une émotion considérable; ce fut, au sens le plus vif du mot, l'événement du jour; on ferait un volume curieux et instructif avec les commentaires dont elle fut accompagnée dans les journaux de toute couleur et de toute nuance. Comme elle annonçait le succès de la mission Rossi, tout le monde attribuait au Saint-Siège les mesures prises contre les Jésuites. Selon le mot échappé à Montalembert, c'était « une seconde édition de la destruction de l'Ordre ». Les

1. Il y a une autre version que nous devons mentionner pour mémoire. Les archives du Vatican relatives à la négociation Rossi demeurent malheureusement impénétrables. Le P. Bresciani, le fondateur de la *Civiltà Cattolica* prétend avoir vu tout le dossier, et voici ce qu'il raconte : Une lettre du roi Louis-Philippe (plus probablement la lettre de M. Guizot à Rossi) ayant été communiquée au Saint-Père, le cardinal Lambruschini écrivit à M. Rossi que Grégoire XVI et lui-même étaient étrangement surpris, que les concessions n'étaient pas leur œuvre, que le Saint-Siège y était étranger, qu'elles n'avaient eu lieu qu'après la rupture des négociations; qu'elles étaient le fait du Père Général, à qui devaient aller les remerciements du Gouvernement français que le Pape repoussait pour sa part. A quoi Rossi aurait objecté : Pensez-vous que cette lettre doive être envoyée à Paris? Elle irritera fort... Croyez-moi, changez cela; remerciez de la bienveillance que le Roi promet aux Jésuites, etc... — C'est ainsi que le cardinal Lambruschini aurait été amené à écrire sa réponse. Nous devons à la vérité de dire que la note manuscrite du P. Bresciani porte en marge ces mots de la main du P. Roothaan : « *Molte cose al meno dubbie.* » (*Archiv. rom. S. J. 7. XXVIII. 93.*)

feuilles gouvernementales félicitaient chaudement le ministère et n'épargnaient pas leurs éloges au Souverain Pontife; celles de l'opposition libérale, tout en exprimant leur satisfaction du résultat obtenu, renouvelaient leurs sarcasmes à l'adresse des ministres qui étaient allés demander au Pape de faire exécuter en France les lois françaises. Le *Courrier français* se chargea de formuler des réflexions qui vinrent tout d'abord d'elles-mêmes à l'esprit des catholiques, mais qu'une plume catholique n'aurait jamais osé exprimer. Réflexions honorables pour la Compagnie de Jésus, mais fort désobligeantes pour le Saint-Siège, qu'il nous sera permis toutefois de citer, puisque, en ce qui concerne le Saint-Siège, elles partent d'un faux supposé :

« Nous avions fait trop d'honneur à la cour de Rome en supposant qu'elle laisserait au Gouvernement français la responsabilité d'une mesure décisive contre les Jésuites. Rome a cédé; c'est un nouveau signe de décadence du pouvoir spirituel qui réside au delà des monts. Sacrifier ses défenseurs est la marque la plus manifeste de sa faiblesse, et ce n'est pas la première fois que l'Ordre de Loyola éprouve l'ingratitude du Saint-Siège... Alors que les Jésuites se propagent ouvertement sur la terre de France et rencontrent partout l'appui des évêques, le Pape vient en aide au ministère embarrassé de l'exécution des lois qui prohibent la Compagnie de Jésus ; il désavoue les siens et casse sa milice. A qui donne-t-il gain de cause ? A l'esprit philosophique qui a obligé le ministère à sévir. Ce sont les inspirations de MM. Quinet et Michelet, Cousin et Thiers qui triomphent au Vatican.

« ... Serait-ce par hasard que la cour de Rome aurait cru servir la cause de la religion en retirant les Jésuites de France ? On lui aura représenté que la France tout entière était prête à retourner à la messe, n'étaient les Jésuites, et que la suppression de cet élément parasite ferait infailliblement refleurir parmi nous « l'auguste religion de nos pères », comme dit M. Thiers. Nul doute qu'on lui ait tenu ce langage. C'est la continuation de la

plaisanterie du XVIII^e^ siècle... La scène que la Philosophie et l'Église jouent entre elles est absolument celle du médecin et du malade : — Que diantre faites-vous de ce bras-là ? — Comment ? — Voilà un bras que je me ferais couper tout à l'heure si j'étais vous. — Et pourquoi ? — Ne voyez-vous pas qu'il tire à lui toute la nourriture et qu'il empêche ce côté-là de profiter ?...

« Comme aujourd'hui M. Cousin doit respirer à l'aise ! Qui ne se rappelle ce discours mémorable dans lequel, à l'occasion de la pétition marseillaise, il se déclara l'antagoniste inexorable de la corporation, en ajoutant ces mots mystérieux : *Il en arrivera ce qu'il pourra*, prononcés d'une voix si sombre et d'un air si tragique que la Chambre des Pairs tout entière frissonna d'une secrète horreur. Grâce à Dieu, les Jésuites ne sont plus ; le Pape a sauvé M. Cousin[1]. »

Parmi les catholiques ce fut une véritable consternation. Trois jours auparavant, l'*Univers* avait fait connaître au public l'avis donné à l'unanimité par la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Cet avis accepté par le Pape, ne pouvait, pensait-on, qu'amener le *Non possumus* sur lequel on ne revient pas. Aussi le journal s'empressait d'ajouter : « Dès ce moment la mission de M. Rossi est terminée. » (2 Juillet.) La *Note*, connue dès le 5 au matin, fut d'abord accueillie comme une fausse nouvelle, mais quand le soir du même jour, on la trouva en tête du *Messager*, qui avait la primeur des communications officielles, il fallut bien se rendre à l'évidence. L'historien de Louis Veuillot résume ainsi les impressions de son entourage à ce premier moment : « Quel abattement chez les uns, quelle colère chez les autres, quelle déception chez tous ! » Puis il reproduit deux pages trouvées dans les papiers du grand écrivain, lequel raconte, sous forme de mémorial intime, les dernières heures « de ce mauvais jour ». Le récit a une teinte presque

1. *Le Courrier français*, 7 Juillet 1845.

lugubre. Il se termine par une sorte de récapitulation : « Voilà comment nous passâmes de l'inquiétude à l'espoir et de l'espoir à la plus amère tristesse en cette triste journée[1]. »

Le lendemain la *Note* paraissait dans l'*Univers*, suivie seulement de ces quelques lignes : « Cette nouvelle, qu'aucune lettre de Rome ne nous avait laissé prévoir, brise nos cœurs ; rien ne peut ébranler notre foi. Si Rome l'ordonne, les Jésuites se soumettront. L'Église de France luttera sans eux, comme elle a lutté pour eux. Leur départ n'enlève rien à ses droits ; il ajoute à ses devoirs. Dieu ne permettra pas que les épreuves diminuent son courage. » (6 Juillet.) Toutefois, dès le jour suivant, le grand organe catholique pouvait publier une information moins affligeante : « Des lettres de Rome, en date du 29 juin, sont arrivées hier à Paris. M. Rossi n'a obtenu de Sa Sainteté qu'un refus positif. Il s'est alors adressé au R. P. Général des Jésuites; et là, il paraît qu'un amour de la paix lui a fait obtenir, probablement sous toutes réserves, des concessions dont nous ne connaissons pas l'étendue.

« Telle est la vérité. La *Note* publiée par le *Messager* a pu, grâce à l'ambiguïté de la rédaction, faire croire des choses qu'elle ne dit pas. Le but de la mission de M. Rossi a été *atteint,* en ce sens que les Jésuites français peuvent, sur l'ordre de leur Général, renoncer à l'usage d'une partie de leurs droits de citoyens, ne pas plaider, se disperser même; il n'importe. Mais le ministère semblait annoncer une intervention du Saint-Siège; tout le monde y a été trompé, et nous l'avons cru nous-mêmes. Or, le Saint-Siège a refusé d'intervenir en aucune manière ; il n'a donné ni ordre ni conseil ; il a complètement abandonné la cause au jugement du R. P. Général. »

L'affirmation de l'*Univers* fut acceptée et reproduite par toute la presse ; les feuilles antiministérielles y trouvèrent

1. Cf. *Louis Veuillot*, par Eugène Veuillot. Neuvième édition, T. II, p. 55.

matière à épigrammes : « M. Rossi a échoué auprès du Pape, écrivait le *National ;* mais il a réussi auprès du Général des Jésuites. » Et le *Courrier Français* : « Le R. P. Roothaan a traité de puissance à puissance avec le roi des Français; c'est à lui que notre Gouvernement a envoyé un ambassadeur. Notre diplomatie se relève en Europe. » Les journaux catholiques insistèrent. Pour mieux dégager le Saint-Siège on allait un peu au delà de la vérité. C'est avec les Jésuites que M. Rossi aurait traité, et c'est à eux seuls que les catholiques devaient reprocher une capitulation qu'ils déploraient comme une faiblesse et une honte. Nous voyons dans les correspondances de famille que leur douleur, leur mécontentement, leur irritation même se traduisaient de façon passablement vive et amère.

Le Père Delvaux, très ardent pour son propre compte, se fait l'écho des rumeurs qui circulent autour de lui dans un milieu particulièrement échauffé : « On a mis le Saint-Siège hors de cause ; alors ce sont donc les Jésuites qui s'abandonnent et trahissent l'armée catholique. On ne garde plus de ménagement à notre égard. C'est, dit-on couramment, une lâcheté inutile. Un journaliste catholique en était à son sixième article. Il le déchire : A quoi bon défendre des gens qui ne veulent pas être sauvés?... L'*Univers* du 8 fait entrevoir un renoncement partiel aux droits de citoyens. Alors quoi ? Où s'arrêtera-t-on ?... Enfin beaucoup de sottises ; car beaucoup ne sont pas de sang-froid.. : Qu'est-ce que ce Général qui, d'un trait de plume, dispose des droits civils et politiques de tant de citoyens français et du même coup compromet toutes les libertés d'une grande Église ? C'est à lui qu'il faut recourir pour chasser des hommes dont le plus grand crime est précisément de lui être soumis... » (10 Juillet.)

Le Père Guidée, l'homme à l'esprit si pondéré, si peu enclin à l'exagération, rapporte lui aussi ce qu'il voit et entend : « L'émotion est terrible, écrit-il de Paris à la même date. Nous avons fait tout notre possible auprès des

rédacteurs de l'*Univers* pour les modérer... Sauver l'honneur du Saint-Siège n'est pas chose facile devant les déclarations du *Moniteur* et des journaux officieux... Il s'agit encore de soutenir le courage des évêques et des bons catholiques blessés au cœur par les nouvelles publiées au *Moniteur*. » (10 Juillet.) Et deux jours après : « ... Quelle crise !... Quel scandale pour les évêques, pour les fidèles, quand on connaîtra tous les fils de cette négociation, les promesses faites !... Et on les saura... » (12 Juillet.) Le Père de Ravignan résume l'impression sur un ton plus pessimiste encore : « Affliction profonde pour les gens de bien, scandale pour les faibles dans la foi, sujet de blasphème pour les impies, tel est l'effet de la décision publiée par le Gouvernement et que tous, quoi qu'on fasse, ne peuvent s'empêcher d'attribuer au Saint-Siège. » (12 Juillet.)

Dans une longue lettre à un prélat romain, Mgr Parisis résumait ainsi sa pensée : « La décision prise par le Saint-Siège relativement aux Jésuites est : 1° *malheureuse en elle-même*, puisqu'elle punit des innocents et des amis, en faisant triompher des ennemis et des coupables ; 2° *offensante pour l'épiscopat*, en ce qu'elle a été prise sans son concours, sans son avis, et contre le sentiment commun du plus grand nombre des évêques, notamment de ceux qui étaient le plus intéressés à la chose : sur vingt-quatre évêques qui ont des Jésuites dans leurs diocèses, vingt-trois avaient déclaré qu'ils les soutiendraient contre toute prétention du pouvoir à leur sujet ; 3° *favorable aux idées schismatiques et impies*, qui tendent à subordonner l'Église à l'État, puisque, quoique essentiellement ecclésiastique, elle a été traitée exclusivement par la voie de la diplomatie ; 4° *très inexplicable dans sa cause*, puisque évidemment les plus grands torts, sinon même les seuls torts réels, ont été du côté de ceux qui sont sortis triomphants du tribunal du Saint-Siège ; 5° *très dangereuse pour les suites*, puisqu'elle jette parmi les catholiques, prêtres et simples fidèles,

le mécontentement, le découragement et surtout la défiance à l'égard de Rome[1]. »

Il fallut du temps pour calmer des récriminations dont le respect était parfois impuissant à tempérer la violence. Plus d'un mois après, le Père Guidée fait part au Père Général des propos qui continuent à circuler parmi des catholiques de marque : « On traite à Rome avec un apostat, un renégat; on s'en rapporte à sa parole. La seule réception de Rossi comme négociateur a été un scandale ; jugez de l'effet produit par son succès... Tout le monde parle de *lâcheté* à l'adresse de la plus sainte autorité. » (11 Août.) A peu près à la même date un Supérieur de Lyon se fait l'interprète de plaintes plus modérées dans leur expression mais non moins profondes : « Quant aux concessions que Votre Paternité a cru devoir faire, je dois à la vérité de dire qu'elles ont beaucoup affligé et consterné les catholiques les plus dévoués à l'Église, qu'elles ont même blessé et indisposé plusieurs de nos meilleurs amis et de nos plus zélés défenseurs. Je puis citer NN. SS. de Lyon, de Langres, de Chartres et MM. de Montalembert, de Barthélemy, Beugnot, de Vatimesnil, etc. M. de Barthélemy en a été malade et M. de Montalembert en a exprimé de vive voix sa profonde douleur à notre vénéré Cardinal... Les vrais et fervents catholiques s'attendaient à nous voir résister vaillamment... ; quand ils ont vu, par nos concessions, que nous nous retirions du combat et que nous trompions leurs espérances, ils en ont été douloureusement affectés, et presque indignés et découragés[2]. »

Jusqu'à la fin de cette triste année la même note douloureuse se fera entendre de tous les points du territoire. Le Père Jordan, alors Supérieur de la résidence de Grenoble et qui allait bientôt succéder au Père Maillard comme Provincial de Lyon, écrit le 5 novembre : « Nos amis, ici

1. *Lettre à Mgr Luquet*, évêque d'Hésébon.
2. Le P. Louis Valantin au R. P. Roothaan, 12 août 1845.

comme partout en France, gémissent des concessions qui ont été faites, et nous sommes souvent embarrassés pour répondre à leurs plaintes. »

Mais de toutes les remontrances que les Jésuites français eurent à essuyer par suite de leur prétendue capitulation, la plus pénible fut assurément celle qui leur vint de l'évêque de Langres, Mgr Parisis. Nous avons dit avec quelle énergie il les avait conviés à une résistance intransigeante. La victoire de Rossi et l'information qui l'attribuait à la capitulation des Jésuites lui causèrent un mortel déplaisir; il reprit la plume et écrivit une *Lettre à un catholique;* datée du 14 juillet, elle parut le 22 dans l'*Univers*, et fut en même temps répandue sous forme de brochure. Le prélat paraît d'abord excuser la conduite des Jésuites; il plaide, si l'on peut dire, les circonstances atténuantes. Les évêques étaient disposés à tout pour eux. « Mais on leur a fait croire au loin que cette générosité de l'épiscopat était téméraire, que, en acceptant l'appui des évêques, ils compromettaient certainement et gravement leurs protecteurs et avec eux la religion tout entière. On peut sans doute accuser ces représentations de mensonges; on peut plaindre les chefs de la Compagnie d'y avoir ajouté foi. Mais dès que les Jésuites ont accepté cette conviction, peut-on blâmer, ou plutôt peut-on ne pas admirer ce qu'ils viennent de faire? » On sent assez que l'évêque a sur le cœur la faute qu'il ne veut pas « blâmer », sur laquelle il appelle même l'admiration ; il y a vu un excès de crédulité et tout ensemble un manque de confiance offensant pour l'épiscopat. Mais que dire de ce qui suit? « Quels seront les résultats de la concession faite par les Jésuites? Le premier résultat, c'est que nous n'aurons plus à nous occuper d'eux. Ils se sont placés, pour ainsi dire, hors la loi; ils ont quitté le front de l'armée sainte où se trouvait naturellement leur poste; ils ont abdiqué pour leur compte des droits incontestables; ils nous ont mis dans l'impossibilité de les défendre. »

Ainsi donc l'évêque, qui s'était placé à la tête de l'Église

de France dans la lutte qu'elle soutenait pour son indépendance et sa dignité, dénonçait les Jésuites comme déserteurs devant l'ennemi sur l'ordre de leur Général. On conçoit l'émotion du Père Roothaan devant une telle accusation. Le 2 août, il écrivait au Provincial de Paris : « Oh! que la lettre de l'évêque de Langres m'a fait de mal, à cause de quelques expressions! Mais *démentir* ou expliquer au public gâterait tout. Patience! *Omnia tempus habent.* »

Or, par une coïncidence singulière, au moment même où Mgr Parisis venait d'achever sa *Lettre à un catholique*, le Père Roothaan lui écrivait pour le remercier au nom de la Compagnie de celle qu'il avait publiée un mois auparavant. Je veux, disait-il, « exprimer à Votre Grandeur mes hommages de vénération, d'admiration et de reconnaissance. Les écrits qu'Elle a publiés successivement, si pleins de force et de sagesse, sont dignes des plus beaux temps de l'Église ». (17 Juillet.)

Cette effusion parvint au palais épiscopal de Langres par le même courrier que le numéro de l'*Univers* où se trouvaient les duretés échappées à la mauvaise humeur du prélat contre les Jésuites (22 Juillet). Mgr Parisis ne laissa pas d'en être quelque peu gêné. Quelques jours plus tard il faisait loyalement réparation. Le 12 août il écrivait au Père Roothaan : « ... La première nouvelle du parti pris heurtait si directement ce que je venais de publier que j'ai dû en éprouver quelque peine, moins pour le désagrément personnel qui en résultait que par la crainte d'un échec fâcheux pour la sainte cause que nous défendons... Mais il est possible que la concession à laquelle vous avez consenti soit, tout bien calculé, plus avantageuse que la résistance. Vous avez vu dans ma *Lettre à un catholique* que je ne cesse pas pour cela d'avoir pour votre sainte Compagnie la même vénération et la même estime. Mais voici en quoi votre concession pourra nous faire du mal. Il est hors de doute qu'on va vouloir nous faire reculer sur d'autres points. Or, je ne crois pas que nous le puissions

en conscience. Nous résisterons donc; mais vous ne serez plus là pour nous appuyer, et loin de nous être un soutien comme par le passé, vous servirez à nos ennemis d'argument contre nous. »

En somme, tout en versant du baume sur la blessure qu'il avait faite, l'évêque de Langres persistait dans son sentiment; il regrettait, il blâmait les concessions. Beaucoup parmi ses collègues de l'épiscopat, beaucoup aussi dans les rangs du clergé et la grande majorité des militants catholiques se rangèrent au même avis. Pendant des mois les Jésuites français furent assaillis de récriminations souvent fort peu mesurées; l'écho en arrivait, plutôt amplifié qu'affaibli, aux oreilles du Général; c'était lui qu'on rendait seul responsable. Le Père Roothaan n'essayait même pas une justification qui ne lui eût été que trop facile. Il ne contestait point les fâcheux effets des concessions; mais ceux de la résistance eussent-ils été moindres? En ce qui concerne la Compagnie, le Gouvernement, trop engagé pour reculer, ne se serait-il pas porté à des mesures plus radicales et peut-être irréparables? Et au surplus, on a vu comment le Père Roothaan avait été amené à faire des concessions. Au Provincial de Lyon qui, lui aussi, avait fait part à son Supérieur du blâme que ses concessions rencontraient dans les rangs de l'épiscopat, il répondait : « On a bien raison de blâmer le Père Général. Vous, mon cher Père, vous savez ce qu'il en est... Oh! qu'il serait bon que les évêques écrivissent au Saint-Père — mais au Saint-Père — sur l'inconvenance des concessions faites par le Père Général. Cela pourrait servir pour l'avenir, si jamais!... » (18 Août 1845.) Avec plus de précision encore il écrivait au Père Gury : « Quant aux concessions, croyez, mon cher Père, que nous n'avons pas manqué de manifester à qui de droit nos prévisions sur les suites qu'elles entraîneraient, comme nous ne manquons pas maintenant d'en faire connaître les effets. Mais vous savez bien que la prudence est la vertu de celui qui

commande, non de celui qui obéit, et que *le Général de la Compagnie a un Supérieur.* » (2 Octobre 1845.)

En définitive le Père Roothaan avait obéi, sans avoir, il est vrai, reçu *ni ordre*, *ni conseil* équivalant à un ordre ; mais il savait, pour l'avoir appris de saint Ignace, que la parfaite obéissance n'en demande pas tant. Cela, il pouvait le dire aux siens, et c'était assez pour se justifier à leurs yeux. Mais, devant le public et même les évêques, le Général de la Compagnie devait garder une responsabilité fâcheuse dont il n'aurait pu se décharger qu'en la renvoyant au Saint-Siège.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Circulaire du P. Renault, Provincial de France sur le mennaisianisme

Mon Révérend Père, P. C.

« Vous connaissez, sans doute, la dernière Encyclique qui condamne les *Paroles d'un Croyant* et un nouveau système de Philosophie. Les évêques la publient dans des lettres pastorales, où ils font ressortir la fausseté et le danger des nouvelles doctrines. Un grand nombre des plus zélés partisans de ces systèmes se sont rétractés. Ceux des Nôtres qu'on sait les avoir partagés doivent aussi se déclarer maintenant. Ce qui pouvait être toléré avant que le Saint-Siège eût parlé, ne peut plus l'être. La dernière Encyclique a condamné bien évidemment le système de Philosophie, qui était comme la base de toutes ces doctrines; et le Saint-Père ne l'a pas seulement condamné, à cause de l'application qui en a été faite, mais encore, en termes exprès, parce qu'il est en lui-même un système qui induit en erreur, et qui, conséquemment, *doit être tout à fait improuvé : Nos hic loqui etiam de fallaci illo haud ita pridem invecto philosophiae systemate plane improbando.*

J'espère que nous voilà arrivés au moment où nous n'aurons plus, sur ce point, comme en tout le reste, « qu'un même sentiment, et que nous l'exprimerons tous de la même manière ». C'est pour s'en assurer davantage, et nous faire goûter plus parfaitement le bonheur de cette unité, que notre Révérend Père Général demande que ceux, qui ont plus ou moins adopté ces systèmes, disent aujourd'hui ce qu'ils en pensent d'une manière nette et précise. Vous voudrez donc bien demander

aux Pères de votre maison, qui seraient dans ce cas, une déclaration qu'ils signeront; vous me la remettrez à la visite, cette année; et, si la visite de votre maison est faite, vous me l'enverrez par une occasion à la maison de Lyon, où je la trouverai à mon retour. J'enverrai à Rome ces déclarations, qui ne seront sans doute que l'expression de la soumission la plus entière à la décision du Saint-Siège; elles consoleront la Compagnie et les premiers Supérieurs, dont la prévoyante sagesse nous a retenus, nous rappelant aux vrais principes, et nous disant, comme l'apôtre à son disciple : *O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiae, quam quidam promittentes... exciderunt*[1]. Que des soins si particuliers de la Providence, dans ce temps de vertige et d'erreurs, demandent de notre part de reconnaissance et d'amour!

II

D'Irun on se rend à Pasages soit par la grande ligne, soit par un petit chemin de fer électrique qui va jusqu'à Saint-Sébastien. C'est par cette voie que nous nous y rendons. Le trajet dure une petite heure. La gare est proche de l'extrémité de la baie; c'est là que se trouve le port moderne; tout un quartier s'y est élevé depuis quelques années; il s'appelle Ancho et se relie à Renteria, centre industriel d'une certaine importance. Los Pasages se compose de deux villages situés de part et d'autre à l'entrée du goulet, San Pedro à gauche et San Juan à droite, quand on regarde la mer. C'est à San Juan que se trouvait le collège. Comme il serait trop long de contourner la baie, nous nous y rendons directement en barque. San Juan s'allonge au pied d'une montagne très raide, presque à pic, avec quelques arbres d'ici de là et un bouquet de pins à mi-hauteur. Il n'y a qu'une seule rangée de maisons, tout au bord de l'eau pour la plupart, l'unique rue est même en plusieurs endroits recouverte par les constructions; il n'y a un peu d'espace libre qu'à la *Plaza de la Constitucion*. Après la dernière maison, on entre dans le goulet, fort resserré entre deux falaises rocheuses sur une longueur de douze à quinze cents mètres.

1. O Timothée, gardez le dépôt qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, et les objections d'une prétendue et fausse science; car ceux qui l'ont professée, se sont égarés. (I Tim. VI, 20.)

Le jeune curé de San Juan se met très gracieusement à notre disposition ; à l'entrée de la maison qu'il habite, une inscription nous apprend que Victor Hugo y fit un séjour en 1843. Fantaisie de poète, en quête de pittoresque. Le collège des Jésuites (1828-1834) était situé à l'extrémité du bourg opposée à la mer ; il occupait deux ou trois bâtiments, dont le principal, grosse maison carrée, avec sa façade de pierres de taille ornée d'un solennel écusson seigneurial, n'est pas dépourvu de caractère. Le rez-de-chaussée est enterré du côté de la montagne ; au premier étage trois grandes salles avec balcon sur la baie ; au second, la distribution est différente ; nous y voyons un oratoire, avec une madone peinte sur la muraille ; il y a encore un étage d'une hauteur beaucoup moindre et de vastes galetas. Ce devait être l'habitation d'une riche famille au temps où Los Pasages offrait un port naturel et un abri sûr au commerce maritime ; mais nous nous demandons comment on pouvait y installer un collège. Une étroite bande de terre, qui s'élargissait un peu à marée basse, servait de cour de récréation. Tout est aujourd'hui abandonné, sans autres habitants que les rats et les araignées. La grande maison avait été mise en communication avec l'église paroissiale de San Juan par un pont jeté au-dessus de la rue, ou pour mieux dire, de la ruelle. Cette église, avec ses grands murs de pierre de taille percés de rares fenêtres, a extérieurement un aspect de forteresse. L'intérieur présente une seule nef assez majestueuse. Le fond de l'abside jusqu'à la voûte est occupé par un retable monumental, à la mode espagnole, sculpté en haut relief et peuplé d'un nombre incalculable de figures ; le tout est doré, mais heureusement le temps a adouci l'éclat de la dorure. C'est incontestablement une pièce fort remarquable. Deux autels latéraux sont également surmontés de retables forts beaux quoique moins imposants par leurs dimensions. Vers le milieu du bourg se trouve la chapelle des marins, et un peu au-dessus des maisons attachées au flanc de la montagne une autre petite église sous le vocable de Santa Anna. La population de San Juan ne doit pas dépasser 300 à 400 âmes.

Souvenir d'une excursion à *Los Pasages*, 22 septembre 1913.

III

Lettre du P. Louis Valantin, recteur du collège du Passage, au R. P. Roothaan, Général de la Compagnie de Jésus.

Notre cher collège du Passage n'existe plus. Un coup soudain l'a frappé et anéanti, au moment même où son existence semblait être moins menacée que jamais. Depuis deux mois environ, on nous laissait jouir d'un calme profond ; mais ce calme, comme nous venons de l'éprouver, n'était qu'un calme trompeur, pendant lequel on préparait notre ruine. Le 12 de ce mois, vers quatre heures de l'après-midi, un adjudant général, accompagné de cinquante à soixante hommes de la garde urbaine de Saint-Sébastien, arrive au collège, laisse sa troupe, partie devant la maison de Saint-Joseph, partie devant celle de Saint-Roch, entre seul avec un officier, et me fait demander. Je descends aussitôt au parloir ; et là je suis sommé de fournir sans délai la liste de toutes les personnes, maîtres, élèves et domestiques qui habitent le collège, en indiquant la patrie de chaque individu. Je fais observer que ce travail exige un peu de temps ; on me l'accorde. Les listes faites et remises, l'adjudant général prend congé et se retire. Je crois que tout est fini, au moins pour ce jour-là. Point du tout. A peine un quart d'heure s'est-il écoulé, l'adjudant rentre ; et cette fois il me fait appeler au parloir, et veut que je m'y présente avec cinq autres des principaux Pères du collège. Il est obéi. Alors, prenant un air grave, il me remet un papier, qui ne contenait que quatre ou cinq lignes ! et quand je l'ai lu : « Eh bien, Monsieur, me dit-il, êtes-vous disposé à vous soumettre ? » Je réplique : « Oui et non, Monsieur l'adjudant ; car, avant de m'engager à rien, il faut que je sache de quoi il s'agit ; or, le papier que je viens de lire ne me l'apprend pas. J'y vois seulement que vous êtes chargé de me communiquer un ordre. Quel est cet ordre ? — Le voici, écoutez. Je dois vous l'expliquer de vive voix. Votre collège est fermé, *dès cet instant* ; et il faut que, demain, il n'y reste plus personne, si ce n'est deux Pères et deux Frères avec quelques domestiques, pour procéder à l'inventaire et à l'emballage du mobilier ; le tout en présence de l'alcade. »

Sur mes représentations, M. l'adjudant veut bien accorder un délai de deux jours pour opérer le départ des élèves français, et consentir qu'au lieu de deux Pères il en reste trois au collège.

Le lendemain matin, après avoir célébré le Saint-Sacrifice, je me hâte de me rendre à Saint-Sébastien. Je vais droit chez l'agent consulaire de France, dont je reçois l'accueil le plus aimable. Je règle avec lui tout ce qui concerne nos passeports, et j'obtiens par son intervention trois jours entiers pour exécuter tant notre départ que celui des élèves ; et certes, ce n'était pas trop.

Je ne vous peindrai pas maintenant, mon Très Révérend Père, tous nos embarras, toutes nos fatigues, soit au Passage, soit à Bayonne; vous les comprenez sans peine. A Bayonne, par exemple, où je me suis trouvé des premiers avec les PP. Point et Luiset, il a fallu huit jours pour procurer à nos élèves les moyens de retourner dans leurs familles; et même c'est hier seulement que la dernière bande composée de trois a pu partir avec un de nos Pères. Rien n'avait pu être prévu, ni préparé d'avance. Actuellement, il s'agit de faire rentrer en France notre mobilier, ce qui offre bien des difficultés. Les plus grandes viennent du côté de l'Espagne où, d'après le décret de la Régente qui nous a expulsés de ce pays, on prétend retenir en séquestre tout ce que nous avons au Passage, cabinet de physique, bibliothèque, objets d'église, de lingerie, meubles, etc., etc. Nous travaillons à obtenir justice d'un acte si révoltant ; et je fais en même temps des démarches pour qu'une partie au moins de notre mobilier, savoir tout ce qui est sorti primitivement de France, puisse y rentrer en franchise. A cet effet je me suis adressé, par l'entremise d'un ami que nous avons à Paris, à M. le Directeur de l'administration des Douanes, et on m'a fait espérer que ma requête serait favorablement accueillie. Mais tout cela n'aboutirait à rien, si l'on s'opiniâtrait, contre tout droit et toute raison, à ne pas laisser sortir nos effets d'Espagne.

IV

Jésuites anciens élèves de Fribourg
(Extrait du Livre d'or)

D'Astros Maxence
Aurran Joseph
De Backer Charles
Bellew Michel
Benausse Félix
Bernadac Adolphe
De Beuvron Eugène
Billas Paul
De Boisgelin Louis
De Bouchaud Édouard
Bouffier Gabriel
De Boylesve Marin
Braun Eugène
De Carmejane Charles
Castanier Auguste
Chambellan Ernest
De Chazournes Léon
Chevreuil Émile
De Damas Amédée
De Damas Charles
Dorr Édouard
Dorville Charles
Dumas Henri
Faller Clément
Finaz Marc
Flandrin Jean-Baptiste
De Foresta Albéric
Fruzzini Léopold
Goeldlin de Tiefenau Jean-Baptiste
De Gottrau Philippe
Haan Joseph
Hassenforder Victor
Havard Antoine
Hélot Louis
Heyvaert Édouard
D'Hivert Jean
Hoffmann Émile
Hoffmann Victor
Indermatten Pierre
Jullien Saint-Michel
Juster Jules
Knight Guillaume
Kohler Auguste
Laboré Francisque
De Lamezan Joseph
Le Lasseur François
De Mehlen Philippe
Du Merle Henri
Mertian Édouard
Mertian Victor
Mertian Henri
Mondésert Louis
De Nolhac Théodore
Parrin François
De Pedroso Emmanuel
Polidoro Charles
Polidoro Gaëtan
Pottgeisser Jules
Ramière Henri
Du Ranquet Dominique
Du Ranquet Charles
Du Ranquet Victor
De Rey Elzéar
Richard Louis
Roccofort Gonzague
De Rochemure Henri
Roubaud Étienne

Roulet de Sandoz Henri
De Rubod Léopold
Saint-Cyr Henry
De Saint-Fériol Gabriel
Sénéclauze Régis
Sherlock Jacques
Simonin Joseph
Staub Joseph
Stumpf Jean-Baptiste
Sucher Ignace
Taffin Louis
Terret Régis
Tourel Auguste
Tschieder Pierre
Van Alsenoy Guillaume
Van der Leeuwe Pierre
Van Ryckevorsel Louis
Van Ryckevorsel Gérard
Vasseur Nicaise
Verheyden Pierre
Wilde Léon
Wilde Clément
Wilde Guillaume
De Zeil Georges

V

Quelques notes sur Brugelette extraites du « Diaire »
(Archiv. Prov. Franc. 2248)

C'était un ancien couvent de Franciscaines, fondé au XIII^e^ siècle par les ancêtres du comte de Mérode. Le collège débuta le 29 Octobre 1835 avec 50 élèves. Le 8 décembre il fut consacré solennellement à la Sainte Vierge. L'évêque de Tournai, Mgr Labis, vint y passer trois jours. A la rentrée de 1836, on compte 150 élèves ; il fallut agrandir les bâtiments. Nouveaux agrandissements l'année suivante. En 1838-1839 le nombre des élèves monte à 237. On construit la grande salle des fêtes. En 1839-1840 nouvelle construction pour loger les théologiens et les juvénistes venus de Saint-Acheul. En 1840-1841 on atteint le chiffre de 300 élèves pensionnaires qui se maintiendra jusqu'à la fin, mais ne sera guère dépassé. En 1843-1844 construction d'une vaste salle de récréation.

Le règlement et les usages sont à peu près ceux de Fribourg. Dès le début on établit les Congrégations et les Académies, ainsi que la retraite du commencement de l'année et celle des philosophes sur la fin.

Le Cours de Philosophie se fait en latin ; le français y pénétra cependant à titre de tolérance dans les discussions. Nous trouvons encore un programme de séance publique daté du 22 janvier 1851 :

DISPUTATIO INTER PRIMI ANNI PHILOSOPHOS.

De Logica : *Mens humana cognoscit certo veritatem*. Sex theses...

Propugnabunt : Carolus de Maistre, Victor de Courtebourne, Nicolaus de Mac-Carthy.

Impugnabunt : Carolus Hélot, Leontius de Montmartin, Paulus de Vivien.

Les cours d'anglais et d'allemand ont lieu les jeudis et dimanches de chaque semaine.

Le théâtre subit les mêmes vicissitudes qu'à Saint-Acheul. On aborde différents genres, y compris l'opéra en 1842. Sur des remontrances venues de haut, on y renonce, et, après des essais qui ne donnent pas satisfaction, on s'en tient à des pièces jouées sans apparat et sans assistance de personnes du dehors. Le Père Cahour composa tout exprès plusieurs drames, entre autres *Dioclétien à Salone*, en vers.

Parmi les visites de personnages de marque, nous trouvons en 1843 celle du Nonce Pecci, le futur Léon XIII. Pas de vacances au cours de l'année. Le baron de Sécus et le prince de Croy, anciens élèves de Saint-Acheul, reçoivent dans leurs châteaux tout le collège à certains jours de congé.

Les grandes vacances ne durent guère plus de six semaines, du 29 août au 12 octobre, en 1836. Elles paraissent s'allonger un peu dans la suite. On lit dans le *Diaire* de 1839 : « Les PP. Coué et Charil sont partis de Brugelette avec treize élèves en caravane. Le voyage a duré quarante jours. » Suit l'itinéraire ; on a visité la Belgique, l'Alsace, la Suisse, on a atteint l'Italie du nord et on est revenu par le Saint-Gothard, la vallée du Rhin, Cologne et Aix-la-Chapelle. La dépense a été de 300 francs par élève. Une autre caravane a fait seulement en Belgique une tournée de quinze jours.

Image-Souvenir de Première communion, 29 Mai 1851

R. P. Delvaux. R. P. de Boylesve

Ch. de Falaiseau
H. de Bonvouloir
F. de Divonne
H. de Bardonnet
R. de Hubner
A. de Guitaut
E. de Valicourt
A. de Monteynard

G. Jallu
B. d'Alsace
T. de Mairesse
T. d'Oultremont
P. Delvaux
M. des Roberts
A. Charvet
Ch. Grimont
G. du Lau
O. de la Chevallerie
H. Hémart
L. d'Assay
P. de Bengy
V. Delobel
A. de Latourfondue
A. de Loisy
O. de Loisy
O. Tissot
A. de Chatonay
Ch. de Brandt
L. de Teil
H. de la Rochetulon
G. Bourgain
V. Verley
G. Longhaye
O. de Bertoult
L. Penet
E. Blandin
Ed. Soudry

VI

La mission que le P. Deplace avait à remplir auprès du duc de Bordeaux rappelle celle de Fénelon auprès du duc de Bourgogne. Le petit-fils de Charles X avait plus d'un trait de ressemblance avec le petit-fils de Louis XIV; c'était la même fougue, la même nature hautaine et violente. Le précepteur aux prises avec les mêmes difficultés semble bien s'être inspiré des méthodes de son illustre devancier. Par une gravité douce et ferme, unie à l'absolue maîtrise de soi, il s'assura tout d'abord un ascendant que le royal enfant sut accepter au grand profit de sa formation morale. Une *relation* écrite au jour le jour par le P. Druilhet, « témoin oculaire », nous en a conservé quelques traits qui sont également à l'honneur du maître et de l'élève.

« Le prince fait des éclats; mais avant la classe il demande pardon en ma présence... » Une autre fois, après récidive, « le soir il n'eut pas de repos qu'il ne se fût raccommodé pleinement avec le Père... Il lui fait une prévenance, lui présente une chaise à la prière. Ou bien il vient dans sa chambre, sous prétexte de chercher un livre; c'est que le silence du Père lui pèse, il veut entendre une parole de paix avant d'aller se coucher. »

Un autre jour le P. Druilhet transcrit un billet reçu de son

confrère : « De gros nuages s'étaient élevés pendant la classe; elle fut mauvaise et finit mal. Je me retirai froidement. Le prince m'accompagna jusqu'à la porte, mais avec un mélange de dépit et de fierté que je ne lui avais pas encore vu. J'avais le cœur navré. Je me jetai aux pieds du crucifix; je lui exposai toutes mes peines. Tout à coup j'entends courir dans le corridor; on frappe, on entre, c'est le prince qui, d'un air ému : — Je suis fâché, me dit-il, bien fâché de ce que j'ai fait; pardonnez-moi; c'est de moi-même que je viens; je vous assure que personne ne m'en a rien dit. »

Presque toujours le mauvais moment passé, l'enfant regrettait sa faute, et, la piété aidant, il s'efforçait de la réparer. On conserve aux Archives de la Province de Lyon plusieurs des billets d'excuses qu'il adressait à son précepteur. En voici quelques spécimens :

« Je vous demande pardon de ce que j'ai fait. Je promets aux Cœurs sacrés de Jésus et de Marie de ne plus répondre, d'être obéissant et de faire tout ce que Monsieur de Place voudra. *Henri*, ce 11 juillet 1883. »

« Je vous promets, ô mon Dieu, de ne plus jamais faire ce que j'ai fait à Monsieur de Place et je vous demande la grâce de résister au démon qui m'attaque. *Henri.* »

Cependant malgré ces repentirs et ces efforts le naturel reprenait le dessus et les incartades se renouvelaient. Un jour, c'était au mois de septembre, le Père Deplace se décida à recourir au grand moyen qui avait réussi à Fénelon. « Après y avoir réfléchi devant Dieu, il rédige en cinq ou six articles une charte sévère que, d'un ton d'autorité, il dicte en commençant la leçon. L'enfant étonné relève la tête : — Et si je ne veux pas obéir? — Vous le voudrez, Monseigneur. — Mais enfin... — Il le faut, j'ai l'autorité de Dieu et du Roi, et s'il est nécessaire je saurai vous contraindre. »

C'était en abrégé, la réponse de Fénelon à son prince qui venait de lui jeter à la face : « Monsieur, je sais qui vous êtes et qui je suis. » Le duc de Bordeaux fut subjugué comme l'avait été jadis le duc de Bourgogne. Il écrivit, signa et remit la pièce au Père Deplace. A partir de ce jour, ajoute la relation, « sa soumission ne s'est point démentie ».

Au reste il paraît bien que le maître avait su inspirer à son élève mieux encore que la crainte et le respect. Les marques

d'attachement que le jeune prince donnait au Père Deplace sont trop naïves pour n'être pas sincères. Avec les billets d'excuses les Archives conservent des images pieuses portant au verso des inscriptions comme celle-ci : « Pour Monsieur l'abbé de Place, *Témoignage de grande amitié.* Signé : Henri. » A la nouvelle du départ des Pères il ne dissimula pas, comme on l'a vu, son vif mécontentement. Outre le certificat officiel que nous avons cité et que sans doute il rédigea par ordre, il écrivit à son précepteur le billet confidentiel suivant :

« Monsieur l'abbé, je vous demande de continuer pour moi votre cours d'Histoire. Ayant bien réfléchi devant Dieu je désire que vous restiez pour être mon confesseur. Je suis désolé si vous partez et ce n'est certainement pas moi qui vous fais partir. J'ai été enchanté de vous et je prierai Dieu pour vous. *Henri.* 27 Octobre 1833. »

Le 1er novembre, fête de la Toussaint, se terminait la mission du gouverneur et des deux Jésuites appelés par lui auprès du duc de Bordeaux. Cette journée commença tristement pour le jeune prince. Écoutons la relation du « témoin oculaire » :

« Dès trois heures du matin le baron (de Damas) l'entendit pleurer et soupirer. Il se lève, il s'approche de son lit. — Oh! baron, lui dit le jeune prince, je vais donc vous perdre, vous, ces messieurs... — Le baron le consola, l'encouragea, lui parla le langage de la tendresse et de la religion; le pauvre enfant était inconsolable. — « Pendant plus de deux heures que je passai ainsi auprès de lui, me dit le lendemain le baron en me racontant la scène, le nom de M. Deplace revint plus de quatre-vingts fois à sa bouche... Il s'affermit enfin, se leva, fit ses prières avec ferveur et se présenta à la sainte table... » Dans la matinée, il prit le baron à part : — Ah! baron, lui dit-il, que cette matinée m'a fait de bien! — Je le crois, Monseigneur, vous avez reçu Celui qui fortifie et console. — Oui, oui, reprit-il, mais avez-vous remarqué l'Évangile. Oh! les belles paroles : *Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur!* Et celles-ci encore : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Baron, l'avez-vous bien compris? — En me racontant ceci, le digne baron avait les larmes aux yeux de joie et d'attendrissement. » (*Archiv. lugd.* XXI, p. 254.)

Après cela, on ne trouvera pas exagéré le témoignage que le P. Druilhet rendait à l'enfant royal, dans une lettre écrite deux

mois auparavant aux scolastiques théologiens de Brigue : « Notre jeune famille apprendra avec plaisir que mon élève est digne de toute leur affection et de toute la ferveur de leurs prières. Il est impossible de réunir à son âge plus de piété, de raison, de vivacité, d'esprit, de grâce et d'amabilité. » (5 Septembre 1833.)

VII

Déclaration de M. Cauchy

Au moment où M. Cauchy et M. Billot ont été présentés par M. le baron de Damas à M. le marquis d'Hautpoul nommé sous-gouverneur, M. Cauchy a fait au baron de Damas, en présence de Mgr l'évêque d'Hermopolis, de MM. Billot, etc., la déclaration suivante :

« Monsieur le baron, Vous nous avez annoncé la détermination du Roi et la vôtre ; je dois maintenant vous faire connaître la mienne. Vous savez dans quelle position difficile je me trouve placé, non par ma volonté propre, mais par celle de la la divine Providence.

« D'un côté le Roi, et Mgr l'évêque d'Hermopolis comptent sur moi, pour enseigner à l'héritier du trône de saint Louis les Sciences Physique et Mathématique, sans perdre de vue la Religion qui est la première de toutes les sciences.

« Le Roi, le Prince, Mgr d'Hermopolis pensent que sur ce point je peux être utile à l'enfant de la France ; et il me sera en effet bien facile de m'entendre à cet égard avec l'illustre orateur qui a si éloquemment défendu la Religion dans ses conférences.

« D'un autre côté en restant auprès de Mgr le Duc de Bordeaux, je puis craindre de passer aux yeux du public pour avoir consenti, pour avoir contribué peut-être à l'éloignement de deux personnes que Mgr le Duc de Bordeaux, que le Roi lui-même ont constamment honorées de leur confiance, et qui en étaient effectivement bien dignes, je veux dire M. le baron de Damas, et M. l'abbé de Place.

« Cependant, Dieu voit mon cœur. Il sait bien que je déplore autant que Mgr le Duc de Bordeaux l'éloignement de ces deux personnes qui étaient si chères au prince ; et si je pouvais me

sacrifier aujourd'hui pour conserver l'une d'elles à Mgr, je n'hésiterais pas, dans l'intérêt de Mgr, à faire ce sacrifice.

« Mais la Providence ne le permet pas, et dans cette conjecture, ne voulant, ni être accusé faussement de ce dont on n'a pas craint d'accuser Mgr lui-même, ni refuser à un prélat que j'estime et que j'honore la coopération qu'il attend de moi, je me borne à déclarer :

« 1° Que je suis complètement étranger à la mesure qui prive Mgr le Duc de Bordeaux de l'utile appui de M. le baron de Damas et de M. l'abbé de Place.

« 2° Que je ne partage point contre les Jésuites les absurdes préjugés dont vous connaissez toute l'injustice, préjugés que Mgr l'évêque d'Hermopolis a combattus à la tribune et dont le siècle lui-même commence à rougir.

« Je me plais à faire publiquement cette déclaration pour obéir à ma conscience et afin de mettre mon honneur à couvert.

« Du reste je ne refuse point de rester comme instituteur auprès du Prince, Mgr l'évêque d'Hermopolis étant précepteur; et il me sera bien doux de compter au nombre de mes collaborateurs un digne magistrat qui a puisé lui-même dans la Religion catholique ce noble courage, cette force invincible que la France entière a si bien eu lieu d'admirer dans un mémorable procès. »

Prague, ce 1er novembre 1833.

VIII

A l'entrée de la chapelle du *Saint Martyre*, une grande plaque de bronze doré, fixée sur un marbre noir et scellée dans le mur, contenait l'inscription suivante :

D. O. M.
Siste Viator
Atque in hoc sepulcro martyrum probati
Ordinis cunas lege
Societas Jesu
Quae
S. Ignatium Loyola
Patrem agnoscit
Lutetiam matrem

Anno salutis MDXXXIV Aug. XV
Heic nata est
Cum Ignatius ipse
Et Socii
Votis sub sacram synaxim religiose conceptis
Se Deo
In perpetuum consecrarunt
Ad Majorem Dei Gloriam.

IX

Décret de partage de la Province de France.

Joannes Roothaan
Praepositus Generalis Societatis Jesu

Cum propter domorum numerum nimiamque regni extensionem difficilior in dies evadat Provinciae Galliae gubernatio, re diu multumque coram Deo considerata, auditis etiam RR. PP. Assistentibus, praesenti hoc decreto declaramus Provinciam Galliae Societatis Jesu in duas separatam Provincias, quarum una, septentrionem versus, antiquo nomine Provincia Franciae nuncupata, domos Parisiensem, Ambianensem, Metensem, Lavalliensem, Venetensem, necnon collegium Brugelette in Belgii finibus situm complectitur; altera, versus Meridiem, antiquo similiter nomine Provincia dicta Lugdunensis, domos habet Lugdunensem, Dolanam, Aniciensem, Avenionensem, Aquensem, Tolosanam et Lalovescensem. Exteras quoque missiones ita inter utramque Provinciam dividimus, ut ad Provinciam Franciae spectent domus quae in Americae statibus Kentucky et Louisianiae formantur; ad Lugdunensem vero Asiaticae Missiones in Maduré, etc. Ipsos denique utrique Provinciae praeficiendos Praepositos juribus et facultatibus Provincialium juxta nostras constitutiones instructos declaramus.

Romae die 27 Julii 1836.

Joannes Roothaan.

† Joan. Janssen a secr.

X

Le P. Gury avait demandé au P. Général de vouloir bien prescrire que tous ceux qui faisaient partie de la Province de France au moment de la séparation seraient tenus de faire les uns pour les autres les suffrages en usage dans la Compagnie. Toujours en garde contre les innovations, le P. Roothaan répondit que cela ne s'était point fait encore; il se refusait donc à intervenir d'autorité; mais rien n'empêchait, ajoutait-il, les Jésuites français de prendre cet engagement de charité les uns envers les autres; seulement il serait bien entendu que la chose n'avait point été réglée à Rome. La *pieuse convention* eut lieu en effet; c'était la première; par la suite, il y en eut plusieurs autres dans des circonstances analogues.

XI

La dévotion au Très Saint Cœur de Marie n'est guère moins ancienne que la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, et elle procède de la même inspiration. Elle fut propagée tout spécialement au XVII[e] siècle par le Bienheureux Jean Eudes. L'abbé Dufriche des Genettes consacra la paroisse de Notre-Dame des Victoires dont il était curé au *Cœur Immaculé de Marie, Refuge des Pécheurs*. Lui-même a raconté comment l'inspiration lui en vint pendant sa messe, le 3 décembre 1836, fête de saint François-Xavier. A deux reprises, il aurait entendu une voix intérieure qui lui en donnait l'ordre précis. (Voir le *Manuel de l'Archiconfrérie*, seconde édition; ou *Vie de M. Dufriche des Genettes*, par l'abbé A. de Valette. P. 167.) Dans un livre publié en 1909, le Père Le Doré, Supérieur général des Eudistes, donne une version différente dans la note que voici : « M. l'abbé Desgenettes raconte que c'est en entendant le Père Mac-Carthy prêcher la fête du Cœur de Marie le 8 février (année ?) dans la chapelle des Sœurs de Notre-Dame de Charité, Filles du B. Jean Eudes, 193, rue Saint-Jacques, à Paris, qu'il se décida à consacrer sa paroisse au Cœur Immaculé de la Mère de Dieu. » (*Le Sacré Cœur de Jésus, Son Amour*. 1909. P. I. En note.)

Les deux récits ne sont point inconciliables. Il se peut

que M. Dufriche des Genettes ait pensé à faire la consécration de sa paroisse au Cœur Immaculé de Marie, qu'il en ait même pris la résolution, en entendant un sermon du Père de Mac-Carthy. Puis, comme il aurait oublié sa résolution ou différé de l'accomplir, elle lui aurait été rappelée de la manière racontée dans le *Manuel*.

Quant à l'invocation ou appellation *Refuge des Pécheurs*, caractéristique de l'Archiconfrérie, elle se lit avec la date *Octobre 1815* dans une inscription assez curieuse qu'on peut voir encore au-dessous d'une Madone, sur la maison portant le N° 20 de la rue de Babylone. La voici dans son entier :

NOTRE-DAME DE PAIX

L'original de cette image
Est un chef-d'œuvre si parfait
Que le Tout-Puissant qui l'a fait
S'est renfermé dans son ouvrage.

Je vous salue Marie Reine et Souveraine
De la Paix. Par le Divin Cœur de Jésus
Prince et Auteur de la Paix, faites
Qu'il règne sur nous en paix et en miséricorde
Montrez que vous êtes notre Mère.
Divin Cœur de Jésus
Ayez pitié de nous. Cœur Immaculé de Marie
Refuge des Pécheurs
Priez pour nous.

Octobre 1815.

La maison N° 20 est adossée à la chapelle des Missions étrangères, laquelle fut longtemps église paroissiale. L'abbé Dufriche des Genettes y fut vicaire, puis curé à partir de 1819 jusqu'en 1830. L'année même de son arrivée, il fut reçu dans la Congrégation, dont les réunions se tenaient alors au Séminaire des Missions étrangères. (Sur le catalogue des admissions, son nom est écrit Desfriches des Genettes.) Il avait continuellement sous les yeux l'image de Notre-Dame de Paix avec l'inscription. Il se peut qu'elle lui ait suggéré le titre qu'il devait donner plus tard à l'Archiconfrérie. Mais cette inscription elle-même, quelle en est l'origine ?

XII

La vocation dominicaine de Lacordaire

Une controverse assez vive s'est élevée au cours de l'année 1913 entre Bénédictins et Dominicains [1] au sujet de la vocation dominicaine de Lacordaire. Le Père Dudon en a rendu compte dans les *Études* du 5 mai 1914. (T. CXXXIX, p. 387.) Je n'ai pas la prétention de dire mieux, moins encore de dirimer le conflit;

Non nostrum est inter vos tantam componere litem.

On me permettra toutefois d'y revenir ici, pour justifier la manière dont cette vocation est présentée dans *l'Histoire d'un siècle*.

Nous sommes en présence de deux récits discordants, celui de Dom Guéranger et celui de Lacordaire. Tous deux ont été faits de mémoire plus de vingt ans après les événements. Il n'y faut pas chercher la précision et l'exactitude d'un *procès-verbal*. Celui de Dom Guéranger est contenu dans une lettre écrite à Théophile Foisset, le 5 septembre 1862. En voici les passages essentiels : « En 1837, je fis sa connaissance (de Lacordaire) à Rome... Il avait été à Rome, le 28 juillet 1837, témoin de ma profession à Saint-Paul hors les murs et en avait été frappé. L'idée me vint de lui parler du désir que j'éprouvais de voir rétablir en France l'Ordre des Frères Prêcheurs... Je lui dis même que j'avais quelqu'un en vue pour cela. Il m'interrompit en me disant qu'il serait homme lui-même à se vouer à une telle œuvre, d'autant qu'un Ordre de Prêcheurs lui irait beaucoup. A la visite suivante il me demanda des renseignements sur la vie des Dominicains... Je lui exposai ce que j'en connaissais, et... je demandai au P. Lamarche, Prieur de la Minerve, un exemplaire des Constitutions que je lui communiquai... » Pas de conclusion pour lors ; on revient ensemble en France au mois de septembre ; il n'est plus question de l'affaire. « L'année suivante 1838, il (Lacordaire) arriva à Solesmes le jour de

1. Voir la *Revue Lacordaire* (T. I. 1913) fondée par les Dominicains pour préparer la Vie définitive de Lacordaire et l'édition critique de ses œuvres.

l'Octave de la Fête-Dieu ; ses premières paroles furent pour me dire qu'il venait pour approfondir la question de son entrée dans l'Ordre de saint Dominique... ; il me priait de le diriger dans la retraite qu'il se proposait de faire... Peu après, il commença cette retraite qui dura huit à dix jours, et ma conclusion fut qu'il devait entrer dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Il l'accepta avec la plus grande simplicité. »

Lacordaire, lui, a raconté sa vocation dans un écrit dicté sur son lit de mort (Octobre 1861) et qu'il ne put achever. Il l'intitulait simplement *Notice sur le rétablissement des Frères Prêcheurs.* Il fut publié neuf ans plus tard par Montalembert sous le titre de *Testament du Père Lacordaire.* (8° Paris, Douniol, 1870.) Le récit en question remplit le Chapitre V. Les choses s'y passent tout différemment : « Mon long séjour à Rome me permettait beaucoup de réflexion : je m'étudiais moi-même et j'étudiais aussi les besoins généraux de l'Église... Je me persuadai donc en me promenant dans Rome et en priant dans ses basiliques que le plus grand service à rendre à la chrétienté, au temps où nous vivons, était de faire quelque chose pour la résurrection des Ordres religieux... Après la question générale venait la question secondaire qui était de savoir à quel Ordre je me donnerais... » Il ne peut songer à fonder un Ordre nouveau et, tout bien examiné, il n'a à choisir qu'entre Jésuites et Dominicains... « Néanmoins en rentrant en France sur la fin de 1837, je n'étais point décidé. » Après la station de Metz, au printemps de 1838, « je revins à Paris. Là je m'ouvris plus ou moins à ceux qui m'aimaient. Nulle part je ne rencontrai d'adhésion... »

On voit la différence. D'après le premier document le futur abbé de Solesmes aurait été l'instrument providentiel de la vocation dominicaine de Lacordaire ; cette vocation, selon la manière ordinaire de parler, serait l'œuvre de Dom Guéranger. Dans le second document, il n'apparaît même pas ; il n'est pas nommé. Si le premier est véridique, comment expliquer ce silence? L'historien de Dom Guéranger (Dom Delatte) écarte l'objection par une fin de non-recevoir. « Nous n'avons pas, dit-il, à rechercher ici les motifs qui ont déterminé Lacordaire, la veille de sa mort, à taire le nom de l'abbé de Solesmes. Il suffit de demander aux hommes raison de ce qu'ils disent ; s'il fallait leur demander compte en plus de ce qu'ils ne disent

pas !... Prétérition n'est pas crime, et Lacordaire a assez parlé, assez écrit pour que nous ne trouvions pas sujet à nous plaindre qu'il n'ait pas parlé une fois de plus. » (*Dom Guéranger, abbé de Solesmes*, par un moine bénédictin. T. I, p. 208.)

On pourrait allonger encore ces considérations sur la non-valeur des arguments négatifs. Mais j'avoue que celui-ci ne me satisfait pas. Sans doute, *par lui-même* le silence d'un témoin ne prouve rien contre la réalité d'un fait. Mais, quand il apparaît que le témoin avait l'obligation de parler, qu'il ne pouvait pas ne pas parler, si par ailleurs sa probité est établie, alors son silence a une valeur de témoignage, il constitue une forte présomption, pour ne rien dire de plus, à l'encontre du fait tel qu'il est présenté. Or, il semble bien que telle était la situation de Lacordaire dans le cas qui nous occupe. Selon le premier récit, Dom Guéranger a une part prépondérante, ou pour mieux dire, une part exclusive dans la vocation du restaurateur de l'Ordre de saint Dominique en France ; c'est lui qui en aurait eu l'initiative, lui qui l'aurait éclairée, affermie et enfin décidée. Mais alors Lacordaire, racontant les origines du « rétablissement des Frères Prêcheurs », pouvait-il passer sous silence semblable collaboration ? Son récit, avec une telle réticence, ne renferme-t-il pas une altération substantielle de la vérité historique ? Alors quoi ? Faut-il donc récuser le témoignage de Lacordaire ? Sur son lit de mort, il aurait, par un inconcevable amour-propre d'auteur, refusé de reconnaître que l'idée du rétablissement lui avait été suggérée par un autre ? Ou enfin sa mémoire l'aurait mal servi ? Il aurait oublié ? On oublie une circonstance, une date, un détail ; on n'oublie pas ces choses-là. Pareilles hypothèses ne supportent pas l'examen. L'état d'âme de Lacordaire, ses dissentiments, sa brouille même avec l'abbé de Solesmes ne les rendent pas plus plausibles, au contraire.

Si on ne veut pas les accepter, reste donc qu'il y aurait quelque chose à modifier, ou si l'on veut, à ajouter au premier récit. Oserais-je dire que, à l'entendre strictement, mais non plus dans la version qu'en a donnée le biographe de Dom Guéranger, il renferme de réelles invraisemblances ? « Au cours du mois d'août 1837, nous dit-on, dans la chambre occupée par Lacordaire à Saint-Louis des Français, il arriva à Dom Guéranger de dire que, les Bénédictins rétablis en France, il manquait

une restauration religieuse, celle des Frères Prêcheurs. Lacordaire demanda ce qu'étaient les Frères Prêcheurs... » (Page 207.) — En vérité ! Et il était à Rome depuis dix-huit mois ! Et il habitait à Saint-Louis des Français, à trois minutes de la Minerve ! Et il n'avait jamais entendu parler des Frères Prêcheurs, ni aperçu un froc de dominicain ! Et c'est ce jour-là, au mois d'août 1837, que Guéranger lui faisait la première ouverture sur le rétablissement en France de l'Ordre de saint Dominique, qui du reste fut de prime saut à moitié résolu : Lacordaire l' « interrompit » pour déclarer qu'il serait volontiers, lui, « l'homme de cette œuvre-là » ! Un mois après, les deux amis repartaient ensemble pour la France (25 septembre 1837). « Il ne fut plus parlé des Frères Prêcheurs, jusqu'à l'été suivant » que Lacordaire vint à Solesmes reprendre la conversation et conclure sous la direction du Père Abbé. Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer que Dom Guéranger avait alors 33 ans.

J'ai dit que l'un et l'autre récits sont postérieurs aux faits de plus de vingt ans et ont été rédigés de mémoire. A cette distance on est exposé à ne voir que les grandes lignes ; les détails échappent, la chronologie se brouille, des confusions se produisent. Étienne Cartier, tertiaire dominicain et ami de Lacordaire, dont on invoque le témoignage à l'appui de la thèse bénédictine, devait lui aussi subir ces erreurs de perspective. Il écrivait postérieurement à la publication de la *Vie du P. Lacordaire* par Foisset. « Ce fut en 1837, dit-il, que l'abbé de Solesmes déposa dans le cœur de son ami le premier germe de sa vocation religieuse... La retraite faite par le P. Lacordaire à Saint-Eusèbe n'eut pour résultat qu'un projet vague que rendit encore plus incertain le succès des prédications de Metz et de Lyon. [1] » Notez que les prédications de Lyon eurent lieu en 1845 ; elles n'eurent guère d'influence sur sa vocation ; il était dominicain depuis six ans. Effet de lointain. Ajoutez que Étienne Cartier, qui affirme que « la retraite de Saint-Eusèbe n'eut d'autre résultat qu'un projet vague que rendit encore plus incertain le succès des prédications de Metz et de Lyon », en a appelé quelques lignes auparavant à l'autorité de Foisset, lequel écrit à propos de cette retraite : « C'est en ces jours d'un

1. *Dom Guéranger*, par un moine bénédictin. T. I, p. 206.

recueillement solennel que Lacordaire se sentit distinctement appelé à la vie monastique et qu'il conçut le dessein formel de faire revivre en France l'Ordre de saint Dominique, comme l'abbé Guéranger voulait y restaurer celui de saint Benoît. » (*Vie du P. Lacordaire*. T. I, p. 442.)

Quant au « projet », résultat de cette retraite, était-il si « vague » que cela ? Ce sont les lettres de Lacordaire lui-même qui vont répondre, lettres écrites au moment précis où il réalise ce « projet ». Invariablement Lacordaire le fait dater de la retraite de Saint-Eusèbe. A Madame de Vauvineux, le 15 juillet 1838 : « ... La résolution dont je m'occupe depuis *quinze mois*... » A Foisset, quelques jours plus tard : « Je pars pour Rome, mardi 31 (juillet). J'entre dans l'Ordre de saint Dominique avec la pensée de le rétablir en France. C'est un projet qui date de *quinze mois*. » (27 Juillet 1838.) Ces « quinze mois » nous reportent assez exactement à la retraite commencée le 5 mai de l'année précédente, et non certes à la conversation du mois d'août avec l'abbé Guéranger. Mieux encore ; arrivé à Rome et au moment de mettre la main à l'œuvre il précise encore davantage, il se félicite d'avoir fait confidence de ses intentions, *il y a plus d'un an*, à plusieurs personnes, parce qu'ainsi l'œuvre qu'il entreprend ne paraîtra pas avoir été résolue à la légère : « J'ai eu bien du bonheur, écrit-il à Mme Swetchine, de m'être ouvert, *en mai 1837*, de mon projet ; cela a donné à tout ceci un grand air de maturité. » (27 Août 1838.) Que peut-on souhaiter de plus décisif ? L'historien de Dom Guéranger écrit : « Les lettres à Mme Swetchine ne portent aucune trace d'une décision prise par Lacordaire au sortir de sa retraite de Saint-Eusèbe. » (P. 208.) Assurément ; Lacordaire lui-même dit que « sur la fin de l'année 1837 », c'est-à-dire plusieurs mois après, il n'était pas encore « décidé ». Mais on peut avoir formé un « projet » sans être pour cela « décidé » à le réaliser. Cela se voit tous les jours. Or, Lacordaire affirme que le projet qu'il est en train de réaliser le 27 *août 1838*, il l'avait fait connaître à plusieurs personnes *en mai 1837*. Donc, au sortir de la retraite de Saint-Eusèbe, Lacordaire avait le « projet » d'entrer dans l'Ordre de Saint Dominique et apparemment aussi celui de le rétablir en France, puisque pour lui les deux n'en font qu'un. C'est tout ce qu'il importe d'établir. Cela étant, quelle aurait été la

part d'influence de l'abbé de Solesmes dans la détermination de Lacordaire ?

Guéranger venait à Rome pour traiter l'affaire du rétablissement de l'Ordre bénédictin en France. Il arriva dans la ville éternelle le samedi saint, 25 mars 1837. Il y trouva Lacordaire qui y était depuis plus d'un an. Ils purent se voir et causer familièrement pendant quarante jours, jusqu'à la retraite à Saint-Eusèbe, qui commença au soir de l'Ascension. Lacordaire se félicite de ces entretiens : « J'ai vu M. Guéranger, écrit-il le 28 mars, et sa présence a été pour moi un grand secours et une grande consolation. » Et au moment d'entrer en retraite : « La présence de l'abbé Guéranger a été aussi pour moi une véritable consolation ; nous nous entendons à merveille sur toutes choses, théologie, philosophie, politique, présent et avenir. » (4 Mai 1837.) Malheureusement ce parfait accord ne dura pas toujours. Mais il n'importe.

Que pendant ces quarante jours, qui rappellent ceux que Notre-Seigneur passa sur la terre après sa résurrection à instruire et affermir ses apôtres dans leur vocation, l'abbé de Solesmes ait parlé de vie religieuse et de vie dominicaine à Lacordaire, lequel bien certainement savait déjà à ce moment « ce qu'étaient les Frères Prêcheurs », qu'il l'ait encouragé, fortifié par ses exhortations, et même en se citant comme exemple, je l'accorderais de grand cœur; rien ne me paraît même plus vraisemblable. L'action de Guéranger aurait donc commencé plus tôt qu'il ne le dit lui-même. Toutefois je répugne à lui attribuer l'initiative ; j'ai dit plus haut pourquoi. S'il l'avait eue, Lacordaire était assez loyal et assez humble pour le dire et ne pas laisser croire qu'il n'y était pour rien. Ainsi travaillé, si je puis dire, par son ami et par d'autres encore, Lacordaire serait allé chercher dans la retraite un supplément de lumière et de courage ; c'est pour cela qu'il se serait enfermé, entre l'Ascension et la Pentecôte, dans la solitude de Saint-Eusèbe, comme les apôtres au Cénacle, et il en serait sorti avec ce « projet » qui fut communiqué dès lors, « en mai 1837 », à ceux qui avaient sa confiance et qu'il mit à exécution l'année suivante, après l'avoir mûri dans la réflexion personnelle, la discussion avec ses amis et enfin dans la retraite à Solesmes, non sans avoir entre temps paru l'ajourner, sinon y renoncer. Il semble bien cependant que, quand il se rendit à Solesmes, sa résolution

était déjà arrêtée : « Je m'y trouve parfaitement heureux et content, écrivait-il en effet, j'ai déjà dévoré en huit jours je ne sais combien de gros livres *sur notre affaire et j'y suis toujours plus confirmé.* » (A Mme Swetchine, 25 Juin 1838.) Et rien n'empêche d'intercaler dans cette série, aux dates indiquées, la profession de Dom Guéranger, la conversation à Saint-Louis des Français et l'étude des Constitutions de saint Dominique facilitée à Lacordaire par son ami.

Tel me paraît être dans ses grandes lignes le *processus* de la vocation dominicaine de Lacordaire, vocation qui, comme beaucoup d'autres, on pourrait dire comme la plupart des vocations, n'apparaît d'abord que dans une lumière trouble et incertaine, puis à travers des hésitations, des doutes, même des résolutions contradictoires et des retours en arrière, finit peu à peu par se préciser sous des influences diverses, parmi lesquelles la grâce intérieure tient la toute première place, et il y reste une très large part pour les bons conseils et les bons exemples. Lui-même au moment de partir pour Rome, fait part à Foisset des combats et des alternatives par où il a passé avant d'en venir là : « J'ai senti souvent mon âme faiblir devant cette pensée. J'ai reculé le plus possible ; enfin la grâce divine l'a emporté, et c'est à elle d'achever ce qui coûte à ma faiblesse et qui est le dernier dévouement auquel je puisse aspirer pour Dieu. » (27 Juillet 1838.)

A s'en tenir à la note de Dom Guéranger l'histoire de la vocation de Lacordaire se déroulerait de façon différente ; elle aurait surgi *ex abrupto ;* suggérée à l'origine, elle aurait également été décidée, si je puis dire, par le dehors ; en l'espace de dix mois, sans résistances, sans grandes luttes intérieures, tout cela aurait été conclu. Non, *a priori* on peut dire que l'histoire n'est pas complète. La bonne foi de l'abbé Guéranger est hors de cause ; il serait insensé de la suspecter ; sa véracité même n'est pas douteuse ; ce qu'il raconte est vrai, mais il ne dit pas tout ; il marque certaines étapes où lui-même s'est trouvé aux côtés du voyageur, mais il n'a pas fait avec lui toute la route, et il y a d'autres notes de voyage dont il n'est pas possible de ne pas tenir compte, et qui me paraissent imposer la version adoptée ici. On voit que Foisset, pour qui la note de Dom Guéranger avait été rédigée, s'en est écarté plus que je n'oserais le faire, puisque, d'après lui, c'est à Saint-Eusèbe que tout aurait été conclu.

Au surplus, je le répète, je ne conteste aucune des assertions de Dom Guéranger; elles se concilient fort bien avec le *processus* exposé ci-dessus. Dom Guéranger dit que Lacordaire, ayant assisté à sa profession le 25 juillet 1837, en fut ému. Quelques jours après, continue-t-il, « l'idée me vint de lui parler du rétablissement des Frères Prêcheurs ». Était-ce la première fois qu'ils en parlaient? Peut-être oui, peut-être non. Le texte de la note nous laisse libres sur ce point. Ce qui me paraît inadmissible c'est que Lacordaire ait alors demandé « ce qu'étaient les Frères Prêcheurs ». Mais Guéranger ne dit pas que semblable question lui ait été faite. Guéranger poursuit: « Je lui dis même que j'avais quelqu'un en vue pour cela [1]. Il m'interrompit en me disant qu'il serait homme lui-même à se vouer à une telle œuvre. » Cette déclaration se comprend très bien dans l'hypothèse où Lacordaire a déjà formé son « projet », lors de sa retraite à Saint-Eusèbe; beaucoup mieux assurément que dans celle qui fait dater sa vocation de cet entretien, au mois d'août, dans une chambre à Saint-Louis des Français, où il aurait entendu parler pour la première fois des Frères Prêcheurs et où il aurait demandé « ce qu'étaient les Frères Prêcheurs ».

La dernière assertion de Dom Guéranger se rapporte à la retraite de Lacordaire à Solesmes. Là encore point de difficulté. Quoi qu'il en soit des dispositions qu'il y apportait, il est certain que c'est dans cette retraite que Lacordaire triompha de ses dernières hésitations. L'abbé de Solesmes l'aida et sanctionna par son approbation la décision prise par l'intéressé. Car en ces sortes d'affaires on prend sa décision, on ne la reçoit pas d'un autre. C'est sans doute le sens des paroles sur lesquelles se termine la note : « Ma conclusion fut qu'il devait entrer dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Il l'accepta avec la plus grande simplicité. »

XIII

Théophile Foisset avait demandé à Dom Guéranger des notes sur le rôle de Lacordaire dans les négociations pour le rétablissement des Bénédictins en France. La réponse ne lui parut pas

1. L'abbé de Valette, avec qui Guéranger s'était trouvé en 1829 à la paroisse des Missions étrangères.

donner à ce rôle toute son importance ; il réclama en rappelant certaines interventions de Lacordaire. Dom Guéranger mit les choses au point dans une lettre du 12 septembre 1862 :

« Assurément le P. Lacordaire m'a accordé tout ce qui était en son pouvoir selon l'occasion, en fait de bonnes paroles auprès des personnages de la Cour romaine, en 1837, et je lui en garde reconnaissance. Je parlais de l'*effectif*..., en un mot de ce qui fait réussir, et cet élément, je l'ai trouvé par la bonté divine dans M. le marquis de la Tour-Maubourg qui calma les craintes du Saint-Siège quant au Gouvernement français, et j'ajouterai *confidentiellement*, dans le P. Général des Jésuites Roothaan, dont l'influence sur Grégoire XVI était irrésistible. Ma pensée en vous écrivant s'était arrêtée sur ces auteurs réels du succès. Les bienveillantes paroles du P. Lacordaire, les bons offices de la princesse Borghèse et d'autres encore ont servi, mais je suis assuré que, si je n'avais pas eu autre chose, je me serais retiré de Rome avec des encouragements, mais pas avec le Bref solennel de rétablissement qui a rendu l'Ordre de saint Benoît assez robuste en France pour... etc. »

(Cité par la *Revue Hebdomadaire* 1913, p. 349.)

XIV

Reverendissimo Patri Prospero Ludovico Paschali Guéranger Abbati Sti Petri de Solesmis, et Superiori generali Congregationis Gallicae Ordinis Sti Benedicti.

Joannes Roothaan Præpositus generalis Societatis Jesu.

Magnam nobis consolationem in Dno attulerunt litterae, quas fraternae charitatis certissima pignora ad nos Paternitas vestra Reverendissima, et venerabile Congregat. Gallicae Ord. Sti Benedicti Capitulum dederunt. Nova enim quae se praebet occasio illius instaurandae necessitudinis, quae inde a primis hujus minimæ Societatis exordiis inter ipsam et inclytum Ordinem Almi monasticae vitae in Occidente Parentis intercessit, non potuit non accidere gratissima. Neque vero nostris animis excidit Beatum Patrem Nostrum Ignatium, cum vitam novam exordiretur, ad Montem Serratum, ad alumnorum Sti

Benedicti cœnobium perrexisse, ibique cum pio prudentique illius asceterii viro, totius anteactae vitae retexuisse noxas, atque cum illo quidquid meditaretur communicasse. Primum illud cum plura alia excepissent beneficia, Congregatio nostra generalis octava geminum edidit decretum ut, et quantum Sanctissimo Ordini Societas debeat intelligant universi, et omnibus charitatis ac venerationis officiis, parem illi gratiam referre contendant. Ast nunc posteaquam Religiosissimi Ordinis Professus ad Cathedram Petri evectus, exstinctam Societatem nostram nova vita donavit, ac per orbem restituit universum, quid dicere aut praestare nos decet? Sane omnino impares sumus qui tam eximiae in nos pietati digne respondeamus. Accedit recens spectatissimæ Congregationis Gallicae documentum quæ nobis omnium bonorum operum concedit communionem. Pro singulari illa gratia, imprimis Reverendissimæ Paternitati vestræ, tum cœteris Patribus ac Fratribus vestris, quos arctissimo charitatis nexu in Dno complectimur, gratias habemus et agimus maximas. Enimvero, in tantis quibus premimur angustiis ac periculis, plurimum nobis animi ac fiduciæ accedere sentimus ex tam benigna piissimorum Dei servorum voluntatis significatione, quorum sanctis precibus, eruditis vigiliis et corporis afflictationibus, cæterisque tam multis religiosae pietatis exercitationibus novas nobis omnibus vires, ad inchoatum Dei opus strenue promovendum, a Dno collatum iri confidimus. Quamobrem ut gratum nostrum animum significemus, pro ea auctoritate quam nobis Dominus licet indignis in hac Societate nostra concessit, Paternitatem Vestram Reverendissimam et omnes Congregationis Gallicæ Ordinis Sti Benedicti alumnos, in perpetuum, meritorum bonorumque operum quæ per Dei gratiam a nostris hominibus, sive in propria salute ac perfectione procuranda, sive in proximorum auxilium ad Divinæ Majestatis gloriam fiunt, peculiari modo tum in vita tum post mortem participes esse declaramus, eorumque plenam communicationem ex toto cordis affectu in Christo Jesu impertimur, precamurque id a divina Bonitate, ut hanc mutui fœderis declarationem in cælo ratam habere dignetur, nosque faciat in sanctitate et justitia coram ipso ambulare omnibus diebus nostris, ut tandem post hujus exilii labores et ærumnas, in Beata Patria exultare in unum concedat.

Datum Romae ex Professorum domo, quinto kalendas sep-

tembris, die festo Sancti Augustini, anno ab Incarnatione Dni MDCCCXXXIX.

Joannes Roothaan.

Joannes Jansen S. J. a Secretis.

XV

Circulaire de M. Martin du Nord aux évêques sur la polémique contre l'Université.

Paris, 5 avril 1843.

Ministère de la Justice
et des Cultes

Très confidentielle

Monseigneur,

La polémique passionnée des journaux vient de ranimer plus violentes encore les attaques déjà si vives dirigées depuis quelque temps contre l'Université, son enseignement, ses collèges, et son personnel tout entier.

Je sais que la plupart des prélats du royaume reconnaissent toute l'injustice de ces accusations et qu'ils déplorent l'imprudence et la mauvaise foi de leurs auteurs; mais les feuilles publiques qui s'en font les organes se multiplient sur tous les points. Elles attestent avec une si grande assurance l'existence et la profondeur du mal qu'elles inventent; elles généralisent avec tant de perfidie quelques faits isolés, dont, avant tout, elles prennent grand soin d'exagérer la consistance; elles sont si persévérantes dans le mensonge, que les hommes les meilleurs, que les membres même du clergé (car ces feuilles, instruments de déception et de dénigrement, affectent, pour les séduire, le zèle de la religion) peuvent être persuadés enfin dans quelques lieux, et se laisser entraîner jusqu'à prendre aux débats une part compromettante pour la chose publique, pour eux-mêmes, et surtout pour la cause sacrée qui provoque à si juste titre leur sympathie et leur dévouement.

Vous ne serez donc pas surpris, Monseigneur, que je me

fasse un devoir de signaler à votre sollicitude et les écarts et les dangers d'une si funeste discussion. Tant qu'elle n'a pour objet que les doctrines attribuées à une école philosophique dont la religion chrétienne n'admettait pas les théories, elle n'a dû rencontrer aucune entrave dans un pays de libre examen; mais elle a cessé promptement de se renfermer dans ces limites; bientôt elle a dégénéré en personnalités offensantes, et au moment où je vous écris, on s'efforce de lui donner les apparences, j'ai presque dit, les proportions d'une lutte sérieuse profondément engagée entre le clergé, d'une part, et l'Université de l'autre, lutte déplorable, dans laquelle le rôle fait à l'Université serait celui de ne propager que l'irréligion et la dépravation des mœurs.

Serait-ce là, effectivement, Monseigneur, l'action réelle de l'un des plus grands corps de l'État, de l'une des plus utiles institutions que l'empire nous ait léguées? Vous en êtes assurément convaincu, de telles imputations ne sont pas moins fausses qu'absurdes; ceux qui se les permettent insultent à la vérité des faits; ils se rendent coupables d'un délit légalement caractérisé; simples citoyens, ils pourront être déférés aux tribunaux dès que l'autorité le jugera convenable; ministres des autels, et agissant dans l'exercice de leurs fonctions, ils seraient, pour cause d'abus, préliminairement justiciables du Conseil d'État.

Accuser l'Université de France, Monseigneur, c'est accuser le Gouvernement lui-même, dont elle est une portion intégrante; c'est l'accuser, contre toute vérité de répandre l'impiété et de corrompre les peuples, et cela dans le temps où il se montre plus jaloux de protéger la religion et d'en étendre l'influence.

Je n'ignore pas le prétexte invoqué pour excuser tant de coupables clameurs : on n'a d'autre intention, on l'assure du moins, que d'obtenir l'exécution d'une promesse faite par la Charte de 1830, d'autre désir que de conquérir la liberté d'enseignement; mais croit-on que le Gouvernement du Roi demeure indifférent à cet égard? Croit-on que le grand intérêt de la liberté d'enseignement sagement définie et réglementée n'a pas encore été l'objet de ses préoccupations les plus sérieuses?

Avait-il attendu que la voix injuste des passions se fît

entendre, pour appeler, dès 1836, les Chambres législatives à délibérer sur ce sujet important, dont l'étude révèle de plus en plus chaque jour les immenses difficultés ?

Pense-t-on que l'excitation qu'on répand, que les antipathies qu'on soulève, que les susceptibilités d'une autre époque qu'on ressuscite ainsi, avec la plus aveugle inhabileté, puissent concourir à faciliter leur solution ?

Pense-t-on que l'agitation des esprits, résultat nécessaire de prétentions excessives, émises sans discernement, rendent bien opportune la discussion des intérêts divers dont la conciliation constitue le problème à résoudre par le Gouvernement et les Chambres ?

Pour mon compte, je n'en doute pas, Monseigneur, le problème n'en serait pas un à l'heure qu'il est, si la turbulente impatience des uns, si l'aveugle et systématique hostilité des autres, si l'esprit de parti chez le plus grand nombre n'avait envenimé la question et paralysé jusqu'ici les intentions du Gouvernement du Roi.

Je livre avec la plus entière confiance ces courtes observations à votre sagesse; vous en apprécierez la portée, je l'espère, et vous empêcherez que, dans votre diocèse, qu'au sein de votre clergé surtout, l'erreur pénètre assez puissante pour fasciner les esprits et rendre longtemps impossible le calme des opinions sans lequel le Gouvernement ne saurait entreprendre avec succès la grande œuvre qu'il a pourtant l'intention d'accomplir.

Agréez, Monseigneur, etc...

MARTIN,
Ministre des Cultes.

XVI

ORDONNANCE DE MGR AFFRE

Denis-Auguste Affre, etc...

« Considérant que dans tous les temps les évêques ont jugé sage et utile de ne point permettre que les fidèles abandonnassent leurs paroisses pour aller chercher dans une chapelle particulière les secours de la religion;

« Considérant que, si les règlements faits à ce sujet concernaient principalement la messe paroissiale, la confession et la communion pascale, les baptêmes, mariages et enterrements, leur esprit était néanmoins que, pour les autres sacrements, l'église paroissiale, ou à son défaut une église publique, leur fût préférée;

« Considérant que, si dans le passé la dérogation à l'esprit de ces règlements a été motivée presque toujours par des avantages réels, il peut arriver qu'à d'autres époques ces avantages soient moindres que les inconvénients;

« Considérant que ces inconvénients sont plus graves, lorsque les prêtres investis du privilège de confesser dans leur chapelle sont uniquement destinés à l'exercice du ministère;

« Considérant que l'évêque est d'ailleurs le seul juge de ce qui en pareille matière peut être le plus utile à son diocèse;

« Le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE I

« Les Pères Jésuites habitant la maison située rue des Postes, n° 18, à Paris, devront désormais entendre les confessions dans les différentes églises paroissiales et dans les établissements qui leur seront désignés, conformément aux règles suivantes :

« 1° Les confessions des femmes seront toujours entendues dans l'église paroissiale désignée au confesseur.

« 2° Les confessions des hommes pourront être entendues, soit dans la sacristie, soit dans le presbytère de la paroisse désignée, soit dans l'intérieur des chapelles appartenant à un établissement public, tel que les hôpitaux et les hospices, les collèges et les institutions de jeunes gens.

3° Les confessions des prêtres, des religieux d'une congrégation quelconque et celles des laïques qui suivent les exercices d'une retraite, pourront être entendues dans la chapelle ou dans l'intérieur de la maison des Pères.

ARTICLE II

« Nous devons être prévenu un mois à l'avance : 1° du changement de résidence des Pères qui ont reçu des pouvoirs de nous; 2° du projet de faire venir à Paris de nouveaux Pères pour y exercer le ministère de la confession et de la prédication.

ARTICLE III

« Nous nous réservons exclusivement la concession des pouvoirs que les Pères demandent à exercer.

ARTICLE IV

« La présente ordonnance sera mise à exécution pour les Pères qui n'ont pas encore reçu de pouvoirs : elle ne sera obligatoire pour ceux qui les ont déjà qu'à dater du 1er Janvier 1844.

« Donné à Paris, etc..., le 9 Septembre 1843.

« † Denis, archevêque de Paris. »

XVII

Lettre du R. P. Roothaan à Mgr Affre, Archevêque de Paris.

MONSEIGNEUR,

Je crois qu'il est de mon devoir de présenter à Votre Grandeur quelques réflexions sur l'Ordonnance qu'Elle m'a envoyée, datée du 9 septembre, Ordonnance qui aurait pour effet immédiat de transformer des Religieux en desservants de paroisses et dont le résultat infaillible serait de les sécullariser entièrement. Je le fais avec d'autant plus de confiance qu'il s'agit d'une pièce secrète qui n'est point contresignée, ce qui me porte à croire que c'est plutôt un simple projet qu'une décision arrêtée et irrévocable. Votre Grandeur est sans aucun doute disposée à écouter les observations qu'on peut lui faire et à peser les inconvénients qui pourraient résulter de l'exécution d'une mesure aussi extraordinaire qu'inattendue.

Les Ordres religieux, n'ayant point d'existence légale en France, ne peuvent compter aujourd'hui sur aucun appui de la part du Gouvernement, de même qu'ils n'ont rien à en redouter tant qu'ils ne se mettent pas en contravention avec la législation existante. Ils sont au regard de la loi civile comme s'ils n'existaient pas. Mais il n'en est pas de même aux yeux de l'Église ; elle les reconnaît comme par le passé et sa providence, sa législation à leur égard n'ont point changé ; ils ont

une existence réelle et canonique ; ils jouissent des mêmes droits et des mêmes privilèges qui leur ont été accordés à une époque antérieure. La Compagnie de Jésus est à cet égard dans la même catégorie que les autres Ordres religieux, et les Jésuites en France sont Jésuites au même titre que les Jésuites à Rome, en Italie, en Allemagne et dans les autres pays. Mais je n'ai pas besoin d'insister là-dessus ; vous le reconnaissez vous-même, Monseigneur, et vous ne faites aucune difficulté de nous appeler Jésuites dans votre Ordonnance.

Si j'ai prononcé le mot *privilèges*, je vous prie, Monseigneur, de n'en tirer aucune induction. Je n'ai fait que poser un fait incontestable, et je n'ai nullement la prétention de me prévaloir auprès de Votre Grandeur des privilèges qui ont pu nous être accordés par plusieurs papes. Rien n'est plus loin de ma pensée. Les privilèges sont des grâces que les Souverains Pontifes ont accordées aux divers Ordres religieux, soit en récompense des services rendus à l'Église, soit comme un encouragement et en vue de leur faciliter les services qu'elle attendait d'eux. L'autorité dont émanent ces privilèges est sans doute bien légitime, bien digne du respect et de la soumission du peuple chrétien et de ses pasteurs. Je ne vois donc pas que ceux qui désirent en profiter soient très blâmables. Mais pour ce qui nous regarde, nous avons toujours été très accommodants sur ce point. Comme ces sortes de grâces ne nous sont pas nécessaires pour opérer le bien, nous en avons toujours facilement fait le sacrifice, et le Clergé de France nous a rendu la justice de le témoigner authentiquement. Si nous les avons abandonnés dans des temps plus heureux, comment penserions-nous à nous en prévaloir aujourd'hui ? Ce que nous invoquons, c'est le droit commun. Oui, Monseigneur, le droit commun uniquement. Permettez que je m'explique.

L'état religieux est un état reconnu par l'Église et par conséquent un état qui doit avoir ses règles, ses droits, ses prérogatives. Les divers Ordres religieux ne sont pas seulement tolérés, ils sont approuvés, protégés, révérés dans l'Église. Elle a placé sur ses autels la plupart de leurs fondateurs, et dans le culte qu'elle leur rend, elle donne cette qualité de *fondateurs d'Ordres religieux* comme leur plus beau titre à la gloire dans le ciel et à notre vénération sur la terre. Elle s'est toujours occupée avec le plus grand soin de ce qui regarde les

Ordres religieux et leur a donné une législation complète. De sorte que le clergé régulier a non seulement des privilèges, mais encore de véritables droits. Il a son droit commun, aussi bien que le clergé séculier, droit qui résulte des décrets des Conciles, des Bulles des Papes, des lois ecclésiastiques relatives aux réguliers en général et de la pratique universelle et constante de l'Église. Il est assez clair que ce droit commun n'a pas pu être abandonné à l'arbitraire de chaque évêque, ce qui l'exposerait à des changements continuels, et que pour le changer ou le modifier il faut une autorité égale à celle qui l'a établi. Voilà le droit commun que nous invoquons, et si nous osons aujourd'hui former quelque plainte, c'est précisément parce que l'Ordonnance de Votre Grandeur nous ferait sortir du droit commun, pour nous placer dans une position exceptionnelle, et, j'ose bien le dire, unique et sans exemple dans l'Église catholique.

En effet, s'il existe un droit des réguliers, reconnu par l'Église, un droit dont ils aient joui sans contestation en tout temps et dans tous les lieux, c'est bien celui d'avoir des églises à leur usage pour y exercer le saint ministère, selon que leurs divers instituts le leur permettent. Et, pour ne parler ici que des Jésuites, puisque les Jésuites sont seuls en question, depuis la naissance de notre Compagnie jusqu'au moment présent, n'est-ce pas un fait incontestable que, dans tous les pays où elle a eu des établissements, elle a exercé librement le saint ministère dans des églises annexées à leurs maisons et qui n'étaient pas paroissiales ? Votre Grandeur appelle cela un *privilège*, dont l'usage a, dit-elle, des inconvénients qui peuvent être plus grands à une époque qu'à une autre. Il ne m'appartient pas d'entrer en discussion là-dessus; je dirai seulement que le fait universel et perpétuel que j'avance ne peut pas être nié, et qu'il prouve évidemment que l'Église n'a pas vu les inconvénients qu'aperçoit Votre Grandeur, ou que, si elle les a vus, elle n'y a attaché aucune importance. L'Église de France a été elle-même sur ce point aussi peu clairvoyante que les autres Églises catholiques, car elle a suivi la même pratique et elle n'a jamais mis obstacle à cette manière d'exercer le saint ministère usitée dans la Compagnie de Jésus comme chez les Dominicains, chez les Franciscains, et dans d'autres Ordres religieux. Mais, ce qui paraîtra plus surprenant, c'est que

l'Église de France n'a point vu en cela ce que voit Votre Grandeur, *un privilège*. En effet, dans une occasion solennelle, à l'époque de nos malheurs, le clergé de France en corps, interpellé d'exprimer son opinion sur la Compagnie de Jésus, dans un rapport au Roi, qui sera toujours un des monuments les plus glorieux pour la Compagnie, comme une des plus belles pièces pour sa justification, parlant des privilèges contre lesquels s'élevaient toujours tant de clameurs, s'exprime ainsi : « Nous ne voyons pas, Sire, que depuis 1670 les Jésuites ayent formé des prétentions pour faire valoir ces privilèges contre le droit commun. » Exercer le ministère dans les églises non paroissiales n'était donc pas aux yeux des évêques assemblés user d'un privilège; c'était tout simplement user d'un droit commun à tous les réguliers.

Mais qu'on l'appelle *privilège*, si l'on veut; il faudra bien du moins avouer que l'existence de ce privilège est aussi ancienne que celle des Ordres religieux dans l'Église catholique, et que les religieux en ont eu la possession paisible et continue dans tous les lieux où ils ont existé, en France comme ailleurs. Je dis *possession paisible*, car si l'Histoire parle de quelques clameurs excitées en quelques pays, à certaines époques et dans des temps de troubles, que prouvent ces oppositions partielles et passagères dans une longue suite de siècles? Jamais ces clameurs n'ont été accueillies par l'Église, et la possession n'a pas été interrompue. Or, je le demande, une possession reconnue, et universellement approuvée, continuée pendant des siècles, fût-elle dans le principe un privilège, ne devient-elle pas un droit tel qu'il n'y en a pas de plus légitime au monde? Peut-on dire que priver une communauté religieuse d'un droit si bien fondé, ce n'est que lui retirer un privilège?

Votre Grandeur pense que les inconvénients sont plus graves lorsque les prêtres investis du privilège de confesser dans leur chapelle sont uniquement destinés à l'exercice du ministère. Mais si ces prêtres forment une communauté religieuse, et si ce qu'on appelle privilège est un droit reconnu par l'Église, une simple opinion suffit-elle pour les en priver? De plus, les Jésuites ont toujours eu, en France comme dans les autres pays, des maisons dont les individus prêtres étaient uniquement destinés à l'exercice du ministère, et nous ne voyons pas que *ces graves inconvénients* aient frappé les évêques de France,

qui, assemblés en 1761 et 1762 et chargés par le Gouvernement d'examiner les inconvénients qu'il pouvait y avoir à la conservation des Jésuites tels qu'ils étaient en France, ont loué sans restriction l'exercice du saint ministère dans la Compagnie. Depuis le règne de Henri IV jusqu'à la suppression de la Compagnie en France par les parlements, il a existé à Paris une maison Professe de la Compagnie, c'est-à-dire une maison dont tous les Pères étaient uniquement destinés à l'exercice du saint ministère. On sait que, dans ce long espace de temps, il y a eu quelques archevêques de Paris peu favorables aux Jésuites et qui étaient assez inclinés à trouver des inconvénients à l'exercice de leur ministère, mais on ne voit pas qu'aucun d'eux ait eu, ou du moins ait manifesté la pensée de disperser les Pères de la maison Professe dans les différentes paroisses de la capitale, pour y entendre les confessions. Ils ne croyaient donc pas que ce fût uniquement en vertu d'un privilège que les Jésuites exerçaient le ministère dans une église qui n'était pas paroissiale; ils ne voyaient point de milieu entre leur interdire absolument le saint ministère ou leur permettre de l'exercer conformément à la pratique constante et universelle.

Lorsque, après les troubles qui ont si longtemps agité notre malheureuse patrie, la Compagnie de Jésus, solennellement rétablie dans toute la chrétienté, par une Bulle du Pape Pie VII, a pu s'introduire en France, elle a été favorablement accueillie par les évêques, et en particulier par l'archevêque de Paris qui n'a fait aucune difficulté de lui permettre d'exercer le saint ministère de la manière dont elle l'a exercé depuis le temps de sa fondation. Mgr de Quélen, qui lui succéda, eut pour les Jésuites les mêmes sentiments, il leur témoigna constamment la même bienveillance; jamais il ne prit ombrage de leur manière d'exercer le ministère. Ne fût-ce qu'une grâce de la part de ces deux prélats, les Jésuites avaient droit d'y compter tant qu'ils ne feraient rien qui les en rendît indignes. *Beneficium principis decet esse mansurum.* Voilà plus de 25 ans que nous en jouissions paisiblement et que nous exercions notre ministère sans offenser personne, sans empiéter sur les droits de qui que ce soit, *conversati sine querela.* Vos prédécesseurs ne nous ont témoigné que la plus constante bienveillance, et vous-même, Monseigneur, pendant trois années paraissiez n'avoir eu aucun reproche à nous faire. Nous pensions que notre

ministère n'avait pas été entièrement stérile, qu'il avait porté quelques fruits ; et nous croyions en avoir une preuve bien consolante dans un grand nombre de jeunes gens ramenés par nos soins à une pratique plus fervente de la religion et que nous cultivions soigneusement avec l'espérance que ce nombre, déjà considérable, irait croissant de jour en jour.

C'est dans cet état de choses que nous avons reçu l'Ordonnance bien inattendue de Votre Grandeur par laquelle Elle nous apprend que notre ministère, que nous avions cru utile, a au contraire produit de graves inconvénients auxquels Votre Grandeur trouve urgent de remédier. Le remède est de nous interdire un ministère dont nous abusons. Je dis *interdire*, car y mettre des conditions qu'il nous est impossible d'accepter, c'est bien nous l'interdire. Je dis *dont nous abusons;* l'Ordonnance le suppose évidemment; car, il est notoire que le saint ministère est exercé à Paris dans beaucoup d'églises qui ne sont pas paroissiales; nous l'interdire à nous seuls, c'est donc nous traduire au public comme prévaricateurs ou tout au moins comme suspects. Sous le poids d'une telle condamnation, nous n'oserions plus nous asseoir dans un confessionnal ou monter dans une chaire de la capitale. Et pénitents et auditeurs ne devraient plus voir en nous que des hommes dont il faut se défier, pour entrer dans les vues de leur premier pasteur.

En se réservant exclusivement par l'article III de son Ordonnance la concession de tout pouvoir que les Pères pourraient demander, Votre Grandeur fait connaître suffisamment que tout Jésuite, par cela seul qu'il est Jésuite, lui est suspect. Nous ignorons absolument par quel délit nous avons pu encourir l'indignation de Votre Grandeur au point qu'Elle ait cru devoir établir pour nous une loi exceptionnelle, une loi qui pourrait être appelée *loi des suspects*.

L'article II de l'Ordonnance a évidemment été dicté par le même esprit de défiance. Si Votre Grandeur veut expliquer ses griefs, nous tâcherons de nous justifier; si Elle ne le veut pas, nous ne pourrons regarder son Ordonnance que comme une condamnation que notre conscience nous atteste n'avoir pas méritée. Forts de ce témoignage de notre conscience, nous renoncerons, avec regret sans doute, mais avec calme, à un ministère que nous avons exercé, sinon avec succès, du moins avec zèle et sans reproche, tant que cela nous a été permis. Et

nous avons aussi la consolation de penser que, généralement, on nous rendra la justice de croire que cette cessation imprévue ne devra pas nous être imputée.

En m'exprimant ainsi, Monseigneur, je ne perds pas l'espérance que les choses n'en viendront pas à cette extrémité et que Votre Grandeur, pesant dans sa sagesse les raisons que j'ai exposées et suivant le mouvement d'un cœur généreux, n'insistera pas sur une mesure qui nous place dans l'alternative de l'inutilité ou du déshonneur.

XVIII

Bref du pape Grégoire XVI a Mgr Affre

Venerabili Fratri Dionysio, Archiepiscopo Parisiensi,

Venerabilis Frater,

Allatum istinc ad nos est exemplum mandati, die 9 septembris a Fraternitate Tua editi, super presbyteris Societatis Jesu ad excipiendas in metropolitana Tua urbe sacramentales fidelium confessiones approbatis ; quod quidem intimo perlegentes doloris sensu, vix Nobismetipsis persuadere poteramus Te edixisse ac statuisse quae inibi habentur, quaeque — licet aliter ipse putaveris — et congrua minime sunt canonicis sanctionibus, et hoc praesertim tempore cessura erunt in sacrae rei detrimentum. Cave tamen existimes, Venerabilis Frater, Nos hinc minori Te prosequi caritatis studio ; cujus imo non aliud nunc praebere Tibi possemus luculentius documentum, quam ut nostris hisce Litteris ea de re Tecum loquamur.

Ac primum Fraternitatem Tuam considerare volumus decretum concilii Tridentini (*Sess.* xxiii, c. *15*, *de Reform.*) de confessionibus saecularium personarum a nullo vel regulari presbytero nisi post acceptam episcopi approbationem excipiendis, et recentiores in eamdem sententiam Romanorum Pontificum constitutiones non eò certe spectare, ut episcopus datum inde sibi putet arbitrium adjiciendi approbationi suae limites inutiles, aut etiam regularium confessariorum Ordini injuriosos ; qualis sane praefinitio illa est, qua iidem confessiones audire prohibeantur in ecclesia sua.

Deinde, ad poenitentium causam quod attinet, legimus in mandato Tuo discrimen positum inter homines ecclesiasticos et laicos, et circa hos solummodo, sive feminae sint, sive sint viri, statutum ne presbyteri Societatis Jesu, extra destinatam unicuique parochialem ecclesiam et alia quaedam definita loca, sacramentales eorum confessiones auscultent. Atqui, nostra hac aetate atque in urbe ista praesertim, magnus est laicorum imprimis virorum numerus quos nimius pudor vel derisionum metus a sacramentorum usu retrahit adhuc in praesens, aut alias retraxit. Hi autem, si justam non habeant libertatem seu confessarii cui plane confidant, seu loci et temporis quo illum adeant, eligendi, longe inde difficilius adduci poterunt ad eluendas per sacramentum poenitentiae animi sordes, divinamque subinde communionem salubriter accipiendam ; aut ab assumpto jam more utriusque sacramenti rite ac saepius suscipiendi facile admodum recedent.

Ita igitur inconsultissima eadem praescriptione mandati Tui non leve animarum periculum consequetur. Tuum vero est, Venerabilis Frater, videre qualem ejus rei excusationem habiturus sis apud divinum Judicem, qui rationem ab episcopis reposcet vel unius creditarum cuique ovium, si non propria tantum, sed pastoris etiam culpa perierit.

Post haec fatemur ignorare Nos quare illud nominatim statueris circa solos confessarios e Societate Jesu ; et qua porro auctoritate, quave ex causa, iisdem insuper interdixeris ne recedant ab urbe ista aut in eam veniant, nisi Te ante mensem consulto. Novimus tamen hanc Societatem, utpote de catholica re bene merentem, apud prudentiores et ferventiores catholicos, atque adeo apud hanc Sanctam Sedem magno in pretio esse ; ipsam vero male audire apud homines aut incredulos, aut sacrae Ecclesiae auctoritati parum amicos, qui posthac nomine Fraternitatis Tuae gloriari poterunt, ut suis contra illam calumniis fidem concilient.

De reliquo persuasum habemus Te, Venerabilis Frater, mandatum illud haud mala edixisse mente, sel aliqua potius utilitatis specie deceptum non perspexisse animo quanta inde damna consequerentur. Firmam igitur erigimur in spem fore ut, hac accepta epistola, nostraque de mandato eodem sententia perspecta, revocare illud festines. Ita et scandalum tolles quod exinde jam venerat, et insigne Nobis documentum praebebis

sincerae Tuae erga Romanum Pontificem reverentiae, germanaeque humilitatis, qua nihil potius esse debet christiano antistiti, suas omnes spes in Eo collocanti qui *superbis resistit, humilibus autem dat gratiam*. Nec vero timendum est ut eapropter quidquam amittas apud prudentes quosque bonosque viros, qui nôrunt sapientis esse mutare consilium, et eo vel magis observabunt personam ac dignitatem Tuam, quo Te promptiorem viderint in Tua omni ratione ad gloriam divini nominis atque ad spiritualem gregis utilitatem accommodanda.

Interea Nostrae in Te voluntatis pignus adjungimus Apostolicam benedictionem, quam ex intimo corde depromptam Tibi, Venerabilis Frater, eidemque Tuo gregi peramanter impertimur.

Datum Romae, apud Sanctam Mariam Majorem, die 12ª octobris anni 1843, Pontificatus Nostri anni XIII.

XIX

Dépêche du cardinal Lambruschini a Mgr Fornari, nonce a Paris

4 agosto 1845.

A Monsignor Nunzio Apostolico.

Illustrissimo e Reverendissimo Signore,

La lettera del R. P. Guidée, che Vostra Signoria Illustrissima e Reverendissima mi ha communicata col suo dispaccio del 22 luglio, n. 537, si riduce in sostanza a dire :

1° Che è impossibile di distruggere nel publico l'opinione che la Santa Sede abbia parte alle concessioni fatte dai Gesuiti al Governo.

2° Che le espressioni adoperate dal ministero o in publici o in privati discorsi, significano che le concessione della Santa

Sede si siano già estese, o siano per estendersi a tal punto che l'autorità ecclesiastica vieti ai Gesuiti in Francia anche quello che il signor Portalis ha confessato non potersi in niun modo vietare dall' autorità laica.

3° Che per conseguenza, se tutto cio è falso, sarebbe necessario che i vescovi fossero esattamente istruiti del vero stato delle cose.

Ora, dai miei dispacci del 28 giugno e degli 11 luglio, V. S. Illma può bene aver veduto che qui si è costantemente risposto al signor Ministro di Francia sapersi bensi che il P. Generale dei Gesuiti prenderebbe certe discrete misure di prudenza per appianare le difficoltà insorte al R. Governo ; ma alla Santa Sede essere impossibile d'intervenire in altro modo che conformamente alle regole canoniche e ai doveri dell'Apostolico ministero. Talchè fu conchiuso che, se esistesse su tal proposito una domanda del R. Governo alla Santa Sede, dovrebbe necessariamente esistere una risposta della Santa Sede, convenientissima certamente nelle forme, ma negativa nel fondo.

Dapprima queste cose furono dette solamente a voce. Presentemente, con le giuste cautele per non offendere, furono chiaramente indicate anche in scritto, dovendosi rispondere ad una communicazione del signor Ministro sul modo con cui è stata accolta dal regio Gabinetto la notizia dei temperamenti che i Gesuiti erano per prendere.

Da tutto ciò pertanto egli è evidente che non esiste nessun documento nè publico, nè segreto, il quale in alcun modo autorizzi l'opinione che attribuisce all' autorità della Santa Sede le misure spontaneamente adottate dai Gesuiti.

Quanto poi all' estensione di tali misure, nè io ho mai annunziato al signor Ministro, nè egli mi ha mai detto di avere inteso dai miei discorsi che i Gesuiti dovessero perdere o alienare la proprietà delle loro case e cessare di esistere in Francia. All' opposto, egli in ultimo si è limitato a domandare que si mettessero in condizioni di permettere al Governo di non vederli, come non li ha veduti fino agli ultimi anni. Ed io ho riposto che le piccole case possono facilmente non esser vedute, le grandi, ovvero quelle che fossero collocate in luoghi dove le passioni irreligiose sono più violenti, sarrebbero ridotte a pochi individui, senza precisare il numero, e di tutte poi i Gesuiti conserverebbero la proprietà.

Tale in fatti era la misura a cui le diceva nel mio dispaccio del 28 giugno potersi ridurre i sacrifici che sembravano indispensabili per evitare mali maggiori ai Gesuiti, e che essi avevano annunziato di voler fare. Tanto è lungi dal vero la supposizione contenuta nella lettera del P. Guidée, che un'autorità spirituale qualunque sia per vietar loro di rimanere in Francia come rimasero in Inghilterra ed altrove nei tempi più difficili.

Finalmente ai vescovi V. S. Ill^ma^ già sa dal mio dispaccio del 18 luglio che non si è mancato di far conoscere la verità nelle riposte date loro dal Santo Padre o da me. Ma prima ancora ch'Ella ricevesse quest'ultimo dispaccio, dai precedenti era informata del modo con cui erano passate le cose ed autorizzata a far prudente uso delle sue notizie, quando lo richiedesse la necessità di combattere supposizioni ingiuriose alla verità e all' onore della Santa Sede. Per lo chè non dubito che V. S. Ill^ma^ abbia già date al P. Guidée le convenienti verbali riposte; come dai sui dispacci, n° 540 e 541, pervenutimi in questo momento, veggo che ha molto bene risposto al signor Ministro Guizot.

Sù questo proposito, io debbo dirle essere in primo luogo vero bensì che il signor comendatore Rossi mi lesse un'abozzo del suo dispaccio inviato poscia a Parigi il 23 giugno. Ma sebbene io non abbia motivo di supporlo, non posso sapere se, nel metterlo in forma, siasi aggiunto qualche cosa a ciò che mi fu letto.

In secundo luogo, nel foglio che mi fu letto non v'era alcuna frase significante che la Congregazione dei Gesuiti dovesse cessar di esistere in Francia. V'era la frase : *La Congrégation des Jésuites va se disperser d'elle-même ;* ma mi fu notato che *se disperser* è altra cosa che *se dissoudre*. Non v'era poi la frase : *Les maisons seront fermées*, ed avendo io reclamato al signor Rossi contra questa espressione, allorchè la lessi nel discorso del signor Guizot alla camera, egli mi assicurò positivamente di non averla scritta. Che anzi alcune persone che si credono bene informate dicono che il signor Rossi abbia fatto sapere indirettamente al P. Generale dei Gesuiti che nè egli l'avea scritta, nè in bocca del Ministro si dee intendere alla lettera.

Tutto ciò premesso, V. S. Ill^ma^ potrà dire, in via di consiglio, ai Gesuiti che adempiano quel tanto che il loro P. Generale

scrisse loro di fare; non essendo obligati di oltrepassare le istruzioni del loro capo.

Con sensi della più distinta stima mi confermo.

Di V. S. III^ma^ e R^ma^
Servitore.

Roma, 4 agosto 1845.

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, D'INSTITUTIONS, ETC.

Les chiffres marqués d'une astérisque renvoient aux pages où il est plus spécialement question des personnes, des lieux, etc., dont le nom précède.

Abbaye-aux-Bois, 227.
Abelle, 310.
Abougit, 412.
Acton, 654.
Affaires ecclésiastiques extraordinaires (Congrégation des), 646.
Affenaer, 558.
Affre (Mgr), 230, 232*, 405, 471, 478, 543*, 574, 703*, 705*, 711.
Ainay (Puits d'), 95, 157.
Aix (en Provence), 168.
Ajaccio, 405.
Albertas (Marquis d'), 170.
Alet, 81, 411.
Allignol, 507.
Alzon (d'), 142.
Amélie (Reine), 426.
Andigné (d'), 383.
Angebault (Mgr), 383.
Angers, 377.
Angoulême (Duc d'), 129.
Angoulême (Duchesse d'), 126.
Anhalt-Coethen (Duc d'), 303.
Annonay, 105, 201.
Antiquaille (L'), 282.
Apostolat de la Prière, 262.
Arbois, 179.
Argout (d'), 178, 203*.
Arnault, 493.
Astros (Mgr d'), 293.
Aubernon, 153.
Aude, 317.
Audouard, 281.
Augry, 94, 368.
Augustines du Saint-Cœur de Marie, 83, 147.
Aussent, 439.
Aviau (d') du Bois de Sanzay, 100.
Avignon, 135, 164.
Ay (Notre-Dame d'), 201*, 253, 358*.

Babeau, 328.
Babinet, 238.
Balandret, 184.
Barat (S. J.), 31*, 151.
Barbier (Hippolyte), 526.
Barmondière (Mme de la), 95, 214.
Barrande, 108.
Barrelle, 70, 288, 327.
Barrême, 184.
Barrot (Odilon), 203.
Barthe, 239, 250.
Barthélemy (de), 635, 669.
Barthès, 171, 184, 198, 320.
Bastia, 395.
Baunard, 212.
Bautain, 427.
Bayard, 179, 347, 369.

Bayonne, 395.
Beauvilliers (Marie de), 149.
Béchard, 657.
Bedin, 305.
Belfaux, 53.
Bellecour, 95.
Belmas (Mgr), 387.
Béquet, 95.
Bercy (de), 383.
Berger, 97.
Bernard (Abbé), 388.
Bernet (Cardinal), 319.
Berrié, 89.
Berry (Duchesse de), 128, 137.
Berryer, 631, 634.
Bersot, 474.
Bertrand, 374, 385.
Bervanger, 152.
Besançon, 187.
Besnoin, 89, 94.
Besson (Mgr, év. de Metz), 195.
Besson (Mgr, év. de Nîmes), 453, 608.
Besson (O. P.), 439.
Beugnot (Comte), 463, 599*, 635.
Bigot, 559.
Bilhot, 100.
Billaudel, 383.
Billom, 187.
Blacas (Pie de), 306.
Boisgelin (Louis de), 306.
Boissy (Marquis de), 600*, 651.
Bon, 142, 318*.
Bonald (Cardinal de), 214, 216. 233, 258*, 471, 489, 533*, 576, 628*.
Bonnechose (Cardinal de), 427, 453, 621*.
Bonnel de la Brageresse (Mgr), 102*, 202.
Bonnin, 369.
Bordeaux, 187, 332.
Bordeaux (Duc de), 108*, 130, 683*.
Bordillon, 374.
Borgia (Saint François de), 118.
Bouchaud (Édouard de), 166, 306.
Bouchaud (Louis de), 337.
Bouchot, 151.
Bouffier, 306.
Bouillé (Mgr de), 385.
Bouillier, 474.
Bouix (Dominique), 554.
Bouix (Marcel), 142.
Boulanger, 141, 209, 227, 237*, 270, 369, 394*, 544.
Boullet, 369.
Bourdeau, 588.
Bourg (du), 165.
Bourges, 368.
Bournault, 153.
Bouvier (Baron), 348.
Bouvier (Mgr), 508, 550*.
Bovet (Mgr de), 211.
Boylesve (S. J.), 81, 214.
Boylesve (Comtesse de), 214.
Brenot, 41, 87.
Bresciani, 612, 663*.
Brigue, 68, 138*.
Broglie (Duc de), 580.
Brottier, 148.
Brugelette, 62*, 253, 396, 681*.
Bruillard (Mgr Philibert de), 341.
Brumauld, 77, 198, 285*, 337.
Brzozowski (Raymond), 34.
Buisson, 100.
Bush, 508.
Bussière (Baron de), 416.
Bussy (Maxime de), 146, 216*, 260, 422.

Cadoudal (George de), 448.
Cafarelli (Mgr), 134.
Cahier, 142, 242*, 499, 558.
Cahors, 395.
Cahour, 77, 140, 163, 254, 310*, 499*.
Cailleux, 378.
Calliat, 320.
Calvaire (Œuvre du), 283.
Cambiaso, 213.
Camp (Maxime du), 283.
Canoz (Mgr), 77.
Carayon, 412.
Carl, 427
Carmejane (de), 50.
Carné (de), 605, 630.

Cartésianisme, 37.
Casanelli (Mgr), 395.
Castanier, 167.
Castres, 345.
Cauchy (Baron), 128, 686*.
Cauneille, 289, 561.
Cénacle (Notre-Dame du), 102.
Chable, 374.
Chabons (Mgr de), 242.
Chabot-Rohan (Mgr de), 100.
Chaffanjon, 284.
Chaignon, 184, 198, 378*.
Chaillot (Abbé), 550.
Chaix, 330.
Chambéry, 68, 87*, 107, 396.
Chambord (Comte de), 56, 518*.
Chamon (Mgr de), 182.
Champgrand (de), 368.
Charignon, 307.
Charlemagne (Lycée), 151.
Charles X, 109, 129.
Charruau, 74, 365.
Charvet, 62.
Chateaubriand, 226.
Chazournes (Léon de), 71, 411.
Cheverus (Mgr de), 332.
Chieri, 164.
Chièze (Abbé Frédéric de), 98.
Choléra, 166.
Christine (Reine), 49.
Claude, 166.
Clausel de Coussergue, 35.
Clausel de Montals (Mgr), 471.
Clément XIV, 458.
Clermont, 187, 395.
Clermont-Tonnerre (Cardinal de), 96.
Clifford, 506.
Clorivière (de), 91, 96.
Coigny (Duc de), 598.
Coince, 184.
Colette (Gabriel), 161.
Colombier (Henri du) 162.
Combalot, 18, 471*, 578.
Congrégations, 72.
Constitutionnel (Le), 209, 245, 312*, 608.
Contamin, 307, 410.
Convalescentes, 283.
Cor, 86.
Corail, 308, 312*.
Correspondant (Le), 601.
Cotain, 198.
Cotel, 377.
Courchamps (Comte de), 154.
Courlay, 386.
Courrier français (Le), 664.
Courson (de), 363.
Courten (bailli de), 140.
Cousin (Victor), 64*, 234, 249, 470*, 493, 584*, 590, 596, 626*.
Coutumier, 7.
Créquy (Marquise de), 153.
Crétineau-Joly, 64, 449*, 622.
Croix (Saint Jean de la), 402.
Croy (Cardinal Prince de), 374, 384.
Crolard, 316.
Cruice (Mgr), 546.
Cuvillier-Fleury, 513.

Damas (Baron de), 108, 685.
Damas (Amédée de), 131, 307.
Damas (Charles de), 131, 341.
Damas d'Anlezy (Comte de), 108.
Damiron, 474.
Daniel (Charles), 411.
Danzas, 440.
Darboy (Mgr), 550.
Darcimoles (Mgr), 217, 258*, 564.
Dassance, 223.
Débats (Journal des), 211, 513*.
Debrosse, 195.
Deguerry, 530.
Deharbe, 140.
Delage, 316.
Delatte (Dom), 692.
Delfour, 319, 348.
Delineau, 394.
Delvaux, 18, 66, 76*, 368, 667.
Deplace (Charles), 293.
Deplace (Étienne), 92, 118, 122*, 163, 304, 683*.
Desbouillons, 169.
Deschamps, 165, 314*, 325, 473*, 482.
Desgarets, 473.
Desjardins, 412.
Devie (Mgr), 106, 471, 514.

Digne, 188.
Dôle, 177*, 347*, 410.
Donnet (Cardinal), 334*, 394, 437, 471.
Dorr, 411.
Drevon, 412.
Druilhet, 6, 90, 114*, 132, 158*, 173, 215, 265*, 295*, 299, 683.
Dubois-Fournier, 62*, 214.
Ducrey, 68.
Dudon, 691.
Dufour, 81.
Dufriche des Genettes, 403, 689.
Dumas, 81.
Dupanloup, 19, 72.
Dupin (aîné), 137, 203, 493, 569*, 579, 628*, 631.
Dupin (Baron), 585.
Duportroux, 291.
Dupuch (Mgr), 338.
Dusillet, 179.

Église (Petite), 386.
Encyclique *Singulari*, 45.
Estavayer, 52, 164, 173, 198.
Estébénet, 335.
Estournelles (Comtesse d'), 214, 218.
Estève, 198.
Eyssette, 167.
Eudes (Bx Jean), 689.
Exercices spirituels, 495.

Falloux (Abbé de), 452*, 622.
Fantin, 369.
Félix, 249.
Féron (Mgr), 249.
Ferrand, 55*, 87, 210, 268, 325.
Fessard, 165.
Fieschi, 206.
Finaz, 166.
Flandrin (Jean-Baptiste), 305.
Fleury (Robert), 509.
Foisset, 694, 698.
Foix, 395.
Fontaine, 637.
Forbin-Janson (Mgr de), 326, 394, 514.
Forcalquier, 188.
Foresta (Marquis de), 108.
Foresta (Albéric de), 306.
Fornari (Mgr), 551, 647, 713.
Fortis, 21, 37.
Fouillot, 83, 162, 174*, 305, 360*, 409.
Fourvière, 287.
Franchet, 341.
François de Hiéronymo (Saint), 398, 402.
Frayssinous, 38, 128.
Fribourg, 50*, 119, 166, 396, 680.

Gabriac (de), 85.
Gagarine, 412.
Galicet, 52, 69*.
Galitzine, 19.
Gamard, 142.
Garnier, 198.
Garnier (Mme), 283.
Garnier-Pagès, 203.
Gatien-Arnoult, 474.
Gauja, 379.
Gautrelet (Fr.-Xavier), 142, 261*.
Gazette de France, 125.
Gégou, 372.
Gênes, 164.
Genet, 41.
Genève, 393.
Génin, 506.
Geoffroy, 69.
Gerbet, 17, 31*, 38.
Gérin, 340.
Gil, 209.
Ginhac, 412.
Girard, 57.
Girardin (Saint-Marc), 465.
Giraud (Cardinal), 389.
Giroud de Labruyère, 91.
Gloriot (Charles), 85*, 305.
Glussot, 41.
Godinot, 25*, 97, 198.
Goeschler, 427.
Gossin, 101*, 637.
Goudelin, 210, 337*.
Gousset (Mgr), 384.
Grandville (de la), 391.
Grégoire XVI, 43, 424, 429, 439, 549*, 655*, 711.

Grenoble, 340.
Grou, 65.
Guéranger (Dom), 137, 434, 440*, 691.
Guérines (Mgr de), 364.
Guibal, 168.
Guibert (Mgr), 353.
Guidée, 49, 171, 217, 221*, 236, 240, 401, 547*, 612, 667, 713.
Guignard, 586.
Guilhermy (de), 411.
Guillermet, 106, 350.
Guitton (Mgr), 386.
Guizot, 137, 207*, 465, 564, 591*, 614*, 715.
Gury (Jean-Baptiste), 10, 23, 29, 149, 173, 273, 366, 689.
Gury (Jean-Pierre), 141.
Guyon, 87, 152*, 176, 304, 325, 374, 377.

Haranguier (d'), 369.
Harcourt (duc d'), 599.
Hautefort, 131.
Hautpoul (Marquis d'), 128, 686.
Haussez (Baron d'), 455.
Haza-Radlitz, (de) 303.
Hébert, 633.
Hélot, 166.
Herculais (Comte d'), 94, 214.
Hercé (Mgr de), 364.
Hilaire, 368.
Humbert, 507.
Humann (Mlle), 427.

Ignace de Loyola, 148.
Isambert, 251, 566, 570*, 578.
Isoard, 453, 622.
Issartel, 145, 213.
Issenheim, 376*, 411.

Jacquemet (Mgr), 364.
Jammes. 223, 236, 431*.
Jaffré, 372.
Jandel, 437.
Janin (Jules). 500.
Janvier, 90.
Jean, 188.
Jeanjacquot, 308.
Jeantier, 49, 75*.
Jennesseaux (Nicolas), 83, 89.
Jennesseaux (Pierre), 142.
Jerphanion (Mgr de), 345.
Jersey, 47, 393.
Jésuites (Existence et Institu des). 534.
Jeune France, 125.
Jocas (de), 142.
Jordan, 141, 341*, 669.
Jouffroy, 474.
Juif errant, 501.
Jullien, 58.

Kentuky, 215.
Kératry, 586.

Labis (Mgr), 681.
Labonde, 58, 73, 364*.
Laboré (Dr), 95.
Lacordaire, 16, 210, 223*, 230, 428, 431, 535, 691*.
Lacroix (Mgr), 395.
Lacroix (Abbé), 453, 622.
Lacroix, 214.
Ladoue (de), 33.
Lalouvesc, 99*, 201, 352.
Lamache, 511.
Lamarche, 691.
Lamartine, 41, 466, 632*.
Lambillotte, 77.
Lambruschini, 110, 405, 648*, 657, 713*.
Lamennais, 14, 24.
Lamennais (Jean-Marie de), 135.
Languillat, 411.
Laponce (de), 207.
Larnay (de), 385.
Larochette (Mme de), 202.
Lasagni, 616.
Latour-Maubourg (Marquis de), 127, 615, 699.
Lauras, 637.
Laurens, 356.
Laurent, 366.
Laurentie, 634.
Laval, 183*, 411.
Laval (Nestor), 427.
Laval (Jules), 427.

Lavalette, 145.
Leblanc, 96, 290*, 372*, 385.
Leclère-d'Aubigny, 448.
Le Délaizir, 372.
Le Doré, 689.
Lefebvre, 142.
Lefèvre, 81.
Lefèvre (Bx Pierre), 148.
Legouis, 503.
Legrand, 162.
Le Lasseur, 81.
Lenormant (Charles), 510, 529.
Lepape de Trédern (Mgr), 375. 428.
Lépine (Baron de), 62.
Le Puy, 143, 259*.
Le Rebours, 150.
Lerminier, 474.
Leroy, 238.
Lesquen (Mgr de), 85.
Libeyres, 140.
Libri, 504.
Liguori (Alphonse-Marie de), 402.
Liot, 389.
Livre d'Or, 57, 71.
Loriquet, 18, 146, 152, 278*, 430, 496.
Louis-le-Grand (Collège), 151.
Louis-Philippe, 422.
Lucien-Brun, 59.
Lurat, 607.
Lyon, 92, 156*.
Lyonnard, 411.

Mac-Carthy, 114*, 163, 362.
Maduré, 276.
Maillard, 217, 272*, 292, 401, 408. 542, 591, 612, 642.
Maison Professe, 266.
Maisounabe, 256, 261.
Malet, 304.
Mandaroux-Vertamy, 637.
Marcel, 282.
Marcet de la Roche-Arnault, 531.
Marduel, 212.
Marguerie (Mgr de), 338.
Marmontel, 194.
Marquet (Louis), 142, 384*.
Marquiset, 178, 348.
Marseille, 323.
Martin, 83.
Martin (Arthur), 184, 198, 364, 404.
Martin (Félix), 378.
Martin (Jean-Pierre), 139, 141.
Martin (du Nord), 235, 489*, 565, 575, 579, 632, 701.
Mathieu (Cardinal), 302, 489, 608.
Matter, 474.
Maurel, 188, 337.
Mauret, 337.
Mazas de Sarrion, 447.
Mazenod (Mgr Eugène de), 324*, 332, 576*.
Mazenod (Mgr Fortuné de), 324.
Meaux (de), 145.
Mélan, 68*, 165, 396.
Mémorial Catholique, 35.
Mennaisianisme, 14.
Merilhou, 484.
Merlin, 148.
Mermillod (Mgr), 59.
Mertian (Jacques), 427.
Mertian (Victor), 166, 374.
Messager du Sacré-Cœur, 264.
Metz, 193.
Mézenc, 105.
Michel (Alexandre), 385.
Michelet, 493*, 626.
Milanta, 150, 325,
Militaires (*Œuvres*), 28
Millériot, 411.
Millet, 364, 384.
Miolland (Mgr), 246.
Miollis, 188.
Moigno, 141, 238, 555*.
Moirez, 558.
Moislains, 171.
Moligny (abbé de), 108.
Molé (Comte), 244.
Molin, 101.
Mollet, 383.
Mollevault, 369, 388.
Monod (Gabriel), 497, 499.
Monopole universitaire (Le), 474.
Mons, 143, 255.
Monsieur (rue), 146.
Montalembert, 250, 487, 524, 579*, 593*, 603, 635.

Montauban, 395.
Montault-Désiles (Mgr), 377.
Monter (de), 78.
Montial, 341.
Montlosier, 137, 249.
Mont-Roland, 351.
Montrouge, 135.
Montrouzier, 412.
Morel, 333.
Morey, 209.
Morin, 198, 433, 437.
Motte-Vauvert (Mgr de la), 185.
Moullet, 508.
Mouzens (de), 527.
Myre (Mgr de la), 440.

Nampon, 282, 515.
Nancy, 394.
Nantes, 363.
Naudo (Mgr), 311.
Nazareth (Société de), 279.
Nivet, 267, 422.
Notre-Dame de la Treille, 389
Notre-Dame de Liesse, 187.
Notre-Dame des Apôtres, 256.
Notre-Dame de Sion, 420.
Notre-Dame des Victoires, 403.

Odescalchi, 143.
Ogerdias, 165, 297*, 337, 417.
Ohrand, 77.
Oloron, 395.
Oncieu (Marquis d'), 88.
Ordonnance sur le Mennaisianisme, 21.
Ordonnance de Mgr Affre, 546, 703.
Oudet, 177.
Ozanam, 289.

Pacca (Cardinal), 159.
Pailloux, 307.
Pallenc, 343.
Pamiers, 395.
Parabère, 142, 163*.
Paray-le-Monial, 187.
Pardessus, 637.
Parisis (Mgr), 490, 576, 640*, 668*, 670.
Parloir, 407.
Pasquier (Chancelier), 597.
Pasquier (Étienne), 493.
Passage (Le), 47, 682.
Passy (Hipp.), 587, 596*,
Patrizi (Cardinal), 654.
Paysant (Mgr), 382.
Pecci (Nonce), 682.
Perpignan, 395.
Perrin (Mme), 146, 287.
Perrone, 429.
Persil, 179*, 242, 589.
Pestalozzi, 57.
Pététot, 223.
Peyrard, 339.
Phélipon, 391.
Pie VII, 400.
Pie (Mgr), 513.
Pillon, 77*, 142.
Pimodan, 59.
Pins (Mgr de), 92, 106, 158*, 163, 258, 271.
Pitron, 326.
Poiloup, 245.
Poitiers, 187, 385*.
Poncet, 307.
Ponlevoy (Armand de), 85*, 165, 362*.
Pont (Mgr du), 165*, 294.
Portal, 339.
Portalis (Comte), 588*, 636.
Possoz, 165, 371, 391*.
Potot, 193.
Pouget, 288.
Poulpiquet (Mgr de), 372.
Pouty, 369.
Prat, 140.
Prague, 108.
Prilly (Mgr de), 384, 471*.
Province, 221.
Prouvost, 77.
Pyt, 154.

Quélen (Mgr de), 210, 223*, 231*, 709.
Querbes, 284.
Quimper, 372.
Quinet (Edgar), 493*, 626.
Quinet (Mme), 496.
Quotidienne (La), 125.

Rabss (Mgr), 375.
Ramel, 346.
Ramière, 73, 264*.
Ranquet (Charles du), 411.
Ranquet (Louis du), 77.
Ranquet (Victor du), 412.
Raousset-Boulbon (Comte de), 74.
Ratio Studiorum, 8.
Ratisbonne (Marie-Alphonse), 414.
Ratisbonne (Théodore), 415, 427, 530*.
Ravignan (de), 138, 175*, 198, 218, 222*, 230, 292*, 334*, 408, 426, 480*, 534*, 557, 566, 634.
Raynal, 194.
Raynaud, 306.
Raze (de), 177, 342*.
Regard (Rue du), 147.
Régnier (Cardinal), 378.
Régnon (Marquis de), 528.
Régny (de), 427.
Reinach (de), 427.
Renault, 18, 43, 48, 102, 114, 132, 170*, 188*, 205, 276*, 568, 675*.
Revel de Malval, 95.
Reverseaux (de), 142, 268*.
Riancey (Charles de), 525.
Riancey (Henri de), 525, 637.
Ribeaux, 337.
Richard, 168*, 320, 350.
Richardot, 18*, 92.
Rigaud, 94, 356*.
Rigolier de Parcey, 348.
Rion, 305.
Ripert de Monclar, 493.
Roche-Baron, 157.
Rochemonteix (abbé de), 385.
Rochepaule, 103.
Rodriguez (Bx. Alphonse), 398.
Roger, 163, 268*.
Rohan-Chabot (Cardinal de), 84*, 218, 302.
Rohrberg, 139.
Rondot, 140.
Ronsin, 84, 301*.
Roothaan, 3, 12, 39, 116*, 118, 215*, 277, 396*, 403, 445, 541, 557, 654*, 673, 699, 705*.
Rossi, 582, 600, 615*, 640, 642*, 715.
Rouen, 384.
Rouquayrol, 412.
Rousseau, 378.
Rousselot, 508.
Royer-Collard, 540.
Rozaven, 19*, 24, 44, 107*, 113, 442*, 445, 652.
Rozière (de la), 650.
Rubillon, 142, 411, 459, 641*.

Saint-Acheul, 171, 241*, 410.
Saint-Alouarn (de), 373.
Saint-Chamand, 309.
Saint-Cyr, 165.
Saint-Eustache, 228.
Saint-Fériol (de), 343.
Saint François Régis, 99*, 260, 354.
Saint-François-Régis (Société de), 101.
Saint-Priest (Comte Alexis de), 510*, 585.
Saint-Priest (de), 483.
Saint-Sauveur, 98.
Saint Stanislas, 218.
Sainte-Anne d'Auray, 46.
Sainte-Beuve, 469, 487, 491, 607*.
Sainte-Enfance (Congrégation de la), 329.
Sainte-Famille, 86.
Sainte-Marie des Champs, 297.
Saettler, 508.
Sala (Cardinal), 110, 157.
Salmon, 151.
Salvandy, 234, 238, 247, 605, 608*.
Salverte (de), 466.
Savornin, 189.
Schneider, 374.
Schouvaloff, 412.
Seguin, 411.
Séjourné, 50, 76.
Sellier, 86, 103*, 252.
Serres, 608.
Sers, 210.
Servière, 306.
Sèvres (Rue de), 147.
Simon (Jules), 496.
Simony (Mgr de), 242, 384.
Singulari (Encyclique), 45.

Sion, 68.
Soissan (de), 337.
Solente, 165, 168*, 252, 368, 411.
Solesmes, 136, 445*, 551.
Soult (Maréchal), 346, 564.
Strasbourg, 374*, 427, 429.
Studer, 77, 382*, 445.
Stumpf (Jean-Baptiste), 249.
Suarez, 268.
Suë (Eugène), 500.
Swetchine (Mme), 413*, 695.

Tabaraud, 26.
Tarbes, 405.
Tascher (Comte), 626.
Tavaux, 178.
Tenon, 94.
Terme, 101.
Teste, 232.
Théatre, 53.
Thibault, 223.
Thiers, 56, 204, 568, 604*, 629*.
Tholonet (Le), 169.
Thomas, 135.
Thou (de), 586.
Thureau-Dangin, 230*, 468, 493*, 581.
Tinseau (de), 556.
Tissier, 305.
Tocqueville (de), 605.
Toulouse, 96, 290*.
Tournefort (Mgr de), 371.
Trébuquet, 128.
Trincat, 411.
Trinité (Collège de la), 93.
Troclet, 89.
Tronchay (de), 283.
Tulle, 395.
Turquand, 411.

Valais, 138.
Valantin (Alban), 255.
Valantin (Alphonse), 254.
Valantin (Daniel), 254, 326*.
Valantin (Jules), 104, 254,
Valantin (Louis), 132*, 254, 261, 288*, 678.
Valette (de), 689.
Vals, 142*, 254.
Valuy, 411.
Vannes, 185.
Varin, 31*, 83, 147, 151, 184, 440, 556.
Varlet, 186, 363, 367*.
Vatimesnil, 599, 637*, 641.
Vatout, 466.
Vauvineux (Mme de), 695.
Vercillac (Mme de), 146.
Verna (de), 94.
Veuillot (Louis), 448, 472, 486*, 528*, 580, 627, 665*.
Vianson-Pouté, 200.
Viennet, 587.
Villefort (de), 415, 432*, 438.
Villèle (Mgr de), 369.
Villemain, 467, 484, 493, 572, 590, 604, 607*.
Vincart, 390.
Vitse, 389.
Vœux Solennels, 532.
Vogué (Comtesse de), 146.
Voltaire, 194.
Vuarin, 393.

Waldeck-Rousseau, 639.
Wilherhof, 376.
Wiseman, 519.
Wolfrün, 203.
Wrindts, 41.

Ymbert de Montruffé, 145.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

I. — La Compagnie de Jésus en France au lendemain de la Révolution de Juillet. Les deux premières Lettres encycliques du R. P. Général Jean Roothaan. Les vrais *Monita Secreta*. Page.. 1

II. — Les *Coutumiers* de la Province de France. La revision du *Ratio Studiorum*. Importantes modifications dans les programmes d'enseignement : Théologie, Philosophie, Langue maternelle, Sciences mathématiques et Physiques. Page..... 6

III. — Lamennais et les Jésuites. Le Mennaisianisme dans la Compagnie. Le Père Rozaven. Sa lutte contre la Philosophie de la *raison générale*, ou du *sens commun*. L'Ordonnance du R. P. Fortis. Rozaven et Lamennais. Échange de lettres entre Lamennais et le Provincial de France. L'abbé Gerbet et le Père Barat. Le Père Raymond Brzozowski, Assistant du Général, se fait le champion du Mennaisianisme. Regrettables indiscrétions. L'Assistant désavoué. Fâcheux effet sur l'opinion. Page..... 13

IV. — Élection du Père Roothaan. L'Assistant mennaisien est évincé; le Père Rozaven maintenu. L'Ordonnance du Père Fortis est confirmée. Les Jésuites partisans du système ne se croient pas obligés d'y renoncer. Le P. Rozaven publie l'*Examen* du livre de l'abbé Gerbet sur les fondements de la certitude. Colère de Lamennais. La lumière se fait. L'Encyclique *Mirari vos*. *Les Paroles d'un croyant*. Condamnation explicite du système philosophique de Lamennais. Soumission des Jésuites mennaisiens. Page..... 38

V. — Le collège du Passage. Tracasseries du gouvernement espagnol. Fermeture et expulsion. Fribourg. Le collège Saint-Michel et le *Pensionnat*. Prospérité inouïe du Pensionnat; elle se soutient vingt ans, non sans contradictions de toute sorte. Dénonciation calomnieuse de M. Thiers. Fureur des radicaux suisses. Guerre du *Sonderbund*. Ruine du Pensionnat. Le *Livre d'Or* de Fribourg. Page..... 46

CHAPITRE II

I. — Fondation de Brugelette. Les plans d'études de 1839. M. Cousin et le *Ratio Studiorum*. Les vingt années de Brugelette. Les collèges de Chambéry, de Mélan, de Brigue, de Sion. A Fribourg : Le P. Galicet, recteur. Le P. Barrelle, préfet. Les PP. Labonde et Jeantier, directeurs des Congrégations. Le « héros de la Sonora ». Le P. Delvaux, recteur à Brugelette. Le P. Louis Lambillotte ; son œuvre musicale. Page 61

II. — Les Jésuites dispersés après 1830. Les PP. Varin, Ronsin, Gloriot, Sellier. Le P. Guyon et la Mission de Chambéry. Le P. Besnoin à Blois. Vexations et tracasseries. Page..... 82

III. — Les Jésuites à Lyon. La légende du trésor caché. Le Provincial de France s'établit à Lyon. Fondation de la résidence 1er mars 1832. La maison de la rue du Puits-d'Ainay. Les Jésuites à Toulouse. Le cardinal de Clermont-Tonnerre. Fondation de la résidence, novembre 1832. Fondation de Lalouvesc. Le pèlerinage avant l'arrivée des Jésuites. L'abbé Terme. Le P. Sellier à Lalouvesc. Le P. Guillermet. Le châsse de saint François Régis. Page..... 91

IV. — L'affaire de Prague. M. Barrande et le duc de Bordeaux. Le baron de Damas, gouverneur du jeune prince. Négociation du marquis de Foresta à Rome. Le P. Druilhet appelé mystérieusement à Chambéry. Il reçoit commission de se rendre à Prague. Le P. Étienne Deplace. Instructions du P. Général pour les Pères chargés de l'éducation de l'héritier du trône. Les appréhensions du P. Druilhet. Le P. Deplace et le duc de Bordeaux. Intrigues de la « jeune France ». Charles X accorde le renvoi des Jésuites. Le baron de Damas se retire. Témoignages de satisfaction et de regret donnés aux Pères par le Roi et le jeune prince. Page..... 107

CHAPITRE III

I. — Le P. Renault, Provincial de France, 25 avril 1833. Accalmie dans les régions politiques. Réorganisation de la Province. Le Scolasticat de Théologie est rappelé en France. Les adieux au Valais. Installation à Vals. Mgr de Bonald. Emotion suscitée par « l'invasion » des Jésuites. Sympathies précieuses. Page..... 132

II. — Pérégrinations de la communauté de Paris. La maison de la rue du Regard. Le 15 août 1834, troisième centenaire de la Compagnie de Jésus. A Montmartre. La chapelle du « Saint Martyre ». *Etiam periere ruinæ*. Activité apostolique. Le Père Guyon à Versailles. Conférence avec le Pasteur Pyt. Page..... 146

III. — Le Père Druilhet à Lyon. La maison de la rue Sala. L'insurrection de 1834. Une vilaine histoire. Le Père Roger. A la prison militaire. Le noviciat errant depuis quatre ans revient à Avignon.

Mgr du Pont. Quelques recrues. La résidence d'Aix après 1830. Le choléra. Installation des Jésuites dans leur ancien collège. Page..... 156

IV. — A Saint-Acheul. Le choléra en 1832. Le P. Barthès. Reconstitution du Troisième An. Le Père Fouillot. Étude de l'Institut. Le Père de Ravignan à la cathédrale d'Amiens. A Dôle. Acharnement contre les Jésuites. Après l'incendie de Tavaux. Lettre de M. Persil, ministre des cultes, à l'évêque de Saint-Claude. Page. 171

CHAPITRE IV

I. — La résidence de Laval après 1830. Mort du P. Coince. Le cimetière de Saint-Michel. A Vannes. La tranquillité n'est pas troublée. Le P. Renault supprime plusieurs petites résidences. Le P. Jean et les Ursulines de Digne. Négociations avec l'autorité épiscopale. Page..... 183

II. — Les Jésuites à Metz. Le commandant Potot. Sa conversion. Commencement de la résidence de Metz. Mort du P. Potot. Les Jésuites et l'armée. A Lalouvesc. Les Jésuites établis au pélerinage de Notre-Dame d'Ay. Page..... 193

III. — Une histoire fantastique à la Chambre des Députés. M. d'Argout. M. Thiers. Situation inquiétante. Le P. Renault et M. Thiers, M. Guizot et le projet de loi de 1836 sur l'instruction secondaire. Les Jésuites expulsés d'Espagne accueillis en France. Un renouveau d'activité apostolique. Symptômes rassurants. Différents témoignages de sympathie. Page..... 202

IV. — Division de la Province de France; elle forme les deux Provinces de Paris et de Lyon. Quelques difficultés du partage. Le personnel. Les reliques. Page..... 215

CHAPITRE V

I. — Le P. Guidée, premier Provincial de la Province de Paris. Débuts du P. de Ravignan à Notre-Dame. Préventions et inquiétudes. Il faut préparer les voies. Première retraite pascale 1841. Communion générale 1842. Lacordaire et Ravignan. L'oraison funèbre de Mgr de Quélen. L'archevêché de Paris. Mgr Affre et la Faculté de Théologie. Page..... 220

II. — La maison de la rue du Regard et l'Institut des Hautes études. Dénonciations et enquêtes. Le Scolasticat de Théologie de Saint-Acheul. Rattaché par l'autorité épiscopale au Grand Séminaire d'Amiens, il est poursuivi par le Gouvernement comme établissement d'éducation illégal. Le ministre Persil prescrit la fermeture. Crise ministérielle. Accalmie de peu de durée. Nouvel orage en 1838. *Un grand acte de Théologie*. Dispersion partielle de Saint-Acheul. Page..... 236

III. — Épilogue de l'Affaire de Saint-Acheul. M. Cousin à la Chambre des Pairs. M. Isambert à la Chambre des Députés. Chute du ministère Molé. Saint-Acheul encore trop peuplé. Nouveaux départs. Un noviciat à Laval. Les théologiens des deux Provinces réunis à Vals. Développement du Scolasticat. La campagne de Mons. Les PP. Valantin et Maisounabe. Page..... 249

IV. — Mgr de Bonald, transféré de l'évêché du Puy à l'archevêché de Lyon. Mgr Darcimoles. Le jubilé de Notre-Dame du Puy. Encore le Scolasticat de Vals. Le Père Fr.-X. Gautrelet et l'*Apostolat de la Prière*. Le *Messager du Cœur de Jésus*. Page..... 257

CHAPITRE VI

I. — Les maisons professes. Le P. Druilhet à Lyon. La résidence en 1838. Le P. Roger. Ses noces d'or sacerdotales. Fêtes de famille. Mort du P. Roger. Dernières années de Mgr de Pins. Le P. Maillard Provincial de Lyon. Le P. Renault à Paris. Page..... 265

II. — La congrégation des Messieurs à Lyon. Suppression de l'œuvre militaire : L'Œuvre du Calvaire. L'Institut de Saint-Viateur. Congrégations diverses. Fondation de la maison de Fourvière. Page. 278

III. — La résidence de Toulouse. Sympathies de la population. L'ancien couvent de la rue de l'Inquisition cédé aux Jésuites. Le P. de Ravignan à Toulouse. Le P. Charles Deplace. Le P. Druilhet, Supérieur à Toulouse. On y établit un second noviciat de la Province. La maison de Sainte-Marie des Champs. Mort du P. Druilhet. Le P. Ronsin à Toulouse. Ses dernières années. Sa mort. Page..... 290

IV. — La résidence d'Avignon en 1836. État prospère du noviciat. L'hôtel de Calvière trop étroit pour le nombre de ses habitants. La villa de Saint-Chamand. On y installe les Rhétoriciens. Le Juvénat de Brugelette et le P. Cahour. Les archevêques d'Avignon amis dévoués de la Compagnie. Le P. Corail et le *Constitutionnel*. Le P. Nicolas Deschamps. Un essai d'école d'Arts et Métiers. Page..... 305

V. — A Aix les Jésuites rencontrent avec l'opposition violente du maire des difficultés de toute sorte. Ils n'en triomphent qu'à force de patience et de dévouement obscur. Dernières années et mort du P. Calliat. Le P. Joseph Bon. Page..... 317

CHAPITRE VII

I. — Fondation de la résidence de Marseille. Mgr Eugène de Mazenod. La Chapelle de la *Mission de France*. L'Association du Saint Cœur de Marie. Le *cercle religieux*. Le P. Barrelle et la congrégation de Sainte-Anne. La congrégation de la Sainte-Enfance. Retraite sacerdotale mensuelle. Merveilleuse activité de la résidence. Les Jésuites jouissent de la faveur publique. Page..... 323

II. — Le P. de Ravignan premier Supérieur de la résidence de Bordeaux. Le chanoine Morel donne sa maison à la Compagnie. Mgr Donnet approuve et favorise son établissement à Bordeaux. Les difficultés du début. Le P. Estébénet. Le P. Goudelin. Progrès de la résidence. Page..... 332

III. — Fondation de Grenoble. M. le curé Gérin. Progrès rapide des œuvres. Le préfet pousse le cri d'alarme. Le ministre invite l'évêque à fermer la chapelle des Jésuites. L'évêque refuse. Chaude sympathie de Mgr de Bruillard pour la Compagnie. Fondation de Castres. Le maréchal Soult, chef du gouvernement, protège les Jésuites. La résidence de Dôle reprend vie et vigueur. Le P. Henri Delfour. Le P. Guillermet. Restauration du pèlerinage de Mont-Roland. A Lalouvesc, Mgr Guibert établit définitivement la Compagnie auprès du tombeau de saint François Régis. L'ancien presbytère où il mourut est transformé en oratoire. La montagne de Lalouvesc foyer vivant d'apostolat. Le Troisième An à Notre-Dame d'Ay. Le Père Fouillot. Page..... 340

IV. — Dans la Province de Paris on ne compte pas moins de dix fondations en l'espace de sept ans. M. de Courson et les Jésuites à Nantes. Les PP. Pierre Labonde et Augustin Laurent. Le P. Varlet, premier Supérieur. L'abbé de Champgrand, Sulpicien comme l'abbé de Courson, établit les Jésuites à Bourges. Tracasseries et consolations. A la prison de Limoges. En 1839 trois résidences nouvelles. Quimper et les Missions bretonnes. Les Mertian appellent la Compagnie à Strasbourg. Le chanoine Raess nommé coadjuteur. Le noviciat d'Issenheim. Fondation d'Angers. Mgr Montault-Désiles. Les clameurs de la presse contre l'invasion des Jésuites. Activité extraordinaire de la nouvelle résidence. Le P. Chaignon et les retraites pastorales. Page..... 363

V. — Restauration de la résidence de Liesse. A Rouen. Le P. Louis Marquet et le P. de Ravignan. A Poitiers. Mgr de Bouillé. Le chanoine de Larnay. La misère dorée. La « Petite Église ». Fondation de la résidence de Lille. L'abbé Bernard. Le Mois de Marie de Sainte-Catherine. Notre-Dame de la Treille. Un renouveau de dévotion séculaire. Page..... 383

CHAPITRE VIII

I. — Différents établissements offerts aux Jésuites français, mais non acceptés. L'année 1840, date mémorable. Lettre encyclique du P. Général. Le troisième siècle de l'existence de la Compagnie comme Ordre religieux. Les événements prodigieux qui l'ont rempli. Mort et résurrection. Graves leçons du passé pour le présent et l'avenir. Les appuis surnaturels. L'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires. L'abbé Dufriche des Genettes et le P. Roothaan. Vigilance du P. Général pour la discipline religieuse. La question des parloirs. Page..... 393

II. — Affluence de vocations à la Compagnie. Dans la colonie russe. Le prince Jean Gagarine. Plans d'apostolat auprès des Slaves. Alphonse Ratisbonne. Sa conversion miraculeuse. Il entre au noviciat. Il se réunit à son frère le P. Théodore pour fonder l'œuvre de Notre-Dame de Sion. Période d'accalmie politique et renaissance religieuse. Les Jésuites tenus en suspicion comme « carlistes ». La reine Amélie et le P. Roothaan. Page..... 409

III. — L'abbé Bautain et la Société de Saint-Louis. Démêlés avec l'autorité épiscopale de Strasbourg. L'abbé Bautain à Rome. Le P. Perrone et la *Philosophie du Christianisme*. L'abbé Lacordaire part pour Rome. Accueil qu'il reçoit au Gesù. Ses relations avec les Jésuites. La retraite à Saint-Eusèbe. La vocation dominicaine. Le P. Morin et la vocation du P. Jandel. La Compagnie de Jésus et l'Ordre bénédictin. L'abbé Guéranger à Rome. Le P. Rozaven rapporteur dans l'affaire de Solesmes. Restauration de la Congrégation des Bénédictins de France. Pacte d'alliance spirituelle entre les Bénédictins et les Jésuites. Page..... 427

IV. — Les Essais d'*Histoire* de la Compagnie de Jésus. Mazas de Sarrion. Leclère d'Aubigny. Jacques Crétineau-Joly. Ses antécédents. La *Vendée militaire*. Origines de l'*Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*. Comment elle fut composée. Cinq volumes en dix-huit mois. Le sixième volume écrit au fur et à mesure des événements. Caractères de cette œuvre. Son succès. Ses résultats. Comme appendice de son *Histoire*, Crétineau publie *Clément XIV et les Jésuites*. Désaveu et protestation du P. Roothaan. Page..... 446

CHAPITRE IX

I. — Signes avant-coureurs de la tempête. Nouvelle campagne de presse contre les Jésuites. La cause de la liberté d'enseignement va se confondre avec la cause des Jésuites. La Charte de 1830 et la liberté d'enseignement. Le procès de l'école libre. Le projet de loi de 1836. Les libéraux, qui avaient réclamé la liberté d'enseignement sous la Restauration, la combattent sous la Monarchie de Juillet. La bourgeoisie voltairienne affolée par la peur du Jésuite. L'essai loyal de Guizot n'aboutit pas. Page..... 462

II. — Villemain ministre de l'Instruction publique. Projet de loi de 1841 caractérisé par « le manque de sincérité ». L'épiscopat, indifférent à la question de la liberté, s'élève contre les écarts de l'enseignement officiel. Cousin et la Philosophie de l'éclectisme. L'abbé Combalot et son *Mémoire*. Procès et condamnation. Page 467

III. — Contribution des Jésuites. *Le Monopole universitaire*. Le chanoine Desgarets prête-nom du Père Deschamps. Le livre, fait de coupures, constitue un dossier formidable contre l'Université. Colères qu'il suscite dans le camp de ses défenseurs. Attitude de

l'épiscopat. Blâme de l'archevêque de Paris. Réplique du chanoine Desgarets. Chaude approbation de l'évêque de Chartres. Les Jésuites se partagent au sujet du *Monopole*. Le P. Deschamps multiplie ses publications. Nouvelle sommation au Gouvernement d'exécuter la promesse de la Charte. Le Rapport de M. Villemain sur l'état de l'Instruction publique. Le ministre tente d'enterrer la question. Page..... 472

IV. — Le parti catholique ne désarme pas. Lettre de Louis Veuillot à M. Villemain. Le manifeste de Montalembert. L'épiscopat entre dans le mouvement pour la liberté. Circulaire confidentielle du ministre des cultes. Mgr Parisis. Habile diversion, pour défendre le monopole, on crie : Sus aux Jésuites! M. Cousin donne le signal. Michelet et Quinet. Les cours du Collège de France contre les Jésuites. Le livre : *Des Jésuites*. Riposte du P. Cahour. Jugement de M. Gabriel Monod sur Quinet historien. Page..... 486

V. — Eugène Suë et le *Juif errant*. Les *Lettres* de Libri. *Les Jésuites et l'Université*, de François Génin. On met à la charge des Jésuites tous les péchés d'Israël. *L'Histoire de la chute des Jésuites*, du comte Alexis de Saint-Priest. Page..... 500

CHAPITRE X

I. — La presse libérale et universitaire se déchaîne contre les Jésuites. Le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* se distinguent entre tous. Le comte de Chambord au collège d'Oscott. La *Jésuitophobie* gagne le peuple. Manifestations violentes. Pages..... 512

II. — Défenseurs et apologistes : Montalembert. Henri et Charles de Riancey. Le « Solitaire ». Les anonymes. Dans les Journaux et Revues. Louis Veuillot et l'*Univers*. Charles Lenormant. Le P. Théodore Ratisbonne. *Des Jésuites*, par un Jésuite. L'Opuscule du Père de Ravignan : *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*. Impression profonde produite par cette publication. Une réticence et une lacune. Encore le *Monopole universitaire*. Page..... 523

III. — Une ère de tribulations. Mgr Affre. Anciens témoignages de sympathie pour la Compagnie de Jésus. Ordonnance de l'archevêque de Paris contre la maison de la rue des Postes. Réponse du P. Général. Bref de Grégoire XVI. Une thèse de Droit Canon sur l'état religieux en France. Bref à l'évêque du Mans à propos de Solesmes. Page..... 542

IV. — Autres sujets d'affliction. Le P. François Moigno. Le P. Charles Deplace. *Le cas Affenaër*. Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Page..... 553

CHAPITRE XI

I. — Sur la fin de 1843, il y a une « question des Jésuites ». M. Martin du Nord, ministre des Cultes. M. Guizot véritable chef du Gouvernement. Témoignage que lui rend le P. de Ravignan. Le Message royal annonce le dépôt d'un projet de loi sur la liberté d'enseignement. Intervention de M. Dupin et de M. Isambert. Déclaration de M. Martin du Nord. Page..... 564

II. — Le nouveau projet de loi Villemain. La *déclaration* imposée par l'Ordonnance de 1828 en est la disposition essentielle. Protestation à peu près unanime de l'épiscopat. Le *Mémoire au Roi* de l'archevêque de Paris. Mgr de Mazenod. Agitation du parti catholique. Le ministre des Cultes menace les évêques. Réplique de Montalembert à la Chambre des Pairs. Page..... 572

III. — Le projet de loi devant la Haute Assemblée. Rapport du duc de Broglie. La discussion serait « un des épisodes parlementaires les plus remarquables de la Monarchie de Juillet ». Cet « épisode » appartient à l'Histoire de la Compagnie de Jésus. Trente-cinq à quarante discours sur les Jésuites. M. Cousin ouvre le feu. Le baron Charles Dupin, MM. Viennet et Kératry. M. Hippolyte Passy. Les Jésuites responsables des excès de la Révolution. Le comte Portalis. M. Persil et le « certificat d'études ». Intervention de M. Guizot. Ses « théories générales ». Page..... 580

IV. — Montalembert prend la défense des Jésuites. Il force l'attention de la Chambre. Éloquente et victorieuse réplique aux accusations des orateurs qui l'ont précédé à la tribune. Le comte Beugnot. Le duc d'Harcourt. Le marquis de Boissy. La « peur du Jésuite ». Aveu de M. Rossi. Vote final. Une loi mort-née. Résultat de la discussion en ce qui concerne la Compagnie de Jésus. Le P. Général exprime sa gratitude à Montalembert. Noble réponse. Page..... 594

V. — Le projet de loi à la Chambre des députés. M. Thiers se fait nommer rapporteur. Son Rapport; il suscite toute une littérature. Accident survenu au ministre auteur du projet de loi. M. de Salvandy succède à M. Villemain. Le projet de loi est abandonné. Le régime fait faillite a ses promesses de liberté parce que les libéraux ont peur du Jésuite. Page..... 604

CHAPITRE XII

I. — La situation au début de l'année 1845. L'opinion ameutée contre les Jésuites. Le Gouvernement répugne aux mesures violentes. M. Guizot imagine de s'adresser au Pape pour se débarrasser des Jésuites. Le négociateur. Les antécédents de M. Rossi. Sa fortune en France. Les instructions de M. Guizot à son envoyé. Rossi mal accueilli à Rome songe à repartir. L'abbé de

Bonnechose s'emploie pour faciliter au plénipotentiaire français l'accomplissement de sa mission. Singulières idées de Rossi sur les Jésuites. Ses manœuvres pour gagner l'opinion romaine. M. Guizot se plaint de ses lenteurs. Page..... 611

II. — Pétition marseillaise contre les cours de MM. Michelet et Quinet. Sommation de M. Cousin au Gouvernement. Condamnation du Manuel de Droit ecclésiastique de M. Dupin par le cardinal de Bonald. Les « Interpellations Thiers ». Les Jésuites sont « probablement » responsables de l'agitation antiuniversitaire. Discours de Berryer et de Lamartine. Ordre du jour réclamant l'exécution des lois contre les Jésuites. Thiers revient à la charge. La défense des Jésuites à la Chambre des Pairs : Montalembert, le comte Beugnot, le marquis de Barthélemy. Page..... 625

III. — La consultation Vatimesnil. Son importance dans l'histoire des Congrégations religieuses en France au dix-neuvième siècle. Les Jésuites s'apprêtent à la résistance légale. Circulaires des Provinciaux traçant la conduite à suivre. Le *Memorandum* de Rossi. C'est dans l'intérêt de l'Église et de la Religion que l'on demande au Pape de sacrifier les Jésuites. La vraie raison, celle qu'on ne formule pas, mais qu'on laisse entendre : Le Gouvernement demande au Pape de le tirer d'embarras. Page..... 637

IV. — La Congrégation des *Affaires ecclésiastiques extraordinaires*. Le Pape ne peut ni ne doit sacrifier les Jésuites. Menaces du Roi au nonce. Le Pape n'interviendra pas; mais on peut négocier avec le Général des Jésuites. Rossi envoie un exprès à Paris annoncer la conclusion de l'affaire. Publication au *Moniteur* de la dépêche de Rossi altérée et aggravée. La falsification est confirmée par M. Guizot à la tribune de la Chambre des Pairs. Page. 646

V. — Le P. Roothaan est invité à faire des concessions. Première lettre aux Provinciaux de France. Seconde et troisième lettre. Quelle fut l'intervention du Saint-Siège dans les concessions. Déclarations du cardinal secrétaire d'État. Protestation contre la Note du *Moniteur*. M. Guizot essaie de faire ratifier par le Saint-Siège le sens qu'il attache à la dépêche de Rossi. Réponse du secrétaire d'État. Incroyable aplomb du négociateur. Page.. 653

VI. — Après la note du *Moniteur*. La presse irréligieuse. Consternation des catholiques. A l'*Univers*. Pour dégager le Saint-Siège on attribue au Général de la Compagnie toute la responsabilité des concessions. Récriminations peu mesurées. Lettre de Mgr Parisis à un prélat romain. Sa *Lettre à un catholique*. Il reproche aux Jésuites d'avoir déserté leur poste de combat. Le Père Général n'essaie pas de se justifier. Il ne pourrait le faire qu'en découvrant le Saint-Siège. Page..... 663

Pièces justificatives. Page..... 675

Table des noms de personnes, de lieux, d'institutions, etc. Page... 717

Paris — Imp. Levé, rue Cassette, 17.— S.

060.92
B 935
6981
BURNICHON, JOSEPH
AUTHOR
Le Compagnie.. En France II
TITLE
DATE LOANED
BORROWER'S NAME
ROOM NUMBER
J King
STORAGE - COSA
6981